

This is a reproduction of a book from the McGill University Library collection.

Title: Histoire de l'Île-aux-Coudres depuis son établissement jusqu'à nos jours, avec ses traditions, ses légendes, ses coutumes
Author: Mailloux, Alexis, 1801-1877
Publisher, year: Montreal : Compagnie de lithographie Burland-Desbarats, 1879

The pages were digitized as they were. The original book may have contained pages with poor print. Marks, notations, and other marginalia present in the original volume may also appear. For wider or heavier books, a slight curvature to the text on the inside of pages may be noticeable.

ISBN of reproduction: 978-1-926748-27-6

This reproduction is intended for personal use only, and may not be reproduced, re-published, or re-distributed commercially. For further information on permission regarding the use of this reproduction contact McGill University Library.

McGill University Library
www.mcgill.ca/library



In Memory of

William Henry Drummond, M.D.



No 52614

Library of McGill University
Montreal

Received 1921

HISTOIRE
DE
L'ILE-AUX-COUDRES

DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT JUSQU'À NOS JOURS

AVEC SES TRADITIONS, SES LÉGENDES, SES COUTUMES

PAR M. L'ABBÉ ALEXIS MAILLOUX
VICAIRE-GÉNÉRAL DU DIOCÈSE DE QUÉBEC



MONTREAL

LA COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS

—
1879

PRÉFACE



L'intérêt que le public a paru prendre à la série d'articles que nous avons publiés dans *L'Opinion Publique* sous le titre de : *Pèlerinage à l'Ile aux-Coudres*, nous porte à croire que le travail dont nous commençons aujourd'hui la publication ne sera pas accueilli avec moins de faveur : c'est une histoire complète de l'Ile-aux-Coudres, avec ses traditions, ses légendes, ses anecdotes, ses scènes de mœurs, etc., etc., depuis l'origine de son établissement jusqu'à nos jours, écrite par un de nos vétérans du sanctuaire dont la carrière, pleine de mérites, s'est achevée il n'y a guère plus d'un an. M. Mailloux a consacré quelques-uns des loisirs de ses dernières années à raconter ce qu'il a vu et ce qu'il a appris de sa paroisse natale ; et il l'a fait avec le soin consciencieux d'un bibliophile, et avec l'amour filial d'un enfant de l'Ile.

Le mérite de cette longue étude est surtout dans l'abondance et l'exactitude des faits. M. Mailloux n'était pas écrivain, et son style n'a guère de remarquable que la clarté et la simplicité : c'est celui d'un vieux conteur, tranquillement assis à son foyer, entouré d'un cercle d'amis, qui se laisse aller au courant de ses souvenirs.

Nous ne doutons pas que ceux qui aiment tant soit peu notre histoire ne suivent avec intérêt les récits de ce bon vieillard qui narre avec tant de bonhomie, de franchise et de naïveté ; qui parle de l'abondance du cœur, parce qu'il dit ce qu'il a aimé le plus pendant sa vie ; qui ne trouve rien à dédaigner de ce qui lui vient

à la mémoire, et qui voit tant de choses à admirer dans ce petit coin de terre où il est né, où il aimait si souvent à revenir, où il est allé mourir, et où il dort du sommeil des justes après une vie d'apostolat qui rappelle les travaux des premiers missionnaires de notre pays.

Après avoir terminé son travail, M. Mailloux recula devant les difficultés de le faire imprimer en volume, et il légua son manuscrit à sa paroisse natale. M. le curé de l'Ile-aux-Coudres a bien voulu nous confier ce manuscrit pour le faire publier, en nous autorisant à faire disparaître quelques longueurs et certaines négligences de style que l'auteur aurait pu corriger lui-même, s'il eût pris la peine de mettre la dernière main à son ouvrage.

Il serait grandement à désirer qu'il se rencontrât dans chacune de nos paroisses quelque annaliste comme M. Mailloux, qui fît revivre son passé avec cette foule de traditions et d'épisodes qui donnent de la couleur et du charme, en un mot, de la physionomie à l'histoire ; ce serait la réponse la plus victorieuse qu'on pourrait faire aux ennemis de notre race, qui seraient heureux de trouver quelques flétrissures dans notre passé.

On ferait par là voir jusqu'à l'évidence qu'il n'y a pas un seul peuple en Amérique qui ait plus de droit que nous d'être fier de ses origines. S'il était nécessaire de faire parler une voix plus autorisée que la nôtre sur l'importance de ces études monographiques, nous citerions ce qu'en dit un des amis les plus sincères et les plus

actifs que possède le Canada en France, M. Rameau, qui écrivait récemment à un de ses amis de Québec :

Ces travaux seraient de la plus grande utilité pour rétablir la chronique primitive du Canada sur sa véritable base, en lui restituant le caractère original et pittoresque qu'elle possède par elle-même. Non-seulement ils exerceraient la plus salutaire influence sur les études historiques au Canada, mais sur celles de l'Amérique entière ; car on peut dire qu'aux Etats-Unis, au Mexique, etc., etc., la physionomie des temps primitifs est généralement très-mal saisie et souvent défigurée.

La vieille histoire solennelle, académique, philosophique, et parfois un peu déclamatoire, a certainement son utilité et son mérite, mais elle est insuffisante, surtout lorsqu'elle vit exclusivement sur l'étude des grands personnages et des intrigues qui s'agitent autour d'eux. C'est en pénétrant dans le fond même de la population, en analysant les familles populaires, leurs progrès et leurs défaillances, que l'on saisit complè-

tement la physionomie réelle et les mystères de l'histoire du passé. On connaît alors le secret véritable de la force et de la faiblesse des nations, parce que l'on pénètre dans leurs mœurs, dans leurs idées, dans leurs croyances, dont l'influence est bien autrement forte sur leur destinée que celle de leurs *institutions* et *constitutions*.

Cette pensée, si bien exprimée par M. Rameau, était venue depuis longtemps à l'esprit de M. Mailloux, et c'est pour la mettre à exécution qu'arrivé à l'âge de près de soixante et dix ans, il a pris la plume pour écrire l'histoire de son île natale. Ne serait-on pas en droit de dire que celui qui ne comprendrait pas ce qu'il y a de touchant dans ce testament patriotique du saint vieillard, n'aurait pas de sang canadien dans les veines ?

L'ABBÉ H.-R. CASGRAIN.

Rivière-Ouelle, 15 octobre 1878.

HISTOIRE DE L'ILE-AUX-COUDRES

DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT JUSQU'À NOS JOURS, AVEC SES TRADITIONS,
SES LÉGENDES, SES COUTUMES.

CHAPITRE PREMIER.

IDÉE GÉNÉRALE DE L'ILE-AUX-COUDRES.

Dans ce récit où il doit entrer une foule de détails, je dois d'abord, et avant tout, donner une idée générale de l'Île-aux-Coudres, de sa position géographique et de sa conformation, afin d'attirer l'attention sur cette petite portion du sol canadien qui, sous une foule de rapports, est digne d'intérêt.

L'Île-aux-Coudres est à environ vingt lieues plus bas que la ville de Québec, assez près de la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Sa longueur depuis l'extrémité de sa pointe Est jusqu'à la plus longue pointe de l'ouest, est d'environ trois lieues. L'île a à peine une lieue dans sa plus grande largeur. De la rive sud du fleuve à la rive sud de l'Île-aux-Coudres, la distance est d'environ quatre lieues et demie. Entre la côte nord du fleuve et celle de l'île, dans les endroits les plus rapprochés, il y a à peine trois quarts de lieue à haute marée. Le bas de l'île se trouve un peu plus à l'est que l'église des Eboulements ; le haut se trouve en ligne du cap à la *Bonne-Femme*, sur la côte nord.

L'extrémité Est de l'Île-aux-Coudres, comme celle de presque toutes les îles de

notre fleuve Saint-Laurent, se termine en queue de poisson. Le haut de l'île se termine par trois pointes ou têtes, dont celle du nord, la plus avancée vers l'ouest, s'appelle *Pointe-de-l'Islette* ; celle du milieu, *Pointe-à-Antoine* ; la plus au sud porte le nom de *Pointe-des-Sapins*. Entre ces pointes se trouvent deux anses qui servent de mouillage aux goëlettes ou chaloupes, dont les habitants de l'Île-aux-Coudres ont un continuel besoin, dans la saison de navigation, pour communiquer avec la terre ferme. Ces deux mouillages, dont les eaux se retirent à chaque marée baissante, sont ouverts aux vents de l'ouest, et ne sauraient mettre les goëlettes à l'abri de leur violence.

Vers le milieu de l'île, du côté nord, il y a une rade magnifique qui porte le nom de *Mouillage*. C'est dans cette rade que les bâtiments de Jacques Cartier jetèrent l'ancre le 6 et 7 de septembre 1535, lorsqu'il visita l'île et lui donna le nom d'*Île-aux-Coudres*. Ce dernier mouillage, protégé contre les vents d'ouest, et dont l'ancre est des meilleurs qu'on puisse désirer, servait aux bâtiments français pendant tout le temps que la France fut maîtresse du Canada.

Outre les havres que je viens d'indiquer, on trouve deux autres abris, mais seule-

ment pour les petites embarcations : ce sont les anses du *Ruisseau-Rouge*, à l'extrémité Est de l'île, au nord de l'Îlette, et l'anse qui se trouve au côté nord, un peu à l'ouest de la pointe du *cap*, appelé la *Source*. Tout le côté sud de l'île n'offre aucun abri sûr pour la navigation.

Ce côté de l'Île-aux-Coudres s'appelle la *Baleine*, pour la raison, dit la tradition, qu'autrefois une baleine fut trouvée morte sur le rivage de cette partie de l'Île-aux-Coudres. Le côté nord de l'île, depuis le *trait-carré* jusqu'au bas, porte le nom de *Pointe-des-Roches*. Depuis le *trait-carré* en gagnant vers l'ouest, cette partie de l'île porte le nom de *Cap-à-la-Branche*.

Il n'y a, sur l'Île-aux-Coudres, que cinq faibles cours d'eau, dont un seul, celui de l'anse du sud, à l'ouest de l'île, fait marcher un moulin à farine, mais seulement pendant la crue des eaux du printemps et de l'automne. Deux autres moulins à farine, tournant par le vent, existent encore sur l'île. Ces trois moulins sont ordinairement insuffisants aux besoins des habitants, qui, assez souvent pendant l'été, sont obligés d'aller faire moudre leurs grains à l'un des moulins de la Baie-Saint-Paul.

A part les pointes ou extrémités Est et ouest, l'Île-aux-Coudres est protégée contre les envahissements des eaux du fleuve par une côte qui l'environne. Cette côte est de beaucoup plus élevée sur le rivage nord de l'île que sur celui du sud. Les maisons des habitants, exceptées celles des deux anses de l'extrémité ouest, sont bâties sur les bords de cette côte. Depuis le bas de l'île jusqu'au *Cap-à-la-Branche*, sur la partie nord de l'île, toute la déclivité de la côte est couverte de bois. Les habitants de ce côté de l'île agissent sagement en conservant les arbres de cette côte de terre. Leurs racines empêchent les terres de s'ébouler pendant la saison des dégels et dans les grandes pluies de l'automne, et ce qui n'est pas à dédaigner, c'est que les arbres de cette côte protègent les bâtisses contre les furies des vents du nord pendant la saison de l'automne et celle de l'hiver.

Si on eût agi ainsi à Saint-Antoine-de-Tilly, à Saint-Jean-Deschaillons, à Saint-Pierre-les-Becquets, au Cap-Santé, aux Ecureuils, à la petite rivière Saint-Fran-

çois, aux Eboulements, les eaux du fleuve et celles des rivières, ainsi que les dégels du printemps, n'eussent jamais fait s'ébouler les terres des côtes qui bordent le fleuve ou ces rivières. Dieu a bien fait ce qu'il a fait, nous dit le livre inspiré. Quand l'homme se mêlera de modifier l'œuvre de Dieu, il ne devrait jamais oublier de ne le faire qu'après avoir sérieusement réfléchi sur les suites que peuvent avoir ses modifications. Ce devrait être une règle invariable de conserver les arbres sur les bords des grandes rivières qui ont leur cours à travers des terres mouvantes.

A partir de la *Pointe-des-Sapins* jusqu'à l'extrémité de la pointe Est de l'Île-aux-Coudres, le rivage, jusqu'aux plus basses marées, est entièrement dépouillé de verdure. Au contraire, sur le rivage nord de l'île, depuis l'endroit appelé le *Mouillage* jusque près du *Cap-à-la-Branche*, à l'ouest, se trouve une batture qui se prolonge vers le nord à une distance de plusieurs arpents, et sur laquelle pousse une certaine herbe appelée *foin salé*, qui sert de nourriture aux bêtes à cornes.

Le rivage de l'île, sur la partie nord, a conservé sa forme primitive, et ne s'est ni agrandi ni diminué, à l'exception des herbes qui s'étendaient au pied des côtes et qui ont été emportées, comme on le voit à l'endroit appelé *Pointe-des-Roches*, où se trouvaient autrefois de très-belles prairies qui ont disparu.

Le rivage du sud de l'île s'est, au contraire, notablement agrandi depuis la *Pointe-des-Sapins* jusqu'au bas de l'île, par les sables qu'apportent les eaux du fleuve. Ces sables, après un certain temps, deviennent très-productifs pour la culture des patates, en y mettant un engrais de varech que les marées d'automne apportent au rivage en très-grande quantité. Les propriétaires des terres de ce côté de l'île le ramassent avec un très-grand soin. Pour ces terrains sablonneux, un tel engrais est de beaucoup préférable au fumier. On m'a même assuré que les terrains engraisés avec ce varech donnaient un rendement double. On m'a encore assuré que les patates, provenant des terrains engraisés par le moyen de ce varech, étaient de meilleure qualité et se conservaient mieux que celles venues dans des terrains engraisés

avec le fumier. Aussi, ce varech est une véritable source de richesses pour les habitants de cette partie de l'île. Pour le prouver, je citerai le témoignage d'un homme très-intelligent qui me disait que le varech apporté sur sa partie du rivage lui valait une centaine de piastres chaque année.

Une autre espèce de varech vient aux rivages de l'Île-aux-Coudres. Ce sont de grandes *flammes* dont la longueur varie de quatre à dix pieds. Les bêtes à cornes et les moutons sont très-friands de cette nourriture. Les habitants de l'île m'ont souvent parlé de ce varech qu'ils regardent comme une providence dans les longs jours d'hiver, et surtout pendant ceux où les fourrages sont rares sur l'île. C'est un fait constant, m'ont-ils assuré, que chaque fois que le fourrage ne suffit pas au besoin des animaux, le rivage, à basse marée, du côté nord de la grande batture, se couvre d'une quantité prodigieuse de ce varech. De mémoire d'hommes, ce fait s'est constamment renouvelé pendant les hivers où le fourrage, récolté sur les grèves et sur les terres, n'a pas suffi au besoin. Dans les années où le fourrage est abondant, une très-petite quantité de ce varech vient aux rivages de l'île. Je livre ce fait aux hommes qui n'ont jamais compris cette sentence évangélique : " Cherchez avant tout le royaume de Dieu " et sa justice, et tout ce dont vous aurez " besoin pour le soutien de votre vie terrestre, vous sera donné comme par surcroît." Car le fait que je viens de rapporter ne peut être nié raisonnablement.

Les habitants de l'Île-aux-Coudres, à part un très-petit nombre, ont encore assez de bois, sur leurs terres, pour suffire à leurs besoins. On imaginera aisément qu'ils le conservent avec le plus grand soin, surtout contre le feu, un des grands fléaux que l'imprévoyance fait naître de nos jours. En parcourant les bois de l'île, on n'y rencontre point d'arbres qui pourrissent sur le sol. On ne coupe les arbres verts que lorsque ceux qui sont tombés ou séchés ne suffisent point à la consommation. Ce qui cependant pourrait faire appréhender que les habitants de l'île ne soient privés de bois, dans un temps peu éloigné, c'est le nombre considérable de jeunes arbres que, chaque année, il faut couper pour tendre la pêche aux mar-

souins, dont je parlerai plus tard. Aujourd'hui, plusieurs des tendeurs de cette pêche sont obligés d'en aller chercher au nord où on leur fait payer ces arbres, comme de droit. Il n'y aurait qu'un moyen de faire disparaître cet inconvénient ; ce serait d'arracher les perches lorsque le temps de la pêche est passé. Mais on m'a assuré que ces perches tiennent si fortement dans la glaise où elles sont enfoncées, qu'il est impossible de les arracher sans les casser.

Ce qui a contribué jusqu'ici et ce qui devra contribuer à conserver le bois sur l'Île-aux-Coudres, au moins jusqu'à un certain point, ce sont les épaves que le fleuve apporte sur ces rivages. Les eaux qui apportent sur les bords de l'île le précieux engrais dont j'ai parlé plus haut, pendant la saison de l'automne, poussent sur ses rives une assez grande quantité de bois dans les hautes marées du printemps. Dans celui de 1869, on a pu en ramasser au-delà de cent charges de cheval. Ce bois, imprégné d'eau salée, une fois séché, fournit un très-bon aliment pour le feu.

L'Île-aux-Coudres est abondamment fournie de poisson pendant la saison de l'été. Le saumon et l'esturgeon ne fréquentent guère aujourd'hui ses rivages que par accident. Le bar, dont autrefois on prenait une assez grande quantité, semble aussi avoir fait ses adieux à l'île. En revanche, l'Île-aux-Coudres abonde en différentes espèces de petits poissons, tels que la *plie*, la *loche* ou *petite morue*, l'*éperlan*, la *sardine* et l'*anguille*. Les espèces les plus nombreuses, surtout en haut de l'île, sont celles de la petite morue et de l'éperlan, dont on prend dans les pêches une très-grande quantité.

Il y a deux pêches, dont l'une et l'autre sont placées de chaque côté de la *Pointe-à-Antoine* et où l'on observe un phénomène assez curieux, dont je ne puis me rendre raison : celle des deux pêches qui se trouve sur le côté sud de cette pointe ne prend que de petits éperlans ; celle, au contraire, tendue sur le côté nord de la même pointe, ne prend, en général, que de très-gros éperlans dont une grande partie sont aussi gros que des harengs ordinaires. Ces pêches ne sont qu'à environ sept arpens l'une de l'autre.

Dans la saison de l'automne, l'île est environnée de pêches à anguilles dont chaque tendeur en prend au moins pour sa consommation.

Depuis un peu plus haut que le milieu de l'île et de là jusqu'au bout Est, on prend de la *sardine* en assez grande quantité. L'usage est de faire fondre ce poisson pour en extraire l'huile. Ce n'est certainement pas le moyen de tirer le meilleur parti de cet excellent petit poisson. Le produit de cette pêche donnerait deux et même peut-être trois fois plus de bénéfice si on salait ce poisson dans de petites tinettes pour le vendre au marché.

La pointe ouest de l'île la plus au nord, ou la *Pointe-de-l'Îlette*, est un excellent endroit pour la pêche à la ligne. On se sert, pour appâter le poisson, de vers qu'on trouve sous les pierres ou dans la vase et dont les petits poissons sont très-friands; on donne à ces vers le nom de *sangsues*.

L'amateur de cette espèce d'amusement peut être assuré que, pendant un seul montant de la marée, lorsque le temps est propice, il prendra autant de poissons qu'il en pourra porter, surtout s'il a le soin de mettre plusieurs hameçons à sa ligne; il ne la retirera presque jamais de l'eau sans en avoir plusieurs d'accrochés. Si les pêcheurs à la ligne sont plus dignes d'être crus que les chasseurs au fusil, un des premiers m'a assuré qu'il en avait tiré de l'eau *huit d'un seul coup de ligne*, quatre gros éperlans et quatre grosses loches. Il avait netif hameçons à sa ligne.

Ce qui surexcite l'ardeur du pêcheur, c'est qu'ordinairement sa ligne n'est pas encore rendue au fond de l'eau que déjà elle est tirillée dans tous les sens par les poissons qui viennent mordre aux appâts. Les trois espèces de poissons que l'on prend sur cette pointe sont la *plie*, la *petite morue* et l'*éperlan*, dont quelques-uns sont aussi gros que des harengs. Un rocher élevé attenant à l'île, met les pieds du pêcheur à l'abri des insultes de la lame soulevée par le vent. Les mois pendant lesquels le poisson mord avec le plus de voracité sont ceux d'août, de septembre et d'octobre.

Mais le poisson qui, sans contredit, donne le plus de bénéfice aux habitants de

l'Île-aux-Coudres, c'est le *marsouin*, dont quelques-uns ont seize, dix-huit et même au-delà de vingt pieds de long. Dans les eaux froides du printemps, le marsouin est très-gras. On en a tué quelques-uns qui avaient dix et même douze pouces de lard ou de graisse.

Comme cette pêche est très-intéressante et que la manière de la faire est connue de peu de personnes, je me réserve d'en parler assez au long plus tard.

On compte environ soixante-douze maisons habitées sur l'Île-aux-Coudres. On n'y rencontre point de mendiants, excepté ceux qui, des paroisses du nord, viennent y faire des quêtes qui produisent toujours un bon résultat, parce que les gens de l'île aiment à donner à ceux qui sont dans le besoin. Les habitants de l'île se rendent service dans toutes les circonstances. Si quelqu'un d'entre eux manque de quelque chose pour ses semences et pour d'autres besoins, il trouve toujours quelqu'un pour le lui prêter ou le lui donner. Les gages payés à ceux qui vont travailler aux récoltes des autres n'ont point varié depuis soixante ans. Les femmes ont ordinairement un chelin par jour, et les hommes trente sous, comme à cette époque reculée.

On vit assez à l'aise sur l'Île-aux-Coudres, et cela est dû, en partie du moins, à l'abondance du petit poisson que l'on prend dans les pêches, pendant l'été, à l'excellence des terres, et enfin à la sagesse des habitants, qui, pour une assez notable portion, n'ont pas encore adopté les dépenses du luxe dans les habits et dans les voitures. Quant aux améliorations en fait d'agriculture, elles ne font que commencer. Depuis cent ans, les habitants de l'île n'ont guère augmenté en nombre, parce qu'il n'y a pas moyen d'y faire de nouveaux établissements. L'excédant de la population est forcé d'aller s'établir en dehors de l'île. Les terres s'y vendent à très-haut prix et certainement beaucoup plus qu'elles ne valent, quoique, en général, elles soient assez bonnes et susceptibles de devenir beaucoup meilleures si elles étaient améliorées. Sur toutes les parties de l'île, les pommes viennent bien, et si les hommes prenaient la peine de planter des arbres greffés, la

récolte des pommes serait très-abondante. Le climat de l'île est parfaitement sain ; jamais les chaleurs n'y sont très-grandes ; la santé s'y conserve bien et on y vit longtemps.

La culture des patates se fait sur une large échelle à l'Île-aux-Coudres. A part quelques petits endroits, tels que les fonds du bout d'en haut de l'île, la terre est très-propice à cette culture. On en récolte une très-grande quantité que l'on porte au marché de Québec, où elles se vendent bien, parce qu'elles ont la réputation d'être de bonne qualité. On élève sur l'île un grand nombre d'oies qui, dans le temps de l'automne, courent sur les rivages où elles trouvent leur nourriture.

Il n'y a sur l'Île-aux-Coudres ni ours, ni renards, ni loups-cerviers, ni *bêtes-puantes*, ni écureuils, ni marmottes, ni perdrix, ni *suisses*, mais bien certainement des maringoins, des puces, des punaises, des souris, des rats-musqués et des rats †. Cette dernière espèce de bêtes, selon que nous l'apprend la tradition, fut mise sur l'île dès la découverte du pays, par les navires. Ces voraces rongeurs se sont multipliés de manière à devenir un vrai fléau pour les granges des habitants. Un d'entre eux me disait que, dans l'hiver de 1869, les rats avaient mangé au moins *quarante minots* de grains dans sa grange. Dans certains endroits de l'île, les rats et les rattes font comme les messieurs et les dames des villes, qui ont leurs maisons de campagne où ils vont passer la belle saison avec leurs familles. Ces rats et ces rattes et leurs enfants s'en vont passer l'été dans les côtes qui avoisinent les granges. Ils y ont des demeures spacieuses creusées bien avant dans la terre. De là, ils sortent pour se promener dans les champs, et dès que la récolte a produit du grain, ils mangent, avant le cultivateur, des fruits nouveaux. Quand les froids d'automne arrivent, et surtout quand la neige couvre la terre, ils reviennent dans les granges pour y vivre dans l'abondance. Il est arrivé quelquefois qu'ils ont eu l'insolence de s'établir dans la cou-

† Deux castors ont été tués sur l'île, depuis qu'elle est colonisée. Le dernier a été pris il n'y a pas un grand nombre d'années.

verture des granges faite avec de la paille, et l'ont détruite entièrement. L'espèce de rats que les Français ont apportée sur l'île vient probablement de la Normandie ; ils sont d'une audace surprenante, d'une force remarquable et d'une finesse incroyable.

Puisque j'en suis sur le compte des rats qui ravagent les granges des habitants de l'Île-aux-Coudres, je me permettrai de rapporter le fait suivant, dont je garantis l'authenticité.

Mon père faisait marcher un moulin, qui ne pouvait moudre de la farine que quand il plaisait à Dieu d'envoyer du vent. C'est à l'heureuse époque où les habitants n'apportaient au moulin que du blé de première qualité. Or, on sait que les rats aiment singulièrement à manger du blé. Sachant qu'ils en auraient toujours en abondance, un nombre d'entre eux avaient pénétré dans le moulin et y avaient fixé leur demeure, comme le rat du bon Lafontaine dans un fromage. S'ils se fussent contentés de ne faire leurs dégâts que dans le blé ou la farine, toute criante qu'eût été leur conduite, cela eût pu se tolérer. Mais ils ne se gênaient d'aucune façon de briser les poches d'une manière très-désagréable. Pour remédier jusqu'à un certain point à leurs dégâts, il fallait avoir et des aiguilles et du fil en grande quantité, et la mère de famille ne pouvait suffire à en fournir pour raccommoder les poches coupées et brisées par les rats. Son fil à coudre et ses aiguilles disparaissaient comme qui dirait une chandelle allumée par les deux bouts. Cela ne faisait guère son affaire, et, avec raison, elle pestait contre les rats. Pour surcroît de déboire, les habitants se plaignaient à mon père de ce que leurs poches étaient brisées, et quelquefois même mises hors de service. Et, pour comble de désolation, les autres mères de famille grognaient sans cesse parce qu'elles ne pouvaient suffire à faire de nouvelles poches, ou à raccommoder celles qui revenaient du moulin.

Comme on le comprendra sans peine, cet état de chose était devenu insupportable, et il n'y avait pas moyen d'y remédier sans déclarer la guerre aux rats. Tout bien pesé, c'était, s'il en fût jamais, un vrai *casus belli*.

Un soir donc, mon père nous assembla,

nous dit de nous préparer à la guerre, et que le lendemain matin, sans faute, on lèverait le plancher de bas du moulin, et qu'une guerre sans merci devait être faite aux rats.

On ne parlait alors ni de fusils à aiguille, ni de chassepots, ni de mitrailleuse. Il ne pouvait donc être question de nous en armer. Mais comme nous ne voulions pas faire comme les Français qui ont déclaré la guerre aux Prussiens sans être préparés, nous eûmes soin de faire nos préparatifs avant de nous mettre en campagne. Après avoir tenu un conseil de guerre, comme autrefois le grand roi Nabuchodonosor, ainsi qu'il est rapporté dans le *livre de Judith*, il fut résolu unanimement que nous préparerions de bons et solides gourdins de bois franc. Et ce qui avait été résolu se fit sans délai. Tout le temps de la veillée fut employé à arranger ces gourdins, dont chacun de nous, comme armes de rechange, devait avoir au moins deux, dans l'appréhension bien fondée de manquer d'armes et de se trouver dans la position où se virent les braves soldats français à Sedan.

Toutes nos armes, mises en bon ordre, furent placées dans un coin de la maison, et ce ne fut qu'alors que nous allâmes prendre du repos afin de rafraîchir nos forces pour le combat du lendemain, où, comme les Français à Sedan, nous appréhendions de nous trouver un contre dix.

Le soleil était à peine apparu sur l'horizon, que nous étions debout et animés d'un courage indomptable ; car, nous le comprenions, il fallait vaincre ou être dévorés par des rats normands.

Au signal donné, nous nous emparâmes de nos gourdins et nous nous rendîmes au moulin, bouchâmes tous les trous pratiqués par les rats sous le mur du moulin, qui était bâti en pierres. Cette opération terminée, nous entrâmes dans le moulin, non sans éprouver certains battements de cœur, comme un jeune soldat qui, pour la première fois, offre sa poitrine aux balles. Les portes fermées sur nous, pour nous ôter la pensée de fuir, les poches de farine transportées dans le second étage du moulin, l'escalier qui y conduisait retiré, nous commençâmes à enlever le plancher de bas du moulin. Nous n'étions que trois en-

fants, et pas un de nous n'avait alors de la barbe au menton ; mais, par l'ardeur qui nous animait, nous valions bien dix grands barbichons pour ce genre de combat.

Nous étions convenus que, quelque provocation que pût nous faire l'armée rat-tière, nous ne devions pas frapper un seul coup de nos gourdins avant que tout le plancher n'eût été enlevé et mis dans un endroit où les rats ne pourraient se cacher et se dérober ainsi aux redoutables coups que nos jeunes bras devaient leur porter. Cette dernière opération terminée, il fut question de prendre en nos mains les redoutables gourdins dont les coups allaient frapper sur les rats aussi prestement qu'un orage de grêle. Enfin, placés à une certaine distance les uns des autres pour ne pas nous assommer de coups, le mot électrique : *feu ! feu !* se fit entendre et le combat s'engagea. Ce fut une mêlée incroyable, un tintamarre affreux, des cris épouvantables. Les rats criaient, nous criions plus forts que les rats ; *on eut à peine entendu Dieu tonner*, et les coups de gourdins s'abattaient sur le dos, sur la tête, sur les jambes, partout, enfin, sur les rats, qui tombaient, se relevaient, retombaient encore, montaient après nos habits, cherchant à nous mordre, et retombaient une seconde fois pour ne plus se relever.

Cette étrange mêlée dura pendant une grosse heure. Car il fallait engager un combat avec chacun de ces bandits qui ne cessaient de résister qu'une fois assommés sous nos coups. Bientôt le champ de bataille fut jonché de cadavres mutilés, brisés, défigurés, ensanglantés, comme si une dizaine de mitrailleuses eussent fauché les bataillons de l'armée prussienne.

Nous nous arrêtâmes quelques moments pour contempler notre glorieuse victoire et respirer un peu. Puis nous comptâmes les morts ; car il n'y avait que des morts, défense nous ayant été faite de faire un seul prisonnier.

Nous comptâmes donc quarante cadavres sur ce triste champ de bataille. C'était une victoire remarquable et digne d'être inscrite à côté de la bataille de Châteauguay.

Après avoir repris nos sens, nous nous aperçûmes que notre tâche n'était pas finie. Restait encore le foyer de pierres, placé

à l'entrée de la petite cheminée du moulin. C'était la forteresse des rats. Il fut résolu de la démolir de fond en comble. Les pierres en furent arrachées, et, à notre grande surprise, nous y découvrîmes tapi dans un coin, un énorme rat qui nous fit véritablement peur. Il était (chose qui peut-être ne s'est jamais vue depuis que le monde est monde), il était, depuis le bout de la queue jusqu'à l'extrémité de son nez, il était *blanc, blanc* comme de la neige du mois de janvier. Il avait un aspect féroce, nous montrait ses longues dents, nous regardait avec des yeux effrayants et semblait nous défier et se moquer de nous. Mais la victoire que nous venions de remporter nous avait rendus intrépides, et comme nous l'avions fait de ses complices de brigandage, nous l'assommâmes par trois coups de bâtons à la fois. Il était énormément gros. Je ne me rappelle plus si nous en avons mesuré la longueur, mais le souvenir qui m'en est resté me fait croire qu'il était aussi gros qu'un moyen chat.

La mort de ce dernier ennemi des poches nous donnait une victoire complète. Il ne fut pas question d'enterrer les morts. Nous allâmes les jeter dans le courant du fleuve.

Depuis ce temps, les rats n'osèrent plus revenir dans le moulin, tant la leçon que nous leur avions donnée avait fait impression sur ceux qui ravageaient les granges des habitants de l'île. Notre grande victoire eut les plus heureux résultats : les mères de famille ne grognèrent plus contre les poches qui revenaient du moulin ; et leur fil ne fut plus dépensé pour boucher les trous faits par les rats.

CHAPITRE SECOND

PREMIERS HABITANTS DE L'ILE-AUX-COUDRES

Comme on le sait, Jacques Cartier et avec lui ses compagnons de voyage, débarqua sur l'île dont j'écris l'histoire, et la nomma *l'île-aux-Coudres*, à cause des *noisetiers* qu'il y trouva en abondance et dont les fruits lui parurent préférables à

ceux de son propre pays †. Ce fut le six ou le sept de septembre de l'an 1535 que l'île-aux-Coudres reçut le nom qu'elle a toujours porté depuis.

Malgré que Jacques Cartier eût vanté la beauté de ses arbres et l'excellente qualité de son sol, personne ne songea d'abord à en obtenir la concession du gouvernement. En cela, je ne trouve rien de bien extraordinaire. Beaucoup d'autres endroits de la côte nord du fleuve offraient des avantages plus réels aux colons que ceux que pouvait leur offrir une petite île isolée de la terre ferme et qui, à l'époque de la découverte du pays et assez longtemps encore après, devait être exposée aux incursions des sauvages.

Pendant cent quarante-deux ans après le second voyage de Jacques Cartier, personne ne s'occupa de l'île-aux-Coudres. Ce ne fut qu'à l'époque de 1677 qu'elle fut concédée, en fief, à un nommé Etienne Lessart, habitant de la côte de Beaupré, par le comte de Frontenac, à la condition d'obtenir du roi de France, sous une année de date, la confirmation de son titre.

Cet Etienne Lessart, éprouvant des difficultés ou manquant des moyens nécessaires pour obtenir la confirmation de son titre de concession, laissa passer dix années sans s'adresser au roi de France. Ne croyant pas avoir le droit de faire valoir un titre dont il n'avait pas rempli les conditions, et peut-être aussi dans le but de retirer quelque bénéfice de son titre, il s'adressa aux messieurs du Séminaire de Québec pour leur vendre ce titre.

Il céda donc ses droits ou ses prétendus droits sur le fief de l'île-aux-Coudres aux messieurs du Séminaire de Québec, par un contrat passé devant maître François Génaple, notaire.

Ce contrat porte la date du 19 du mois d'octobre de l'année 1687, par lequel Etienne Lessart passe son titre au Séminaire pour la somme de *cent francs* que ces messieurs s'obligeaient de lui payer, s'ils obtenaient du roi de France la ratifi-

† Ce que dit ici Jacques Cartier est exactement vrai. Les *noisetiers* de l'île-aux-Coudres ont les feuilles beaucoup plus larges et leur fruit est de beaucoup plus gros que ceux des *noisetiers* que j'ai vus ailleurs.

cation de cette vente, ou un nouveau titre de concession.

Le 29 octobre de la même année 1687, les messieurs du Séminaire de Québec obtinrent du marquis de Denonville, gouverneur du Canada, un nouveau titre de concession de l'*Ile aux-Coudres et des battures autour d'icelle*, à titre de fief avec droit de pêche et de chasse, mais "à condition qu'on n'y ferait point la traite avec les sauvages et qu'elle ne serait habitée par aucun autre individu que par des personnes du dit Séminaire."

Cette restriction est assez singulière, puisqu'elle refuse aux messieurs du Séminaire le droit de concéder à des étrangers les terres de l'Ile-aux-Coudres, et ne leur accorde que le droit de s'y établir eux-mêmes, ce dont ils n'avaient guère envie, non plus que d'y établir des personnes de leur maison, dont ils ne devaient avoir que le nombre suffisant pour le service de leur établissement. Quant à y fixer des fermiers qu'ils eussent choisis parmi leurs serviteurs, la chose eût eu les mêmes inconvénients que ceux qui auraient résulté d'une concession à des étrangers.

Ce que n'avait pas fait Etienne Lessart, les messieurs du Séminaire de Québec le firent. Ils s'adressèrent au roi de France, et l'année suivante, à la date du premier de mars 1688, ils reçurent du roi la confirmation de cette concession du fief de l'Ile-aux-Coudres par un *brevet* qui fut enregistré au greff du Conseil souverain, à Québec, le 28 du mois de février de l'année 1689.

La seigneurie ou fief de l'Ile-aux-Coudres appartenait donc, par des titres incontestables, aux messieurs du Séminaire de Québec, mais ils ne pouvaient en concéder les terres à des étrangers par la crainte, je pense, que les habitants de l'île ne nuisissent aux commerçants de fourrures.

Mais cette crainte n'était point fondée sur des motifs raisonnables, puisqu'il n'eût servi de rien d'empêcher que des habitants établis sur l'Ile-aux-Coudres fissent la traite avec les sauvages, pendant qu'il était libre aux habitants fixés à la Malbaie et ailleurs, sur la côte du nord, de la faire avec les sauvages de Tadoussac.

Cependant, malgré l'inutilité de cette

restriction, les messieurs du Séminaire de Québec gardèrent strictement la clause de la concession de leur fief de l'Ile-aux-Coudres pendant l'espace de *vingt et un ans*. Mais, à la date du premier du mois de septembre 1710, les messieurs du Séminaire de Québec crurent devoir prouver au gouvernement que la défense qu'on leur faisait de concéder les terres de leur seigneurie de l'Ile-aux-Coudres n'était fondée ni sur la raison ni sur les faits. Dans la requête qu'ils lui adressèrent à ce sujet, ils lui soumièrent les motifs suivants qui réfutent péremptoirement les vaines appréhensions du gouvernement d'alors.

Les messieurs du Séminaire exposent donc : 1o. Que, depuis le temps que la prohibition de concéder les terres de leur fief de l'Ile-aux-Coudres leur a été faite, la Malbaie et plusieurs autres endroits se sont établis, où il y a des seigneurs et des habitants auxquels on n'a nullement défendu de faire la traite avec les sauvages ; 2o. Que les habitants de ces localités sont plus près de Tadoussac que ne le seraient ceux établis sur l'Ile-aux-Coudres ; 3o. Que les habitants établis à la Malbaie et ailleurs, sur la terre ferme, peuvent beaucoup plus facilement communiquer avec Tadoussac, que ne le pourraient ceux établis sur l'Ile-aux-Coudres, parce que ces derniers manquent des moyens de communiquer par eau à une si grande distance, n'ayant que de très-petits canots de bois ; 4o. Que ceux qui demandent des concessions de terre sur l'Ile-aux-Coudres ne peuvent être supposés vouloir commercer avec les sauvages de Tadoussac, puisqu'il leur serait beaucoup plus facile de le faire sur la terre ferme où ils sont établis ; 5o. Enfin, que l'unique but de ceux qui demandent des concessions de terre sur l'Ile-aux-Coudres étant d'en cultiver la terre et de profiter des herbages qui sont le long de la dite île, et sur les battures, il ne peut exister aucun sujet de crainte, fondée en faits et en raison, qu'ils fassent tort aux commerçants de pelletteries.

Cette requête fut présentée à l'intendant Raudot, qui, le même jour, premier de septembre 1710, leva cette prohibition et permit aux messieurs du Séminaire de Québec d'établir des habitants sur l'Ile-aux-Coudres, toutefois avec la défense

d'accorder aux dits habitants aucun droit de traite ou de chasse.

L'Île-aux-Coudres, donc, allait recevoir des êtres civilisés et voir ses belles forêts tomber sous la hache du défricheur pour être remplacées par de riches moissons.

Malgré toutes les recherches que j'ai faites, il m'a été impossible de savoir si, avant les titres de concessions dont je vais bientôt parler, il y a eu quelque personne civilisée qui ait demeuré sur l'Île-aux-Coudres.

Ce ne fut que dix-huit ans après cette permission d'établir des habitants sur l'île que datent les premiers contrats de concession. D'où je conclus qu'il est probable que l'Île-aux-Coudres ne fut habitée, au moins d'une manière régulière, que cent quatre-vingt-treize ans ou près de deux siècles après le second voyage de Jacques Cartier.

J'ai dit : d'une manière régulière, car il est à croire qu'avant l'époque où les messieurs du Séminaire de Québec donnèrent des contrats de concession, l'Île-aux-Coudres reçut un colon qui vint s'y établir. Voici ce que m'écrivait M. le curé de l'Île-aux-Coudres, à la date du 6 avril 1870, appuyé sur une tradition conservée par les habitants de l'île :

On trouve, au répertoire du premier registre, à l'année 1743, le mariage de Barthélemi Thérien et de Brigitte Savard avec la remarque que cette Brigitte Savard est la première personne née sur l'île. Il est connu, par tradition, que cette Brigitte Savard était la fille d'un nommé Joseph Savard, arrivé sur l'île avec sa femme (dont le nom de famille était Marie-Josephite Morelle) quelque temps avant la naissance de cette enfant. Supposé que cette Brigitte Savard eût, à l'époque de son mariage, vingt ou vingt-deux ans, on devrait faire remonter l'arrivée de son père sur l'île vers l'époque de 1720, par conséquent avant la date des premiers contrats de concession, qui ne furent donnés qu'en 1728.

Ce qui tend à confirmer l'établissement sur l'île de ce Joseph Savard vers l'époque de 1720, c'est le fait suivant dont le souvenir s'est conservé parmi les habitants jusqu'à nos jours. Je reprends la narration de monsieur le curé de l'Île-aux-Coudres :

On rapporte de lui et de sa femme une anecdote qui serait aujourd'hui un fait bien extraordinaire. Etant arrivés sur l'île bien tard dans la saison d'automne, ils ne purent que construire

une misérable cabane où ils se logèrent. La femme de ce Savard, sur le point de donner naissance à son enfant, fut abandonnée trois jours seule, pendant que son mari et un serviteur traversèrent au nord, au milieu des glaces, pour aller chercher une sage-femme.

Dans l'état où était cette femme, elle ne fût pas demeurée seule dans sa maison s'il y avait eu quelqu'autre famille sur l'île.

Joseph Savard, suivant la tradition, s'était bâti une petite maison sur une butte près de la petite rivière appelée *Rivière-des-Pruches* †, vers l'endroit où a été bâtie la maison connue sous le nom de Bonaventure Mailloux.

Joseph Savard eut huit enfants, deux garçons et six filles. Un de ses garçons portait le nom de Charles et a été le chef de tous les Savard qui ont habité l'Île-aux-Coudres après lui. Suivant les registres, on ne voit pas que son frère, qui s'appelait *Jean Savard*, ait eu des enfants. Joseph Savard avait pris en concession, des messieurs du Séminaire, seize arpents de terre, qu'il partagea, plus tard, entre ses garçons et ses filles, en donnant à chacun d'eux deux arpents ‡ : son fils Charles, dont je viens de parler, eut la terre aujourd'hui occupée par Téléphore Tremblay. Cette terre est au nord-est de celle autrefois occupée par Bonaventure Mailloux.

Avant d'aller plus loin, dans ces notes sur l'Île-aux-Coudres, je crois nécessaire de donner les noms des premiers colons établis sur cette île, avec la date de la concession de leurs lots, à l'exception de quelques-uns, dont je ne n'ai pu trouver les contrats. Le plan No. 1 de la censive donne tous les noms jusqu'à la date de 1751. On remarque que, sur ce plan, le nom de Joseph Savard se rencontre deux fois.

Contrats du 6 juillet 1728.—1. Joseph Savard ; 2. François Tremblay.

Contrats du 7 juillet 1728.—3. Fran-

† Aujourd'hui appelé le *ruisseau de la ferme*.

‡ Voici les noms des fils et des gendres de Joseph Savard, suivant le partage de ses terres : 1o. Louis Giguère ; 2o. Jean Sanschagrin ; 3o. Charles Savard, fils ; 4o. Joseph Amiot dit Villeneuve ; 5o. Gabriel Dufour ; 6o. Dominique Harvay ; 7o. Jean Savard, fils ; 8o. François Dallaire. A part ses deux fils, les autres étaient mariés ainsi que ses six filles.

çois Roussel ; 4. Joseph Tremblay ; 5. Sébastien Harvay ; 6. André Bergeron.

Contrat du 10 juillet 1728.—7. Etienne Desbiens.

Contrats du 10 octobre 1728.—8. Etienne Desbiens ; 9. Guillaume Tremblay ; 10. André Tremblay.

Contrat du 16 mai 1730.—11. Dominique Bonneau dit La Bécasse.

Contrat du 29 mai 1738.—12. Etienne Tremblay.

Contrat du 16 juin 1746.—13. Joseph Savard.

Contrats du 24 juin 1746.—14. Jacques Godreau ; 15. Joseph Desbiens ; 16. Joseph Bouchard.

Contrat du 28 juin 1747.—17. Jean Gauthier.

Contrat du 22 juillet 1748.—18. Ignace Brisson.

Contrat du 22 juillet 1749.—19. Charles Demeule.

Contrat du 13 juin 1752.—20. Marc Beaulieu dit Suisse.

Contrat du 10 octobre 1752.—21. François Tremblay.

Contrat du 7 juillet 1754.—22. André Bergeron.

Contrat du 13 mars 1757.—23. Joseph Labranche dit Laforest.

Contrat du 2 avril 1773.—24. Guillaume Tremblay.

Si on ajoute à cette liste les six noms qu'on trouve sur le plan No. 1, on aura trente habitants établis sur l'Île-aux-Coudres. Et, comme toutes les terres sur la surface de l'île, à l'exception de celles du *domaine*, étaient concédées, il s'ensuit que l'Île-aux-Coudres se trouvait partagée entre trente habitants seulement.

En jetant un coup d'œil sur le plan No. 2, fait depuis les concessions du *domaine* seigneurial, en l'année 1773, on aura une idée de la manière dont les terres furent concédées sur l'Île-aux-Coudres.

Les terres du *Cap-à-Labranche*, telles que les offre le premier plan, ont été divisées sur la largeur, mais ont conservé leur profondeur, au lieu que celles concédées sous la dénomination de *La Baleine* ont été coupées en deux sur la profondeur, à l'exception de quelques-unes qui se trouvent au bas de l'île et qui en traversent la largeur en cet endroit.

CHAPITRE TROISIÈME

RENFERMANT PLUSIEURS SUJETS DÉTACHÉS

La population de l'Île-aux-Coudres, dont je viens de faire connaître les habitants, se multiplia peu à peu par elle-même et par quelques autres familles qui vinrent s'y établir. Pendant un assez grand nombre d'années, l'île fut desservie par les Jésuites et autres religieux qui avaient la charge des missions du golfe et du bas du fleuve. Ces missionnaires emportaient avec eux les actes des baptêmes, mariages et sépultures ; c'est la raison pour laquelle les premiers registres de l'Île-aux-Coudres ne datent que de l'année 1741. Le premier acte, écrit sur ce registre, est le baptême de Marie-Anne Tremblay, qui fut baptisée par M. Chaumont de la Jannière, le 9 avril 1741. Elle était née le 12 mars précédent.

Depuis l'époque de l'établissement de l'île jusqu'en l'année 1748, c'est-à-dire pendant l'espace de 28 ans, en admettant que Joseph Savard se soit établi sur l'île en 1720, la sainte messe fut célébrée et les sacrements administrés dans des maisons particulières. Des personnes mortes il n'y a pas de longues années ont certifié avoir entendu la messe dans la maison du père Alexis Perron.

À l'époque dont je parle, la position des trente colons qui avaient fixé leur demeure sur la petite Île-aux-Coudres n'était certainement pas des plus heureuses, sous le rapport temporel et sous le rapport religieux. Des misères sans nombre les assaillaient de tous les côtés. Ne voyant des missionnaires que très-peu souvent ; obligés, dans les cas de maladie grave, de traverser au nord pour aller chercher un prêtre ; abandonnés à eux-mêmes pendant une grande partie de l'année ; ayant des moyens de vivre très-peu abondants ; séparés les uns des autres par le manque de chemin, à moins de voyager sur le rivage de l'île ; isolés sur cette île, dont assez souvent ils ne pouvaient sortir qu'au péril de leur vie, les insulaires étaient livrés à leurs propres ressources pendant la saison longue et pénible des hivers du Canada : telle était la position des intrépides colons qui ont préparé aux habitants ac-

tuels de l'Île-aux-Coudres les avantages spirituels et temporels qui rendent si digne d'envie le bonheur de cette population.

Je viens de parler des difficultés qu'eurent d'abord les habitants de l'Île-aux-Coudres pour communiquer, par eau, sur les terres voisines. Il ne sera pas sans intérêt de faire mention, ici, des moyens qui furent mis en usage.

Les habitants de l'Île-aux-Coudres se servirent d'abord de canots de bois, dont les forêts de l'île leur fournissaient les matériaux. C'étaient de lourdes et pesantes embarcations que leur poids rendait peu propres à se défendre contre la houle soulevée par le vent. On ne pouvait donc aller sur les eaux du fleuve que dans les moments où le vent n'agitait pas la surface des flots. Lorsque, pendant un voyage, le vent s'élevait, il fallait lutter contre les lames ou prendre le parti de gagner le rivage et y attendre qu'il plût au vent de s'apaiser. Malgré ces inconvénients et ces dangers, on se rendait par mer jusqu'à la ville de Québec.

Dans les comptes de la fabrique du temps de M. Compain, curé de l'île, et à la date de 1782, on voit que la fabrique avait acheté un de ces *canots* de bois dont le prix était de *quatre-vingt-quatre francs* ou quatorze piastres.

Après s'être longtemps servi de ces lourds canots de bois, on crut avoir fait un grand pas dans les moyens de navigation en adoptant les *canots d'écorce*, qui, plus légers, facilitaient le passage de l'île aux terres environnantes.

Mais ce dernier expédient ne pouvait suffire aux nombreux besoins de cette population naissante et à laquelle tant de choses manquaient. Il lui fallait des embarcations plus grandes, plus solides et plus capables de se défendre contre la mer et contre le vent. Il fallait des goëlettes ou au moins des chaloupes.

Malgré toutes les informations que j'ai prises auprès des anciens de l'île, je n'ai pu m'assurer de l'époque précise où on a commencé à se servir de chaloupes pour la navigation. Tout ce que je puis dire, c'est que l'opinion la plus probable établit qu'à l'époque de 1760, il y avait des chaloupes à l'Île-aux-Coudres, mais en très-petit nombre. Longtemps encore après l'é-

poque de 1760, on se servait de canots, comme on le constate par celui que la fabrique avait acheté en 1782, comme je l'ai dit plus haut.

En attendant que les chaloupes fussent en nombre assez grand pour suffire aux besoins de la navigation, les habitants de l'île continuèrent à faire usage de leurs canots d'écorce, et la tradition rapporte que plusieurs d'entre ces navigateurs devinrent très-habiles à conduire au milieu des flots soulevés par les tempêtes, ces fragiles et petites embarcations. J'ai connu un capitaine Bernier, du cap Saint-Ignace, père de l'ancien curé de Saint-Anselme, qui, quelle que grande que fût la tempête, ne craignait pas plus la houle soulevée par le vent, que s'il eût été embarqué dans une grosse goëlette. Jamais la violence du vent ne l'a empêché de faire le trajet entre le Cap et les *Ilets-rompus*, où il allait faire la chasse aux loups-marins. Le capitaine Bernier, placé à l'arrière de son canot, assisté par son compagnon de chasse placé à l'avant, se moquait du vent et de la fureur des flots. J'ai bien connu ce brave homme, un des plus dignes que j'aie vus pendant ma vie*.

Ces moyens de voyager sur le fleuve, quelque peu commodes qu'ils fussent, pouvaient absolument suffire pendant la saison de l'été, mais chacune des années qui s'écoulaient amenait le temps de l'hiver, pendant lequel les glaces, venant du haut ou du bas du fleuve, se pressaient, se heurtaient, se culbutaient pour trouver un passage par le petit canal ouvert entre l'île et la terre du nord. Des besoins urgents, indispensables, obligeaient quelques-uns des habitants de l'île à traverser sur la terre du nord, pour delà se rendre à Québec : c'était pour y demander soit des dispenses de mariage, soit une faveur extraordinaire contre des malheurs qui menaçaient les habitants de l'île, comme il arriva à l'époque de l'avent de l'année 1791, alors qu'un affreux et long tremblement de terre, dont je parlerai plus tard, menaçait d'engloutir les habitants de la petite Île-aux-Coudres. Les voyages entrepris dans de

* Cette famille des Bernier, du Cap-Saint-Ignace, est une de celles qui fournissent nos navigateurs les plus intrépides et les plus intelligents.

telles circonstances ne pouvaient se faire qu'au péril de la vie. On sait que, depuis l'époque de l'établissement de l'Île-aux-Coudres, vers l'année 1720, jusqu'au temps où fut ouvert un chemin sur le haut des caps, le seul moyen, pendant l'hiver, de communiquer avec Québec était le passage très-dangereux du pied de ces caps, entre la petite rivière Saint-François et Saint-Joachim.

Qui pourra raconter les dangers sans nombre, les misères de toute espèce, les fatigues et les dépenses d'un tel voyage? Imaginez qu'il fallait d'abord faire la traversée entre l'île et la terre du nord par le moyen d'un lourd canot de bois que six hommes pouvaient à peine traîner à travers les glaces *. Rendus sur la rive nord du fleuve, ceux qui ne devaient pas continuer le voyage devaient attendre le retour de ceux qui allaient faire le pénible trajet de la Baie-Saint-Paul à Québec; car il ne fallait pas penser à faire un nouveau voyage au nord pour les ramener sur l'île. Imaginez les fatigues des hommes, qui, à pied, et ayant souvent de la neige jusqu'aux genoux, prenaient leur route sur les glaces du rivage. Mille et mille dangers les attendaient, surtout aux endroits où il fallait escalader de hauts rochers avec le danger trop réel de glisser dans les eaux du fleuve, qui venaient sans cesse battre aux pieds de ces rochers, dont ils ne s'éloignaient jamais assez pour y laisser un passage. Il fallait franchir un espace de six à sept lieues au milieu d'obstacles dont on ne surmontait quelques-uns que pour en rencontrer d'autres encore plus dangereux.

Il arrivait parfois que tout à coup s'élevait une tempête qui faisait naître le danger de se perdre dans l'épaisseur de la

* Pendant un des hivers que M. Lelièvre, curé de la Baie-Saint-Paul, desservait l'Île-aux-Coudres, cinq hommes robustes étaient traversés de l'île afin d'aller le chercher pour un malade. Quand ils furent sur le retour et vers le milieu de la traversée, il s'éleva un vent furieux qui les empêcha de se rendre aux battures de l'île. Les glaces et les courants les emportèrent dans le haut de la Petite-Rivière. Ils passèrent une nuit de misères incroyables. Ce ne fut que le lendemain, vingt-quatre heures après leur départ de la Baie, qu'ils purent accoster le rivage de l'île. Ils avaient eu l'imprudence de ne pas apporter de nourriture.

neige amoncelée par le vent. Au milieu de toutes ces fatigues d'une route où les pieds enfonçaient dans une neige profonde, il fallait, tout de rigueur, avoir un sac de peau de biche ou de *loup-marin-d'esprit* attaché sur le dos pour y loger des provisions de bouche et des habits dont on avait besoin pour le voyage, mais qu'il fallait ne pas mettre sur son corps, afin d'être moins embarrassé dans cette profondeur des neiges.

Les voyageurs avaient-ils réussi à franchir ce dangereux passage le long d'un rivage escarpé, ils n'étaient pas au bout de leurs misères. Rendus aux premières maisons de Saint-Joachim, il leur fallait vider leur bourse pour prendre une voiture, ou continuer encore pendant dix lieues à battre la neige dans les chemins. Une fois parvenus au bout de leur long et pénible voyage, étaient-ils au bout de leurs dépenses, de leurs fatigues et de leurs dangers? Il n'y avait pour eux que la juste moitié du chemin parcouru. On était obligé de redescendre au lieu où les attendaient avec hâte leurs compagnons. Et si, durant le retour de Québec, survenait une pluie qui détrempait la neige, et qu'un froid subit vint rendre sa surface glissante comme la surface d'un lac après un grand et subit froid d'automne, on conçoit qu'il était encore bien plus dangereux de faire le redoutable trajet depuis Saint-Joachim jusqu'à la petite rivière Saint-François. Et, s'il fallait passer la nuit au milieu de ces rochers, était-il toujours facile de découvrir une cabane de pêcheurs ensevelie sous la neige? Et si, par chance, on en découvrait une, était-il bien facile d'ôter la neige pour en pouvoir ouvrir la porte? Et, une fois ce travail fait, était-il facile d'y faire du feu pour dégourdir ses membres roidis par le froid et la fatigue?

De retour, enfin, à la Baie-Saint-Paul, les jambes mortes de fatigue et la bourse vide, il fallait prendre le lourd canot de bois et le traîner sur les glaces pendant une traversée qui devait durer quatre à cinq heures.

Telles étaient les fatigues et les misères de ce voyage de plus de vingt lieues entre l'île et Québec, pendant la saison rigoureuse de l'hiver. Et qui pourra compter le nombre de fois que des habitants de

l'Île-aux-Coudres se sont vus obligés de faire ce pénible trajet !

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE L'ÎLE-AUX-COUDRES DEPUIS 1741 JUSQU'EN 1869.

Années.	Bapt.	Mariages.	Sépult.	Augment.
1741	3	1	0	3
1742	5	1	2	3
1743	5	0	1	4
1744	4	2	0	4
1745	8	0	0	8
1746	4	2	0	4
1747	8	0	3	5
1748	5	2	0	5
1749	11	1	6	5
1750	2	2	3	1 dim.
1751	14	0	3	11
1752	6	0	1	5
1753	7	7	1	6
1754	9	3	0	9
1755	8	0	12	4 dim (+)
1756	6	5	0	6
1757	14	1	0	14
1758	11	1	0	11
1759	10	2	7	3
1760	4	1	0	4
1761	4	4	0	4
1762	10	1	0	10
1763	8	4	0	8
1764	14	6	1	13
1765	8	0	0	8
1766	14	0	4	10
1767	17	3	1	16
1768	17	0	0	17
1769	16	3	1	15
1770	19	5	2	17

(+) L'année 1755 fut remarquable par la picote qui moissonna plusieurs personnes. Elle a conservé le nom d'année de la grande picote. Dans les registres de l'Île-aux-Coudres on trouve cette note écrite de la main du P. Coquart : " L'an " mille sept cent cinquante-cinq, dans le mois " de novembre, sont morts de la picote et enter- " rés dans le cimetière, François Tremblay, et " Marie Bouchard son épouse, Etienne Trem- " blay et Louise Bonneau (*dite La Bécasse*) son " épouse, Guillaume Tremblay et Scholastique " Savard, femme de Demeule, et Joseph Sa- " vard." (Ce Joseph Savard doit avoir été le premier habitant de l'Île-aux-Coudres.)

" (Signé) COQUART, M.I."

Le Père Coquart, comme on le voit, n'a pas fait mention des enfants, dont un certain nombre mourut aussi de cette maladie.

Années.	Bapt.	Mariages.	Sépult.	Augment.
1771	19	4	3	11
1772	23	2	3	20
1773	18	2	4	14
1774	22	7	0	22
1775	27	7	0	27
1776	20	1	3	17
1777	24	7	7	17
1778	28	2	2	26
1779	16	1	2	14
1780	20	1	6	14
1781	17	4	11	6
1782	17	9	4	13
1783	18	3	5	13
1784	14	7	5	9
1785	13	5	6	7
1786	16	4	4	12
1787	13	14	7	6
1788	19	6	7	12
1789	14	2	2	12
1790	17	10	5	12
1791	8	3	0	8
1792	18	8	9	9
1793	23	6	9	14
1794	19	10	7	12
1795	23	2	8	15
1796	12	9	7	5
1797	23	10	10	13
1798	23	8	12	11
1799	21	2	9	12
1800	24	2	5	19
1801	22	2	17	5
1802	18	4	12	6
1803	22	4	5	17
1804	19	3	4	15
1805	22	3	4	18
1806	24	4	0	24
1807	18	3	7	11
1808	22	5	5	17
1809	20	3	6	14
1810	19	2	6	13
1811	24	3	8	16
1812	13	5	6	7
1813	25	12	10	15
1814	24	9	0	24
1815	28	0	9	19
1816	20	2	11	9
1817	16	4	9	7
1818	14	3	9	5
1819	14	9	6	8
1820	23	7	5	18
1821	20	7	7	13
1822	22	1	12	10
1823	19	6	10	9

Années.	Bapt.	Mariages.	Séput.	Augment.
1824	25	4	9	16
1825	19	7	6	13
1826	27	8	12	15
1827	19	3	7	12
1828	22	7	8	14
1829	20	3	11	9
1830	25	11	13	12
1831	26	10	14	12
1832	30	4	4	26
1833	21	5	6	15
1834	29	3	7	22
1835	25	2	13	12
1836	26	7	11	15
1837	22	5	12	10
1838	23	2	12	11
1839	20	8	4	16
1840	24	10	8	16
1841	26	8	19	7
1842	26	6	13	13
1843	24	3	7	17
1844	20	5	7	13
1845	23	7	8	15
1846	20	10	13	7
1847	29	0	14	15
1848	23	6	7	16
1849	18	7	7	11
1850	29	2	5	24
1851	24	6	10	14
1852	22	3	7	15
1853	20	1	7	13
1854	23	6	13	10
1855	18	6	10	8
1856	24	10	21	3
1857	24	3	8	16
1858	20	8	8	12
1859	21	5	8	13
1860	25	3	8	17
1861	24	6	7	17
1862	22	14	7	15
1863	24	5	6	18
1864	26	4	7	19
1865	26	9	8	18
1866	27	10	12	15
1867	26	6	19	7
1868	24	3	19	5
1869	28	3	18	10

En examinant ce tableau, on verra que depuis l'année 1741, inclusivement, jusqu'en l'année 1869, aussi inclusivement, ont été faits, dans l'Île-aux-Coudres :

2,397 baptêmes,
573 mariages,
843 sépultures.

En consultant le même tableau on verra que le nombre des naissances étant de 2,397 et le nombre des sépultures n'étant, jusqu'à la date de 1869 inclusivement, que de 843, à cette dernière date, la population aurait dû être de 1554 individus. Cependant, telle n'est pas la population de l'île.

Nous allons nous en convaincre par le fait des recensements faits de cette population. J'ai pu m'en procurer quatre, que je vais inscrire ici (*) :

Premier recensement fait en l'année 1824, par M. Ls. M. Lefebvre, curé de l'île :

Nombre des communicants..... 395
Nombre des non-communicants..... 224

Population de l'île..... 619

Second recensement fait en l'année 1831, par M. Jos. Asselin, curé :

Nombre des communicants..... 397
Nombre des non-communicants..... 234

Population de l'île..... 631

Troisième recensement fait en l'année 1839, par le même curé :

Nombre des communicants..... 426
Nombre des non-communicants..... 225

Population de l'île..... 651

A l'année 1868, c'est-à-dire à un intervalle de vingt-huit ans de ce dernier recensement, j'ai trouvé un quatrième recensement qui me fournit l'état suivant de la population de l'île :

Nombre des communicants. 480
Nombre des non-communicants..... 183

Population de l'île en 1869..... 663

(*) Il existe un recensement de l'Île-aux-Coudres, qui date de l'année 1765, que M. Mailoux n'a pas connu et qui fait partie du recensement général du Canada fait pour cette même année. J'y trouve les détails suivants : Ménages, 41 ; population, 213 ; hommes, 101 ; femmes, 112 ; mariés, 41 hommes et 41 femmes ; enfants et non-mariés, 60 hommes et 71 femmes ; maisons, 40 ; arpents possédés, 4,405 ; minots semés, 445 ; chevaux, 43 ; bœufs, 46 ; jeune bétail, 30 ; vaches, 101 ; moutons, 245 ; cochons, 92.

Voir le Recensement du Canada, volume IV, imprimé en 1876, par ordre du gouvernement fédéral.

L'abbé H. R. CASGRAIN.

Du tableau précédent, donnant pour chaque année le nombre des naissances et des sépultures, ainsi que des quatre recensements faits dans l'espace de quarante-quatre ans, on peut tirer les conclusions suivantes relativement au mouvement de la population de l'Île-aux-Coudres :

1o. En règle générale, dans les paroisses un peu anciennes, le nombre des non-communiants est le tiers de la population totale. Cependant, on voit que les deux recensements, ceux de 1824 et 1831, donnent beaucoup au-delà de la moitié aux non-communiants. Dans celui de 1839, les non-communiants sont, moins un, la juste moitié de la population, et, à cette époque, il y avait au moins cent onze ans que l'Île-aux-Coudres était établie. Enfin, par le recensement de 1868, on voit que les non-communiants sont, moins trois, le quart seulement de la population totale de l'Île-aux-Coudres. Ces variations et cette disproportion entre les jeunes enfants et la population non-communiant n'ont peut-être lieu que dans la seule population de l'Île-aux-Coudres ;

2o. Une autre singularité se remarque entre le nombre des naissances et celui de la population générale, déduction faite des décès. A l'époque du dernier recensement, en 1868, cent vingt-sept ans depuis la tenue régulière des registres dans l'île, le nombre des naissances excède celui des décès de 1554. Cependant, dans la population résidente de l'île, d'après ce recensement de 1868, on ne trouve que 663 âmes. Par conséquent, la population de l'île manque de 891 individus. Au lieu donc de 663, elle aurait dû être de 1554 ;

3o. Pour se rendre compte de l'état exceptionnel de la population de l'Île-aux-Coudres, il faut considérer : 1o. Qu'à l'époque de 1751, suivant le plan fait cette année-là des concessions des terrains de l'île, ils étaient partagés entre *trente* familles seulement ; 2o. A l'époque de 1773, lorsque les messieurs du Séminaire de Québec se décidèrent à concéder le terrain réservé pour un domaine seigneurial, les terres de l'île furent partagées entre *quarante et une* familles. Depuis l'année 1728 jusqu'à celle de 1773, renfermant un espace de quarante-cinq ans, l'excédant de la population de l'île, y trouvant des établisse-

ments, n'était pas forcé d'en aller chercher ailleurs. Depuis cette dernière époque jusqu'à celle de 1868, les terres de l'île avaient été divisées entre *soixante-dix* familles, comme en fait foi le recensement fait pendant cette même année ;

4o. Le surplus de la population de l'île a émigré, en presque totalité, dans les paroisses du nord les plus voisines de l'île, telles que celles de la Malbaie, de Sainte-Agnès, de Saint-Irénée, des Eboulements et de Saint-Hilarion. Un petit nombre de familles ont passé à la Baie-Saint-Paul, à Saint-André et à Saint-Arsène. L'île ayant même au-delà de la population qu'il lui faut, cette émigration devra nécessairement continuer dans la suite des temps ;

5o. Les individus composant les familles de l'île, ou plutôt habitant dans chacune des maisons de l'île, sont, en général, très-nombreux. Pour le prouver, je vais copier le recensement de 1863 fait avec le plus grand soin :

Familles ou maisonnées.	Individus.
Abraham Tremblay.....	8
Nazaire Tremblay.....	8
Anicet Dufour.....	12
— Desgagné.....	3
Magloire Bergeron.....	7
Alexis Desbiens.....	9
Thomas Bergeron.....	11
Jos. Mie. Tremblay.....	12
— Desgagné.....	4
Clément Tremblay.....	11
Jude Tremblay.....	8
Augustin Leclerc.....	12
Dosithée Desgagné.....	3
Thaddée Demeules.....	9
Julien Desgagné.....	9
Forien Lapointe.....	9
Athanase Bouchard.....	10
Paul Lapointe.....	15
Joseph Gagnon.....	9
Etienne Desgagné.....	7
Isaïe Lajoie.....	11
Jos. Mie. Desgagné.....	12
Eloi Desgagné.....	8
Vital Leclerc.....	11
Etienne Bouchard.....	5
Simon Bouchard.....	13
Zénon Bouchard.....	10
Joseph Harvay.....	7
Etienne Desgagné.....	7

Séraphin Perron.....	10
Christophe Perron.....	8
F. Xavier Dufour.....	8
Nazaire Boudreault.....	15
Joseph Perron.....	10
Frédéric Perron.....	4
François Dufour.....	11
Joseph Tremblay.....	9
Timothée Desgagné.....	7
Nérée Harvay.....	5
J. B. Laforest.....	13
Maxime Tremblay.....	9
Alexis Tremblay.....	6
Abraham Tremblay.....	10
Georges Harvay.....	13
Augustin Dufour.....	15
Germain Harvay.....	15
Germain Dufour.....	16
Ulric Bouchard.....	7
Bernard Tremblay.....	8
Joseph Tremblay.....	6
Vital Boudreault.....	11
Célestin Dallaire.....	14
François Tremblay.....	12
David Desbiens.....	11
Timothée Desgagné.....	7
Joseph Desgagné.....	13
Olivier Boudreault.....	8
Jérôme Tremblay.....	4
Joseph Dufresne.....	8
François Gagnon.....	15
Flavien Tremblay.....	7
Hippolite Desgagné.....	2
Féréol Mailloux.....	9
Hippolite Pedneau.....	9
Norbert Dufour.....	11
Eloi Tremblay.....	3
Cléophas Martel.....	13
Vital Mailloux.....	10
Abel Perron.....	5
Jacob Bouchard.....	5

Suivant ce tableau, fait en 1868, il y a dans l'Île-aux-Coudres soixante-dix maisons habitées. Les noms de chaque famille différente se partagent ainsi :

Dufour.....	7
Desgagné.....	12
Bergeron.....	2
Desbiens.....	2
Tremblay.....	14
Leclerc.....	2
Demeule.....	1
Lapointe.....	2

Bouchard.....	6
Gagnon.....	2
Lajoie.....	1
Harvay.....	5
Perron.....	5
Boudreault.....	3
Laforest.....	1
Dallaire.....	1
Mailloux.....	2
Pedneau.....	1
Martel.....	1

CHAPITRE QUATRIÈME

SOUVENIRS DU PASSAGE DES FRANÇAIS SUR L'ÎLE-AUX-COUDRES

L'Île-aux-Coudres porte de nombreux souvenirs du passage des Français, pendant plus de deux siècles qu'ils furent maîtres de la colonie de cette Nouvelle-France qu'ils avaient fondée, mais qu'ils ne surent point conserver.

On sait que c'est depuis que les Anglais se sont emparés du Canada que les vaisseaux venant d'outre mer ont choisi pour voie de navigation le côté sud du fleuve Saint-Laurent. Mieux connue, je pense, la rive nord eût été préférée pour la profondeur constante des eaux du fleuve, qui ne diminue que dans la courte traverse depuis le cap Tourmente jusqu'à la rive sud de l'île d'Orléans.

Les Français ont constamment voyagé le long de la rive nord du fleuve, depuis l'Île-aux-Coudres jusqu'au cap Tourmente.

Près du rivage nord de l'île, vers le milieu de sa longueur, il y a un très-bon ancrage et un vaste havre parfaitement à l'abri des vents d'ouest et d'est, qui sont les deux vents les plus ordinaires sur notre fleuve, où ils soufflent avec une grande violence pendant la saison de la navigation du printemps et celle de l'automne. On peut, je crois, y mouiller les gros vaisseaux à quelques encablures du rivage à basse marée, sans danger d'y échouer.

C'est dans ce havre, qui a reçu des Français le nom de *mouillage* qu'il porte encore aujourd'hui, que Jacques Cartier avait mouillé ses deux vaisseaux le 6 et le 7 de septembre 1535, comme je l'ai dit ailleurs.

A l'endroit où Jacques Cartier avait

entendu la messe avant de se rembarquer sur ses vaisseaux pour remonter le fleuve, a existé une croix que la tradition de l'île a désignée sous le nom de la croix de Jacques Cartier. Cette croix était encore debout il y a soixante-seize ans. Une personne encore vivante, parvenue à l'âge de 82 ans, assure avoir été prier, à l'âge de dix ans, au pied de cette vieille croix, en accompagnant sa mère. Elle affirme que les anciens de l'île qui vivaient à cette époque, c'est-à-dire en 1788, recommandaient à leurs enfants de ne jamais profaner cet endroit dont la terre était sainte, parce que la messe y avait été dite lors de la découverte du pays. Sans me rendre garant de la vérité de cette tradition, je suis cependant très-heureux de la rapporter ici parce qu'elle confirme l'interprétation qu'ont donnée à la relation du second voyage de Jacques Cartier l'historien de la Colonie de la Nouvelle-France (l'abbé Ferland) et l'auteur de la pièce de poésie insérée dans le livre des fêtes de l'Île-aux-Coudres.

Quant à la conservation de cette croix pendant l'espace de deux cents quarante ans, cela ne pourrait être le sujet d'une objection sérieuse, puisqu'il est possible qu'elle ait pu durer aussi longtemps, ou que les Français l'aurait renouvelée, ce qui reviendrait au même.

Cette croix n'existe plus et on n'a pas eu la pensée de la renouveler par une autre afin de conserver plus spécialement le souvenir de ce mémorable événement. J'ai visité l'endroit où on croit qu'elle avait été plantée, mais je n'ai pu découvrir le point précis de sa situation. Quoi qu'il en soit de l'inutilité de mes recherches, le fait de l'existence de cette croix et le souvenir que la tradition y a attaché ne peuvent être révoqués en doute.

A cette croix et à l'endroit où elle avait été plantée, se rattachent d'autres faits que je ne dois pas omettre ici. Le premier de ces faits, c'est que les aumôniers des vaisseaux français qui, à leur passage, ont jeté l'ancre au mouillage de l'Île-aux-Coudres, ont, à plusieurs reprises, célébré la sainte messe auprès de cette croix avant l'année 1748, alors qu'il n'y avait pas encore de chapelle bâtie sur l'île. La tradition a conservé ce souvenir.

A cette même croix se rattache encore le fait que voici, arrivé en l'année 1755 ou quatre ans avant le siège de Québec : c'est le baptême de Marie-Augustine Bouchard, mariée plus tard à Jean-Marc Gagnon et dont le fils, François Gagnon, est encore vivant.

On aimera à voir ici l'acte de ce baptême dressé par le Rév. P. Coquart :

L'an mil sept cent cinquante cinq le vingt-trois Juillet a été baptisée par M. Ruffin prêtre aumônier sur le vaisseau l'Entreprenant en l'absence du soussigné missionnaire, Marie Augustine Bouchard, née le jour précédent du mariage légitime de Jacques Bouchard † et de Louise Françoise Roussel. Le parrain a été Gaspard Joseph Raymond commis des vivres de la marine du dit vaisseau, et la marraine Marie Joseph Tremblay.

(Signé) COQUART, M. J.

La tradition déclare que ce baptême avait été fait auprès de la croix. Elle nous apprend aussi que le parrain de Marie-Augustine Bouchard était le neveu de M. Ruffin. La tradition, conservée dans la famille Gagnon, nous apprend encore que M. Gaspard-Joseph Raymond promit, en quittant l'île, d'envoyer de Québec à sa filleule canadienne un souvenir qui, lorsqu'elle serait grande, lui rappellerait son parrain d'outre mer. Il ne manqua pas à son engagement, car rendu à Québec, il acheta différents effets, les plaça dans un paquet qu'il enveloppa avec soin, et le confia au pilote qui avait conduit l'Entreprenant et qui devait revenir sur l'Île-aux-Coudres. Par malheur pour la petite Marie-Augustine, ce pilote oublia le paquet à son départ de Québec, et la pauvre enfant n'en a jamais eu ni vent ni nouvelle.

† Le mariage de Jacques Bouchard est le premier acte de mariage inscrit sur le registre de la cure de l'Île-aux-Coudres à l'année 1741, le 13 de novembre. Cinq signatures sont apposées au bas de cet acte, dont l'une est celle de François Bouchard, capitaine de la Côte. Le premier acte de sépulture est celui d'un jeune enfant (Pierre-Dieudonné Harvay) âgé de deux mois et demi. Les noms de son père et de sa mère manquent dans l'acte, qui est du 12 mai 1742. Le premier acte de baptême porté sur ce registre est celui de Marie-Anne Tremblay, dont le père était André Tremblay et la mère Catherine Bouchard. Ces trois actes sont faits et signés par M. Chaumont.

Deux ans plus tard (1757), un autre baptême fut fait par un aumônier d'un autre bâtiment français, au pied de la même croix. Voici l'acte qu'on a dressé le Père Coquart :

L'an 1757, le 21 juillet ont été suppléées les cérémonies du baptême, donné par M. Royer aumônier du Roy sur le vaisseau le *Célébre*, à Pierre Bernard Lagüe † né le même jour du mariage légitime de Pierre Lagüe, navigateur, et de Marie Tremblay, etc.

(Signé) COQUART, M. J.

Les registres de l'Île-aux-Coudres, conservés dans les archives de la cure, ne datant que de l'année 1741, ne peuvent nous donner la preuve écrite d'autres baptêmes faits par des aumôniers de bâtiments français depuis l'année de l'établissement des habitants sur cette île. Cependant, on ne peut douter que plusieurs autres baptêmes n'aient été administrés par quelques-uns d'entre eux, outre ceux dont je viens de faire mention, lors surtout que de grands vents contraires devaient retenir plusieurs jours de suite les bâtiments à l'ancre dans le *mouillage*. L'absence, pendant l'été, des missionnaires qui desservaient l'Île-aux-Coudres devait tout naturellement engager les habitants à porter leurs enfants nouveau-nés pour les faire baptiser par quelqu'un des aumôniers des navires.

A l'endroit où était plantée la célèbre croix que tant de fois j'ai nommée, se voit encore l'emplacement d'un vaste cimetière où beaucoup de corps doivent avoir été inhumés. J'ai visité ce cimetière, qui a au moins trois quarts d'arpent de longueur. On y aperçoit encore la coupe d'un grand nombre de fosses. Cinq rangs, sur toute cette longueur, sont encore très-visibles à

† Pierre-Bernard Lagüe (aujourd'hui *Laguenx*) est un des grands-oncles du Rév. M. Ovide Brunette, professeur à l'Université-Laval. Trois autres enfants de la même famille Lagüe ont été baptisés à l'Île-aux-Coudres : 1o. François, né le 3 de janvier 1759 et baptisé sous condition le 20 du même mois ; 2o. Françoise, née le 9 du mois d'août 1761, et baptisée le 22 du même mois ; 3o. Louis-Abraham, né le 26 mars 1763, et baptisé sous condition le 11 août suivant. Ces trois derniers baptêmes furent faits par M. Chaumont de la Joannière, alors curé de la paroisse de Saint-Pierre de la Baie-Saint-Paul, et desservant l'Île-aux-Coudres. (Cette note a été écrite en 1870.)

l'œil, quoique le terrain en ait été labouré. D'après certaines sinuosités du sol, il est presque évident que les rangs des fosses doivent dépasser le nombre de cinq. Je regrette qu'on n'ait pas plus respecté les dépouilles mortelles de ceux que nous nous glorifions d'avoir eus pour nos ancêtres. On a, cependant, par respect pour ces fosses, tenu ce terrain constamment environné d'une clôture. C'est un témoignage que j'aime à rendre ici à la famille Gagnon, propriétaire de la terre où se trouve cette trace du passage des Français.

En gagnant vers l'ouest, à un mille environ du cimetière dont je viens de parler, a existé un autre cimetière peut-être encore plus considérable que le premier. Ce second cimetière, que j'ai également visité, ne présente pas de traces de fosses, faites les unes à côté des autres, comme le premier, mais de hautes et larges buttes où les corps ont dû être déposés plusieurs ensemble. Il y a un grand nombre de ces buttes que le temps n'a pu effacer.

Des hommes âgés et encore vivants m'ont assuré avoir entendu bien souvent répéter à leurs vieux parents que beaucoup de *corps de Français* avaient été enterrés sous ces tertres. Comme le premier, ce cimetière se trouve au pied de la haute côte qui sert de rempart à l'Île-aux-Coudres et termine ses rivages. Par une précaution louable, tous deux sont situés sur des élévations où les eaux du fleuve ne peuvent monter, même dans les plus hautes marées. Le terrain occupé par le second cimetière n'a jamais été labouré ; il sert de prairie dont on fauche le foin. Pendant les pâturages, ce sol est foulé sous les pieds des animaux, ce qui est très-regrettable.

Les navigateurs français avaient construit deux quais à l'endroit de l'île appelé *mouillage*. Le plus considérable était placé, suivant la tradition, à l'entrée est d'un canal profond, dans lequel pénètrent les eaux du fleuve pour s'y élever, à marée haute, à près de quinze pieds. Ce canal forme comme une espèce de ceinture qui environne la *grande batture* et l'isole du rivage de l'île à la marée montante. Ce quai n'existe plus aujourd'hui. Les eaux du fleuve l'ont démolies il y a déjà de longues années. Il est assez probable qu'il

servait pour les gros vaisseaux, surtout à haute marée.

Un autre quai ou *pontage*, qu'on a bâti pour gagner le pied de la côte, existe encore. Ce quai se prolongeait jusqu'aux élévations du rivage. La partie de ce pontage la plus voisine du croissant où les chaloupes devaient venir accoster, au commencement de la marée montante, a été emportée par les eaux. L'autre partie, de la longueur de plus d'un arpent et demi, existe encore. Les terres vaseuses, apportées par les eaux, en ont couvert la surface, large de plus de trente pieds et d'une épaisseur de six à huit pouces. On aperçoit encore plusieurs parties des pièces de bois rond qui en formaient les bords. On fauche maintenant du foin qui a poussé sur la partie conservée, laquelle, malgré qu'elle ait dû s'enfoncer dans la vase où elle s'appuie, forme encore une élévation de plus d'un pied au-dessus des terrains environnants. Les faucheurs auxquels appartient la grève où existe ce quai, se rappellent avoir cassé plusieurs faux sur les pièces de bois qui forment les dehors de ce pontage, construit depuis, peut-être, plus de deux cents ans. Si l'on en juge par l'état de conservation du bois qui le compose, il a bien l'air de devoir encore durer autant d'années.

Ce pontage vient aboutir au commencement du haut rivage, sur lequel se trouve le second cimetière dont j'ai parlé plus haut. Selon toutes les probabilités, les Français, pendant le long espace de temps qu'ils ont été maîtres du Canada, ont dû faire un fréquent usage de ce débarquement. A une petite distance de l'endroit où vient aboutir ce pontage, se trouve un ruisseau très-abondant qui sort du pied de la côte, et dont la fraîcheur et la limpidité sont de première qualité. Les Français ont dû venir à cette fontaine, qui ne tarit jamais, pour y renouveler leur provision d'eau, et aussi pour y laver leur linge, ce qu'inclique le nom que porte ce ruisseau et que la tradition nous apprend avoir été donné par les Français. Le nom qu'il continue de porter est celui de : *Ruisseau de la lessive* que tous les habitants de l'île connaissent.

Je suis porté à croire que, vu l'excellente qualité de cette eau et la facilité de

s'en procurer, les équipages des bâtiments français, au lieu de faire leur provision dans les eaux du fleuve pour leur voyage d'outre mer, ont dû venir, en passant à l'Île-aux-Coudres, s'approvisionner à cet endroit peu éloigné de la rade où ils jetaient leurs ancres.

Une dernière relique des Français sur l'Île-aux-Coudres est un de leurs vaisseaux dont les débris sont demeurés longtemps sur l'extrémité nord de la grande batture qui sert de protection aux navires contre les vents d'ouest.

Vers l'année 1825, j'ai vu la quille de ce vaisseau naufragé, en partie enfoncée dans le sable, mais parfaitement bien conservée.

Peu de temps après cette date, quelques-uns des habitants de l'île ont levé cette quille pour la scier et en faire des bordages pour des chaloupes. Si je ne me trompe, une goëlette, appartenant au sieur Ulric Bouchard, doit avoir des morceaux de ce navire. Les deux poteaux du guindeau doivent avoir été pris sur cette quille.

Les chasseurs de l'île, qui ont une mémoire exceptionnelle pour tous les faits auxquels se rattachent leur occupation favorite, ont conservé le souvenir que ce bâtiment était chargé de pois. Un vieux chasseur, du nom de Louis-André Tremblay, mort il y a une quarantaine d'années, a souvent raconté à son donataire, P.-D. Mailloux, qu'il avait tué un grand nombre de gibiers plongeurs qui se régalaient avec les pois de ce bâtiment naufragé. Suivant ce qu'il en disait, ce naufrage devait avoir eu lieu vers l'époque de 1745.

En admettant cette date comme correcte, il s'ensuivrait que la relique française que porte la goëlette du sieur Ulric Bouchard aurait maintenant (1870) cent vingt-cinq ans, dont elle aurait passé quatre-vingt-dix ans dans les eaux salées du fleuve Saint-Laurent.

D'après ce que l'on vient de voir dans ce chapitre, on en devra conclure qu'à part la ville de Québec ou de Montréal, il est peu d'endroits, dans le Canada, qui possèdent plus de souvenirs des navigateurs français avant la cession de ce pays à l'Angleterre, que ma belle et bien-aimée petite Île-aux-Coudres.

CHAPITRE CINQUIÈME

ÉVÉNEMENTS REMARQUABLES QUI SE SONT
PASSÉS SUR L'ÎLE-AUX-COUDRES

I

DEUX TEMPÊTES

L'Île-aux-Coudres a eu le malheur d'avoir pour voisine, au nord, la fameuse Baie-Saint-Paul, qui semble receler, dans ses entrailles, toutes les tempêtes que les païens avaient concentrées dans l'autre du célèbre Éole.

Dès qu'arrive la saison de l'automne, il ne se passe presque jamais une journée sans que cette Baie-Saint-Paul ne décharge sur l'Île-aux-Coudres quelques bouffées d'un vent froid, et assez souvent d'une grande violence. C'est cette Baie-Saint-Paul qui, en ouvrant les cavernes que les tremblements de terre ont creusées dans l'intérieur de ses innombrables montagnes, refroidit l'atmosphère au point de causer des gelées, même pendant le mois d'août.

Sans provocation quelconque de la part de l'Île-aux-Coudres, qui la préserve des tempêtes des vents de l'est et lui donne ainsi l'exemple d'une bonne voisine, il est arrivé, à plusieurs reprises, que cette ingrate Baie-Saint-Paul a lancé traîtreusement des coups de vent tellement violents, que l'eau du fleuve, entre elle et l'île, poudrait comme de la neige. J'ai vu plusieurs fois, de mes propres yeux, cette poudrière d'eau qui s'élevait dans l'air à une hauteur considérable.

Entre toutes les tempêtes que les cavernes de la Baie-Saint-Paul ont fait sortir de leurs flancs, les habitants de l'Île-aux-Coudres ont gardé le souvenir des deux suivantes.

La première eut lieu le 18 janvier 1803. M. Marie-François Robin était à cette époque curé de l'Île-aux-Coudres. Le vent du nord arriva sur l'île vers les neuf heures du matin, avec une très-grande violence. Cette rage de vent augmenta graduellement dans le cours de la journée de manière à jeter l'épouvante au milieu de la population. A l'approche du coucher du soleil, la tempête se déchaîna avec une furie incroyable. La violence de ce vent fut telle que la grange du père Perron,

celle de François Tremblay et celle d'un nommé Godreau furent renversées et broyées. Un des pignons de la chapelle fut arraché, et peu s'en fallut qu'elle ne fût elle-même renversée.

Quoique assez gravement malade, M. Robin se rendit à la chapelle afin d'en ôter les vases sacrés et les ornements pour les apporter au presbytère, qui semblait devoir mieux résister à cette tempête.

Cet accident survenu à la chapelle causa un grand découragement parmi les habitants de l'Île-aux-Coudres, parce qu'ils appréhendaient qu'il ne fût pas possible de réparer des dommages qui paraissaient beaucoup plus grands qu'ils n'étaient en réalité. Lorsque la tempête eût cessé ses ravages, on reconnut qu'une partie seulement de la couverture était déclouée, et qu'un certain nombre de liens étaient cassés. On reprit courage et on se mit à l'œuvre de réparation avec zèle : quinze jours après ce terrible coup de vent, tout était réparé. Tout le temps que durèrent ces réparations, M. Robin fut obligé de dire la messe dans le presbytère.

Les habitants de l'Île-aux-Coudres avaient encore toute fraîche dans leur mémoire cette tempête du mois de janvier, lorsque, dans la même année (1803), à la fin de septembre, il prit encore fantaisie à la Baie-Saint-Paul de lancer sur l'île une autre tempête qui, cette fois, dura pendant deux fois vingt-quatre heures. C'était pendant la saison de la récolte. Le blé, qui, à cette époque, poussait abondamment sur l'île, était dans une pleine maturité.

La violence de cette seconde tempête fut telle qu'on fut contraint d'abandonner les travaux des champs et de se réfugier dans les maisons, qui craquaient sous la pression des bourrasques. Le grain, déjà coupé et mis en javelles, fut emporté le long des clôtures ou dispersé dans les champs voisins. Les tiges qui étaient encore debout furent frappées épi contre épi et complètement égrenées.

Quand cette fureur de vent fut passée, les champs présentaient le spectacle de la désolation. Tout y était culbuté, broyé, mêlé. Les habitants ramassèrent avec des râtaux les pailles dispersées çà et là, afin de sauver au moins quelque chose de leur récolte. Par ce terrible coup de vent, les

habitants de l'Île-aux-Coudres virent leurs champs couverts de grains de blé, ce qui fit à quelques-uns perdre au-delà de quarante minots. La population de l'île ne redoute rien autant que ces vents du nord qui les menacent toujours de quelques désastres.

II

LE FLÉAU DES CHENILLES

L'été de 1779 a laissé dans la mémoire des habitants de l'Île-aux-Coudres un souvenir qui se perpétuera de génération en génération. M. Pierre-Joseph Compain était alors curé de l'île.

Vers le milieu de la saison, les habitants virent comme sortir de la terre, sans cause apparente, une quantité immense de chenilles, dont quelques-unes étaient d'une grosseur extraordinaire. Il y en avait tant qu'on assure qu'elles couvraient entièrement la surface de la terre. Elles entraient dans les maisons en quantité effrayante. Elles en couvraient les planchers, les cloisons, les chaises, les tables. Elles se jetaient dans l'eau que l'on buvait, dans la nourriture que l'on voulait prendre; elles pénétraient jusque dans les lits. Les ravages qu'elles causèrent, en quelques jours seulement, n'eurent point de bornes. Elles détruisirent complètement les pâturages, les tiges des semences, le foin des prairies, les feuilles même des arbres. Les clôtures, les toitures des maisons et des granges, le corps même des animaux en était couvert.

On ne se fera jamais une idée de la désolation qui se répandit dans la population de l'île. Mais que faire pour chasser ces innombrables et hideux insectes, dont le séjour un peu prolongé allait amener une disette entière dans l'île? Que pouvaient les moyens humains contre un tel fléau? Oh! que l'homme est impuissant, puisqu'il n'est pas capable de se défendre contre de vils insectes qui peuvent détruire tout ce qu'il possède et le réduire ainsi à la plus profonde misère! Et cet homme, impuissant à se protéger contre de faibles insectes, n'ose-t-il pas dresser sa tête orgueilleuse contre le Tout-Puissant, qui peut déchaîner contre lui non pas seu-

lement des insectes, mais la nature toute entière!!

Comme tous ceux qui croient à l'action de la Providence sur les choses de ce monde, les habitants de l'Île-aux-Coudres comprirent que Dieu, dans des desseins toujours adorables, avait fait sortir de la terre ces légions d'insectes et que seul il pouvait en délivrer leurs champs, leurs maisons et leur île.

Aussi, sans recourir aux moyens humains contre ce fléau de Dieu, ils implorèrent l'assistance de celui que l'Église avait placé au milieu d'eux, et qui était le ministre de Dieu.

M. Compain leur fit comprendre qu'il fallait, sans le moindre délai, partir pour Québec, afin d'obtenir de leur premier supérieur religieux la permission de faire des prières publiques et de bénir leurs champs. Une députation partit immédiatement pour la ville, et, après deux jours et deux nuits, elle était de retour à l'île.

Un jour de grand jeûne fut ordonné pour tous les habitants de l'endroit. Une grande messe, où toute la population assista, fut chantée. Cette messe terminée, toute la paroisse en silence, marchant à la suite du clergé, dont les chantes imploreraient les secours des saints du ciel par le chant des grandes litanies, se rendit au pied de la *butte* qui se trouve en arrière du moulin de *Pislette*, au bout ouest de l'île. M. Compain, accompagné du clergé, monta sur cette butte, pendant que toute la population, à genoux, s'unissait de cœur et d'âme aux prières de la sainte Église, récitées par celui dont Dieu reconnaît toujours la voix, parce qu'il est le pasteur légitime de ses enfants.

Cette suite de prières et de pénitence ne fut terminée qu'assez tard dans l'après-midi. La population de l'Île-aux-Coudres, confiante dans la bonté de Dieu qui, alors même qu'il est irrité contre ses enfants coupables, sait toujours se souvenir de sa miséricorde, chaque fois qu'ils implorèrent sa protection avec des cœurs humbles et repentants, la population de l'île retourna silencieuse à ses demeures pour y continuer les prières commencées le matin. Et voici ce qui arriva.

Pendant la nuit qui suivit ce grand

jour de jeûne, de prières et d'humbles supplications, Dieu avait ordonné à ses messagers célestes de réunir tous ces milliards d'insectes dans les fossés et dans les ruisseaux, et de les exterminer.

A leur réveil, les habitants virent avec un étonnement mêlé d'une joie incroyable, leurs maisons, leurs bâtisses et leurs champs débarrassés de ces insectes. L'étonnement redoubla quand ils s'aperçurent que, par la puissance de Dieu, ils étaient amoncelés dans les cours d'eau et privés de vie.

A cette vue, leur joie fit place à une crainte soudaine de n'avoir été débarrassés de ces insectes vivants que pour être infectés par leurs cadavres, et ce n'était pas sans raison. Car ces masses énormes de chenilles privées de vie allaient bientôt entrer en putréfaction, et il y avait grandement à appréhender que l'air en allait être infecté jusqu'au point de mettre la peste dans l'île. Que l'on veuille faire attention que cette crainte était pleinement justifiée par la quantité énorme de ces chenilles mortes qui encombraient les cours d'eau alors entièrement desséchés.

Mais Dieu ne fait pas les choses à demi, quand ses enfants coupables ont su s'humilier dans leurs cœurs sous sa main vengeresse. Ayant délivré l'île des ravages de ces insectes vivants et les ayant comme miraculeusement réunis dans les cours d'eau, il allait achever l'œuvre de miséricordieuse bonté qu'il avait commencée. La tradition nous dit que le lendemain du jour des bénédictions de la sainte Eglise, vers le soir, survint un grand orage, accompagné d'une pluie abondante qui dura plusieurs heures. Par l'effet de cette pluie, les cours d'eau se gonflèrent et leurs courants entraînèrent au fleuve cet amas de débris avant qu'ils fussent entrés en putréfaction. L'œuvre de Dieu avait reçu son complément, et les habitants de l'île en rendirent de sincères actions de grâces par une grande messe, à laquelle toute la population assista.

Plus tard, des chenilles visitèrent encore l'Île-aux-Coudres, mais en bien moindre quantité. On eut recours aux mêmes moyens ; Dieu se laissa encore toucher, et ce fléau disparut sans avoir laissé des traces bien marquées de son passage.

III

LE GRAND TREMBLEMENT DE TERRE DE 1791

On sait que les montagnes de la côte du nord du fleuve, entre la Malbaie et la Baie-Saint-Paul, éprouvent des frémissements qui se font sentir jusque sur la rive sud. Depuis trente ans, ces commotions, qui se faisaient sentir à peine deux fois chaque année, arrivent maintenant presque tous les mois, et surtout pendant l'hiver. Heureusement qu'elles ne sont que rarement violentes. Elles n'en présagent pas moins quelque grande catastrophe qui, tôt ou tard, bouleversera cette partie du pays, comme déjà il est arrivé près de la rivière de la Malbaie et près de celle du Gouffre.

L'Île-aux-Coudres, placée à une petite distance de ces montagnes, se ressent de ce voisinage, et éprouve elle-même les secousses qui agitent les masses énormes de ces montagnes.

Douze ans s'étaient à peine écoulés depuis le terrible fléau des chenilles, que l'Île-aux-Coudres éprouva les secousses d'un grand tremblement de terre, resté vivant dans le souvenir des insulaires, malgré qu'il se soit passé près de quatre-vingts ans depuis 1791, époque où il eut lieu.

Je vais laisser raconter cet événement par une personne qui en a été témoin et qui, dans son langage sans prétention, m'en a envoyé la relation. Cette personne, alors âgée de douze ans, et aujourd'hui parvenue à quatre-vingt-douze ans, m'a écrit en 1870. Elle a conservé toute la remarquable intelligence qu'elle avait reçue de Dieu. La nommer suffit pour garantir la véracité de son récit : c'est la vénérable mère Jean Lapointe. Voici ce qu'elle dit :

La première secousse de ce tremblement de terre se fit sentir vers les huit heures du soir, la veille de la fête de Notre-Dame des Avents, en l'année 1791. Notre famille jouait aux cartes avec deux voisins, venus passer la veillée avec nous. Cette première secousse fut telle qu'une corde de bois, entrée dans la maison par précaution, fut culbutée de fond en comble ; la maison fut en partie décrépite ; la cheminée fendue et toute délabrée, et de ce crépit tombé sur le plancher s'éleva une poussière tellement épaisse qu'on pouvait à peine respirer et voir les objets,

Les voisins qui veillaient avec nous coururent chez eux. L'un trouva la lampe qui éclairait sa maison détachée de la *crémaillère* † où elle était suspendue, et tombée sur le plancher. Tous les deux trouvèrent leurs poêles démontés et leurs familles dans la plus grande consternation.

Après la première secousse du 7 de décembre, la terre fut agitée pendant toute la nuit par de petits coups. Elle nous semblait dans un *cahotement* continuel. Toute la population de l'île fut saisie de terreur, car nous nous attendions que la terre allait s'entr'ouvrir et nous engloutir. J'ai vu de mes yeux une planche, clouée sous une poutre, se déverser tellement qu'elle laissait échapper ce qu'on avait placé dessus.

Les moins dévots comme les autres passèrent toute cette première nuit en prière, et je vous déclare que nous priions tous ardemment, sinon de grand cœur et dévotement.

Dans leur désolation et leur frayeur extrême, les gens de l'île eurent recours à Dieu et à M. Charles Duchouquet, qui était alors notre curé, et je vous assure qu'il était bien aussi effrayé que nous, et ce n'était pas sans raison.

Le lendemain de cette effrayante nuit que nous avions passée, c'était le jour de Notre-Dame. Plusieurs habitants furent trouver notre curé pour le supplier d'intercéder auprès du bon Dieu, afin d'apaiser sa colère ; car nous comprenions bien qu'il était irrité contre nous. M. Duchouquet leur dit qu'il fallait envoyer quelques-uns des hommes de l'île à Québec, pour avoir de Mgr Hubert la permission de faire des prières publiques pour implorer la miséricorde de Dieu.

Non contents de s'être adressés à notre curé, plusieurs habitants décidèrent d'aller voir M. Pierre-Prisque Gagnon, curé de la Baie-Saint-Paul, pour le prier de nous aider à implorer la miséricorde de Dieu ‡.

Le lendemain de la fête, le 9 de décembre, malgré les difficultés de voyager par eau à cette époque de l'automne, quelques-uns de nos hommes les plus capables s'emparèrent d'un des gros canots de bois et traversèrent à la Baie-Saint-Paul pour voir M. Gagnon. Ils revinrent le lendemain, et les rapports qu'ils nous firent augmentèrent encore notre dévotion. M. Gagnon

† La *crémaillère* était une tringle de bois dentelée que l'on suspendait à une poutre de la maison et à laquelle on accrochait une lampe que l'on montait et baissait au besoin.

‡ Il est peut-être à propos de faire connaître ici que M. Pierre-Prisque-Amable Gagnon (comme me l'écrivait M. Trudelle, ancien curé de la Baie-Saint-Paul) avait quitté de lui-même la desserte de la cure de la Baie le 28 août 1788, pour se retirer dans une maison qui lui appartenait. Les habitants de l'île-aux-Coudres ayant en lui une grande confiance, avaient été le consulter. C'est lui, disent-ils, qui leur avait *pré-dit* le temps que durerait ce tremblement de terre, et qui avait désigné les jours où s'en feraient sentir les plus violentes secousses. —

leur avait dit que deux fortes secousses se feraient sentir huit jours après la première, et à la même heure, et qu'une dernière secousse, plus forte que toutes les précédentes, aurait lieu au bout de quarante jours, aussi à la même heure ; enfin, qu'entre la première et la dernière, des secousses auraient lieu très-fréquemment, de jour et surtout de nuit, mais moins violentes que celles qu'il avait désignées.

Tout cela arriva à la lettre. Les coups des premiers huit jours furent épouvantables, et ils se renouvelaient très-souvent.

Au bout de ce temps, nous ne pouvions plus vivre. Il fut résolu de suivre la décision de notre curé, et d'envoyer à Québec deux hommes auprès de monseigneur pour avoir la permission de faire des prières publiques. Deux hommes des plus capables se firent traverser au nord et se rendirent à Québec avec de grandes peines et des fatigues extraordinaires. Ils ne furent de retour que huit jours après leur départ. Monseigneur prescrivit une neuvaine publique, aux messes de laquelle le Saint-Sacrement devait toujours être exposé.

Malgré toutes nos prières et les messes que nous faisons dire, les secousses du tremblement continuaient toujours, et notre frayeur avec elles. Pendant le jour, où elles nous semblaient moins violentes, chacune des familles demeurait dans sa maison, mais lorsque la nuit arrivait, les familles de l'île se réunissaient par quatre ou par cinq, dans les maisons qui paraissaient les plus solides, pour y passer la nuit, pendant laquelle nous ne pouvions guère dormir, car bien souvent les maisons craquaient, étaient agitées, tremblaient sur leurs fondations. Combien le temps nous paraissait long ! Et les dernières secousses que nous attendions nous effrayaient d'avance.

Enfin, au milieu de ces craintes, de ces terreurs et de ces angoisses arrivait le seize janvier, où nous nous attendions d'être engloutis tout vivants dans la terre. La veille de ce dernier jour, où nous devions périr ou être délivrés de nos terreurs, chacun de nous conjura la miséricorde de Dieu de se laisser enfin toucher par nos larmes et les larmes des petits enfants, dont la crainte et la peur étaient portées à leur comble.

Il arriva, ce seize de janvier, et, sur les huit heures du soir, une effrayante secousse survint tout-à-coup, sans se faire annoncer. Et toutes les maisons et la terre furent agitées d'une manière épouvantable. Nous pensions être à notre dernière heure. Nous nous jetâmes tous à genoux en criant vers Dieu de nous prendre en compassion. Mais nous ne devions pas périr. Dieu eut pitié de ces pauvres insulaires de l'île-aux-Coudres. Après plusieurs minutes, longues comme des mois, les commotions semblaient diminuer de violence. Et après, je pense, un gros quart-d'heure, elles cessèrent complètement. Nous reprîmes courage. Nous étions sauvés de la destruction.

Depuis ce temps, toute commotion cessa. Nous respirâmes enfin. Mais la crainte que d'autres secousses ne survinssent plus tard, tint

toute la population de l'île dans l'appréhension pour le reste de l'hiver †.

IV

RELATION DU TREMBLEMENT DE TERRE DU 20
OCTOBRE 1870, TEL QU'IL A EU LIEU
A L'ÎLE-AUX-COUDRES

Après avoir fait connaître les impressions produites sur la population de l'Île-aux-Coudres par le tremblement de terre du 7 décembre 1791, il convient, ce me semble, de donner ici les effets produits sur la même population par celui du 20 octobre 1870, éloignés l'un de l'autre de soixante-dix-neuf ans.

Une lettre, reçue de l'Île-aux-Coudres va me fournir tous les renseignements désirables sur cet événement qui a marqué son passage par la terreur et la destruction dans tant d'endroits du district de Québec. Je laisse parler mon correspondant, qui en a été le témoin :

Quoique le tremblement de terre qui eut lieu dans l'Île-aux-Coudres, il y a près de quatre-vingts ans, ait été, au rapport des vieillards de l'île, tellement fort qu'après un si long espace de temps, les gens n'en parlent encore qu'avec effroi, il est cependant certain que celui du 20 octobre dernier (1870), qui a frappé la même localité, a été pour le moins aussi fort et aussi effrayant par sa longueur et forte secousse. Au dire des habitants de l'île, ce tremblement de terre a causé beaucoup plus de dommages que le premier. Aussi les impressions qu'a laissées celui du 20 octobre dernier, dans l'esprit et la mémoire des pères, passeront, j'en suis sûr, à leurs enfants.

Le vingt octobre au matin, il faisait un calme parfait. Cependant le ciel était sombre et couvert de gros nuages qui étaient suspendus immobiles à la voûte du ciel. La température était douce pour la saison, mais un peu humide. Aucune goutte de pluie ne tombait des nuages. Tout annonçait donc une de ces journées tranquilles qui se passent sans commotion et sans trouble.

Ce calme parfait, cette douce température se continuèrent sans variation sensible jusqu'à

† La bonne mère Lapointe, dont la famille vivait dans la crainte de Dieu, n'eut sans doute pas connaissance de certains désordres qui respirèrent leur cours, après que la crainte du tremblement se fût un peu effacée des esprits. En parlant de la desserte de M. Duchouquet, je rapporterai son témoignage écrit. Ce témoignage est fort peu en faveur des habitants de l'Île-aux-Coudres à cette époque.

onze heures et demie de l'avant-midi. Mais, à ce moment précis, se fit entendre un épouvantable bruit courant du nord-ouest vers le sud-est. Ce bruit, plus fort que celui que font entendre les plus violentes tempêtes, imitait le roulement des grands tonnerres qui traversent l'atmosphère. Lorsque ce courant de bruit, qui venait à pas de géant, arriva sur les bâtisses, il y produisit un effet semblable au choc d'une puissante machine de guerre qui viendrait frapper contre une tour. Le bruit de ce coup imitait absolument la détonation d'un gros canon. Au même instant, les maisons les plus solides furent remuées et secouées d'une manière étrange, pendant au moins une minute longue comme cinq minutes ordinaires, avec une violence telle que des poêles se démontèrent, des meubles furent renversés et brisés dans leur chute, et presque toutes les cheminées plus ou moins démolies.

Les maisons en bois purent soutenir ce terrible choc sans être brisées, mais sur six maisons en pierres qui se trouvent dans l'île, quatre furent en partie démolies. Les dommages causés en ce seul jour dans l'Île-aux-Coudres seulement furent évalués à *six cents louis*, au moins.

Les personnes qui se trouvèrent dehors pendant le temps de la terrible minute, furent grandement effrayées par l'agitation de la terre. Elle ressemblait à une mer secouée par un vent violent ; des rochers se fendirent ; les *crans* sur les grèves semblaient se rapprocher les uns des autres. On découvrit, plus tard, dans la terre, des fissures mesurant jusqu'à *dix-huit pieds* de profondeur †.

† Le même correspondant m'écrivait, à la date du 12 janvier 1871 : " Il tremble encore ici presque toutes les semaines. Le 26 décembre dernier, vers une heure et demie de l'après-midi, nous avons eu une secousse qui a fortement fait craquer les maisons, à plusieurs reprises.

" Il y a des fissures presque partout dans les côtes qui environnent l'île, et notamment chez Augustin Leclerc, sur le rivage de la *Baleine*. A cet endroit un bloc de six pieds sur la profondeur de la côte composée de *crans* s'est séparé du reste et s'est éboulé. Dans la partie nord de l'île, chez François Tremblay (*Dorval*), le chemin, pratiqué dans la côte, a été coupé vers le milieu et une partie s'est enfoncée de deux pieds. Là encore, j'ai vu des fissures dans plusieurs endroits le long de la côte. Celle chez David Desbiens (autrefois Louis Demeule), plantée d'arbres, s'est éboulée sur une longueur considérable, emportant les arbres dans sa chute. Les pêches aux poissons, sur le rivage de la *Baleine*, sont chargées de grosses pierres afin de les préserver d'être emportées par la houle des grands vents. Eh ! bien, ce qu'on ne croirait pas sans l'avoir vu, c'est que des claies et des coffres, chargés de grosses pierres, ont été des barrassés de ces pierres, on ne sait comment, et sont venus à la surface de l'eau, pendant la grande secousse du 20 octobre, temps où la marée était demi-haute.

" A la pointe des Eboulements, les arbres d'un verger qui, l'automne dernier, ont donné cent

D'après l'opinion commune, ici, si cette secousse eût duré une minute de plus, il est certain que pas une maison ne fût restée debout.

Ce tremblement de terre ne brisa pas seulement le sol de l'île et ne porta pas l'effroi et la terreur seulement parmi les habitants, mais encore parmi les animaux. Ces pauvres bêtes étaient si épouvantées, qu'elles fuyaient effarées comme des animaux sauvages poursuivis par une meute de chiens. Elles ne s'arrêtèrent que longtemps après que se fût terminée la redoutable secousse.

Quant aux personnes, elles étaient impressionnées par la peur et troublées jusqu'au point que toutes celles qui voulaient raconter comment les choses s'étaient passées, avouaient qu'elles ne pouvaient le dire au vrai, parce que la terreur les avait tellement saisies, qu'il ne leur était resté qu'une faible connaissance, ne sachant presque plus ni ce qu'elles faisaient ni où elles étaient. Leur système nerveux fut tellement affecté que deux mois après le 20 octobre, elles croyaient encore éprouver les effets du tremblement de terre. Le moindre bruit, le plus léger choc, quelque chose qui tombait sur un plancher, une porte qui s'ouvrait tout d'un coup, les faisait tressaillir ou pousser un cri.

Tel fut, en toute vérité, le tremblement de terre du 20 octobre 1870, dans l'Île-aux-Coudres; tels furent les effets et les alarmes qu'il y produisit sur les habitants, sur les animaux. Puisse le bon Dieu avoir pitié de nous et ne pas nous frapper encore une fois par une semblable épreuve.

D'après des témoins oculaires et auriculaires, ce tremblement de terre se fit sentir encore plus fortement dans le nord sur la terre ferme, y causa de plus grands dommages et y eut des effets beaucoup plus prodigieux. Nous avons donc à rendre à Dieu des actions de grâce pour avoir été moins maltraités que nos voisins de la Baie-Saint-Paul et des Eboulements.

L'effrayante secousse du 20 octobre passée, nous pensions que tout allait rentrer dans son état normal; mais il n'en devait pas être ainsi. Pendant toute cette lamentable journée du vingt d'octobre, nous demeurâmes sous l'impression de notre première terreur par cinq autres commotions qui, quoique beaucoup moins

minots de pommes, ont été renversés et complètement détruits."

Enfin, le même correspondant m'écrivait à la date du 16 mars (1871): "Les deux derniers coups de tremblement de terre ont eu lieu le 10 et le 17 février. Ces coups se sont fait sentir assez fortement. Depuis le 17 février on n'a rien entendu sur l'Île-aux-Coudres, mais il a tremblé depuis dans le nord."

C'a donc été pendant la durée de quatre mois que la population de l'Île-aux-Coudres a ressenti les secousses de ce tremblement de terre, commencé par l'épouvantable secousse du 20 octobre 1870. Par une lettre reçue en mai 1871, on m'apprend qu'une très-forte secousse s'était encore fait sentir. C'est la dernière qu'on ait entendue à l'Île-aux-Coudres.

fortes que celle de onze heures et demie, se firent cependant assez violemment sentir pour nous faire croire que le danger n'était pas encore passé. Celles qui suivirent la grande secousse nous firent craindre qu'elles ne fussent que comme les préludes de quelque autre encore plus terrible.

Depuis le 20 octobre jusqu'à ce jour (15 décembre 1870), il ne s'est pas passé une semaine sans que la terre n'ait tremblé, et parfois assez fortement pour ébranler et faire craquer les bâtisses. Il est assez remarquable que les plus fortes secousses ont toujours eu lieu lorsque la température était douce et humide et le temps calme. C'est alors qu'on entendait répéter par une foule de personnes: *Aujourd'hui, cette nuit, la terre va trembler; car le temps est doux et calme comme il était le jour de la grande secousse.* Et on ne se trompait guère †.

Malgré ces nouvelles commotions, les grandes terreurs étaient passées. On s'était accoutumé à ces frémissements de la terre; car on espérait que le danger était passé et qu'il ne reviendrait plus. Puisse-t-il en être ainsi! Car, je le dis encore une fois, je ne sais trop ce que nous deviendrions si une autre secousse, semblable à celle du 20 d'octobre, venait encore renouveler nos terreurs. Il y a certes bien assez de la première pour qu'elle reste à jamais gravée dans le souvenir des habitants de notre Île-aux-Coudres.

Tel est le récit que me fait mon correspondant sur le tremblement de terre du vingt octobre 1870. Il était alors sur l'Île-aux-Coudres et il a été le témoin intelligent de ce qui s'est passé. Il raconte cet événement près de deux mois après qu'il a eu lieu, n'étant plus sous l'impression qu'il avait éprouvée au moment du terrible tremblement. D'ailleurs, son récit porte les marques d'une parfaite tranquillité d'esprit, comme on peut en juger. On ne peut donc le soupçonner d'avoir écrit sous l'impression d'un moment de terreur, et, en conséquence, d'avoir outré son récit.

Si, maintenant, nous comparons ce récit avec celui du tremblement commencé le 7 décembre 1791 et terminé le 16 janvier de l'année suivante, nous devons conclure: 1o. que celui du 20 octobre a été, dans ses effets matériels, beaucoup plus désastreux que celui de 1791; 2o. qu'en com-

† On remarquera que, pendant le tremblement de 1663, l'atmosphère subissait la même influence. Quoiqu'on fût en hiver, des bouffées d'une chaleur étouffante se succédèrent pendant toute la nuit du 5 au 6 février. Pendant l'été, des exhalaisons brûlantes, qui sortaient du sein de la terre, produisirent une si grande sécheresse, que les herbes et les blés jaunirent comme s'ils eussent été à maturité.

parant la violence des secousses, celle du 20 octobre fut certainement plus violente que la première, la seconde et la troisième de 1792 ; 3o. quatre maisons de pierre démolies, la terre entr'ouverte en plusieurs endroits, toutes les cheminées ou fracassées ou grandement endommagées, cinq exceptées (comme on me l'écrivait à une date plus récente), font connaître que la secousse du 20 octobre a été plus fatale que les trois de 1791, qui n'eurent pour effet que de briser quelques cheminées ; 4o. quant aux impressions produites sur la population de l'île, je ne puis admettre qu'elles aient été plus grandes ou même aussi grandes, pendant le dernier tremblement que pendant le premier. On en conviendra, je pense, si on fait attention que le 20 octobre 1870, il n'y eut qu'une seule grande secousse, au lieu que, pendant celui de 1791, il y en eut deux pendant les premiers huit jours, et que la population de l'île fut, pendant quarante jours, sous l'appréhension ; 5o. il est à peu près certain que les secousses qui suivirent celle du 20 octobre furent beaucoup moins violentes et plus rares que celles de 1791, qui avaient lieu chaque nuit, chaque jour ; 6o. la relation du dernier tremblement nous apprend que la population s'était comme familiarisée avec les commotions qui suivirent la première, et n'en tenait presque plus compte, au lieu que la relation de 1791 nous apprend que cette population, sous le coup de ses terreurs, "se réunissait chaque soir, par quatre et cinq familles, dans les maisons les plus solides" pour y passer la nuit ; 7o. la grande secousse du 20 octobre se fit sentir pendant le jour, alors qu'on peut voir le danger et prendre les moyens de s'en préserver, au lieu que les trois plus fortes commotions de 1791 eurent lieu pendant les ténèbres de la nuit, temps où l'on est naturellement plus disposé à la terreur et moins en moyen de se sauver du danger.

En donnant les motifs qui me font croire que les terreurs causées par le tremblement de 1791 ont dû être plus grandes que celles causées par celui du 20 octobre 1870, je ne prétends pas faire entendre qu'elles ne furent pas telles que la relation du 15 décembre nous les représente. Mon but n'est autre que de montrer quelles

dûrent être les frayeurs produites par le premier tremblement, si celles du dernier furent telles que plusieurs personnes en furent affectées au point de *ne savoir presque plus ce qu'elles faisaient*.

C'est un fait connu que les commotions des tremblements de terre qui menacent l'Île-aux-Coudres d'un bouleversement général, ont leur origine dans les montagnes du nord, surtout depuis la Baie-Saint-Paul jusqu'à la Malbaie. Il est plus que probable que ces montagnes renferment dans leurs vastes flancs des matières en fermentation qui, tôt ou tard, amèneront quelque catastrophe qui causera des malheurs infinis dans cette partie du Canada. Car c'est un fait que, depuis un certain nombre d'années, les secousses, d'éloignées qu'elles étaient il y a cinquante ans, se font maintenant sentir à chaque mois et même plus souvent, comme j'en ai fait la remarque ailleurs.

V

LES PERDRIX BLANCHES

L'hiver de 1791, qui avait commencé par le grand tremblement de terre dont un témoin nous a donné la relation, fut encore très-remarqué par les habitants de l'Île-aux-Coudres pour une autre raison. La même tradition qui nous a conservé le souvenir du tremblement de terre, nous a conservé aussi celui de la grande quantité de *perdris blanches* que l'on vit sur l'Île-aux-Coudres, où il n'y a ni perdrix blanches ni autres perdrix quelconques.

Dans un des mois de cet hiver, dont on n'a pas cru devoir nous transmettre le nom, des pluies abondantes et continuées pendant plusieurs jours, et suivies de fortes gelées, formèrent un verglas si épais, que les plus gros arbres en furent courbés presque *jusqu'à terre*, et qu'un grand nombre des moins forts en furent cassés. La couverture des granges et des maisons en eût été écrasée, si on n'avait eu la précaution de les décharger, au moins en partie, de l'amas de glace qui s'y était formé.

Ce fut quelques jours après ce verglas qu'une très-grande quantité de *perdris blanches* traversèrent sur l'île. Il en vint un nombre si prodigieux qu'elles cou-

vraient la couverture des granges et les devants des étables où elles grattaient pour chercher de la nourriture que le verglas les empêchait de pouvoir trouver sur les arbres. Car on prétend, avec assez de raison, que ces perdrix, qui vivent dans l'extrême nord, ne descendent au fleuve que dans les hivers où des pluies forment de grandes couches de verglas sur les arbres des endroits où elles vivent. On en tua à l'île autant qu'on voulut.

M. Charles Duchouquet, qui, comme je l'ai dit plus haut, était alors curé de l'île, aimait beaucoup la chasse au fusil. Il voulut profiter de cette manne, se mit au nombre des chasseurs, et fit avec eux le coup de fusil. Mais les chasseurs de l'île, et surtout celui qui passait pour leur chef, engendrèrent querelle à leur curé, et lui dirent des paroles fort déplacées, sous le prétexte que Dieu n'avait pas envoyé ces perdrix pour lui, mais pour les chasseurs de l'île.

La tradition rapporte que ce fut une femme qui se chargea de la défense de son curé. Et cette femme avait tout ce qu'il fallait pour donner une verte et bonne leçon à celui qui s'était ainsi oublié envers son pasteur. Cette femme, que je puis nommer sans crainte, c'était la mère Elie Mailloux. L'insolent ne répliqua pas, et il fit bien de prendre ce parti, car il s'en fût souvenu longtemps.

Depuis l'époque de 1792, il est arrivé plusieurs fois, et notamment vers l'année 1813, que les perdrix blanches sont sorties de la profondeur des grandes forêts du nord pour visiter l'Île-aux-Coudres, mais jamais on ne les y vit en aussi grand nombre que du temps de M. Duchouquet.

CHAPITRE SIXIÈME

LES GRÈVES DE L'ÎLE-AUX-COUDRES

Comme on l'a vu plus haut, une des raisons qui avaient engagé plusieurs colons à demander des terres sur l'Île-aux-Coudres, était l'abondance des *herbages* qui poussaient sur ses grèves, surtout sur celles de sa partie nord.

Je n'ai pas besoin, ce me semble, de faire remarquer que les colons qui commencent à défricher de nouvelles terres sont,

pendant plusieurs années, hors de moyen de garder des chevaux et d'autres animaux, parce qu'ils n'ont pas assez de terres de défrichées pour semer ce qu'il faut pour leur nourriture. De là naît pendant un grand nombre d'années une gêne qui paralyse les efforts des nouveaux colons, et les oblige, assez souvent, à abandonner des terres sur lesquelles ils avaient la volonté de se fixer. Car un nouveau colon qui n'a ni cheval, ni bœufs, ni vaches, ni moutons, est soumis, lui et sa famille, à des privations dont on n'a pas l'idée. C'est là, il faut l'avouer, une des plus grandes misères de ceux qui vont s'établir sur des terres nouvelles.

Les habitants qui, en 1728, vinrent prendre des terres dans la seigneurie de l'Île-aux-Coudres, devaient avoir l'espérance d'y trouver des *herbages* en assez grande abondance pour y garder et élever les animaux dont ils avaient besoin pour eux et pour la culture de leurs terres.

Si maintenant on fait attention aux clauses des contrats de concession des terres de l'Île-aux-Coudres, on verra : 1o. qu'elles étaient invariablement bornées à la plus haute marée ; 2o. que les seigneurs se réservaient le *droit de chasse et de pêche et tous les herbages qui croissaient autour de l'île*. De ces restrictions, on devait conclure que, en s'établissant sur l'Île-aux-Coudres, les nouveaux colons ne pouvaient ni jouir du privilège de tendre des pêches, ni de celui de tuer les gibiers, qui, à cette époque, fréquentaient l'île par milliers, ni, enfin, de celui de couper les *herbages* qui croissaient sur les rivages de l'île, sans être obligés de payer aux seigneurs des redevances toujours très-onéreuses pour de nouveaux colons. Bien plus, comme ils en avaient incontestablement le droit, les messieurs du Séminaire de Québec s'étaient spécialement réservé une partie des terres de leur seigneurie pour un manoir, ce qui restreignait le nombre des habitants sur une île qui ne pouvait recevoir qu'une faible population. Cela exposait les concessionnaires à ne pouvoir avoir un prêtre sans s'imposer de nouveaux sacrifices pour lui fournir de quoi vivre.

Ces restrictions posées à la concession des terres de l'Île-aux-Coudres devaient mettre à la gêne et dans une position très-

peu avantageuse tous ceux qui iraient prendre des terres dans cette seigneurie, ou les détourner d'aller s'y établir. Ces inconvénients ne devaient pas avoir lieu avec des seigneurs tels que les messieurs du Séminaire de Québec, qui n'ont jamais eu d'autre but que celui de faire du bien à leurs censitaires, qu'ils ont toujours regardés comme leurs enfants. En exigeant des rentes très-modiques, j'allais dire presque nominales, et dans le but de conserver leur droit de propriété, ils n'ont jamais molesté leurs censitaires, et ont souvent porté l'indulgence à leur égard jusqu'au point d'attendre assez longtemps le paiement de rentes insignifiantes, chaque fois que le censitaire ne pouvait le faire sans se gêner notablement. Bien entendu que je ne prétends pas donner pour exemple à imiter celui de laisser accumuler, sans grave raison, les rentes sur une propriété, mais comme une preuve de la bienveillance que les messieurs du Séminaire de Québec avaient à l'égard de leurs censitaires de l'Île-aux-Coudres.

Avec des seigneurs d'une aussi grande bienveillance, les colons de l'Île-aux-Coudres ne devaient pas être molestés, et nous allons voir que les *herbages* dont nous venons de parler, et qu'ils n'avaient pas le droit de regarder comme leur appartenant, allaient être généreusement abandonnés pour leur usage, sans aucune redevance. Comme tous les habitants de l'île n'avaient pas de ces *herbages* sur les devantures de leurs terres, je n'hésite pas à croire que, dans l'intention de leurs généreux seigneurs, le bornage des terres n'avait été posé à haute marée que pour partager ces *herbages* de manière que tous ceux qui n'en possédaient pas sur leurs devantures pussent en avoir une part. Le fait suivant va démontrer que je connais bien l'esprit de cette admirable maison.

A la date de 1771, les messieurs du Séminaire de Québec envoyèrent sur l'Île-aux-Coudres un arpenteur du nom de Plamondon, dans l'unique but de partager les *herbages* des grèves, que chacun des habitants devait avoir pour son usage, sans être obligé de payer de redevance aux seigneurs, qui, certainement, avaient le droit d'en exiger. Mais ces dignes prêtres étaient trop bons pour en agir ainsi envers leurs

censitaires de l'Île-aux-Coudres, dont ils connaissaient la position déjà assez gênante par elle-même.

Ce partage du foin des grèves se fit avec une équité parfaite. Pour qu'aucun habitant n'eût à se plaindre, l'arpenteur fit une assemblée préliminaire où tout fut minuté et examiné. C'était dans les premiers jours de juillet. Voici le résultat de ce partage, que j'aime à donner comme un nouveau titre à la reconnaissance que les habitants de l'Île-aux-Coudres doivent aux messieurs du Séminaire de Québec :

Partage des prairies de l'Île-aux-Coudres et des faneries de chaque habitant en commençant par le bout d'en haut de l'île, côté nord.

	Arp.	Per.	Pds
1 Gabriel Harvay.....	2	8	0
2 Vve Sébastien Haivay.....	1	7	15
3 Etienne Desbiens.....	1	8	0
4 Vve J. B. Gonthier.....	1	6	0
5 Joseph Bouchard.....	1	6	0
6 Pierre Savard.....	2	8	0
7 Jacques Bouchard.....	4	9	9
8 Joseph Tremblay.....	1	5	0
9 André Tremblay.....	1	9	0
10 Ignace Brisson.....	1	9	0
11 Jacques Godreau.....	1	9	0
12 Jean-Bte Martel.....	1	9	0
13 Guillaume Tremblay.....	1	5	0
14 Vve Etienne Pedneau.....	1	5	0
15 François Tremblay.....	2	2	0
16 Guillaume Tremblay.....	0	8	0
17 Etienne Tremblay.....	0	9	9
18 Joseph Savard.....	1	8	0
19 Marc Beaulieu dit Suisse..	1	1	0
20 Dominique Bonneau dit Labécasse.....	2	8	0
21 François Lajoie.....	4	0	0
22 Etienne Desbiens, fils.....	2	2	0
23 Barthélemi Terrien.....	1	6	15
24 Charles Demeule.....	1	6	0
25 Nicolas Desganier.....	2	0	0

Ce partage fut fait et les parts de chacun mesurées le 3 du mois de juillet 1751.

Par cet acte de partage, il résultait que la plupart des habitants, et ceux surtout de la partie de la Baleine qui manquaient de foin sur les devantures de leurs terres, avaient des parts de grèves pour se procurer du foin. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque les terres étaient partagées entre trente habitants.

Pour se rendre compte de la manière équitable dont avait été fait ce partage, il faut savoir que les *parts d'herbe* avaient été données en proportion du plus ou moins de largeur des terres que chaque habitant avait en concession.

Ces permis furent renouvelés de temps en temps, afin de rappeler aux habitants de l'île que les messieurs du Séminaire s'en réservaient la propriété pour le bien commun de tous.

Une des clauses de ces permis portait que les ports des *herbages* sur les battures de l'île seraient partagées, si les habitants divisaient leurs terres, en sorte que si quelqu'un séparait sa terre en deux pour y établir deux de ses enfants, la part des *herbages* qui lui était allouée par ce partage serait également divisée en deux. La prévoyance des généreux seigneurs de l'Île-aux-Coudres régla, de plus, que si un habitant vendait sa terre, il n'avait pas le droit de garder pour lui la part des grèves attachée à sa terre, mais que cette part resterait au propriétaire nouveau de la terre vendue.

Le dernier partage, dont j'ai pu me procurer la date, eut lieu en 1802. Ce partage était devenu nécessaire parce qu'une partie des grèves où croissaient les fourrages que le Séminaire de Québec avait permis de faucher, avait été emportée par les eaux du fleuve. C'était surtout la partie des grèves attachée au domaine, et qui avait été concédée à des habitants en 1773. Comme le partage fait en 1751, ce dernier partage fut réglé par M. le procureur du Séminaire pour cette époque ; c'était M. Antoine Robert, un de mes bienfaiteurs

† Je suis heureux de pouvoir rapporter les notes de ce procureur. Elles prouvent la générosité des prêtres du Séminaire envers les habitants de l'Île-aux-Coudres, comme j'ai tant de fois à le répéter.

Note 1. " Une grande partie des grèves de l'Île-aux-Coudres sont des prairies. Le Séminaire en a toujours laissé l'usufruit pour les habitants, entre lesquels elles étaient partagées.

Note 2. " Outre ces prairies, le Séminaire a affermé aux habitants de l'Île-aux-Coudres la grosse batture qui est au côté sud de l'Île-aux-Coudres, au nord du chenal du fleuve Saint-Laurent, n'y ayant aucun chenal entre cette batture et l'île. *Elle est affermée gratis.*"

Sur cette grosse batture se trouve une assez grande quantité de foin, vers son rivage nord. A une époque assez récente, le gouvernement du pays prétendit qu'elle ne faisait pas partie de la seigneurie de l'Île-aux-Coudres. Il eût fallu un long et dispendieux procès pour prouver que les prétentions du gouvernement étaient mal fondées. Comme les messieurs du Séminaire n'a-

Depuis la première division des prairies de l'Île-aux-Coudres jusqu'à cette dernière, faite en 1801, les messieurs du Séminaire avaient la consolation de voir que la faveur accordée à leurs censitaires de l'île n'avait été l'occasion d'aucun trouble parmi les habitants. Mais dans les paroisses les mieux réglées surgissent certaines tempêtes qui en troublent la paix. Ce fut malheureusement ce qui arriva à l'Île-aux-Coudres. Certains hommes, qui se mêlent de choses qu'ils ne comprennent guère, firent croire à quelques-uns de ceux qui avaient obtenu des parts sur les grèves qu'ils n'étaient point tenus d'observer les conditions auxquelles elles avaient été cédées par le Séminaire. Il en résulta certaines prétentions qui allaient troubler l'harmonie entre les habitants, si un prompt remède n'était pas apporté au mal. Ce fut M. le grand-vicaire Demers qui, par son énergie, vint imposer silence aux récalcitrants. Voici l'avertissement qu'il fit lire et afficher à la porte de l'église de l'Île-aux-Coudres :

Je, soussigné, prêtre, procureur du Séminaire de Québec et, en cette qualité, propriétaire de la seigneurie de l'Île-aux-Coudres et des battures qui sont autour d'icelle, fais savoir et déclare aux habitants de ladite Île-aux-Coudres que le Séminaire de Québec a révoqué et révoque par ces présentes une permission ci-devant donnée par ledit Séminaire de Québec auxdits habitants de ladite Île-aux-Coudres de faucher sur les grèves de ladite île, en date du 27 juillet 1801, signée par M. Antoine Robert, alors procureur dudit Séminaire de Québec, fais savoir et donne avis, de plus, auxdits habitants de l'Île-aux-Coudres que le Séminaire poursuivra selon la rigueur des lois quiconque fauchera sans une nouvelle permission du Séminaire sur les grèves et les battures non concédées qui sont autour de ladite Île-aux-Coudres, ou partie d'icelles, par tenture de pêche ou de toute autre manière généralement quelconque.

Fait à l'Île-aux-Coudres, le 16^e jour du mois d'octobre 1813.

Le lieutenant-colonel Joseph Dufour, agent des messieurs du Séminaire, lut, par trois fois, à la porte de l'église, à l'issue des offices divins du matin, cet avertissement fait aux habitants de l'Île-aux-

—
vait aucun intérêt quelconque à la garder, ils préférèrent se désister de leurs droits. Elle a été louée, par le gouvernement, à une société de chasseurs de Saint-Jean-Port-Joli. C'est sur cette batture que se trouve la célèbre butte à *Chatigny*.

Coudres. Ceux-ci ne crurent pas prudent de résister et de continuer leur mutinerie, qui, de leur part, était un acte d'ingratitude et un manque de bon sens.

Ce fut ainsi que, par la fermeté et la prudence de M. le grand-vicaire Demers, tout rentra dans l'ordre et dans la soumission aux droits des seigneurs de l'île. La paix rétablie, le Séminaire de Québec continua de permettre aux habitants de l'île de faucher les foins qui croissaient sur les grèves, comme par le passé. Vers l'année 1852, les grèves de l'île furent vendues, et elles appartiennent maintenant à ceux des habitants qui ont voulu en acheter des parties.

Quant aux pêches à poissons, qui sont du plus grand avantage pour les habitants de l'Île-aux-Coudres, les messieurs du Séminaire de Québec ont constamment laissé la liberté d'en tendre à ceux qui l'ont voulu, sans rien exiger. Deux espèces de poissons ont été réservées : le *marsouin* et l'*anguille*. Je parlerai bientôt de la pêche au marsouin. Quant aux pêches à l'anguille, ceux qui voulaient en tendre en obtenaient facilement du Séminaire la permission, moyennant une redevance d'une piastre par chaque cent anguilles qu'ils prenaient.

Les messieurs du Séminaire de Québec ont toujours laissé une parfaite liberté aux habitants de l'île de faire la chasse à toutes les espèces de gibiers qui abondaient sur leurs rivages. La chasse aux loups-marins ne leur a jamais été défendue, même sur les battures, où on en a tué une assez grande quantité.

Voilà avec quelle bonté et quelle générosité les messieurs du Séminaire de Québec ont traité leur censitaires de l'Île-aux-Coudres. Qu'ils en soient bénis !

CHAPITRE SEPTIEME

DES PÊCHES AUX MARSOUINS EN GÉNÉRAL

Comme les pêches aux marsouins ont été d'une importance majeure pour les habitants de l'Île-aux-Coudres, je crois devoir en parler un peu longuement.

Je me suis d'abord demandé à quelle époque on avait tendu des pêches aux marsouins sur les battures du bout ouest

de l'Île-aux-Coudres, et quel est celui qui a donné l'idée et la forme de ces pêches ? Je ne puis répondre directement à ces questions.

Après informations prises auprès des habitants, j'ai appris qu'une tradition, conservée sur l'île, constatait, 1o. que les sauvages tendaient une pêche aux marsouins sur les battures de l'île, à l'ouest de la pointe dite *Pointe-à-Antoine* ; 2o. que cette pêche se tendait avant l'arrivée des Français en ce pays ; 3o. que cette pêche s'était tendue peu après la découverte du pays.

Cette tradition a conservé le souvenir d'un fait qui n'a rien d'impossible, puisqu'il n'était pas bien extraordinaire que des sauvages si habiles dans toute espèce de chasses eussent découvert la manière de prendre ces poissons qui fréquentaient les abords de l'île par milliers.

Une autre tradition, également conservée dans l'île, c'est que les messieurs du Séminaire de Québec avaient tendu des pêches aux marsouins, sur les battures de l'île, à plusieurs reprises, entre l'année 1686, époque où ils firent l'acquisition de la seigneurie de l'île, et celle de 1728, date des premiers contrats donnés à des colons, et même qu'ils avaient continué de faire tendre ces pêches pendant un certain nombre d'années après avoir concédé les terres de l'île.

J'avoue n'avoir pu trouver la preuve de cette dernière tradition dans les archives du Séminaire de Québec. Mais il me paraît difficile de ne pas admettre la vérité de cette tradition conservée sur l'île. Car il est peu croyable que les messieurs du Séminaire de Québec n'aient point profité des revenus que ces pêches pouvaient leur donner sans frais bien notables.

Si on refusait d'admettre la vérité de la première de ces deux traditions, il faudrait trouver celui qui a inventé les pêches aux marsouins depuis la découverte du pays, et à une époque où l'on possédait très-peu d'esprit d'invention. Car il est bien surprenant qu'on ait cru que, par le moyen de harts ou de *perches* plantées à une assez grande distance sur une batture où les courants de baissant sont d'une extrême rapidité, on pouvait retenir un poisson de seize à vingt pieds de long et dont la force et l'agilité sont étonnantes.

On sait que la Rivière-Ouelle, qui a été concédée longtemps avant l'Île-aux-Coudres, possède des battures que fréquente le marsouin. On pourrait dire que des pêches pour prendre ce poisson ayant été tendues à la pointe de la Rivière-Ouelle avant qu'on en ait tendues à l'Île-aux-Coudres, il a dû arriver que les habitants de l'île ont appris d'eux que des harts ou perches plantées dans des battures de sable pouvaient renfermer ce poisson et l'empêcher de s'échapper. Mais qui a enseigné aux habitants de la Rivière-Ouelle qu'on pouvait prendre ce gros et vigoureux poisson dans une enceinte formée avec des perches pliantes et qui ne sauraient lui opposer une résistance sérieuse ? Ne pourrait-on pas supposer, sans trop d'in vraisemblance, que là, aussi, les naturels du pays tendaient des pêches aux marsouins, comme la tradition le dit des sauvages qui fréquentaient l'Île-aux-Coudres ?

Mais je ne veux pas insister davantage sur ce chapitre ; car on pourrait croire que je suis d'opinion que, même à l'époque de la découverte du pays, les hommes civilisés avaient moins de génie que des sauvages, quand il était question d'inventer un moyen de prendre des marsouins dans une pêche. J'abandonne donc la décision de cette question à quiconque voudra se donner la peine de la discuter †.

Je n'ai pu connaître l'époque précise où les nouveaux habitants de l'Île-aux-Coudres commencèrent à tendre des pêches aux marsouins sur les battures de leur île.

† Les traditions dont parle ici M. Mailloux ne paraissent avoir aucun fondement sérieux. Les anciens découvreurs et les missionnaires qui ont écrit des relations si étendues et si approfondies sur les mœurs et les habitudes des sauvages, et qui ont décrit maintes fois les différentes manières dont ceux-ci prenaient le poisson, ne font aucune mention de la pêche aux marsouins par les naturels du pays. Si une invention aussi ingénieuse avait existé, elle n'aurait point manqué d'être remarquée et notée par ces observateurs attentifs. D'ailleurs, La Potherie, qui écrivait au commencement du siècle dernier, donne la description des premiers essais de pêche aux marsouins dans le fleuve. Ceux qui désireraient avoir de plus amples détails sur ce sujet peuvent consulter les articles que j'ai publiés dans *L'Opinion Publique* en 1870 et 1873.

L'abbé H.-R. CASGRAIN.

La preuve écrite n'en remonte qu'à l'année 1763, dans un bail notarié en faveur de François Tremblay, un des premiers concessionnaires d'une terre sur l'île, et de quelques autres dont les noms se trouvent dans ce bail, qui porte la date du 19 d'octobre. D'autres baux, aussi notariés, que j'ai vus portent les dates de 1764, 1767, 1778, etc., etc. †.

On se tromperait si on prenait la date de ces baux comme une preuve que des pêches aux marsouins n'ont été tendues par des habitants de l'Île-aux-Coudres qu'après l'époque de 1760. Je vais bientôt donner la preuve qu'elles ont été tendues avant le siège de Québec.

Les messieurs du Séminaire, par l'entremise d'un agent qui demeurait sur l'île, veillaient avec le plus grand soin à ce que les bornes de chaque pêche ne fussent point dérangées. Les baux ou permis devaient se renouveler chaque année. Ils contenaient les noms des associés à la même pêche, avec défense de passer dans une autre société pour une autre pêche, sans la permission du Séminaire.

Un président ou directeur était nommé par les seigneurs, et c'était lui qui décidait les différends. On aimera, je pense, à voir un document, émané du Séminaire et qui prouve, ou qu'on avait contesté le droit des seigneurs, ou que des difficultés graves étaient survenues entre les associés.

Dans le préambule, les messieurs du Séminaire rappellent les titres qu'ils ont sur les pêches de l'île en général, et ils règlent ce qui regarde les pêches aux marsouins :

Le Séminaire des Missions étrangères de Québec possède l'Île-aux-Coudres par une concession à lui faite du 29 octobre 1687, par M. Jacques René de Brisay, chevalier, marquis de Denonville et autres lieux ; gouverneur et lieu-

† On a tendu sur les battures de l'île, à différentes époques, sept pêches aux marsouins : 1o. quatre à la Pointe-à-Antoine, dont les noms étaient : *la pêche de terre, celle du milieu, celle du large, et la pêche dite supérieure* ; 2o. une autre au bout de l'îlette du bout ouest de l'île ; 3o. une devant les côtes de la Baleine ; 4o. une au bas sud de l'île, à l'endroit appelé *le cap aux pierres*. Dans celle du bout de l'île, on ne prit qu'un seul marsouin, qu'on courut pendant huit jours avant de pouvoir le tuer. Quelqu'un me disait qu'il était *maigre comme un éplan* (éperlan), tant on l'avait pourchassé.

tenant-général pour le Roi, en Canada, Acadie, Ile de Terre-neuve, et autres pays en Canada, et monsieur Jean Bochart, chevalier, seigneur de Champigny, Noraye et Vaneuil, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de justice, police et finances en Canada et sudsuits pays. Ladite concession, à titre de fief, avec droit de chasse et de pêche, sur toute l'étendue desdits lieux, à la charge de foi et hommage, qu'il portera ou fera porter au château Saint-Louis de cette ville (de Québec) duquel ledit fief relève.

Le premier mars 1688, le Roi étant à Versailles, Sa Majesté confirma et ratifia la susdite concession faite au Séminaire; lequel brevet pour assurance de sa volonté, a signé de sa main et fait contresigner par son conseiller-secrétaire d'état et de ses commandements et finances.

Le 28 février 1689, le susdit brevet de confirmation fut enregistré au greffe du conseil souverain à Québec, suivant son arrêt dudit jour et an.

Au moyen de ces actes si authentiques, le Séminaire était en plein droit de concéder des terres sur ladite Ile-aux-Coudres, aux charges, clauses et conditions et réserves qui lui sembleraient bonnes, sans que personne ne put réclamer.

Ce fut aussi en conséquence que, vers l'année 1728, il jugea bon d'en concéder, et en concéda, en se réservant les grèves et le droit de pêche, puisqu'il ne concéda et ne concède encore que depuis la plus haute marée, comme il paraît par tous les actes de ces concessions, en sorte que jamais personne ne s'est avisé de prétendre à ce droit. Les foins des grèves et la pêche ont toujours été dans les mains du seigneur et il ne s'en est jamais désaisi, ce qu'on prouvera encore par les baux à ferme qui ne se donnent que pour un an et à des conditions qui font bien voir le plein droit du Séminaire.

Il n'y avait jamais eu de règlement pour ces pêches (*aux marsouins*); chacun reconnaissait assez l'importance dont il était pour que la paix et l'union régnaient entre les associés, parce que cette union faisait le bien de la société et des associés en particulier. On goûtait les douceurs de la paix. Si quelquefois il s'excitait de petites querelles, elles étaient facilement assoupies et, après cette tempête, l'on jouissait d'un grand calme.

Mais aujourd'hui les esprits sont plus emportés, les caractères plus durs; la désunion a étendu son empire dans presque toutes les sociétés; cette paix si avantageuse et si désirable est disparue, les soupçons et la défiance se sont emparés des cœurs. Le Séminaire est donc obligé de donner un règlement auquel on puisse recourir pour faire disparaître les soupçons et la défiance, afin de rétablir la paix et l'union, afin d'adoucir les caractères et les esprits.

A ces causes et de notre plein droit, nous, Supérieur et directeurs du Séminaire des Missions étrangères de Québec, avons statué et établi, statuons et établissons les règles contenues dans les articles suivants :

Article premier. Dans chaque pêche, le Séminaire nommera un des associés pour en être le

directeur, lequel pourra avoir deux des associés pour conférer comme avec son conseil. Ces deux associés seront nommés à la pluralité des voix.

Article second. Il y aura quatre pêches, savoir, la pêche de terre, celle du milieu, celle du large et la pêche supérieure †, si ce n'est que le Séminaire ne jugeât à propos d'en supprimer quelqu'une.

Article troisième. Les pêches seront tendues avec un tel ordre respectif, qu'aucune ne puisse nuire aux autres. Ce sera au Séminaire à connaître de cela.

Article quatrième. Tous les habitants de l'Ile-aux-Coudres seront pour leur part dans quelqu'une desdites quatre pêches.

Article cinquième. Autant que faire se pourra, le nombre des associés sera égal dans chaque pêche.

Article sixième. Les associés d'une pêche ne pourront s'associer avec ceux d'une autre pêche, sans une permission expresse et par écrit du supérieur ou du procureur du Séminaire.

Article septième. Aucun associé ne pourra souslouer et sousfermer ses droits, sans une permission du Séminaire par écrit.

Article huitième. Aucun des associés ne pourra se décharger, sur une autre personne, des soins et des travaux nécessaires, sans l'agrément des autres associés.

Article neuvième. Les associés de chaque pêche seront tenus d'avertir le Séminaire, avant la fin de novembre, en cas qu'ils ne voulassent plus tendre, et pour lors il sera libre audit Séminaire d'affermir à d'autres.

Article dixième. Si quelqu'un contrevient aux réglemens ci-dessus et s'obstinaît, après avoir été dûment averti par le directeur ou quelqu'un de sa part, il est déclaré déchu de ses droits par le seul fait. Il faudra toutefois que le directeur preine acte de son refus, soit par les mains de M. le curé, s'il veut s'en donner la peine, soit par les mains de toute autre personne sachant écrire.

Ce règlement, trouvé dans les archives des messieurs du Séminaire, ne porte point de date. Mais il est évident qu'il a été fait avant l'année 1763, et qu'il a donné lieu de passer des baux pardevant notaire, afin d'empêcher les divisions et les chicanes qui s'élevaient de temps à autre parmi les associés, qui trouvaient dans les

† Ces quatre pêches se tendaient les unes à côté des autres, en gagnant vers les battures du large, à la pointe ouest de l'île. La première permission de tendre cette *pêche supérieure* fut accordée par M. Antoine Bédard, procureur du Séminaire, à la date du 10 novembre 1778. Les associés étaient au nombre de 28, dont le premier était Jean-Marc Demeule.

pêches aux marsouins une source considérable de richesses.

A une époque plus rapprochée, le Séminaire ne fit plus passer de baux par-devant notaire. Ce fut alors que monsieur le procureur du Séminaire donna lui-même ou permit de tendre ces pêches. Ils devaient les renouveler chaque année.

Suivant la teneur de ces permis †, le Séminaire avait letiers du produit net des huiles provenant des marsouins tués dans les pêches. Ce tiers devait se prélever

† On aimera à connaître les charges et les conditions de ces permis. Les associés sont tenus :

“ 1o. De se fournir de tout ce qui sera nécessaire pour ladite pêche, le Séminaire ne devant y contribuer en rien.

“ 2o. De livrer au Séminaire le tiers des huiles qui proviendront de ladite pêche, de l'entonner dans des futailles qui seront rendues aux fonderies aux frais du Séminaire, et de les embarquer dans le bâtiment que le Séminaire enverra pour les prendre.

“ 3o. Ne pourront lesdits habitants se partager leurs parts qu'après que le Séminaire aura prélevé son tiers sur la totalité desdites huiles.

“ 4o. Ne pourront les associés, cy-dessus nommés, substituer un autre à leur place, sans la permission du Séminaire.

“ 5o. Ne pourront lesdits associés mettre hors de la pêche qui que ce soit qui la troublerait, sans l'avis du plus grand nombre et de celui qui sera préposé cy-après, pour être à la tête desdits associés.

“ 6o. Lesdits associés auront à leur tête le sieur Joseph Dufour, lieutenant-colonel de milice dans la susdite île, ou, à son défaut, le sieur Pierre Lorre (Boudreault), premier des associés ci-dessus nommés.

“ 7o. Ne subsistera ladite présente association et ne vaudra la présente permission que pour l'année 1807 ; le Séminaire se réservant le droit de mettre les choses sur un autre pied pour l'année 1808, s'il le juge convenable.”

Ce règlement fait pour la *pêche supérieure*, ou quatrième pêche sur les battures, porte la date du 15 novembre 1806. Il est signé par M. Antoine Robert, procureur du Séminaire. Les perches nécessaires pour tendre ces pêches étaient un vrai fardeau pour les habitants de l'île, où le bois est d'une valeur considérable. Le Séminaire exigeait le *tiers des huiles*. Ce n'était pas exorbitant quand on prenait beaucoup de marsouins ; car alors les tendeurs pouvaient s'indemniser de leurs frais ; mais, quand ils en prenaient peu, c'était autre chose. J'aime à constater que, dans ce cas, le Séminaire n'exigeait pas ce tiers à la rigueur, surtout pendant les années qui suivirent celle de 1840. Le Séminaire ne prenait le tiers du produit de ces pêches qu'après que les associés avaient prélevé ce qu'il leur fallait d'huile pour leurs besoins.

avant le partage des huiles entre les associés de la même pêche. Afin de régulariser cette mesure, le Séminaire a constamment eu, sur l'île-aux-Coudres, un chargé-d'affaires qui s'occupait de cette besogne.

Des informations que j'ai recueillies sur l'île-aux-Coudres établissent d'une manière certaine que ces pêches aux marsouins donnaient parfois de très-grands profits à ceux qui les tendaient. Dans certaines marées, on a tué jusqu'à 10, 20, 30, 40, 50 marsouins. Le père Jacques Bouchard a souvent répété à ses enfants, dont quelques-uns sont encore vivants, que, dans une seule marée, on avait tué *trois cent vingt marsouins*, mais qu'on n'eut pas le bonheur de tous les sauver. Dans certaines années, on en a pris et tué au-delà de *deux cents*. Des hommes encore vivants, les sieurs Ulric Bouchard et Bernard Tremblay, assurent que les pêches aux marsouins ont donné aux habitants de l'île au-delà de *deux mille louis* dans une seule année. M. le curé actuel de l'île me dit qu'en une seule année, on a fait *cinq cents louis* avec l'huile des pêches aux marsouins.

Voici ce que m'a écrit une personne très-âgée et tout à fait digne de foi :

En l'année 1802, les pêches aux marsouins ne se tendaient presque plus, parce qu'on ne voyait plus de marsouin autour de l'île. Il semblait qu'ils s'étaient retirés ailleurs. A cette époque, on ne tendait plus guère que les deux pêches de *terre et celle du large*.

Plusieurs associés de ces deux pêches avaient acheté des terres et, n'ayant pas les moyens de les payer, ils s'avisèrent de tendre la *pêche supérieure* qui avait été abandonnée depuis un an ou deux. C'était dans le printemps de 1802. Au mois de mai, ils eurent le bonheur de prendre *treize* gros marsouins, ce qui les encouragea beaucoup.

Mais, après cette bonne chance, survint une *faillite* jusqu'à la Saint-Pierre. A cette époque, on vit une telle quantité de harengs que les eaux du fleuve en étaient épaisses. Il y en avait tant que, avec les rames, on les faisait sortir de l'eau, pour les jeter dans les chaloupes.

Soupponnant que cette quantité de harengs attirerait le marsouin dans les pêches, les associés se mirent à soigner leur pêche, à laquelle ils ne faisaient plus attention depuis la fin de mai. Un matin donc, à la pointe du jour, alors qu'il *faisait encore brin*, quatre bateaux furent visiter la *pêche supérieure*. En y arrivant, ils trouvèrent qu'elle était littéralement pleine de marsouins.

Malheureusement pour les associés, la mer ne baissait presque pas, parce que c'était dans la petite mer. S'apercevant qu'elle devait bientôt remonter, ils se jetèrent à travers les marsouins pour les darder. Mais ils avaient à peine commencé, qu'il s'éleva tout à coup un vent de nord-est qui, en quelques minutes, devint une tempête furieuse. La mer n'ayant presque pas baissé, comme je viens de le dire, les lames se soulevèrent d'une manière effrayante. Il fallut laisser là cette abondante pêche et, malgré qu'on n'en voulût, il était urgent que chacun pourvût à sa sûreté personnelle, et se hâta de gagner le rivage, avant que l'eau, devenue plus profonde, donnât à la tempête le temps de soulever de plus grosses lames, contre lesquelles les lourds canots dont on se servait alors n'auraient pas été capables de se défendre. Le colonel Dufour, qui gouvernait un des bateaux, voyant passer un marsouin près de lui, lui sépara la tête du corps par un coup de dard, mais on ne put le saisir. Il fallut donc tout laisser là. Et ce ne fut qu'après un travail et des fatigues extraordinaires que les quatre bateaux purent revenir au rivage.

Aucun homme n'avait péri, mais pas un seul de cette immense quantité de marsouins ne fut sauvé. D'après l'estimation des hommes qui se trouvaient dans les bateaux, il y avait certainement plusieurs centaines de marsouins dans la pêche.

Malgré ce grand coup manqué, les associés de cette pêche prirent, dans ce même été, au-delà de deux cents marsouins.

Un des pêcheurs de l'île, homme d'une grande respectabilité, aujourd'hui âgé de 88 ans, Bonaventure Mailloux, m'a raconté le fait suivant : j'ai malheureusement oublié l'année où il s'est passé.

Deux gros poissons, armés de dards tranchants, ennemis redoutables des marsouins dont ils tranchent le lard avec cet arme †, étaient venus auprès de l'île-aux-Coudres et avaient fait une guerre redoutable aux marsouins qui, éperdus et fuyants, s'étaient réunis ensemble comme pour se protéger contre ces féroces poissons, que les habitants de l'île appellent *Miniques*. Ces marsouins s'étaient réfugiés dans la pêche, en nombre extraordinaire.

Bonaventure Mailloux et un autre des associés avaient été voir à leur pêche ; c'était dans les grandes marées. La pêche était à sec. Elle était complètement remplie de marsouins, qui, en se roulant, avaient renversé une grande partie des harts. Ils en tuèrent un nombre considé-

† Les gens de l'île doivent se rappeler d'avoir trouvé au rivage des *grillades* de marsouins à cette époque.

nable. D'autres associés, auxquels ils avaient fait des signaux, se mirent en devoir de venir leur aider. Mais le temps qu'ils prirent pour traîner du rivage jusqu'à basse marée, leurs canots de bois, fit que lorsqu'ils arrivèrent à la pêche, la marée avait considérablement monté. Par malheur pour eux, avec la marée montante s'était élevée une vraie tempête de vent de l'est. Bonaventure Mailloux et son associé avaient embrochés, par dix et douze, une partie des marsouins qu'ils avaient tués. Et, pour ne pas se noyer, ils s'étaient hissés sur les harts. Personne ne pensa à essayer d'amener à terre quelques *brochetées* de ces marsouins ; c'eût été s'exposer à être submergé.

Les canots eurent mille et mille peines à gagner le rivage, et tous ces marsouins furent perdus pour les associés. Deux seulement, dont l'un avait le ventre ouvert et l'autre était attaché au pied d'une hart, restèrent dans la pêche. Des *brochetées* de ces marsouins furent trouvées à la Rivière-Ouelle et ailleurs.

On a beaucoup exagéré la valeur, en argent, que peut donner un marsouin, même dans le temps du printemps où il est très-gras. Suivant les témoignages des pêcheurs de l'île-aux-Coudres, qui doivent le savoir, on évalue les marsouins à *quarante piastres*, les uns dans les autres.

La couleur des marsouins varie avec leur âge. A leur naissance ils sont *bleus* ; on les nomme *des bleus*. A leur seconde année, ils ont encore conservé, en partie, cette dernière couleur ; on les appelle *des blancheons*. A leur troisième année et plus tard, ils sont complètement *blancs* et ils portent le nom de *blancs*. La longueur d'un marsouin, à sa naissance, est de cinq à six pieds de long. Parvenus à leur grosseur, ils ont de seize à dix-huit pieds et rarement vingt †.

† Voici une exception à cette règle fort remarquable. Vers l'année 1851, les associés de la seule pêche qui se tendait à cette époque, au nombre de trente-quatre, avaient acheté des messieurs du Séminaire de Québec, pour la somme de £110 ou \$440, toutes les battures à la tête de l'île-aux-Coudres. L'année suivante, 1852, ils prirent dans leur pêche *cent vingt-deux* marsouins d'une longueur extraordinaire et telle qu'on n'en avait jamais pris de semblables. Ces marsouins avaient de 20 à 22 pieds

Tant que les jeunes marsouins ne sont pas assez forts pour suivre leurs mères (qui n'ont ordinairement qu'un seul petit à la fois), et surtout pendant les grands vents, ils se placent sur leur dos. Mais comment peuvent-ils se tenir sur cet épiderme uni comme la glace d'un miroir et glissant comme la côte de la basse-ville de Québec, l'hiver, dans un temps de verglas ? Je ne le comprends pas.

Depuis un certain nombre d'années, le marsouin ne fréquente plus les abords de l'île-aux-Coudres comme autrefois, soit par la raison qu'il diminue en nombre, soit, comme le pensent les pêcheurs, par l'effet du bruit que font les bateaux à vapeur qui passent plusieurs fois, chaque semaine, par le chenal entre le nord et l'île que fréquente ce poisson †.

Dans la seule pêche aux marsouins que l'on tend aujourd'hui, il y a trente-quatre grandes parts, dont quelques-unes sont divisées entre plusieurs. Cette pêche est tendue sur les battures, à la tête de l'île. Chacune de ces parts, partagées ou non, doit fournir cent vingt harts ou perches de 15 à 20 pieds de longueur, ce qui oblige à détruire 4,000 jeunes arbres, chaque année, dans les bois de l'île, que la prudence demande de ménager, afin de ne point manquer de bois. Déjà un certain nombre des associés, n'ayant pas assez de bois sur leurs terres pour fournir ces perches, sont obligés d'en aller chercher sur les terres du nord de l'île et de les payer. Ces perches doivent être renouvelées chaque année, par la raison qu'il n'y a pas moyen de les arracher après la saison de la pêche, qui ne dure jamais plus tard que le commencement du mois d'octobre.

On tend cette pêche aux marsouins bien de bonne heure le printemps, et aussitôt qu'il n'y a plus de danger pour le passage des glaces. C'est pendant les grandes ma-

de longueur, m'a assuré le sieur Ulric Bouchard, encore vivant. Ces marsouins, extrêmement gros, donèrent de l'huile en telle abondance, que les associés en firent assez d'argent pour payer le montant de leur achat, et eurent encore beaucoup plus d'huile qu'il ne leur en fallait pour leur provision.

† Depuis 1876 jusqu'à cette année, 1878, les habitants de l'île ont recommencé à reprendre du marsouin.

rées du mois d'avril, et lorsque les battures sont asséchées, qu'on tend, en se servant de bateaux que l'on attache deux par deux pour transporter les perches. Autrefois, et quelquefois encore aujourd'hui, les tendeurs sont obligés de se jeter dans l'eau froide pour tendre cette pêche.

Un des associés, demeurant sur le *cap*, est chargé de veiller sur la pêche, par le moyen d'une longue-vue. C'est lui qui doit avertir les autres associés quand des marsouins sont entrés dans la pêche.

Les marsouins, tués dans la pêche, sont amenés, à la marée montante, au rivage de l'islette, où est la maison des pêcheurs. On enlève le lard du marsouin avec la peau que l'on sépare elle-même de la graisse, avant de partager ces graisses entre les associés, qui en tirent partie en les faisant fondre chez eux ou dans la maison commune. Les peaux sont vendues et les associés partagent le produit de la vente.

On laisse sur le rivage les carcasses des marsouins, qui sont charnues et renferment beaucoup d'huile. Les tendeurs feraient bien de les couper par parties et de les mettre sur les terres sablonneuses. Ce serait un très-bon engrais.

CHAPITRE HUITIEME

MANIÈRE DE TENDRE LES PÊCHES AUX MARSOUINS.—MANIÈRE DE TUER LE MARSOUIN DANS LA PÊCHE

La manière de tendre une pêche aux marsouins sur les battures de l'île-aux-Coudres exige beaucoup de soin et de précaution, si on ne veut pas faire des frais considérables. Pour avoir changé la forme de la pêche, ou l'avoir changée de place, il est arrivé qu'on n'a pu réussir à retenir le marsouin ou l'empêcher de sortir.

Il faut, avant tout, tenir compte de la course des courants et des sinuosités des battures de manière à placer la pêche pour qu'elle puisse être protégée par ces battures, surtout du côté de la partie Est vers laquelle se dirige la marée baissante. Car c'est vers cette partie qu'est entraîné le marsouin par l'action de la marée, et c'est aussi à cet endroit qu'il devra faire des efforts pour s'échapper de la pêche.

Le bas de la pêche se termine en la forme d'un cercle, et les harts ou perches doivent y être plantées plus près les unes des autres que dans les ailes ou long-côtés, où le marsouin n'a jamais l'idée d'essayer de passer, parce que le courant de baissant l'entraîne vers la partie de la pêche qui est située à l'est.

Le *raccroc*, ou la partie nord-ouest du haut de la pêche, est fait en forme de c, dont la pointe du nord se termine par un passage laissé libre pour l'entrée du marsouin dans la pêche. C'est la partie la plus importante. Dans le rond, que doit former le fond de ce *raccroc*, les harts ou perches doivent être plantées assez proches les unes des autres, à peu près comme celles du fond de la partie Est de la pêche. La pointe de ce *raccroc* ne doit être ni trop fermée ni trop ouverte, car c'est d'elle que dépend, en grande partie du moins, le succès de la pêche. On sait, à l'Île-aux-Coudres, que, pour n'avoir pas fait attention à en bien diriger la pointe, on n'a pu réussir à retenir les marsouins. Des pêcheurs, entendus dans le métier, m'ont assuré que la raison pour laquelle on n'avait pu retenir dans la pêche, pendant l'été de 1870, aucun des marsouins qui y étaient entrés, était uniquement la mauvaise direction de la pointe du *raccroc*.

Les harts qui forment l'enceinte de la pêche sont solidement enfoncées dans une espèce de glaise qui les retient fortement. On ne les arrache point l'automne. L'action des glaces, pendant l'hiver, les casse au-dessus du sol, de manière qu'il est assez facile, au printemps, de reconnaître l'enceinte qu'occupait la pêche, afin de la tendre à la même place ; ce qui est d'une importance majeure pour le succès des *tendeurs*.

Dans le but de s'épargner, je pense, la fatigue de lutter contre le courant des eaux du fleuve, le marsouin suit le sens où se dirige la marée. Il monte le fleuve ou il le descend avec le courant, à moins qu'il ne soit effrayé ou qu'il ne rencontre un obstacle qui l'oblige à aller contre le fil de l'eau.

La pêche doit être tendue de manière que le marsouin puisse en prendre l'entrée lorsque la marée baisse. Sur les battures, où la pêche est tendue, la course de l'eau

est d'une très-grande rapidité, surtout dans les grandes marées. Le courant de baissant, venant des battures qui se trouvent au sud-ouest de la pêche, a son cours vers l'entrée de la pêche. En le suivant, le marsouin est amené vers cette entrée d'où part une aile ou queue qui l'empêche d'aller plus vers le nord, où se trouve un petit chenal qui lui ferait éviter de passer sur les battures et dans l'entrée de la pêche, si cette queue ne lui en barrait pas le chemin. Une fois engagé dans l'entrée, il se trouve entre deux rangées de harts qui l'obligent d'en suivre l'ouverture, dont la largeur est de *sept arpents*. Il se tient éloigné des perches que le courant agite avec une grande violence ; il descend jusqu'au bas de la pêche où il trouve un rond qu'il parcourt jusqu'à la rencontre des autres harts qui forment l'aile ou le long-pan du sud de la pêche, qu'il remonte contre le courant jusqu'au rond du *raccroc* dont la pointe recourbée en dedans le rejette vers le fond de la pêche, pour lui faire recommencer la même course. Egaré et effrayé par ces perches qui lui barrent le chemin, il continue de tourner dans la pêche, en se tenant toujours loin des harts dont l'agitation et le bruit l'épouvantent.

Pendant qu'il cherche ainsi une issue pour s'échapper de sa prison, la marée baissante diminue la profondeur de l'eau jusqu'au point que, dans les grandes mers, le marsouin reste à sec au milieu de la pêche.

Tant qu'il y a une profondeur d'eau considérable dans la pêche, il continue d'apparaître de temps en temps à la surface de l'eau, comme lorsqu'il est libre. Mais c'est un fait remarquable que, du moment que l'eau a diminué et qu'il craint de n'en avoir bientôt pas assez pour *naviguer*, on ne le voit plus apparaître à la surface. On dirait qu'il a le pressentiment de la dangereuse position où il se trouve. Il semble craindre d'être aperçu de quelqu'un qui pourrait profiter de la détresse où il se voit pour lui donner la mort. Mais l'eau diminuant toujours de profondeur, et lorsque le marsouin n'en a plus que juste ce qu'il lui faut pour se mouvoir, s'il y en a plusieurs dans la pêche, on les voit se rapprocher les uns des

autres, par un instinct de conservation, afin de se protéger mutuellement. Ce qui indique qu'ils ne se réunissent pas ainsi uniquement pour mourir ensemble, mais bien pour se protéger, c'est que les marsouins étant absolument inoffensifs avec leurs têtes, et ne pouvant se défendre que par le moyen des coups que porte leur redoutable queue, ils se placent nez à nez, tête à tête, et, quand il y en a un grand nombre, ils forment un grand rond avec leurs queues. Alors il n'est pas facile de les tuer, parce qu'il y a un danger réel de passer au milieu d'eux pour aller les frapper près de la tête, le seul droit de leur corps où l'on peut facilement leur donner la mort. Un coup de leur redoutable queue peut tuer un homme, ou du moins le renverser par terre, le priver de connaissance ou lui casser les membres.

A la fin du baissant des grandes marées, les marsouins restent à sec sur le sable des battures. Dans ces circonstances, on les tue aisément en s'approchant d'eux du côté de la tête, que l'on peut placer entre ses jambes, pour enfoncer un dard à la jonction du cou avec le crâne. Ce coup leur donne une mort instantanée. Dans les petites marées, c'est une dure besogne que de tuer les marsouins, parce qu'alors il reste quatre et cinq pieds de profondeur d'eau dans la pêche et que les marsouins en ont plus qu'il ne leur en faut pour flotter et courir avec une vitesse et une agilité surprenantes. Voici de quelle manière on leur fait alors la chasse.

On sait qu'un des associés est spécialement chargé de veiller sur la pêche et que, par le moyen d'une longuevue, il a soin de regarder souvent pour voir si quelque marsouin n'y serait point entré, surtout au commencement de la marée baissante. En a-t-il aperçu quelqu'un, il jette un cri qui se répète de voisin à voisin, et bientôt un nombre suffisant de pêcheurs sont avertis qu'il y a du marsouin dans la pêche. A cette nouvelle, une grande excitation s'empare de tous ceux qui sont avertis. Laissant toute occupation, chacun se hâte de se rendre au rivage; on se saisit des bateaux qui sont à l'usage de la pêche et, à force de rames, on s'empresse d'aller se placer à l'entrée de la pêche, en attendant

que la marée ait assez baissé pour qu'on se lance à la poursuite du marsouin. En aperçoit-on quelqu'un qui semble approcher de cette entrée pour trouver le moyen de s'échapper, on pousse des cris, on frappe avec les rames sur le bord des bateaux, on jette des pierres dans l'eau pour lui faire rebrousser chemin et le renvoyer dans le fond de la pêche.

A ce bruit, le marsouin, dont le sens de l'ouïe est extrêmement délicat, s'agite, va et vient, court tout éperdu dans l'enceinte de la pêche. Il a l'assurance du danger imminent qui le menace, et cherche à trouver une issue pour fuir au loin dans les profondeurs des eaux. Mais de tous les côtés à la fois, il aperçoit une barrière de harts qui s'agitent avec violence sous l'action du courant; ce qui l'effraye et l'empêche d'approcher †.

Lorsque la marée a suffisamment baissé ou qu'elle est rendue au point qu'elle a peu de temps à baisser, on laisse un bateau dans l'entrée de la pêche, afin de continuer le bruit et empêcher le marsouin de sortir, puis tous les autres bateaux s'avancent, en silence, afin de découvrir où se sont réunis les marsouins. Tous les hommes du même bateau ont des dards fixés solidement à une des extrémités d'un fort bâton de bois dur. Le plus habile d'entre eux se place en avant du bateau, ayant à la main une lance munie de deux oreilles qui doivent s'ouvrir dès qu'elles seront entrées dans les chairs du marsouin, pour l'empêcher d'en sortir. A ces lances est attachée une forte amarre qui reste fixée après que le lanceur a frappé son coup. Cette amarre est attachée au bateau par son extrémité.

† Quoique les harts de l'enceinte de la pêche soient placées les unes des autres à une distance qui fait un espace assez large pour que le marsouin puisse y passer aisément, il est presque inouï qu'il se soit échappé par ces ouvertures, en y passant la tête. Il s'échappe cependant quelquefois, quand il est pressé de trop près et surtout lorsqu'il est blessé, mais en se roulant contre les harts qu'il vient à bout de renverser. Il est jeté ainsi en dehors de la pêche, d'où il ne réussit pas toujours à gagner les eaux profondes, lorsque la marée a beaucoup de baissant. En dehors de la pêche et surtout en dehors du bas, il rencontre de hautes battures qui lui barrent le chemin, où il s'échoue et s'y fait tuer.

Du moment qu'on a découvert l'endroit de la pêche où se tiennent les marsouins, on s'arrête, afin d'attendre le point favorable de la marée pour leur déclarer la guerre, en leur livrant une chasse qui offre un spectacle vraiment amusant.

Si la marée doit baisser suffisamment pour qu'on puisse se jeter à l'eau afin de darder le marsouin, on attend, avec impatience, qu'on puisse se jeter en dehors des bateaux. Au milieu d'une *poudrerie* d'eau que les marsouins lancent en l'air avec leurs queues, on frappe, on crie, on court, avec un tumulte indescriptible. Bientôt, des larges et profondes blessures faites aux marsouins avec les dards dont chacun joue à qui mieux mieux, jaillit un sang noir et abondant qui rougit toutes les eaux de la pêche. Mais qu'on ne s'imagine pas qu'une seule blessure soit capable d'arrêter le marsouin. Frappé par plusieurs coups de dards, et quoiqu'ayant perdu une grande quantité de sang, il fuit toujours, éperdu et rapide, jusqu'au moment où, à bout de sang et de forces, il s'arrête pour mourir.

A cet instant, les tueurs, rassasiés de carnage et de sang, et épuisés par leurs courses et leurs efforts, respirent un peu. Puis, si la profondeur de l'eau le permet, ils réunissent leurs morts pour les enfiler dans une amarre, et, avec l'aide de la marée montante, ils les traînent en arrière de leurs bateaux jusqu'à l'endroit du rivage où se trouve la maison de la pêche. C'est pendant ce trajet, qui se fait assez lentement, que chacun raconte ses victoires et les coups vigoureux que son bras nerveux a portés sur chacun des marsouins qui est venu à la portée de son bras. Car, là comme à la guerre contre des hommes, chacun aime à conter ses exploits, son adresse, son courage, sa force musculaire, et le nombre de victimes qui ont succombé sous ses coups.

Si, au contraire, la marée ne doit pas suffisamment baisser pour qu'on puisse se jeter à l'eau et tuer le marsouin avec les dards, la chasse doit se faire avec les bateaux, et c'est alors qu'elle devient difficile, mais intéressante au suprême degré.

Au signal donné, les rameurs se courbent sur leurs rames et se mettent à la poursuite des marsouins, qui, ayant suffisamment de l'eau pour flotter, fuient dans

toutes les directions pour éviter la mort. Les lanceurs, placés à l'avant des embarcations, les regards fixés sur l'eau pour apercevoir les fuyards, ont le bras levé et armé de la redoutable lance. Un marsouin vient-il à passer à la portée voulue, le lanceur la lui envoie de toute la vigueur de son bras. A-t-il eu le bonheur de la bien diriger, elle va s'enfoncer dans les chairs du marsouin qui, en la recevant, fait voler avec sa queue une colonne d'eau. Si la lance est solidement enfoncée, les rameurs retirent leurs rames de l'eau pour ne plus s'en servir que pour garantir le bateau de chavirer quand, avec la rapidité de l'éclair, le marsouin change de route : alors, par le moyen de la corde dont un des bouts est attaché à la lance et l'autre au bateau, le marsouin se voit chargé de conduire la barque. C'est une dure tâche, mais, malgré la blessure profonde qui lui a été faite, malgré les bouillons de sang qui sortent de sa blessure, malgré la pesanteur du bateau chargé de quatre à cinq hommes, malgré les terreurs dont il est saisi, le marsouin s'élançait en avant avec sa lourde charge †. Dans cette traînée rapide et dangereuse, les pêcheurs recommencent leurs cris et leur tapage, pour troubler et effrayer le traîneur du bateau. Si le marsouin a été lancé dans le bas de la pêche, ce qui est presque toujours le cas, il dirige sa course vers l'entrée, contre la violence du courant qu'il refoule avec une rapidité incroyable. Parvenu au raccroc, il y rencontre les harts ou le bateau resté dans l'entrée, et est obligé de rebrousser chemin pour regagner le fond de la pêche avec une rapidité quatre fois plus grande, aidé qu'il est par le courant.

Rendu au bas de la pêche—les hommes qui se font traîner dans le bateau ont cessé leur tapage, afin de ne point forcer le marsouin de franchir l'enceinte des perches—il reprend sa course vers le haut de la pêche, et il ne parvient qu'assez rarement à s'y rendre, épuisé qu'il est par les efforts qu'il a faits pour traîner son fardeau et par le sang qui s'est échappé de sa blessure. Alors, par le moyen de la corde, on l'ap-

† On lance toujours le marsouin lorsqu'il vient à la rencontre du bateau, et jamais quand il fuit, pour ne pas s'exposer aux redoutables coups de sa queue.

proche du bateau pour lui arracher le reste de vie qu'il conserve encore, en le perçant avec les dards.

Imaginez, maintenant, qu'il y a quatre, six, huit bateaux attelés ainsi sur quatre, six, huit marsouins, et qu'ils sont traînés dans toutes les directions possibles. Figurez-vous le déluge d'eau que lance la queue de ces marsouins de manière à faire un orage, rotombant dans les bateaux et sur les pêcheurs. Imaginez le tumulte d'une scène où les hommes crient, où les marsouins lancent de l'eau dans les airs, où les bateaux fuient dans toutes les directions avec la rapidité de l'éclair, où les eaux sont bouleversées et entrent de toute part dans les bateaux. Voyez tous ces hommes trempés d'eau salée jusqu'aux os ; se penchant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, pour empêcher leurs embarcations d'être renversées par les virements subits et rapides de la course des marsouins. Voyez encore ces pauvres et malheureux poissons qui tantôt s'enfoncent, tantôt paraissent à la surface de l'eau en laissant échapper de leurs larges et profondes blessures des torrents d'un sang bouillonnant ; regardez-les, allant, revenant, se croisant, se choquant dans leur rencontre soudaine et imprévue ; les uns suivant le fil du courant afin de se débarrasser du fardeau qu'ils traînent, et dont ils ne peuvent se séparer ; les autres remontant péniblement contre le courant avec des efforts qui les exténuent encore plus sûrement ; et puis, las, fatigués, épuisés de sang, de force et de vigueur, succombant sous les coups redoublés des pêcheurs qui achèvent, par de nouvelles blessures, de faire couler le sang qui restait encore dans les veines de ces pauvres victimes, et vous aurez une idée de la scène qui a lieu sur les battures de l'île-aux-Coudres chaque fois que des marsouins viennent se constituer prisonniers dans l'enceinte de la pêche.

CHAPITRE NEUVIEME

LES CLOCHES DE LA CHAPELLE ET DE L'ÉGLISE DE L'ILE-AUX-COUDRES †

Dans les campagnes, beaucoup plus que dans les villes, on aime à entendre la

† On aimera peut-être à connaître les deux

cloche de sa paroisse. Toute petite ou insignifiante qu'elle soit, c'est toujours la cloche qui fait le plus d'impression sur le cœur, et dont le son rappelle les plus précieux souvenirs. C'est elle, c'est la cloche de notre paroisse qui a annoncé à nos parents et aux fidèles que nous venions d'entrer dans la société des enfants de la sainte Eglise catholique ; c'est elle qui nous a appelés à l'église pour être instruits des vérités de la foi et de la morale chrétienne ; c'est elle qui nous a convoqués dans la maison de Dieu, et qui a réuni les fidèles de notre paroisse au grand jour de notre première communion ; c'est elle qui, trois fois chaque jour, nous a avertis de saluer notre divine mère Marie, et de nous souvenir du bienfait de la Rédemption ; c'est elle qui nous a convoqués tant et tant de fois aux offices divins ; c'est elle qui s'est unie à nous pour pleurer la perte d'un père, d'une mère, d'un frère, d'une sœur, d'un ami, d'un bienfaiteur signalé, d'un vénérable supérieur, de tous ceux dont nous n'avons plus que le souvenir, etc.

La cloche de notre paroisse a un son que nous distinguons entre les sons de toutes les autres cloches, comme nous distinguons la voix d'un père, d'une mère, d'un ami, de celles de toutes les autres personnes. En voyageant, nous entendons le son de beaucoup de cloches, peut-être plus doux, plus fort, plus harmonieux que le son de la cloche de notre paroisse ; mais ces chants ne vont jamais à notre cœur, ne remuent jamais notre âme, ne nous rappellent jamais à Dieu, à nous-mêmes, au temps de notre jeune âge, aux doux ou amers souvenirs de notre existence, comme ceux de la cloche de notre paroisse. La cloche de notre paroisse a sa place dans notre âme, et elle la conserve sans partage tant que nous vivons.

En parlant de ma gentille petite Ile-aux-Coudres, je n'ai pas cru devoir oublier de parler de ses cloches, que moi, comme tous ceux de ma paroisse qui sont venus avant et après moi, nous avons entendues, que nous avons aimées, et dont les notes

vers suivants qui expriment la destination d'une cloche :

*Laudo Deum verum, plebem voco, congrego ceteros.
Defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro.* [rum,

sont pour nous toujours belles, toujours aimables et toujours aimées.

Depuis l'époque des premiers établissements sur l'Île-aux-Coudres, vers l'année 1720, jusqu'à celle de 1748, il n'y avait pas de cloche dans l'île, par la raison qu'il n'y avait point de chapelle, et que la sainte messe était dite dans les maisons de quelques particuliers.

Ce ne fut qu'à cette dernière époque de 1748 que fut construite la première chapelle sur l'Île-aux-Coudres, par le premier curé de l'île, M. Charles Garrault. Les Révds Pères Jésuites, dont, comme on le verra plus tard, plusieurs avaient desservi l'île, voulurent donner à ses habitants un souvenir de leur bienveillance, par le don d'une cloche du poids d'environ *cinquante livres*. Les fidèles de l'Île-aux-Coudres eurent peu après une chapelle pour entendre les offices divins, avec la petite cloche pour les y convoquer. Cette petite cloche, je suis heureux de le dire, fut celle qui sonna le jour de mon baptême, que Dieu me fit la grâce de recevoir le 19 de février 1801. Il n'y eut que cette cloche jusqu'à l'époque de 1812, c'est-à-dire pendant la durée de *soixante-quatre* ans.

Dans l'automne de 1811, messire Pierre-Thomas Boudreault avait pris possession de la cure de l'Île-aux-Coudres. Il crut, l'année suivante, 1812, faire plaisir à la petite cloche des Jésuites en lui associant une autre cloche, dont le prix, les frais de transport compris, était de £26.16.0. L'année suivante, 1813, il lui vint en la pensée de faire un carillon de trois cloches, et, pour mettre sa pensée à exécution, il en acheta une seconde, dont le prix, sur les comptes de la fabrique, est de £7.10.0. Je ne puis me rappeler quel effet avait ce carillon de cloches, qui, probablement, n'avaient pu être choisies de manière à s'accorder. Quoi qu'il en soit de l'harmonie qu'elles envoyaient aux oreilles des habitants de l'île, elles chantèrent ou sonnèrent ensemble pendant la durée d'une vingtaine d'années. Vers l'année 1830, trouvant peut-être que ces trois cloches ou ne s'accordaient pas, ou ne faisaient pas assez de bruit pour des hommes accoutumés au fracas de la mer, les habitants de l'île décidèrent d'en avoir un autre qui, avec les

trois déjà dans leur clocher, ferait le nombre de quatre cloches, ni plus ni moins. C'était, comme on le voit, un véritable luxe de cloches. Cette dernière pesait 180 livres environ. Arrivée à l'île, elle fut bénite puis montée dans la seconde lanterne du célèbre clocher bâti par Jacob Fortin, et puis on voulut faire de l'harmonie. Mais il arriva que toutes ces cloches, mises en branle, secouèrent tellement le clocher, qu'on s'aperçut qu'il fallait ou abandonner le carillon ou se résoudre à voir tomber le chef-d'œuvre de Jacob Fortin.

Ce ne fut cependant pas le seul mécompte qui résulta de cet amour d'entendre du son en plusieurs parties et par des voix différentes. Car il advint que cette dernière cloche fit entendre des sons si maussades, si criards, si aigres, si vilains ; elle se mit dans un tel désaccord avec celles qui, déjà, étaient au clocher, que, pour ne pas rendre sourdes toutes les oreilles des habitants et des habitantes de l'île et ne pas faire aboyer, dans un infernal concert, tous les chiens un peu nerveux, il fallut la descendre du clocher et la reléguer dans le grenier de la sacristie, car sa seule vue pouvait donner des crispations de nerfs, par le souvenir du vacarme qu'elle avait fait dans le clocher.

Elle resta ainsi, dans une position fort peu honorable, jusqu'à l'époque où on l'a fit servir à une nouvelle chapelle qu'on venait de bâtir à Saint-Hilarion, démembrément de la paroisse des Eboulements. Ce ne fut pas comme une marque de mépris envers les nouveaux paroissiens de Saint-Hilarion qu'on se décida à la leur céder, mais parce qu'on espérait que, placée dans un autre clocher, ses sons deviendraient tolérables.

Sur la demande qu'en firent les *Saint-hilarioniens*, les fabriciens de l'île consentirent à la voir s'éloigner de leur sacristie, mais à la condition d'une indemnité, qu'ils fixèrent à la modique somme de vingt-quatre piastres. Cette somme fut généreusement fournie par les habitants de l'Île-aux-Coudres, qui firent ainsi l'acquisition de cette cloche et la donnèrent à la chapelle de Saint-Hilarion, à laquelle déjà le vénérable père François Leclerc, habitant de l'île, avait donné cent *louis en or*.

J'aime à ajouter, et je le tiens de bonne

autorité, que depuis qu'elle est seule à chanter, elle s'accorde bien avec elle-même et que son chant est assez tolérable.

Malgré tous les désagréments qu'ils avaient éprouvés par l'achat de leur dernière cloche, les habitants de l'île ne crurent pas devoir se décourager pour si peu. Il leur fallait du bruit dans le clocher de leur église, comme ils en avaient sur leurs rivages ; et ils voulaient en avoir, coûte que coûte. Ils se décidèrent donc, encore une fois, de se procurer une autre cloche pour remplacer la mauvaise chanteuse. C'était en l'année 1848, juste cent ans depuis la construction de la première chapelle sur l'île, et depuis la première fois que le son d'une cloche s'était fait entendre aux oreilles des nouveaux habitants de la petite île.

Une cloche du poids d'environ *deux cent quatre-vingt-huit livres* fut donc achetée et transportée sur l'île ; c'était la quatrième depuis trente-six ans. Mais, comme chat échaudé craint l'eau froide, redoutant qu'en associant la nouvelle arrivée avec les trois qui déjà étaient au clocher, elle ne fit le même vacarme que la précédente, on ôta du clocher la petite de cinquante livres, donnée par les Jésuites †, et la plus petite des deux qu'avait achetées M. Boudreault. On les donna en à-compte du prix que coûtait le dernier achat.

Cette nouvelle arrivée, comme c'est la règle, fut bénite et hissée au clocher pour faire du bruit, en société avec la plus grosse achetée par M. Boudreault. On allait donc avoir un carillon à deux cloches après en avoir eu un à quatre cloches. Mais, hélas ! on fut étrangement trompé. Cette dernière n'eut pas sonné quelques semaines, qu'elle se cassa, et adieu le concert à deux cloches. Il fallut donc, quoiqu'à regret, la descendre du clocher, pour en vendre les débris à vil prix, parce que le métal dont elle était

† Il est vraiment regrettable qu'on ait cru devoir se défaire de cette cloche, qu'on eût dû garder, ce me semble, comme une relique. Il y avait cent ans qu'elle était au service de l'église de l'île-aux-Coudres. Elle avait sonné tant de baptêmes et de messes, qu'elle aurait dû avoir au moins le sort des vieux serviteurs que l'on garde à la maison jusqu'à leur mort, en souvenir des bons services qu'ils ont rendus à la famille.

composée était fort mauvais et presque de nulle valeur.

Il ne restait donc plus au clocher qu'une seule cloche ; elle venait de la célèbre fonderie de *Mears*. Une seule voix au clocher ! C'était un contraste bien douloureux pour ceux qui, pendant les offices divins, ont un si grand nombre de bonnes et belles voix qui roulent sous la voûte de leur belle petite église ! Aussi, après quinze ans d'attente, tous demandèrent à avoir au moins une seconde cloche, mais beaucoup plus grosse que celle qui était au clocher, et dont la faiblesse des sons n'était bonne qu'à endormir. M. le curé de l'île crut devoir céder aux désirs de ses paroissiens. En conséquence, il demanda à Québec une grosse cloche, qu'on lui envoya. On la disait originaire d'une fonderie française. Mais, encore cette fois, les habitants de l'île furent trompés. Elle ne faisait entendre que des sons sourds et très-désagréables. C'était uniquement une cloche pour sonner aux enterrements, et faire pleurer ceux même qui n'en avaient guère l'envie.

On ne savait trop que faire, lorsque j'arrivai sur l'île dans le but de me reposer un peu chez le bon et aimable curé, après une longue et fatigante tournée.

J'avais à peine posé le pied sur l'île, que j'entendis dire tant et tant de mal de la nouvelle cloche-française, que, ne pouvant croire ce qu'on m'en disait, je me plaçai à une certaine distance et je chargeai quelqu'un de la sonner. Cette cloche n'avait pas encore eu l'honneur de monter au clocher. Elle ne m'avait pas envoyé ses tristes et lamentables sons pendant une minute, qu'il me fut évident qu'on ne l'avait pas calomniée.

Le dimanche arriva, tous les hommes étaient à l'église, selon la louable habitude des habitants de l'île. Une assemblée fut convoquée à la sacristie ; on m'y appela, et j'eus la charge importante d'être établi juge pour décider du sort de la nouvelle cloche. Pour ne pas perdre ma réputation d'homme équitable, je crus devoir préparer avec soin le jugement que j'allais rendre, en donnant des raisons de première qualité. Enfin j'abordai franchement le prononcé de mon jugement, qui condamnait la nouvelle arrivée à être ren-

voyée comme indigne de demeurer au milieu d'une population qui aime à entendre des voix fortes, belles, justes et sonores. J'eus l'assentiment de tous les intéressés.

En conclusion, je leur proposai de faire venir trois cloches de la célèbre fonderie de *Mears*, dont l'accord, comme celui des belles cloches de Québec, donnerait les notes *Fa, Sol, La*.

A part un ou deux, qui avaient perdu la clef de leur coffre-fort, tous furent d'avoir des cloches telles que je leur conseillais.

Les hommes de l'Île-aux-Coudres sont énergiques et, une fois décidés, ils marchent vite et ferme. On prit aussitôt la largeur de la lanterne du clocher, puis on décida de placer la plus petite cloche dans un *clocheton* qu'on devait élever sur la partie du comble de l'église située au-dessus du chœur.

Je m'étais chargé de commander les trois cloches à M. Hardy, marchand de Québec, et, dans le printemps de 1864, elles étaient arrivées d'Angleterre.

Une goëlette, appartenant à Symphonien Lopoïnte, reçut la mission de les descendre à l'Île-aux-Coudres. Mais voilà que, pendant sa descente, un accident des plus déplorable fit jeter au fond du fleuve les trois belles petites cloches que l'on attendait avec tant d'impatience.

Arrivée à l'endroit des *caps* appelés les *Islets du Saull-au-Cochon* †, un coup de vent soudain fit chavirer l'embarcation.

Les trois hommes de l'équipage eurent la bonne fortune de pouvoir monter sur le flanc de la goëlette, où ils auraient passé de fort mauvais quarts-d'heure, si, par une autre bonne fortune, une goëlette du nord n'eût passé près d'eux et ne les eût recueillis à son bord. Le capitaine de cette goëlette eut encore l'obligeance de les amener à l'Île-aux-Coudres, où ils jetèrent l'alarme au milieu de la population, en lui annonçant que les cloches attendues étaient en grand danger d'aller voir le fond de l'eau, si déjà elles n'y étaient pas.

A cette désolante nouvelle, on s'empressa de prendre deux chaloupes et de se

† C'est le nom peu honorable qu'on leur a donné, et j'ai le malheur de n'être pas autorisé à leur en donner un plus poli.

rendre au lieu du sinistre. Par une manœuvre habile, ces deux chaloupes se placèrent sous les mâts de la goëlette, qui n'était que mollement couchée sur les eaux ; on réussit à la redresser ; puis on la vida ; enfin, on eut le bonheur d'en retirer les cloches et leurs accompagnements. Les deux chaloupes revinrent triomphantes à l'île avec leur précieux fardeau.

Ces trois cloches furent bénites le 21 de février 1864, par Messire Julien Rioux, alors curé de la petite rivière Saint-François-Xavier. Et, ce jour-là, il y eut une grande et solennelle fête à l'Île-aux-Coudres. Le sermon de circonstance fut fait par M. l'abbé Colfer, alors vicaire aux Éboulements.

Les sons argentins et l'harmonie que produisent ces trois belles cloches font la joie et la gloire des habitants. Quoique placées à l'extrémité ouest de leur île, elles sont assez fortes pour qu'on les entende sonner de toutes les maisons de la paroisse quand le temps est propice. L'église étant bâtie sur le bord du fleuve, dont les eaux s'approchent jusqu'à un demi-arpent, dans les grandes marées, le son de ces cloches se fait entendre à une très-grande distance sur le fleuve quand, à marée haute, le vent ne se mêle pas d'en troubler le calme. Rien n'est plus doux, plus suave, plus ravissant pour l'oreille que cette harmonie glissant sur les eaux paisibles d'un beau fleuve comme notre Saint-Laurent.

J'ai entendu cette harmonie, dans un beau jour, à une grande distance du rivage de l'île, et je ne me rappelle pas avoir rien entendu de si ravissant que les notes de ces cloches qui, ensemble, puis par deux, puis une par une, semblaient marcher sur les eaux pour venir jusqu'à moi. Et, après avoir épuisé leurs voix par leur course rapide, elles me semblaient descendre dans le grand fleuve comme pour se reposer ! Quel est celui qui, comme moi, ne s'est pas senti profondément ému par l'harmonie de trois belles cloches ?

La voix des cloches n'a rien de comparable ici-bas. La réunion des sons d'une bande d'instruments de musique n'est nullement comparable à celle de belles cloches. Les instruments de musique n'offrent qu'un son à l'oreille, c'est toujours le même, et il a le malheur de n'a-

voir pas de vibrations ; aussitôt qu'il s'est fait entendre, il s'éteint. Les cloches, au contraire, frappées avec plus ou moins de force, donnent des sons toujours différents. Et rien n'égalera jamais le bruit de leurs vibrations qui, se prolongeant et se renouvelant sans cesse, tant qu'elles sont en branle, forme comme un nuage d'harmonie qui ne disparaît que longtemps après qu'elles ont cessé de sonner. Et puis ce nuage se dissipe graduellement comme une légère vapeur que le vent disperse.

Les cloches ont la faculté de se mettre d'accord avec le sentiment qui domine en nous. Sommes nous dans le deuil par la mort de quelques personnes chéries, elles envoient des sons d'une incroyable mélancolie ; ce sont des glas funèbres qu'aucune voix humaine n'imitera jamais. Elles pleurent avec nous (*mortuos ploro*), et, recevant la douleur qui s'échappe de notre cœur, elles l'expriment au dehors par leurs sons plaintifs et pleins d'une indiscible mélancolie. Oh ! quelle est triste, qu'elle est plaintive l'harmonie des cloches qui pleurent sur un mort et sur sa dépouille mortelle, au moment qu'elle approche de la maison de Dieu !

Mais, par un changement dont on ne peut se rendre compte, voilà que leurs accords sont devenus joyeux, brillants, pleins d'une expression de bonheur, quand elles font entendre leurs concerts aux jours des grandes fêtes qui font naître l'espérance et la joie dans le cœur des enfants de la sainte Eglise. De même qu'en ces jours nous changeons nos habits de travail et de peine pour revêtir nos habits de fête, ainsi les cloches, qui le jour précédent avaient pleuré sur la tombe ouverte d'une personne bien-aimée, se sont transformées pour ne faire entendre que des sons joyeux, comme une harmonie céleste qui prépare les fidèles à jouir du bonheur de ces autres choses plus célestes qui se passent dans la maison de Dieu. Oh ! qu'elle est belle, noble, grande, divine, l'harmonie des cloches de Dieu ! Oh ! qu'elle entrait profondément dans nos jeunes cœurs d'écoliers, l'harmonie des incomparables cloches de la cathédrale de Québec, alors que, marchant en file, nous précédions vers l'antique cathédrale l'entrée de Mgr Plessis, qui venait monter au saint autel, afin d'y prier pour nous, pour

la bonne ville de Québec, pour tous ses nombreux enfants ! J'ai assisté, pendant ma vie de prêtre déjà bien longue, à de nombreuses processions se dirigeant vers une église, j'ai entendu les sons d'un grand nombre de cloches ; pourquoi ces processions et les sons de ces cloches n'ont-elles fait qu'augmenter mon admiration pour les cloches de Québec et pour les majestueuses entrées de cet incomparable évêque, Mgr. Plessis ? Car Mgr Plessis et les cloches de sa cathédrale étaient bien faits pour aller ensemble.

CHAPITRE DIXIEME

I

LA TERRE DE LA FABRIQUE DE L'ILE-AUX-COUDRES

Dominique Bonneau, dit Labecasse, concéda des messieurs du Séminaire de Québec, le 16e jour de mai 1730, la partie des terres qui est bornée à l'anse de l'Eglise. Suivant la tradition, l'endroit qui porte le nom de *Pointe-des-Sapins* fut réservé pour servir de terrain à la fabrique, quand une église serait bâtie sur l'île.

A la date du 22 janvier 1732, pendant que M. Lyon de Saint-Férol était procureur du Séminaire de Québec, Dominique Bonneau, dit Labecasse, avait cédé au même Séminaire, sur la terre qu'il avait prise en concession, une étendue de terrain de *six arpents de front sur dix de profondeur*, dont les messieurs du Séminaire se réservaient le droit de disposer comme bon leur semblerait.

Ce terrain, dont ces messieurs n'avaient pas fait connaître la destination, demeura entre leurs mains pendant l'espace de seize ans.

Comme on le sait, l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi de France du 3 mars 1722, qui confirmait le règlement du Conseil Supérieur de Québec, fait le 20 septembre 1721, déterminait l'étendue d'un grand nombre de paroisses de la Nouvelle-France. J'aime à en reproduire ici ce qui a rapport à l'île-aux-Coudres, faisant partie à cette date de la paroisse de la Baie-Saint-Paul :

L'étendue de la paroisse de Saint-Pierre et de Saint-Paul, située au dit lieu, sera de celle du fief de la Rivière-du-Gouffre et des trois lieues de

front de la dite partie de la seigneurie de la Baie-Saint-Paul, qui est comprise dans cette paroisse, ensemble des profondeurs du dit fief et de la dite partie de seigneurie et l'*Ile-aux-Coudres*; le fief des Eboulements et celui de la Malbaie continueront à être desservis par voie de mission, par le curé de la Baie-Saint-Paul, jusqu'à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'habitants pour y ériger une paroisse.

Les choses en étaient là lorsque, dans l'été de 1748, Mgr de Pontbriand jugea à propos d'envoyer M. Charles Mangue Garrault pour être le premier curé résidant sur l'*Ile-aux-Coudres*; la tradition lui donne ce titre. Ce fut à cette date que les messieurs du Séminaire de Québec firent, par contrat devant maître Lavoie, notaire, cession à l'église de l'*Ile-aux-Coudres* du terrain qui avait été distrait de la terre de Dominique Bonneau, dit Labécasse, comme on le voit par une note de maître Crispin, notaire, du 18 octobre 1782, conservée dans les archives de la cure de l'*Ile-aux-Coudres*.

La fabrique de l'île n'eut pour garantie du terrain où était bâtie son église que cette note de M. le notaire Crispin, jusqu'à l'année 1827. Ce ne fut qu'à cette dernière époque que les messieurs du Séminaire de Québec donnèrent, par devant maître Louis Bernier, un *titre-nouvel*, qui est conservé dans les archives de la fabrique et qui porte la date du 3 août 1827. Le sieur Germain Demeulle, marguillier en exercice, représentait la fabrique.

Par la teneur de ce *titre-nouvel*, on voit que la terre de la fabrique est concédée aux mêmes conditions que les autres terres de la seigneurie de l'*Ile-aux-Coudres*, les seigneurs s'y réservant les mêmes droits et y imposant les mêmes charges. Je me hâte, cependant, de faire connaître que, malgré la teneur de ce *titre-nouvel*, les messieurs du Séminaire de Québec n'ont jamais exigé de cens et rentes de cette terre, et, qu'après l'abolition de la tenure seigneuriale, ils n'ont exigé, pour l'affranchir, aucune indemnité quelconque de la fabrique, et ne lui ont point vendu le foin des grèves qui se trouvaient comprises dans les limites de la largeur de cette terre.

Cette terre de la fabrique, dont une moitié environ se trouve sur la haute côte qui sert de rampart à l'île, et l'autre au

bas de cette côte, sur le bord du rivage, a toujours été et est encore à l'usage de M. le curé, qui n'a jamais payé aucune redevance à la fabrique.

Sans être d'une qualité supérieure, cette propriété est très-utile au curé, qui y trouve du pacage pour ses animaux et qui a l'avantage de pouvoir l'améliorer par la quantité de varech que la marée jette sur le rivage.

II

L'ANCIEN ET LE NOUVEAU PRESBYTÈRE

En l'année 1771, comme nous le verrons plus tard, M. Jean-Jacques Berthiaume, second curé de l'*Ile-aux-Coudres*, fit bâtir la seconde chapelle de la paroisse, un peu à l'Est de la première, que M. Charles Garrault avait fait bâtir en 1748, comme nous l'avons vu plus haut. Après avoir donné à l'Homme-Dieu une demeure plus convenable que celle qu'il avait habitée jusque là, M. Berthiaume crut qu'il devait penser à construire un logement pour les curés qui desserviraient l'île. Jusqu'à cette époque, ils avaient été obligés de loger dans une maison, dont une partie était à l'usage des paroissiens.

Les frais pour la construction de la chapelle, qui était très-grande et plus que suffisante pour l'usage de la population, à cette époque, devaient avoir épuisé toutes les ressources. Cependant, M. Berthiaume se mit en frais de construire une autre bâtisse considérable dont les dimensions devaient être de 45 pieds sur 26. Mais les habitants ne savaient pas refuser leur curé, dont ils connaissaient le zèle, la capacité et le dévouement.

Qu'on fasse attention que le nombre des familles établies sur l'île n'excédait pas alors *trente-six*, et on n'aura que de l'admiration pour ce petit peuple si courageux et si dévoué à la gloire de Dieu, à l'honneur de la religion et au bien-être de son curé. Qu'on fasse encore attention au peu de terres en culture que devaient avoir des nouveaux colons, et à la gêne inévitable qu'éprouve toujours une population nouvelle sur des terres en bois debout, et on comprendra quels sacrifices durent faire les habitants

de l'Île-aux-Coudres pour bâtir en même temps une grande chapelle et un grand presbytère. Je dois cependant ajouter que le grand nombre de marsouins que l'on prenait alors dans les nombreuses pêches que l'on tendait sur les battures de l'île, devait être une des principales ressources d'où ils tiraient les moyens de subvenir à des dépenses bien au-delà des ressources d'une population commençante.

Quoi qu'il en soit, le presbytère fut bâti presque en même temps que la chapelle. Et, ce qui prouve que M. Berthiaume savait faire de bon et solide ouvrage, c'est qu'à la date de 1854, ce presbytère servait encore de logement aux curés de l'île. Il y avait alors au-delà de quatre-vingts ans que cette maison avait été bâtie.

Ce fut à cette époque que Mgr P.-F. Turgeon, archevêque de Québec, ordonna aux paroissiens de l'Île-aux-Coudres de bâtir un autre presbytère sur le même emplacement. Ce nouveau presbytère devait avoir 40 pieds de longueur sur 34 de largeur, mesure française, et devait être bâti en bois, pièce sur pièce.

L'année suivante, 1845, on se mit vaillamment à l'œuvre, et je dois dire que M. le curé actuel de l'île, M. l'abbé J.-B. Pelletier, ne fut pas celui qui contribua le moins à la construction de ce beau presbytère. Par une générosité qui mérite toute la reconnaissance des habitants de l'Île-aux-Coudres, il n'exigea d'eux que le bois de charpente, la pierre, la chaux et l'ouvrage du petit mur pour les fondations, et un mois de travail pour aider à la construction. Les habitants n'eurent point d'argent à fournir. La fabrique donna £50. Mais, pour sa part, monsieur le curé de l'île donna £278. Ce fut un ouvrier du nom de François Goulet, des Eboulements, qui fit les ouvrages de charpente et de menuiserie.

Ce presbytère est bien divisé ; l'ouvrage est très-bien fait, et, ce qui, au Canada, mérite d'être pris en considération, c'est qu'il est parfaitement bien clos contre le vent et le froid.

III

REDEVANCES QUE LES HABITANTS DE L'ÎLE-AUX-COUDRES SONT OBLIGÉS DE PAYER A LEUR CURÉ

L'Île-aux-Coudres n'a que soixante-onze terres, dont les propriétaires ne peuvent agrandir la partie destinée à la culture, comme on le fait généralement dans les autres paroisses, parce qu'il faut, sous peine de périr de froid pendant les hivers, conserver une assez grande étendue du sol en forêt pour se procurer du bois de chauffage. De là s'en suit que le curé de l'île ne peut avoir qu'un revenu très-insuffisant par la dîme, ce qui a obligé d'établir un supplément.

J'aime à consigner ici le témoignage mérité que les habitants de l'Île-aux-Coudres se sont toujours fait et se font encore un devoir, je devrais dire un bonheur, d'acquitter avec la plus scrupuleuse fidélité ces redevances.

Les suppléments qu'ont toujours payés les habitants de l'Île-aux-Coudres remontent à un siècle. Il m'est doux de dire ici que les bons paroissiens de l'île que Dieu ne cesse pas de bénir, ne cessent non plus jamais de bien remplir leur devoir envers leurs pasteurs.

Malgré ma bonne volonté, je n'ai pu trouver l'époque où les paroissiens de l'île commencèrent à payer à leur curé la dîme de patates et à se charger de l'entretien du chemin passant sur la terre de la fabrique. Ce que je puis assurer, c'est qu'à l'époque de 1814, les habitants de l'île payaient cette dîme et étaient chargés de l'entretien de ce chemin, comme on le voit par une ordonnance de monseigneur Plessis, faite dans une de ses visites pastorales et conservée dans le livre des délibérations de la fabrique, et dont voici la copie :

Nous sommes convenus avec les habitants assemblés qu'ils continueraient de donner à leur curé, par manière de supplément, la dîme de patates et d'huile de marsouins, et qu'ils continueraient de faire le chemin devant la terre occupée par ledit curé, enfin que ceux qui ont des perches sur leurs terres en amèneront douze et six piquets, chaque année, pour entretenir les clôtures de ladite terre, au moyen de quoi ils ne payeront point l'offrande du pain bénit, qui est d'un cerge ou de sa valeur.

Ce réglemeut, ou cette confirmation de

règlements passés antérieurement, est porté sur le livre des délibérations à la date du 2 de juillet 1814, et signé de la main de monseigneur Plessis.

J'aime à faire connaître : 1o. que l'entretien du chemin, tracé le long de la terre du curé, entre la grève et le terrain renfermé par une clôture, passant presque partout sur un sol dur et solide, n'a jamais causé de grands travaux d'entretien ; 2o. que depuis une époque assez reculée, les habitants de l'île ne fournissent plus qu'une demi-corde de bois de chauffage, comme en font foi les lettres de mission données aux curés ; 3o. que les habitants de l'île, au lieu de donner les *douze perches et les six piquets*, dont il est parlé dans ce règlement de 1814, ont la liberté de donner *un chelin* à leur curé, qui pourvoit comme il l'entend aux clôtures de la terre qu'il occupe ; 4o. enfin, que les autres redevances sont acquittées avec une fidélité fort remarquable.

Pour conclure ce petit paragraphe, je dirai, à la louange des habitants de l'Île-aux-Coudres, que tous les curés qui les ont desservis depuis que je suis prêtre, n'ont eu qu'une seule voix pour me dire qu'ils payaient la dîme avec une scrupuleuse fidélité et qu'il était inouï qu'un seul d'entre eux eût soustrait quoique ce fût sur les grains qu'il devait donner à son curé. Je prie instamment les habitants de mon Île-aux-Coudres de toujours en agir ainsi avec leurs curés, les assurant que celui qui fait tomber la pluie et luire le soleil pour réchauffer la terre et mûrir les moissons, ne manquera jamais de leur donner de quoi se nourrir et se vêtir, *selon leur état*.

V

PARTICULARITÉS RELATIVES AUX MOULINS A FARINE SUR L'ÎLE-AUX-COUDRES

Nous savons déjà que les premières concessions régulières des terres de l'Île-aux-Coudres datent du commencement de juillet de l'année 1728.

Dans les premiers contrats de concession, on ne trouve aucune réserve pour des emplacements de moulin. La raison de ce fait, je pense, c'est qu'outre que les

seigneurs pouvaient toujours s'en procurer, il ne se trouvait sur l'île aucun pouvoir d'eau suffisant pour faire marcher un moulin que par intervalle. On ne pouvait bâtir que des moulins à vent, et pour connaître les endroits où il conviendrait d'en élever, il fallait attendre que les terres fussent suffisamment défrichées. Il en résulta que les habitants de l'Île-aux-Coudres furent, pendant un grand nombre d'années, sans pouvoir faire moudre leurs grains dans leur île. Quand ils voulaient avoir de la farine, ils étaient obligés de transporter leurs grains aux moulins de la Baie-Saint-Paul ou de la Petite-Rivière.

Vingt-quatre années se passèrent sans qu'il fût question de prendre les moyens de bâtir un moulin sur l'Île-aux-Coudres. Ce ne fut que le 18 de juillet 1752 que les messieurs du Séminaire de Québec acquirent un emplacement de François Tremblay, un des deux premiers censitaires du fief de l'Île-aux-Coudres. Cet emplacement se trouvait un peu au sud de l'extrémité ouest de la *Butte des chasseurs*, sur la partie de l'île qui porte le nom de *Pointe de l'Illette*. Un autre terrain fut donné à François Tremblay, en échange de cet emplacement. Les choses en restèrent là ; car, à cette date, le moulin ne fut certainement pas bâti. Ce ne fut que dix ans plus tard, le 7 avril 1762, que les messieurs du Séminaire firent, avec les habitants de l'Île-aux-Coudres, certaines conventions pour bâtir un moulin à vent sur cet emplacement. Ce moulin fut commencé dans l'été de 1762, mais ne fut en opération, je crois, que dans l'année suivante, 1763.

Le premier qui fut chargé de ce moulin fut Joseph Laure, qui se noya en revenant de la Baie-Saint-Paul, le 15 avril 1775, comme nous le verrons plus tard. Le fils de sa femme en première noce, Pierre Boudreault, père de monsieur Pierre-Thomas Boudreault, ancien curé de l'île, le remplaça. Vers 1806, mon père, Amable Mailloux, prit la charge de ce moulin et la garda jusqu'au temps où il fut abandonné et démoli.

Ce moulin était, du reste, fort mal placé, parce qu'il ne pouvait marcher que par les vents d'ouest ou de sud-ouest, comme

je le ferai connaître plus tard. Il ne pouvait suffire aux besoins de la population, même de cette époque.

Aussi, à la date de 1773, un autre moulin était devenu absolument nécessaire. Ce fut en conséquence que, le 21 mai de cette année, les messieurs du Séminaire obtinrent un autre emplacement pour un second moulin à vent, sur une terre de cinq arpents qui appartenait à deux frères, Jean et Etienne Desbiens, habitants de la partie de l'île appelée la *Baleine*. Ce second moulin à vent fut bâti sur l'emplacement où on le voit encore aujourd'hui. Il appartient maintenant, je crois, à la famille de feu Joseph Lapointe. Ces deux moulins furent suffisants pour fournir la farine nécessaire à la consommation pendant un certain nombre d'années. Mais, chaque année, le défrichement des terres s'agrandissant, les récoltes donnaient un plus grand nombre de minots de grain, et la population se multipliait d'une manière merveilleuse. Avec l'augmentation de la population et l'accroissement du revenu des récoltes, augmentait aussi la nécessité de porter aux moulins un plus grand nombre de minots de grain. Parfois, les vents faisaient défaut et la farine devenait assez rare sur l'île. En été, il était possible d'aller faire moudre les grains au nord ; mais, en hiver, ce n'était pas une petite affaire. Aussi on se plaignait assez souvent, on murmurait tout haut.

Les insulaires croyaient fermement qu'il était possible de faire marcher un moulin à farine par les eaux qui coulaient sur l'Île-aux-Coudres. Ils se décidèrent donc à présenter une requête au Séminaire pour lui demander de construire ou de leur permettre de construire un moulin à farine sur l'un de leurs cours d'eau. Leur requête porte la date du 15 janvier 1815.

Ils y exposent au Séminaire l'extrême misère où ils sont réduits par le manque de pain. Sur soixante habitants, il n'y en avait pas cinq qui avaient de la farine à la date de leur requête. Pour ne point mourir de faim, quelques-uns ont été obligés de traverser au nord pour s'en procurer, avec beaucoup de dangers pour leur vie.

Ils proposent de bâtir un moulin à

farine sur la *rivière Rouge* (celle qui se jette dans l'anse de l'Église). Ils pensent que cette rivière pourrait faire marcher un moulin toute l'année, si on trouvait le moyen de construire un canal pour faire couler les eaux de la *savanne*.

Ils s'offrent de contribuer gratuitement à la construction de ce moulin, autant qu'il leur sera possible.

Ils demandent un homme entendu, pour le printemps suivant, afin de visiter les lieux. Si le Séminaire croit que cet homme doit venir aux frais des requérants, ils lui offrent de le faire venir. Ils pensent que si on pouvait bâtir un moulin à eau, les deux moulins à vent deviendraient inutiles.

Si le Séminaire ne voulait pas consentir à prendre sur lui de bâtir ce moulin, avec les conditions d'assistance qu'ils y mettent, ils lui demandent de leur permettre d'en bâtir un eux-mêmes, et que quand il sera bâti, ils le remettront au Séminaire, qui leur donnera un meunier et fixera lui-même la rente payable pour y faire moudre leurs grains. Car, ajoutent-ils, il n'y a point de sacrifices qu'ils ne soient prêts à faire pour être délivrés de l'extrême misère où ils se trouvent et des privations qu'ils sont obligés de subir dans l'état où en sont les choses, ce qui vaut bien au-delà de toutes les dépenses qu'ils pourraient s'imposer pour bâtir ce moulin.

Les allégués de cette requête, comme on peut en juger, sont parfaitement raisonnables, et les offres de services des habitants pour aider à bâtir ce moulin sont on ne peut plus généreuses et libérales. Mais la question était de trouver un cours d'eau qui fût réellement suffisant pour faire marcher ce moulin pendant au moins la plus grande partie de l'année.

Monsieur Demers répondit à cette requête au nom du Séminaire, dont il était le procureur, par une lettre du 25 juillet de la même année.

Il dit aux signataires de la requête qu'accompagné d'un homme entendu, il avait visité les ruisseaux et rivières de l'île, et que les deux visiteurs sont d'opinion qu'on ne peut réunir assez d'eau pour faire marcher un moulin que peu de temps pendant l'année. Il rappelle aux signa-

taires que le Séminaire avait fait beaucoup de dépenses, les années précédentes, pour réparer les deux moulins à vent de l'île. Il leur déclare que, pour ne pas laisser les habitants de l'île se passer de farine pendant les hivers où les vents sont rares, le Séminaire est prêt à permettre aux habitants de construire un moulin à leurs frais et dépens, à l'endroit qu'ils jugeront convenable, et que le Séminaire est disposé à passer un bail à tous ceux qui ont présenté la requête, pour la durée de quinze années. Pendant ces quinze ans, les constructeurs de ce moulin en devaient avoir les profits ; au bout de ce temps, le moulin reviendrait au Séminaire, qui y placerait un meunier, si cette entreprise était couronnée de succès. A la remise du moulin entre les mains du Séminaire, celui-ci ne s'obligeait qu'à rembourser le prix du terrain annexé à ce moulin, moyennant que ce terrain fût d'une grandeur convenable. Si, par la construction de ce troisième moulin, les meuniers des deux moulins à vent ne pouvaient payer leur modique redevance et faire quelque profit, le Séminaire devrait en fermer un des deux.

Monsieur Demers déclare que ce moulin serait mieux placé dans le *ruisseau Rouge* (au bas de l'île) qu'à la rivière Rouge ou à celle de la Marre. Il donne ensuite de très-sages avis pour la manière de faire les écluses et les dalles de ce moulin. Enfin, il donne les raisons qui ont engagé le Séminaire à ne bâtir sur l'île que des moulins à vent. Il déclare que, ayant fait examiner les cours d'eau, on a constaté qu'aucun n'en avait assez pour bâtir un moulin à eau, tel que les habitants de l'île en étaient convenus par un acte notarié.

Les habitants avaient donc obtenu ce qu'ils demandaient avec tant d'instance.

Croyant réaliser de gros profits, Germain Desgagné s'associa avec un nommé Turcotte pour bâtir le moulin. En conséquence, le 12 du mois d'août de la même année, il fit au Séminaire la demande d'un bail, en son nom et en celui de Turcotte. Dans sa demande, il était question de réunir le *ruisseau de la Ferme* avec la *rivière Rouge*, où, contre l'avis de monsieur Demers, il voulait bâtir ce moulin.

Les messieurs du Séminaire refusèrent de lui accorder ce bail, parce qu'il avait pour associé un homme qui n'avait pas signé la requête du 15 janvier et que le Séminaire s'était engagé à n'accorder un bail qu'aux seuls signataires de la requête. Quant à réunir le ruisseau de la Ferme à la rivière Rouge, il fallait couper la terre de Bonaventure Mailloux, ce que celui-ci refusa, donnant pour raison que son contrat de concession ne l'obligeait pas à subir cette servitude. Germain Desgagné, refusé par le Séminaire et par Bonaventure Mailloux, dut abandonner son projet. Cet échec refroidit un peu l'ardeur des habitants de l'île. Cependant, ils n'abandonnèrent pas leur dessein d'avoir un moulin à eau.

En 1824, une autre requête fut présentée au Séminaire, cette fois avec le nom d'un des habitants de l'île qui avait signé la requête du 15 janvier 1815. Le sieur Alexis Tremblay, sur la terre duquel coulait la célèbre rivière Rouge, s'engageait à bâtir un moulin à eau, aux conditions fixées par le Séminaire dans sa réponse à la requête du 15 janvier. Aux conditions précédentes, le Séminaire y ajoutait celle de réunir le *ruisseau des Pruches* (celui qui coule sur la terre du sieur Georges Harvay) à la rivière Rouge.

Cette permission obtenue, le sieur Alexis Tremblay se mit à l'œuvre, et, aidé de quelques amis, il réussit à bâtir ce moulin.

A l'époque où il fut bâti, on abandonna le moulin à vent de l'Îlette, le premier qui avait été construit sur l'île. Il n'y avait donc plus que le moulin à eau et celui de la *Baleine*.

Celui qui l'eut d'abord à bail fut un nommé Claude Bouchard. Il fut ensuite affermé à Elisée Mailloux, qui le garda pendant assez longtemps, et put faire assez de bénéfice pour se procurer une terre. Il fut enfin affermé à Pître Gagnon et à son voisin, Joseph Lapointe, qui en furent les meuniers jusque vers l'année 1830.

Le moulin à eau tournait donc quand il y avait suffisamment de l'eau dans la rivière Rouge pour faire vider sa roue. Ce fut d'abord une merveille, tant bien ça allait. Mais bientôt cette merveille n'émerveilla plus personne, quand l'eau vint

à manquer, ce qui n'était guère merveilleux pour une rivière qui, à part les temps de la fonte des neiges et des grandes pluies de l'automne, fournissait à peine l'eau suffisante pour abreuver les animaux qui paageaient sur ses bords. On reconnut que ce moulin ne pourrait suffire aux besoins de l'île, et on crut faire une autre merveille lorsque, dans l'année 1830, on détruisit le moulin à vent de l'Ilette pour le rebâtir auprès du moulin à eau ; mais on ne fit qu'augmenter les difficultés.

Aussi, en 1834, les habitants de l'île présentèrent une requête aux messieurs du Séminaire pour les prier de bâtir un autre moulin à vent et d'y mettre deux moulanges. Ils avouaient, dans leur requête, qu'ils "étaient aussi mal qu'auparavant," malgré leur moulin à eau. Monsieur le grand-vicaire Demers avait donc raison, quand il disait qu'il n'existait sur l'île aucun pouvoir d'eau pour faire marcher un moulin. Les messieurs du Séminaire ne jugèrent pas devoir faire droit à cette requête : je ne puis, en justice, les blâmer, pour des raisons qu'il serait superflu de donner.

Les choses demeurèrent en cet état jusqu'à l'époque où furent abolis les droits seigneuriaux. A cette date, les messieurs du Séminaire, qui, depuis plusieurs années, étaient rentrés en possession des deux seuls moulins de l'île, les vendirent au sieur Augustin Dufbur pour la somme de *trois cents louis*.

Ce fut vers la même époque que les deux frères, Pierre et Paul Lapointe, rebâtirent un autre moulin à vent, à la Baie, sur l'emplacement où avait existé le moulin de 1773.

Il y a donc maintenant sur l'île trois moulins à farine, et ces trois moulins ne peuvent pas toujours suffire aux besoins de ses habitants. Il arrive encore quelquefois qu'on est obligé d'aller à quel qu'un des moulins du nord pour se procurer de la farine, pendant la saison d'été †.

† J'apprends qu'on bâtit maintenant (été de 1871) un second moulin sur le *ruisseau Rouge*, au bas de l'île. Ce moulin sera le meilleur. Bientôt donc il y aura sur l'île-aux-Coudres quatre moulins à farine, dont deux par eau et deux par le vent.

VI

LE SIÈGE DE QUÉBEC EN 1759—COMMENT SE COMPORTRÈRENT LES HABITANTS DE L'ILE-AUX-COUDRES AU PASSAGE DE LA FLOTTE ANGLAISE

Le journal de l'expédition anglaise sur le fleuve Saint-Laurent dit, à la date du dix-neuvième jour de juin :

Nous n'avions qu'une faible profondeur d'eau, 17 brasses environ ; et le 23, nous atteignîmes l'amiral Durell, qui, avec 7 vaisseaux de ligne et quelques frégates, protégeait la rivière vis-à-vis l'île-aux-Coudres. Cette île est dans une position agréable, son sol s'élève graduellement. Elle était bien peuplée avant notre apparition sur ses bords. Nous jetâmes l'ancre à environ une lieue au-dessus de cette île, et deux de nos chaloupes tentèrent d'y débarquer quelques-uns des nôtres, mais un parti de Canadiens et de sauvages les empêcha d'atteindre le rivage. Nos chaloupes furent forcées de retraiter.

Le même mémoire raconte plus loin l'expédition du capitaine Gorham, à la Baie-Saint-Paul, où il fut fort mal reçu par deux cents braves de cette paroisse, des Eboulements et de l'île-aux-Coudres.

Voici maintenant la tradition conservée dans la Baie-Saint-Paul :

Lorsque la flotte anglaise remonta le fleuve, elle mouilla à l'île-aux-Coudres, la veille de l'Ascension, et remplit les habitants d'une si grande frayeur, que la plupart des femmes de l'île allèrent se cacher dans les bois avec les familles de la Baie-Saint-Paul, qui ne s'élevaient pas alors à un cent. On sait, d'ailleurs, que le gouvernement français avait donné ordre de faire évacuer cette île, ainsi que celle d'Orléans. Les familles restèrent ainsi cachées jusqu'au commencement de septembre, avec M. le curé Chaumont. Les hommes seuls sortaient, le plus souvent la nuit, pour veiller à leurs travaux des champs et élever sur le rivage des fortifications qui servirent de remparts. On voit encore aujourd'hui ces fortifications qu'on appelle les *Canons*.

Le capitaine Gorham dit, dans son rapport, n'avoir eu qu'un seul homme tué, mais on assure que plusieurs eurent le même sort, et qu'on les jeta dans l'étang de la Chapelle, près duquel plusieurs coups de fusils furent échangés à l'endroit appelé la *pointe-d'Aulmes*.

Des deux Canadiens qui furent tués, l'un, Charles Demeule, de l'île-aux-Coudres, eut la chevelure levée, selon qu'il est mentionné dans son acte de sépulture. Il faut donc supposer qu'il y avait des sauvages dans le parti ennemi, car cet acte de barbarie n'est pas croyable autrement.

J'ajouterai aux traditions de la Baie-

Saint-Paul, celles qui se sont conservées sur l'Île-aux-Coudres.

La mort de Charles Demeule, tué par une balle anglaise, est un fait hors de doute. Non-seulement la tradition de l'Île-aux-Coudres en a conservé le souvenir, mais encore on voit, à la fin du recensement de 1792, une veuve Charles Demeule qui n'avait qu'un seul enfant au-dessous de quinze ans.

Toutes les familles, c'est-à-dire les femmes et les enfants, et un certain nombre d'hommes, traversèrent à la Baie-Saint-Paul à l'approche de la flotte anglaise, et la tradition de l'île rapporte que, dans la précipitation de leur embarquement dans les canots, et peut-être dans quelques chaloupes, on avait séparé plusieurs des jeunes enfants de leurs mères, et qu'il y eut une scène désolante de cris, de pleurs et de lamentations.

La tradition de l'île a encore conservé le souvenir des faits suivants : 1o. Plusieurs hommes étaient demeurés sur leur île et s'étaient cachés dans les bois, occupant alors une très-grande étendue de la surface de l'île ; 2o. Un certain nombre d'officiers anglais étant débarqués sur l'île, enfourchèrent des chevaux et eurent la fantaisie de vouloir faire une promenade autour du rivage, mais, arrivés vers le bas de l'île, comme ils passaient dans un chemin boisé, quelques Canadiens de l'endroit—peut-être les mêmes qui avaient empêché les chaloupes anglaises d'aborder au rivage—leur envoyèrent des coups de fusils qui tuèrent quelques chevaux, et ces messieurs, épouvantés à leur tour, prirent leurs jambes à leurs cous et se hâtèrent de regagner leurs vaisseaux.

Tout cet ensemble de faits prouve que les habitants de l'Île-aux-Coudres, ainsi que ceux de la Baie-Saint-Paul et des Éboulements, à cette époque, n'étaient certainement pas des poltrons ; qu'au besoin, ils pouvaient envoyer une balle et payer de leurs personnes ; qu'en particulier, les habitants de l'Île-aux-Coudres, tout en envoyant des hommes pour aller prendre le soin de leurs familles, traversées à la Baie-Saint-Paul, n'avaient pas abandonné leur île ; qu'ils surent empêcher les chaloupes anglaises d'aborder, et que ceux d'entre les officiers anglais qui s'étaient permis de

s'emparer de leurs chevaux pour se donner le plaisir de faire un tour de promenade durent se croire bien heureux de n'avoir pas reçu une balle dans la tête, et qu'on leur eût laissé l'usage de leurs jambes pour s'en retourner à leurs bâtiments.

CHAPITRE ONZIÈME

DES MISSIONNAIRES QUI ONT DESSERVI L'ÎLE-AUX-COUDRES AVANT L'ANNÉE 1748.

Dès l'établissement de l'Île-aux-Coudres, plusieurs prêtres réguliers ou séculiers durent y faire des missions ; mais il n'existe, dans les archives de la fabrique, aucun document quelconque qui en fasse mention. Les missionnaires qui y ont fait les baptêmes, les mariages et les sépultures en ont emporté les actes. Mais où se faisaient les enterrements ? car dans un espace de vingt-huit ans, quelques-unes des personnes habitant sur l'île ont dû y mourir. Je crois que les corps ont dû être enterrés dans l'un ou l'autre cimetière dont j'ai parlé plus haut, et où, à leur passage près de l'île, les Français inhumèrent leurs morts. Suivant cette opinion, que je crois à peu près certaine, les propriétaires des terres où sont ces deux cimetières auraient un double motif de les respecter. Au reste, les registres, qui commencent à l'année 1741, font mention de plusieurs sépultures dont les fosses ont dû être faites dans les cimetières français.

Comme je viens de le dire, le premier registre ne commençant qu'à l'année 1741, il se trouve un intervalle de 21 ans (en supposant que Joseph Savard soit réellement venu s'établir sur l'île en 1720). En 1741, les colons formaient déjà plusieurs familles, comme on le voit par la date des contrats de concession. Il est probable que les curés de la Baie-Saint-Paul étaient aussi chargés de la desserte de l'Île-aux-Coudres, qui, suivant la division civile des paroisses, formait partie de la paroisse de la Baie-Saint-Paul, et *devait être desservie par voie de mission*.

Ce fut à la date du 24 août 1827 que l'autorité diocésaine émana un décret canonique pour ériger l'Île-aux-Coudres en paroisse, alors que Mgr Panet était évêque de Québec. Dans ce décret, l'autorité ec-

clésiastique ne regardait pas l'érection de 1722 comme suffisante pour les effets civils, puisqu'à la fin de son arrêt, elle "recommande positivement aux nouveaux paroissiens de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres de se pourvoir, pour les fins "civiles, auprès du gouverneur de la province de Québec."

Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que, à la date de ce décret canonique, il y avait déjà quatre-vingt-dix ans que la population de l'Île-aux-Coudres possédait des registres autorisés par le pouvoir civil, ce qui semble au moins prouver que l'érection de 1722 avait été regardée comme suffisante pour les effets civils. Je remarque dans le décret de 1722, que le prêtre y faisant les fonctions ecclésiastiques est appelé *curé de la Baie-Saint-Paul*, et que l'Île-aux-Coudres faisait partie de cette cure, comme je l'ai déjà dit.

Le premier registre accordé à l'Île-aux-Coudres porte la date de l'année 1741. Le premier acte écrit sur ce registre est un acte de baptême, celui de Marie-Anne Tremblay. Ce baptême fut fait par M. Chaumont.

Depuis l'époque des premiers établissements sur l'Île-aux-Coudres, jusqu'à cette année de 1741, la tradition rapporte qu'elle fut presque exclusivement desservie par des Jésuites, ces infatigables ouvriers évangéliques auxquels le peuple canadien doit une si juste reconnaissance.

La tradition a également conservé le souvenir des faits suivants : 1o. Que des personnes intelligentes et bien instruites ondoyaient les enfants nouvellement nés et en danger de mort, dans l'absence des missionnaires ; 2o. Que les corps des défunts étaient inhumés dans le petit cimetière, près de la vieille croix, où avait été dite la messe en 1535 ; 3o. Que la messe, jusqu'à l'époque de 1748, était dite dans des maisons particulières, et notamment chez le père Perron, un des patriarches de l'île ; 4o. Que le vénérable Père Jean-Baptiste de la Brosse avait dit la sainte messe au bout de l'ilette, à l'ouest de l'île, à l'endroit où est plantée une grande croix en souvenir de cet événement ; 5o. Que c'était dans ces maisons particulières que les missionnaires administraient les sacrements, entendaient les confessions et

faisaient faire les pâques ; 6o. Qu'une huche, conservée comme une relique dans la famille Perron, avait, pendant un temps considérable, servi de table d'autel pour y célébrer les saints mystères.

A la date du 9 avril 1741, M. Louis Chaumont, qui signait : *Chaumont de la Joannière* †, curé de Saint-Pierre de la Baie-Saint-Paul, vint faire une visite à l'Île-aux-Coudres. C'est la première visite dont les registres fassent mention.

C'est ce M. Chaumont qui, comme je l'ai dit ailleurs, a prédit que la *rivière du Gouffre* joindrait celle des *Mares*, et que le *cap au Corbeau*, par l'effet d'un tremblement de terre qui secouerait les montagnes, en serait détaché et barrerait le canal *entre la terre de l'île et celle du nord*.

M. Chaumont était un de ces curés qui regardent leurs paroissiens comme leur famille, et leur parlait en conséquence. A cette époque, et même assez longtemps depuis, notre peuple avait le bon esprit de ne point se redresser d'orgueil et de ne point menacer de poursuivre devant les tribunaux civils le curé qui reprenait le vice et les scandaleux, connus publiquement comme tels. Les mœurs publiques n'y perdaient certainement pas. Le mal était condamné dans les assemblées de la famille paroissiale, les scandaleux et les hypocrites démasqués, et chaque membre de cette grande famille mis en demeure d'éviter la contagion et de n'en pas devenir la victime. A ce point de vue du bon sens chrétien, les avertissements d'un curé étaient aussi naturels que ceux d'un père de famille qui dit à ses enfants de ne pas aller dans une maison désignée, parce que les fièvres typhoïdes y sont.

La tradition a conservé le fait que voici : M. Chaumont avait appris, sur la fin d'une semaine, qu'un certain capitaine d'une goëlette, qui était un débauché, venait d'arriver à la Baie-Saint-Paul. A son prône du dimanche, il avertit sa paroisse que le capitaine X... étant arrivé dans la Baie-Saint-Paul, les pères et les mères devaient soigneusement veiller sur leurs enfants. Le capitaine, comme c'est assez la coutume chez les hommes de cette espèce, ne

† Et non : *De la Jannière*, comme écrit M. l'abbé Tanguay.

se trouvait pas dans l'église. Ayant appris l'avertissement du curé de la paroisse, il envoya son *second* en faire des plaintes à M. Chaumont, au moment où celui-ci allait commencer les vêpres. En terminant cet office, monsieur Chaumont rappela à sa paroisse l'avertissement du matin et il ajouta : " Je vous prie de vous défier également de son *second*, parce qu'il est aussi dangereux que son capitaine." La chronique du temps nous apprend que les deux vagabonds se le tinrent pour dit, et que la population fut préservée de la contagion de leur immoralité.

M. Chaumont eut la desserte de l'Île-aux-Coudres pendant sept années consécutives, comme en font foi les registres de l'île. Il venait à l'île assez souvent pendant la saison de la navigation, mais il ne faisait que d'assez rares visites pendant l'hiver.

I

A la date du 16 juin 1748, arriva à l'Île-aux-Coudres M. Charles Garrault †. Jusqu'alors, il n'y avait pas eu de chapelle ou de lieu uniquement destiné à la célébration des divins offices. Cet état de choses ne pouvait plus être toléré du moment qu'arrivait dans l'île un prêtre qui devait y résider comme curé. M. Charles Garrault est, en effet, regardé par la tradition comme le premier curé de l'Île-aux-Coudres.

Le nouveau pasteur fit aisément comprendre à la population qu'il était temps d'avoir une chapelle pour y faire les offices divins. Les habitants de l'île en sentaient eux-mêmes la nécessité. Mais, comme il n'était pas possible de bâtir une chapelle sans avoir un terrain, M. C. Garrault obtint des messieurs du Séminaire de Québec un lopin de terre de *six arpents de front sur dix de profondeur*, qui devait être la terre de la fabrique. Ce terrain est le même que possède encore l'église.

Il fut donc résolu qu'on bâtirait une

† Suivant la *liste chronologique*, imprimée à Québec en 1834, son nom était *Charles Mangue Garrault St. Ouge*. Il avait été ordonné prêtre le 23 de septembre 1747. Il signait : *C. Garrault*.

petite chapelle, et, quoique ce fût au milieu de l'été, les habitants de l'Île-aux-Coudres se prêtèrent avec joie au désir de leur curé. Il se réunirent pour se procurer le bois nécessaire, et, dans l'automne suivant, une petite chapelle était bâtie, bénite, et on y célébrait les offices divins, à la grande joie de la population. Je n'ai pu savoir les dimensions de cette chapelle qui avait été érigée à environ soixante pieds au sud du presbytère actuel. On voit encore les pierres qui lui servirent de fondation. Elle ne devait pas avoir plus de vingt-cinq pieds de long. Quant à M. Garrault, il se retira, je pense, dans une maison qui devait servir de logement aux habitants, et qui a dû être bâtie vers cette époque.

La chapelle construite, il fallait une voix pour appeler les fidèles à la maison de la prière et aux offices divins. Les bons Pères Jésuites, qui avaient desservi l'île avant cette époque, procurèrent aux habitants une petite cloche d'environ 50 livres. C'est cette petite cloche dont j'ai parlé plus haut qui a sonné d'elle-même à la mort du vénérable Père de la Brosse †.

Dans un acte de mariage du 18 novembre 1748, monsieur Garrault prenait le titre de "missionnaire de la paroisse de Saint-François-Xavier et de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres." Suivant cette déclaration, que je n'ai pas l'envie de contester, il se trouvait obligé de desservir la Petite-Rivière Saint-François. Il arriva qu'une fois les habitants de l'île refusèrent de le traverser. M. Garrault porta, à ce qu'il paraît, des plaintes à l'évêque contre les gens de l'île, qui en furent punis de la manière suivante. Voici ce que je lis dans

† Quelques personnes que j'ai connues ont prétendu nier le fait de la sonnerie spontanée d'une cloche, à l'Île-aux-Coudres, lors de la mort du Père de la Brosse, arrivée en 1782, pour la raison qu'alors, il n'y avait pas de cloche sur la chapelle de l'île. Ces personnes sont dans l'erreur. Pour se détromper, qu'elles se donnent la peine de consulter les livres de compte de la fabrique, et elles y trouveront un *item* de dépenses pour le raccommodage de la monture de cette cloche, sous M. Compain, vers l'année 1775 ou 1776. Au reste, l'existence de cette cloche, donnée par les Jésuites en 1748, ne peut être contestée.

les registres, écrit de la main de M. Garrault et signé par lui :

Le quinzième mars mil sept cents cinquante, je soussigné prêtre missionnaire de Saint-Louis de l'Isle au Coudre, certifie à tous ceux qu'il appartiendrait qu'il a été défendu par monseigneur révérendissime évêque de Québec (*Mgr de Pontbriand*) de donner la bénédiction du Saint Sacrement dans la dite Eglise de l'Isle au Coudre depuis la dix-huitième de janvier de ladite année pendant un an de suite, et ce en punition de la résistance que les habitans de ladite Eglise ont apportés à mes volontés lorsque je voulu traverser à la Petite-Rivière pour donner les sacrements aux malades.

Voici, d'après le témoignage de la tradition, les raisons de ce refus, inouï chez notre peuple canadien, surtout à l'époque où ce fait a eu lieu.

Il paraît que le nouveau curé de l'Isle-aux-Coudres se déplaisait extrêmement dans sa position, dont l'isolement et les difficultés de traverser sur la terre ferme le contraignaient d'une manière étrange. Il ne se gênait pas de répéter sans cesse, à tout venant, qu'il ne resterait pas sur l'île, qu'à la première occasion il la quitterait, et qu'il faisait auprès de monseigneur de Québec toutes les instances possibles pour en sortir. Or, les habitans de l'île, qui avaient toujours été sans prêtre résidant avec eux, prétendaient garder leur curé. Lors donc que M. Garrault leur demanda de le traverser à la *Petite-Rivière*, ils se persuadèrent que ce n'était qu'un prétexte pour s'en aller à Québec. Ils refusèrent de le traverser à la *Petite-Rivière* ; ce refus offensa, avec raison, M. Garrault, qui ne voulait pas être leur prisonnier.

Leur faute, car c'en était une, avait été accompagnée de circonstances atténuantes qui la rendaient jusqu'à un certain point excusable. Car il était si pénible pour ces pauvres insulaires d'être privés d'un prêtre, surtout pendant la saison de l'hiver, alors qu'ils avaient des embarcations si peu commodes pour traverser à la terre du nord. Il paraît que monseigneur de Pontbriand en avait jugé ainsi puisque, pour toute punition, il ne leur avait retranché que la bénédiction du Saint-Sacrement pendant une année.

Monsieur Garrault, dont le départ était définitivement résolu, probablement pour le moment de l'ouverture de la navigation, crut devoir consigner dans le registre de

baptêmes, etc., ce châtement, infligé aux pauvres insulaires. Il faut avouer qu'il eût été beaucoup plus facile d'aller chercher M. le curé de la Baie-Saint-Paul pour un malade de la Petite-Rivière que de faire traverser le curé de l'île pendant la saison des glaces. Au reste, on ne voit pas trop pourquoi les habitans de l'Isle-aux-Coudres auraient été obligés de faire les frais d'une traversée fort difficile pour des malades d'une autre paroisse.

Contre son gré, je pense, et malgré qu'il lui en coûtât, monsieur Garrault prolongea son séjour sur l'île jusque vers le *sept de juillet 1750*. A cette époque, il quitta l'Isle-aux-Coudres sans peine et sans regret, à peu près, je pense, comme un oiseau qui sort de sa cage, ou comme un prisonnier qui voit s'ouvrir devant lui les portes de la prison. Monsieur Garrault n'avait été curé de l'Isle-aux-Coudres que pendant *deux ans et vingt jours*.

Son premier acte porté au registre fut celui du baptême de Geneviève-Ursule, fille d'Ignace Brisson, le 16 juin 1748, et son dernier, celui du mariage de François Tremblay et de Marie-Joseph Dufaure, du 6 juillet 1750.

II

DES PRÊTRES QUI ONT DESSERVI L'ILE-AUX-COUDRES, APRÈS LE DÉPART DE M. GARRAULT

Depuis le départ de M. Charles Garrault jusqu'à l'époque de 1770, c'est-à-dire pendant l'espace de vingt ans, l'Isle-aux-Coudres fut desservie par voie de missions.

Le premier missionnaire en date fut un Père Récollet, François Denys Barron, qui vint résider sur l'île depuis le 19 octobre 1750 jusqu'au 4 août de l'année suivante, 1751. Le 21 d'octobre de la même année, le Père Claude Godfroy Coquart, jésuite, fut chargé de la desserte de l'île, qu'il conserva jusqu'au 30 d'août 1757. Ce père résidait presque toujours sur l'île et surtout pendant le temps de l'hiver †.

† Chose assez remarquable pour être mentionnée ici, c'est que le Père Coquart fit cinq mariages pendant l'année 1756 : 1o. le mariage d'Etienne Savard et de Angélique Roussel, le 2 avril 1756 ; 2o celui de Jean Desbiens et de

Le Père Coquart revint une seconde fois à l'Île-aux-Coudres à la date du 17 avril 1762, pour n'y demeurer que jusqu'au 28 août suivant, et il ne revint à l'île qu'en passant, à la date du 27 août 1764. Il y fit un mariage.

Le vénérable Père Jean-Baptiste de la Brosse, qui a laissé en tant d'endroits les exemples de ses vertus et de son zèle apostolique envers nos Canadiens, vint desservir l'Île-aux-Coudres depuis le 16 du mois d'août 1766 jusqu'au 24 du même mois. Je me réserve le bonheur de raconter la touchante et merveilleuse légende de sa mort, lorsque je parlerai de monsieur Compain.

La première élection de marguilliers eut lieu au commencement de l'année 1767, pendant que le bon Père de la Brosse desservait l'île. Le premier choisi fut *François Savard*, fils.

Pendant ces vingt années de desserte, plusieurs des messieurs du Séminaire de Québec exercèrent le saint ministère à l'Île-aux-Coudres, entre autres, monsieur Colomban Sébastien Pressart, vicaire-général, et monsieur Urbain Boiret, en 1764, 1765 et 1766 ; monsieur Hubert, pendant les mois de juin et d'octobre 1770. Monsieur Gravé y fit un acte de baptême à la date du 28 octobre 1768.

Ce fut à la date de 1767 que monsieur Chaumont reprit la desserte régulière de l'Île-aux-Coudres, pour la conserver jusqu'au 8 octobre 1770. Pendant cette dernière desserte, il prenait dans ses actes de baptêmes, etc., etc., le titre de *prêtre faisant les fonctions curiales dans la paroisse de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres*. J'ai remarqué que depuis l'année 1768 jusqu'à la fin de sa desserte, il n'écrivait plus lui-même ses actes, mais les faisait écrire

Marie Harvay, 17 novembre de la même année, et trois le lendemain, 18 novembre : ceux de Pierre Savard et de François Demeule, de Pierre Harvay et de Madeleine Tremblay, et enfin celui de François Savard et de Marie-Louise Tremblay, c'est-à-dire *quatre mariages* en deux jours. Je ne surprendrai personne si je dis que tous les habitants de l'île dûrent se trouver dans des fêtes de trois ou quatre jours consécutifs, et qu'on dut secouer les cotillons et faire force révérences dans les *menuets*, dansés par les vieux et les vieilles, car cette dernière danse était la grande danse du temps.

et quelquefois signer par d'autres dont l'écriture est fort belle. Ces faiseurs d'actes les abrégeaient autant que possible, ayant le soin de ne faire mention que de l'année et laissant à deviner les jours et les mois, comme choses superflues pour de tels documents.

Quant à l'écriture de M. Chaumont, elle est fort difficile à déchiffrer et le papier dont il se servait pour les registres est fort mauvais.

En résumant l'époque de la desserte de l'île depuis 1720, époque probable de son établissement, on voit que, à part deux ans et quelques jours qu'elle eut un curé, un assez grand nombre de prêtres y exercèrent le saint ministère. Durant cette période de 48 ans, monsieur Chaumont garda la desserte de l'île pendant vingt-neuf ans.

III

M. JEAN-JACQUES BERTHIAUME, SECOND CURÉ DE L'ÎLE-AUX-COUDRES

Dans la première quinzaine du mois d'octobre de l'année 1770, M. Jean-Jacques Berthiaume, ordonné prêtre le 19 août précédent, venait prendre possession de la cure de l'Île-aux-Coudres.

A son arrivée sur l'île, se faisait vivement sentir le besoin d'une chapelle plus spacieuse que celle bâtie en 1748 par M. Charles Garrault. Cette première chapelle ne pouvait plus suffire aux besoins de la population, qui, pendant l'espace de plus de vingt années, avait considérablement augmenté.

Mais construire une chapelle à la suite d'une autre bâtie guère plus de vingt ans auparavant, ce n'était pas une petite affaire pour une poignée de monde, si généreux qu'on les suppose.

Suivant les traditions conservées sur l'île, M. Berthiaume était un jeune prêtre actif et qui avait un rare talent de bien parler au peuple et de s'en faire écouter. Le premier curé de l'île, forcé par les circonstances, avait élevé une chapelle qui ne devait pas suffire longtemps aux besoins croissants d'une nouvelle population. M. Berthiaume fit comprendre aux habitants qu'une chapelle de *soixante et quelques pieds* de long, sur *trente-six* de large, pou-

vait suffire pendant longtemps aux besoins de la population, et que c'était dans leur intérêt, bien entendu, de ne pas bâtir moins grands.

J'ai parlé ailleurs de la construction de cette chapelle, peut-être unique dans son genre. Elle fut bâtie en bois, ce qui est fort peu extraordinaire ; mais ce qui l'est davantage, c'est qu'elle fut construite avec des pièces de bois écarries, placées debout et unies par le haut à d'autres pièces de bois placées horizontalement qui servaient à les fixer. Les espaces laissés entre ces pièces placées debout furent remplis par de la pierre liée en maçonnerie ordinaire. Les pièces de bois où allaient se réunir les poteaux furent liées par des poutres qui traversaient la largeur de la chapelle, comme dans les maisons ordinaires. Un comble d'une grande hauteur, comme on les faisait à cette époque, et peut-être plus rationnel que ceux d'aujourd'hui, parce qu'ils empêchaient la pluie de pénétrer par la couverture, fut élevé sur ce carré, que les plus grands vents ne purent renverser.

L'hiver de 1770 et de 1771 fut consacré à préparer le bois pour la chapelle, dont la construction ne commença que dans l'été de 1771. Elle fut levée par un nommé Verreau ; les gradins du petit tabernacle, qui aujourd'hui est placé dans la petite chapelle du Saint-Sacrement dite de Sainte-Anne, furent faits par un nommé Levasseur. Suivant les comptes de la fabrique, les gradins de ce petit tabernacle et des petits chandeliers en bois argenté avaient coûté 136 francs.

Cette chapelle, ou église, comme on voulait la nommer, fut terminée dans l'automne de 1772, et bénite par M. Hubert à la fin du mois d'octobre. Les bancs ne furent vendus que le 1er janvier 1773 †.

† Dans l'ancienne chapelle bâtie en 1748, la rente des bancs ne donnait que 21 francs. Les bancs de la nouvelle chapelle en donnèrent 300 annuellement. Aujourd'hui, la rente des mêmes bancs donne de £18 à £24, selon le prix du minot de blé que l'on fournit pour cette rente, qui fut réglée par une assemblée de toute la paroisse, tenue le 1er de janvier 1773, avant la vente des bancs de la chapelle bâtie par M. Berthiaume. Une des clauses de cet antique règlement porte que les particuliers ne pourraient le changer sans le consentement du curé et des paroissiens. On voit, par le fait de son existence actuelle, qu'ils ne l'ont pas encore voulu. La seule

Je remarque, avec un insigne plaisir, que M. Berthiaume s'occupait à faire apprendre le plain-chant pour faire chanter les offices divins, et cela, pendant la construction de sa chapelle. Car, dans les comptes de la fabrique pour l'année 1772, je trouve *un item* de 28 francs payé à un nommé Faucher pour avoir enseigné le plain-chant.

Jusqu'à l'arrivée de M. Berthiaume comme curé de l'île-aux-Coudres, les prêtres qui desservaient cette paroisse prenaient leur logement dans la maison de quelqu'un des habitants, ou dans une maison qui, du temps de M. Garrault, avait été bâtie pour l'usage des paroissiens. Mais cet état de choses ne pouvait subsister.

Le presbytère fut achevé aussi promptement que l'avait été la chapelle, et, ce qui est très-digne d'être noté, c'est que, lorsqu'en 1775, M. Berthiaume quitta la cure de l'île, ces deux importantes constructions étaient non-seulement achevées, mais encore complètement payées, comme on le voit par une note de M. Berthiaume, écrite dans le registre de la fabrique ; ce qui me porte à conclure que ce digne curé était un habile administrateur, et les habitants de l'île très-généreux pour leurs édifices religieux.

Je n'ai pu trouver la preuve écrite que M. Berthiaume ait contribué de sa bourse à ériger ces bâties. Mais on ne pourrait en douter, si l'on considère sa bienveillance envers plusieurs jeunes gens de l'île, et notamment envers le jeune Louis-Abraham Lagueux, citoyen bien connu à Québec dans son temps, qu'il avait mis en moyens de gagner honorablement sa vie.

Dans ses *notes historiques* sur la Baie-St-Paul, M. Trudelle, ancien curé de cette paroisse, a écrit qu'après le départ de M. Chaumont, la Baie-Saint-Paul fut desservie par M. Jean-Jacques Berthiaume, curé de l'île-aux-Coudres, et que ce fut lui qui

modification apportée à ce règlement de 1773, c'est que, depuis le fléau qui est tombé sur la récolte de blé, les propriétaires des bancs sont libres de donner du blé ou la valeur en argent. On aimera à savoir qu'en 1796, le blé se vendait *deux piastres* ; en 1801, *sept chelins et demi* ; en 1803, *trois chelins* seulement, à l'île-aux-Coudres. En 1811, 30 livres de cierges coûtaient à la fabrique de l'île £10 10 chelins, c'est-à-dire *sept chelins* la livre.

fit exhumer les corps du premier cimetière de la Baie-Saint-Paul pour les transporter dans le cimetière actuel. Ce fut ainsi que M. Berthiaume commença à acquitter la dette que l'Île-aux-Coudres devait à la Baie-Saint-Paul, dont les curés l'avaient longtemps desservi.

Après avoir été curé de l'Île-aux-Coudres pendant *quatre ans dix mois* et environ *treize jours*, M. Jean-Jacques Berthiaume quitta l'Île-aux-Coudres vers le 15 de septembre 1775, grandement et sincèrement regretté de tous les habitants de cette paroisse, dont les descendants n'ont pas encore oublié son nom.

Le premier acte de M. Berthiaume est celui du baptême de Jean-Alexis, fils de Etienne Desbiens, le 24 octobre 1770. Son dernier est celui du baptême de Jacques Godreau, 13 septembre 1775. Ce Jacques Godreau fut choisi pour être mon parrain †.

IV

M. PIERRE-JOSEPH COMPAIN, TROISIÈME CURÉ DE L'ÎLE-AUX-COUDRES

M. Pierre-Joseph Compain, ordonné prêtre le 9 du mois de juillet 1774, vint prendre possession de la cure de l'Île-aux-Coudres vers le 7 d'octobre 1775, c'est-à-dire un an et près de trois mois depuis le jour de son ordination.

Bien plus heureux que son prédécesseur, M. Berthiaume, il trouva, à son arrivée sur l'Île-aux-Coudres, une vaste chapelle et un presbytère convenable sous tous les rapports pour le logement d'un curé.

On sait que le bon Père Jean-Baptiste de la Brosse (c'est ainsi qu'il signait son nom sur les registres de l'Île-aux-Coudres) mourut à Tadoussac, le 11 avril 1782. Ce

† En l'année 1773, on trouve sur le registre la note suivante écrite et signée de la main de Mgr Jean-Olivier Briand : "Vus et approuvés les présents registres commencés en 1767, dans le cours de nos visites à l'Île-aux-Coudres, le 1er sept. 1773." A une date antérieure à cette dernière, le 29 août 1767, le même évêque certifie avoir examiné les registres de l'île, dont il recommande d'attacher ensemble les feuillets, afin de les conserver. Je suis heureux de rendre ici témoignage de la sollicitude de Mgr Briand pour la bonne tenue et la conservation de ces précieux documents.

fut M. Compain qui l'inhuma dans la chapelle de cet endroit. Mais M. Compain était alors curé de l'Île-aux-Coudres. Comment, à cette époque du 11 avril, M. Compain a-t-il pu savoir la mort du Père de la Brosse, et se rendre à Tadoussac pour la sépulture de ce Père † ?

Voici ce que répond la tradition de l'Île-aux-Coudres, et ce que répond également, avec des variantes peu sensibles, la même tradition conservée à la Baie-Saint-Paul. Je vais laisser parler une personne très-âgée, et qui a souvent, pendant sa jeunesse, entendu raconter cette admirable et merveilleuse légende digne de n'être jamais oubliée :

Le soir du 11 avril 1782, le Père de la Brosse jouait aux cartes, à Tadoussac, avec les employés du poste, lorsque, sur les neuf heures, il leur dit : "Je vous souhaite le bon soir, mes bons amis, pour la dernière fois ; car, à minuit, je serai corps mort. A cette heure, vous entendrez sonner la cloche de ma chapelle. Je vous prie de ne pas toucher à mon corps. Vous enverrez chercher M. Compain à l'Île-aux-Coudres demain ; il vous attendra au bout d'en bas de l'île. Ne craignez point la tempête si elle s'élevait : je réponds de ceux que vous enverrez."

Les employés du poste, curieux de savoir si la chose arriverait telle que le Père l'avait annoncée, veillèrent, la montre à la main, jusqu'à l'heure indiquée. Et, en effet, à l'heure de minuit, la cloche sonna trois coups. Ils coururent à la chapelle et ils trouvèrent le Père de la Brosse appuyé sur son prie-dieu, mais sans vie. Le lendemain, dimanche, le vent du sud-ouest soufflait avec une très-grande violence, et l'eau de la mer poudrait comme de la neige. Voyant cette tempête, les hommes du poste refusèrent de s'embarquer dans un canot et d'entreprendre de voyager.

Cependant, le premier commis s'adressant à ceux qu'il connaissait être de meilleure volonté que les autres, leur dit : "Le Père ne vous a jamais trompé, comme vous le savez. Vous devez avoir confiance dans sa parole. Est-ce qu'il n'y aura pas quelqu'un parmi vous qui voudra obéir à sa dernière volonté ?"

Ces paroles eurent leur effet. Trois hommes se décidèrent à partir, et mirent le canot à l'eau. Et voilà qu'à la grande surprise de tous, le calme se fit autour d'eux, et, qu'à mesure que le

† M. l'abbé Tanguay oublie dans son répertoire du clergé que le Père de la Brosse demeura à l'Île-aux-Coudres et la desservit pendant plus d'un an, c'est-à-dire depuis le 16 du mois d'août 1766, jusqu'au 21 du même mois de l'année suivante, 1767. Le Père de la Brosse avait fait don à la chapelle de l'Île-aux-Coudres de la somme de 221 francs, comme en font foi les comptes de la fabrique.

canot longeait la terre, la mer s'aplanissait pour leur livrer un facile passage. Et ce qui ne les étonnait pas moins, c'est que le trajet se faisait avec une rapidité incroyable, si bien que, sur les onze heures du matin, ils approchaient déjà de l'île, et purent voir M. Compain qui se promenait sur le rivage, un livre à la main. Dès qu'ils furent à la portée de la voix, M. Compain leur dit : " Le Père de la Brosse est mort. Qu'avez-vous donc fait ? voilà une heure que je vous attends." Dès que le canot eut accosté le rivage, M. Compain s'embarqua et on descendit le fleuve jusqu'à Tadoussac.

Voilà cette merveilleuse légende que je viens d'écrire dans toute son antique simplicité et dans toute sa véracité, telle que mes ancêtres de l'Île-aux-Coudres l'ont transmise à leurs descendants.

Mais qui avait appris à M. Compain la mort du bon et saint Père de la Brosse ? Encore cette fois la tradition répond comme suit : A minuit, la petite cloche de la chapelle de l'Île-aux-Coudres, donnée, en 1748, par les Pères Jésuites, avait sonné trois tintons très-distincts les uns des autres, comme celle de Tadoussac. C'est ce qui fit connaître sa mort ; car le Père de la Brosse avait fait auparavant à l'Île-aux-Coudres la même prédiction qu'à Tadoussac.

La tradition raconte encore qu'un nommé Dambroise dit Bergeron, chantre de l'Île-Verte, revenant du moulin, dans la nuit du 11 avril 1782, avait entendu sonner par trois coups la cloche de son église. Étant rendu à sa maison, il remarqua que l'horloge sonnait minuit. M. J. B. Grénier, curé de Saint-Henri de Lauzon, affirme qu'en 1828, étant ecclésiastique et en vacances à l'Île-Verte, il a entendu le vieux Dambroise lui assurer qu'il avait réellement entendu sonner la cloche de son église à minuit, et que, un peu plus tard, il avait connu que c'était à la même heure et le même jour qu'était mort le Père de la Brosse. Ce chantre était alors très-vieux.

A la date du 18 avril 1870, un homme très-digne de foi m'écrivait de Saint-Arsène : " Il y a environ 25 ans, je m'étais rencontré avec un nommé Jean Dambroise dit Bergeron, chantre de l'église de l'Île-Verte ; c'était un homme déjà assez âgé et très-respectable. Il m'assura que son père lui avait dit que le Père de la Brosse avait souvent répété les paroles suivantes pendant qu'il desservait

" l'Île-Verte : *Si je meurs ailleurs qu'ici, vous aurez connaissance du moment de ma mort et vous le saurez certainement.* Ce Jean Dambroise m'assurait encore tenir de son père, qu'une nuit qu'il revenait du moulin, il avait entendu sonner la cloche de l'église vers minuit, et qu'après information, il apprit que c'était le même jour et à la même heure de minuit qu'était mort le Père de la Brosse."

D'autres traditions, que je n'ai pu vérifier, affirment qu'au moment de la mort du Père de la Brosse, les cloches avaient sonné spontanément dans toutes les paroisses où il avait exercé le saint ministère, et notamment aux Trois-Pistoles.

Telles sont les preuves sur lesquelles s'appuie la tradition sur la mort précieuse du bon Père de la Brosse. J'aurais peut-être pu donner à cette tradition plus de certitude, s'il m'eût été possible de faire des investigations plus étendues. Cependant, telles qu'elles sont, elles me paraissent bien suffisantes pour donner une haute idée des vertus de cet admirable missionnaire apostolique qui a évangélisé jusque dans la Baie-des-Chaleurs.

Après le départ de M. Créquy, lequel, pour cause de maladie, laissa la cure de la Baie-Saint-Paul au mois de juin 1780, M. Compain fut chargé de la desserte de cette paroisse jusqu'au mois d'octobre suivant, époque où M. Pierre-Prisque-Amable Gagnon, ordonné prêtre le 23 septembre précédent, 1780, fut nommé curé de la Baie-Saint-Paul. M. Compain acquitta ainsi, comme son prédécesseur, M. Berthiaume, une partie de la dette que l'Île-aux-Coudres devait à la Baie-Saint-Paul.

M. Berthiaume, comme on le sait déjà, s'était occupé de faire construire les édifices essentiels à la desserte de l'Île-aux-Coudres. M. Compain dut pourvoir la chapelle des choses nécessaires au culte divin. Pour ces objets, il dépensa des sommes considérables.

M. Pierre-Joseph Compain fut curé de l'Île-aux-Coudres pendant la durée de treize ans, moins un mois et quelques jours, ayant quitté cette paroisse au commencement de septembre 1788.

Le premier acte de M. Compain, écrit sur les registres de l'île, est celui du bap-

tême de Dominique-Isaïe Harvay, fils de Dominique Harvay, le 1er octobre 1775. Son dernier fut celui du mariage de Louis Tremblay et de Charlotte Savard, le 1er septembre 1788.

—
V

M. CHARLES-JOSEPH LEFÈVRE DUCHOUQUET,
QUATRIÈME CURÉ DE L'ÎLE-AUX-COUDRES

M. Charles-Joseph Lefèvre Duchouquet fut ordonné prêtre le 11 de mars 1786. Au commencement d'octobre 1788, il vint remplacer M. Compain comme curé de l'Île-aux-Coudres, qu'il quitta le 7 de mai 1792, après en avoir été curé pendant trois ans sept mois et quelques jours.

Ce fut pendant que M. Duchouquet était curé de l'île, comme je l'ai dit plus haut, qu'eut lieu le terrible tremblement de terre qui dura pendant quarante jours et dont le souvenir s'est conservé dans la mémoire des habitants de l'île. L'année 1791 n'est pas désignée autrement par eux que par l'année du grand tremblement de terre. La tradition nous apprend que M. Duchouquet en était autant et même plus effrayé que ses paroissiens, et cela est très-possible ; car un prêtre, isolé sur une île comme était M. Duchouquet, peut, aussi bien que ses paroissiens, craindre d'être englouti dans la terre tout vivant. Et c'est une crainte suffisante pour effrayer un curé.

Les anciens de l'Île-aux-Coudres m'ont appris que l'effet moral produit sur la population avait eu pour conséquence d'empêcher les festins, les courses, les danses et les autres désordres qui avaient lieu à cette époque, pendant la saison de l'hiver. Je suis vraiment peiné de trouver dans le *cahier d'annonces* de M. Duchouquet que cette crainte n'avait pas duré bien longtemps et que les effets moraux n'avaient eu qu'une impression peu durable sur les insulaires. Voici ce que M. Duchouquet avait écrit et lu à son prône du dimanche, 22 janvier 1792 :

J'ai été témoin moi-même de cette douleur et de ce repentir. Au moins me l'avez-vous fait paraître. Aussi quand j'ai été chez vous, pendant la quête que j'ai faite pour l'église, vous disiez alors que vous n'aviez pas écouté votre

curé, quand il vous avait si instamment pressés de venir à la messe pendant les avents ; vous me disiez que c'était en punition de votre désobéissance que Dieu avait envoyé ce *tremblement de terre*. Mais le disiez-vous du fond du cœur ? Je le crus alors, mais je ne le crois plus maintenant.

Il leur reproche ensuite longuement de se livrer aux danses, à la bonne chair, aux courses, à la médisance et même à mal parler contre leur curé.

C'est bien ainsi qu'est faite la pauvre humanité ! Dieu la frappe, et elle crie miséricorde ! Les châtements cessent, et elle oublie ses larmes, son repentir, ses bonnes résolutions, ses terreurs, pour reprendre le cours de ses désordres passés, qui n'étaient point corrigés, mais seulement suspendus. Et tout cela sans plus de souci que si Dieu ne l'eût pas menacée de destruction !

Les habitants de l'Île-aux-Coudres auraient cependant dû se souvenir, au moins pour un peu plus de temps, des justes terreurs qu'avaient fait naître en eux les trois grandes secousses de ce terrible tremblement de terre ! Les habitants de cette époque avaient oublié que les châtements de Dieu, en ce monde, sont non-seulement des avertissements, mais encore des grâces de salut qu'il n'envoie jamais sans des desseins de miséricorde. Combien d'autres avertissements ont été donnés par la miséricordieuse bonté de Dieu à notre peuple canadien en général, et aux habitants de l'Île-aux-Coudres en particulier, hélas ! sans beaucoup de fruit !

Comme on vient de le voir, M. Duchouquet s'était plaint, à son prône, que ses paroissiens avaient mal parlé de lui. Ils avaient même, à ce qu'il paraît, fait des plaintes à son évêque de ce qu'il ne prêchait pas assez souvent. Je ne puis admettre ce fait, si je consulte ce qu'il a écrit sur son cahier d'annonces, à l'approche du carême de 1792. Il dit qu'il fera le catéchisme aux enfants, chaque jour, depuis une heure et demie jusqu'à deux heures trois quarts, et ensuite la prière du carême au peuple, à trois heures. Il avait aussi réglé que la prière se ferait le soir et le matin en famille " par celle ou celui qui avait fait sa première communion pendant l'année, et cela, jusqu'à ce qu'un autre enfant de la famille la fit." C'est fort beau, comme on voit ! Tout ceci prouve que M.

Duchouquet s'occupait de faire le bien dans sa paroisse.

Le premier acte de M. Charles-Joseph Lefèvre Duchouquet, porté au registre, est celui du mariage d'Etienne Pedneau et de Joseph Dufour, 6 octobre 1788 ; son dernier, celui de la sépulture de Marie-Madeleine Royer, âgée de 70 ans (*filie ou femme, je n'en sais rien*), 7 mai 1792.

VI

M. CHARLES PERRAULT, CINQUIÈME CURÉ DE L'ILE-AUX-COUDRES

M. Charles Perrault fut ordonné prêtre le 20 du mois de mai 1780. Ce fut vers le 24 du même mois 1792 qu'il vint prendre possession de la cure de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres. Il remplaçait M. Duchouquet, qui avait laissé l'île dans les premiers jours du même mois.

La santé de M. Perrault était très-faible, et c'était, dit la tradition, avec des peines infinies qu'il pouvait remplir les fonctions du saint ministère. Je suis sous l'impression qu'il avait été envoyé comme curé de l'Île-aux-Coudres dans l'espérance que la salubrité du climat serait favorable à sa santé. Ce fut le contraire qui eut lieu. Sa constitution continua de se détériorer. Dans les commencements de décembre, il fut forcé de garder la maison, et quelques jours plus tard, il prit le lit par suite de l'épuisement général de ses forces.

Le premier de janvier 1793, il cessa de vivre, sincèrement regretté par les habitants de l'Île-aux-Coudres pour sa piété, sa modestie, sa douceur et sa bienveillance. Le quatre du même mois, il fut inhumé dans l'église de sa paroisse, par M. Raphaël Pâquet, alors curé des Eboulements. Suivant l'acte de sa sépulture, il n'était âgé que de 35 ans 5 mois et 26 jours. Il n'y avait que onze ans quatre mois et dix-neuf jours qu'il avait été ordonné prêtre. Il n'avait été curé de l'Île-aux-Coudres que pendant sept mois et sept jours.

C'est le premier prêtre inhumé dans cette é. lise.

Après la mort de M. Perrault, ce fut M. Raphaël Pâquet, curé des Eboulements, qui fut chargé de la desserte de l'Île-aux-Coudres jusqu'à l'automne suivant (1793).

M. Pâquet, comme on le sait par l'immense desserte qu'il eut plus tard comme curé de Saint-Gervais, comté de Bellechasse, était un ouvrier infatigable. Pendant les neuf mois qu'il desservit l'île, il y fit neuf voyages, et y demeura chaque fois plusieurs jours. M. Pâquet a laissé à l'Île-aux-Coudres le souvenir d'un prêtre humain, charitable, de bonne humeur. Il était toujours prêt à rendre service.

Le premier acte de M. Perrault, couché sur le registre de l'île, fut celui du baptême de Marie-Louise, fille de Jacques Bouchard, 6 octobre 1792, et son dernier, celui de la sépulture d'Angélique, autre fille du même Jacques Bouchard, âgée de 14 ans, du 26 novembre 1792.

VII

M. LOUIS-ANTOINE LANGLOIS, SIXIÈME CURÉ DE L'ILE-AUX-COUDRES

M. Louis-Antoine Langlois fut ordonné prêtre le 14 du mois d'août 1791. Il vint prendre la desserte de la cure de l'Île-aux-Coudres au commencement du mois d'octobre de l'année 1793 †.

Je parlerai ailleurs de la manière dont vivait M. Langlois pendant qu'il était curé de l'Île-aux-Coudres. Qu'il me suffise de faire remarquer qu'il n'était pas fait pour être un curé, mais un religieux contemplatif. Il avait un attrait singulier pour la vie de silence et de prière. Presque tout son temps, hormis celui qu'exigeait son ministère, se passait au pied de l'autel. Il pratiquait des mortifications extraordinaires ; ses abstinences et ses jeûnes étaient continuels.

Dans la crainte, je pense, d'exposer la Sainte Eucharistie aux profanations des âmes hypocrites ou impénitentes, il ne pouvait se résoudre à permettre d'approcher de la Table sainte. Quoique les paroissiens de l'Île-aux-Coudres fussent comme ceux des autres paroisses, il n'en trouvait presque aucun digne d'approcher de la sainte communion, même dans le temps des pâques. Pendant quelques-unes des an-

† Le Révd M. Godfroi Tremblay et moi avons été baptisés par ce vénérable prêtre : M. Tremblay, le 9 février 1800, et moi, le 10 janvier 1801.

nées qu'il fut curé de l'île, il n'y avait que trois ou quatre personnes qui faisaient leur communion pascale. Il résultait de là que les paroissiens de l'île étaient obligés d'aller chercher des prêtres à Québec pour leur faire faire leurs pâques.

Malgré la gêne qui résultait de ne pouvoir faire la communion annuelle qu'en allant chercher aussi loin des prêtres, la généralité des habitants ne murmuraient point contre leur curé, dont ils respectaient trop la conduite édifiante pour n'être pas convaincus qu'il n'agissait ainsi que par motifs de conscience, et parce qu'ils le regardaient, avec raison, comme un saint.

Quant aux autres fonctions de son ministère et à l'administration des affaires temporelles de son église, tout était fait dans un ordre parfait. Les comptes de la fabrique sont très-bien tenus.

M. Langlois vivait très-pauvrement ; faisant des bonnes œuvres autant qu'il en trouvait l'occasion ; il recevait bien ses paroissiens ; il était d'une réserve extrême avec les personnes de l'autre sexe ; il était grave, ne parlait que dans la nécessité et toujours avec une sobriété de paroles remarquable.

Les souvenirs que M. Langlois a laissés sur l'île sont ceux que laissent partout où ils vivent les prêtres remplis de l'esprit de Dieu. On s'estime heureux, à l'Île-aux-Coudres, d'avoir eu pour curé ce vénérable prêtre, dont la mort, précieuse aux yeux de Dieu, a été un grand exemple pour ses paroissiens de l'île, et qui est devenu une protection pour eux auprès du trône de Dieu.

M. Louis-Antoine Langlois cessa d'être curé de l'Île-aux-Coudres le premier jour du mois de septembre 1802, pour aller prendre la direction de la communauté des religieuses Ursulines de Québec. Il avait été neuf ans moins un mois curé de ma paroisse natale.

Le premier acte de M. Langlois, écrit sur les registres de l'île, est celui du mariage d'André Couturier et de Véronique Desbiens, le 7 octobre 1793. Son dernier acte est celui du baptême de Jean Tremblay, fils de Louis Tremblay, le 1er septembre 1802.

VIII

M. MARIE-FRANÇOIS ROBIN, SEPTIÈME CURÉ DE L'ÎLE-AUX-COUDRES

M. Marie François Robin avait été ordonné prêtre en France, le 21 août 1791, et était arrivé en Canada le 1er de septembre 1794, chassé de son pays par la révolution.

Environ deux mois et demi après le départ de M. Louis-Antoine Langlois, le 12 novembre 1802, M. Marie-François Robin venait prendre possession de la cure de l'Île-aux-Coudres. Il est compté au nombre des curés de cette paroisse, quoique dans ses actes de baptêmes, etc., etc., il ne prit que le titre de *missionnaire et desservant la paroisse de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres*.

Soit par suite de ses missions ou pour une autre raison, la santé de M. Robin était très-faible à son arrivée sur l'île. Elle se détériora chaque jour de plus en plus jusqu'au commencement de février 1804. Il fut alors obligé d'abandonner l'exercice du saint-ministère. Après quatorze jours de maladie, il fut visité par M. Lelièvre, curé de Saint-Pierre de la Baie-Saint-Paul, et M. Jean-Bte-Antoine Marcheteau, curé des Eboulements. Malgré la difficulté de la traversée, M. Marcheteau revint une seconde fois, le 22 du même mois, et une troisième fois, vers le 27, pour administrer les derniers sacrements à son confrère malade.

M. Robin mourut le dernier jour du mois de février 1804, et fut inhumé le 2 du mois de mars par le même M. Marcheteau, qui n'avait rien épargné pour aider à son confrère voisin à se préparer au redoutable jugement de Dieu.

Selon la teneur de l'acte de sépulture, écrite par M. Marcheteau, M. Robin n'était " âgé que de trente-six ans cinq mois et quelques jours, après un an et trois mois de desserte à l'Île-aux-Coudres."

M. Robin est le second prêtre inhumé dans la petite église de l'île.

Pendant sa maladie, d'un mois entier, M. Robin eut le bonheur de rencontrer, parmi ses paroissiens, un de ces hommes de dévouement qui n'épargnent rien pour rendre service à leurs curés. Cet homme fut le vénérable Jean Lapointe, père de

feu M. Épiphane Lapointe, ancien-curé de Rimouski.

Ce brave homme, qui demeurait à plus de trente arpents du presbytère, passa les jours et les nuits auprès de son curé mourant. De grand matin, il allait faire *son train* et revenait au presbytère pour y passer la journée. Le soir, ils retournaient à sa maison pour soigner ses animaux et pour voir aux besoins de sa famille en bas âge, puis revenait passer la nuit au presbytère.

Ce fut lui qui ferma les yeux à M. Robin, qui fit son cercueil, qui fut presque constamment agenouillé auprès de son corps inanimé, qu'il ne quitta qu'après l'avoir placé dans le repos de la tombe.

Le bon père Jean Lapointe ne se crut libre de se livrer exclusivement au soin de ses affaires qu'après avoir rendu ce dernier et suprême service à son curé, dont il avait été l'ami consolant et dévoué depuis son arrivée sur l'Île-aux-Coudres.

Le premier acte de M. Marie-François Robin, inscrit sur les registres, fut celui du mariage de Joseph Harvay et de Marie-Anne Tremblay, le 15 novembre 1802. Son dernier fut celui de la sépulture de Cécile Degagner, épouse de François Bouchard, âgée de 75 ans, du premier février 1804 †.

† La tradition rapporte que M. Robin reçut un jour la visite d'un de ses paroissiens qui, entre nous, ne devait pas être le plus *futé* des habitants de l'Île-aux-Coudres. On ne s'imaginerait guère quel était le but de sa visite. Il venait *parler latin* avec son curé. C'était comme on voit assez plaisant de la part d'un homme qui savait à peine déchiffrer les prières de la messe. Après qu'il eût fait ses saluts d'entrée, il fit connaître à son curé le but de sa visite. Eh ! bien, lui dit M. Robin, vous avez donc appris le latin. — Mais, répondit le visiteur, ce n'est pas difficile de parler latin. — Oui ! pas difficile ! reprit M. Robin. Eh ! bien, parlez latin... — Monsieur le curé, dit cet homme, *Deus*, ça veut dire *Dieu* ; *Domimus*, ça veut dire le Seigneur. — Et puis ? reprit M. Robin. — Et puis, monsieur le curé, c'est tout, mais c'est assez pour vous dire que je parle latin. — C'est tout ce que vous savez, dit M. Robin en se levant indigné ! Vous n'en savez pas plus long ! Et d'un bond, il va ouvrir la porte, prend mon homme par le bras et le congédie sans autre politesse. Le célèbre parleur en latin ne revint pas, dit-on, tenir une seconde conversation latine avec M. Robin. Je pense que tout le monde le croira aussi fermement que moi. On dit aussi que M. Robin,

Après la mort de M. Robin, la paroisse de l'Île devint de nouveau une desserte de monsieur le curé de la paroisse de Saint-Pierre de la Baie, l'infatigable M. Louis Lelièvre, dont la vigoureuse santé pouvait le rendre capable de desservir vingt paroisses à la fois. A l'époque de 1804, il y avait bientôt 16 ans que M. Lelièvre était curé de la Baie-Saint-Paul.

IX

M. ALEXIS LEFRANÇOIS, HUITIÈME CURÉ DE L'ÎLE-AUX-COUDRES †

M. Alexis Lefrançois avait été ordonné prêtre le 28 du mois d'octobre 1795.

Vers le 10 de novembre 1804, M. Alexis Lefrançois vint prendre possession de la cure de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres.

Il revenait des missions de la Baie-des-Chaleurs, qu'il avait desservies pendant plusieurs années, lorsqu'il fut nommé à la cure de l'Île-aux-Coudres. Pendant les étés de 1805 et de 1806, il retourna dans ces missions. Il partait de l'Île de bonne heure, le printemps, et n'y revenait que très-tard, dans l'automne.

dont le caractère était un peu violent et que sa maladie rendait parfois de mauvaise humeur, avait pour usage, après avoir fait un mariage, de dire au nouveau marié, d'un ton fort peu doux : *Donne-moi six francs ; prends ta bête et va-t-en*. Je demande pardon à qui de droit, mais je dois être impartial, en écrivant ce qui s'est fait et dit sur mon île, comme je le trouve dans ses chroniques.

† C'est M. Lefrançois qui procura à l'église de l'Île-aux-Coudres les deux statues que l'on voit dans le fond du chœur. Elles furent faites par M. François Baillargé, de Québec. La façon coûta à la fabrique la somme de £25.0.0, et la durure et le transport de Québec à l'Île-aux-Coudres, £39.4.3. Le prix total de ces deux statues, dont l'une représente saint Louis, patron de l'Île, et l'autre, saint Flavien, est de £64.4.3. Autant que j'en puis juger, elles sont passablement faites, pour un sculpteur canadien de l'époque. Elles sont infiniment supérieures à celles du célèbre Charron, sculpteur de Saint-Jean-Port-Joli, dont monseigneur Plessis ordonnait dans une visite pastorale, à Sainte-Anne de la Grande-Anse, de chasser hors de l'église les quatre chefs-d'œuvre. Ces buches *équarries*, par lesquelles on avait prétendu représenter les quatre évangélistes, sortaient de la hache ou du ciseau de M. Charron.

Pendant ses absences, c'était M. Louis Lelièvre qui desservait l'île-aux-Coudres.

M. Alexis Lefrançois laissa la cure de Saint-Louis vers le 25 de février 1810, pour aller prendre possession de celle de Saint-Augustin. Ce fut encore l'infatigable M. Lelièvre qui reprit la desserte de l'île jusqu'à l'arrivée de M. Pierre-Thomas Boudreault, dans l'automne de 1811.

Pendant qu'il était curé de l'île-aux-Coudres, M. Lefrançois, prêtre d'une mortification incroyable, rappela à ses paroissiens le souvenir des rigueurs que M. Louis-Antoine Langlois exerçait contre lui-même. Jamais prêtre ne fut plus dur à lui-même que M. Lefrançois. Il couchait sur des planches, ne prenait qu'une nourriture grossière et en très-petite quantité. Il faisait de longues marches à pieds, souvent par les chemins les plus mauvais de la saison de l'hiver. Il ne se ménageait jamais quand il était question de remplir ses devoirs de curé. Il donnait à peu près tout ce qu'il recevait en aumônes ou en bonnes œuvres. Il avait un caractère ferme et décidé et savait se faire obéir. Si on le craignait beaucoup à l'île, on l'aimait aussi beaucoup. Je me rappellerai toujours quelle impression de douleur causa son départ inattendu de l'île-aux-Coudres. Je n'ai jamais été témoin d'un départ accompagné d'autant de larmes et de gémissements.

C'est pendant que M. Lefrançois était curé de l'île-aux-Coudres (1808), qu'arriva un de ces malheurs qu'on ne se rappelle jamais sans éprouver un serrement de cœur inexprimable. Un jeune homme, pendant la messe paroissiale, en été, se tenait debout dans la grande porte ouverte de l'église. Au commencement de son prône, M. Lefrançois, peut-être avec un peu trop de rigueur, lui commanda d'entrer dans l'église. Le jeune homme refusa d'obéir. M. Lefrançois réitéra le même ordre, une seconde et une troisième fois le jeune rebelle n'en tint pas compte. Son père partit de son banc pour aller lui dire d'entrer dans l'église ; le pauvre enfant n'en voulut rien faire. A l'instant même, il laissa l'église, gagna la maison paternelle, changea d'habits, descendit au rivage, s'embarqua dans un petit canot de bois qui était près de l'eau, et se laissa

entraîner par les eaux du fleuve. Jamais on n'en a eu de nouvelles depuis ! Punition terrible d'une désobéissance publique à son curé et à son père !

Le premier acte de M. Lefrançois écrit sur le registre de la cure de l'île, est celui du mariage d'Etienne Desgagner et de Modeste Leclerc, du 12 novembre 1804 ; son dernier est celui du baptême de Hypolithe Lapointe, fils de Pierre Lapointe, du 25 février 1810.

M. Alexis Lefrançois a été beaucoup blâmé, par une certaine classe de personnes, à cause de la sévérité dont il usait envers sa paroisse pour n'y pas laisser introduire des habitudes de luxe et de folles dépenses dans les habits. Mais, en réalité, a-t-il été bien digne de blâme pour avoir fait de grands efforts et avoir déployé une grande vigueur contre un fléau destructeur de la pureté des mœurs et du bien-être temporel de la population dont il avait la charge ? Peut-on le trouver bien reprehensible, au jugement d'une raison éclairée par les lumières de la foi, pour avoir donné l'exemple d'une parfaite modération dans l'usage des vêtements et des biens temporels. Des chrétiens ne sont-ils pas obligés d'user de toutes choses avec cette modération et cette sagesse qui veulent qu'on se contente de ce qui est nécessaire pour se nourrir et se couvrir, comme nous le dit l'apôtre saint Paul ? La paroisse de Saint-Augustin, que M. Lefrançois a dirigée pendant un grand nombre d'années, était-elle moins morale ou plus endettée que nos autres paroisses où on a fermé les yeux et laissé nos populations de la campagne suivre le torrent qui entraîne le monde dans un gouffre sans fond ?

Admettons, si on l'aime ainsi, que M. Lefrançois a pu faire ou que réellement il a fait des excès de zèle ; n'en serait-il pas moins vrai qu'il a rendu un immense service à la paroisse de Saint-Augustin ? N'est-il pas généralement vrai de dire que des excès dans l'usage des choses de ce monde ne peuvent guère trouver un remède efficace que dans une grande énergie de répression, surtout quand la sensualité et l'orgueil sont de la partie ?

N'est-il pas encore vrai que ces excès, dont la tendance est de devenir extrêmes,

une fois passés dans les mœurs et dans les usages d'un peuple, deviennent des maux qui n'ont plus de remède ? C'est bientôt fait de censurer la conduite d'un vénérable curé comme M. Lefrançois ; de le traiter de fanatique, d'extravagant, de rigoriste ; mais est-on toujours bien appuyé de raisons chrétiennes et de principes religieux en jetant ces injures à la face d'un curé qui tient aux règles de la morale chrétienne dont on ne se soucie guère dans un certain monde ?

Si je suis bien informé, on m'a assuré qu'au départ de M. Lefrançois, la paroisse de Saint-Augustin n'avait point de dettes. Pourrait-on en dire autant des paroisses où on a laissé la population faire, sans opposition sérieuse, toutes les dépenses inspirées par l'amour de la toilette, des modes excentriques et excessives pour ameublement, voitures, bâtisses, harnais, etc., etc. ?

Considérons donc que les maladies morales qui envahissent notre société grandissent toujours, s'infiltrant chaque jour dans les idées et les mœurs de nos populations de la campagne ; que l'orgueil et l'insubordination se débordent comme un torrent qui a rompu ses digues ; que l'aliment qui nourrit et fait grandir ces deux grandes maladies morales, a sa cause dans les habitudes de luxe et de sensualité. Ne soyons donc pas insensés jusqu'au point de ne plus vouloir de remède ou de lever notre tête orgueilleuse contre ceux qui nous condamnent ou qui travaillent à nous guérir. Louons bien plutôt les curés qui, comme M. Lefrançois, ont le courage de se dévouer à combattre nos maladies morales. Si nous ne voulons pas les écouter, ayons du moins le bon sens chrétien de ne pas travailler contre eux, en les diffamant.

X

M. PIERRE-THOMAS BOUDREULT, NEUVIÈME CURÉ DE L'ÎLE-AUX-COUDRES

M. Pierre-Thomas Boudreault avait été ordonné prêtre, le 20 du mois d'octobre 1805. C'est le premier prêtre né sur l'Île-aux-Coudres. A son ordination, il était

âgé de 28 ans moins deux mois, étant né le 21 décembre 1777 †.

Il prit possession de la cure de l'île un peu avant le milieu du mois d'octobre de l'année 1811.

M. Boudreault était infirme par suite d'une fracture provenant de l'explosion d'un petit canon qu'on avait tiré pendant les vacances de l'été de 1800, sur le *Petit Cap* de Saint-Joachim, lorsque M. Boudreault terminait ses études.

Il ne pouvait marcher qu'à l'aide d'une canne et d'une béquille, et cela même assez misérablement.

M. Boudreault a été un de mes nombreux bienfaiteurs. Ce fut lui qui me donna les premières leçons de grammaire française et qui intercédait pour m'obtenir une pension au petit Séminaire de Québec, où j'ai eu l'avantage de faire mes études. Ce fut aussi lui qui me fit faire ma première communion, en 1812.

M. Boudreault avait un caractère ferme, énergique et une volonté que les obstacles ne rebutaient jamais. Ce furent ces précieuses qualités qui le firent réussir à faire cesser certains abus auxquels la passion pour la chasse avait donné lieu.

Malgré les douleurs continuelles qui étaient causées par la fracture qu'il avait reçue dans la cuisse et qui assez souvent donnait lieu à des abcès, il ne négligea aucune partie de son ministère pastoral.

Il fut frappé de paralysie, le 28 de juin 1819, le jour même où le matin il avait

† M. Pierre-Thomas Boudreault fut baptisé par M. Pierre-Joseph Compain, sous le nom de famille de *Laure*, qui était le nom du second mari de sa grande-mère, Marie-Judith Pitre, avec lequel elle n'avait point eu d'enfants. Ce qui est encore plus singulier, c'est qu'en 1774, M. Jean-Jacques Berthiaume avait marié le père de M. Boudreault avec Joseph Tremblay, sous son vrai nom de famille : Pierre Boudreault ; et qu'à peine trois ans depuis ce mariage, le successeur de M. Berthiaume confondait son nom avec celui de son beau-père, en baptisant son fils sous le nom de *Laure* ! En examinant les registres de cette époque, on voit que plusieurs des frères et sœurs de M. Pierre-Thomas Boudreault furent également baptisés ou inscrits dans les registres sous le nom de *Laure*. Voilà comme on s'y prend pour embrouiller les généalogies des familles, qu'on ne peut ensuite refaire que par un travail fatigant et ennuyeux.

chanté le service et fait la sépulture d'un de ses paroissiens, François Gagnon, âgé de 69 ans.

Tous les moyens possibles furent mis en œuvre par sa mère pour le guérir de cette maladie qui, le 22 mai 1822, termina sa douloureuse vie. Il n'était âgé que de 44 ans et 5 mois.

Il fut inhumé dans l'église de l'Île-aux-Coudres par M. Label, curé des Eboulements. Il est le troisième prêtre enterré dans cette église. Il n'avait été que 7 ans 8 mois et environ 13 jours curé de l'Île-aux-Coudres.

M. Boudreault, que j'ai bien connu, était un prêtre de talents remarquables. Il avait beaucoup étudié depuis qu'il avait été nommé à la cure de l'Île-aux-Coudres. Ses sermons étaient à la portée de ses paroissiens, qui, en général, les aimaient beaucoup. Il ne savait pas user de ménagement à l'égard des pécheurs publics et surtout à l'égard de ceux qui ouvertement profanaient la sainteté du jour du Seigneur.

Son premier acte inscrit sur les registres de l'île est celui du baptême de Zacharie Leclerc, fils de Joseph Leclerc, du 15 octobre 1811. Son dernier fut celui de la sépulture de François Gagnon, âgé de 69 ans, du 28 de juin 1819.

XI

M. PIERRE DUGUAY, DIXIÈME CURÉ DE L'ÎLE-AUX-COUDRES †

M. Pierre Duguay avait été ordonné prêtre le 9 de mars 1816. Il vint prendre possession de la cure de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres dans les derniers jours du mois d'octobre de l'année 1819.

M. Duguay, que j'ai bien connu, avait commencé ses études à un âge avancé. Il lisait fort lentement et prêchait de même. Il avait un excellent cœur et était d'une bienfaisance incroyable.

† Quand M. Duguay vint curé de l'île, la fabrique devait encore 680 louis sur les ouvrages faits à l'église par M. Boudreault ; il paya cette somme, et mit ainsi la fabrique en dehors de dettes. Il procura à son église une chape, une belle étole pastorale et des cartons d'autel avec cadres dorés qui servent encore et sont bien conservés.

A son départ de l'Île-aux-Coudres, il alla prendre possession de la cure de la Malbaie, et fut l'ami intime de M. C.-F. Painchaud, fondateur du collège de Sainte-Anne. Il se montra fort généreux et il aida largement à la construction de ce collège.

Personne ne fut jamais mieux recevant que M. Duguay. Pendant les vacances, il mettait son bonheur à réunir chez lui des écoliers, dont il faisait les délices par sa belle humeur et son dévouement à leur faire passer leurs vacances d'une manière fort agréable. Nous nous sommes vus jusqu'au nombre de six dans son presbytère, et plus ce nombre était grand, plus il était content. Il n'épargnait rien, absolument rien, pour leur faire plaisir et leur procurer ce qu'un écolier aime toujours, des fêtes et des promenades dont il faisait partie et qu'il savait rendre délicieuses par l'intérêt qu'il prenait à leurs jeux.

M. Duguay avait établi pour règle que, pendant les vacances, il fallait aller prendre un dîner chez M. Louis Lelièvre, curé de la Baie-Saint-Paul. La traversée en chaloupe et le dîner étaient, on le pense bien, du plus haut intérêt pour des écoliers de cette époque qui, toujours et à tout âge, étaient des enfants de bonne et belle humeur. Pour la circonstance, M. Lelièvre avait soin de faire préparer un dîner de première classe. Toujours une grosse *dinde* (ou un *dindon*) venait se placer au milieu de la table. Le dîner commencé, c'était comme un feu roulant. On le sait, cette gente écolière est toujours vorace pendant les vacances. Aussi les mets abondants placés sur cette table disparaissaient les uns après les autres, ou plutôt étaient engloutis dans des gouffres béants qui ne disaient jamais : c'est assez.

Le débit des premiers services durait fort longtemps. Puis venaient les desserts dont l'abondance ne cédait en rien à celle des premiers services. Mais il arrivait presque toujours, à cette phase du dîner, que M. Lelièvre, fatigué autant par la longueur du repas que par le sabbat de la gente loquace, finissait par s'endormir sur sa chaise. Alors, le silence se faisait comme par enchantement, et les desserts, les friandises, les raisins, les amandes, les

pâtisseries et tous les bonbons disparaissaient de dessus la table, comme du beurre se fond dans une poêle placée sur un brasier ardent. Quand M. Lelièvre se réveillait, tout était disparu, excepté les assiettes vides.

Alors on se levait, on saluait M. Lelièvre, on le remerciait de son bon et copieux dîner, puis on traversait sur l'île. Et M. Duguay riait aux éclats des prouesses de cette bande d'écoliers voraces qui, disait-il, avaient ruiné le vieux curé de la Baie-Saint-Paul.

Le reste des vacances se passait ainsi bellement et joyeusement avec l'aimable curé de l'Île-aux-Coudres.

M. Pierre Duguay laissa la cure de l'Île-aux-Coudres vers le 5 novembre 1822, après en avoir été curé pendant trois ans.

Son premier acte porté aux registres fut celui de la sépulture de Marie-Thècle Lajoie, ma bonne et respectable mère, du 6 novembre 1819. Son dernier, celui du baptême de Charles Perron, fils de Pierre Perron et de Marie Mailloux, le 4 novembre 1822.

Après le départ de M. Duguay, la desserte de la cure de l'Île-aux-Coudres fut confiée à M. François Labelle, alors curé des Eboulements. M. Labelle était un curé d'une grande vigueur, d'une rare fermeté et d'un zèle fort remarquable. Il garda la desserte de l'île pendant onze mois. Il fit quinze visites à l'île pendant ce temps, et, chaque fois, il y demeurait pendant deux ou trois jours. M. Labelle a laissé dans l'Île-aux-Coudres le souvenir d'un excellent prédicateur, dont la voix forte et sonore pénétrait profondément dans les cœurs. C'est lui qui a inhumé le corps de mon vénérable père, Amable Mailloux, à qui je dois rendre le témoignage qu'il savait admirablement se faire respecter et obéir par ses enfants, dont il était le modèle par sa sagesse et sa conduite sans reproches.

XII

M. LOUIS-MARIE LEFÈVRE, ONZIÈME CURÉ DE L'ÎLE-AUX-COUDRES †

M. Louis-Marie Lefèbre fut ordonné

† C'est M. Lefèbre qui a publié mon titre cléricale.

prêtre le 18 octobre de l'année 1818. Il arriva à l'Île-aux-Coudres vers le premier de septembre 1823, pour en être le curé.

M. Lefèbre se montra, dans sa conduite publique et privée, toujours paisible, doux et réservé. Il était d'une sensibilité extrême. La moindre contradiction qu'il éprouvait l'affectait profondément. Les oppositions de quelques-uns de ses paroissiens turbulents le plongèrent dans la mélancolie. Cette sensibilité, qui avait sa source dans une bonté de cœur incomparable, lui fit verser des torrents de larmes, et lui créa des ennuis que l'amour et le respect de presque tous ses autres paroissiens ne purent distraire entièrement. Je dois ajouter que ces hommes, en très-petit nombre, qui chagrinerent le bon et paisible M. Lefèbre, sont depuis longtemps partis pour une autre vie, où Dieu, j'espère, leur aura fait miséricorde, parce qu'ils ont péché plutôt par un dérangement de leur tête que par suite de leur mauvais cœur. J'ajoute, de plus, que ces tristes hommes n'ont pas laissé d'imitateurs de leur conduite dans l'île, et que, je l'espère sincèrement, ils n'en auront jamais.

Malgré le chagrin que lui causèrent un ou deux de ses paroissiens, et la peine qu'il en ressentit, M. Lefèbre ne manqua jamais de reprendre le mal quand l'occasion s'en présentait. Il sut diriger sa paroisse avec cette prudente et sage fermeté qui assurent le succès pour détruire le mal qu'on veut empêcher, et établir le bien que l'on veut faire.

M. Louis-Marie Lefèbre fut très-estimé des bons paroissiens de l'Île-aux-Coudres, et il fut sincèrement regretté lorsque, vers le 30 de septembre 1826, il laissa cette petite cure, qui changeait si souvent de curé, à cause de l'isolement et des difficultés des communications avec la terre ferme, surtout pendant la saison de l'hiver.

A part des misères, grandes ou petites, que l'on rencontre partout, quand on est chargé de conduire les hommes dans le chemin difficile de la vertu ou de les retirer de la voie qui mène à la perdition, un curé, sur la petite Île-aux-Coudres, serait bien le plus heureux des mortels s'il pouvait, comme ailleurs, communiquer facilement avec des confrères. Inévitablement il arrive des moments dans la vie d'un curé

où il a besoin de voir ses voisins pour les consulter, s'encourager, se rafraîchir l'âme, toujours tourmentée de quelques peines dont il ne peut trouver de remède que dans ces entretiens intimes d'un homme qui, comme lui, ne saurait trouver de soulagement dans des relations avec des paroissiens qui n'ont ni les mêmes pensées, ni les mêmes besoins, ni les mêmes intérêts religieux. Avec des laïques, un curé n'est bien que lorsqu'il doit les rencontrer dans quelques-unes des fonctions du saint ministère. Dans toute autre circonstance, il n'a plus le bonheur qui lui convient. Il ne trouve pas la société pour laquelle il est né, le plaisir qui est fait pour son cœur de prêtre. Il faut qu'alors il languisse, s'ennuie et soit malheureux, s'il a vraiment l'esprit de son saint état.

On comprend donc qu'un curé, isolé sur l'Île-aux-Coudres, doit désirer d'en sortir aussitôt que possible, à moins que, comme monsieur le curé actuel, il n'ait la chance d'avoir un corfrère comme il a le bonheur d'en rencontrer un dans le bon et vertueux M. Tremblay.

M. Lefèvre avait été curé de l'Île-aux-Coudres pendant trois ans.

Son premier acte écrit sur le registre est celui du mariage de René Fortin et de Geneviève Perron, le 20 octobre 1823. Son dernier, celui de la sépulture de Barthélemi Brisson, fils de Jean Brisson, âgé seulement de 17 ans, du 18 septembre 1826.

XIII

M. JOSEPH ASSELIN, DOUZIÈME CURÉ DE L'ÎLE-AUX-COUDRES

M. Joseph Asselin avait été ordonné prêtre le 30 septembre de l'année 1821. A pareille date, cinq ans plus tard, en 1826, M. Joseph Asselin venait prendre possession de la cure de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres, pour y faire le plus long séjour qu'y eût fait aucun de ses prédécesseurs, depuis M. Pierre-Joseph Compain.

M. Joseph Asselin, que j'ai très-bien connu, était un de ces curés qui se dévouent tout entier au bien spirituel de leurs paroissiens. Il aimait la beauté de la maison de Dieu et la grandeur du culte

divin, et ne négligeait aucun détail, quelque minime qu'il fût, pour la conservation des mœurs et l'augmentation de la piété dans sa paroisse. Peu de curés ont eu, comme lui, et à un degré aussi remarquable, le talent de la parole. Il excellait à faire une instruction dont le langage était parfaitement à la portée du peuple, sans jamais renfermer aucune parole qui fût le moins du monde basse ou déplacée. Actif, laborieux, très-studieux, il savait bien la sainte Ecriture ; il possédait assez bien la théologie. M. Asselin était très-économe. La délicatesse de sa conscience lui interdisait toute dépense superflue. Il poussa à l'extrême cette qualité qui, comme toutes les autres, doit se tenir dans les bornes de la discrétion. Il m'avouait qu'il avait horreur de dépenser un sou mal à propos. Il tenait ses comptes de fabrique avec une extrême précision et propreté ; quant à son écriture, elle était toujours soignée.

Il s'occupa beaucoup de l'éducation des jeunes enfants de sa paroisse, et eut le bon esprit d'établir des écoles, qu'il surveilla avec beaucoup de soin. A ce sujet, il eut d'assez graves difficultés avec plusieurs de ses paroissiens qui, avec plus ou moins de raisons, lui causèrent beaucoup d'embarras, ce qui l'affligea sans le rebuter. Il fit même des sacrifices d'argent pour maintenir une maison d'école près de l'église, qui fut la cause des déboires que lui causèrent une certaine partie des intéressés contre l'établissement de cette école. En l'année 1836, M. Asselin fit passer par sa fabrique une résolution qui affectait le quart des revenus de l'église au soutien des écoles. Cette résolution fut approuvée par Mgr l'archevêque de Québec, dans une de ses visites pastorales.

M. Asselin fut curé de l'Île-aux-Coudres pendant cette remarquable époque où l'incertitude de nos lois et l'ignorance des droits de l'Eglise causèrent tant de trouble dans nos assemblées paroissiales pour l'élection des marguilliers. Il eut, lui aussi, ainsi que plusieurs autres curés, d'assez notables misères dans le choix d'un certain marguillier, pour l'élection duquel il s'était trop intéressé, contre la majorité de la paroisse. Plus tard, cet homme, qu'il avait fait nommer marguillier par sa voix pré-

pondérante, causa autant de déboires à son curé que celui-ci s'était montré empressé à lui procurer cet honneur.

Si l'on met de côté ces faits, que l'on peut appeler des fautes comme tout homme peut en faire, et en fait assez souvent, on pourra dire, dans toute la force du mot, que M. Asselin fut un bon curé, fidèle à ses devoirs de pasteur, soigneux pour ses propres affaires et pour celles de sa fabrique ; intéressé au suprême degré pour le bien spirituel de son peuple, et surtout fidèle à bien instruire ses paroissiens dans la connaissance des vérités de la religion et des règles de la morale évangélique. Aussi on peut, en toute vérité, lui accorder une large part dans les connaissances religieuses que possède la petite population de l'Île-aux-Coudres.

M. Joseph Asselin fut sincèrement regretté par les bons paroissiens de l'île, dont il quitta la desserte vers le premier du mois d'octobre, en l'année 1839. Il avait été pendant treize ans le curé de cette petite paroisse.

Après avoir donné une idée du douzième curé de l'Île-aux-Coudres, je me sens pressé de dire un mot d'une fille assez âgée qu'il avait à son service, et dont le nom de famille était Marie Sansterre, de la Rivière-Ouelle. Elle faisait tous les ouvrages de la maison, soit ceux du dedans, soit ceux du dehors. Jamais peut-être personne ne fut plus attachée à son maître, qu'elle servait avec une fidélité et un dévouement héroïque. Vers la fin de sa vie, elle fut atteinte d'une cruelle maladie, un cancer, qui la faisait horriblement souffrir. Malgré les douleurs qu'elle endurait jour et nuit, la bonne Marie Sansterre ne négligea jamais les tâches ardues qu'elle avait à remplir. Les insomnies que lui causait ce mal qui lui rongait les chairs, ne l'empêchaient pas de se lever de bonne heure pour vaquer à ses occupations. D'une humeur toujours égale, souffrant sans se plaindre, travaillant sans relâche, cette admirable fille ne cessa de rendre service à son maître que lorsque, ne pouvant plus se tenir debout par l'excès de sa faiblesse, elle prit le lit pour y mourir dans la paix du Seigneur, ne regrettant qu'une chose : de ne pouvoir plus rendre service à celui auquel elle s'était si généreusement dévouée.

XIV

M. MARTIN-LÉON NOËL, TREIZIÈME CURÉ DE L'ÎLE-AUX-COUDRES

M. Martin-Léon Noël avait été ordonné prêtre le 27 du mois de juillet 1834. Il vint prendre possession de la petite cure de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres vers le 5 d'octobre 1839.

A son arrivée, M. Noël eut le malheur de trouver, à l'Île-aux-Coudres, des tisons encore mal éteints de ce feu allumé du temps de son prédécesseur par la question des écoles qui, on ne le sait que trop dans un grand nombre de paroisses, avait suscité contre les curés de si déplorables persécutions. Il dut, lui aussi, avoir une part des déboires de son prédécesseur. M. Noël n'était pas homme à lutter contre ce torrent, que le temps seul et le bon sens canadien pouvaient arrêter. Il était réservé au successeur de M. Noël de faire revenir ce petit peuple dans les voies de la conciliation et de la paix.

M. Martin-Léon Noël était d'un caractère doux, paisible et même timide. Il était d'une grande délicatesse de conscience, et ne se mêlait dans les conversations de ses confrères que pour leur faire plaisir ou les leur rendre plus agréables. S'il se trouvait dans quelque concours, il semblait n'avoir qu'une pensée, c'était d'obliger ses confrères. Dans ces circonstances, il se levait de grand matin, afin de pouvoir vaquer à ses exercices de piété avant le temps des confessions, et jamais alors il ne dérangeait le sommeil de ses confrères, ayant un soin tout spécial de ne faire aucun bruit quelconque.

M. Noël avait un cœur extrêmement compatissant. D'une singulière piété qui prenait sa source dans une foi profonde, il possédait une âme bonne et saine qui convient si bien au prêtre et surtout au curé. Il n'avait rien à lui qui ne fût au service de tous ceux qui se trouvaient dans le besoin. Avec cette grâce et cette bienveillance qui sont les fruits de la charité de Jésus-Christ, il savait rendre service en faisant comprendre qu'il était redevable envers ceux qu'il obligeait.

M. Noël était d'un caractère gai et jovial, mais sa profonde vertu savait conte-

nir sa gaieté dans les bornes de cette modestie sacerdotale qui ne dégénère jamais en paroles impétueuses ou en éclats de rire immodérés.

Ce digne curé fut un ange de douceur, de bonté, de charité et d'une modestie bien propre à laisser sur l'Île-aux-Coudres les précieuses semences d'une solide piété, qu'il travailla avec beaucoup de zèle à inspirer aux âmes dont il avait la conduite.

Comme curé, M. Noël continua à instruire ceux que M. Asselin avait eu tant de zèle et de courage à pénétrer de l'esprit chrétien. La manière de prêcher de M. Noël était de pénétrer les âmes par des paroles douces et pleines de charité, qui ont un si puissant effet sur les personnes animées de l'esprit de foi. Il s'occupa beaucoup de l'instruction chrétienne des enfants qui fréquentaient les catéchismes ; il savait se mettre à leur portée en leur rendant attrayantes la connaissance et la pratique de la morale de l'évangile.

M. Noël fut un des nombreux bienfaiteurs auxquels je suis si grandement redevable : voici comment.

Ayant subi une maladie très-grave pendant que j'étais curé de Sainte-Anne de la Pocatière, plusieurs des habitants de l'Île-aux-Coudres eurent la charité de me venir chercher pour me traverser à ma paroisse natale. J'allai prendre mon logement chez le bon et charitable M. Noël, qui me reçut avec ce charme de bienveillance que lui dictait un cœur de séraphin. Dans ce presbytère, où régnait une si grande paix, je reçus, tant de la part de M. Noël que de sa vertueuse sœur, les soins les plus empressés comme les plus délicats. Pendant six longues semaines, je fus sous les soins de l'un et de l'autre, et Dieu sait quels témoignages de charité ils me prodiguèrent ! De jour et de nuit, la bonne et sainte sœur de M. Noël fut à mon service et eut soin de moi avec cette attention dont les cœurs vraiment chrétiens sont seuls capables. Si je revins à la santé, je le dois, après l'aide de Dieu, aux soins intelligents et dévoués qu'ils prirent de moi. Et pour mettre le comble à leurs bienfaits à mon égard, ils ne voulurent rien accepter pour se dé-

dommager des sacrifices qu'ils s'étaient imposés pour me ramener à la vie.

On me pardonnera, je pense, de dire quelques mots de cette sainte fille qui a tant contribué à me rappeler à la santé.

J'ai rencontré, pendant ma vie, beaucoup de personnes vertueuses ; mais, je le dis comme je le crois, j'en ai vu un très-petit nombre du mérite et de la vertu de cette bonne sœur de M. Noël. Sans la moindre prétention, mademoiselle Noël remplissait tous ses devoirs avec un esprit de recueillement parfait. Toujours sage, toujours douce, toujours bonne, toujours aimable, elle faisait chaque chose sans bruit, sans trouble, sans ostentation. Elle présentait le plus parfait modèle d'une fille de presbytère par la modestie de ses habits, par sa réserve, par sa sagesse et par sa bonne conduite. Elle ne croyait pas que, par la raison qu'elle était la sœur d'un curé, elle pouvait apparaître d'une autre condition que celle où la Providence l'avait fait naître. Étrangère à tout ce qui se passait ou se disait dans la paroisse, elle ne voyait que peu de personnes, qu'elle édifiait par sa piété et par ses conversations, pendant lesquelles jamais un mot contre la charité ne s'échappait de ses lèvres.

Le plus bel éloge que je pourrais faire de mademoiselle Noël, c'est que sa conduite fit croire à la vertu un certain monsieur qui n'y croyait guère et dont le plaisir était de censurer la conduite des prêtres et des personnes qui avaient la simplicité de les écouter.

Après avoir été curé de l'Île-aux-Coudres pendant environ quatre ans, M. Martin-Léon Noël laissa l'île sur la fin de septembre de l'année 1843.

XV

M. JEAN-BAPTISTE PELLETIER, CURÉ ACTUEL
DE L'ÎLE-AUX-COUDRES

M. Jean-Baptiste Pelletier fut ordonné prêtre le 24 mai 1838. A la fin du même mois, M. Pelletier fut envoyé vicaire à Nicolet, et y demeura comme tel jusqu'à la fin de mai 1841. A cette date, il fut nommé vicaire à Saint-François du Lac, pendant un mois, lorsque M. Béland était

curé de cette paroisse. Au bout de ce mois, il fut transféré au vicariat de la Baie du Fèbvre. et y demeura jusqu'au ler d'octobre de la même année 1841. Enfin, il fut envoyé le même automne comme vicaire à Sainte-Marie de la Beauce, où il est demeuré deux années, c'est-à-dire jusqu'à l'année 1843. Il vint alors prendre possession de la cure de l'Île-aux-Coudres vers le premier du mois d'octobre. Il y a eu 27 ans au premier octobre dernier, 1870, que M. Pelletier est environné par les eaux du fleuve, sur sa petite Île-aux-Coudres. C'est de beaucoup le plus long séjour qu'aucun des curés avant lui ait fait dans cette paroisse.

Depuis l'année 1855, monsieur le curé actuel de l'Île-aux-Coudres se trouve dans une toute autre position que celle de ses prédécesseurs, par le fait de la résidence, sur l'île, de M. l'abbé Godfroi Tremblay, ce qui l'exempte des ennuis que cause toujours à un curé l'isolement dans une paroisse seule au sein des eaux du fleuve. M. Tremblay fait la consolation du curé par son heureux caractère et son excellent cœur.

J'aurais bien encore autres choses à dire de M. Pelletier, mais je ne l'ose, dans la crainte de lui causer de la peine, ou de m'exposer à recevoir des reproches, dont je ne pourrais me justifier sans blesser sa modestie.

CHAPITRE TREIZIÈME.

PERTES DE VIE D'UN CERTAIN NOMBRE DES HABITANTS DE L'ÎLE-AUX-COUDRES PAR SUITE DE LA NAVIGATION, ETC., ETC.

Ce n'est pas une chose bien surprenante que des habitants de l'Île-aux-Coudres aient assez souvent été les victimes d'accidents arrivés dans les eaux du fleuve St-Laurent. Obligés de communiquer avec les habitants de la rive nord ou de celle du sud, et n'ayant pas d'autre moyen de communication que celui de la navigation, ils ont été et seront toujours exposés à des périls qu'ils n'ont pu et qu'ils ne pourront pas toujours éviter. Renfermés sur leur île pendant toute la saison des glaces, et ne pouvant alors sortir de chez eux que très-difficilement, ils se trouvent quelquefois obligés de traverser le fleuve avant

qu'il soit entièrement débarrassé des banquises de glaces qui rendent cette traversée presque toujours dangereuse, et quelquefois fatale à ceux qui s'y hasardent.

Une autre cause de pertes de vie a été, pendant longtemps, le manque d'embarcations convenables pour voyager sur un grand fleuve dont les eaux se soulèvent par de fréquentes tempêtes qui surviennent tout d'un coup, et contre lesquelles on ne peut lutter avec quelque espérance de salut qu'avec des moyens sûrs. C'est ce qui a causé un assez grand nombre de pertes de vie. J'ai déjà dit que, pendant plusieurs années après l'établissement de l'Île-aux-Coudres, on n'avait, pour se défendre contre la fureur des flots, que de gros et lourds canots de bois, avec lesquels on ne pouvait *parer les lames*. Les canots d'écorce qui les remplacèrent, quoique plus légers et plus propres à se défendre contre les flots, n'étaient pas assez solides pour résister au choc des vagues furieuses, et demandaient des hommes habiles et exercés pour les diriger, et ces hommes ne se rencontraient pas toujours parmi une population novice dans l'art de naviguer.

Quoique plus tard on eût choisi des chaloupes comme moyen de voyager, et qu'elles fussent beaucoup plus propres à se défendre, il n'était pas toujours possible de parer à tous les coups imprévus des vents qui, au moment où on s'y attend le moins, viennent assaillir ces petites embarcations, alors que, dans leur course, elles sont éloignées d'un abri qui pourrait les soustraire au danger.

Comme dernière cause des malheurs qui, si souvent, ont plongé la population de l'Île-aux-Coudres dans le deuil, il faut tenir compte des imprudences que commettent toujours certains hommes qui ne savent point prévoir les dangers, qui s'exposent témérairement et qui manquent de hardiesse et du courage nécessaire pour en triompher.

Au reste, si les hommes demeurant sur la terre ferme éprouvent souvent des accidents funestes par le bris d'une voiture, par l'épouvante qui s'empare d'un cheval ombrageux ou par des chutes qui leur causent la mort, quoique le chemin sur lequel ils voyagent soit solide, il ne peut être bien extraordinaire que ceux qui

voyagent sur la mobilité des eaux profondes n'y éprouvent quelquefois de semblables accidents.

Ma petite Ile-aux-Coudres a payé un large tribut à la mort par la navigation. J'ai à présenter une liste bien lamentable de personnes que, à des époques quelquefois assez rapprochées, elle a eu la douleur de perdre dans les eaux du fleuve, et dont plusieurs n'ont pu être retrouvées.

Je ne suis pas en moyen de faire connaître toutes les causes et les circonstances qui ont occasionné ou accompagné plusieurs de ces malheurs. Cependant, j'ai pu retrouver beaucoup de détails sur un assez grand nombre de ces morts déplorables, que je ferai connaître afin d'en conserver le souvenir et de les faire servir d'avertissement à ceux qui sont obligés de voyager sur l'eau.

Il est possible que, malgré les recherches minutieuses que j'ai faites, il ne m'a pas été donné de connaître entièrement le nombre de ceux des habitants de l'Ile-aux-Coudres qui ont péri dans les eaux, ni la date où quelques-uns de ces malheurs sont arrivés; cependant, toute incomplète que pourrait être la liste que je vais en donner, elle contiendra toujours les noms d'un trop grand nombre de victimes dont la mort inattendue a frappé d'une incroyable douleur tous les habitants de l'Ile-aux-Coudres, sans aucune exception.

I

JOSEPH AMIOT DIT VILLENEUVE

Le premier accident arrivé par submersion dans les eaux du fleuve, et dont nous ayons une date certaine, fut celui qui arriva à Joseph Amiot dit Villeneuve. Cet homme devait être le père de cet autre Joseph Amiot dit Villeneuve dont on voit le nom sur le plan de la seigneurie, 1773. Il devait être un des six gendres de Joseph Savard, le premier habitant qui vint s'établir sur l'Ile-aux-Coudres.

Je suis forcé d'en venir à ces probabilités, car le témoignage de sa mort dans le fleuve ne fait nullement connaître ce qu'était ce Joseph Amiot, sinon que c'était un des habitants de l'Ile-aux-Coudres. Quelle fut la cause de ce malheur? La note laissée aux registres ne nous l'apprend pas.

Quel âge avait-il? Était-il marié ou non? Cette note, écrite il y a 120 ans, garde le silence sur tous ces points qu'on serait heureux de connaître.

Je me vois donc forcé de me contenter de rapporter cette note inscrite par le Père Coquart :

L'an mil sept cens cinquante, dans le mois de septembre, s'est noyé à la vue de l'Ile-aux-Coudres, Joseph Villeneuve, habitant de ladite Ile-aux-Coudres, en foi de quoi j'ai signé.

(Signé) COQUART, M. Js.

Le Père Coquart ne faisant nulle mention de sa sépulture, on doit en conclure que son corps, comme ceux de beaucoup d'autres, est demeuré enseveli dans les eaux du fleuve Saint-Laurent, d'où sortiront un grand nombre de cadavres au jour de la résurrection générale.

II

UN SAVARD DONT ON IGNORE LE NOM DE BAPTÊME

Un des malheurs arrivés dans les eaux du fleuve, dont la tradition s'est conservée parmi les habitants de l'île, c'est qu'un nommé Savard, en revenant de la terre du nord, à bonne heure dans la saison du printemps, s'était noyé par le chavirement de son canot. Quelques autres, qui étaient avec lui, se sauvèrent. D'après ce que j'ai pu connaître, ce malheur doit être arrivé avant le siège de Québec. Il paraît que le corps de ce malheureux, comme celui de Joseph Amiot, est demeuré dans le fond de notre fleuve.

III

GABRIEL DUFOUR

Gabriel Dufour avait été marié par M Chaumont, le 21 du mois de mai 1742, avec Geneviève Tremblay. L'acte de son mariage est le second de ceux qui se trouvent sur les registres de la paroisse de l'Ile-aux-Coudres. A l'époque du recensement de 1762, Gabriel Dufour était le père de *neuf enfants*, dont deux garçons et sept filles.

Comme beaucoup d'autres habitants de l'Ile-aux-Coudres et quelques-uns des

Eboulements, Gabriel Dufour pilotait les bâtiments depuis l'île jusqu'à Québec. Ce fut en voulant remplir cette charge qu'il trouva la mort. Un jour qu'il allait pour embarquer dans un bâtiment, avec un autre dont on a oublié le nom, n'ayant pour embarcation qu'un fragile canot d'écorce, une vague furieuse, soulevée par la tempête, vint frapper le canot et le *cassa en deux*. Il se trouvait à ce moment assez près du vaisseau qui était *dans les eaux du gouffre*. Son compagnon fut sauvé par l'équipage du navire, mais lui fut englouti. On ne retrouva pas son corps, comme on n'avait pas retrouvé ceux des deux autres noyés avant lui.

La tradition ne nous a pas conservé la date de cette mort déplorable. On a supposé qu'il s'était noyé avant l'année de 1759, appuyé sur une fausse tradition qui prétendait que c'était un vaisseau français dont il allait prendre la direction. Mais on s'est trompé. Le nom de Gabriel Dufour, comme on peut le voir plus haut, se trouve sur le recensement de 1762, mais il n'apparaît pas sur le plan des concessionnaires des terres de l'Île-aux-Coudres, fait en 1773. Il faut donc admettre : 1o. que c'était un vaisseau anglais à bord duquel il allait embarquer ; 2o. qu'il s'est noyé après l'année ou après l'été de l'année 1770 et avant celle de 1773.

Gabriel Dufour a été le grand-père du sieur Augustin Dufour, encore vivant (1870), et il fut la souche de la famille Dufour dont les membres sont en grand nombre sur l'Île-aux-Coudres.

IV. V. VI

JOSEPH LAURE, JOSEPH-MARIE TREMBLAY

ET LOUIS TREMBLAY

François Tremblay, dont le contrat de concession porte la date du 6 de juillet 1728, avait, dit-on, bâti un moulin à vent vers l'année 1752, sur la terre à l'endroit appelé *l'Îlette*, au bout d'en haut de l'Île-aux-Coudres. Ce moulin devait être d'une qualité bien inférieure, puisque je vois qu'en l'année 1762, le Séminaire de Québec fit, avec ce même François Tremblay et avec les habitants de l'île, certaines conventions pour bâtir un moulin. Le Sémi-

naire donna à François Tremblay une certaine étendue de terrain en échange de celle qu'il abandonnait pour servir d'emplacement au nouveau moulin*.

Joseph Laure, dont je vais raconter la mort tragique, était un Acadien qui, après avoir été expulsé de son pays par les Anglais, comme un grand nombre de ses compatriotes, était venu se fixer à Québec. Ce Joseph Laure était meunier. Pendant qu'il était à Québec, il fit connaissance avec Marie-Judith Pitre, veuve d'un nommé René Boudreault, autre Acadien mort pendant le voyage de l'Acadie à Québec, et se maria avec elle. Cette Marie-Judith Pitre avait eu de René Boudreault deux garçons, dont l'un, Pierre, fut le père de M. Pierre-Thomas Boudreault, un des anciens curés de l'Île-aux-Coudres.

Les messieurs du Séminaire de Québec ayant rebâti le moulin de l'Îlette, y envoyèrent comme meunier Joseph Laure, vers l'année 1765.

Selon la tradition, Joseph Laure était un homme d'une grande probité, doux, humain, complaisant et toujours prêt à obliger les autres ; il était très-attentif à bien s'acquitter de sa charge et savait se prêter aux exigences de ceux qui apportaient leurs grains à son moulin.

J'ai déjà fait remarquer que, après avoir passé tout un long hiver sans avoir de communication avec les terres voisines, les habitants de l'Île-aux-Coudres qui, probablement, n'avaient pas tout ce qu'il leur fallait chez eux, devaient attendre avec impatience le retour du printemps. Comme au mois d'avril la navigation sur notre Saint-Laurent offrait encore beaucoup de dangers, surtout lorsque la traversée devait se faire avec les grands canots de bois qui servaient à la pêche aux marsouins, il fallait un certain courage ou des besoins pressants pour entreprendre de tels voyages.

La tradition ne nous a pas conservé les motifs qui avaient obligé Joseph Laure à entreprendre cette dangereuse traversée. Il

* Je dois dire que la tradition de ce moulin, bâti par François Tremblay, en 1752, est très-peu probable, pour ne pas dire fausse. J'en fais cependant mention pour dire que je ne l'ai pas oublié. Mais je n'y crois nullement, puisqu'il était présent à l'assemblée du 7 octobre, comme nous l'avons vu plus haut.

était parti de l'île en compagnie de deux jeunes gens qui devaient l'aider à faire le trajet. Le quinze du mois d'avril, vers les deux heures du matin, ils quittèrent le rivage de la Baie Saint-Paul pour revenir à l'Île-aux-Coudres. Mais voilà que surgit tout à coup un de ces vents du nord, si violents et si dangereux à cette saison, où beaucoup de glaces flottent encore sur le fleuve. Ce vent souleva bientôt les eaux en lames furieuses, qui firent chavirer le canot, alors qu'ils étaient assez près des battures de l'Île-aux-Coudres. Les deux jeunes gens qui accompagnaient Laure tombèrent à l'eau et ne purent saisir le canot. Ils furent engloutis dans les eaux froides du fleuve et leurs corps y sont restés ensevelis. Suivant l'acte dressé par M. Jean-Jacques Berthiaume, leurs noms étaient Joseph-Marie Tremblay, fils de Joseph Tremblay, et Louis Tremblay, fils aîné de Louis Tremblay.

Quant à Joseph Laure, qui avait sur son corps un gros capot de peau, il put revenir sur l'eau, saisir le canot renversé et s'y cramponner. Mais, dans cette position critique, il était loin d'être sauvé de la mort. Comme tout ceci avait lieu pendant le jour, plusieurs personnes de l'île furent témoins oculaires de ce naufrage. Mais le canot renversé où s'était cramponné l'infortuné Joseph Laure, étant séparé du rivage par une assez grande étendue d'eau, il n'y avait pas moyen de lui porter assistance sans avoir un autre canot. Et pour comble de malheur, tous les esquifs étaient au moins à trois quarts de lieue de l'endroit où venait d'avoir lieu ce déplorable accident. On pense bien que plusieurs hommes se hâtèrent d'aller au bout de l'Îlette où les canots de pêches aux marsouins avaient été mis en hivernement. Ayant trouvé un canot, il fallut le traîner sur le rivage à force de bras, ce qui prit un temps considérable. Pendant cet intervalle, le malheureux Joseph Laure, trempé par les eaux du fleuve, était exposé au souffle d'un vent glacial qui le transperçait. Enfin le canot de salut était rendu vis-à-vis l'endroit du naufrage; on s'empressa de le lancer à l'eau pour voler au secours de Joseph Laure, qui ne donnait plus aucun signe de vie. On put cependant le saisir et l'arracher du canot, auquel le froid avait soudé

ses habits. Mais, hélas! il n'avait plus qu'un souffle de vie, qui cessa quand on atteignit le rivage. Le froid l'avait tué.

Par ce malheur, trois familles furent à la fois frappées dans un de leurs membres et plongées dans la plus extrême désolation. Tous les habitants de l'île, si unis à cette époque, pleurèrent et ces deux braves jeunes gens engloutis dans les eaux, et celui dont on ne possédait plus que le cadavre.

Deux jours après, le 17 avril 1775, tous les habitants de l'île étaient réunis à l'église pour conduire au cimetière le corps de Joseph Laure, qu'ils arrosèrent de leurs larmes. Mais les corps des deux pauvres enfants n'eurent pas ce bonheur. Le fleuve impitoyable les avait retenus dans ses abîmes pour ne les rendre jamais à l'affection inconsolable de leurs pères et de leurs mères!

VII

FRANÇOIS MARIÉ

Je suis privé des moyens de pouvoir donner les détails de la mort de François Marié. Les traditions de l'Île-aux-Coudres ne m'en ont rien appris. Pour constater ce malheur et le consigner ici, je n'ai qu'un acte de sépulture dressé par M. Pierre-Joseph Compain, qui n'a pas jugé à propos de nous apprendre autre chose que, le 26 de septembre 1783, "il avait inhumé dans le cimetière de l'Île-aux-Coudres le corps de François Marié, noyé depuis deux jours, âgé de trente ans." Voilà tout ce qu'il a jugé digne d'être consigné dans l'acte de cette sépulture.

Voulant connaître ce François Marié, péri d'une manière si déplorable, j'ai visité les registres de l'époque indiquée par son âge, mais je n'ai pu trouver son nom. A sa place j'ai trouvé celui de Dominique Marié, dont le père était Antoine Marié et la mère, Catherine Savard, et dont les nombreux enfants sont inscrits au registre de l'île.

Ces recherches infructueuses m'ont fait supposer ou que ce François Marié n'était pas de l'Île-aux-Coudres, ou que M. Compain avait écrit, dans le registre, le nom de François au lieu de celui de Dominique.

Ce fait, entre beaucoup d'autres, prouve qu'on ne saurait faire trop d'attention en rédigeant des actes qui sont des documents publics qu'on peut avoir besoin de connaître dans la suite. Il faut cependant avouer qu'il n'est pas toujours possible pour celui qui rédige ces actes de se procurer les renseignements désirables. Alors, on ne peut blâmer l'insuffisante rédaction d'un acte.

VIII. IX

JOSEPH-MARIE SAVARD ET PIERRE SAVARD

Je n'ai que le témoignage d'une tradition conservée sur l'Île-aux-Coudres, pour constater la mort dans les eaux du fleuve, de Joseph-Marie Savard et de Pierre Savard. Ce malheur eut lieu dans le printemps de 1795.

Joseph-Marie Savard et Pierre Savard, deux des habitants de l'Île-aux-Coudres, étaient traversés au nord pour assister à une noce. Après les joies et les plaisirs de cette noce, qui, à cette époque, devaient avoir été prolongés pendant plusieurs jours, ils revinrent à leur embarcation pour traverser le fleuve. Par une cause que la tradition n'a pas daigné nous faire connaître, comme ils arrivaient près de la Grande-Batture, à l'endroit qui se trouve devant la demeure de François Tremblay, le canot qui leur servait à traverser le fleuve fut renversé. Ils tombèrent à l'eau, ne purent saisir l'esquif et restèrent ensevelis dans les eaux, qui ont retenu leurs corps pour ne les rendre qu'à la résurrection générale.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que ces deux morts lamentables plongèrent deux familles dans une longue amertume de chagrin et de douleur. Ainsi, comme cela arrive si souvent dans ce pauvre monde, le chagrin suivit de bien près la joie ; le deuil et les larmes succédèrent bien vite aux bruyants ébats d'une noce, et toute cette scène de désolation ne fit pas mieux comprendre et mettre en pratique cette grande parole de l'Apôtre : " Ne vous réjouissez que dans le Seigneur ; " ou bien ces autres paroles qu'on devrait porter gravées dans tous les cœurs : " Voici donc, mes frères, ce que je vous dis : Le temps est court ; et ainsi que ceux qui ont des

" femmes, soient comme n'en ayant point ;
 " et ceux qui pleurent, comme ne pleurant
 " point ; ceux qui se réjouissent, comme
 " ne se réjouissant point ; ceux qui
 " achètent, comme ne possédant point ;
 " enfin, ceux qui usent de ce monde,
 " comme n'en usant point ; car la figure
 " de ce monde passe." (1. Cor. chap. 7, v.
 " 29.) Oui, la figure des choses passe et
 nous restons avec cette figure. Mais, une fois que le temps nous aura emportés dans un monde où il n'y a plus de figure, et où tout est réalité, nous n'en reviendrons plus !

X. XI

LA FEMME DE JOSEPH GAGNON ET LE FRÈRE
DE CETTE FEMME

Dans le mois de juillet de l'année 1795, Joseph Gagnon*, père de Pitre Gagnon, bien connu des habitants de l'Île-aux-Coudres, était parti avec sa femme, dont le nom de famille était Dufour, et avec le frère de cette femme, pour aller visiter des parents qui demeuraient à la Petite-Rivière Saint-François. Ils avaient pour *voiture d'eau* un célèbre canot de bois, qui servait à soigner la pêche aux marsouins, comme tant de fois déjà j'en ai fait la remarque. Leur visite terminée, ils se rendirent au rivage pour reprendre leur canot et revenir à l'île. La femme de Joseph Gagnon, qui avait laissé à la maison deux jeunes enfants, dont un devait être Pitre Gagnon, dont je viens de parler, rencontra sur le rivage plusieurs petits cailloux de différentes formes et de couleur variée, qu'elle ramassa et plaça dans ses poches, dans l'intention de les donner à ses enfants pour les amuser après son retour à la maison, qu'elle ne devait jamais revoir.

Le vent, qui s'était élevé à leur départ de la Petite-Rivière, augmenta de manière à rendre les eaux fort houleuses. Tant bien que mal, ils étaient arrivés dans les parages du fameux gouffre du Cap-au-Corbeau, et y trouvèrent des lames que leur canot ne put parer. Une de ces lames le fit chavirer. Ils tombèrent tous à l'eau.

* Joseph Gagnon était né en 1729. Il mourut dans le mois de novembre 1815, étant âgé de 86 ans.

Joseph Gagnon eut la chance, en revenant du fond, de saisir le canot et de s'y fixer. Son beau-frère, Dufour, revint également à la surface ; mais, au lieu de saisir le canot, il prit une des jambes de Joseph Gagnon, qui, menacé d'être entraîné avec lui, le repoussa avec son autre jambe, et eut le bonheur de ne point abandonner la planche de salut que lui offrait le canot. Son beau-frère disparut et ne revint plus à la surface. Il avait péri.

Quant à la femme de Joseph Gagnon, en tombant du canot elle descendit dans l'abîme et ne revint pas à la surface du fleuve. La cause de sa mort doit être attribuée au grand nombre de ces petits cailloux qu'à son départ de la Petite-Rivière elle avait mis dans ses poches. Ces cailloux durent l'entraîner au fond et leur poids l'empêcher de revenir sur l'eau. La pauvre mère, dans sa tendresse maternelle, voulait se servir de ces cailloux pour faire plaisir à ses jeunes enfants, et, contre son attente, ces objets servirent à faire deux orphelins qui ne devaient jamais revoir leur bonne maman, ensevelie dans les eaux.

Joseph Gagnon, dont le naufrage avait été aperçu par des habitants, eut le bonheur de se maintenir sur le canot jusqu'au moment où un autre esquif vint l'arracher à sa dangereuse position. Il fut sauvé, mais ses jeunes enfants n'avaient plus de mère !

Pendant l'été de 1795, les habitants de la petite Ile-aux-Coudres avaient eu la douleur de perdre quatre de leurs compatriotes dans le fleuve, et ne purent avoir la consolation d'accompagner leurs dépouilles mortelles à la terre bénite du cimetière de leur paroisse !

XII

ANDRÉ PEDNEAU*

C'est avec un profond sentiment de douleur et en m'associant à celle de sa respectable famille, que je vais raconter la fin tragique et à jamais déplorable du jeune André Pedneau, dont j'ai été témoin dans mon enfance et à laquelle j'ai

* André Pedneau était né le 26 mars 1785. A l'époque de sa mort, il n'avait que 23 ans et quelques mois.

fait allusion, en peu de mots, lorsque j'ai parlé de M. Lefrançois. Le souvenir de cet événement ne s'est jamais effacé de ma mémoire, et il a été une des plus vives et énergiques leçons que j'ai jamais reçues sur l'obéissance que l'on doit à son curé et à son père, et de l'abandon de Dieu qui, quelquefois, punit sur le champ la faute que l'on commet en refusant obstinément de leur obéir.

Un des dimanches du mois de juillet de l'année 1808 (je ne me rappelle plus quel dimanche), les fidèles de l'Île-aux-Coudres étaient réunis dans leur église pour y assister au très-adorable sacrifice de la messe. J'étais dans le banc de ma famille. Lorsque le moment de faire le prône fut venu, monsieur le curé de la paroisse, se tournant vers l'assemblée des fidèles pour faire des annonces, aperçut, en dehors de la grande porte ouverte, deux jeunes gens se tenant debout. Il leur commanda d'entrer dans l'église, puisqu'il y avait de la place pour eux. Les deux jeunes gens demeurèrent à leur place. Prenant un ton sévère et impérieux, monsieur le curé leur ordonna, une seconde fois, d'entrer dans l'église. Ils ne firent aucun mouvement pour entrer. Le père d'un de ces jeunes gens partit alors de son banc, alla prendre son fils par le bras et vint le faire mettre à genoux devant l'autel, près de la balustrade. Celui-ci était sauvé. André Pedneau restait toujours en dehors de la porte de l'église. Son père, voyant qu'il n'obéissait pas, sortit aussi de son banc, se dirigea vers son fils et lui enjoignit d'entrer dans l'église. L'enfant répondit, de manière à être entendu de tous les fidèles, *qu'il n'y entrerait pas !* Le père, rebuté, revint dans son banc, la tête penchée et le visage couvert de confusion. Témoins de l'action de cet enfant, tous les fidèles firent entendre un long gémissement, et des larmes s'échappèrent des yeux d'un grand nombre. Jamais scandale semblable ne s'était passé dans l'Île-aux-Coudres.

André Pedneau, exaspéré par la sévérité des paroles de son curé et par le commandement de son père, se troubla, je pense, jusqu'au point de perdre la tête et ne sut plus ce qu'il faisait. Car je dois dire que c'était un bon jeune homme et que, jusqu'à cette fatale époque, il avait

joui d'une bonne réputation. Mais il faut bien le reconnaître, il y avait dans ce drame public, se passant en présence de toute une paroisse, de quoi troubler et faire perdre la tête à un jeune homme de son âge. Je ne fais pas cette remarque pour le disculper entièrement, qu'on le comprenne bien, mais pour mieux faire saisir la sagesse de cette parole de l'apôtre saint Paul, adressée aux pères de famille : "N'irritez point vos enfants par une sévérité outrée;" j'ajouterai surtout quand ils sont devenus des hommes. André Pedneau avait péché ; il avait certainement scandalisé en résistant publiquement aux injonctions de son curé et de son père et, sous ce point de vue, il était inexcusable au jugement des hommes éclairés par les lumières de la foi.

L'esprit troublé, bouleversé, tout hors de lui-même, le pauvre jeune homme laissa l'église, la messe, l'assemblée des fidèles qu'il avait profondément contristés, et se dirigea vers la maison paternelle, éloignée de près de deux lieues de l'église paroissiale.

Une de ses sœurs gardait la maison. D'un regard distraît, elle le voit entrer, à cette heure indue, mais elle n'y fait point d'attention, et n'a pas seulement la pensée de lui demander d'où il vient ni pourquoi il avait abandonné la messe : elle continue ce qu'elle faisait sans s'inquiéter de son frère. Celui-ci rentre dans la chambre, ôte ses habits de dimanche, revêt ceux de la semaine, sort de la maison, et sa sœur, qui semble partager son aveuglement, n'a pas la pensée de lui demander où il va et de regarder quel chemin il prend. Elle continue son travail, ou ses prières, comme si rien d'étrange ne se passait dans l'esprit de son malheureux frère.

Les parents d'André Pedneau laissent l'église après l'office de l'après-midi et reviennent à leur maison, mais n'y trouvent point leur enfant. Sa sœur, interrogée, répond qu'elle se rappelle qu'il est revenu à la maison pendant la messe ; qu'il a changé d'habits ; qu'il est sorti, mais qu'elle ne peut dire dans quelle direction il est allé. A cette étonnante réponse, un funeste pressentiment fait sortir du cœur des parents alarmés un cri de désespoir. Les hommes qui revenaient

de l'église, entendant ces cris de douleur, s'assemblent autour de la maison désolée et partagent les funestes pressentiments et la désolation de cette famille. Un même cri part de toutes les bouches : Il faut le trouver, et chacun de la foule assemblée prenant son côté, on court chez les voisins : il n'y est pas. On gagne les étables : il n'y est point. On visite le bois, on cherche partout : on ne le trouve nulle part. On appelle, on crie : on n'entend point de réponse. Alors la désolation de tout ce monde est à son comble. On lève les mains au ciel, on pleure, on se lamente. Car, après l'inutilité de tant de recherches, la presque assurance d'un malheur épouvantable s'est emparée de toutes les âmes.

Pendant qu'on se désolait ainsi, un trait d'une sinistre lumière vint frapper de stupeur tout ce monde éploré, et ôter l'espérance de retrouver le pauvre enfant égaré.

Quelqu'un de la famille qui était descendu la côte avoisinant le rivage, revenait dire qu'un petit canot, qui était monté sur le haut de la rive, avait disparu, et que la trace de son passage sur le sable était toute fraîche. A cette découverte, tous les cœurs furent soulagés par la pensée qu'André Pedneau s'en était servi pour traverser sur la côte du nord, et qu'on saurait bientôt où il était. Mais cette lueur d'espérance fut bientôt remplacée par un surcroît de douleurs et d'angoisses, lorsque celui qui rapportait ce fait ajouta que, quoique les eaux du fleuve fussent parfaitement unies, André Pedneau ne pouvait être traversé au nord, puisqu'il avait oublié de prendre les avirons du canot, qui étaient restés sur le sable, à l'endroit où était le canot disparu, et que sans avoir au moins un de ces avirons, il n'y avait pas moyen de couper les courants pour se rendre à la rive nord du fleuve. C'était évident ; il fallait renoncer à l'espérance de retrouver sur la terre du nord le malheureux jeune homme. Un mystère effrayant allait avoir une solution. André Pedneau, dans le trouble et la désolation où il était, n'avait pas eu la pensée de prendre les avirons du canot en le poussant à l'eau. Il avait dû s'y placer et s'abandonner à l'action des courants, sans

avoir même la pensée de gagner un rivage quelconque.

Il était donc à peu près certain qu'André Pedneau était sur les eaux du fleuve, à la merci des courants, et du vent qui, d'un moment à l'autre, pouvait s'élever et l'engloutir dans les flots. Cette conjecture se changea en évidence lorsque les hommes, qui allaient au bas de l'île prendre des chaloupes pour aller à son secours, apprirent d'une femme que vers mi-baissant, elle avait aperçu *dans le large* un objet qui ressemblait à un canot que le courant entraînait vers le bas du fleuve.

Mais Dieu avait réglé qu'on ne sauverait pas André Pedneau. Pendant toutes les recherches qu'on avait faites pour le trouver sur l'île, l'après-midi s'était écoulée et la nuit approchait. Par un surcroît de malheur, la marée était basse et les chaloupes dont on voulait se servir étaient loin des eaux du fleuve échouées sur le sable. Il fallait beaucoup de temps pour les descendre, et quand elles furent à flot, la nuit était faite et la marée remontait. Comme on parlait de l'île, s'éleva un fort vent d'est qui empêcha d'aller au secours de l'infortuné jeune homme, que, d'ailleurs, il eût été plus que difficile d'apercevoir dans l'obscurité de la nuit.

André Pedneau fut donc abandonné à son malheureux sort. Il est à croire que, par un terrible jugement de Dieu, celui qui, le matin même, avait levé sa tête contre l'autorité de ceux devant lesquels il devait la courber, fut condamné à avoir un sépulchre dans le fond des eaux.

On pense bien que les parents d'André Pedneau parcoururent et le nord et le sud du fleuve pour avoir quelque nouvelle de leur pauvre enfant. Mais toutes leurs recherches demeurèrent sans aucun résultat. Il n'avait été vu nulle part, ni lui ni son canot. Sa famille vécut dans les larmes ; et le souvenir de la perte de cet enfant, arrivée d'une manière aussi lamentable, est resté gravé dans leurs cœurs sans jamais s'effacer. Les jeunes gens de l'Île-aux-Coudres et tous les enfants, à quelque paroisse qu'ils appartiennent, doivent profiter de ce terrible exemple pour ne jamais oublier que Dieu n'attend pas toujours dans l'autre vie pour punir les révoltes

scandaleuses contre les pasteurs ou contre les pères et les mères.

Quant à André Pedneau, condamnons la faute qu'il a commise et le scandale qu'il a donné, mais gardons-nous de le condamner lui-même. Il arrive assez souvent que la justice de Dieu punit en ce monde pour épargner dans l'autre. Au reste, savons-nous ce qui s'est passé dans son cœur, lorsque seul, isolé, abandonné de tous, le pauvre enfant a vu la tempête s'élever et les vagues entrer dans son petit canot ? N'est-il pas à croire que Dieu lui aura ouvert les yeux sur sa faute, et que, semblable à plusieurs de ceux qui ont été engloutis dans les eaux du déluge, il aura trouvé miséricorde, par son repentir, auprès de Celui qui, lorsqu'il est en colère, sait se ressouvenir de sa miséricorde.

XIII

ÉLOI DUFOUR *

Les habitants de l'Île-aux-Coudres avaient vu passer treize années sans avoir à déplorer d'autres morts dans les eaux du fleuve. La plaie ouverte dans tous les cœurs par la fatale disparition d'André Pedneau commençait à se cicatiser, lorsqu'un autre malheur vint rouvrir cette plaie et plonger de nouveau l'Île-aux-Coudres dans le deuil, les larmes et la désolation.

On ne comprendrait guère le motif de cette douleur de toute l'Île-aux-Coudres à la nouvelle d'un malheur qui engloutit un de ses enfants dans les eaux, si on ne faisait attention que ceux qui habitent cette petite île se connaissent comme les enfants de la même famille, s'aiment, sont presque tous liés par des liens de parenté et s'intéressent vivement les uns aux autres. La population de l'Île-aux-Coudres est, sous ces rapports, une population à part et singulièrement affectionnée à tout ce qui la regarde. Cet attachement qui les lie les uns aux autres fait que, si quelqu'un de l'île est en voyage sur l'eau, où tant de malheurs sont arrivés sur-

* Eloi Dufour était né le 24 du mois de décembre, en l'année 1797. Au 17 de septembre 1821, il n'avait pas encore accompli sa 24^e année.

tout dans la saison du printemps et dans celle de l'automne, chacun y prend part et s'intéresse à ce voyage. Si le temps devient mauvais, si la tempête s'élève, si ceux qui voyagent ont quelque danger à courir, tous en éprouvent de vives et profondes inquiétudes. Si le retour sur l'île est trop différé, on s'y livre aux alarmes, dans l'appréhension de quelque malheur. Le mot dont on se sert en semblables circonstances me paraît bien convenir à cette famille d'amis, de parents et de frères : *Nos gens retardent de revenir ! Ne serait-il pas arrivé quelque malheur ?* Et l'inquiétude s'empare de toute la population. Si le retour s'opère sans accident, la joie renaît dans tous les cœurs, car *nos gens sont arrivés !*

J'ai cru devoir faire cette remarque, avant de continuer le récit des malheurs arrivés aux habitants de mon Île-aux-Coudres, parce qu'on aurait pu penser que je traçais des tableaux de fantaisie lorsque j'essaie de décrire la douleur qui s'empare de toutes les âmes quand quelqu'un des enfants de l'Île-aux-Coudres a péri dans les eaux. Je reviens à mon récit.

Eloi Dufour, frère d'Augustin Dufour, encore vivant (1870), était un des petits-fils de Gabriel Dufour, que nous avons appris s'être noyé en allant prendre la direction d'un bâtiment dans les eaux du Gouffre, entre les années 1770 et 1773.

Eloi Dufour était un jeune homme d'une grande vigueur et un très-habile navigateur. J'ajoute qu'il était obligeant envers tout le monde et sincèrement estimé par tous les habitants de l'Île-aux-Coudres.

Il était capitaine d'une petite goëlette, avec laquelle il voyageait d'ordinaire entre l'île et Québec. Au dernier voyage, il avait entré sa goëlette dans le *havre du Palais*, le seul abri des navigateurs de Québec vers cette époque. Encore plus que d'ordinaire, il s'était empressé de terminer ses affaires pour retourner à l'Île-aux-Coudres.

Le vent, qui, pendant plusieurs jours, avait été contraire, changea tout à coup ; la marée allait baisser et tout annonçait un heureux retour sur l'île. Eloi Dufour embarqua sur sa goëlette, fit lever l'ancre, commanda de monter les voiles et se mit

de la partie, afin de ne point retarder son départ.

S'emparant d'une drisse pour étendre au vent une des voiles, il arriva que la poulie, du haut du mât où elle était fixée, s'en détacha tout d'un coup, et l'infortuné Eloi Dufour, qui y était comme suspendu, alla tomber les reins sur la lisse de la goëlette et de là fut précipité dans les eaux, à une profondeur de huit à dix pieds. Le violent coup qu'il avait reçu aux reins et qui lui avait probablement fait perdre connaissance, l'empêcha de revenir à la surface. Il y trouva la mort. C'était le 17 du mois de septembre de l'année 1821.

L'équipage consterné jeta l'ancre et attendit avec anxiété que la marée eût baissé. On retrouva le corps d'Eloi Dufour à l'endroit précis où il était tombé. Après une enquête, son corps fut placé sur le pont de sa goëlette.

A la marée suivante, l'équipage désolé et n'ayant plus que le cadavre de son brave capitaine, hissa de nouveau les voiles, plaça le pavillon à mi-mât, en signe de deuil, et prit la route de l'Île-aux-Coudres, où on était bien éloigné de soupçonner le malheur qui était arrivé.

Mais dès que la goëlette approcha du rivage de l'Île-aux-Coudres, la vue du pavillon de détresse fit naître les plus cruelles appréhensions. Il n'y avait pas moyen d'en douter, un malheur était arrivé. Et quand la famille Dufour apprit la mort si soudaine et si inattendue du capitaine de la goëlette, dont on ramenait le corps, on ne peut se faire une idée de sa désolation. Je me trouvais alors sur l'île, et je déclare n'avoir jamais été témoin d'une scène aussi douloureuse.

Cette fatale nouvelle se répandit dans un instant sur toute l'île et y causa des regrets d'autant plus profonds que la déplorable mort de ce jeune homme brave, intelligent, actif et d'une obligeance sans bornes envers tous ceux qui réclamaient ses services, y était moins attendue. J'assistai à sa sépulture et je vis la population entière de l'île au pied de l'autel, dans un morne silence et donnant les marques d'un profond chagrin. Eloi Dufour méritait ce témoignage de sympathie, et on le lui avait donné dans toute la sincérité des cœurs.

XIV

FRANÇOIS-XAVIER TREMBLAY *

Dix mois ne s'étaient pas encore écoulés depuis le jour de la mort regrettable d'Eloi Dufour, que l'Île-aux-Coudres fut replongée dans le deuil et les larmes, par la mort d'un autre de ses jeunes gens, arrivée d'une manière aussi déplorable et aussi inattendue que celle du 17 septembre précédent.

Dans le printemps de 1822, François-Xavier Tremblay, frère de M. Godfroi Tremblay, ancien curé de Sainte-Agnès, s'était chargé de conduire une goëlette à la place d'un des navigateurs de l'Île-aux-Coudres. Déjà il avait fait plusieurs voyages à Québec comme capitaine de cette goëlette. Tout avait bien réussi et les voyages avaient été prompts et heureux. Il y avait, dans ces succès, plus qu'il ne fallait pour encourager le jeune François-Xavier à continuer cette navigation. Voici d'abord ce qui lui arriva avant son départ de l'île, où, quelques jours plus tard, on ne devait y apporter que son corps inanimé.

Je ne crois pas aux *pressentiments* jusqu'au point d'y mettre une entière confiance. Je suis cependant assez porté à regarder comme dignes d'attention certaines terreurs et appréhensions qui viennent saisir l'esprit d'une personne, la plongent dans un malaise incroyable, et lui font appréhender d'entreprendre soit un voyage, soit une affaire quelconque. Il me semble que ce ne serait pas trop accorder à la créature humaine, en lui faisant une part de l'instinct de certains animaux qui prévoient les tempêtes, les changements subits dans le temps, et nous donnent des marques assurées de cet instinct en se cherchant un abri.

Quoi qu'il en soit de cette opinion, dont je suis très-éloigné de faire un motif de superstition déraisonnable, ou de lui donner plus d'importance qu'elle ne mérite, voici ce qu'éprouva le jeune François-Xavier Tremblay avant son départ de l'île pour son dernier voyage. Je tiens ceci de M. Godfroi Tremblay, son frère.

Le jour qui précéda celui de son départ

* François-Xavier Tremblay était né le 11 février 1798. A l'époque de sa mort, il était âgé de 24 ans 5 mois moins 4 jours.

pour Québec, ayant tout mis en ordre à bord de sa goëlette, le jeune François s'était rendu dans sa famille pour y passer la nuit. Le lendemain, il se leva de grand matin, et la première parole qu'on entendit sortir de sa bouche, ce fut qu'il lui en coûtait infiniment d'entreprendre ce voyage, par la pensée qu'il lui serait fatal. Agité d'une manière inaccoutumée, il marchait, s'arrêtait, sortait à la porte, rentrait dans la maison, sortait de nouveau, regardait le ciel, la mer, d'où venait le vent. Et le visage abattu, la désolation dans l'âme, il ne pouvait se résoudre à se rendre à sa goëlette pour s'y embarquer. Le pauvre jeune homme faisait vraiment pitié. Encouragé par sa famille qui lui disait de ne pas s'amuser à ces vaines craintes, il se décida enfin à partir après avoir fait les plus grands efforts. Mais que son départ fut triste ! et triste son éloignement de la maison paternelle ! Le jeune Tremblay sortit lentement de la maison, puis la tête baissée et à pas lents il s'éloigna de ceux qu'il ne devait plus jamais revoir. Et chose qui étonna sa famille, c'est qu'à plusieurs reprises, il s'arrêtait, se tournait vers la maison de ses parents, la regardait pendant quelque temps, puis faisant quelques pas, il se retournait de nouveau et semblait lui adresser d'éternels adieux.

Quand il fut hors de vue, sa famille ne pouvait revenir de l'étonnement qu'un tel départ lui avait causé. Il y avait certainement de quoi s'étonner ; car le jeune Tremblay, qui aimait beaucoup la navigation, était toujours parti de la maison paternelle fort joyeux et fort content, avant ce jour. Cependant, comme sa famille était pleine de confiance en Dieu, elle finit par éloigner les craintes qui s'étaient emparées d'elle, et se confia à la garde de la Providence, qui veillait sur ce jeune homme.

François-Xavier Tremblay se rendit heureusement à Québec, où il arriva un samedi. Le lendemain, dimanche, ayant recommandé à son équipage le soin de la goëlette, il se rendit à la cathédrale pour entendre la grande messe. La grande messe finie, il revint aussitôt au quai pour embarquer à bord de sa goëlette. La marée était haute. La goëlette qu'il était chargé de conduire n'avait qu'une très-petite chaloupe de bord ; c'était un véri-

table instrument de malheur. Tremblay appela, et un des matelots de sa goëlette, qui avait l'habitude d'avalier, parfois, trop de liqueurs fortes, s'embarqua péniblement dans la petite chaloupe et se rendit au quai. Il est probable que Tremblay ne s'aperçut pas que cet homme avait trop pris de boisson, car il n'eut pas risqué ainsi sa vie, ou se serait chargé de conduire lui-même la chaloupe. Il se plaça en avant et le misérable buveur se mit en arrière avec une rame, pour gagner la goëlette à la *goudille*. Mais à peine était-il éloigné du quai d'une vingtaine de pas, que sa rame échappa de l'enfoncement qui devait la retenir ; les jambes amollies par l'action de la boisson et la tête trop chargée de ses vapeurs, ce malheureux ne put garder l'équilibre. Il alla tomber sur un des bords de la petite chaloupe, et la fit renverser *sens dessus dessous*. Par malheur, il n'y avait personne sur le quai pour aller à leur secours. Après être revenu trois fois à la surface de l'eau, l'infortuné Tremblay s'y enfonça de nouveau pour y demeurer : il y avait trouvé la mort dont tant de pressentiments l'avaient averti avant son départ de l'Île-aux-Coudres. Le malheureux qui avait été la cause de cette funeste catastrophe savait un peu nager. Il put se maintenir assez longtemps sur l'eau pour pouvoir attendre une chaloupe qui arriva près de lui au moment où il allait disparaître. Un des hommes de cette chaloupe put le saisir par les cheveux à la longueur de son bras. On le tira à bord où on eut mille peines à le rappeler à la vie. Il était sauvé, mais son brave capitaine avait péri par suite de la hideuse boisson que le matelot avait trop bue en l'absence de son maître, pendant que celui-ci entendait la sainte messe. C'était le 7 du mois de juillet 1822, vers l'heure de midi.

A basse marée, on retrouva le corps du jeune Tremblay, comme, moins de dix mois auparavant, on avait trouvé celui de son ami, Eloi Dufour, tous deux noyés dans le havre du Palais. Un corps de juré constata le fait de cette déplorable mort. Le corps de François-Xavier Tremblay fut ensuite placé sur le pont de la goëlette, et, trois jours plus tard, il fut amené à l'Île-aux-Coudres.

Si la désolation avait été grande lorsqu'y arriva le corps d'Eloi Dufour, cette seconde mort, qui avait suivi de si près la précédente dont le chagrin n'était qu'assoupi, replongea les habitants de l'île dans une suprême désolation. Il y eut des larmes abondantes versées dans presque toutes les familles, si attachées à celle de l'admirable père de l'infortuné jeune homme. Mais qui pourrait se faire une idée de la douleur de sa famille, que le départ de Tremblay, accompagné de tant de terreurs, avait préparée à ressentir plus vivement le coup qui l'avait frappée !

Comme à la sépulture d'Eloi Dufour, toute la population de l'île se rendit à l'église à la suite du corps de l'infortuné noyé, pour y mêler ses larmes à celles de sa famille.

Le jeune François-Xavier Tremblay était la quatorzième victime de la navigation depuis l'année 1750, c'est-à-dire pendant l'espace de 72 ans.

XV

PIERRE-NOËL BOUDREAUULT *

Pierre-Noël Boudreauult était le fils de Pierre Boudreauult, un des patriarches de l'Île-aux-Coudres. Il était frère de messire Pierre-Thomas Boudreauult, l'ancien curé de l'île. Deux de ses frères avaient fait un cours complet d'études au Séminaire de Québec. L'un d'eux, Etienne Boudreauult, a été notaire à Québec ; l'autre, Louis Boudreauult, était médecin.

Pierre-Noël, après avoir fait une partie de ses études au Séminaire de Québec, avait embrassé la profession de notaire comme son frère Etienne.

Après avoir été reçu, il revint à l'Île-aux-Coudres, mais n'y trouvant pas à exercer sa profession, il était allé se placer entre la paroisse de Sainte-Anne du Nord et celle de Saint-Joachim, espérant y trouver de l'ouvrage.

Il n'y avait pas encore longtemps qu'il y vivait, lorsqu'un matin d'une nuit sombre et orageuse, on le trouva noyé dans la rivière Sainte-Anne.

* Pierre-Noël Boudreauult était né le 25 de décembre 1794. Il était dans sa 29^e année lorsqu'il périt. Il n'était point marié.

Cette nouvelle mort, arrivée à un autre enfant de l'Île-aux-Coudres, venant à la suite de deux autres qui se suivaient d'année en année, affligea profondément les habitants de l'île, qui pouvaient croire à une espèce de fatalité attachée à leur population, où l'on semblait condamné à périr dans les flots. Pierre-Noël Boudreault était un homme paisible, tranquille, sans malice et incapable de faire de la peine à qui que ce fût.

Ce qui affligea plus grandement sa famille, c'est que la mort de Pierre-Noël Boudreault était demeurée environnée de mystères qui donnèrent lieu à beaucoup de conjectures. Les uns ont cru qu'en voulant traverser le pont, pendant cette nuit sombre et orageuse, il s'était trop approché du bord et était tombé dans la rivière. D'autres ont cru que, en voulant traverser, il aurait préféré passer à l'eau, et serait tombé dans une *souille* et s'y serait noyé. D'autres, enfin, mais avec beaucoup de probabilité, ont pensé qu'il avait été jeté à l'eau par quelqu'un qui avait de la haine contre lui. Cette mort est donc restée ensevelie dans de profondes ténèbres que la lumière n'éclairera probablement jamais. Ainsi, ma petite Île-aux-Coudres avait à peine essuyé ses larmes, que d'autres plus abondantes et plus amères lui étaient demandées pour déplorer la mort d'une nouvelle victime périée dans les eaux ! Et ses cantiques de joie étaient remplacés par des soupirs qui fatiguaient les échos de ses rivages ; et elle avait ôté ses habits de fête pour ne se revêtir plus que des habits de deuil ! Ses yeux étaient fatigués à force de répandre des larmes, et sa langue desséchée par ses gémissements. Elle pleurait pendant le jour ; elle pleurait encore pendant la nuit ; elle pleurait toujours !!

XVI, XVII

JOS.-ABRAHAM MARTEL ET MARCEL
HARVAY *

Depuis la mort mystérieuse de Pierre-Noël Boudreault, onze ans s'étaient écoulés

* Jos.-Abraham Martel était né en 1786, le 18 de mai. Lors de sa mort, il était âgé de 48 ans et quelques mois.

Son compagnon de malheur, Marcel Harvay, né le 18 février 1811, était âgé de 23 ans et environ huit mois.

l'île sans que l'Île-aux-Coudres eût à déplorer la perte d'un seul de ses enfants dans le fleuve. Il semblait que Dieu avait voulu lui donner le temps de sécher ses larmes, de fermer les plaies faites à son cœur et de faire cesser ses gémissements et ses douleurs. La joie commençait donc à revenir dans les familles, qui bénissaient la divine Providence de ce que, depuis onze ans, elle avait daigné protéger leurs enfants dans leurs continuel et périlleux voyages sur les eaux du fleuve Saint-Laurent, pendant les sept mois de navigation de chaque année. Cette navigation allait bientôt être close par l'arrivée des froids, et elles espéraient ajouter encore une autre année à celles pendant lesquelles elles n'avaient eu à déplorer aucun malheur, aucune perte de vie dans le fleuve. Mais leur espérance allait être malheureusement trompée.

Vers la fin du mois d'octobre de l'année 1834, Joseph-Abraham Martel, père de plusieurs enfants, ayant pour compagnon de voyage le jeune Marcel Harvay, fils du sieur Germain Harvay, partaient du bas de l'Île-aux-Coudres, où demeurait Jos.-A. Martel, pour traverser à la Rivière-Ouelle. La marée baissait. Un fort vent du nord bouleversait les eaux du fleuve. Mais Jos. Martel avait une forte chaloupe, de bonnes voiles, et était un très-habile navigateur. Le vent et les flots soulevés ne pouvaient l'intimider. Il partit donc de l'île et, de la hauteur des côtes, l'ayant vu faire sa route à travers les flots irrités, on ne pouvait douter qu'il ne fût parvenu à la rive sud du fleuve. Comme il n'était parti de l'île que pour un jour ou deux, on s'attendait qu'il reviendrait dès que le temps serait favorable.

La bourasque de vent du nord avait cessé ; deux jours étaient écoulés depuis le départ ; le temps était très-favorable pour revenir du sud ; cependant, Jos.-Abraham Martel ne revenait pas. Deux autres jours s'écoulèrent encore, et on ne voyait pas revenir cette chaloupe du sud. Il n'en fallait pas davantage pour faire naître de très-sérieuses inquiétudes dans l'esprit des parents et des amis des deux voyageurs. Tant d'autres malheurs étaient déjà arrivés pendant les voyages sur l'eau, qu'il était possible d'en avoir un autre à

déplorer ! Mille appréhensions, plus sinistres les unes que les autres, firent donc croire ou que l'un des deux était tombé malade, ou qu'en arrivant, à basse marée, au rivage de la Rivière-Ouelle, l'impétuosité du vent avait pu faire entrer les vagues dans la chaloupe et qu'ils avaient péri.

Enfin, six longues journées étaient passées depuis leur départ de l'île, et il n'y avait plus possibilité de calmer les craintes qui s'étaient emparées de tous les habitants de l'île. Il fallait savoir ce que les voyageurs étaient devenus. Une autre chaloupe laissa donc l'île pour traverser à la Rivière-Ouelle.

Voici ce qu'apprirent ceux qui allèrent aux informations. Après avoir interrogé un grand nombre de personnes qui ne purent leur donner aucune nouvelle de ceux qu'ils cherchaient, ils firent la rencontre de deux hommes qui leur dirent que, le lendemain du départ de Martel de l'île-aux-Coudres, ils avaient trouvé une chaloupe dans le bas de l'entrée de la rivière Ouelle, sur le bord des battures de sable où se tend la pêche aux marsouins. Ces hommes ajoutèrent qu'ayant été à cette chaloupe, voici ce qu'ils avaient remarqué : son grappin était à l'eau avec une assez grande longueur de chaîne ; ses mâts, autour desquels les voiles étaient roulées, étaient couchés sur les bancs ; ses rames étaient rangées autour de son intérieur ; il n'y avait point d'eau dans cette chaloupe, où tout avait été mis dans le meilleur ordre possible. Ceux qui avaient donné ces informations conduisirent les hommes de l'île voir cette chaloupe. C'était bien certainement celle d'Abraham Martel. Quant à Martel et à son compagnon, ni ceux qui venaient de leur donner ces détails et leur montrer la chaloupe de Martel, ni ceux auprès desquels ils avaient déjà pris des informations, ni ceux, en grand nombre, qu'ils virent ensuite, n'en avaient eu aucune connaissance. Qu'étaient-ils donc devenus ? Et comment se faisait-il qu'on avait la certitude qu'ils avaient fait la traversée sans accident ; qu'ils étaient certainement parvenus au rivage de la rivière Ouelle ; qu'ils avaient jeté leur grappin à l'eau, roulé leurs voiles autour des mâts de leur chaloupe, y

avaient tout mis dans un ordre parfait et qu'on ne les trouvait ni dans cette chaloupe ni nulle part ailleurs, et que Martel, qui était bien connu de plusieurs des habitants de la Rivière-Ouelle, n'avait été vu de personne ? On ne pouvait avoir le moindre doute qu'après avoir mis tout en ordre dans leur chaloupe, ils en étaient partis pour gagner le haut du rivage et puis, de là, se rendre aux maisons. Que leur était-il donc arrivé ?

Comme il advient toujours lorsque la cause d'aussi grands malheurs est enveloppée de profondes ténèbres, beaucoup de suppositions ont été hasardées. Sans m'arrêter à en faire mention, je crois devoir rappeler la suivante, qui, seule, peut jeter quelque jour sur la cause de ces deux morts.

Abraham Martel et son compagnon ont atteint le rivage de la Rivière-Ouelle lorsque la marée était basse ou avait trop de baissant pour pouvoir entrer dans la rivière ; ayant touché le sable, ils ont jeté leur grappin à l'eau, ont mis tout en ordre dans leur chaloupe, et ont dû la laisser pour gagner le haut rivage. Ceci ne peut être l'objet d'un doute. La marée étant basse ou ayant considérablement baissé, il leur a fallu gagner la terre en passant sur les battures de sable où l'on tend la pêche aux marsouins. Ils ne savaient pas ou n'ont pas pensé que, dans ces battures de sable mouvant, se forment, à certains endroits, par l'action des vents et des courants, de très-profondes cavités qui demeurent remplies d'eau et qu'il n'est pas toujours facile d'apercevoir.

Ne soupçonnant pas un tel danger, ils se seront aventurés sur ces dangereuses battures sans aucune défiance, et y auront marché sans prendre aucune précaution. Ayant rencontré une de ces *souilles*, un des deux s'y sera enfoncé, et l'autre, voulant l'en retirer, y sera tombé avec lui ; ou, s'ils se trouvaient l'un près de l'autre, ils y seront tombés en même temps. Le sable mouvant qui borde ces profondes cavités se sera éboulé sur eux, et ils y ont trouvé leur tombeau !

Après plusieurs jours d'attente, on vit revenir deux chaloupes vers l'île-aux-Coudres. Avant qu'elles eurent accosté le rivage, on reconnut que l'une de ces deux chaloupes était celle de Martel. On crut

donc, pour un moment, que ceux qu'on attendait avec tant d'anxiété revenaient de leur voyage, en compagnie des hommes qu'on avait envoyés à leur recherche. Mais il n'en était rien.

Abraham Martel était grandement aimé de ses compatriotes de l'Île-aux-Coudres pour son bon et loyal caractère. Marcel Harvay était un bon enfant dont la conduite avait été sans reproches.

La douleur que causèrent ces deux morts mystérieuses, surtout celle d'Abraham Martel, est restée dans tous les cœurs des habitants de l'Île-aux-Coudres, qui n'en parlent jamais sans les plus amers regrets.

XVIII

GERMAIN DESGAGNÉ *

Pendant que j'étais directeur du collège de Sainte-Anne, dans l'été de 1836 †, j'avais promis aux écoliers de leur procurer le plaisir d'une belle promenade, pour les récompenser de leur travail et de leur bonne conduite. Le jour d'un temps favorable était attendu avec impatience, lorsque le premier de juillet se présenta avec toutes les conditions d'une délicieuse journée. Le but de notre promenade était la pointe de la Rivière-Ouelle, où les écoliers devaient prendre un dîner champêtre, et, trois heures après, on devait prendre un bain d'eau salée.

Au comble du bonheur, la joyeuse bande partit du collège aussitôt après le déjeuner, les uns en voitures, les autres à

pied. Pendant le trajet, toutes les chansons canadiennes furent chantées et reprises plusieurs fois. Le temps était vraiment magnifique et toutes les âmes en jubilation. Le dîner champêtre, sur la pittoresque pointe, se passa encore plus joyeusement que n'avait été le voyage entre le collège et la Rivière-Ouelle. Pour moi, après avoir conduit mes joyeux enfants au lieu de leur promenade et avoir tout organisé pour le dîner, j'avais recommandé à messieurs les ecclésiastiques, chargés d'avoir soin de la communauté, de ne pas permettre qu'un seul écolier se mit à l'eau si ce n'est *trois heures* au moins après le dîner. Et j'avais raison de compter que cet avertissement serait suivi à la lettre. Je revins alors au presbytère prendre le dîner avec monsieur le grand-vicaire Cadieux.

Messieurs les maîtres de salle furent fidèles à veiller à ce qu'aucun écolier ne prit les bains qu'après le temps fixé. La montre à la main, ils avertirent que les *trois heures d'attente* étaient passées. Mais avant de commencer cette *baignade*, qui devait être suivie de tant de chagrin, ils eurent soin de faire placer les plus grands écoliers de manière à former une barrière que les plus petits ne pouvaient passer pour gagner des eaux trop profondes. Je rappelle tous ces détails, qui sont de la plus stricte véracité, afin de ne pas faire planer sur les ecclésiastiques, alors chargés du soin de la communauté, la responsabilité d'un malheur qu'il serait de la dernière injustice de leur imputer. Voici la cause unique de l'accident que je vais raconter.

* Germain Desgagné était né le 9 du mois de novembre 1811. A sa mort, il était âgé de 24 ans 7 mois et 21 jours.

† Monsieur l'abbé C. Tanguay me permettra de lui rendre le service de corriger son *Répertoire-général*, pour une partie de ce qui a rapport à moi. Je suis né le 9 et non le 8 de janvier 1801. J'ai pris la direction du collège de Sainte-Anne en 1834, dans l'automne, mais je n'ai pas été *curé de la même paroisse*, l'année suivante, 1835 : Mr. Ch.-F. Painchaud, mort le 8 février 1838, a été curé de Sainte-Anne jusqu'à sa mort. Ce n'est qu'après son décès, vers le 20 du même mois, que je l'ai remplacé. M. Tanguay me fait grand-vicaire en 1838, et M. Ls.-M. Cadieux aussi grand-vicaire la même année. M. Cadieux était grand-vicaire longtemps avant 1838. Si l'auteur voulait parler du grand-vicariat de M. Cadieux en 1838, il eût fallu dire

que sa mort, arrivée le 13 juin de la même année, l'en avait dépourvu. M. Tanguay m'envoie aux Illinois en l'année 1856. Je ne suis arrivé à Chicago que le jour de l'Annonciation, 25 mars 1857. Il me fait curé de Bonaventure, qui est le nom du comté, au lieu de Saint-Bonaventure, qui est le nom de la paroisse où j'ai été en 1863. Il me fait quitter cette paroisse pour donner des missions dans la province ecclésiastique de Québec, l'année suivante, 1864. J'ai été deux ans complets curé de Saint-Bonaventure, que, par conséquent, je n'ai laissé qu'en l'année 1865. Il serait grandement à désirer que M. l'abbé C. Tanguay voulût bien refaire son *Répertoire*. Pour être équitable, il faut admettre qu'un semblable travail est d'une grande difficulté, et exige des recherches étendues et beaucoup de temps pour être fait avec précision.

Germain Desgagné, fils de Germain Desgagné, de l'Île-aux-Coudres, en société de deux autres grands écoliers, était allé, quelques minutes avant de se baigner, dans la maison qui sert de retirance aux associés de la pêche aux marsouins. Ils s'étaient procuré des œufs, je ne sais trop par quel moyen. Chacun des trois en avait avalé une assez grande quantité, et Germain Desgagné plus que les deux autres ; c'étaient des œufs crus. Ceci s'était passé sans que les messieurs surveillants en eussent la moindre connaissance. Le premier des trois qui voulut se plonger dans l'eau fut sur le point d'étouffer et ne dut le bonheur de ne pas se noyer qu'au peu de profondeur de l'eau où il était. Germain Desgagné, en compagnie d'un petit écolier du nom de Dénécheau, s'avança dans le fleuve jusqu'à la hauteur des hanches, puis voulut se jeter le reste du corps dans l'eau. Mais au moment où il allait s'enfoncer, il se sentit suffoquer, voulut se relever, n'en put venir à bout et, après avoir fait entendre un faible cri, il s'enfonça dans l'eau et ne reparut plus à sa surface. Un de ceux qui étaient assez près de Germain Desgagné, le voyant ainsi disparaître, poussa le cri d'alarme : " Desgagné se noie ! Desgagné se noie ! " A ce cri de terreur, tous se redressèrent et se mirent à crier, à se lamenter. Les plus petits écoliers se hâtèrent de gagner le rivage. La désolation était à son comble. La profondeur de l'eau où Desgagné était disparu ne dépassait pas quatre pieds. Dans le trouble où les avait jetés cet accident, pas un seul des écoliers ne pouvait indiquer l'endroit précis où il était arrivé. On ne perdit cependant pas de temps à se mettre à la recherche. Les plus grands de la communauté se réunirent en bande et, se prenant par la main, ils traversèrent plusieurs fois la petite anse où Germain Desgagné avait disparu, jusqu'à une profondeur d'eau beaucoup plus grande que celle où il s'était enfoncé. Il ne purent rencontrer le corps qu'ils cherchaient. Avertis par les lamentations et les cris de la communauté, plusieurs habitants de la Rivière-Ouelle accoururent sur le rivage et, se mettant de la partie avec les grands écoliers, ils recommencèrent les perquisitions, mais sans plus de succès.

Au moment de ce fatal accident, un messager était venu en toute hâte au presbytère m'apprendre qu'un de mes écoliers venait de disparaître sous les eaux. Je me rendis sans délai au rivage de la pointe, où je trouvai toute la communauté dans une désolation à m'arracher des larmes du cœur. Car Germain Desgagné, qui allait terminer son cours d'études aux vacances suivantes, était singulièrement aimé de tous ses condisciples, sans distinction, à cause de sa douceur et de l'amabilité de son caractère.

J'encourageai les hommes charitables qui étaient venus s'associer à notre douleur, à redoubler d'efforts pour nous aider à retrouver le corps du bon jeune homme. Ne pouvant plus aller bien au large, à raison de la profondeur de l'eau que la marée montante avait augmentée, on se plaça dans des chaloupes ; on employa le moyen des crapins ; on croisa l'anse dans toutes ses parties et dans toutes ses directions, mais on ne put retrouver le corps.

Après de longues et minutieuses recherches sans succès, il fallut nous désister. Assis sur le rivage, les yeux fixés sur les eaux qui recélaient les restes de celui que nous venions de perdre ; dans un morne silence et le cœur navré de douleur, il nous fallut attendre le moment où la marée se fût retirée pour continuer nos recherches. L'eau monta encore pendant longtemps après le fatal accident. Et quand elle se mit à s'éloigner du rivage, il semblait à tous les amis du bon Germain Desgagné qu'elle ne retardait tant à s'éloigner que pour prolonger notre douleur et la rendre, à chaque instant, plus profonde.

Dès que le *baissant* eût fait éloigner les eaux jusque vers l'endroit où l'on pensait que le jeune Desgagné avait disparu, tous les grands écoliers, assistés par les hommes dévoués qui se trouvaient avec nous, se prirent de nouveau par la main et se mirent à croiser l'anse en tous sens, mais inutilement. A mesure que la marée s'éloignait, les recherches s'étendaient plus loin vers l'entrée de l'anse, mais toujours sans succès. L'inutilité de ces recherches redoublait les angoisses et les inquiétudes. Comment arrivait-il qu'on ne pouvait parvenir à retrouver ce corps, quand

l'eau s'était retirée au-delà même de l'endroit où il était disparu ? Serait-il donc advenu que les courants l'eussent entraîné dans le lit du fleuve ? Mais ce ne pouvait être possible dans une anse où il n'y avait aucun courant. Nous continuâmes cependant nos recherches, en priant Dieu de nous venir en aide.

Ce ne fut que bien tard dans la nuit que nous retrouvâmes le corps de Germain Desgagné, qui, par une fatalité inconcevable, était descendu vers le bas de l'anse, à la distance d'au moins un arpent et demi de l'endroit où il était disparu.

Dans notre profonde douleur, nous avions du moins la consolation d'avoir avec nous les restes du bon et vertueux jeune homme ! Il était alors près de dix heures de la soirée. Oh ! qu'il y avait déjà longtemps, ce nous semblait, que nous l'avions perdu !

Le généreux et bienfaisant seigneur de la Rivière-Quelle, M. Pierre Casgrain, était venu s'associer à nos recherches, et Dieu sait quelles peines il s'était données pour nous aider et nous consoler dans notre malheur ! Dans son inépuisable bienfaisance, il nous procura une voiture convenable pour transporter ce corps au collège, et d'autres voitures pour conduire à sa suite le directeur et les grands écoliers qui étaient demeurés à la Pointe. L'heure de minuit était près de sonner lorsque nous arrivâmes à la demeure qu'avait quittée, le matin du même jour, Germain Desgagné dont nous ne possédions plus que le cadavre inanimé !

A notre arrivée au collège, les petits de la communauté, qui étaient revenus à la maison dans l'après-midi, en pleurant et en gémissant, se levèrent tous et vinrent environner ce corps que nous apportions au milieu d'eux. Et là encore, il y eut des larmes, des sanglots et des cris de douleur, quand il leur fut donné de regarder le visage de leur bon ami, tout couvert du jaune des œufs qu'il avait avalés avant de se mettre à l'eau et que le cahotage de la voiture avait fait échapper de sa poitrine.

Cette mort, toute pleine de désolation qu'elle fût, avait cependant, pour les amis de Germain Desgagné, son côté consolant. Ce jeune homme venait de terminer une confession générale pour se mettre en état

de mieux connaître sa vocation, et un ou deux jours auparavant il avait eu le bonheur d'approcher de la table sainte. Il était un des nombreux écoliers que messire Louis Brodeur, alors curé de Saint-Roch-des-Aulnets, faisait étudier au collège de Sainte-Anne et dont il payait la pension.

Comme je l'ai mis dans la note au commencement de cette notice, Germain Desgagné était né à l'Île-aux-Coudres le 9 du mois de novembre de l'année 1811. Il s'était noyé le 1er de juillet 1836, étant âgé de 24 ans 7 mois et 21 jours.

La nouvelle de cette mort si inattendue fut bientôt parvenue aux habitants de son île natale, où elle renouvela toutes les douleurs que tant de fois déjà, et à des intervalles si rapprochés, les insulaires avaient ressenties par les suites des accidents arrivés dans les eaux du fleuve. Le nombre allait s'en accroître avec les années suivantes, en ne laissant que le temps suffisant pour cicatriser des plaies qui se rouvraient ensuite pour devenir plus larges et plus profondes.

XIX, XX

JOSEPH MAILLOUX ET HENRI BOUCHARD

Le matin du 21 de mars de l'année 1845, quatre jeunes hommes quittaient l'Île-aux-Coudres pour traverser aux Eboulements. Leurs noms étaient : Marcel Mailloux, Simon Guérin dit Saint-Hilaire, Joseph Mailloux, cousin-germain de Marcel, et Henri Bouchard. Ils allaient conduire, sur la terre du nord, Demoiselle Julienne Mailloux, sœur de Marcel Mailloux, qui devait prendre la direction d'une école aux Eboulements. Ils avaient choisi, sans réflexion, un *flotte* beaucoup trop pesant pour être traîné sur les glaces par quatre jeunes gens seulement. Par malheur, les deux plus âgés d'entre eux étaient loin d'avoir la prudence nécessaire pour un aussi dangereux voyage à travers les glaces.

A leur départ, ils eurent la chance de prendre le *bon point de la marée* et, comme ils étaient reposés, ils purent gagner la rive nord. La joie y fut bruyante, et la journée se passa à marcher dans la neige, à aller et venir dans la pa-

roisse, c'est-à-dire à s'épuiser de fatigue et à s'ôter la vigueur dont ils avaient un si grand besoin pour le retour.

Cependant, le vent avait tourné à l'est, apportant avec lui une neige humide et collante, qui allait s'attacher et sur les glaces et sur le fond du *flatte*, et rendre le retour beaucoup plus fatiguant que n'avait été le passage au nord. Ne tenant pas compte du surcroît de lenteur et de fatigue qui en devaient résulter, les voyageurs n'eurent pas la prévoyance de calculer qu'il leur fallait avancer le moment du départ pour avoir le temps d'arriver au rivage de l'île avant la marée baissante et la tombée de la nuit. Tout se préparait pour un grand malheur.

Ils se trouvèrent enfin tous quatre à l'endroit où était leur énorme *flatte*, qu'ils lancèrent dans le fleuve au milieu des glaces. Epuisés par les courses de la journée, ils achevèrent un reste de vigueur en montant et traînant leur *flatte* qui, cette fois, leur semblait une montagne à faire glisser.

Ils n'étaient rendus qu'aux trois-quarts de la traversée que Joseph Mailloux, âgé de seize ans, n'en pouvant plus de fatigue, laissait tomber son aviron et déclarait n'être plus capable de travailler. Quelques minutes plus tard, Henri Bouchard, âgé de vingt ans, était lui-même aussi épuisé de fatigue et de travail. Il ne restait plus pour continuer ce pénible voyage que les deux plus âgés, ceux peut-être qui avaient le moins de courage.

Mais un malheur n'arrive jamais sans un autre. Comme ils étaient dans cette déplorable situation, voilà qu'un brouillard de neige épaisse vint leur dérober la vue de l'île. Saisis de terreur, les deux d'entre eux qui étaient encore debout dans le *flatte* s'aperçurent que la marée baissait et que le courant allait les emporter dans le bas du fleuve, sans espérance d'accoster le rivage de l'île, vers le bas de laquelle ils étaient. Manquant à la fois de cœur et d'énergie, les deux qui pouvaient encore travailler retirèrent leurs avirons de l'eau et se placèrent dans le fond du *flatte*, les bras croisés et tout désespérés ! Les ténèbres étaient venues couvrir d'un voile épais cette scène de désolation ; personne, à l'île, ne put voir le *flatte*, qui bientôt eût

débouté le bas de l'île où il rencontra des courants qui le poussèrent vers le cap aux Oies et lui firent ensuite suivre le rivage du nord.

Par un trait admirable de la Providence qui voulait, ce semble, sauver les deux pauvres enfants, tombés d'épuisement dans le fond du *flatte*, il arriva que le courant entraîna leur embarcation le long des battures de glaces encore fixées sur le rivage, dans l'anse de la Petite-Malbaie. C'était vers les dix heures et demie de la soirée, à l'écale de la marée. Joseph Mailloux et Henri Bouchard étaient déjà morts ou du moins avaient perdu tout sentiment. Une neige humide couvrait leurs corps, étendus dans le fond du *flatte*. Dans une des maisons du pied de la côte paraissait une lumière ; on pouvait donc avoir du secours, car cette maison n'était pas très-éloignée.

Ce fut alors que Marcel Mailloux, laissant Simon Saint-Hilaire à la garde du *flatte*, débarqua sur les battures attenantes au rivage et se dirigea vers cette lumière dans le but d'avoir de l'aide. Mais il n'avait pas fait quelques perches qu'il entendit venir derrière lui Simon Saint-Hilaire, qui, par un effet de la peur, a-t-il dit depuis, avait abandonné la garde du *flatte*, alors qu'une étincelle de bons sens aurait dû lui faire comprendre que le retour de la marée allait séparer l'esquif des battures et l'emporter au large avec les deux pauvres enfants qui y restaient. Sans plus de souci, ils se dirigèrent ensemble vers la lumière. Avant de les abandonner ainsi pour aller chercher du secours, que n'avaient-ils du moins monté le *flatte* sur la batture, ou, si cela ne se pouvait, que n'en avaient-ils au moins retiré leurs compagnons et ne les avaient-ils placés sur cette batture ! !

Marcel Mailloux et Simon Saint-Hilaire arrivèrent bientôt à la maison où était la lumière. Mais dans leur trouble, ou plus véritablement par suite de leur manque absolu de bon sens, ils ne parlèrent pas d'abord de leurs compagnons. Ce ne fut qu'assez longtemps après qu'ils se les rappelèrent ; mais il n'était plus temps. A cette nouvelle, les hommes chez qui ils étaient s'empressèrent d'allumer un fanal et de courir à toutes jambes vers l'endroit

où le *flotte* avait été laissé. Mais le *flotte* n'était plus le long de la batture, et il fut même impossible de l'apercevoir, tant déjà il s'était éloigné.

Les deux étourdis comprirent alors toute l'étendue des suites funestes qu'avait eues leur manque de prudence. Le lendemain, 22 mars, ils se firent traverser sur l'île et y apportèrent la nouvelle de ce malheur. Ce fut un vrai cri de désespoir qui parcourut toutes les maisons.

Le père de Joseph Mailloux ignorait complètement que son fils fût traversé au nord. Il se trouvait alors à plus de deux lieues de sa famille, occupé à tenir une école près de l'église. Son enfant était parti avec la permission de sa mère. Aussi, les dernières paroles qu'on entendit de lui au moment où il tombait d'épuisement dans le fond du *flotte*, furent celles-ci : *Oh ! ma mère ! Oh ! ma pauvre mère !* Oui, cette pauvre mère, elle en a bien versé des larmes sur son enfant, dont le corps a trouvé une profonde fosse dans le fleuve !

Pierre Mailloux, homme remarquable par son intelligence, mais plus remarquable encore par son excellent cœur, tomba comme frappé d'un coup de foudre lorsqu'on vint lui annoncer ce fatal accident.

Dès le lendemain, 23 mars, il s'empressa de traverser au nord, pour essayer du moins à retrouver la dépouille mortelle de son cher enfant. Le soir du même jour, il était rendu à la Malbaie, interrogeant tous ceux qu'il rencontrait pour savoir si on avait aperçu le *flotte* au milieu des glaces. Toutes ses recherches n'eurent pour résultat que de rencontrer quelqu'un qui lui dit qu'il lui semblait avoir aperçu au large un *flotte* accosté contre une glace et presque renversé.

Ce renseignement, tout peu satisfaisant qu'il fût, engagea Pierre Mailloux à continuer au milieu des neiges, de descendre le long du fleuve jusqu'au Port-aux-Quilles, où personne ne put lui donner de nouvelles. Désolé de l'insuccès de ses recherches, il rebroussa chemin et s'en revint à l'Île-aux-Coudres, où il augmenta la désolation par le récit de l'inutilité de son pénible voyage.

Il y avait à peine huit jours qu'il y était revenu, qu'il apprit qu'au Port-au-

Saumon avait abordé un *flotte* contenant les corps de deux jeunes gens. Sur cette nouvelle, Pierre Mailloux se hâta de retourner au nord, par des chemins affreux et avec des misères de toute espèce. Il vint à bout de se rendre à l'endroit indiqué. Mais, hélas ! le *flotte* et les deux pauvres enfants qui y avaient été abandonnés n'étaient pas venus à cet endroit. Cette fois, le bon père Mailloux revint à l'île après avoir perdu toute espérance de ne pouvoir faire donner la sépulture chrétienne au corps de son fils.

Pierre Mailloux ne s'est jamais consolé de ce malheur. La plaie ouverte dans son cœur paternel saignera jusqu'au dernier moment de sa vie. De pareilles blessures n'ont point de remède en ce monde pour les pères qui aiment véritablement leurs enfants.

Il n'y a pas longtemps, Pierre Mailloux me racontait ce que je viens d'écrire, les larmes dans les yeux et la voix entrecoupée par ses sanglots ; cependant, plus de vingt-cinq ans s'étaient écoulés depuis le jour où était arrivé ce malheur. Le bon Pierre Mailloux, alors âgé de soixante-dix-neuf ans, m'avouait que chaque fois qu'il regardait le fleuve, il cherchait de ses yeux humides de larmes s'il n'apercevrait pas le *flotte* où était resté le corps de son enfant.

A peine un mois s'était écoulé depuis que cet accident avait eu lieu, lorsque deux autres habitants de l'île, Joseph et Timothé Tremblay, se noyèrent au milieu d'une tempête, en face du cap Tourmente, comme ils montaient à Québec en chaloupe.

Deux ans plus tard (28 avril 1847), Joseph Savard et Thomas Demeule périrent au bout d'en haut de l'île pendant une nuit orageuse. L'année suivante (7 juillet 1848), ce fut le tour d'Ubalde Perron, qui périt dans la rivière du Gouffre.

Elie Dufour eut le même sort en 1851 auprès de l'île St. Barnabé, ayant été jeté à l'eau par l'un des baumes de la goëlette qu'il montait. Enfin, pour terminer cette longue liste d'accidents déplorables, deux autres enfants de l'île, Louis Lapointe et Etienne Tremblay, disparurent en mer en 1856, pendant qu'ils se rendaient aux An-

tilles, à bord d'un brick qui avait été construit à Saint-André de Kamouraska.

Vingt-huit victimes en tout ont trouvé la mort dans les eaux durant l'espace de cent six ans (1750 à 1856). Sur ce nombre, dix seulement ont été retrouvées. Depuis 1856 jusqu'au moment où j'écris (1870), on n'a pas eu à déplorer un seul accident. D'où vient cette subite interruption de malheurs qui avaient été si fréquents durant les années précédentes ? M. le curé actuel de l'île va nous en donner la raison :

“ Depuis les deux victimes de 1856, on chante à l'île deux grandes messes chaque année, le printemps, pour être préservé des dangers de la navigation. Presque toute la paroisse y assiste, et personne n'a péri depuis. Ceux qui se sont trouvés en dan-

ger ont la conviction d'avoir été sauvés miraculeusement en considération des deux oblations de la sainte Victime. Mais le bon Dieu écoutera-t-il toujours la voix du divin Agneau immolé sur l'autel ? Les gens de l'île le croient, parce qu'ils ont une grande confiance dans le saint sacrifice de la messe.”

Fasse le ciel que leur foi et leur confiance soient toujours aussi vives, et qu'en récompense, les habitants de ma chère petite île ne voient plus s'allonger la liste funèbre de leurs noyés. Que le Seigneur apaise autour de leurs embarcations la fureur des flots, comme il fit autrefois sur la mer de Tibériade, ou comme il applanit les eaux du fleuve devant le canot qui allait chercher l'ancien curé de l'île pour les funérailles du Père de La Brosse.



PROMENADE

AUTOUR DE

L'ILE-AUX-COUDRES

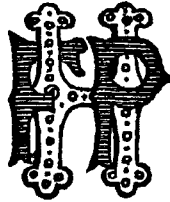
PROMENADE

AUTOUR DE

L'ILE-AUX-COUDRES

PAR M. L'ABBÉ ALEXIS MAILLOUX

VICAIRE-GÉNÉRAL DU DIOCÈSE DE QUÉBEC



SAINTE-ANNE DE LA POCATIÈRE

IMPRIMERIE DE FIRMIN H. PROULX, ÉDITEUR DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES."

—
1880

PRÉFACE



Les lecteurs de *l'Opinion Publique* savent que *l'Histoire de l'Île aux-Coudres* de M. le Grand-Vicaire Mailloux, qui a paru en grande partie dans ce journal, a été interrompue soudainement sous prétexte qu'elle n'offrait pas assez d'intérêt. Mais bien peu d'entre eux savent que les propriétaires de ce journal ont été forcés ensuite d'imprimer le reste de cette Histoire, de la mettre en brochure et de m'en livrer deux cents exemplaires. Il n'est pas inutile de faire connaître les circonstances qui ont amené ce résultat, parce qu'elles peuvent servir de leçon aux imprimeurs, et de moyen de protection aux auteurs qui ordinairement ne s'entendent pas en affaires et qui sont souvent exposés à être frustrés du prix de leurs labeurs.

Lorsque j'acceptai la tâche ingrate de surveiller l'impression de *l'Histoire de l'Île-aux-Coudres*, je ne me dissimulai pas qu'elle serait regardée avec dédain par un certain public.

Il s'y rencontre, en effet, une foule de détails qui peuvent paraître minutieux et insignifiants pour les esprits frivoles et superficiels, accoutumés aux lectures à sensation ; mais je savais aussi que les lecteurs réfléchis et vraiment sérieux en jugeraient autrement ; et j'en ai eu le témoignage de la part des hommes les plus éclairés. Ils savent qu'il n'e-

xiste dans notre pays aucune paroisse qui possède son histoire complète ; et pourtant qui pourrait nier que ce ne soit là un sujet réellement digne d'attention et dont l'étude est même nécessaire pour quiconque veut connaître à fond notre histoire et notre génie national. Pour nous autres Canadiens qui avons chaque jour sous les yeux le spectacle de nos mœurs et de nos coutumes, un pareil sujet peut paraître, au premier abord, vulgaire et sans intérêt ; mais les étrangers qui arrivent parmi nous, y reconnaissent un cachet d'originalité qui leur plaît et les attire parce que, venant d'un milieu différent, ils peuvent établir une comparaison qui nous échappe ; et s'ils veulent en chercher la description dans les livres, ce n'est pas dans la grande histoire qu'ils la trouveront, mais dans les histoires particulières, simples et vraies, pleines de détails et de faits où ils se voient, pour ainsi dire, face à face avec le peuple dans sa vie journalière et dans les diverses phases de son existence.

D'autres compatriotes écriront tôt ou tard l'histoire de leur paroisse avec plus de talent et d'élégance que M. Mailloux ; mais personne ne le fera avec plus de conscience et de vérité.

L'impression de *l'Histoire de l'Île-aux-Coudres* était commencée depuis plus de six mois, lorsque je reçus de

M. David, l'un des rédacteurs de *l'Opinion Publique*, une lettre me demandant le reste du manuscrit, afin, m'écrivait-il, d'en abrégier certains détails qui lui paraissaient trop longs. Je m'empressai de le lui expédier par le retour de la malle, quoiqu'il me parût regrettable de tronquer ce travail tout canadien, tandis qu'on remplissait tant de colonnes du journal d'écrits européens plus ou moins bien choisis, et de romans plus ou moins moraux.

Quelques jours après, sans avoir reçu aucun avis préalable, je lus dans *l'Opinion Publique* que l'impression de *l'Histoire de l'Île aux Coudres* était discontinuée, parce qu'on n'y trouvait pas un intérêt suffisant. Je laisse à juger de la délicatesse d'un pareil procédé. Pour moi, personnellement, accoutumé depuis vingt ans aux incidents du journalisme, il m'était assez indifférent et me débarrassait d'un travail de correction fastidieux. Mais c'était une injure gratuite et publique faite à l'un des prêtres les plus vénérés du clergé canadien qui venait de mourir.

En s'en rendant coupable, M. David était loin de soupçonner quelle sévère réprimande il allait s'attirer de la part de ses maîtres, les propriétaires de *l'Opinion Publique*. Je m'étais muni, avant de commencer l'impression de *l'Histoire de l'Île aux Coudres*, d'un contrat, écrit en bonne et due forme, par lequel ils s'engageaient à m'en livrer deux cents exemplaires en brochure, après l'impression dans le journal. Je mis ce contrat entre les mains d'un avocat qui somma les propriétaires d'en

remplir les conditions. Force leur fut donc de s'exécuter, d'imprimer le reste de l'ouvrage et de me livrer *les deux cents* exemplaires, dont j'ai pu distribuer gratuitement une bonne partie aux amateurs et collectionneurs d'ouvrages canadiens.

Avis aux imprimeurs et rédacteurs de journaux qui seraient tentés d'abuser de leur position; et aux auteurs qui ne veulent pas devenir leurs dupes.

M. le Grand Vicaire Mailloux avait écrit à la suite de son *Histoire de l'Île aux Coudres*, une *Promenade autour de l'Île*, dans laquelle il avait fait entrer une multitude d'observations judicieuses, de notices biographiques, de souvenirs de sa longue vie, qui n'avaient pu trouver place dans son premier travail. Ce manuscrit m'était resté en mains, et j'avais renoncé, quoiqu'à regret, à le publier, lorsque M. Firmin H. Proulx, rédacteur de la *Gazette des Campagnes* qui prend un singulier intérêt à toutes les publications canadiennes, et à qui j'en parlais un jour, m'offrit spontanément d'imprimer ce manuscrit en feuilleton dans son journal et de le mettre ensuite en brochure. J'acceptai cet offre avec empressement, heureux de pouvoir, grâce à l'initiative éclairée de M. Proulx, soustraire à l'oubli une des peintures les plus fidèles de nos mœurs qui ait paru jusqu'à ce jour, et d'ajouter cette œuvre de mérite à tant d'autres qui ont rempli la carrière de M. le Grand Vicaire Mailloux et ont rendu sa mémoire si chère au peuple canadien.

L'ABBÉ H. R. CASGRAIN.

Rivière-Ouelle, novembre 1880.

PROMENADE

AUTOUR DE

L'ÎLE-AUX-COUDRES

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

Je n'aurais fait connaître ma petite Ile aux Coudres que bien imparfaitement si je me bornais à ce que j'en ai dit jusqu'à présent dans son Histoire. Une foule d'événements des hommes remarquables, des traits caractéristiques, des légendes singulières, la configuration même de cette Ile, ne sauraient être passés sous silence. Le petit monde qui habite l'Ile possède une abondance de vie et d'activité si remarquables ; ses mœurs sont tellement distinctes de celles des grandes paroisses ; son union, son inépuisable charité, la paix dont il jouit, méritent d'attirer l'attention de tout homme observateur. L'Ile aux Coudres elle-même ne saurait être jugée sans être connue en détail. Pour en apprécier les beautés et ce qui la distingue de toutes les autres Iles, il faut la parcourir et l'examiner avec soin. Sa manière d'être au milieu du fleuve, ses rivages, sa position, les points de vue qu'on y découvre, son isolement même, tout y est remarquable et digne d'intéresser ceux qui aiment notre Saint-Laurent ; la beauté de ses eaux, la variété de ses Iles, la singularité de

ses rivages, le pittoresque des montagnes qui l'environnent, et le mouvement de ses flots qui s'approchent ou se retirent sans cesse de ses rives semblent lui donner comme le jeu de vastes organes de respiration.

Pour connaître les beautés que renferme l'Ile aux Coudres et la juger équitablement, il faut la parcourir. Rien, au reste, n'est plus agréable qu'une promenade autour de cette petite Ile. Si mon lecteur veut se procurer ce plaisir, je vais lui servir de *cicérone*.

Nous allons faire le tour de l'Ile aux Coudres et, sans hésiter le moins du monde, je vous donne ma parole que vous ne regretterez pas les quelques heures que vous allez consacrer à cette excursion. Car je vous assure que je connais parfaitement bien mon Ile natale, et, tout en nous dandinant dans une antique voiture, j'aurai une foule de choses à vous faire remarquer et de belles légendes à vous raconter. En passant auprès des maisons, je vous ferai connaître un certain nombre d'hommes, dont la vie, pour s'être passée sur un aussi petit coin de terre, n'en est pas moins digne d'être connue.

Permettez-moi maintenant de vous donner une idée générale de la route que nous allons parcourir. Sa longueur est d'environ cinq lieues. A l'exception de quelques arpents, dans les anses *du bout d'en haut*, le chemin est ouvert sur un terrain solide que les dégels du printemps ou les pluies de l'été ne sauraient endommager. Nous ne rencontrerons que deux côtes, dont l'une à descendre et l'autre à monter. Elles sont passablement longues et surtout assez raides, pour nous faire mieux apprécier la beauté du reste du chemin, surtout celui du sud. Quand nous y serons parvenus, je vous ferai remarquer le garde-corps de la *côte du cap*. En examinant son état de vétusté, vous n'hésitez pas plus que moi à croire que ce garde-corps a dû être posé à une époque qui ne doit pas être de beaucoup postérieure à la découverte de notre pays. Nous passerons sur deux ponts remarquables, vous vous en apercevrez à première vue, non par la beauté de leur construction ni par la richesse des matériaux qu'on y a employés, mais par leur cachet d'antiquité. A commencer au bas de la côte du vieux Vital Mailloux, un peu plus haut que l'extrémité est de l'île, jusqu'au pied de celle du *Cap à Labranche*, le chemin suit les sinuosités du rivage du fleuve, à l'exception toutefois des deux bouts de l'île dont ils coupe les pointes. Entre la côte du vieux Vital Mailloux et celle du *Cap*, sur la partie-nord de l'île, le chemin passe sur les hauteurs.

Vous connaissez maintenant les qualités de la route qu'il faut parcourir pour faire une promenade autour de l'île. Quant au temps convenable pour jouir des agréments qu'offre cette promenade, je vais vous aider à le connaître. Voulez-vous voir l'île aux Coudres revêtue de ses *habits de semaine*? Prenez le temps des marées basses, et vous la trouverez dans son déshabillé. Peut-être alors ne vous paraîtra-t-elle pas digne de beaucoup d'admiration.

Car vous savez que les plus belles personnes ne paraissent guère belles dans leur négligé. Au contraire, voulez-vous la voir dans toute sa beauté et dans toutes ses grâces? choisissez le temps des *grandes mers*, au moment où les belles eaux de notre Saint Laurent viennent caresser ses rivages, après en avoir couvert les abords de leur manteau argenté. Alors l'île aux Coudres sera en grande toilette et s'offrira à vos regards comme une dame des grandes villes qui s'est préparée pour aller visiter les magasins de nouveautés. Dans ce temps, vous trouverez l'île aux Coudres belle à ravir.

Si le vent souffle et soulève les eaux du fleuve, vous verrez les vagues s'avancer, la tête haute et d'un aspect menaçant, pour venir envahir le chemin où vous passez, et vous comprendrez peut-être mieux, ces paroles du prophète-roi : les soulèvements de la mer sont admirables : *mirabiles elationes maris*. Mais vous souvenant que Dieu les a bridées et que c'est lui qui tient les rênes, vous vous moquerez de leurs menaces. Puis, vous verrez les vagues fondre avec impétuosité sur le rivage, comme pour le renverser ; mais, repoussées avec mépris par de petits grains de sable, vous les verrez reculer en frémissant de colère vers celles qui les suivent, s'associer avec elles pour revenir livrer un nouvel assaut aussi impuissant que le premier, enfin, de guerre lasses, s'éloigner lentement de la plage. Et dans votre admiration, vous direz avec moi : voilà ce que peuvent contre la barque de Saint-Pierre, qui est l'Église du Dieu vivant, ces hommes hautains qui, depuis plus de dix huit cents ans, menacent de la submerger dans les eaux soulevés par les tempêtes des passions, les fureurs de l'impiété, les emportements de l'orgueil et les ressorts du libertinage. Pardonnez moi ces réflexions que la vue de l'impuis-

sance des vagues contre des grains de sable m'a si souvent rappelées.

Si toutefois vous n'aimiez point entendre le bruit des vagues venant déferler au rivage de l'Île aux Coudres, choisissez pour votre tour de promenade, un de ces jours où les portes des cavernes qui renferment les tempêtes, ont été fermées, comme après une séance orageuse, où on a ordonné de vider les galeries et de fermer celles de la grande salle des délibérations; pour y faire revenir le calme.

Vous verrez alors les eaux qui bordent les rivages de l'Île, dans un aspect qui n'est pas dépourvu de ce charme qu'aime les âmes paisibles et craintives. Vous admirerez l'apparence de douceur et de bienveillance qu'elles ont en s'avancant sans bruit, sans commotion, sans même faire soupçonner qu'elles peuvent devenir redoutables quand on les excite à la colère. Regardez plutôt comme elles touchent légèrement les sables du rivage! comme elles osent à peine en remuer les moindres grains! Elles semblent craindre de les déranger ou de les froisser les uns contre les autres! Ne dirait-on pas qu'elles ne viennent au rivage que pour le baiser amoureux, le caresser doucement, l'humecter un peu, de crainte qu'il ne souffre de la soif. Puis lui ayant fait une visite pleine de cordialité, elles lui disent un long adieu, en s'en retirant petit à petit, comme si elles regrettaient de ne pouvoir prolonger leurs caresses! Si des hauteurs du rivage vous portez au loin vos regards, vous n'admirez pas moins les douces ondulations qui semblent vous dire de vous confier à leur mobilité sans craindre qu'elles aient la moindre envie de vous ouvrir un tombeau dans leurs abîmes.

Chacun son goût sans doute. Sans blâmer celui qui aime la tranquillité du fleuve, j'aime mieux contempler, du rivage, la mer agitée par la brise et soulevant ses flots menaçants.

Quand je la vois ainsi, elle m'avertit du danger que je courrais en me livrant à ses fureurs. Lorsqu'au contraire, je la vois paisible, tranquille, ayant l'apparence d'un agneau, je m'en défie. Elle me semble alors ressembler aux amis qui ne nous font des caresses, des douceurs, que pour préparer plus sûrement une trahison. Au reste, chacun son goût. D'ailleurs je suis assez de l'opinion de l'auteur de ce couplet:

" Ne va au bal qui n'aimera la danse,

" Ni sur la mer qui craindra le danger,

" Ni au festin qui ne voudra manger

" Ni à la Cour pour dire ce qu'il pense."

Pour moi je suis d'avis que le tour de l'Île aux Coudres ne peut être une charmante promenade que lorsqu'on le fait à marée haute, pendant le temps des grandes mers.

Je conseillerais de commencer cette promenade en partant de l'église et continuant par le côté sud pour revenir par le côté nord. En suivant cette direction, les points de vue, qu'offre la rive sud du fleuve, apparaissent dans toute leur beauté. L'arrivée au *Cap-à-Labranche*, dont l'élévation permet d'embrasser un vaste et lointain horizon, présente ensuite un spectacle vraiment magnifique à l'œil de l'observateur.

Nous partirons de l'église, vers les trois heures de l'après-midi, par un beau soleil des mois de juillet ou d'août, lorsque les eaux du fleuve, pendant les grandes mers, s'approcheront le plus près possible du chemin de la *Baleine*, où nous allons passer d'abord, puis nous reviendrons par celui du nord de l'Île.

Quant à nous procurer une voiture, la chose ne souffrira pas la moindre difficulté. Au premier cri, nous en aurons dix si nous en avons besoin. Comme vous le savez déjà, je pense, les habitants de l'Île aux Coudres aiment à rendre service et à procurer aux étrangers le plaisir de faire le tour de la terre où ils demeurent. C'est une véritable fête pour eux. D'ailleurs, je vous

avouerai confidentiellement, qu'ayant l'intime persuasion que leur Île est belle et charmante, ils aiment à la faire admirer par les étrangers et à leur entendre dire qu'il n'y a aucune localité aussi admirable. En cela ils imitent la conduite d'une certaine petite fille que sa maman avait parée comme une catin. La petite se croyait aussi belle qu'un archange, et elle voulait faire partager à d'autres l'admiration qu'elle avait pour ses grâces ; car :

“ Cette reine des cœurs qu'on nomme la beauté,

“ Aux plus libres esprits fait aimer son empire.”

En conséquence elle avait été se placer sur le seuil de la maison de sa maman pour s'offrir aux regards des passants. C'était dans une de nos villes qu'avait lieu cette scène comique. Plusieurs passants comprirent dans quel but la petite créature était venue se placer là, ils lui firent le compliment qu'elle était belle à ravir et l'enfant de se gourmer et de jeter un cri de triomphe. Il arriva qu'un homme, occupé peut-être de quelque affaire plus importante que celle de regarder la petite catin, ou peut-être encore qui n'aimait guère ce genre d'exhibition, vint à passer auprès d'elle et ne daigna seulement pas jeter un regard sur cette poupée. La petite en fut profondément étonnée, et, dans sa juste indignation, elle se retourna vers lui et cria de toute la force de sa voix : Quoi ! monsieur, vous ne regardez pas combien je suis belle ! !

Je vous préviens que les habitants de l'Île aux Coudres sont un peu de l'opinion de cette petite fille. Ils aiment que les étrangers qui font le tour de leur Île, ne passent pas devant ses beautés sans les admirer et de plus, sans le dire. Au reste, leur prétention vous semblera un peu mieux fondée que celle de la petite coquette, qui n'avait qu'une beauté empruntée, au lieu que les charmes que possède leur Île sont des dons de Dieu. Ne faisons donc

pas un crime aux habitants de l'Île aux Coudres d'admirer les beautés de leur petite Île et d'être heureux quand quelqu'un les admire avec eux.

Je crois devoir vous avertir que si vous aimez à trouver le luxe qui dévore notre société Canadienne et qui se montre jusque dans les voitures dont on se sert pour voyager, vous n'en rencontrerez point de cette espèce à l'Île aux Coudres †. Vous trouverez peut-être les habitants en arrière de leur siècle. Quant à moi, je suis convaincu qu'en cela, comme dans une foule d'autres choses, il ne faut pas trop écouter les exigences de la nature. Je suis donc d'avis que les habitants de l'Île aux Coudres ont raison et qu'ils feront bien de ne pas avoir des voitures, qui contribueraient pour beaucoup à détruire le peu de bien-être temporel que leur fournit la Providence. Si les habitants de l'Île aux Coudres avaient de longs et pénibles voyages à faire par de fort mauvais chemins, comme ceux qui vivent sur la côte sud ou celle du nord du fleuve, on pourrait peut-être les trouver répréhensibles de ne pas avoir des voitures plus à la mode, mais ils sont renfermés sur leur petite Île, les chemins qu'ils ont à parcourir sont parfaitement unis, et leurs voitures sont ce qu'elles doivent être pour de semblables chemins. Au reste, vous n'aurez pas parcouru la distance de quinze arpents autour de l'Île que quelque délicat que vous soyez vous ne sentirez nullement le besoin d'être assis sur un siège appuyé sur des ressorts élastiques et mollets.

Je termine ici les remarques générales que je croyais vous faire sur notre promenade autour de l'Île aux Coudres. Vous me pardonnerez d'y avoir fait entrer certaines réflexions.

† Depuis que ceci a été écrit (printemps de 1869) on a commencé à introduire dans l'Île des voitures à quatre roues, qui coûtent au de-là de £20. Maintenant que la porte est ouverte, où s'arrêtera-t-on ? Car rien n'est contagieux comme le luxe.

ons sur des choses qui ne s'y rattachaient pas. Mais elles se sont offertes à ma pensée et, ma plume qui parfois, marche sans trop savoir où elle aboutira, les trace sur le papier avant que je puisse m'apercevoir que je divague. Je sens le besoin de vous demander un pardon général pour les digressions que ma plume se permettra pendant notre promenade. Je suis convaincu que, quelquefois, elle pourra vous dédommager de vous avoir fatigué.

Il ne faut pas songer à vous mettre en route aujourd'hui pour la bonne raison qu'il est trop tard pour faire le tour de l'île avant la nuit, temps où vous ne pourriez pas distinguer les beautés que j'ai à vous indiquer, par la raison, dit-on, que la nuit tous les chats sont gris.

N'oubliez pas que nous partirons sur les trois heures de l'après-midi. Adieu donc et à demain, sans faute.

CHAPITRE SECOND

DÉPART POUR UNE PROMENADE ATOUR DE L'ISLE AUX COUDRES.

Il est trois heures de l'après-midi. La marée montante couvre déjà les cornes les plus avancées des pointes de l'île, le soleil brille dans son éclat, le temps est clair et permet de distinguer tous les objets. Un vent léger souffle du large pour tempérer la chaleur. Il fait le plus beau temps possible pour jouir des agréments d'une promenade. Notre cheval n'a pas l'air de prendre le mors aux dents. Notre voiture est réellement *du temps passé*. Partons sans délai, car il nous faudra bien souvent faire prendre à notre cheval le *train de la blanche*, ou arrêter notre marche, si nous voulons avoir le temps de prendre connaissance de tout ce qui pourra nous intéresser, ou mériter une mention spéciale.

C'est dans la première maison que nous rencontrons, à notre gauche, sur le bord du chemin, que le 27 janvier 1876, à l'âge de 91 ans mourait dans la paix du Seigneur comme il avait vécu, le bon vieux

Père François Leclerc, que j'ai toujours regardé comme mon père adoptif. Depuis qu'étant encore bien jeune j'ai passé un assez long temps seul avec lui seul. Je vous donnerai quelques détails sur sa vie au retour de notre promenade.

Nous voilà rendu sur le pont de la célèbre *rivière rouge*. Vous devez en avoir vu de plus élégants, je pense. C'est un vrai modèle du *genre sans prétention*. Les habitants de l'île aux Coudres, qui sont de grands amateurs d'antiquité, font durer leurs travaux publics, autant qu'il est possible, sans beaucoup s'inquiéter si, dans ces travaux, ils marchent ou ne marchent pas avec leur siècle. Je vous déclare ingénument que je n'ai pas le courage de les en blâmer. Car, à quoi doit servir un pont, si ce n'est pour fournir un moyen de passer sur un cours d'eau ? Des qu'il nous rendra ce service, qu'avons-nous besoin de nous occuper de ce qu'il est en lui-même ?

La grande maison de pierre que vous apercevez sur votre gauche, assez loin du chemin où nous passons, est le moulin à farine qui ne peut marcher que dans la crue des eaux de l'automne et du printemps et, quelquefois pendant l'été quand il plaît à Dieu de lui faire la charité d'envoyer de grands orages. On a cru bien faire en plaçant ce moulin sur ce cours d'eau, mais on s'est trompé. L'opinion de Monsieur Demers, procureur du séminaire dans le temps qu'on l'a bâti, était contre le choix qu'on a fait de cette rivière. Il avait raison.

Un souvenir bien douloureux se rattache à l'endroit de l'île où nous sommes. C'est ici, sur le côté sud-ouest de cette rivière, que le 28 de juin 1819, Monsieur Pierre Thomas Boudreault, alors curé de l'île aux Coudres, fut frappé d'une attaque d'apoplexie qui l'obligea à abandonner la desserte de cette paroisse et le conduisit à la mort arrivée le 25 mai 1822.

Le matin de ce même jour, il avait chanté le service d'un vieillard du nom de François Gagnon, âgé de soixante-dix ans. Ce fut le dernier acte de son ministère.

C'est dans cette maison que voilà, à notre gauche, sur le bord du chemin qu'est né M. Eloi Victorien Dion, aujourd'hui (1870) curé de Sainte-Hénédine. Il avait, neuf ans lorsque sa famille laissa l'Île. On le compte avec raison, au nombre des prêtres que l'Île aux Coudres a donnés au Clergé Canadien †.

Voici, à votre gauche, la clôture où devait commencer la magnifique terre qui, lors de l'établissement de l'Île devait appartenir à la fabrique. Elle embrasse tout le nord de la pointe où passe le chemin pour se prolonger ensuite jusqu'au trait-carré qui sépare les terres du *Cap à la Branche* de celles de la *Côte de la Baleine*. Voyez vous-même s'il y a quelque part ailleurs, une position plus ravissante pour une église. Quelle charmante place pour un presbytère ! Quelles délices n'aurait pas eues cette demeure pour un curé de l'Île aux Coudres, qui séparé de ses confrères, vit dans un isolement, lequel prolongé pendant des années fatigue l'âme la plus courageuse. Quel soulagement n'eût-il pas éprouvé dans ses longs ennuis, s'il eut pu jouir des agréments d'une position où il aurait eu tant et d'aussi ravissants points de vue ! Mais les anciens de l'Île aux Coudres n'en ont point jugé ainsi. Leurs vaines terreurs des vents du nord leur ont fait placer leur église dans cet enfoncement où vous la voyez, comme si elle eût dû être desservie par des curés qui ne devaient jamais avoir besoin de regarder d'autres objets que le petit bassin de l'anse qui se trouve auprès d'elle !

† M. Eloi Victorien Dion est né le 1er de mars 1828. Il fut baptisé par M. Joseph Asselin.

Nous voilà au bout de cette belle et magnifique *Pointe des sapins*, que je regretterai toujours de n'avoir pas été cnoisie pour y bâtir l'église. Arrêtons-nous, ici, pendant un petit quart d'heure..... Portez vos regards sur la rive-nord du fleuve. Vous allez apercevoir les maisons de la Petite Rivière Saint François, comme accolées au pied des hautes montagnes qui bordent le fleuve : ces maisons semblent s'y appuyer pour trouver un refuge contre l'envahissement des eaux qui, travaillent incessamment à détruire les riches terres qu'on voyait autrefois s'étendre au loin vers le large. Comptez ces maisons et vous serez surpris de leur petit nombre. La plupart de celles que vous voyez aujourd'hui seront envahies par les flots, dans un temps peu éloigné, et obligées de leur céder la place qu'elles occupent.

La Petite Rivière est très-renommée par ses pêches à anguille. J'ai connu un nommé Pierriche (Pierre) Biuteau qui, dans une seule marée en avait pris trois mille. Son fils, Grégoire Biuteau, me disait que, dans l'automne 1868, il en avait pris seize cents, dans une seule marée. On y fait aussi une grande quantité de sucre qui, avec les pêches à anguille est à peu près le seul moyen de vivre. Si jamais vous mettez le pied à la Petite Rivière, vous ferez bien d'aller visiter l'église paroissiale, et vous verrez avec étonnement qu'elle est suffisamment longue pour recevoir cinq à six bans, l'un devant l'autre, dans l'étendue de sa nef.

Après avoir regardé en pitié ces maisons accolées contre la base des énormes montagnes, voulez-vous contempler quelque chose qui étonne et ravit un même temps ? Considérez d'ici, de cette belle *Pointe des sapins*, où nous sommes cette majestueuse chaîne de montagnes rocheuses, que les habitants de l'Île aux Coudres appellent les *Caps*. Regardez-les depuis leurs larges et solides bases qui viennent se baigner dans les eaux du grand fleuve jusqu'à leurs cimes

si pittoresques, si différentes les unes des autres par leurs hauteurs, leurs formes et leur étendue. Ne semblent-elles pas s'élaner jusqu'à la voûte du ciel! La base la plus éloignée que vous apercevez allongéant son coudans les eaux du fleuve, est celle du *Cap rouge* qui cache à votre vue celle du célèbre *Cap Tourmente* sur la cime duquel a été planté une croix † par d'anciens élèves du Séminaire de Québec. On la voit distinctement du fleuve.

Tournez maintenant vos regards vers le sud ouest et vous allez apercevoir la crête de plusieurs Iles qui ressemblent à des satellites environnant la belle et féconde Ile d'Orléans, dont la rive sud, depuis surtout l'église Saint-Jean, en remontant le fleuve est si pittoresque

—
† Cette croix, que l'on peut apercevoir à deux lieues de distance, a été plantée le 5 août 1869. Sa hauteur est de 25 pieds et sa largeur de 14 pouces. Elle est couverte en fer-blanc : elle est près de 200 pieds plus bas que la cime du *Cap Tourmente*, qui est à plus de 1850 pieds au-dessus du niveau du fleuve Saint-Laurent. Par une singulière coïncidence, elle est à 1663 pieds au-dessus du fleuve. Cette année représente celle de la fondation du Séminaire de Québec. Cette croix a coûté, pour façon et pour transport près de cent piastres. C'est Monsieur le grand Vicaire Taschereau qui a eu l'honneur de la bénir, en présence d'un grand nombre de prêtres, d'ecclésiastiques et de laïques.

Cette croix est la troisième qui a été plantée sur le *Cap Tourmente*. La première fut posée vers l'année 1816 ou 1817. On ignore où elle fut placée. Elle n'avait que 12 pieds de haut. La seconde fut plantée en 1844; elle avait 24 pieds de hauteur et 6 pouces de largeur et était couverte en fer-blanc. Les élèves du Séminaire de Québec qui ont érigé celle de 1844 et celle de 1869 sont : Messieurs : F. Frédéric Bailargé, ingénieur civil ; Ovide Brunet, prêtre, professeur à l'Université-Laval ; Paul de Villers, curé de Sainte-Gertrude ; Bellarmin Godbout, médecin ; Pierre Huot avocat et membre du parlement ; Léon Lahay, curé de St. Jean des Chaillons ; François Langlois, imprimeur de la reine ; Antoine Lemay, notaire de la commission du Havre de Québec.

A quelques arpents plus haut que l'endroit où est la croix de 1869 M. Ths. Hamel professeur au Séminaire de Québec, a fait bâtir une petite chapelle dédiée à notre Notre-Dame du Cap Tourmente. Elle a été bénite le 5 août 1870. On y a célébré la messe.

et si charmante, qu'on ne peut en détacher ses regards quand on les Cotoie de près en passant sur les eaux de notre Saint-Laurent. Un peu plus au sud, considérez ces gros points noirs que l'eau environne, ce sont les rochers de l'*Ile aux Grues* et de l'*Ile aux Oies*, chacune encore plus petite que l'île aux Coudres. Un peu plus vers le nord, voilà la *Butte à Chatigny*, placée sur la partie ouest de la *batture aux-Loups-marins*, très-remarquable endroit de chasse. Autrefois, les vieux chasseurs de l'île aux Coudres y ont tué beaucoup de gibiers de mer, alors que les messieurs du Séminaire de Québec la regardaient comme faisant partie des battures attachées à leur seigneurie de l'île.

Le gouvernement canadien ayant contesté les droits du Séminaire à la possession de cette batture, le Séminaire a mieux aimé l'abandonner plutôt que de subir les frais d'un procès pour conserver une propriété qui était d'aucune valeur pour lui. Aujourd'hui elle est exclusivement réservée à une société de chasseurs de Saint Jean Port-Joli, qui l'ont louée du gouvernement pour une rente annuelle excédant de beaucoup les bénéfices de leur chasse. Il n'y a guère plus de cinquante ans que les eaux des grandes marées, couvrent presque entièrement cette batture à l'exception toutefois de la *butte à Chatigny*. Maintenant les sables apportés par les vagues de la marée montante, ont tellement soulevé le sol de cette batture et l'ont tellement agrandie, qu'une étendue de plusieurs arpents n'est jamais envahie par les eaux.

Ce que nous venons de contempler serait bien plus que suffisant pour faire chérir cette belle *Pointe des Sapins*, d'où nos regards ont pu nous faire jouir de tant d'objets pittoresques. Nous n'avons pourtant considéré que la petite partie des beautés qu'elle offre à notre admiration. C'est ainsi que Dieu, dans son immense bonté pour sa créature

privilegiée, a voulu lui offrir, en certains endroits de ce monde, des beautés qui ravissent son cœur, afin de la préparer à contempler d'autres beautés, dont celles de la terre ne sont qu'une ébauche.

Pendant que M. Louis Baby, prêtre doué d'une admirable intelligence, était curé de Beaumont, il faisait atteler sa voiture, dans un beau jour de l'été, et il allait se placer sur la plus haute élévation entre Beaumont et la Pointe Lévis. Il y passait des heures entières à contempler les aspects que sa vue découvrait de tous les côtés. Quand il avait rassasié son cœur d'admiration pour l'auteur de toutes les belles choses qu'il avait vues, il revenait à son presbytère plus décidé, chaque fois, à se rendre digne de jouir de la contemplation des merveilles que Dieu a préparées dans le ciel, à ceux qui auront su disposer leurs âmes à y entrer.

Après avoir joui de la vue des Iles que la main de Dieu a semées dans les eaux de notre fleuve, regardez la rive du sud. Voyez vous cette terre qui semble au niveau des eaux et qu'on dirait menacée d'en être envahie ! C'est le *Cap Saint Ignace*. Diriger votre vue plus à l'est et vous en verrez une autre qu'on dirait se penchant vers le fleuve comme pour le conjurer de s'arrêter avant de l'avoir submergée ? C'est le rivage de la paroisse de l'Islet. Si cet abaissement des terres sur les rives de notre beau fleuve était prolongé plus à l'est, il deviendrait fastidieux, surtout vu de notre *Pointe des Sapins*. Mais Dieu qui voulait rendre ses rivages aussi beaux que ses eaux a su couper cette monotomie comme il a voulu rendre le cours de ce fleuve plus digne d'admiration, en semant de nombreuses Iles au sein de ses flots. Voyez maintenant ce rocher qu'on dirait placé là comme une citadelle pour servir de refuge aux habitants du rivage qu'un subit accroissement du fleuve menacerait d'engloutir. Il n'est qu'à quelques arpents

à l'est de l'église de l'Islet. On a eu le bon esprit d'en faire le piédestal d'une grande et belle croix, plantée en souvenir de l'établissement de la société de la croix dans la paroisse. Puis, à l'est de ce rocher sanctifié, les bords du rivage s'abaissent de nouveau pour continuer ainsi jusqu'à la rivière des Trois Saumons, où vous les voyez changer d'aspect, s'élever de nouveau, puis s'abaisser encore, puis enfin finir par s'élever une dernière fois pour servir de site à l'église de Saint Jean Port Joli, que l'on aperçoit distinctement de l'endroit où nous sommes.

Portez maintenant vos regards plus vers l'est, et vous verrez les rives du fleuve s'élever graduellement jusqu'à quelques arpents des limites qui séparent la paroisse de Saint Jean Port Joli de celle de Saint-Roch des Aulnets, où ces hauteurs atteignent leur plus grande élévation. Si jamais vous voyagez par le chemin de terre, arrivé à l'endroit que je viens de vous indiquer, donnez-vous le plaisir de vous y arrêter quelques minutes. Puis portez vos regards vers le sud-est, vous verrez les pittoresques montagnes de Ste-Anne ; à l'est, la grande anse du même nom, les côteaux de la Rivière-Ouelle ; au nord-est, le grand fleuve se prolongeant bien au-delà de l'étendue qu'embrassera votre vue ; puis les abruptes rivages de la côte nord du fleuve jusqu'à au-delà de la Malbaie, vers le nord l'immense chaîne des montagnes, l'église des Eboulements, l'Île aux Coudres où nous sommes. De cette élévation, notre petite Ile vous semblera couchée aux pieds de ces énormes géants comme pour les empêcher de glisser dans le fleuve. Vous n'oublierez pas de regarder vers le sud ouest, si vous voulez voir, dans toute leur étendue et dans toute leur beauté, les Iles jetées çà et là au milieu des eaux du fleuve essayant en vain d'arrêter la marche du géant de l'Amérique du nord ; puis enfin vous contemplerez ce long rivage qui se

prolonge vers le haut du fleuve, jusque bien au delà de Saint-Thomas. Cette élévation où nous sommes est peut être l'endroit de tout le Canada qui offre aux regards les plus variées et les plus beaux points de vue.

Dirigez maintenant vos regards vers le fonds de cette grande anse de Sainte-Anne, levez les yeux et vous apercevrez la grosse montagne au sud-ouest du Collège puis, un peu au nord-est, le beau et grand Collège lui-même, dont la longue toiture est environnée par des milliers de sapins toujours verts. Un peu à l'est du Collège vous voyez l'église paroissiale surmontée de son superbe clocher, dont la rouille dévore la couverture en fer blanc. Portez maintenant vos yeux sur la rive du fleuve et suivez le rivage jusqu'au fond de cette grande nappe d'eau qui s'avance au loin dans les terres, vous apercevrez l'antique église de la Rivière-Ouelle comme placée dans l'eau qui, d'ici, présente l'aspect d'un vaisseau à la voile longeant la terre. De l'église de la Rivière-Ouelle, dirigez votre vue vers le nord, vous apercevrez distinctement la Pointe sur les battures de laquelle s'étend une pêche à aux marsouins, où une grande quantité de ce précieux poisson se sont rendus pour y trouver la mort. Continuez à suivre, de vos regards, la rive du fleuve toujours vers l'est, vous allez apercevoir le *Cap au diable*, dont la cime, couverte de sombres sapins, doit offrir une retraite chérie à cet esprit noir et ténébreux. Je serais assez porté à croire que ce nom lui a été donné par les premiers habitants chrétiens de ce pays pour rappeler les souvenirs qu'avant la découverte du Canada les diables y tenaient leurs grandes assemblées, ou que l'ombre de sa noire couverture a dû servir de prison spéciale à quelque mauvais démons dont Lucifer ne pouvait dompter l'insubordination.

Plus à l'est vous apercevrez la crête des pittoresques Iles de Ka-

mouraska, qui s'élèvent au-dessus du fleuve et semblent défier la fureur de ses vagues par la solidité des masses rocheuses qui les ont formées. Au-delà c'est la montagne de la *Pointe Sègue* qui avance son grand nez dans les eaux, on dirait toute exprès pour couper l'horizon que, d'ici l'œil pourrait apercevoir plus loin. C'est ainsi que cette malencontreuse *Pointe Sègue* dérobe à notre vue la partie plus à l'est du rivage de notre beau fleuve. Je vous avouerai que chaque fois que, d'ici, j'ai suivi du regard le prolongement vers l'est de la rive sud du fleuve, j'ai toujours conçu une haine implacable contre cette vilaine *Pointe Sègue*, avec son grand nez *emmanché d'un long coup*, qu'elle étend au loin dans la mer, comme pour me dire : Halte ici curieux, je ne veux pas que ta vue s'étende plus loin, portes regards ailleurs, enfant de l'île aux Coudres. Oh ! si j'avais à ma disposition toutes les sommes que Monsieur de Lesseps a dépensées pour creuser le canal de Suez, je n'hésiterais pas un moment à les employer à couper ce vilain nez jusqu'à sa dernière racine, dussé je y ajouter le vilain cou qui sert à l'allonger davantage !

Mais détournons nos regards de cette malheureuse *Pointe Sègue*. Reprenons, en remontant, le coup d'œil de la rive du fleuve jusqu'au point d'où nous sommes partis, et jugez vous-même si les enfoncements, les pointes, les rochers, les abaissements et les élévations du rivage sud du Saint-Laurent, ne ressemblent pas d'ici aux guirlandes qu'on suspend au frontispice d'un temple. Elevez maintenant vos regards vers les hauteurs en arrière des terres défrichées. Examinez toutes ces côtes, toutes ces montagnes, tous ces pics, souvent semblables aux flèches des clochers ; leurs formes diverses, leurs découpures, l'inégalité de leur hauteur, les vallées qui les séparent, et puis ce long cordon de verdure qui les

couvre, et vous aurez une idée des beautés qu'offre la rive méridionale de notre Saint Laurent, telle qu'aperçue de la petite Ile aux Coudres qui, comme une vierge pudique, s'est dérobée elle-même aux regards des profanes, en se plaçant à l'ombre des montagnes gigantesques de la rive nord du fleuve.

CHAPITRE TROISIÈME

CONTINUATION DE LA PROMENADE AUTOUR DE L'ÎLE AUX COUDRES—
ANECDOTES—LÉGENDES

Nous nous sommes arrêtés, peut-être pendant un temps trop long, pour faire connaissance avec la rive sud du fleuve et nous rendre compte des beautés qu'on y aperçoit de la *Pointe des sapins*, où nous sommes. Occupons-nous maintenant de notre Ile aux Coudres, car il semble équitable que, en passant sur son rivage, nous fassions sa connaissance d'une manière aussi intime que possible.

Le côté sud de l'Île, où nous sommes, a toujours porté le nom de *Côte de la Baleine*. Mais pourquoi porte-t-elle ce singulier nom? C'est qu'autrefois, mais ne me demandez pas à quelle époque, parce que je ne la connais pas, c'est qu'autrefois, dit la tradition, il prit fantaisie aux vents et aux courants de pousser une *baleine* morte sur ce rivage.

Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer la beauté du chemin où nous passons et cette magnifique nappe d'eau qui vient augmenter encore les agréments de ce rivage. Il suffit d'avoir un peu le goût des belles choses pour en être ravi d'admiration. Jusqu'au bas de l'Île, vous pourrez contempler le même superbe coup d'œil.

A notre droite, un peu éloignés du rivage où nous passons maintenant, les pics noirs que vous voyez, ont été baptisés du nom de *Piliers*, je suppose, parce qu'ils sont assez solidement fixés sur leurs bases pour résister à la fureur des vagues qui viennent s'y égrainer. Entre le ri-

vage et ces rochers que la marée montante ne couvre jamais, se trouvent de grandes battures de sable mouvant où les courants creusent un grand nombre de cavités qui restent pleines d'eau, après que la marée s'en est retirée. On y fait la pêche à la *plie*, mais d'une manière que vous ne soupçonneriez pas. Voici comment se fait cette pêche : On attend que la marée soit basse, pour l'excellente raison qu'on n'a pas les jambes aussi longues que le géant de la fable. Il est de rigueur que, sauf votre respect, on se déchausse. On prend à sa main un bâton, dont une des extrémités est armée d'un petit dard dont la pointe ressemble à la langue d'un serpent. Ainsi préparé, on avance lentement sur ces battures de sables ayant soin de traîner les pieds, dans les endroits d'où l'eau ne s'est pas retirée. C'est là que les *plies* qui n'aiment pas à se promener dans la profondeur des grandes eaux du fleuve, sont venues se cacher. Se voyant dérangées de la cachette où elles s'étaient placées pour attendre le retour de la marée, elles viennent chercher une autre cachette, en se glissant sous les pieds de ceux qui leur font la chasse. Pour les avertir de leur présence, elles ont soin de leur chatouiller la plante des pieds, que les chasseurs retirent doucement, en arrière, jusqu'à ce qu'ils puissent les darder, sans danger de se blesser eux-mêmes. Percées et retenues par les oreilles du dard, elles sont mises dans un sac, où elles s'agitent sans pouvoir en sortir. De cette manière, on en prend une très-grande quantité. Cette pêche est un véritable amusement, surtout pour les jeunes gens. La chair de la *plie* est aussi blanche que celle du fétant, dont elle a le goût; elle offre une bonne nourriture.

A notre gauche, est la magnifique terre qui, lors de l'établissement de l'Île, devait être celle de la fabrique. Jugez vous-même si on a bien fait de l'échanger pour celle qui lui appartient maintenant. Nous voilà à la

clôture où elle devait aboutir. La ligne qu'elle représente sépare les terres du *Cap à Labranche* dont la direction est vers l'est, de celles du *Cap à la Baleine* qui courent vers le nord. Les premières divisions prolongeaient les terres de la Baleine jusqu'au rivage nord de l'Île pour une certaine partie. Quand la population s'est augmentée, on a coupé cette concession vers le milieu de sa longueur, afin d'établir des habitants sur le côté nord de l'Île, lorsque les messieurs du séminaire de Québec se décidèrent à concéder les terres du domaine qu'ils s'étaient d'abord réservées.

Vous me permettez de ne pas vous laisser continuer votre promenade, sans vous faire remarquer la côte qui sert de rempart à l'Île contre le débordement des eaux du fleuve. Examinez-la un peu attentivement et vous verrez qu'ici elle est en pente assez douce et s'élève presque imperceptiblement à une très-médiocre hauteur qu'elle n'atteint qu'assez loin du rivage. Portez maintenant vos regards vers l'est, et vous allez voir cette même côte se rapprocher de la rive du fleuve, se dessiner d'une manière plus tranchée, devenir très-raide et très-haute, puis s'élever toujours jusqu'au *Cap-aux-Pierres*, où elle atteint sa plus grande hauteur. Par une singularité, qui ne se rencontre peut-être qu'à l'Île aux Coudres, la côte nord va s'abaissant de l'ouest à l'est, pendant que celle du sud s'abaisse en remontant de l'est à l'ouest, comme vous allez en juger vous-même dans votre promenade autour de l'Île.

Je n'ai pas l'intention de vous faire l'histoire de toutes les familles qui habitent les maisons que nous allons apercevoir dans le cours de notre promenade, je vous fatiguerais. Il y en a cependant quelques-unes que je ne puis passer sans vous en dire quelques mots.

La première maison de la Baleine, que vous voyez à notre gauche, est habitée, depuis longtemps, par les

descendants de la famille de Basile Leclerc. Son fils Joseph, alors que j'étais jeune, avait la charge de lire les prières de la messe, dans l'église, en présence de la paroisse assemblée, pendant l'absence des prêtres qui desservaient l'Île aux Coudres. Il était le frère du bon Père François Leclerc, que je vous ferai connaître plus tard. Nous, les petits garçons, qui nous mêlions de donner des noms aux autres, nous l'appelions le *vicair de monsieur le curé*, mais ce n'était pas pour nous en moquer, nous n'étions pas assez méchants pour cela. Car Joseph Leclerc était un homme grave, sage, prudent et digne, en tout, d'occuper la place d'honneur qu'on lui avait donnée dans la réunion des fidèles à l'église. La terre qu'occupe cette famille avait été concédée, le 22 juillet 1749, par Charles Demeule, dont le garçon du même nom que lui, fut tué par une balle anglaise, au passage des anglais à la Baie Saint Paul, dans l'été de 1759.

La maison, devant laquelle nous passons, et qui est la seconde de la Baleine, est la demeure de Eloi Desgagnés qui a été un des meilleurs chantres de l'Île. C'est son frère, Germain Desgagnés, étudiant en philosophie au collège de Saint-Anne, qui se noya le premier de juillet 1836, à la Pointe de la Rivière-Quelle, comme je l'ai raconté ailleurs.

La demeure que voici, en avant de nous, sert d'habitation aux enfants de Michel Desgagnés, qui avait pour femme une des sœurs du Père François Leclerc, une très-excellente créature qui était la bien-aimée de son frère. Michel Desgagnés a été pendant longtemps l'agent des messieurs du Séminaire de Québec qui, avec raison, avaient une très-grande confiance dans sa probité.

C'est dans la maison, un peu en avant de nous, qu'est née ma bonne mère, Marie Thécle Lajoie. Elle mourut au commencement de novembre 1819, pendant que j'étais au

séminaire de Québec. Elle n'était âgée que de 44 ans et quelques mois. J'ai encore, dans cette maison, une vieille tante de 88 ans, qui porte le nom de *Corneille*, oiseau qui, dit-on, vit jusqu'à l'âge de cent ans.

Dans la maison voisine, à l'est, qu'on a rebâtie depuis et qui est remarquable entre toutes les autres de cette partie de l'Île, a vécu et est mort une espèce de géant dont la grandeur était de *six pieds et sept pouces*, mesure française. Son nom était Joseph Dufour. On l'appelait vulgairement le *Grand Bonu*. Pour l'honneur de ma petite Île aux Coudres, je rappellerai qu'il avait été membre du premier parlement Canadien, en l'année 1792 †.

Le colonel Dufour (car il avait ce grade) était surtout remarquable par la connaissance qu'il avait des alliances entre les familles. Il avait une mémoire prodigieuse pour démêler non-seulement les parentés très-multipliées entre les familles de l'Île aux Coudres les unes avec les autres, mais encore à peu près toutes celles entre les familles des Eboulements et de la Baie-Saint-Paul. C'était à lui qu'on s'adressait pour pénétrer dans ce labyrinthe dont

† Il a raconté bien des fois le fait que voici : Il y avait dans le temps en garnison, à Québec, un régiment écossais dont les officiers étaient remarquablement grands. Séance tenante, il s'éleva un débat assez vif entre les membres d'origine anglaise et ceux d'origine canadienne, dont les premiers soutenaient que plusieurs des officiers écossais étaient plus grands que le géant de l'Île aux Coudres, pendant que les seconds prétendaient que Joseph Dufour l'emportait sur eux en taille. Ce débat ne se serait terminé que par de gros mots, si un des honorables n'eût proposé d'en venir à la preuve, comme seul expédient pour terminer la discussion. A la séance suivante, on fit venir les plus grands d'entre les officiers écossais dans l'enceinte du parlement ; la chose en valait certes bien la peine. On fit appuyer contre le mur du parlement d'abord les officiers écossais et, en présence de témoins de chaque parti, on prit leur mesure. Après eux, on fit placer le géant de l'Île aux Coudres, et, à la grande satisfaction des Canadiens, il fut constaté, par autorité compétente, que Joseph Dufour les surpassait tous en grandeur.

lui seul connaissait les entrées et les issues. Il ne se trompait jamais. Tant qu'il a été capable d'agir, il fut l'agent des messieurs du séminaire, leur homme de confiance et celui de tous les habitants de l'Île qui le respectaient comme leur père. C'était un homme d'une grande foi, d'une parfaite honnêteté, d'une douceur et d'une bonté de cœur incomparables. L'ami constant de ses curés, il leur a rendu tous les services en son pouvoir. Homme vraiment pacifique, il a travaillé pendant tout le temps de sa longue vie à maintenir la paix et l'union entre ses co-paroissiens. Qui dira combien de différends il a arrangés, combien de divisions il a apaisées, combien d'aigreur il a adoucies, combien d'exemples de douceur, de charité, de patience, de foi et de crainte de Dieu, il a légués à la paroisse de l'Île aux Coudres, où son nom est demeuré en bénédiction. Il est mort à l'âge de plus de quatre-vingts ans, ami de tous, béni de tous, regretté de tous. C'est une des plus belles vies qui se soit passées sur l'Île aux Coudres.

J'ai très-bien connu le colonel Dufour, que j'ai aimé et vénéré de toute mon âme. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion d'en dire quelques bonnes paroles, et de contribuer ainsi pour quelque chose, à sauver de l'oubli le souvenir d'un de nos plus dignes compatriotes.

Cette même maison, où le bon Colonel Dufour est mort dans la paix de Dieu, semble avoir été choisie pour servir de demeure à des hommes qu'on ne saurait s'empêcher de vénérer. Laissez-moi donc raconter encore quelques traits de la vie de ceux qui y ont passé leurs années.

Le colonel Joseph Dufour avait donné son bien à un nommé Joseph Desgagnés, qui avait épousé une de ses filles. Joseph Desgagnés était un de mes vieux amis de l'Île. Je ne revoyais jamais cet homme sans éprouver un profond sentiment de vénération, et je certifie qu'il en était bien digne.

Joseph Desgagnés était un homme d'un rare bon sens; d'une admirable et parfaite bonne foi, toujours le premier dans les œuvres qui regardaient le bien de la religion. D'une régularité exemplaire dans sa conduite chrétienne, gardant la paix avec tous ses co-paroissiens; ne se mêlant jamais dans les partis d'où pouvait naître une querelle; il parlait peu mais toujours à propos, personne en sa présence, ne se permit jamais une parole qui peut blesser la réputation du prochain, le premier rendu à l'église, il en sortait le dernier; on ne pouvait se lasser d'admirer son recueillement pendant les offices divins, auxquels il ne manqua jamais d'assister que lorsque la vieillesse ne lui permit plus de sortir de sa maison; il n'avait point d'ennemis et il n'en pouvait avoir: voilà ce qu'a été et ce qu'a fait, pour le bien de son âme et pour la bonne édification de ses frères, mon bon vieil ami, Joseph Desgagnés.

Mort à un âge très-avancé, il a laissé en ce monde un de ces bons souvenirs qu'on aime toujours à se rappeler, parce qu'il console le cœur et fait mieux apprécier ce que peut être et ce que peut faire un homme de bien, qui sait allier ensemble ses devoirs d'état et ceux de la pratique fidèle et persévérante des devoirs religieux. De tels hommes, trop rares dans nos campagnes, rendent aimable la pratique de la vertu et consolent un peu de la conduite de tant d'autres, qui oublient que *la piété est utile à tout*, et que tous les chefs de famille devraient être des saints.

Heureux les parents qui, en partant de ce monde, laissent des enfants héritiers de leurs biens légitimement acquis! Mais beaucoup plus heureux ceux qui en laissent pour être les imitateurs de leurs vertus et des bons exemples dont ils ont jeté les semences dans le cœur des habitants de la paroisse où ils ont passé leur vie! De ce nombre a été le père Joseph Desgagnés. Son fils Etienne Desgagnés, déjà avancé en

âge, a été et est bien réellement ce que fut son vertueux père. Comme lui, sage, bon, généreux, paisible, ami du bien, ami du curé, toujours près à rendre service aux autres et à faire des œuvres dignes des regards de Dieu.

Demeuré veuf et sans enfants, il a pris avec lui un jeune homme qui élève une famille, et dont Etienne Desgagnés est comme le père respecté et fidèlement obéi. Voici un autre acte de vertu qui se changera un jour en l'une des plus belles perles de celles que Dieu posera à la couronne immortelle de ce digne chrétien.

En prenant la desserte de la cure de Saint-Bonaventure, dans la Baie des Chaleurs, j'avais reçu chez moi un vieil oncle qui depuis de longues années avait laissé l'Île aux Coudres, sa paroisse natale. François d'Assises Lajoie, c'était son nom, avait passé les trois quarts de sa vie dans les durs travaux de la pêche et de la navigation. Mais, comme dit le proverbe, toute roche qui roule ne ramasse pas de mousse, mon vieil oncle n'était pas plus argenté que l'ancien crucifix de Lorette. Le voyant incapable de gagner sa vie, je devais en conscience et en honneur, m'intéresser à son sort; car il était le frère de de ma mère.

Lorsque, dans l'automne de 1864, je laissais la desserte de la cure de Saint-Bonaventure pour revenir à Québec, j'emmenai avec moi l'héritage que le bon Dieu m'avait donné pendant que j'étais curé. Mais n'étant plus d'âge à me charger de la conduite d'un autre paroisse, et obligé de me retirer chez quelqu'un de mes confrères, je ne pouvais continuer de garder avec moi celui que j'avais emmené. Mais je connaissais des hommes capables de me remplacer auprès de ce bon vieux, qui désirait ardemment jouir d'un peu de paix pour se préparer à l'éternité.

L'ayant traversé à l'Île aux Coudres, j'allai offrir au bon Etienne Desgagnés de devenir mon héritier

dans la bonne œuvre que j'avais commencée, en lui donnant pour motif que j'avais trouvé, dans la Baie des Chaleurs, une perle d'un grand prix, dont je voulais lui faire un présent, mais qu'il n'en toucherait la valeur que dans l'autre vie.

Le charitable Etienne Desgagnés accepta l'héritage que je lui offrais, avec cette parfaite bonne volonté qu'on ne rencontre que dans ceux qui n'ont, en ce monde, d'autre désir que celui de faire tout le bien dont la Providence leur offre l'occasion.

Depuis maintenant au-delà de six années mon vieil oncle demeure chez le bon Etienne Desgagnés qui l'a logé dans une bonne chambre où il lui fournit, avec une attention pleine de bienveillance, ce dont il a besoin, sans autre récompense que celle qu'il attend de Dieu.

Voilà ce que j'appelle se montrer l'imitateur d'un père tel qu'était celui dont le vertueux père Etienne Desgagnés a l'honneur de se dire le fils. Que Dieu veuille donner une longue et heureuse vie, en ce monde, à cet homme vraiment chrétien, et le récompenser avec son protégé et pour son protégé, là où un verre d'eau froide, donné à un enfant de Dieu et pour l'amour de Dieu, ne perdra pas sa récompense.

Ce que le vertueux Etienne Desgagnés fait en grand à l'égard du vieux François d'Assises Lajoie, bon nombre d'autres le font en petit, dans peut-être toutes les paroisses de la campagne, en recevant chez eux et en nourrissant des personnes abandonnées, qui trouvent ainsi dans la charité de leurs compatriotes, un refuge au milieu de leur abandon. On les appelle des *pains-bénits*, pour signifier que ceux qui les reçoivent chez eux, sont dignes d'être *bénis* de Dieu et d'avoir du *pain* en abondance.

On tend, le printemps, le long du rivage, où nous passons, au bas des *crans*, de nombreuses pêches, dans lesquelles on prend beaucoup de

l'excellent petit poisson appelé *sardine*. On y prend aussi de l'anguille dans la saison de l'automne, surtout vers le bas de l'île. Tous les automnes, la marée montante apporte sur le haut du rivage une grande quantité d'un précieux engrais, appelé *varec*. Il sert à améliorer les terres sablonneuses, telles que celles qui sont au bas de cette côte. Ce *varec* est peut-être le meilleur des engrais pour les patates que l'on plante sur les battures de sable que nous verrons au bas de l'île. On a aussi tendu, le *long de la Baleine*, deux pêches aux marsouins. Mais le produit de ces pêches n'a jamais égalé les dépenses des tendeurs. Depuis longtemps on ne les tend plus.

En passant devant les deux maisons, voisines l'une, de l'autre que vous apercevez sur la côte, je ne puis m'empêcher de vous dire qu'elles étaient autrefois les demeures de deux de mes meilleurs amis, Pitre ou Pierre Gagnon et Joseph Lapointe. Ils étaient chargés du moulin à vent que vous voyez un peu en arrière de leurs maisons. Ce moulin remonte à la date de 1773. J'aimais ces deux bons amis de tout mon cœur. Plusieurs fois, ils ont été les compagnons de mes voyages sur l'eau. J'étais heureux d'être avec eux, parce qu'ils étaient si unis, s'aimaient si cordialement, et avaient tant de bonheur d'être ensemble ! Pitre Gagnon était un homme de beaucoup d'esprit, très-aimable, amusant et d'une gaieté charmante. Joseph Lapointe, homme de bon sens, était doux, bon, affectueux et aimant. Il n'y avait rien de plus amusant que d'être en la compagnie de ces deux bons vieux. Pitre Gagnon avait toujours quelque accusation contre son ami et avait le talent *d'en faire des cas penibles*. Tantôt c'était de ne l'avoir pas visité tel jour ; tantôt de l'avoir fait s'ennuyer à la mort pour n'être pas venu passer la veillée avec lui ; tantôt d'avoir manqué de l'attendre pour aller de compagnie à l'église ; tantôt d'avoir mal parlé de lui, et mille autres accusations,

que le père Joseph Lapointe s'efforçait de refuter de son mieux.

Pître Gagnon n'a pas laissé d'enfants. C'est chez lui qu'a été élevé M. le Notaire Kane, aujourd'hui établi au Saguenay. Mais ce n'était pas assez pour le cœur de Pître Gagnon d'avoir fait un heureux. Il prit comme son enfant, un autre jeune homme à qui, en mourant il légua la belle propriété qu'il avait. Ce jeune homme, maintenant assez avancé en âge, est un des plus respectables habitants de l'Île aux Coudres. Athanas Bouchard, c'est son nom, est le modèle accompli de toutes les vertus d'un parfait chrétien. Aimé et respecté de tous ceux qui le connaissent, il passe sa vie en faisant du bien, ainsi que son épouse, vrai modèle d'une femme sage et chrétienne.

Athanase Bouchard n'a point d'enfants. Se souvenant ce que Pître Gagnon avait fait pour lui, il a établi sur son bien un jeune homme qui demeure avec lui. Mais le roi et la reine de cette maison sont Athanase Bouchard et sa femme, qui se dévouent de tout cœur au bien-être de ceux qu'ils ont adoptés pour leurs enfants. Dans cette maison, Dieu a de bons et fidèles serviteurs, pour la raison que ceux qui la dirigent font les premiers ce que doivent faire ceux qui dépendent d'eux. Je ne dois pas omettre de rappeler ici, que je dois à Athanase Bouchard et à sa femme la plus grande reconnaissance, pour avoir pris soin d'un de mes frères pendant plusieurs années, avec une charité et un dévouement sans bornes. Je ne leur donnais qu'une très-modique pension, à peine suffisante pour les récompenser du pain que mon frère mangeait.

Quant à Joseph Lapointe il a été le père d'une nombreuse famille. Et à son égard s'est vérifié à la lettre le proverbe qui dit : tel père, tels fils. Un de ses enfants, Grégoire Lapointe, était navigateur, et jamais homme n'a mieux su faire respecter la religion à bord d'un vaisseau. Grégoire

Lapointe ne manquait jamais de faire la prière soir et matin, en union avec son équipage. Il n'employait que des hommes d'une parfaite moralité. A bord de sa goélette, l'observance de l'abstinence prescrite par les lois de l'Église était scrupuleusement gardée. Jamais il n'eût souffert la moindre parole inconvenante. Il est mort dans un âge peu avancé, regretté de tous ceux qui l'avaient connu. Il était alors établi à Saint-André.

Deux autres garçons de Joseph Lapointe ont été s'établir à Saint-André, comme cultivateurs. Ils sont chantres de l'église, et font la consolation de leur curé, en imitant la conduite de leur respectable père dont ils conservent le plus doux souvenir. Un quatrième garçon de Joseph Lapointe est aujourd'hui à Saint-Alexandre. Ayant subi des pertes dans le commerce, il est redevenu cultivateur. Comme il a conservé l'honnêteté de son bon et vertueux père, j'espère qu'il se relèvera de ses infortunes et que lui aussi, se souviendra toujours que le plus bel éloge qu'un enfant puisse mériter, c'est celui d'avoir fait honneur à la mémoire d'un vertueux père, par une conduite irréprochable. Deux autres garçons de Joseph Lapointe sont demeurés à l'Île aux Coudres, sur le bien paternel. Ils étaient jumeaux et d'une ressemblance si parfaite qu'on ne pouvait les distinguer l'un de l'autre. Au baptême on leur avait donné les noms de Pierre et de Paul, comme pour leur faire souvenir d'être toujours comme les deux Apôtres qui furent unis et pendant leur vie et pendant leur mort.

Par le manque d'une sage administration, on avait partagé en deux le bien paternel, afin de les établir tous deux. C'était une faute qu'on ne devrait jamais commettre, surtout à l'Île aux Coudres. De ce partage il est résulté qu'un des deux jumeaux a été obligé de vendre sa terre dont les revenus ne pouvaient suffire à élever une nombreuse famille.

La sagesse exige, ce me semble, que le bien paternel des familles de nos cultivateurs soit conservé dans toute son intégrité, supposé même qu'il soit d'une grande étendue. En conséquence, celui de leurs enfants, que les parents choisissent pour les remplacer, devrait aider à ses frères à s'établir ailleurs pour autant du moins que cela peut convenir à l'avantage de la famille demeurée sur le bien paternel qui deviendrait une ressource, quand quelqu'un des enfants tomberait dans le besoin. Mais à part certaines exceptions, il ne faudrait jamais imposer sur le bien paternel, des droits élevés pour la dot des filles. Un jeune homme qui veut se marier, doit être en moyen de *faire vivre une femme*, sans compter sur la dot de cette femme. Au reste, on sait quel sort attend, assez souvent, ces filles que l'on épouse à cause de leur riches dots. L'arrangement que je suggère ici serait peut-être le moyen le plus efficace de conserver, dans les familles des cultivateurs, le bien de leurs ancêtres et de voir les enfants se succéder de père en fils, pendant une longue suite de générations.

Tout en parlant de choses et d'autres, je vous prie de ne pas perdre de vue le chemin que nous parcourons. Regardez comme il est toujours uni, tout jours beau. Considérez aussi les belles eaux de notre fleuve se tenant près du haut rivage comme pour nous saluer à notre passage. Enfin voyez le rempart qui borde l'île s'élevant toujours à mesure que nous descendons vers la pointe de l'est. Avez-vous jamais rien vu d'aussi magnifique que la position de cette longue file de maisons, bâties sur le bord de cette belle côte ! Je ne suis jamais allé dans une de ces demeures sans être enchanté de la beauté des points de vue qu'on y découvre.

Cependant, en considérant la magnifique position qu'occupent ces maisons, une chose attriste la vue, c'est la couleur sombre de leur extérieur et surtout de leur couverture.

Si seulement elles étaient blanchies à la chaux qu'on peut facilement se procurer sur l'île, quel heureux contraste elles feraient avec la verdure de la côte et avec celle qui les environne ; On dirait qu'en embellissant l'extérieur de leurs demeures, les habitants de la *Baleine* craignent d'y attirer trop fortement l'attention des étrangers qui font le tour de leur île, et de les empêcher ainsi de considérer les beautés semées à profusion tout le long de leur rivage. Sans rejeter cette opinion, je suis plutôt porté à croire que les habitants de la *Baleine* en agissent ainsi, parce que, s'occupant beaucoup à embellir leur demeure céleste par la pureté de leurs mœurs et la pratique des vertus chrétiennes, ils ne s'occupent que d'une manière fort secondaire de la beauté extérieure de leurs demeures terrestres. Et, à cause de ce motif, je n'ose pas trop les blâmer.

De l'endroit du chemin où nous sommes, vous pouvez apercevoir le bord sud de la petite îlette, dont on a eu le bon goût de conserver les épinettes et les sapins et dont la verdure un peu sombre contraste merveilleusement bien avec la couleur des eaux du fleuve qui viennent se reposer quelques moments sous leurs ombres à la fin des hautes marées. Vous verrez qu'il n'en a pas été ainsi de l'autre îlette, au bout ouest de l'île dont on a impitoyablement abattu tous les arbres.

Si la marée ne la couvrait pas, je vous montrerais un gros caillou, près du bas de l'île, où s'est passé un événement qui a failli plonger tous ses habitants dans le chagrin. Laissez-moi raconter cette singulière aventure.

Vous savez, je pense que le *loup-marin*, appelé *loup-marin-d'esprit*, pour une raison que j'ignore, a l'habitude de monter sur les cailloux, lorsque l'eau les environne. L'objet ostensible de cette habitude est de s'y reposer, d'y faire ses ébats, d'y prendre son sommeil et peut-être aussi pour s'y faire tirer, comme un

innocent qu'il est, malgré le nom qu'on lui a donné. Vous savez également que sa manie est d'adopter un caillou préférablement aux autres et que, presque à chaque marée montante, il vient s'y placer, afin, dirait-on, qu'on prenne les moyens de le tuer. Quand les chasseurs de l'Île ont eu connaissance qu'un de ces *loups-marins-d'esprit* a adopté un caillou, ils construisent à une portée de fusil, une embuscade avec des branches d'arbres, afin de l'approcher, sans être aperçus.

Or, il y avait autrefois à l'Île aux Coudres deux vieux chasseurs, liés par l'amitié la plus franche depuis qu'ils étaient capables d'aller faire la guerre aux gibiers qui venaient se promener sur l'Île. Leurs noms étaient Guillaume Tremblay et Jean Brisson. Quand j'aurais une mémoire de chat, il ne me serait pas possible de me rappeler combien de fois ils avaient été de compagnie à la chasse sur la *chaîne-de-roche* située à l'extrémité du bas de l'Île et quelle quantité de gibiers ils avaient tués, car ils étaient de très habiles tireurs, sur tout Guillaume Tremblay.

S'étant un jour aperçu qu'un loup-marin-d'esprit avait adopté le gros caillou dont je parle pour venir s'y reposer et y prendre ses ébats, ils prirent l'un et l'autre, sans se le dire la résolution de le venir tuer. Ce caillou avait une embuscade, faite selon toutes les règles antiques en usage chez les chasseurs de cette espèce de *poisson poilu*. Le lendemain de cette découverte ou peu de jours après, car je tiens à être un fidèle narrateur, Guillaume Tremblay, afin de jouer un tour à son ami, s'était levé de très-grand matin, comme qui dirait entre *chien et loup*, et avait été, sans plus de façon, se placer sur un caillou, que l'eau environnait déjà. Il n'avait certes pas oublié son fidèle compagnon de chasse, son grand fusil qui ne ratait jamais, à moins qu'il n'y eût pas de poudre dans le bassinet, ce qui arrivait quelquefois... par oubli.

Il n'y avait que fort peu de temps que, couché sur le ventre, Guillaume Tremblay contrefaisait le loup-marin de la manière la plus parfaite, lorsque son vieilami, Jean Brisson, arrivant sur le rivage entendit les cris plaintifs et le clapotage de ce singulier loup marin, vers l'endroit où devait être le gros caillou que le demi-jour l'empêchait de distinguer clairement. Parfaitement convaincu que le véritable loup-marin était monté sur un caillou, son cœur de chasseur en bondit de joie. Nul doute que d'avance il se faisait fête de l'aller montrer mort à son vieil ami, en se vantant d'avoir été plus matinal que lui.

Sans perdre un moment, il se mit en devoir d'approcher ce loup-marin, employant toutes les ruses et les finesses d'un chasseur qui connaît parfaitement le grand art de tromper son gibier. Se glissant donc sur le rivage comme un serpent dans l'herbe, il se hâta de se rendre à l'embuscade avant que le jour se fut fait. Pendant cette savante approche, Guillaume Tremblay, qui était sur le caillou, continuait de s'évertuer de son mieux à imiter les allures d'un loup-marin.

Pendant qu'il se déménait de la sorte, il avait aperçu quelqu'un qui se dirigeait vers l'embuscade. Il ne douta pas que ce ne fut son vieil ami Brisson qui voulait lui faire peur, car il ne pouvait s'imaginer qu'il put le prendre pour un véritable loup-marin. Il le laissa donc se rendre à l'affût sans la moindre appréhension. Mais ce n'était pas le cas. Jean Brisson, dont la vue n'était pas celle d'un homme de vingt-cinq ans s'était vraiment mépris et y allait très-sérieusement. Rendu à l'embuscade, il banda son fusil, le mit en joue et ajusta de son mieux le prétendu loup-marin qui, par une chance providentielle était couché horizontalement, le front tourné vers l'embuscade, dans le but de faire voir qu'il n'avait pas peur et qu'il rirait plus tard de son ami qui se faisait fête de l'effrayer. Mais le

coup partit et toute une charge de plomb-à-loup marin alla frapper sur le devant de la tête de Guillaume Tremblay qui, en recevant le choc du plomb, jeta un cri et glissa de la pierre dans l'eau qui l'entourait. Ce ne fut qu'en entendant ce cri que Jean Brisson s'aperçut de son erreur.

On ne se fera jamais une idée de son désespoir. C'était son vieil ami ; il l'avait reconnu au son de sa voix ; Poussant alors des cris lamentables, il s'arrachait les cheveux ! Il ne pouvait en douter, il venait de tuer son compagnon de chasse ! l'homme qu'il avait le plus aimé en ce monde ! Celui pour qui il eût mille fois donné sa vie ! Qui pourra raconter sa douleur, son chagrin, ses angoisses !

Pendant qu'il se désolait ainsi, son pauvre vieil ami qui, abasourdi par le coup qu'il avait reçu, était tombé dans une eau peu profonde, s'était redressé sur ses jambes et sans trop savoir ce qu'il faisait, il criait d'un ton lamentable à son ami désolé : *Tu m'as tué ! tu m'as tué !*

En l'entendant crier ainsi, Jean Brisson revint à lui-même, et courant vers victime, qu'il trouva baignant dans son sang et le visage déchiré par les grains du plomb. Le prenant par le bras, il lui aida à se soutenir pour gagner le bord de l'eau, où il le fit asseoir sur une pierre, et se plaça auprès de lui pour se lamenter et pleurer amèrement.

Pendant que se passait cette scène de désolation, le jour s'était fait et, des maisons bâties sur la côte, on avait entendu le coup de fusil et les cris des deux pauvres amis. On vint donc, en toute hâte, à leur secours.

On transporta dans une maison, le pauvre blessé dont le sang continuait de ruisseler des trous qu'avait faits les grains de plomb. Mais la compassion qu'inspirait l'état pitoyable où il était fut grandement surpassée par celle qu'inspirait Jean Brisson, dont la désolation, les larmes, les cris douloureux et les profonds soupirs, arrachaient des pleurs à tous ceux qui étaient présents. Après les pre-

miers soins donnés au blessé, on le transporta l'un et l'autre chez eux.

Quand on put se rendre compte des effets qu'avait produits ce fatal coup de fusil, on reconnut que les grains de plomb n'avaient pas atteint les yeux, que quelques-uns avaient labouré les joues sans en briser les os, que les nombreux grains de plomb qui avaient frappé sur le front, avaient glissé de chaque côté de la tête sans fracasser le crâne. Le coup n'était donc pas mortel. En effet, après quelques mois seulement, Guillaume Tremblay était parfaitement guéri de ses blessures et de l'envie d'aller se placer sur un caillou, avant le jour, pour y contrefaire le loup-marin.

Mais il n'en fut pas ainsi de Jean Brisson qui fut en réalité beaucoup plus malade que son vieil ami. Il eut pendant longtemps l'esprit troublé et jusqu'au moment de la mort, il ne put jamais recouvrer la tranquillité de son esprit et la paix de son âme. Il se lamentait souvent et il ne pouvait regarder son fusil sans qu'une larme vint mouiller ses yeux.

On ferait un livre d'une grosseur énorme avec l'histoire des malheurs, des pleurésies, des douleurs, des infirmités, des morts prématurées, causés par la chasse, qui n'est salubre et sans danger que lorsqu'on ne la fait qu'avec une extrême modération et dans le seul but de prendre de l'exercice corporel. Car tout homme qui s'adonne à la chasse, dans les endroits surtout où il y a beaucoup de gibiers, en contracte facilement le goût, qui se change bien vite en une passion qui devient une espèce de fureur. J'ai connu des hommes qui ne pensaient qu'à la chasse, qui ne parlaient que de la chasse, qui ne vivaient que pour la chasse. Un célèbre chasseur, alors dans la vigueur de l'âge et dans l'ardeur de cette passion, déclarait que si, après sa mort, Dieu voulait lui donner de la poudre et du plomb en abondance et autant de gibier et surtout d'outardes qu'il en pourrait tuer, il ne demanderait

pas d'autres jouissances, pendant l'éternité !

Ce n'est pas tant le profit que l'on retire de la chasse qui la rend si attrayante, que l'instinct de la destruction, auquel se mêle une grosse dose de cet orgueil humain qui pousse à se rendre habile à tuer et à faire descendre des airs un oiseau à qui ses ailes donnaient le privilège de s'y élever, pendant que l'homme est condamné à marcher au-dessous de lui et à voyager pesamment sur la terre, séjour obligé de l'homme, et que l'oiseau semble mépriser en voyageant par les airs.

En philosophant tant bien que mal sur la passion pour la chasse, je m'aperçois que nous sommes arrivés près d'un cap, appelé le *Cap-aux-pierres*, le seul que l'on rencontre autour des côtes qui bordent l'île aux Coudres. Parmi les pierres qui sont tombées de ce cap, et que vous apercevez sur le bord du chemin, il s'en trouve une à laquelle les premiers habitants de l'île ont donné le nom de *roche pleureuse*. La tradition a cru devoir lui conserver ce nom, quoiqu'il soit à peu près certain qu'elle n'a jamais pleuré, excepté toutefois lorsque la pluie du ciel tombant sur elle, coulait sur ses côtés, ce qui, vous l'avouerez, arrive à toutes les autres pierres sans que, pour cette raison, on ait jugé opportun de leur donner le nom de *roches-pleureuses*. Quant à moi, qui suis passé plusieurs fois auprès de cette *pleureuse*, je déclare, en toute sincérité, ne l'avoir jamais vu verser une larme.

Toutefois, pour ne pas jeter de louche sur la véracité d'une antique tradition conservée dans le souvenir des bons habitants de l'île aux Coudres, je crois devoir faire remarquer qu'il peut être arrivé que, chaque fois que je suis passé auprès d'elle, elle retenait ses larmes, pour ne pas troubler le bonheur que je ressens, toutes les fois qu'il m'arrive de faire une promenade autour de mon île natale, car, je l'ai déclaré

bien souvent déjà, je la revois toujours avec un nouveau plaisir, parce que, sur cette île, se sont écoulées, hélas trop vites ! les joies de mon enfance, qui ont été les seules que le chagrin n'a pas empoisonnées. Mon père, qui avait passé ses premières années à la Petite Rivière Saint-François, me disait qu'il n'y mettait jamais le pied sans sentir son cœur surabonder d'une émotion qui le mettait au comble du bonheur.

Enfin, pour en finir avec la tradition de cette pleureuse, je dois vous dire que j'ai remarqué, tout auprès d'elle, un petit filet d'eau qui m'a semblé sortir du pied du cap, auprès duquel se trouve cette pierre.

On pourrait conclure de là que ce petit filet d'eau se sera chargé de verser des larmes au lieu et place de la *roche-pleureuse*.

Voulant me rendre compte de cette singulière tradition, je me suis rendu auprès de cette pierre, accompagné d'un homme très-intelligent, le sieur François Tremblay (Dorval), dans l'été de 1870. Après un minutieux examen, nous avons découvert que l'erreur populaire était venue de ceci : A une hauteur d'environ un pied du bas du cap, sort une source d'eau. Elle passe par une très petite ouverture, entre deux pierres attachées au rocher. Cette source coule sur celle des deux qui est la plus basse, ce qui semble donner à cette dernière l'apparence d'une pierre qui pleure. Le premier qui a cru que cette pierre pleurerait réellement, ne se sera pas aperçu de la petite ouverture par où l'eau passait. Il se sera imaginé que l'eau qu'il apercevait sortait à travers cette pierre, et coulait sur elle, comme les pleurs qui sortent des yeux, coulent sur les joues. Ayant fait cette découverte, il l'aura communiquée à d'autres qui l'auront acceptée de confiance, et l'auront fait passer dans les traditions de l'île.

Nous voilà enfin rendu au bas de l'île, à l'endroit où le chemin coupe la petite îlette qui se termine par une longue chaîne de cailloux. Cette

digue de pierres semble avoir été placée là toute exprès pour garantir l'extrémité est de l'Île, de la fureur des vagues, soulevées par les tempêtes venant de l'est. Cette chaîne découvre à la marée baissante, sur sur une longueur considérable. Et c'est alors que, le printemps et l'automne, les chasseurs vont s'y embusquer pour tuer les gibiers de mer qui y passent. On ne se fera pas une idée même approximative des milliers de coups de fusil qui ont été tirés de cette chaîne de cailloux ! Car autrefois le gibier abondait sur l'Île aux Coudres, tandis qu'aujourd'hui on n'y en voit plus qu'une très-petite quantité. Les habiles ont cru qu'en faisant une loi pour défendre d'en tuer le printemps, il deviendrait peut-être aussi abondant qu'il l'était, il y a cinquante ans. Toute salubre que peut être cette défense, elle ne sera qu'un moyen très-peu efficace, tant qu'on n'empêchera pas les Américains ou autres *smogleurs* d'aller charger d'œufs des gâchettes sur les *Iles-aux-oiseaux* pendant la ponte de ces gibiers. Si on veut en empêcher la destruction, il faut veiller à ce qu'on n'aille pas prendre leurs œufs pour les vendre sur les marchés des États-Unis ou sur celui d'Halifax.

Je vous prie de remarquer l'enfoncement circulaire que forme ici le rempart qui environne l'Île. On dirait que ce rempart se retire en arrière, afin de laisser un espace pour le chemin. Si vous y faites attention, quand nous passerons à la pointe de l'ouest de l'Île, vous verrez que l'enfoncement du bout est, à son correspondant dans celui de l'ouest. Là aussi, le rempart qui environne l'Île a son enfoncement circulaire que l'on appelle *les fonds*. Je ne crois pas que l'on trouve de telles particularités sur aucune des îles de notre Saint-Laurent.

Puisque j'en suis sur ce chapitre, je vous ferai encore remarquer que ses deux extrémités les plus avancées, se terminent, l'une et l'autre, par une îlette recouverte de bois de

sapin et d'épinette. Ce qui n'est pas moins singulier, c'est que l'îlette de l'ouest se trouve en ligne de la rive sud. Comme je vous ferai observer plus tard, on a abattu, il y a quelques années, les arbres qui rendaient si pittoresques l'îlette de l'ouest.

Jugez vous-mêmes si j'ai tort de regretter qu'on ait coupé ces arbres, par le plaisir que vous éprouvez en passant près de ceux-ci qui, nous dérochant pour quelques moments la vue des objets éloignés, semblent nous dire de nous recueillir afin de nous préparer à mieux apprécier le magnifique spectacle que vont bientôt nous offrir les gigantesques montagnes qui bordent la rive nord de notre beau Saint-Laurent.

Si, pendant que ces beaux arbres nous barrent la vue, vous me demandiez ce que signifie ce grand nombre de buttes de sable que, d'ici, nous apercevons à travers les bois, je vous répondrais que ce sont des *cachettes*. Si vous vouliez savoir à quoi servent ces *cachettes*, je vous dirais : 1o. que ce n'est point pour servir de refuge aux voleurs, parce que cette race de Chanaan n'a jamais pu s'établir sur l'Île aux Coudres. Je vous répondrais, 2o. que ce n'est point non plus pour cacher les objets que l'on veut soustraire à une saisie, parce que les habitants de cette partie du sol canadien ne sont pas encore assez civilisés pour connaître ces honnêtes tours de bâton. Je vous répondrais, 3o. que ce n'est pas pour mettre à l'abri des orages les malheureux que la tempête jetterait sur le rivage de cette partie de l'Île, parce, de jour et de nuit, les maisons des habitants sont ouvertes, et de grand cœur, à tous ceux qui mettent le pied sur leur Île. Je vous répondrais, 4o. que malgré le plaisir que ressentent ces insulaires à recevoir les étrangers, ce n'est même pas pour exercer l'hospitalité envers les *renards* et les *ours*, en leur fournissant des gîtes, parce que ce sont des

voleurs et qu'on n'en veut pas souffrir sur l'île.

Ce qui le prouve, sans réplique, ce sont les deux faits suivants : D'abord, il prit autrefois envie à un habitant de la *Baleine*, le sieur Germain Desgagnés, de traverser du sud un sieur renard, grand ami des poules, comme vous savez. C'était un Ismaël contre lequel tous les canons des fusils se dirigèrent. Je vous assure qu'il n'eut pas longtemps en vie de courir. En second lieu, il arriva que, pendant une belle journée d'été, un ours eût la fantaisie de vouloir traverser sur l'île, pour y faire connaissance avec les moutons et les bêtes à cornes. Pour n'avoir pas su ou avoir oublié que *la nuit tous les chats sont gris*, il eût la gaucherie de venir poser ses grosses pattes sur le rivage de l'île, vers l'endroit appelé le *mouillage*, en plein soleil d'un après midi. Pour comble de disgrâce, il eût la mauvaise chance d'être aperçu au moment où il achevait sa longue et fatigante traversée. L'éveil fut aussitôt donné, et malgré que le nouvel arrivé se fut réfugié dans un arbre pour se dérober aux regards, des chasseurs le découvrirent et lui firent passer l'envie de goûter aux viandes de l'île. Ces deux exécutions sommaires ont ôté pour jamais, à quiconque en aurait eu la pensée, la hardiesse de venir à l'île aux Coudres pour y exercer le métier de fripon.

Mais enfin, quel but s'est-on proposé en faisant ces cachettes ? Je vous apprendrai qu'elles servent à *encaver les pommes de terre* pendant le temps de nos hivers rigoureux du Canada. Pour vous faire voir que la place de ces cachettes a été fort bien choisie, je vous dirai que la tradition a constamment rendu témoignage qu'elles s'y conservaient très-bien.

CHAPITRE QUATRIÈME

CONTINUATION D'UNE PROMENADE ATOUR DE L'ILE—ANECDOTES

Nous avons coupé la pointe est de

l'île ; les arbres ne bornent plus notre horizon. Regardez la rive nord un peu à l'est ; le premier objet, qui s'offre à nos regards, ce sont ces deux *longs* rochers qu'on dirait d'un géant qui allonge ses *longues* jambes, au loin dans le fleuve, comme pour y cacher ses pieds.

Si jamais vous voulez avoir une idée des saults que devaient faire les béliers dont parle le prophète-roi, accordez-vous la liberté de vous embarquer dans une chaloupe, et d'aller faire un tour de promenade dans le *rang-de-marée* qui se forme à quelques arpents du bout des pieds de mon géant métamorphosé. Choisissez l'heure de la marée baissante, dans le temps des grandes mers, quand il fait un fort vent d'est. Lorsque vous serez de retour de votre humide promenade, vous pourrez vous vanter d'avoir dansé le plus sautillant *rigodon* qui ait jamais été dansé dans une salle de bal.

Comme vous le voyez, les *caps-aux-oies*, avec leurs longues pointes, nous dérobent la vue du reste de la rive nord du fleuve. Ne dirait-on pas qu'ils se sont placés là parce qu'ils ont craint que la vue du rivage, qu'ils dérobent à nos regards, eût empêché de faire attention à leur gigantesque longueur. Cependant je vous avouerai que, réflexion faite, j'ai reconnu que la Providence avait bien fait de les allonger de la sorte, parce que leur avancement dans le fleuve fournit un abri aux navigateurs, dans l'anse de la *grosse-roche* qui les avoisine à l'ouest, contre la fureur des vents de l'est qui se déchaîne, sur cette partie de la côte nord, peut-être plus qu'en aucun autre endroit de notre Saint-Laurent.

Mais c'en est assez, peut-être même trop, sur mon géant aux longues jambes. Portons donc nos regards ailleurs. D'autres objets vont nous intéresser bien davantage.

Suivez cette montée, depuis le bout des caps-aux-oies jusqu'aux maisons assises sur cette énorme hauteur. Comme tout se dessine sous nos regards : surtout les maisons semées ça et là, sur le penchant de cette côte, d'une longueur d'au moins trois quarts de lieue. Voyez comme elles se découpent avec les groupes d'arbres verts qui les environnent ; admirez la verdure de ces champs ensemencés au milieu de ces bouquets d'arbres qu'on y a laissés. Étendez encore votre vue plus au nord, et vous allez apercevoir l'église des Eboulements, dont un monticule nous cache la base. Placée sur cette immense élévation, ne ressemble-t-elle pas à un nid d'aigle bâti dans la cime d'un grand pin ? Mais quelle idée de l'avoir juché là, se demande-t-on, quand on sait qu'autrefois elle était bâtie au bas de cette longue suite de buttes, de côtes et de montagnes ! J'ai souvent pensé qu'on l'avait hissée si loin des eaux de fleuve dans un temps de terreur panique afin, ce qu'on n'aura pas grande peine à croire, afin qu'elle n'eût pas le sort de la première qu'on avait bâtie au bas des côtes, sur le rivage que les eaux ont eu l'audace de détruire. Il semblerait que ceux qui l'ont placée si loin du fleuve, voulaient mettre en pratique ce proverbe, qui est aussi vrai que beaucoup d'autres : *Chat échaudé craint l'eau froide*. Vous jugerez, comme moi, que, pour cette fois, le proverbe ne mentira point. Quoiqu'il en soit, la position de cette église, vue d'ici, est très-pittoresque, très-gentille, très-aérienne, la plus haute placée de toutes les églises du Canada. Aussi elle me plaît autant, et même mieux, que celle de n'importe quelle autre église.

Si vous étiez assez courageux pour supporter l'ennui d'une longue lieue de côtes, faite au petit pas d'un pauvre cheval haletant jusqu'à en perdre haleine, vous vous rendriez de la rive du fleuve, à l'église des Eboulements. Parvenu là, vous

auriez l'île aux Coudres sous vos pieds ; vous en découvririez toute la superficie, toutes les maisons, toutes les sinuosités. Vers le sud et le sud-ouest de la rive du fleuve, vos regards contemperaient de magnifiques points de vue, et vous n'auriez pas grande peine à croire que cette église des Eboulements n'est pas bien éloignée de la calotte du ciel.

La montagne, que vous apercevez, dans le lointain au nord de l'église des Eboulements, est, prétend-on, la plus élevée au-dessus du niveau de l'eau, de toutes celles de cette partie du fleuve. Je le croirais sans peine, puisqu'elle a été posée sur deux autres montagnes qui sont énormément élevées.

Étendez maintenant votre vue vers l'ouest et, quoique ces montagnes soient un peu moins élevées que celle où est l'église, jugez de la hauteur où est placé ce cordon de maisons qui se prolonge jusque sur la côte du *Cap-aux-Corbeaux*, que nous verrons mieux, quand nous serons plus avancés dans notre promenade.

Les deux tiers de la partie des Eboulements que nous avons sous les yeux portent le nom un peu affligeant de *misère*. En voici l'origine : À une époque assez éloignée de la nôtre, lorsqu'on y a commencé le défrichement des terres, les gelées y ont détruit les récoltes, pendant plusieurs années de suite. Il s'en suivait que les colons étaient dans une extrême *misère*. Ils avaient tant et tant parlé de leur *mi-ère* qu'en les voyant arriver aux maisons, ayant leurs poches sur le dos, on disait : Voilà un homme qui vient de la *concession de la misère*. Malgré que, depuis cette époque, le climat y soit devenu moins inclement ; malgré que les habitants y soient passablement à l'aise : cette partie des Eboulements s'appelle toujours *misère*. Voilà qui veut dire que, dans la jeunesse surtout, il ne faut point perdre de vue cette sage parole : *Souciez-vous de porter un bon nom*.

Entre le *Cap-aux-Corbeaux* et la *Pointe à-Louison*, se trouve un petit cours d'eau qui descend des côtes et à qui son parrain a donné le nom assez peu édifiant de *Ruisseau Jureux* (jureur). Pourquelle raison? Je n'en sais trop rien. Quant à moi, je puis assurer que plusieurs fois, je suis passé, par eau, assez près de ce mauvais parleur sans l'entendre *jur*. Si jamais vous traversez ce ruisseau, vous ne l'entendrez probablement pas prononcer ces mauvais mots. Mais enfin il porte ce nom, et je ne puis rien pour lui en donner un autre plus édifiant. Revenons sur l'île.

Nous voilà rendus à un petit ruisseau que la couleur de ses eaux a fait nommer : *Ruisseau rouge*. Ce petit cours d'eau mérite de n'être pas passé inaperçu pour les raisons suivantes : 1o. Il est le seul endroit où il y a un havre pour les chaloupes des habitants du bas de l'île ; 2o. Il est le seul cours d'eau de cette partie de l'île ; 3o. A sa sortie sur le rivage, il forme un fort joli petit bassin, le plus propre de tous les débarquements sur l'île ; 4o. Il n'a point le désagrément d'avoir un pont du genre et de la qualité de celui que nous avons traversé, sur la *rivière-rouge*, et des deux autres que nous verrons dans la partie ouest de l'île ; 5o. Au nord et au sud-est, il a pour accessoires deux solides bancs de sable qui se découpent merveilleusement, quand la marée montante a rempli l'étendue de son gentil bassin ; 6o. Dans l'opinion de M. le grand-vicaire Demers, c'est le meilleur de tous les cours d'eau de l'île aux Coudres pour y bâtir un moulin à farine. Voilà, je pense, plus qu'il en faut pour mériter l'attention du voyageur qui le rencontre sur son passage.

Au point où nous en sommes de la marée montante, tous les promeneurs intelligents s'accordent à dire que la partie du chemin de la rive sud de l'île, que nous venons de parcourir, offre un aspect des plus

pittoresques. En effet, il suffit d'avoir un cœur capable d'aimer les beautés que le Créateur a semées, à pleines mains, sur cette terre où habite sa créature intelligente, pour en juger ainsi.

Mais pour être sensible à de tels aspects, il faut, ce semble, avoir passé les jours d'une candide enfance à contempler les *belles choses* qu'offrent les rives d'un *beau fleuve*. Quand on est parvenu à l'âge mûr, sans en avoir reçu les impressions dans sa jeunesse, on les voit la plupart du temps sans les comprendre, sans les apprécier, sans même y faire attention.

Ne me parlez jamais des impressions qu'ont reçues ceux qui ont été élevés sur les bords d'un lac. Ils n'ont pu contempler que des eaux mortes, indolentes, inertes, que les vents étaient contraints de galvaniser pour leur donner une apparence de vie. Leur vue m'a toujours offert l'idée d'un paresseux qui ne remue que sous les coups de fouet d'un maître en colère.

Ne me vantez jamais le bonheur de ceux qui ont passé leur enfance sur les bords d'une rivière, toute belle qu'elle soit. Ils ont vu des eaux, qui ne changent jamais d'aspect, qui passent une seule fois sous leurs yeux, comme pour leur dire un *adieu* de mort, et qui ne reviennent plus. Ces eaux n'ont point, en elles-mêmes, un principe de vie. Voyez plutôt, elles ne remuent que par suite de l'inclinaison du sol dont elles suivent machinalement la pente. Puis, allant toujours vers l'océan pour se perdre dans son immensité, elles font naître des pensées trop sombres, trop mélancoliques, je devrais dire, décourageantes pour l'âme de quiconque a reçu de Dieu un instinct qui le porte à aimer la vie, une volonté pour agir, une liberté qui lui donne le choix de ses actes.

Mais il n'en a pas été ainsi pour celui qui a passé les beaux jours de sa jeunesse sur les rives d'un fleuve, surtout sur celles du beau

Saint-Laurent, et, peut-être encore plus, s'il les a passés à l'Île aux Coudres. Pour celui-ci, il a eu le bonheur de contempler des eaux qui non-seulement ont le mouvement, mais encore la vie avec des manières d'être et d'agir qui présentent l'image de la liberté, du travail, de l'activité, de la constance, de la persévérance et de l'intelligence dans l'action. Vous allez vous en convaincre. En effet, les eaux du Saint-Laurent, vu-s de l'Île aux Coudres, à part quelques courts instants, sont prodigieusement actives. Elles montent vers l'ouest puis elles descendent vers l'est, elles s'avancent au nord vers le rivage, elles s'en éloignent vers le sud, tantôt plus, tantôt moins. Elles se séparent en arrivant à l'une des extrémités de l'Île, comme pour respecter la demeure de l'homme, puis elles se réunissent quand elles sont rendues à l'autre extrémité. A certains jours, elles vont avec plus de rapidité dans leurs voyages, parce qu'elles ont un plus long trajet à parcourir, et qu'elles ont garde de manquer à l'heure du rendez-vous. D'autres jours, elles ralentissent leur marche parce qu'elles doivent ne jamais arriver là où elles vont, avant le temps fixé. Parvenues au bout de leur course, elles se reposent un peu, comme pour reprendre haleine, puis elles se remettent en marche pour parvenir, à temps, au but où elles doivent se rendre afin d'arrêter encore un peu, sans cependant ne jamais prendre d'autre repos que celui qui leur est indispensable. Quelquefois, elles se retirent si loin du rivage qu'on dirait qu'elles n'y reviendront plus. Mais ce n'est que pour y accourir plus vives et plus animées. Dans leurs voyages vers les rives qui les attendent comme on attend la visite d'un bon voisin, elles apportent dans leur sein, une foule de poissons de toute espèce dont elles ont l'intention, en se retirant, de laisser une partie dans les enclos que l'homme avait préparés pour les recevoir,

puis, sans perdre de temps, elles retournent en chercher d'autres pour les y laisser encore.

Si quelquefois elles sont malfaisantes, l'homme réfléchi ne doit pas s'irriter contre elles, puisque la cause, qui les lui rend hostiles, leur est étrangère. Mais, alors même, elles sont encore aimables par ces ondulations, ces houles, ces lames qui font cesser la monotonie de leur surface, laquelle, trop prolongée, finirait par inspirer du dégoût et à en faire détourner les regards. Non-seulement alors elles sont aimables, mais encore elles ont l'avantage de piquer la curiosité de celui qui les regarde, et elles l'engagent et le forcent à s'associer à leurs luttes. Pour se préparer à ces luttes, elles revêtent leurs robes blanches †, puis elles se provoquent, elles se poursuivent, elles s'agacent, elles se poussent, elles se frappent pour s'animer au combat. Tantôt elles s'abaissent, tantôt elles se relèvent; tantôt elles tombent, tantôt elles se redressent; tantôt elles poussent des cris aigus, tantôt elles font entendre de longs mugissements, tantôt elles se séparent, tantôt elles se réunissent et, par leurs formes bizarres, changeantes et variées comme à l'infini, par le dévergondage de leurs allures et de leurs aspects, elles ne sont, hélas! qu'une trop fidèle image de la société humaine, livrée à ces étranges folies auxquelles on a donné le nom de *révolution*, ou encore, elles ressemblent à ces masses d'hommes d'une même paroisse, réunis auprès d'un *poll*, et qui se ruent les uns sur les autres, se poussent, se frappent, crient, hurlent, dans la fureur d'un délire, si hideux que la langue humaine n'a pas de mots assez énergiques pour les flétrir.

Dans d'assez rares occasions, poussées à une espèce de désespoir par les coups redoublés de la tem-

† Les gens de l'Île appellent ces lames : *des moutons blancs*.

pête, les eaux du Saint-Laurent montrent une audace qui épouvante le navigateur, glace le sang de ses veines, et lui fait payer de sa vie la témérité qui l'avait porté à vouloir s'y frayer un passage. Mais ces excès contre leur nature, ne durent jamais bien longtemps. Et, comme si elles se repentaient de leur audace, elles s'apaisent bientôt, et font cesser les terreurs qu'elles avaient inspirées, en redevenant les belles eaux du majestueux Saint Laurent.

Nous voici rendus au pied de la côte de Vital Mailloux. Ici, nous allons cesser pendant quelque temps de cotoyer le rivage de l'Île.

Jetons un dernier regard sur ce rivage qui, jusqu'ici, s'est montré prodigue d'agréments multipliés. Laissons les basses régions de l'Île, pour nous élever et voyager sur le haut rempart de son côté nord. De cette élévation, nos regards s'étendront plus au loin pour admirer d'autres beautés dont la vue continuera de rendre agréable notre promenade autour de l'Île.

Descendons de voiture pour monter la côte à pieds, nous dégourdir un peu les jambes et moins fatiguer celles de notre bucéphale.

Avant d'escalader le rempart de l'Île, approchons-nous un peu du bord du rivage pour voir de plus près la limpidité des eaux et entendre ce frémissement qu'elles font en venant frapper sur le sable. Voyez ces petites lames qui se suivent, s'approchent pour venir embrasser le rivage, dont elles se retirent aussitôt pour donner à d'autres le plaisir de le baiser à leur tour, puis, en se balançant toujours mollement et gentiment, le laissent en lui donnant l'espérance de revenir bientôt l'embrasser de nouveau. Car, il ne faut pas l'oublier, le rivage est l'ami des eaux du Saint-Laurent, parce qu'il les empêche de voyager toujours sans se reposer jamais, comme font celles de l'océan qui ne savent où diriger leur course et n'ont jamais de repos.

Vous rirez peut-être de moi, si je vous disais que cent fois, j'ai été m'asseoir sur ce rivage de l'Île pour contempler les flots, surtout quand le vent s'élevait. Je ne sais trop comment exprimer l'admiration où j'étais en voyant d'abord de petites lames devenir des masses d'eau énormes et redoutables en s'associant : de deux en faire une, de deux de ces dernières en faire encore une seule, et puis toujours devenir plus grandes en continuant de s'unir. Puis quand le vent diminuait, diminuer elles-mêmes, et quand il ne ventait plus redevenir de toutes petites lames en se partageant pour former la surface unie du fleuve.

Enfin je laissai le rivage, en emportant la pensée d'une grande population, dont chaque individu s'efface dans l'union générale de tous pour élever une grande et belle église à la gloire de Dieu.

Allons maintenant faire notre ascension.

CHAPITRE CINQUIÈME

CONTINUATION DE LA PROMENADE AUTOUR DE L'ÎLE — LA PARTIE NORD — ANECDOTES

Ouf..... Ouf..... ! Quelle côte ? Quelle chaleur ! Me voilà bien et duement aussi essouffé qu'un chevreuil poursuivi par une meute de chiens acharnés à sa poursuite pendant la durée de six longues heures ! Ouf..... ouf..... ouf..... Quelle sueur ! Ne dirait-on pas que je viens de prendre un bain de vapeur à l'eau bouillante. Ouf..... ouf..... Le bon M. Godfroi Tremblay, mon vieil ami asthmatique, n'a jamais soufflé ni plus dru ni plus court, pendant une de ses plus rudes crises.

Voilà ce que c'est que d'avoir de vieux reins, de vieilles jambes, de vieux poumons, un vieux sifflet rouillé ! Ouf..... ouf..... mais voilà que ça va mieux : ma respiration devient moins courte, moins gênée, moins sifflante. Comme on apprend toujours quelque chose en vieillissant.

sant, je comprends aujourd'hui que les jeunes gens peuvent courir, si cela leur plaît; que les hommes d'un âge mur peuvent marcher à grands pas, s'ils le veulent; mais que les vieillards doivent se faire mener ou se condamner à *marcher au pas de la blanche*, c'est tout différent.

Si jamais je me voyais contraint de monter une pareille côte à pieds, je promets d'être plus avisé que je ne l'ai été cette fois-ci. Voici comment je m'y prendrai: Rendu au pied de la côte, je me tournerai le dos vers le haut et le visage vers le bas, et je la monterai à reculons; il me semble qu'en la montant ainsi, ce serait comme si je la descendais. Comme il me semble indubitable qu'on fatigue beaucoup moins, infiniment moins et ses jambes et ses reins et surtout sa respiration, en descendant une grande côte qu'en la montant, j'aurai fait une décou verte *dont pour laquelle* un grand nombre de personnes du bas des Eboulements et du *Cap-aux-corbeaux*, de la Baie-Saint-Paul, devront avoir une grande reconnaissance.

Badinage à part, nous voilà arrivés sur le haut rempart du côté nord de l'Île, que nous allons suivre, presque partout, jusqu'à la descente de la côte du *Cap-à-la-Branche*. Maintenant le chemin sera généralement moins beau et moins uni que celui que nous avons parcouru depuis notre départ de l'église. Mais, en revanche, nous distinguerons mieux les objets éloignés. Quant à la rive du fleuve, nous ne la reverrons plus avant d'être rendus au haut de l'Île.

La première maison, que voici tout près de nous, est la demeure de Vital Mailloux, dont le père portait le même nom de baptême. J'ai toujours beaucoup aimé cette famille. Et je vais vous dire ce qui m'y attache. J'ai raconté ailleurs, en vous disant la triste histoire du jeune Pedneau, que celui qui avait obéi à son père lorsque celui-ci l'avait pris par le bras et l'avait conduit en avant près des

balustres, n'avait opposé aucune résistance à l'autorité paternelle. Ce jeune homme était Vital Mailloux, qui a été le père de celui qui demeure dans cette maison. Quoique je fusse encore bien jeune, cet acte d'obéissance publique, et certainement très-admirable, m'avait singulièrement frappé.

J'ai fait connaître ce qu'était devenu André Pedneau, je ne vous omettre de dire ce que devint Vital Mailloux. Le premier fut un enfant rebelle; le second un enfant obéissant. Dieu, qui est fidèle dans ses promesses, a promis de grandes bénédictions, en ce monde, aux enfants soumis à l'autorité de leurs pères et de leurs mères. Une fois de plus nous allons voir ce qui advint à ce Vital Mailloux.

Ayant quitté l'Île aux Coudres, en 1814, pour aller étudier au Séminaire de Québec, j'avais complètement oublié la scène qui s'était passée dans l'église de l'Île aux Coudres, pendant l'été de 1808. En étudiant le quatrième commandement de Dieu, je me l'étais rappelée. J'avais été témoin de la fin déplorable de l'enfant qui s'était publiquement révolté contre son père, mais j'ignorais ce qu'était devenu celui qui avait donné un exemple public d'obéissance. J'étais prêtre, quand passant un jour près de cette maison, je crus devoir y entrer pour m'informer de Vital Mailloux ce que Dieu avait fait pour lui. Il me dit qu'il était le plus heureux des pères; que tout allait bien dans sa maison; que ses affaires étaient on ne peut mieux, et que jamais un seul de ses enfants ne lui avait causé le moindre chagrin. Que loin de lui faire de la peine, ils prévenaient ses moindres désirs, le respectaient et lui obéissaient en tout.

Vital Mailloux, son fils, a hérité des bénédictions que Dieu avait accordées à son père pour le récompenser de son obéissance. Comme le champ de son père, son champ est béni; il a non-seulement ce qu'il

lui faut pour les besoins de sa famille mais encore bien au-delà. Comme celle de son père, sa famille est bénie de Dieu et il est un heureux père : aimé, respecté et obéi. Et j'ajoute que cette branche de la nombreuse famille du vénérable père Elie Mailloux, mon grand oncle, sera bénie de Dieu et comblée de biens de père en fils, aussi longtemps qu'un misérable, sorti de cette branche, ne se révoltera pas contre l'autorité paternelle par un acte criminel d'insubordination, surtout publique. Lui et ses descendants auront perdu l'héritage de bénédictions divines que le premier chef de cette famille avait acquises, dans l'église de l'Île aux Coudres, en l'été de 1808.

Voilà pourquoi j'aime cette famille et je vous avouerai que j'ai bien raison d'aimer une maison que Dieu a visiblement bénie et que, j'espère, il continuera de bénir et de combler de biens dans les générations qui suivront. Car tous les descendants de cette même branche pourront toujours dire à Dieu : " Souvenez-vous, Seigneur, de notre ancêtre Vital Mailloux et de l'acte d'obéissance publique qu'il a fait à son père, en présence de toute la paroisse. Bénissez-nous, comme vous l'avez béni. "

Embarquons maintenant dans notre antique calèche et laissons à notre cheval, qui a de plus forts jarrets et de meilleurs poumons que nous, la tâche de marcher à notre place.

Vous avez vu les Eboulements et son église de la rive du fleuve, regardez les maintenant de cette hauteur, à travers les feuillages des arbres qui montrent leurs têtes au-dessus de la côte, comme pour nous saluer à notre passage. Donnez-vous la peine de considérer de nouveau le cordon de maisons qui court vers le *Cap-aux-corbeaux*, et vous allez voir que tout a changé d'aspect pour le mieux. C'est ainsi qu'en parcourant le chemin de l'Île, on revoit les mêmes objets, et qu'ils apparaissent

comme si on les voyait pour la première fois.

Je ne puis passer devant cette maison, à notre gauche, et voisine de celle du bon Vital Mailloux, sans vous dire qu'elle était la demeure d'Abraham Martel péri, on ne sait comment, sur les battures de sable de la Pointe de la Rivière-Ouelle, dans l'automne de 1834. Je ne sais trop pourquoi la mort de cet homme de bien m'a toujours singulièrement affligé. Je vous l'avoue en toute sincérité, je ne puis me faire à l'idée que le corps d'un homme, qui méritait d'aller reposer dans la paix d'un cimetière catholique, soit demeuré enseveli dans un lieu profane et y repose séparé de ses amis et de ses parents !

Son frère, Cléophas Martel, mort dans cette maison il n'y a pas encore longtemps, était un des meilleurs chrétiens de l'Île aux Coudres. Cet homme était vraiment bon, tranquille, ami de la paix, constamment l'ami de ses curés ; soumis de cœur à leur autorité ; faisant le moins de bruit possible ; d'une tenue pleine de modestie pendant les offices divins ; d'une conscience infiniment délicate ; plein de complaisance et de charité pour tout le monde. Cléophas Martel a passé sa vie comme un saint et il est mort dans la paix du Seigneur. *J'ai été jeune et me voilà vieux*, et j'ai constamment vu mourir dans la paix du Seigneur, sans en excepter un seul, tous ceux qui, pendant leur vie, avaient vécu comme Cléophas Martel, avaient été les amis respectueux de leurs curés, leur avaient obéi avec une soumission cordiale, et avaient fait leur bonheur et leur consolation. *J'ai été jeune et me voilà vieux*, et j'ai vu mourir dans le trouble et dans la crainte, tous ceux qui ont ou persécuté leurs curés, ou leur ont fait la guerre, ou leur ont causé de notables chagrins. J'ai encore vu que tous ceux qui avaient persécuté leurs curés, et s'étaient révoltés ouvertement contre leur autorité, ou étaient tombés dans

une profonde pauvreté, ou avaient fait une fin tragique.

Le petit bois, que nous traversons maintenant, a conservé, dans les traditions de l'île aux Coudres, une certaine célébrité que je veux lui garder. On prétend que ceux qui, en 1759, avaient tiré et tué les chevaux dont des officiers de la flotte anglaise s'étaient emparés pour faire une promenade, étaient cachés en cet endroit. J'ai dit ailleurs que ces messieurs voyant les chevaux tomber morts sous eux, étaient partis d'ici en toute hâte pour regagner leurs vaisseaux. Ces officiers n'ont pas dû conserver un souvenir bien aimable de cette petite île, d'où ils ont été forcés de fuir, quand il leur a pris fantaisie d'y faire un tour de promenade.

Ici, à notre droite et dans une maison qui a été changée de place, demeurait autrefois un habitant du nom de Clément Dufour, que j'ai connu dans ma jeunesse et que j'ai bien souvent revu depuis. Clément Dufour, mort aux Eboulements, il n'y a pas encore un grand nombre d'années, était un homme vraiment extraordinaire. Vous le croirez sans peine, si je vous affirme qu'étant encore jeune, il avait appris à lire, non pas à demi, mais parfaitement bien, dans le court espace de *neuf jours*. Il possédait une rectitude de jugement admirable ; une mémoire qui était vraiment prodigieuse. Ce qu'il avait appris une fois il ne l'oubliait jamais ; ce qu'il avait lu une fois, il s'en souvenait toujours. Il possédait un tact d'une finesse incomparable, une présence d'esprit qui n'était jamais en défaut. On ne pouvait l'embarasser sur aucune des choses qu'il avait lues ou étudiées. Aimable et spirituel, la mémoire pleine de bons mots, de saillies, de faits, d'anecdotes, d'histoires, de légendes, etc., il faisait le charme des conversations, pendant les longues veillées d'hiver.

Clément Dufour était un très-habile charpentier de goëlettes et de chaloupes. Il eût fait un ingénieur

de première classe. Un peu léger dans sa jeunesse, il avait corrigé ce défaut dans un âge plus avancé, et il était devenu sage et rangé dans toute sa conduite.

Ne pouvant plus à la fin travailler à la terre ou à des constructions navales, il avait pris le parti de se mettre à sa rente, comme font ordinairement les vieux cultivateurs. Mais au lieu de fénéantiser, comme font certains rentiers, il consacrait tout son temps à lire des livres d'histoire, des journaux, des relations de voyages, tout ce qui lui tombait sous la main et qui était capable de rassasier l'insatiable ardeur qu'il avait d'apprendre. Par ce moyen, il avait acquis des connaissances très-étendues et très-variées sur la géographie et sur l'histoire de tous les peuples. Il connaissait les noms, la capacité intellectuelle, les principales actions de presque tous les personnages remarquables des temps présents et passés. Il suivait les affaires politiques d'un grand nombre de peuples ; il savait les apprécier, les comparer, les juger avec une supériorité de vues qui jetait dans l'admiration ceux qui l'entendaient. D'ailleurs, il était plein de foi, de crainte de Dieu et de fidélité à la pratique de ses devoirs religieux, surtout à l'époque dont je parle.

Quelles vastes connaissances, quelle profonde érudition un tel homme eût acquises si, dans sa jeunesse, il eût eu à sa disposition les moyens d'instruction que nous possédons maintenant dans notre Canada ! C'était la pensée qui me venait chaque fois que j'avais l'occasion de converser avec lui.

Longtemps avant sa mort, il avait complètement perdu le sens du goût. Quelque nourriture qu'il prit, breuvage, pain, viande, légumes, poisson, sucreries, il n'y trouvait aucune différence de goût. Il savait plaisanter très-agréablement sur cette misère, dont il ne se plaignait

jamais. C'était, disait-il, pour l'em pêcher d'être gourmand et lui faire expier les excès de table qu'il avait pu commettre autrefois.

Quant aux traits de son visage et à la beauté de son front, je n'ai rien vu qui en donnât une idée plus frappante que le portrait de l'admirable historien de l'Eglise Catholique, l'abbé Rorbacher, tel qu'on le voit au frontispice de la troisième édition de son histoire. Or, on connaît quelles étaient les capacités intellectuelles, la sûreté du jugement et la profonde sagesse de cet admirable abbé.

La partie de l'île, où nous sommes, porte le nom de *Pointe-des-roches*, à raison d'un cap sur le rivage duquel se trouvent beaucoup de gros cailloux. Les terrains de cette partie avaient été réservés pour un domaine seigneurial dont le front avait *trente un arpents* et se prolongeait jusqu'à la route du *trait-quarré* que nous rencontrons plus loin. Si cette réserve eût été maintenue, elle eût été dix familles à la population qui ne se serait établie que sur la partie du sud et de l'ouest de l'île. Heureusement que les messieurs du Séminaire renoncèrent à cette réserve de terrain beaucoup trop étendu sur une île aussi petite. En 1773, ils divisèrent ce domaine en dix lots, qu'ils concédèrent à des habitants. Ce fut alors que la population s'établit tout autour de l'île, comme nous le voyons maintenant. Mais en concédant leur domaine, les seigneurs se réservèrent les côtes très-bien boisées situées sur presque toute la partie nord de l'île. Elle ne furent vendues aux habitants que vers l'année 1851. Chacun eût la liberté d'acheter celle qui se trouvait au bout nord de sa terre.

Depuis le cap de la *Pointe-des-roches* jusqu'à la terre du sieur Gagnon, en remontant vers l'ouest, se trouve l'endroit du rivage d'où la marée baissante s'éloigne le moins des côtes de l'île.

Depuis quelques années, on parle d'y construire un quai pour y accoster les bateaux-à-vapeur.

Nous voilà rendus à l'endroit où le chemin coupe la terre du sieur François Gagnon. La tradition nous apprend que c'est sur le haut du rivage où aboutit cette terre qu'a dû être élevée la croix de la première messe dite le 7 septembre 1535. C'est près de cette croix que se trouve un des cimetières qui a servi à inhumer les corps des français morts à bord de leurs vaisseaux. J'ai suffisamment fait connaître, d'ailleurs ce cimetière ainsi que celui qui est plus à l'ouest.

De l'élevation où nous sommes, vous pouvez facilement voir le bout du *Cap-aux-corbeaux*, qui forme la partie est de l'entrée de la *Baie-Saint-Paul*, dont vous apercevez le vaste bassin.

C'est au bout de ce cap, à peu de distance du rivage, que se trouve le fameux *gouffre* qui, par le passé, a été célèbre par les terreurs qu'il a fait naître. Dans l'opinion publique, ce gouffre n'était, ni plus ni moins, qu'un autre *Charybde* qui engloutissait tout ce qui en approchait. Il n'avait point de fond, disaient ceux qui y avaient envoyé des lignes de sonde †. Aucun vaisseau n'osait s'en approcher, même d'assez loin. L'eau, disait-on, en était constamment dans une agitation extraordinaire. On avait porté les mauvais propos contre le *gouffre* du *Cap-aux-corbeaux* jusqu'au point de dire, et peut-être de faire croire, que ce devait être l'entrée de l'enfer et que, conséquemment, les tourbillons et l'agitation continuelle de ses eaux, étaient causés par les com-

† M. le Capitaine Lecours, du *Vapeur Clyde*, m'a affirmé, l'été dernier (1870), que lui et plusieurs autres avaient sondé, avec le plus grand soin, cet abîme qu'on disait pas de fond et que la plus grande profondeur d'eau qu'il y avait trouvée, n'était que de *dix-sept brasses*. Ce sondage avait eu lieu dans l'été de 1867. Je ne puis douter de la véracité du Capitaine Lecours, et croire qu'il m'a trompé. Voilà donc la profondeur de cet abîme réduit à dix-sept brasses d'eau!

bats que livraient aux démons qui voulaient les entraîner dans l'abîme infernal, les âmes que la justice de Dieu avait condamnées au feu éternel.

D'où sont venues les terreurs qu'a fait naître le *gouffre du Cap-aux-corbeaux*? Pourquoi s'en est-on si mal parlé de lui? Pour quelle raison l'a-t-on accusé d'avoir causé des maux infinis depuis la découverte du pays?

A toutes ces questions, je ne puis répondre autre chose sinon qu'il est à craindre que la peur, qu'on en a eue, n'ait tourné la tête à quelques-uns et ne leur ait fait imaginer des faits dont le gouffre n'était nullement coupable. Il faut cependant admettre qu'il est possible qu'il ait été plus dangereux qu'il ne l'est aujourd'hui. Il est encore possible que la cavité qui s'y trouvait se soit remplie, en partie, par les sables que les courants y auront entraînés, puisque sa profondeur n'est maintenant que de *dix-sept brasses*, suivant le sondage de 1867. Il est encore possible que le tournoiement des eaux y ait été plus violent et plus rapide qu'il ne l'est maintenant. Mais il n'est nullement probable qu'il ait été aussi formidable que l'on a prétendu.

Ce que je sais, ce que j'ai vu de mes yeux, le voici : A plusieurs reprises, je suis passé assez près de l'endroit où la tradition l'a placé, et je n'en suis aperçu de rien. Les eaux du fleuve étaient là comme elles sont ailleurs, et pourtant c'était à marée. Une seule fois, j'y suis passé en goëlette, un peu après l'étalement de la marée basse, lorsque le courant de la marée montante commençait à reprendre son cours, et voici ce que j'ai remarqué : J'ai vu d'abord un petit tournoiement d'eau assez semblable à celui qui a lieu lorsque l'on verse du liquide dans un entonnoir. J'ai observé que cette eau tournait avec assez de rapidité. Puis j'ai vu ce petit tourniquet s'étendre en continuant de tourner, mais en diminuant de vitesse, à mesure que son diamètre prenait une

plus grande dimension. Puis enfin former un vaste cercle dont la circonférence seule tournait. Le temps était parfaitement calme.

La goëlette, où j'étais, s'étant engagée dans cette circonférence tournante, en fit le tour passablement vite, malgré les efforts que faisait l'équipage, par le moyen de leurs longues rames, pour la pousser en dehors de cette circonférence. Ils n'y réussirent qu'au moment où la goëlette allait commencer son second tour. Ce que je remarquai, c'est que le capitaine me paraissait fort content d'être débarrassé de ce tourniquet qui pouvait pousser son vaisseau sur les gros cailloux qui sont au bord de ce gouffre.

On m'a assuré que cette circonférence tournante disparaissait quand les eaux du fleuve avaient repris leur cours. On m'a encore assuré que le même tournoiement de l'eau avait lieu après l'étalement de la marée haute. Mais je ne puis l'affirmer, parce que je n'en ai pas été témoin.

Voilà le *gouffre du Cap-aux-corbeaux* tel que je l'ai vu en action, il y a à peu près une quarantaine d'années. Je puis assurer que ce n'est pas là qu'est l'entrée de l'enfer, et qu'il n'engloutit plus quoique ce soit.

Mais si j'en crois les navigateurs de l'île aux Coudres, qui ont occasion de passer très souvent en été et en hiver, auprès de ce gouffre, il n'est pas inoffensif. Ils m'assurent : 1^o. que la houle s'y fait très-grosse et très-mauvaise, dans le temps que le vent souffle fort ; 2^o. qu'il est presque impossible d'empêcher cette houle d'entrer dans les chaloupes ; 3^o. que les eaux y sont beaucoup plus molles que dans les autres endroits du fleuve ; 4^o. que, pendant la saison de l'hiver, les glaces y tourbillonnent, s'y culbutent, passent les unes par-dessus les autres, et y font un sabbat épouvantable ; 5^o. que pendant cette saison, il est très-dangereux de s'y engager avec un *flotte* ou un *canot*, car il n'y aurait guère moyen

de n'y pas périr; 6o. que, même en été avec des chaloupes, on ne se soucie guère d'y passer, parce qu'on en a peur, à raison des mauvais tours qu'il peut jouer à ceux qui ne seraient pas sur leurs gardes; 7o. que le *gouffre du Cap-aux-corbeaux* n'a eu autrefois un mauvais nom, n'a été diffamé, que parce qu'il le méritait sous une foule de rapports; 8o. que s'il a, encore aujourd'hui, un mauvais renom, il ne le doit qu'à sa mauvaise conduite et aux insultes qu'il prodigue à ceux qui vont le visiter; 9o. enfin, qu'ils conseillent à tous ceux qui passeront entre l'île et le nord, de ne pas lui rendre une visite de civilité, parce qu'il leur ferait quelque grossièreté.

Comme on vient de le voir, le portrait que les navigateurs de l'île aux Coudres font de ce pauvre gouffre, est bien de nature à servir d'excuse à ceux qui en ont mal parlé ou qui, plus tard, en diraient du mal. Je crains donc de n'avoir pu rétablir la réputation du gouffre du *Cap aux corbeaux*, malgré tous les efforts que j'ai faits. Il est vrai que je n'ai jamais su faire le métier d'*avocat du Diable*, et que je suis trop vieux maintenant pour l'apprendre. Le plaidoyer que je viens de faire en faveur du gouffre en est une preuve que personne ne contestera. Voilà ce qui arrivera toujours à un homme honnête, qui se chargera de défendre une mauvaise cause. Il la défendra mal, parce qu'il ne connaîtra pas les ruses et les tours de passe-passe que seuls connaissent ceux qui font le métier de coquin †.

† Ceux qui ne le savent point, aimeront à connaître ce que le Père de Charlevoix a écrit sur ce gouffre :

“ Le lendemain, avec un peu de vent et de marée, nous allâmes mouiller au-dessus de l'île aux Coudres qui est à quinze lieues de Québec et de Tadoussac. On la laisse à gauche, et ce passage est dangereux quand on n'a pas le vent à souhait. Il est rapide, étroit et d'un bon quart de lieue. Du temps de Champlain, il était beaucoup plus aisé; mais en 1663, un tremblement de terre déracina une montagne, la lança sur l'île aux Coudres, qu'elle agrandit de moi-

L'endroit où nous sommes a dû être celui que, dans son second voyage, Jacques Cartier et ses compagnons ont visité. Avant les défrichements, cette partie de l'île avait beaucoup de noisetiers, dont il dit avoir mangé du fruit qu'il a trouvé meilleur que celui des noisetiers de son pays. Les louanges qu'il fait de la beauté des arbres et de la richesse du sol, en cet endroit de l'île, sont bien capables de faire aimer cette petite portion du Canada par les habitants qui ont l'avantage d'y avoir choisi leur demeure

Le chemin que l'on a ouvert, dans la côte, pour communiquer avec le rivage de l'endroit où est le *mouillage* des gros bâtiments, est peut-être un peu plus long, mais beaucoup moins raide que tous ceux que l'on a ouverts sur toute la côte nord de l'île. C'est par ce chemin qu'ont dû monter les officiers de la flotte anglaise qui,

“ tié, et à la place où était cette montagne, il parut un gouffre, dont il ne fait pas bou de s'approcher. ”—(*Journal historique du Père de Charlevoix*, page 66, Ed. de 1714.)

Voilà plus qu'il n'en faut pour avoir inspiré les terreurs que ce gouffre a fait naître.

Dans son *histoire générale de la nouvelle France*, liv. VIII, il a un peu modifié cette opinion, comme suit : “ J'ai remarqué dans mon Journal, que l'île aux Coudres, qui est à moitié chemin de Tadoussac à Québec, devint alors beaucoup plus grande qu'elle n'était auparavant; mais il n'est point vrai, comme quelques-uns l'ont avancé, qu'elle ait été formée en entier par une montagne, qui sauta dans le fleuve et à la place de laquelle parut, pour la première fois, le gouffre qui rend ce passage si dangereux; car il est certain que ce fut Jacques-Cartier qui donna à cette île le nom qu'elle porte. Pour ce qui est du gouffre, comme il n'en est parlé, ni dans les mémoires de ce voyageur, ni dans ceux de M. de Champlain, et que l'un et l'autre ne font mention que d'un grand courant, dans ce canal, il peut bien avoir été, du moins en partie, un effet du tremblement de terre (*arrivé en février 1663*). ”

Il est possible que ce gouffre ait été la conséquence de ce tremblement de terre, mais il n'est nullement probable que la cavité du gouffre ait été le résultat d'une partie de quelque montagne qui en sera sortie pour sauter sur l'île aux Coudres, et s'y unir. L'île aux Coudres n'a ni soudure ni terre rapportée, elle a été faite tout d'un jet.

en 1759 avait rebroussé chemin lors qu'ils virent les chevaux dont ils s'étaient emparés tués sous eux, dans le petit bois que je vous ai fait remarquer, vers le bas de l'Île.

C'est dans les eaux de la partie du rivage avoisinant le *mouillage*, que l'on a pris le plus d'anguilles dans les pêches. Un nommé Louis Demeule, mort depuis assez peu de temps, en prenait jusqu'à quinze cents, deux mille et même davantage. Il payait aux messieurs du Séminaire de Québec, une piastre par chaque cent d'anguilles qu'il prenait dans ses pêches. Louis Demeule avait planté, sur le haut de sa terre, un assez grand nombre d'érables. Longtemps avant sa mort, il a pu jouir de son industrie, en faisant une bonne provision de sucre avec les érables qu'il avait plantées.

Son gendre, David Desbiens, dont la terre de Louis est devenue la propriété, a trouvé le moyen de planter un grand nombre de pommiers, qu'il a eu le bon sens de greffer. Maintenant il récolte jusqu'à au delà de cent minots de bonnes pommes qu'il vend bien. Ce qui prouve qu'en se donnant un peu de peine, un cultivateur peut augmenter ses revenus, pourvoir aux besoins de sa famille et mettre quelque argent de côté pour lui aider à s'établir. Pourquoi les autres habitants de l'Île aux Coudres n'imiteraient-ils pas cet exemple ? C'est un fait que partout sur l'Île, les pommiers viennent à merveille. Qui les empêche d'en planter, de les greffer et ensuite d'en prendre soin ? Est ce le temps qui leur manquerait ? Je ne le pense pas.

En considérant les terres de l'Île, vous devez apercevoir qu'elles sont très peu améliorées ; que les pâturages sont très-mauvais et insuffisants, dans beaucoup d'endroits, aux besoins des animaux. Par suite de ce triste état de culture, quelques-uns des habitants sont obligés de transporter leurs jeunes animaux au nord pour les empêcher de mourir de faim, pendant la saison de l'été.

Il résulte de là qu'en général, les animaux sont établis fort maigres, qu'ils passent l'hiver encore plus maigres et que le printemps, ils sont d'une extrême maigreur. C'est le moyen le plus efficace de n'avoir point de lait, de ne point faire de beurre, et d'avoir une race d'animaux qui va toujours en se détériorant.

Le seul moyen de remédier à ce triste état de choses, serait de semer de la graine de foin. Quelques-uns ont commencé à en semer. Qui empêche les autres habitants de l'Île d'imiter cet exemple. Est-ce qu'on ne comprendrait pas, à l'Île, que l'argent dépensé pour améliorer la terre, est toujours placé à gros intérêt. Que l'on veuille seulement employer l'argent que l'on gaspille à acheter des parures déplacées, et on se félicitera bientôt d'avoir suivi ce conseil.

De la distance où nous sommes, il vous est possible de juger de la solidité du *Cap-aux-corbeaux*, dont la composition est de pierres sans crevasses ; vous voyez à quelles énormes masses il est lié. Vous pouvez mesurer d'ici la distance qui le sépare de l'Île aux Coudres. Et pourtant malgré toutes ces raisons de croire à son inébranlable stabilité, je vous dirai qu'un vieux curé de la Baie Saint-Paul, mort avant que je galopasse sur les bords du Saint-Laurant, a prédit que le *Cap-aux-corbeaux* serait, un jour, détaché des montagnes dont il fait partie ; qu'il serait lancé dans la direction de l'Île aux Coudres ; qu'il séparerait les eaux de cette branche du fleuve, et qu'il réunirait l'Île à la terre du nord, comme par une jetée. Voilà des paroles que la tradition a jugées dignes de nous être transmises. Seront-elles accomplies à une époque quelconque ? Je réponds que je n'ose pas dire que la chose n'aura jamais lieu et que le vieux prêtre n'en savait pas plus long que moi.

Ce qui m'empêche de rire de cette prédiction, c'est le fait suivant, arrivé depuis que je suis homme fait,

et dont j'ai vu le résultat de mes propres yeux :

La Baie Saint Paul a deux grandes rivières, dont l'une à l'ouest et l'autre à l'est de l'entrée de son vaste bassin. Celle de l'ouest a pour nom : *Rivière-des-mares ou du moulin* ; celle de l'est porte le nom de *Rivière-du-gouffre*. Cette dernière est beaucoup plus grande que sa voisine de l'ouest, dont elle est éloignée de près de trois quarts de lieue. Eh bien le vieux curé dont je viens de parler (son nom était M. Chaumont) avait aussi prédit qu'un jour la *Rivière-du-gouffre* se réunirait à la *Rivière-des-mares*.

Pour ceux qui connaissent les terrains entre ces deux rivières et la distance qui les sépare, cette réunion présente des obstacles presque insurmontables. Voici cependant ce qui est arrivé à une époque assez peu éloignée de nous après plusieurs jours de pluies torrentielles : La *rivière-du-gouffre*, sortit de son canal et s'en creusa un autre en gagnant vers l'ouest. Les eaux furieuses brisèrent tous les obstacles qu'elles rencontrèrent sur leur passage. Quand elles s'arrêtèrent dans leur course vers le sud-ouest, elles n'avaient plus qu'une assez courte élévation à franchir pour arriver dans l'inclinaison du sol où elles se fussent ouvert facilement un passage jusqu'à la *rivière-des-mares*. Ainsi peu s'en est fallu que cette dernière prédiction de M. Chaumont n'ait eu son parfait accomplissement. Mais ce qui est différé n'est pas toujours perdu. Pour croire à la manie qu'a la *rivière-du-gouffre* de n'être pas satisfaite des terrains où elle a creusé son lit, et à l'idée qu'elle a de vouloir en chercher d'autres plus à son goût, il suffit de savoir qu'elle a une très-mauvaise réputation. Ceux qui la connaissent bien, en parlent comme d'une rivière tortueuse, vagabonde, malfaisante, toujours en guerre avec ses rives qu'elle coupe, renverse, change, et dont elle porte les terres tantôt d'un bord, tantôt d'un autre ;

détruisant les ponts qui la traversent, emportant les maisons construites sur ses bords, les chemins qui la cotoient, les terrains qui l'avoisinent, et, pour tout dire en un mot : un vrai fléau pour ses voisins et pour ses voisines, qui ne cessent de se plaindre d'elle.

Il suffisait donc à M. Chaumont de la bien connaître pour annoncer qu'elle finirait tôt ou tard, par aller s'emparer du lit d'une autre rivière. Quant au saut que devrait faire le *Cap-aux-corbeaux* pour barrer le canal entre le nord et l'Île aux Coudres, qui peut assurer qu'un formidable tremblement de terre, dont les secousses sont si fréquentes dans cette partie de la côte du nord, ne lui fera pas faire ce saut ? *Qui vivra verra.*

A notre gauche, sur la terre où vous voyez cette nouvelle maison, aujourd'hui habitée par un cultivateur du nom d'Olivier Boudreault et sa famille, est né celui que plus tard, on a appelé bien à tort Grand Vicair Mailloux. Il n'est demeuré dans cet endroit de l'Île que jusque vers l'âge de quatre ans. Quand nous serons rendus dans l'*Anse de l'Îlette*, si cela vous intéresse, je vous indiquerai l'endroit où il a passé sa jeunesse, dans une maison qui n'existe plus.

La dernière maison, que vous apercevez à notre droite, se trouve vis-à-vis de l'endroit du fleuve appelé *le mouillage*. Il est à peu près certain, comme j'en ai fait la remarque ailleurs, que c'est sur cette partie de l'Île que Cartier ou ses compagnons de voyage sont débarqués, en 1535, et que là a été dite la messe le 7 septembre de la même année.

La maison, que je viens de vous faire remarquer, a été, pendant un grand nombre d'années, habitée par une famille portant le nom de Demeule, dont les hommes étaient remarquablement grands. Il n'y a pas très-longtemps qu'elle a changé de nom. Je ne vous rappelle le nom de cette famille Demeule, que pour vous

amuser un peu, en vous racontant le singulier tour qu'un de ces De meules joua à un jeune *loup marin d'esprit*.

Il arriva, je ne sais depuis combien d'années, qu'une noce avait lieu chez la famille D meule. Les noces canadiennes, à cette époque éloignée de nous, étaient célébrées dans l'enivrement d'une joie des plus bruyantes. C'était encore vers la même époque qu'était en vogue la danse du *menuet*, dont les mouvements lents, les pas mesurés, les révérences profondes, les saluts gracieux des mains, de la tête et des pieds demandaient pour danseurs des vieux et des vieilles qui avaient passé l'âge des sauts, des gambades et des frétilllements. Sans être, sous certains rapports, plus exemptes de dangers moraux que celles de notre temps, elles avaient cela de remarquable qu'on s'y divertissait, sans pruderie, sans arrières-pensées, mais bonnement, franchement, cordialement.

Depuis déjà assez longtemps qu'on s'en donnait à cœur-joie, il prit fantaisie à des jeunes gens d'aller faire un tour sur le bord de la côte. L'enivrement des réjouissances et, peut être aussi, un peu *d'eau-de-vie-de-France*, avaient monté toutes ces têtes. Quelqu'un de la joyeuse bande, en regardant le fleuve, avait aperçu un jeune *loup-marin* qui, monté sur un gros caillou, à marée haute, avait commis l'insigne imprudence de s'y laisser aller à un profond sommeil, sans avoir calculé les conséquences de sa position, à la marée baissante. Car c'est un fait, connu des habitants de l'île aux Coudres, que plus d'un jeune loup-marin a, pendant son sommeil, donné le temps aux eaux du fleuve de s'éloigner, et s'est fait tuer d'une manière peu honorable, je veux dire, à coups de bâton.

A la découverte dont je viens de parler, un espiègle de la bande eut l'idée qu'il fallait aller chercher cet individu et le conduire à la noce.

Émerveillé de son projet, il le communiqua à ses compagnons. On croira sans peine que cet exploit fut trouvé ingénieux, admirable et digne de la plus unanime approbation. Oui ! oui ! Il faut aller le chercher, crièrent à la fois tous ces imberbes. Tout allait bien jusque là. Mais qui d'entre eux se chargerait d'exécuter la commune résolution ? Aucun ne voulut s'offrir, et c'était assez bien pensé, car on savait qu'auprès du caillou l'eau était encore profonde ; que pendant le trajet du rivage au lit du dormeur, celui-ci pouvait se réveiller, prendre le large et faire ainsi un long pied-de-nez à celui qui tenterait l'ouverture, ce qui lui aurait mérité les huées de ses compagnons. On savait encore que le loup-marin est agile, fort et vigoureux ; que pour se défendre, il a des dents dont le tranchant peut faire de larges et profondes blessures.

Jusqu'ici les jeunes gaillards dont je parle, n'avaient fait qu'imiter le conseil des rats qui, eux aussi, avaient passé une résolution pour aller *attacher un grelot au cou du chat*.

Comme nous l'apprend le bon Lafontaine, la résolution ne fut pas mise à exécution, parce que la *difficulté* fut de trouver quelqu'un d'entre eux qui voulut aller *attacher le grelot*. Car l'un disait : *je n'y vais pas, je ne suis pas si sot* ; l'autre *je ne saurais*. Si bien que sans rien faire on se quitta.

Ce fut même crainte, même appréhension, même hésitation parmi cette bande de *jeunes braves*, quand il fallut trouver quelqu'un qui consentit à aller chercher le loup-marin. On hésitait ; on s'excusait ; c'était une insigne folie ; on ne réussirait pas ; on se ferait dévorer par ce *mauvais gars* ; on ferait rire de soi. On allait donc laisser le dormeur continuer son somme, aussi longtemps qu'il lui plairait, lorsqu'un des grands De-meule, il me semble que ce devait être le nouveau marié, se redressa sur ses longues jambes et déclara que puisqu'aucun de ceux qui avaient

pris la résolution ne se présentait pour la mettre à exécution lui, était décidé à aller chercher cet individu et l'amener à la noce. Cette déclaration soulagea toutes les poitrines, et fut acceptée sans la moindre opposition.

Aussitôt dit, aussitôt fait. Sans rien changer à sa toilette de noce, le grand Demeules descend la côte, se traîne au bord de l'eau, s'y enfonce jusqu'au menton, et, sans faire le moindre bruit, il se dirige vers le caillou, s'en approche doucement, sans remuer l'eau. Enfin il est rendu tout près de son dormeur qui ronfle de son mieux. Alors, il allonge lentement son long bras, il saisit fortement le pauvre imprudent par les nageoires de derrière. Par un vigoureux tour de bras, il l'arrache de son lit, le suspend la tête en bas pour n'en être pas mordu, et aux acclamations, aux cris de joie, aux applaudissements frénétiques de ceux qui regardaient, il se hâte de traîner son loup marin hors de l'eau, le fait glisser sur le sable du rivage, l'entraîne avec lui dans la côte, puis enfin jusqu'au milieu de ses compagnons qui riaient à s'en tenir les côtés.

Alors le conseil s'assembla de nouveau pour décider ce qu'on allait faire de ce singulier camarade. La délibération ne fut pas longue. Tous opinèrent qu'il fallait l'emporter à la maison, au milieu de la noce, dans le salon même où tous les convives étaient réunis. Cette résolution n'eût point d'opposant et ce que je ne dois pas passer sous silence, c'est que pour la mettre à exécution, *il ne se trouva que des braves.*

Impossible de donner, ici, une idée des battements de mains, des éclats de rire, des invités, à l'arrivée du *survenant*, au milieu de la noce. La joie fut grande pendant cette noce plus que dans aucune autre qu'on ait vu de mémoire d'homme.

Pendant que je vous ai raconté ce fait, dont bien souvent j'ai entendu le récit dans ma jeunesse, je m'a-

perçois que nous sommes arrivés à l'endroit où le chemin change tout à coup de direction pour gagner vers le sud †. Cette montée, dont vous apercevez la fin, nous conduit à une autre équerre qui nous fera reprendre la même direction que celle que nous venons de quitter.

Ce bouquet de bois que vous voyez à votre droite, pas très-éloigné de nous, me rappelle une singulière aberration de l'esprit public qui prend si facilement, même chez une population d'hommes intelligents.

Dans ce petit bouquet de bois, venaient chaque printemps faire leurs couvées, une grande quantité d'assez gros oiseaux appelés *couaques*. Je me rappelle que dans ma jeunesse, ces oiseaux étaient souverainement méprisés, inspiraient un profond dégoût, rendaient la risée de tous les habitants de l'Île ceux qui se hazardaient à s'en servir pour nourriture. Pour exprimer le mépris qu'on faisait d'eux, on les appelait des *mangeurs de couaques*. J'ai souvenance que ceux qui les tuaient pour les manger, se cachaient comme quel qu'un qui fait un mauvais coup. Ils en cachaient les plumes et les débris avec le plus grand soin et n'en mangeaient que lorsqu'ils étaient très-certains que personne ne surviendrait pendant qu'ils se nourrissaient de la viande du *couaque*.

Pourquoi ces anathèmes, ces mépris, ces mauvais propos contre le pauvre oiseau ? Ne se nourrissait-il pas du même poisson que les habitants de l'Île mangeaient aussi bien que lui ? Ne savait on pas, dans l'Île, que pendant la nuit, il allait se placer sur une pierre environnée des eaux du fleuve ; que là il attendait avec une patience admirable les

† C'est près de cet endroit qu'était bâtie la première maison que le père Elie Mailoux avait habitée après avoir émigré sur l'Île. C'est dans cette maison que se réunissaient, par quatre et cinq familles, les gens de cette partie de l'Île pendant les nuits du fameux tremblement de terre de 1791, comme on le voit par le récit que la mère Lapointe nous a donné de ce tremblement.

poissons qui en approchaient; les saisissait avec son bec; en mettait dans son estomac autant qu'il en pouvait contenir, et se tournait chargé de sa proie en faire une part à ses petits et gardait le surplus pour s'en nourrir lui-même en faisant son somme, pendant le jour? Quelle raison avait-on de tant le mépriser et de le regarder comme indigne d'être servi en nourriture sur la table d'un habitant qui se respectait? Pas autre raison que celle de l'opinion publique qui fait adopter ses lois aux personnes mêmes les plus capables de connaître combien elles sont parfois insensées et ridicules.

Un sage inspiré a dit que l'insensé changeait comme la lune. Telle fut à l'île, le sort de l'opinion contre les *couaques*. A une époque très rapprochée de celle dont je viens de parler, l'opinion générale décida que la chair de ces oiseaux n'était pas à dédaigner. Un peu plus tard, on pouvait en manger sans s'attirer le mépris de ceux qui n'en mangeaient pas encore. Un peu plus tard encore, cette viande était bonne, très-bonne, délicieuse enfin. Rendue à ce point, l'opinion publique en faveur de ces pauvres oiseaux, fit qu'on les recherchait avec le plus grand empressement. C'était à qui s'en procurerait. On en vint au point de monter dans les arbres pour s'emparer des petits *couaques* avant même qu'ils fussent revêtus de leur plumage et lorsqu'ils étaient dans l'impuissance absolue de se soustraire aux massacres qu'on en faisait. Or, il est arrivé que les pères et les mères de ces jeunes oiseaux, indignés de la barbarie que les habitants exerçaient envers leurs progénitures, ont jugé expédient pour la conservation de leur espèce, d'aller faire leurs nids ailleurs. Et je dis qu'ils ont bien fait. Depuis ce temps, on en voit presque plus à l'île dont ils semblaient avoir pris les habitants en horreur. La conclusion de ce fait serait peut-être celle-ci : *on est puni par où on a péché.*

Le récit de l'histoire de mes *couaques*, a donné à notre cheval le temps qu'il lui fallait pour se rendre au chemin ombragé d'arbres qu'on a appelé : *la Route*.

Puisque notre vue est barrée par les arbres et que nous voilà bien et dûment emprisonnés dans ce bois, laissez moi vous raconter le fait suivant, arrivé dans l'endroit où nous sommes. Vous vous garderez bien de le mettre en doute, par la raison que je n'invente rien, dans mes récits. Je ne suis que l'écho de ce que m'ont raconté les anciens. Or les anciens de l'île aux Coudres n'ont jamais menti, excepté toutefois quand ils racontaient aux enfants, pour les rendre peureux et les empêcher de s'absenter de leurs familles pendant les veillées, des histoires de *lutins*, de *chasse-galerie*, de *fi-follet*, de *loup-garou*, de *revenant* enfin †. N'exigez pas de

† Voici ce que me racontait très-sérieusement, dans l'hiver de 1843, un vieux canadien de l'île aux Coudres, alors âgé d'environ 68 ans.

Il était jeune homme alors et c'était à l'époque où les voyages entre l'île et Québec, se faisaient en canot de bois.

Ils étaient partis trois ou quatre de l'île aux Coudres pour monter à Québec. Et arrivèrent sur le soir au bout d'en bas de l'île d'Orléans, dont la pointe portait le nom d'*Argentenay*. C'était l'endroit des sorciers par excellence, comme le savait bien une des femmes de St-Joachim; appelée, *la Blouin*, que tous les écoliers de mon temps de séminaire ont très-bien connue.

Nos voyageurs résolurent donc de n'aller pas plus loin et de passer la nuit sur cette pointe. On renversa le canot *la gueule en bas*, pour s'y mettre à l'abri et y dormir en paix. Or voici ce qui arriva : Dès que la nuit se fut faite, un être revêtu d'un corps de loup-garou, lutin, revenant ou sorcier quelconque, se mit à sauter par dessus le canot renversé. Il saute d'un côté, saute de l'autre, saute toujours pendant toute la nuit sans discontinuer pour un seul moment. Et nos hommes, tapis les uns contre les autres, passèrent la nuit dans des trances qui les faisaient trembler de tous leurs membres. Ce ne fut qu'au jour ouvert que ce bandit les laissa en repos, en s'éloignant d'eux. Et, pour me prouver que ce n'était pas l'effet de la peur qui leur avait fait entendre cette danse, il m'assura que le lendemain, tout le sable autour de leur canot était comme criblé par les pieds de ce *sauteur*. Le bon vieux m'assura qu'il

moi que je vous fasse connaître le jour et l'heure où est arrivé ce fait, parce que je vous dirais que vous n'avez pas le droit de vous inscrire en faux contre un récit historique, ou une *légende*, par la seule raison que celui qui vous le raconte, n'en peut préciser l'époque.

Il arriva donc qu'un soir (Était-ce en hiver? Était-ce en été? je ne m'en rappelle plus) il arriva donc qu'un jeune garçon ayant, comme il convenait, fait sa toilette et mis, comme lorsqu'il fallait aller au bal à la *Boulay*, sa chemise blanche et son gilet barré et le reste à l'avenant. Pour ne rien oublier, il faut dire qu'il ne passait pas pour un des plus braves, il allait rendre une visite à sa blonde ou à sa brune, qui demeurait dans quelque une des maisons près desquelles nous venons de passer. Comme, à l'époque dont je parle, c'était la mode reçue dans l'île de se couvrir la tête avec un bonnet de laine, mon jeune insulaire n'eût garde de manquer de se conformer à l'usage. La tradition nous ayant conservé la couleur de son bonnet, comme narrateur fidèle, je dois dire qu'il était d'un *beau rouge couleur de feu*.

Pour un motif ou pour un autre, il paraît qu'il prolongea longuement sa visite, et ne parut pour ne revenir à son logis que fort tard dans la soirée. Par malheur, le temps était si sombre, la nuit si noire, qu'on ne voyait goûte et qu'il lui fallait faire la plus grande attention pour distinguer le chemin par où il passait. C'était bien réellement une de ces nuits qui semblent faites exprès pour favoriser les courses de loups garous et de revenants. Aussi notre

ne passait jamais, depuis, près du bas de l'île d'Orléans, sans éprouver un sentiment de frayeur.

Qui, des écoliers de mon temps, n'a pas entendu la *Blouin* affirmer avoir vu un grand nombre de fois, des *fi-folettes* traverser d'*Argentenay* à *St-Joachim* sur des bottes de paille pour ne pas se mouiller les pattes dans les eaux du fleuve!!

jeune insulaire qui n'avait ni la tête d'un *Jean-Bart*, ni les nerfs d'un *Robinson* ne pouvait s'empêcher d'éprouver certaines frayeurs qui augmentaient à chaque pas. Il marchait donc craintif, l'oreille tendue pour entendre le plus léger bruit, les yeux grands comme des salières et la poitrine oppressée par l'appréhension de rencontrer quelqu'un de ces êtres malfaisants qui reviennent de temps à autre de l'autre monde, pour effayer les vivants, ou leur jouer des mauvais tours.

Tant qu'il parcourut le chemin qui se trouvait auprès des maisons, ses craintes et ses frayeurs ne furent pas de nature à lui troubler la tête. Mais il lui fallait traverser la route, au milieu du bois, sans espérance de rencontrer une maison où il put se réfugier. La nuit devait y être plus sombre et offrir plus de facilité aux êtres malfaisants de s'y cacher et de le surprendre. Mais il fallait bien en prendre son parti et affronter tous ces dangers, braver toutes ces terreurs, car il était trop tard pour chercher un gîte ailleurs que dans la maison paternelle.

Tout en faisant ces réflexions peu rassurantes, il était arrivé à cette fatale route et, comme les plus poltrons savent quelquefois retrouver du courage, il y rentra et se mit à allonger ses pas afin de la parcourir le plus tôt possible. Mais il en avait à peine franchi quelques arpens que tout à coup un cri sinistre, effrayant, tel que jamais il n'en avait entendu, retentit près de lui sur un des côtés du chemin, comme un glas de mort. A ce bruit lugubre, il fit un saut en poussant un cri peut-être plus effrayant que celui qu'il venait d'entendre. Il n'y avait pas moyen de s'y méprendre, c'était bien ou un loup-garou, ou un lutin, ou un être maudit qui en voulait à sa vie. Croyant réussir à se soustraire à ses étreintes, il se mit à courir à toutes jambes. Mais il n'avait pas fait dix enjambées, qu'un autre cri retentit à ses oreilles et, en même

temps, il s'aperçoit qu'on lui enlève son bonnet sans plus de façon et que le voleur qu'il ne peut voir s'en va se mettre dans un arbre en riant et criant comme pour se moquer du pauvre décoiffé.

Si, dit un proverbe, on ne doit pas faire le diable plus noir qu'il ne l'est, l'équité exige de moi que je ne fasse pas connaître mon insulaire pour plus lâche et plus poltron qu'il ne l'était en réalité. En conséquence, je dois déclarer qu'en recevant l'insigne affront d'être décoiffé, sans entendre dire : *excusez*, il eût un moment de courage vraiment héroïque, c'était, quoiqu'il put en résulter, d'aller reprendre son bonnet. L'obscurité de la nuit ne lui permettait, à la vérité, de n'apercevoir que les yeux flamboyants de l'être infernal qui venait de l'insulter, et la couleur rouge de son bonnet qui tranchait avec celle de la verdure des arbres; mais ces indices suffisaient pour lui dire où il fallait aller. Il s'approche donc du bois, casse la première branche sèche qui s'offre sous sa main, et, ainsi armé, il approche de l'arbre où devait être le monstre, le frappe avec cette branche sans peut-être l'atteindre et, poussant le courage plus loin, il saisit son bonnet de l'autre main, le tire vers lui sans réussir à l'arracher du voleur.

Cette résistance inattendue déconcerta le pauvre homme. Son courage l'abandonna de nouveau, et des terreurs indicibles et beaucoup plus grandes que les premières, vinrent s'emparer de son esprit. Il ne lui fut plus possible de douter que ce ne pouvait être qu'un être extraordinaire, un revenant enfin, qui avait pu résister au coup qu'il avait cru lui porter et à l'effort qu'il avait tenté pour lui arracher son bonnet. Pour comble de malheur, le voleur à qui il avait essayé d'arracher sa proie, se prit à pousser des cris de rage, en fixant des regards terribles sur le téméraire qui avait osé le frapper. C'en était trop pour ne pas

effrayer, outre mesure, un jeune homme qui n'avait jamais ni vu ni entendu rien de semblable.

Répondant aux cris qu'il entendait par un autre cri de terreur, il regagna le chemin et, *prenant ses jambes à son cou*, il se mit à courir de toutes ses forces afin de s'éloigner au plus vite du fatal endroit où se tenait cet être surhumain. Croyant être poursuivi par le malfaiteur dont il entendait toujours les cris, rendus doublement effrayants par l'écho de la forêt et les ténèbres qui devenaient de plus en plus profondes, il ne se possédait plus, il tombait, se relevant, il retombait encore pour se relever de nouveau. Enfin, épuisé, hors d'haleine, presque sans connaissance, il eût le bonheur d'arriver à la maison et, poussant un dernier cri de terreur, il tomba sur le seuil de la porte, privé de sentiment et à demi mort.

Heureusement pour lui qu'il avait été entendu par quelqu'un de la famille qui vint à son secours, l'entra dans la maison, le mit sur le plancher et alluma la lampe. Apercevant son visage inondé de sueurs, ses yeux fermés, sa respiration presque éteinte, il poussa, lui aussi, un cri de terreur qui réveilla toute la famille. On se leva avec précipitation, puis on se réunit autour du nouvel arrivé, on le poussa, on le questionna. Mais en vain. Qu'avait-il donc vu ? Que lui était-il advenu ? Point de réponse, pas même d'autre signe de vie qu'une respiration semblable au râle d'un mourant. Cet état se prolongea pendant un temps qui parut un siècle à la famille désolée. Enfin, il poussa un soupir, ouvrit des yeux égarés, tourna ses regards de tous côtés pour voir si l'être maudit n'était plus auprès de lui, enfin, rassuré par la vue des personnes de sa famille, il put leur faire part, tant bien que mal, de la fatale rencontre qu'il venait de faire dans la route.

Je dois faire remarquer, ici, que cette triste aventure s'étant passée à l'époque dont j'ai parlée plus haut,

les récits du pauvre jeune homme rendirent plus croyables toutes les histoires de revenants et d'autres être malfaisants que, tant de fois, on avait entendues raconter pendant les veillées:

On se coucha cependant, mais je n'aurai pas de peine à être cru si j'ajoute que des rêves plus effrayants que jamais vinrent troubler le sommeil des enfants.

Quand le *grand jour* fut venu, alors que les sorciers, les loups-garous et tous ces êtres abominables sont rentrés dans leurs sombres demeures, une bande de jeunes gens se rendit sur le lieu du sinistre. A leur grande joie, l'être maudit n'y était plus. On trouva le bonnet rouge, par terre, mais brisé et déchiré d'une manière à ne pouvoir douter que celui qui s'en était emparé, avait essayé d'en faire son repas. On n'apprit que plus tard quel était l'auteur de toutes les terreurs du pauvre jeune homme? Ce n'était hélas! qu'un pauvre *hibou* qui, alléché par la vue du bonnet rouge, s'en était emparé, avait essayé d'en faire son repas et que, l'ayant trouvé d'un goût trop peu savoureux il l'avait laissé tomber de ses griffes et était allé chercher pâture ailleurs.

Pour ne pas faire rire, outre mesure de mon jeune insulaire, je dois faire remarquer que pour quelqu'un qui ne l'a jamais entendu, le cri du *hibou*, dans les grands bois, au milieu des ténèbres d'une nuit orageuse, surtout lorsqu'il aperçoit du feu ou quelque chose ressemblant à du feu, le cri du *hibou*, dis-je, a plus qu'il ne faut pour épouvanter par ses rires saccadés, ses sons lugubres et les éclats de sa voix rauque et stridente. Malgré qu'on l'ait vingt fois entendu, jamais on ne peut l'ouïr sans éprouver un certain malaise accompagné de terreur et de frissons. Car le cri du *hibou* est unique. Il commence ce chant lugubre à l'aigü; ensuite il fait entendre des sifflements, qui ressemblent à des rires moqueurs, puis il descend par degrés, en ren-

dant les sons de sa voix plus déchirants, plus rauques, plus caverneux, jusqu'à ce qu'enfin il termine sa sinistre chanson par des notes d'une incroyable mélancolie.

Bientôt nous allons sortir de la route. De vastes et magnifiques points de vue vont s'offrir à vos regards. Nous voilà sortis. Mais regardez donc. Voyez en avant, sur la rive nord et nord-ouest du fleuve, cette masse imposante de montagnes plus hautes les unes que les autres. Regardez sur le sommet, leurs crêtes aiguës, les coupes qui les séparent; et ces arbres de tant de couleurs diverses dont les longs rameaux ressemblent aux longs cheveux d'une jeune fille. Regardez, à l'entrée ouest de la Baie Saint-Paul cette masse effrayante qui s'élève jusqu'aux nues, c'est le *Cap-de-la-Bonne-femme*, sur le sommet duquel passe le chemin des caps et d'où le fleuve, l'île aux Coudres et les maisons de ses habitants semblent placés à une distance prodigieuse. Si jamais vous passez sur cette hauteur, donnez-vous la peine de monter sur une espèce d'échafaud de pièces de bois posées les unes sur les autres et, si le temps est clair, votre vue s'étendant par-dessus les hauteurs de ces autres montagnes et même de celle du *Cap tourmente*, vous fera apercevoir notre bonne ville de Québec.

Comme vous pouvez en juger maintenant, cette sortie de la route boisée dont la monotonie ennue un peu le voyageur devient toujours une surprise. Quand tout d'un coup, et sans s'y attendre, on découvre ces grandes œuvres de Dieu et leur incomparable magnificence, on pousse un cri de joie, et du cœur chrétien sort comme involontairement cette belle prière du prophète: " Vos œuvres sont admirables, Seigneur, plus je les étudie et plus mon âme en est ravie! "

Le chemin de cette partie de l'île suivait le bord de la côte jusqu'à la descente du *Cap*. Vous voyez qu'on a jugé à propos de le conduire

à travers les champs, en lui faisant faire plusieurs caracoles qui l'allongent un peu. Ainsi l'a décidé le conseil municipal de l'Île, seul juge compétent en cette matière. Ce que j'ai toujours cru, c'est que ceux qui sont obligés de parcourir un chemin, plusieurs fois chaque semaine, doivent connaître quelles améliorations il faut y faire. Malheureusement pour le bien de la paix parmi nos habitants, on ne s'entend pas toujours. Certains qui se croient plus éclairés et plus sages que tous les autres, se mettent en travers, et de là naissent des divisions et quelquefois des procès infiniment regrettables sous tous les rapports. Nous avons eu à déplorer beaucoup de ces faits qui n'ont abouti qu'à semer des haines et à faire des séparations entre des paroissiens qui, devant avoir des intérêts communs, auraient dû s'entendre pour promouvoir ces mêmes intérêts. Mais est-on toujours capable de comprendre que les intérêts particuliers doivent céder le pas à l'intérêt général ?

CHAPITRE SIXIÈME

CONTINUATION DE LA PROMENADE

A ce second détour du chemin nouveau, et à notre gauche, est une ancienne maison que j'aime toujours à revoir, comme beaucoup d'autres maisons de l'Île aux Coudres. Elle n'est pas fort remarquable cependant, elle est même basse, un peu enfoncée dans la terre, comme celle que bâtissaient nos anciens, dans le but, je pense, d'éviter les escaliers, qui peuvent donner occasion à beaucoup d'accidents, surtout pour les jeunes enfants et les vieilles personnes. Malgré qu'elle ne soit pas dans le goût du temps, j'aime à vous faire remarquer cette maison parce qu'elle a servi de demeure à une famille que j'ai grandement estimée, à cause de sa franchise, de sa parfaite honnêteté, de sa foi et de sa piété sans fard et sans artifice. La famille Tremblay, dont elle est encore la propriété, était bien

dans toute la force du mot, une famille patriarcale. Par une heureuse combinaison de deux mots, on l'appelait la famille *Franc-quiéenne* (Franc-Etienne), des noms de baptême du grand père qui se nommait *Etienne* et de celui du père *François*.

Le père François Tremblay, un *vrai Israélite sans déguisement et sans artifice*, comme il est dit de Nathanaël, était d'une bonté de cœur incomparable. Laborieux et infatigable, fort et robuste, le père François Tremblay n'avait pas son pareil, dans toute l'Île, pour travailler à gagner la vie de sa nombreuse famille. Dans un âge assez avancé, sa vue s'affaiblit et finit par s'éteindre, plusieurs années avant sa mort.

Il avait, pendant tout le cours de sa vie laborieuse, donné à sa famille et à ses co-paroissiens l'exemple du travail, de l'honnêteté et d'un parfait chrétien. Le père François, privé de la lumière du ciel comme le saint homme Tobie, leur laissa dans sa vieillesse l'exemple d'une soumission parfaite à la volonté de Dieu et d'une patience inaltérable. L'adage : *Telle vie, telle mort*, est surtout vrai pour les hommes vertueux. Le père Tremblay mourut en paix, dans un âge avancé, ne laissant sur la terre que des regrets sincères et des amis, et pas une seule personne qui put dire qu'elle en avait reçu quelque offense, pendant tout le cours de sa longue vie.

J'aime encore à vous faire remarquer cette ancienne maison, parce que c'est là qu'est né le bon Monsieur Godefroy Tremblay, ancien curé de Sainte-Agnès, et dont il faut bien vous dire quelque chose, quand ce ne serait que pour vous apprendre qu'il est le fils du bon et vertueux père dont je viens de vous dire quelques bonnes paroles. À l'égard de M. Godefroy Tremblay est vrai, à la lettre, le proverbe qui dit : *Tel père, tel fils*.

Si vous ne le connaissez pas personnellement, ce que je vous en dirai

vous donnera peut-être le désir d'aller lui rendre une visite à son domicile, dont vous serez enchanté ainsi que du bon vieux prêtre. Mais, en le voyant, gardez-vous de le juger sur les apparences. Conversez un peu avec lui, et vous saurez bientôt ce qu'il est et ce qu'il vaut.

Je ne lui connais qu'un seul défaut; c'est d'être convaincu qu'il est sur le bord de sa tombe, et voilà vingt ans, au moins, qu'il le dit, mais la mort ne veut pas le prendre au mot. J'espère même qu'elle ne l'écoutera pas de sitôt, et que le bon vieux prêtre restera encore en ce monde pendant de longues années, pour le bonheur de ceux qui l'aiment, pour l'édification des habitants de l'Île aux Coudres et pour la consolation de son digne curé qui, sans lui, serait isolé de tous ses confrères pendant les longs mois de nos hivers.

Voilà que, dans notre course, à la manière du train de la blanche, nous arrivons à la demeure de M. Tremblay. Vous pouvez juger par vos propres yeux, qu'elle n'est pas si mal pour un vieux rentier qui deux fois déjà l'a vue devenir la proie des flammes. Si vous entrez chez lui, je vous assure que vous n'aurez qu'à vous louer de sa réception. Le jardin planté de pommiers, que vous apercevez en arrière de sa maison, est son ouvrage. Ces beaux arbres ont été plantés et greffés par lui, et il en prend un soin tout paternel. Il les chérit comme des enfants. De ces arbres, dont beaucoup donnent de très-bonnes pommes. M. Tremblay retire, chaque année, d'assez bons profits. Pour parer aux ennuis inévitables de sa situation, il visite souvent son verger, en coupe les branches nuisibles, mais il a toujours grand soin de dire, chaque été, avant d'en cueillir les fruits, qu'il n'en retirera presque aucun profit. Il y a bien longtemps qu'on a cessé d'ajouter foi à ses appréhensions qui ne se réalisent presque jamais.

Si vous vous donnez la peine d'aller vous placer sur le bord de la

haute côte qui est devant sa maison, vous verrez toute l'étendue du grand bassin qui forme l'entrée de la Baie-Saint-Paul, l'église paroissiale, assez éloignée du rivage et environnée d'un grand nombre de maisons qui servent de demeures à de nombreuses familles dont plusieurs sont loin d'être dans l'aisance. Sous vos pieds, près de la côte de l'Île, vous verrez le petit hâvre appelé la Source, qui sert de mouillage pour les chaloupes. C'est de ce hâvre que partent presque toutes celles qui traversent à la Baie Saint Paul, et c'est aussi le plus court trajet entre l'Île et la Baie.

La maison voisine de celle de M. Tremblay, en gagnant vers l'ouest, à gauche du chemin, a servi de demeure à un nommé Alexis Dufour, dont le nom populaire était *Lagarrette*. Alexis Dufour, un des plus grands chasseurs qu'ait eu l'Île aux Coudres, n'était pas célèbre par sa force extraordinaire mais par sa voix d'une grandeur étonnante. Certains cris, qu'il avait la manie de pousser de temps à autre, jetaient l'épouvante parmi les jeunes enfants. Les quêtoux ne connaissaient pas de plus grande calamité que les cris de *Lagarrette*, dont le plaisir était de les épouvanter. Après s'être amusé de leurs frayeurs, il prenait un ton plus humain; il les rappelaient et leur faisait la charité, pourvu que ce ne fut pas des fainéants dont il ne pouvait souffrir la présence †.

† Alexis Dufour n'aimait point les pédants et moins encore peut-être, ceux qui s'habillaient au-dessus de leur condition ou de leur position, dans la société. Il ne portait que des habits faits avec l'étoffe de son pays.

Il y a bien une soixantaine d'années; Alexis Dufour voit arriver chez lui, un samedi soir, un étranger, habillé comme un catin, qui venait lui demander l'hospitalité. Elle lui fut accordée sur le champ. Le lendemain, dimanche, Alexis Dufour, pour faire politesse à son hôte qu'il prenait pour un milord, fit atteler sa calèche pour le conduire à l'église. Au moment de l'y faire embarquer, Alexis Dufour demanda à ce monsieur qui il était. Je suis, répondit-il, le bedeau de la Baie-Saint-Paul. Cette déclaration à laquelle Dufour était loin de s'atten-

Je viens de dire que *Lagarcette* était la terreur des jeunes enfants, et on n'aura pas de peine à me croire, si j'ajoute que les parents savaient le leur rappeler, quand les choses n'allaient pas à leur goût. La menace de cet homme arrêta tout court les plus espiègles. On me pardonnera de raconter un fait qui m'est personnel; je pouvais avoir alors de neuf à dix ans.

Je ne me rappelle plus quelle escapade j'avais faite et, pour m'empêcher de m'oublier de nouveau, on n'avait pas manqué, comme c'était le moyen le plus efficace, de me rappeler le souvenir de *Lagarcette*. Depuis cette menace, j'étais tout préparé à éprouver une véritable terreur d'enfant, à la première visite qu'il viendrait faire à la maison de mes parents. Je ne pensais plus guère à autre chose qu'à trouver un moyen de me sauver dès que je verrais venir cet objet de terreur.

Par malheur pour moi, *Lagarcette* fut assez longtemps sans venir à la maison de mes parents. On sait que certaines menaces s'effacent facilement du souvenir mobile des jeunes enfants. Je ne pensais donc plus à la menace que l'on m'avait faite, lors qu'étant un jour, dans la maison, à faire je ne sais quoi, j'entendis retentir comme un gros coup de tonnerre la redoutable voix de *Lagarcette*. J mis aussitôt le nez à la porte; il n'était qu'à quelques pas de la maison, tenant dans sa main son couteau ou-

dre, eût l'effet d'un soufflet appliqué sur une des joues d'Alexis. Ne se possédant plus d'indignation: Vous êtes le bedeau de la Baie-Saint-Paul! et vous vous habillez comme un bourgeois de Québec! Non, non, jamais, jamais, un bedeau de la Baie-Saint-Paul, habillé comme vous êtes, ne mettra le pied dans la calèche d'Alexis Dufour. Vous êtes le bedeau de la Baie-Saint-Paul, continue Alexis Dufour de sa grosse voix de tonnerre, un serviteur d'église, et vous vous habillez ainsi! Non, jamais vous n'irez dans ma calèche. Et, Dufour, laissant la son bedeau, embarque seul dans sa calèche, se rend à l'église, en bougonnant entre ses dents: ou, jamais un bedeau de la Baie-Saint-Paul, habillé comme un catin, ne mettra le pied dans ma calèche!

vert et criant de sa formidable voix: *Où sont-ils? où sont-ils? que je leur coupe le cou!!* Impossible de fuir et de me sauver, je me précipitai dans une chambre, sautai sur un lit et je fus m'enfoncer dans la ruelle de ce lit, tremblant de toutes mes forces, et m'attendant, à chaque instant, de voir entrer, dans la chambre où j'étais, le terrible et affreux *Lagarcette* pour me couper le cou. Je restai dans cette position suffocante pendant plusieurs heures, sans oser remuer un pied, ni faire le moindre bruit. A chaque *cri de menace* que faisait entendre cet ennemi des pauvres enfants, un frisson de glace passait dans tous mes membres. Je dois cependant faire remarquer que cet homme n'était point méchant, mais que c'était pour lui une manie, un amusement de faire ainsi peur aux enfants et aux *quêteux*.

Contre son ordinaire, *Lagarcette*, ce jour-là, passa plusieurs heures dans ma famille, jetant de temps en temps son cri de terreur: *Où est-il? pour que je lui coupe le cou!* Je pouvais à peine respirer quand il quitta la maison. Je sortis enfin de la ruelle du lit, mais pendant mon long et cruel supplice, j'avais pris la résolution de donner *une bonne volée à Lagarcette* quand je serais devenu homme; je ne pouvais juger alors de la moralité d'un tel acte. Mais Dieu m'a préservé de cette mauvaise action. Qu'il en soit béni!

Dans la maison voisine d'Alexis Dufour, en gagnant toujours vers l'ouest, a vécu autrefois une femme qui a été fort célèbre, dans l'île aux Coudres. Elle portait le nom significatif de la *grande Madeleine*. C'était la sœur d'Alexis Dufour (*Lagarcette*). Elle était d'une grandeur, d'une grosseur et d'une force extraordinaires. Son mari s'appelait Dominique Harvey. La *grande Madeleine* était dans son élément quand elle faisait les ouvrages qui ne sont que le propre des hommes. Ainsi, elle traînait les chaloupes, à l'eau; elle en plantait les mâts, en étendait

et roulait les voiles, elle en maniait les rames de manière à *casser* les meilleurs hommes. Quand il ventait fort, c'était elle qui tenait la barre du gouvernail, et les hommes ne se risquaient pas à essayer de la lui ôter, car ils se seraient fait asséoir. Elle ne se gênait nullement de *taper* ses frères plus âgés qu'elle, quand les choses n'allaient pas à son goût. Dans les champs, à la maison, dans les chaloupes, n'importe où elle se trouvait, la *grande Madeleine* était maîtresse ou, comme s'exprimaient les anciens voyageurs Canadiens du Nord ouest, *portait le plumet*, et personne ne répliquait sur son commandement. Les gens disaient, non en sa présence, ils ne l'eussent osé ! mais assez loin d'elle pour n'être pas entendus, que *c'était une dure à cuire*. La *grande Madeleine* était un type féminin tel qu'il n'en paraît peut-être pas un semblable, par chaque siècle.

Nous voilà rendus sur le bord de la côte du *Cap-à-Labranche* dont je vous prie de ne pas trop examiner les gardes-corps, qui n'ont pas été faits, je vous assure, avec la bourse du gouvernement, ni par les actionnaires du *Grand Tronc*. J'ai dit, ailleurs, que les habitants de l'Île aux Coudres avaient un goût bien décidé pour les antiquités. Si on ne connaissait pas la parfaite tranquillité de leurs chevaux, on pourrait parier avec assurance que vingt personnes, chaque année, devraient se casser le cou, en descendant une semblable côte.

Avant de descendre cette côte pour reprendre le chemin du bord du fleuve, débarquons de notre calèche et allons nous placer, un peu au sud-est, sur le bord du cap. C'est peut-être le plus beau point de vue de toute l'Île. Les objets que nous avons aperçus de la *Pointe-des-sapins* ou à la sortie de la *route*, vont nous apparaître sous un aspect tout nouveau.

Sur la rive nord du fleuve, au bas de la paroisse de la Petite Rivière,

vous apercevez l'endroit appelé les *Prairies*, ainsi que les granges bâties au pied de l'énorme cap, pour y loger les foins qu'on y récolte. A marée basse, on aperçoit les gros et nombreux cailloux que le fleuve y a laissés en emportant les terres. Ces cailloux sont le supplice des navigateurs qui voudraient aborder la côte en cet endroit.

En vous indiquant ces *prairies* qui, une fois le foin sauvé, servent de pâturage aux bestiaux, je ne puis résister au plaisir de vous dire que, lorsque je faisais mon cours d'étude, je racontais en présence du vénérable grand vicaire Demers que, de la pointe de *l'Illette* où je pêchais à la ligne, j'avais entendu beugler des bœufs qui broutaient l'herbe dans ces *prairies*. M'entendant raconter ce fait, il poussa un éclat de rire homérique et s'approchant de moi : "Eh ! bien, petit, vous avez entendu du beugler les bœufs de la prairie de la Petite-Rivière, et vous étiez à l'Île aux Coudres ! C'est bien, petit ! c'est bien. Vous entendez de loin ! " Et le bon et vénérable grand-vicaire se prit à rire de nouveau et avec une hilarité qui lui était propre. Quand, plus tard, il savait que je revenais de l'Île aux Coudres, il ne manquait jamais de me dire : "Eh ! bien, petit, avez-vous encore entendu beugler les bœufs de la Petite-Rivière ? " Et je lui disais que non. Il reprenait aussitôt : "C'est comme cela, petit, vous ne les entendrez plus." Et le vénérable vieillard riait de tout son cœur.

Suivez maintenant les bords du rivage nord du fleuve vers l'ouest et vous allez distinguer les maisons de la Petite-Rivière, ainsi que l'église paroissiale. Elle est en pierres. Ceux qui l'ont bâtie n'avaient probablement pas l'idée qu'il fut possible de faire des établissements dans les énormes montagnes qui sont en arrière. C'est bien certainement la plus petite église qui soit dans le Canada.

Plus à l'ouest vous apercevez le fameux *Cap-maillard* qui allonge son nez dans le fleuve, et dont les raz-de-marée sont aussi tumultueux que ceux des *caps-aux-oies*. Malheur aux goëlettes qui s'y engagent lorsque le vent est tombé ! Elles y dansent des *rills* qui ne sont pas trop du goût des navigateurs, je vous en assure.

Dès qu'on a doublé le célèbre *Cap maillard*, on entre dans la partie qui porte le nom de *Caps*, ces masses énormes de pierres dont la base baigne dans les eaux du fleuve, et qui se prolongent jusqu'au majestueux *Cap Tourmente*. Dieu, qui a tout fait pour l'homme, a voulu pourvoir aux besoins des navigateurs, voyageant dans de frêles embarcations, en ordonnant aux eaux du fleuve d'ouvrir, entre ces rochers, de petits havres, qui puissent servir de refuge dans la tempête. Les habitants de l'Île aux Coudres ont donné à ces petits havres les noms suivants, dont quelques-uns ne sont pas très-poétiques, ni même très-convenables, mais je n'ai pas le pouvoir de leur donner d'autres noms, comme je l'ai dit ailleurs. Tels que je les trouve, je les donne. Les voici, en remontant le fleuve : l'*Abattis*, l'*Estatue*, le *Sault au-cochon*, l'*Anse au-pette*, l'*Anse aux-vaches*, le *Petit débarquement* ou la *Petite gribane*, le *Grand débarquement* ou la *Grande gribane*, la *Grande anse*, l'*Anse du cap brûlé*, l'*Anse aux Cenelles*, la *Montée-du-lac*, qui est l'endroit où l'on prend la traverse pour gagner le sud de l'Île-d'Orléans.

Promenez maintenant vos regards sur les îles de cette partie du fleuve. Vous apercevez le bout de l'Île d'Orléans, *Argenténay*, célèbre dans les chroniques du temps passé, par la réputation qu'elle avait d'être la demeure d'une foule de sorciers et de *feux follets*. Puis voilà les îles qui font cortège à l'Île des sorciers ; les *Ilets rompus* qui sont comme un prolongement de l'Île aux Coudres, l'Île-aux-grues, l'Île-aux-oies, la célèbre *batture-aux-loups marins* sur laquelle les chasseurs de l'Île aux

Coudres ont tiré tant de coups de fusils, enfin une grande partie de la rive sud du fleuve, dont les belles maisons blanches forment un si beau contraste avec la verdure des champs qui les environnent.

Portez maintenant vos regards sur la belle petite Île aux Coudres. Voilà, au nord, le bout de l'*Nette*, avec les rochers qui la protègent contre la fureur des vagues ; puis la grande croix blanche, en souvenir d'une messe que la tradition nous apprend y avoir été dite par le Père de la Brosse, puis la *butte-des-chasseurs*, puis le cap de la *Pointe à Antoine*, puis les hars de la pêche aux marsouins que le courant des battures fait vibrer pour être la terreur de ces gros poissons, puis *les fonds*, en manière de demi-cercle, dont les maisons forment la circonférence, puis enfin le clocher de l'église qui élève son coq au-dessus des côtes.

La première maison, à votre gauche, est la demeure d'un homme dont je dois vous dire quelques mots : *Augustin Dufour* est son nom. C'est un remarquable navigateur côtier. Placé à la tête d'une nombreuse famille, Augustin Dufour a su, par son travail, son industrie, son activité comme navigateur, établir convenablement tous ses garçons. Cet homme a un cœur royal et une sensibilité incroyable. Bienfaisant, charitable, hospitalier, toujours prêt à rendre service aux autres ; d'une franchise de caractère admirable, honnête et loyal, Augustin Dufour joint à toutes ces bonnes qualités, une foi profonde, une grande délicatesse de conscience et un courage religieux, qui en font un bon et excellent chrétien. Agé et affligé d'une cruelle maladie, Augustin Dufour a abandonné la navigation depuis peu d'années, pour se préparer à se présenter devant le tribunal de son maître.

Le fait suivant, dont M. Epiphane Lapointe, mort curé de Rimouski, a été témoin, donnera la mesure de la foi d'Augustin Dufour :

Le voyage de l'île aux Coudres à Québec se faisait par eau dans une chaloupe. Le vent d'est souffait fort. Dans la traversée devant St-Joachim, il devint furieux. Dans une bourasque, le mât de derrière casse et celui de devant craque de manière à faire craindre qu'il ne tiendra pas longtemps debout. Ce mât est la dernière planche de salut. Le danger de périr est donc imminent. Augustin Dufour le voit et sa foi lui dit que Dieu seul peut le sauver de ce péril extrême. Il n'y a pas un moment à perdre. Augustin Dufour tenant toujours son gouvernail, se lève debout, jette son bonnet bleu dans le fond de la chaloupe et, levant les yeux au ciel, il y envoie cette prière, ou plutôt ce cri de suprême détresse : " Mon Dieu, je suis père de famille—me voilà sur le point de périr—que vont devenir mes enfants — aidez-moi—sauvez-moi—vous le pouvez et vous le voudrez !!! " Après avoir lancé, vers le ciel cette prière du cœur, Augustin Dufour ramasse son bonnet, le place sur la tête, et se rassied sur le derrière de sa chaloupe, tenant la barre du gouvernail.—La chaloupe passe à travers les lames frémissantes — la traversée se fait heureusement — Bientôt on côtoie la rive sud de l'île d'Orléans. Le mât craqué tient toujours debout, malgré la pression de la voile. Enfin Augustin Dufour arrive à la Rivière-Lafleur, il double le rocher du petit hâvre, il y est rendu à l'abri de la tempête et de la houle, dans le port, en sûreté, et..... le mât craqué tombe !!—Augustin Dufour avait bien prié, et Dieu avait envoyé son ange soutenir ce mât jusqu'au moment où il fut sauvé du péril.

Son voisin, au sud, Louis Harvy, mort depuis peu d'années, a eu l'honneur d'être un des Juges de paix de Sa Majesté britannique. Lui, aussi, était un intrépide navigateur. Il était laborieux, industrieux, d'un caractère décidé. Par le moyen de son travail et de son activité, il a pu fournir des terres à ses nom-

breux garçons, dont un, d'un bon et loyal caractère, exerce le métier de navigateur, comme son père.

Descendons maintenant notre côté du cap qui, il faut bien l'avouer, n'a pas un roulage sans pareil, surtout dans les temps de pluie. Les gens de l'île peuvent en être contents, c'est leur affaire. La partie du chemin que nous avons à parcourir jusqu'au point de notre départ, se trouve sur les bords du fleuve.

Voyez-vous cette maison abandonnée que voilà placée sur une charmante petite élévation † ? Vous ne sauriez croire combien sa vue me fait mal au cœur ! Avant d'être prêtre, c'était une des maisons que je fréquentais avec le plus de joie et de bonheur ! Là, dans cette maison, rebâtie depuis et qui n'a jamais été terminée, demeurait la famille du Père Elie Mailloux, dont la femme était une des plus dignes mères de famille que j'aie connues. Permettez-moi de vous en parler un peu, car je me reprocherais de laisser, dans l'oubli, une des personnes que j'ai vénérées avec le plus profond sentiment de respect.

Elie Mailloux était natif de Québec, d'une riche famille de la Basseville. Pendant le siège de Québec (1759), tout ce que possédait sa famille fut perdu. Il avait quatre frères qui se dispersèrent, d'un côté et d'autre, pour gagner leur vie. Elie Mailloux, homme de beaucoup d'esprit, possédait une instruction remarquable, pour le temps. Il descendit, ainsi que mon grand père, Louis Mailloux, à la petite Rivière Saint-François, où ils avaient des parents. Peu de temps après, Elie Mailloux s'engagea à un bourgeois de la Baie des-Chaleurs, comme commis dans une *grave*. Il y fut quatorze ans. De là il revint à la Petite-Rivière et s'associa avec mon grand père pour faire l'école aux enfants.

† Ceci était écrit en 1869. Aujourd'hui (1871) cette maison est habitée par Ulric Bouchard, neveu de B. Mailloux.

Ce fut là que Elie Mailloux se maria avec une fille de Bonaventure Dufour, homme à l'aise et d'une probité remarquable. Un an après son mariage, il descendit, avec sa femme à la Baie-Saint-Paul, et il s'engagea à M. Créquy, alors curé de cette paroisse, pour avoir soin de la sacristie et gérer les affaires de M. le curé.

Ce fut pendant qu'il était au service de M. Créquy, qu'Elie Mailloux se décida à venir s'établir à l'Île aux Coudres, où demeurait son beau frère, le colonel Joseph Dufour surnommé le *grand-Bona*, comme je l'ai dit plus haut. Il fit bâtir à la *Pointe-des-Roches*, une forte jolie maison sur un terrain de deux arpents sur douze †.

Traversé sur l'Île aux Coudres, le père Elie Mailloux devint l'homme d'affaires des curés du Nord et de plusieurs bourgeois de Québec, et notamment des Messieurs Germain Larglois. Ces agences lui procurèrent largement de quoi pourvoir aux besoins de sa famille. Mais l'appétit vient en mangeant, dit un proverbe. En faisant les affaires des autres, achetant et vendant pour les autres, il lui prit envie d'acheter et de vendre pour lui-même. Il établit donc un petit commerce sur l'Île. Mais ce fut son malheur, car il ne put longtemps faire honneur à ses affaires. Le père Elie Mailloux étant d'une honnêteté proverbiale, il vendit tout ce qu'il possédait, marchandises, maison, emplacement, et put ainsi trouver le moyen d'acquitter toutes ses dettes.

Ne pouvant plus continuer son petit commerce, il prit le parti le plus sage et, en même temps, le plus propre à assurer l'avenir de sa famille. Il emprunta *cinq cents* piastres de son beau-frère, Joseph Dufour, et acheta comptant, la terre où est bâtie la maison que je viens de vous indiquer.

† Sa maison se trouvait à l'endroit où est la croix, à l'angle du chemin qui remonte vers le sud, comme je l'ai dit ailleurs.

Par son travail et l'aide que lui donnèrent ses enfants, il remboursa en peu de temps, l'argent qu'il avait emprunté de son beau-frère, et put trouver les moyens d'élever convenablement ses enfants et d'acheter des terres pour quatre de ses garçons, dont trois sur l'Île et une à Cacouna.

Le père Elie Mailloux devint, en peu de temps, le confident et l'appui des curés de l'Île, qui surent apprécier sa sagesse, la régularité de sa conduite et surtout, son bon sens et son rare esprit de conciliation. Sa femme, Josephte Dufour, secondait en tout son mari, dans le soin des affaires de la maison et dans l'éducation des enfants, que cette femme admirable sut former avec un tel succès, qu'elle fit de tous, garçons et filles, de vrais modèles d'obéissance, de piété, de vertu et d'une conduite irréprochable; presque tous les enfants de cette belle famille étaient remarquables par un esprit et des talents beaucoup au-dessus de l'ordinaire, entre autres Elisée, Pierre et Bonaventure et, parmi les filles, la femme de Louis Bouchard et celle de Jean Lapointe, la perle de cette famille.

L'exemple de soumission au père et à la mère, que j'ai vu dans cette famille, me faisait une telle impression que je ne revenais point de mon étonnement, chaque fois que j'allais dans cette maison. Mon Dieu, quel respect tous ces enfants avaient pour leur père et leur mère, auxquels ils n'adressaient jamais la parole sans se découvrir et sans faire apparaître sur leurs visages un aspect que je n'ai jamais vu dans d'autres enfants ! La dénomination dont ils se servaient était : *mon cher père, ma chère mère*, et ce n'était pas une vaine dénomination.

Le père Elie Mailloux, assez longtemps avant sa mort, établit sur le bien paternel un de ses fils qui portait le nom de Bonaventure. Ce Bonaventure Mailloux, que j'ai aimé à l'égal d'un frère, remplaça dignement son bien digne père, à

la maison paternelle. Oh ! combien il était aimable, joyeux, plein d'esprit, ce Bonaventure Mailloux ! Que de belles et charmantes journées j'ai passées avec lui ! Quel cœur, quel heureux caractère avait cet homme, un des plus dignes que j'aie rencontrés pendant ma vie ! Toujours prêt à rendre service ; laissant tout pour obliger un ami ; industrieux, adroit, vigoureux, ferme et d'une bonté d'âme et de cœur que je ne puis jamais oublier. Combien j'étais heureux d'entrer dans cette maison qu'aujourd'hui † je vois abandonnée et tomber en ruine !

La famille de cet homme, admirable sous tous les rapports, était élevée, lorsque des malheurs étranges vinrent frapper ce noble cœur et l'abreuvèrent d'amertume. Ne pouvant plus vivre dans le chagrin et sans espérance d'un avenir plus consolant, Bonaventure Mailloux, quoique vivant à l'aise sur cette terre que lui avait donnée son excellent père, fut contraint de la vendre, je dirais pour un bouchée de pain, et quitta l'île, où il avait de si sincères amis, pour n'y plus jamais revenir ! Ce qui me plonge dans une mélancolie qui me buse l'âme, c'est que cet homme est tombé dans une pénurie approchant la mendicité. Maintenant âgé de quatre-vingt cinq ou quatre vingt-six ans, il n'a jamais voulu abandonner ses enfants. Au milieu de privations de toute espèce, il est résigné, tranquille, soumis à ce qu'il appelle sa pénitence !

Je m'aperçois que je me suis oublié, en parlant de cette famille. Il ne me reste qu'un moyen, c'est de demander pardon de cet oubli. Faisons avancer notre bucéphale qui, vous le voyez, paraît content de se reposer pendant que nous parlons de choses qui ne doivent guère l'intéresser.

Nous voilà rendus à un petit pont qui n'en cède guère aux autres, dans l'anse de l'église, sur la ri-

† Ceci a été écrit en 1869.

vière rouge En considérant les choses un peu philosophiquement, on ne peut trouver bien étrange qu'il soit dans l'état où nous le voyons. Car à quoi doit servir un pont ? Si ce n'est à passer un cours d'eau, sans être exposé à s'y embourber. Que peut-on exiger de plus pour l'usage qu'on en doit faire ? Nous n'en serions guère mieux, s'il était construit en riches pierres polies, ou en marbre blanc, ou en bronze doré.

Dans la seconde maison, à notre gauche, sur cette élévation près de la côte qui borde l'anse de l'Illette, demeurait la famille de Jean Lapointe, depuis quelques années émigrée à Saint-Arsène, démembrement de la paroisse de Cacouna. C'est là qu'est né le 5 juillet 1822, M. Epipliane Lapointe décédé curé de Rimouski en 1862.

Le père Jean Lapointe était un des plus parfaits chrétiens que j'aie connus. Jamais cet homme n'a dévié du droit chemin et, par une conduite aussi prudente que vraiment chrétienne, il a constamment su éviter de se mêler autrement dans les différends de la paroisse que pour réconcilier les hommes et ramener la paix. Le père Lapointe, chargé d'une très nombreuse famille, travaillait le jour et la nuit. Il ne savait jamais se ménager, et on aurait dit qu'il avait une occupation qui ne demandait pas un instant de délai, tant il se dépêchait de la terminer. Il courait presque toujours en travaillant.

Homme d'une grande foi, craignant Dieu de toute la force de sa belle âme, remplissant ses devoirs de père chrétien, avec une fidélité parfaite, le père Jean Lapointe avait l'heureuse habitude de prier continuellement pendant son travail. Malgré qu'il eût un tempérament bouillant, il ne se fâchait jamais, car au premier mouvement d'impatience, il s'arrêtait tout court, pour se recommander à Dieu.

Comme tous les bons paroissiens, il aimait et vénérât son curé avec

une tendresse filiale. Jamais, non jamais, cet homme ne disait une parole contre le respect qu'on doit au curé de sa paroisse et jamais aussi personne ne fut bien reçu d'oser dire, en sa présence, la moindre parole de blâme ou de censure contre les prêtres. On doit encore se rappeler à l'Île aux Coudres quels soins affectueux il eût pour M. Babin, pendant sa dernière maladie. Se hâtant de se débarrasser des ouvrages qu'il ne pouvait remettre à un autre temps, il courait avec empressement au presbytère et y passait les jours et une grande partie des nuits. On sait encore, à l'Île, qu'il se dévoua, même après la mort de M. Babin, pour préparer tout ce qu'il fallait pour sa sépulture.

Le bon et saint père Jean Lapointe est mort, il n'y a que quelques années, environné de ses enfants et de ses petits enfants, agenouillés auprès de son lit funèbre pour recevoir sa bénédiction patriarcale. Il était âgé de quatre-vingt-quatorze ans et mourut de la mort des amis de Dieu, laissant après lui une nombreuse famille, de bons et vertueux enfants, dignes de lui et de ses exemples.

“ Le père Jean Lapointe, m'écrivait-on dernièrement, a été un modèle d'édification, pendant toute sa longue vie. Je me suis trouvé à sa mort. Rien n'était plus édifiant. Il avait eu le bonheur de recevoir deux fois le Saint Viatique, c'est-à-dire, le jour de l'Ascension et le dimanche de la Trinité. Il est mort le jour de la Fête-Dieu, à neuf heures du matin, en récompense, je crois, de la grande dévotion qu'il avait envers le très-Saint Sacrement. Quelques heures seulement avant sa sainte mort il disait à sa pieuse épouse : *Quand je ne pourrai plus me recommander à la Sainte Vierge, tu le feras pour moi.* Quelle touchante recommandation ! Voilà le type d'un mariage vraiment catholique, ils sont une

“ même personne, ils travaillent “ l'un pour l'autre ! Ce que l'un ne “ peut plus faire, l'autre le fera pour “ lui, en son nom, à sa place. Après “ avoir accepté cette mission, les “ prières de la bonne mère Lapointe “ étaient au compte de son vieil époux “ mourant ! Il ne pourra plus prier “ la Sainte Mère de Dieu, sa femme “ la priera en son nom ! La vie des “ Saint a-t-elle rien de plus beau et “ de plus édifiant que cette scène ? ”

Marie Antoinette Mailloux, la *perle de la famille* du vénérable père Elie Mailloux, en tout digne d'être l'épouse d'un tel mari, est encore vivante, malgré ses quatre-vingt-douze ans. Elle a conservé entières toutes les excellentes qualités de son intelligence. “ C'est une femme admirable et digne d'être reine, ” me disait Monseigneur Baillargeon qui, dans une visite pastorale à Saint-Arsène, avait été voir la famille Lapointe, pendant que le bon père Jean vivait encore.

Depuis que je suis prêtre j'ai bien souvent visité cette famille de Jean Lapointe, pendant qu'elle demeurait sur l'Île aux Coudres. Avec quelle expansion de joie et de bonheur cette admirable femme me recevait chaque fois ! Elle avait toujours une larme de joie à mon arrivée, toujours une larme de chagrin, quand je partais. Et ces pleurs étaient, chaque fois, accompagnées de si belles et de si douces paroles, que je ne pouvais m'éloigner de cette maison, sans me retourner plusieurs fois pour regarder cette bonne mère Lapointe, demeurée sur le seuil de la porte, me faisant de si gracieux saluts, dont les larmes, s'échappant de ses yeux, disaient toute la sincérité !

A son départ de l'Île aux Coudres, la famille Lapointe y a laissé de vrais et profonds souvenirs. C'était une famille modèle, que tous les habitants de l'Île regardaient comme une bénédiction pour les autres familles de leur paroisse.

A Saint-Arsène, la sainte et admirable mère Lapointe est la reine

de la maison. On ne fait rien sans la consulter, et toutes ses décisions, inspirées par une haute sagesse chrétienne, sont suivies avec le plus profond respect.

Quelqu'un, qui la connaissait bien et qui demeurait voisin de la famille Lapointe, me disait, il y a deux ans : " Nous avons, à Saint-Arsène, la mère Lapointe qui exerce un apostolat très-fructueux auprès des jeunes gens de notre paroisse. Apprend-elle que quelqu'un d'entre eux ne se comporte pas bien ; elle le fait demander, le conduit seul dans sa chambre, et il n'en sort jamais, sans en avoir les larmes dans les yeux et le repentir dans le cœur. Une fois qu'il est tombé entre les mains de cette sainte femme et qu'il a laissé périr dans son cœur, les paroles d'une douceur, d'une charité et d'une force toute céleste, il reprend le chemin de la vertu pour ne le plus quitter. " J'ai cru ce que me disait ce brave homme, parce que je n'ai nullement été surpris de ce qu'il m'apprenait. Une femme comme la mère Lapointe, élevée et formée par une autre femme qui savait toute l'histoire sainte par cœur, est un instrument toujours efficace entre les mains de Dieu, qui le dirige pour le salut d'un grand nombre.

Aussi, combien je l'aime, je la respecte et je la vénère, cette bonne vieille mère Lapointe ! Aujourd'hui privée de la vue, qu'elle est grande et vénérable par sa résignation à la sainte volonté de Dieu ! Elle attend la mort avec hâte, afin d'aller rejoindre le bon vieux Jean Lapointe, son mari, dans cette patrie des Saints où les cœurs s'unissent pour toujours, dans l'éternelle charité de Dieu !

Vous vous souvenez que nous avons coupé la pointe est de l'île, nous allons maintenant couper celle de l'ouest. La voilà à notre droite, mais hélas ! dépouillée de ses arbres qui la rendaient si mignonne, cette petite *Ilette*. La voilà aujourd'hui telle

que la main de l'homme l'a faite ! Ici sur cette bande étroite, vous n'apercevez plus qu'un sable gris et des graviers qui, sans engrais, deviendra bientôt aride et improductive.

Oh ! qu'autrefois elle était belle, ma petite *Ilette*, quand couverte de ses épinettes et de ses sapins, toujours verdoyants, elle était chérie par les petits oiseaux du bon Dieu, qui s'y donnaient rendez-vous, à chaque printemps, pour y faire leurs nids, y élever leurs petits enfants, et les accoutumer à se percher sur le haut des arbres pour chanter leurs mélodies douces et suaves, au commencement et à la fin de chaque jour ! Où sont-elles, maintenant ces charmantes petites créatures que tant de fois je suis venu entendre chanter, dans les heureux jours de mon enfance ? Quel n'a pas dû être leur chagrin lorsque, parties l'automne, avec leurs jeunes familles, pour aller chercher une région du globe plus convenable à la délicatesse de leurs organes, elles sont revenues, le printemps suivant, dans leur petite *Ilette*, et n'y ont plus trouvé leurs arbres, leurs nids, la verdure et l'ombrage qu'ils aimaient tant !

Sans peut-être trop m'en rendre compte, je vous assure que je déteste à l'égal d'un monstre, sans cœur et sans entrailles, quiconque tue et persécute, de quelque manière que ce soit, les petits oiseaux de notre pays. Ils font de si longs voyages, ils s'exposent à tant de périls, ils souffrent tant de privations pour venir, chaque printemps, nous rendre visite, nous récréer de leurs chansons, nous divertir, par leur gaieté et leur agilité, réjouir notre vue par l'éclat et la variété de leur plumage. Quel est l'homme assez dépourvu de raison pour n'être pas touché de la confiance qu'ils nous témoignent en venant fixer leur séjour auprès de nos demeures, dans nos vergers, partout où nous voulons leur laisser un bocage, quelques arbres même pour y faire leurs

nids et y adresser, perché sur la cime des arbres, leurs chants au ciel !

On doit n'avoir pas oublié, au colège de Sainte-Anne, l'insigne confiance que témoigna, dans les élèves, une *merluche* (merle) Elle avait d'abord fait son nid, assez loin du jeu-de-pelottes, dans le haut d'une épinette. Une corneille, infâme brigande, en eût connaissance, et elle venait voler les œufs de la pauvre petite mère, dans son nid, à mesure qu'elle les pondait. Désolée de ce brigandage, elle vint faire un autre nid, au nord du jeu-de-pelottes, dans une petite épinette, qui se trouvait sur le bord de la terrasse, où était un banc qui servait de siège aux écoliers, et d'où l'on pouvait la prendre avec la main. La pauvre petite mère était si assurée qu'elle n'avait rien à craindre que, quelque tapage que fissent les écoliers, elle ne se dérangeait jamais de dessus son nid.

Je me rappelle qu'étant encore enfant, j'avais été sur la grève pour aider à sauver du foin. Jetant, par hasard, la vue en l'air, j'aperçus une toute petite alouette que pour suivait un oiseau de proie, avec un acharnement impitoyable. La pauvre petite montait, descendait, se sauvait avec un courage héroïque. Mais le vilain brigand la gagnait visiblement. Effrayée, pressée par son ennemi, elle n'en pouvait plus de fatigue lorsque je la vois descendre tout à coup vers moi, avec la rapidité d'un trait, puis venir se jeter à mes pieds, et me regarder fixement comme pour me demander protection. Je la pris dans mes mains, sans qu'elle témoignât la moindre crainte. Comme son petit cœur battait fort ! Comme elle était trempée de sueurs ! Comme elle continuait de me regarder avec confiance ! Je la flattai longtemps, cette chère petite créature qui semblait heureuse de mes caresses. Je la laissai se reposer un peu et s'éloigner du méchant qui l'avait poursuivie pour la dévorer, puis, l'embrassant comme pour la remer-

ciar de la confiance qu'elle avait placée en moi, je la laissai s'envoler dans les airs. Il m'a toujours semblé, depuis, que j'avais fait une bonne action, en lui accordant la protection qu'elle était venue me demander. Si je l'avais tuée, je ne m'en serais jamais consolé. Pourquoi Dieu m'a-t-il donné la raison et la force, si non pour protéger les êtres faibles qui viennent implorer mon secours !

Je viens de dire que je déteste, à l'égal d'un monstre, quiconque tue ou moleste les petits oiseaux, je dois ajouter : *sans motifs raisonnables*. A ce propos, voici un fait que je livre aux réflexions de tous ceux qui se font un jeu de leur cruauté envers les oiseaux :

Pendant que j'étais directeur du Collège de Sainte-Anne, en 1837, j'étais parti en compagnie de plusieurs autres, pour aller visiter le Saguenay. C'était pendant le temps de vacances. Nous avions loué une chaloupe et un chaloupier pour faire notre voyage. Le trajet fut assez heureux jusqu'à Tadoussac. Voulant visiter le haut Saguenay, nous profitâmes d'un vent d'est qui semblait devoir nous y conduire en peu de temps. Mais, contre notre attente, le vent tourna à la tempête et une pluie diluvienne vint se mêler à la fureur du vent. Bien à contre cœur, nous fûmes forcés de nous arrêter à la Rivière-Sainte-Marguerite, mouillés comme des poules qu'on aurait jetées dans une cuvée d'eau. Quand nous mîmes le pied sur terre, il se faisait déjà tard.

A la façon des voyageurs expérimentés, nous fîmes une tente avec les voiles de notre chaloupe pour nous mettre à l'abri de l'orage et, après plusieurs essais infructueux, nous réussîmes enfin à faire du feu pour nous faire sécher les os. Ce contre-temps dérangeait complètement notre itinéraire. Après avoir passé une assez bonne nuit, sur des lits de sapin vert, nous prîmes le parti de n'aller pas plus

loin et de consacrer la journée à faire la pêche à la truite. Nous avions eu soin d'apporter un quart et du sel pour faire une grande sa-laison de truites du Saguenay. Mais la truite ne mordait que de butte en butte. C'était trop ennuyant pour des hommes en vacances.

J'abandonnai donc et la pêche et ceux qui voulaient pêcher; je pris mon fusil et me décidai à faire la chasse aux *pies*, dont un grand nombre, alléchées par l'odeur de la cuisine, passaient et repassaient sans cesse auprès de notre marmite. Je m'étais placé sur une pointe où elles devaient venir et j'en tuai une assez grande quantité, que je ne me donnai pas le trouble de ramasser, pour l'excellente raison que la chair de cet oiseau est fort mauvaise à manger. Rassasié de ma *superbe* chasse, je mis mon fusil de côté et je laissai en paix les heureuses *pies* qui n'étaient pas tombées sous les coups de mon plomb meurtrier.

C'était un vendredi. Ne voulant pas perdre la messe le dimanche, nous pliâmes bagage, et rembarquâmes dans notre chaloupe, le samedi matin, pour descendre à Tadoussac, où nous devions trouver ce qu'il nous fallait pour dire la sainte messe.

Le mardi suivant, nous primes congé du bourgeois du poste, qui nous avait reçus et traités avec une grande bienveillance; nous remontâmes le long du rivage jusqu'à la *Baie des Rochers*, pour y passer la nuit. Le lendemain nous faisons la traversée par le bas de l'île aux-lièvres pour nous rendre à Saint-André d'où nous étions partis. Comme on se l'imagine bien, j'avais complètement oublié mes pauvres *pies* de la Rivière Sainte-Marguerite. Mais, voilà qu'en abordant au rivage, un assez grand nombre de *pies* (six à huit, je crois) apparaissent sur la grève, au moment précis où j'y mettais le pied, et s'éloignent ensuite. D'où venaient-elles? Je n'en sais absolument rien.

Après avoir passé quelques jours avec M. Flavien Leclerc, curé de Saint-André, je louai une chaloupe pour me faire traverser à l'île aux Coudres. Mais à mon grand étonnement, voilà qu'en accostant le rivage de l'île, le même nombre à peu près de *pies* viennent m'y recevoir et, dès que je suis débarqué, s'éloignent aussitôt. D'où venaient-elles? Encore une fois, je n'en sais absolument rien. Mais toujours elles étaient là.

Je passai très-peu de temps à l'île aux Coudres, et je pris mon bon ami Bonaventure Mailloux et un de ses neveux pour me conduire, par eau, jusqu'au *Cap-Tourmente*. Partis avec le commencement de la marée montante, nous arrivâmes au *Cap* à marée haute. Mais, encore ici et, pour la troisième fois, voilà les *pies*, le même nombre je crois, qui viennent à ma rencontre au moment où je mets le pied sur le rivage, et s'éloignent dès que je suis sur le sable. D'où venaient-elles? Je n'en sais encore absolument rien. Ce que je sais, c'est que j'étais dans un grand étonnement.

La chaloupe retourna à l'île aux Coudres avec la marée baissante. Quant à moi, je me rendis à la première maison, où je louai une voiture pour me faire conduire chez M. le curé de Saint Joachim, où je passai la nuit, non sans être frappé de l'apparition soudaine de ces *pies* qui se présentaient à chaque rivage où j'abordais, depuis la guerre meurtrière et insensée que je leur avait faite à la Rivière-Sainte-Marguerite.

Le lendemain matin je dis adieu au vénérable curé de Saint Joachim (M. Besserer); je louai encore une voiture pour me faire conduire à Québec, dernier terme de mon voyage.

J'espérais bien être débarrassé enfin de la vue de ces oiseaux, lorsqu'en arrivant au pont de la Rivière-Saint-Charles, mes *pies*, oui bien certainement mes *pies*, vinrent se poser

sur les gardes-corps du pont, au grand étonnement de tous ceux qui le traversaient et qui s'exclamaient à la vue de mes *pies*, qui, cette fois encore me laissèrent passer, sans s'effrayer du tumulte, et puis s'éloignèrent, comme elles avaient fait ailleurs. J'ajoute que, depuis cette quatrième fois, je ne les ai rencontrées nulle part ailleurs, mais je vous assure que je n'en ai jamais perdu le souvenir.

Voilà l'histoire de mes *pies*, racontée en toute sa vérité. Il ne s'agit pas de la nier ou de dire que je ne les ai point vues, ni à Saint-André, ni à l'Île aux Coudres, ni au Cap Tourmente, ni sur les *gardes-corps* du pont de la rivière Saint-Charles : ce serait peine perdue. Car ce fait a eu lieu en plein jour ; j'avais une très-bonne vue et je ne rêvais certainement pas. Si je ne les avais vues qu'une seule fois, il n'y aurait rien de bien étonnant, mais quatre fois, au moment où j'arrivais sur une plage étrangère, dans un même voyage, accompagné d'arrêts plus ou moins longs. Ce serait donc folie de nier un tel fait. Qu'on essaye plutôt de s'en rendre compte ; c'est le seul parti raisonnable.

Pour ma part, je suis convaincu que l'apparition soudaine de ces oiseaux, n'était pas un châtement, puisqu'ils n'ont fait aucune démonstration hostile contre moi, mais plutôt un avertissement de ne plus me servir de ma raison et des moyens que j'avais pour tuer ces pauvres petites créatures, dont je ne pouvais tirer aucun profit ; tandis qu'elles ne nuisent à qui que ce soit et qu'elles ont le courage de subir la rigueur de nos hivers pour ne point abandonner leur pays d'adoption. Depuis cet avertissement, que je crois m'avoir été donné par la Providence, je me suis bien donné garde d'oublier que mon créateur ne m'avait pas doué de raison pour me faire un amusement insensé de détruire, pour un vain plaisir, des créatures qu'il

n'a pas faites pour me servir de jouet.

Je vous prie de ne pas passer sans remarquer cette *haute butte* qui termine la petite *Ilette*, dont je vous ai parlé un peu plus haut : la voici, à notre gauche, toute près du chemin où nous passons. Je veux vous en parler, pour la raison qu'elle a été fort célèbre dans le temps où l'Île aux Coudres était le rendez-vous d'un grand nombre de gibiers. Les aunes, au nord et au sud de la petite *Ilette*, sont remplies de mares dont l'eau est sans cesse renouvelée, soit par les hautes marées, soit par les pluies. C'était là que les *canards* et les *sarcelles* venaient s'abattre pour y manger les racines des herbes qui poussent au fond de ces mares peu profondes. Du haut de cette *butte* on peut apercevoir la superficie de toutes ces mares et tous les gibiers qui s'y seraient posés.

Dans le temps de la chasse, à la petite pointe du jour, les chasseurs grimpaient sur cette butte pour s'y embusquer. Et là, les jambes croisées, un bras appuyé sur leurs fusils, ils inspectaient de leurs regards perçants toutes ces mares, les unes après les autres, et pas un gibier ne pouvait se dérober à leur vue. Une fois découvertes par le regard du chasseur, les pauvres volatiles ne manquaient jamais de recevoir du plomb qui mettait fin à l'existence de plusieurs. Celles qui avaient échappées à cette mitraille allaient se placer dans une autre mare, où un autre chasseur les attendait pour réparer la faute du premier tireur.

Oh ! si le bon Lafontaine eût vécu alors à l'Île aux Coudres, ces oiseaux n'eussent pas manqué de venir lui demander de leur dresser une requête pour que quelqu'un d'entre eux put aller implorer protection contre ces chasseurs inhumains. Mais n'ayant jamais trouvé personne pour leur aider à faire entendre leurs raisons, aujourd'hui encore le petit nombre d'entre les survivants qui se hasardent à venir chercher

leur nourriture dans ces mares, où tant de leurs devanciers ont perdu la vie, subissent le même sort. Avant peu d'années, il est probable que les chasseurs de l'Île aux Coudres ne se serviront plus de leurs fusils pour faire la guerre aux canards et aux sarcelles, dont quelques-uns seulement apparaissent sur l'Île ou n'y font plus que passer.

A plusieurs reprises, je vous ai déjà fait remarquer diverses singularités dans la conformation de l'Île aux Coudres. En voici encore quelques-unes, que je ne dois pas manquer de vous signaler.

Je vous ai déjà parlé des trois avancements qui forment le bout ouest de l'Île. Mais ces trois avancements, la Pointe de l'Îlette, où nous sommes, la Pointe-à-Antoine que nous voyons devant nous, et la Pointe-des-sapins que nous verrons bientôt, sont munis, chacune d'elles, vers l'est, et en arrière, de *caps* qui semblent avoir été placés là comme pour leur servir de contre-forts. N'est-ce pas une singularité qu'on ne rencontre peut-être nulle part ailleurs qu'à l'Île aux Coudres. Considérez ces contre-forts et vous vous apercevrez, qu'ils sont d'autant plus solidement construits et que leurs bases s'étendent d'autant plus loin qu'ils semblent devoir être exposés à soutenir un plus grand choc. Suivez-moi, et vous allez voir que ma remarque est appuyée sur des faits visibles.

10. Considérez la *Pointe de l'Îlette*, où nous sommes. Vous voyez qu'elle s'étend au loin vers l'ouest. A son extrémité, elle est défendue par deux gros et solides rochers qui la protègent contre toutes les attaques possibles. Fortifiée par ces deux masses de pierres solides, le *pilier* et la *charge*, elle n'a tout au plus besoin que d'un faible contre-fort. Considérez maintenant cette butte que j'appelle son contre-fort. Elle est placée à une distance d'au moins dix arpents du gros *pilier*; elle est très étroite, et presque entièrement

composée de terre légère, ou de tufs mêlés avec cette terre, qui n'offrent que peu de résistance. Ce n'est pas tout. Cette butte est isolée du rempart qui borde l'Île, et sa base ne se prolonge vers l'est que d'environ deux arpents et demi, où elle s'abaisse au niveau des terrains qui forment les *fonds*. Ici, la force de résistance est concentrée à la Pointe-de-l'Îlette, et elle n'a besoin, tout au plus, que d'un faible contre-fort, tel que vous l'offre cette butte.

20. Considérez la *Pointe-à-Antoine*. Elle se trouve placée au centre de la partie ouest de l'Île. Remarquez qu'elle ne présente aucune défense sérieuse par ses *crans* unis qui s'étendent jusqu'au rivage où vous n'apercevez que des battures de sable mouvant. Beaucoup plus que la Pointe-de-l'Îlette, où nous sommes, elle a besoin d'avoir ce que j'appelle un contre-fort. Si elle en a un, il doit posséder une force très-considérable parce qu'il sera seul, et que les lois de la nature exigent que la force de résistance soit au centre. Regardez maintenant ce que j'appelle son contre-fort. La première chose que vous remarquerez, c'est qu'il est beaucoup plus avancé vers l'ouest que celui où nous sommes, et vous verrez bientôt qu'il est également plus avancé que celui de la Pointe-des-sapins. Regardez maintenant sa hauteur, voyez sa largeur, considérez surtout sa solidité et sa longue et large base s'unissant aux remparts qui bordent les deux anses et, par leur moyen, se prolongent autour de l'Île pour se terminer à son extrémité de l'est. Ce second contre-fort placé au centre de l'Île, possède donc une force de résistance aussi grande que toute l'Île entière, qui lui sert de base et d'appui.

30. La *Pointe-des-sapins*, différente de celle du nord de l'Île, où nous sommes, n'a point d'Îlette. Mais elle n'est point complètement dépourvue de défense comme celle du milieu de l'extrémité-ouest de l'Île. Son

rivage n'est pas, non plus, comme celui de cette dernière pointe, tout-à-fait privée de défense. La Pointe-des-sapins se compose de *crans* plus élevés et plus solides que ceux de la Pointe-à-Antoine; ses rivages sont plus hauts et plus susceptibles de résistance. Elle a aussi un contre-fort, placé sur une ligne parallèle à celui de l'Illette, et plus solide que ce dernier, à raison surtout de sa base qui s'appuie, mais peu solidement, sur le rempart qui borde l'anse du sud.

Voilà, ce me semble, ce que je puis regarder comme une singularité particulière à l'Île aux Coudres. Je la crois d'autant plus digne d'attention, que les autres îles de notre Saint-Laurent, n'offrent rien de semblable dans leur extrémité ouest.

Une autre singularité dans la conformation de l'Île aux Coudres, comme je vous l'ai dit plus haut, c'est qu'elle a deux *Illettes* dont l'une à son extrémité de l'ouest, et l'autre à son extrémité de l'est. Ce n'est pas tout. Celle de l'extrémité ouest se trouve en ligne du rivage nord de l'Île; celle de l'extrémité est, se trouve en ligne du rivage sud. Elles sont à peu près de même largeur et de même longueur, couvertes l'une et l'autre d'épinettes et de sapins.

Mais un fait plus singulier encore distingue cette partie de l'Île aux Coudres : c'est une source d'eau douce. Où pensez-vous qu'elle se trouve? Non pas sur l'Île, puisque ce serait la chose la plus commune possible. Non pas même sur la plus haute des côtes; car ce serait une très-petite merveille que d'autres localités pourraient disputer à mon île natale. Cette source se trouve à une grande demi-lieue de l'extrémité ouest de cette *Illette*, sur les battures de sable qui sont à la tête de l'Île et dans un endroit d'où les eaux salées du fleuve ne se retirent que dans les grandes marées du printemps.

Cette source d'eau douce, qui vient je ne sais d'où, est très-abondante. Elle sort du sable par gros

bouillons qui s'élèvent à cinq à six pouces au-dessus de la surface de ce sable moins mouvant que celui des battures où est tendue la pêche aux marsouins.

Ce qui a fait découvrir cette merveille c'est qu'on a tendu, pendant plusieurs années, une pêche aux marsouins dans l'endroit où elle est. Elle se trouvait au-dedans du racroc. Il est arrivé, un grand nombre de fois que ceux qui avaient soin de cette pêche, et dont plusieurs sont encore vivants, ont bu à cette source qu'ils m'ont assurée être d'une très-bonne qualité. Dans l'été de 1870; j'ai voulu me procurer de cette eau, pendant le temps d'une des *grandes mers* du mois d'août. Deux hommes qui connaissaient l'endroit d'où elle sortait m'y ont conduit dans une petite barge. Mais la marée n'a pas suffisamment baissée, pour nous procurer le plaisir de réaliser le but de notre expédition.

Sur la partie ouest des hautes côtes de l'Île, il y a une source d'eau salée très-abondante. Je me suis procuré de cette eau qui est d'une limpidité admirable. L'ayant conservée pendant l'espace de plus d'un mois, elle n'a rien déposé au fond de la bouteille.

Enfin, un homme très-digne de foi m'a assuré qu'on avait trouvé des petits morceaux d'un or très-pur dans le *Ruisseau-rouge*, au bas de l'Île et que les ayant portés à Québec pour les montrer à des hommes compétents, ils avaient assuré que c'était vraiment de l'or. Qu'on ne dise pas après tout cela que mon île est une terre ordinaire!

CHAPITRE SEPTIÈME

FIN DE LA PROMENADE AUTOUR DE L'ÎLE AUX COUDRES.

Je vous ai promis de vous indiquer l'endroit où j'avais passé les premières années de ma jeunesse, je vais remplir ma promesse et je profiterai de l'occasion pour vous dire quelques mots de mes parents.

Regardez à votre gauche, sur cette petite éminence à environ un arpent au sud du pied de la *butte des chas seûrs* ; c'est là qu'était la maison de mes parents. A un demi arpent, environ, au sud de la maison, était le moulin à vent qui servait, en partie, à gagner le pain d'une nombreuse famille. Mon père était cultivateur d'a bord, puis ensuite meunier. Ce moulin appartenait aux Messieurs du Séminaire de Québec. Très-mal placé pour les vents d'est et les vents de nord, qui ne s'y faisaient presque pas sentir, ce moulin ne pouvait servir que dans les vents d'ouest ou de sud-ouest.

Mon père, Amable Mailloux, était né à la Basse-ville de Québec, de parents fort à l'aise. Il eût le malheur de perdre sa mère sans avoir eu l'avantage de la connaître. Comme j'en ai fait la remarque, en parlant du père Elie Mailloux, oncle de mon père, sa famille perdit tout ce qu'elle possédait, pendant le siège de Québec (1759). Mon grand père Louis Mailloux, qui ne s'était pas remarié, descendit avec son jeune enfant, âgé seulement de trois ans, à la Petite-Rivière-Saint-François, où il avait des parents. Peu de temps après leur arrivée à la Petite-Rivière, le jeune Amable fut adopté et emmené à l'Île aux Coudres par le Colonel Joseph Dufour (Grand Bona), qui se chargea de son avenir. Quant à mon grand père, qui possédait une instruction remarquable pour le temps, il s'engagea pour faire l'école aux enfants de la Petite-Rivière.

Après avoir enseigné pendant treize ans, mon grand père se décida à monter aux Trois-Rivières, où il avait deux sœurs (Angélique et Joseph Mailloux) mariées à des bourgeois des forges de Saint-Maurice. Il amena avec lui son fils Amable, alors âgé de seize ans. Au bout de quatre ans, mon grand père redescendit à la Petite-Rivière, et son fils, alors âgé de vingt-ans, revint à l'Île aux Coudres, dans la maison de son père adoptif, qui lui acheta une terre

à la *Pointe des-Roches*, et lui donna une de ses filles en mariage. De ce mariage naquit une fille, qui fut nommée Marie. La mère mourut quelques mois après la naissance de cette enfant.

Après un an de veuvage, mon père se remaria avec Marie-Tnècle Lajoie, dont les parents demeuraient dans la maison voisine de celle où il avait été élevé, comme je vous l'ai dit plus haut.

J'avais quatre ans, m'a-t-on assuré, lorsque mes parents laissèrent la *Pointe-des-Roches*, pour venir se fixer à l'endroit que je viens de vous indiquer. Notre famille avait pour ressource les revenus du moulin, après la redevance due aux Seigneurs ; les revenus de la terre de la *Pointe-des-Roches* ; ceux d'un circuit qui se trouvait près du bas de l'Île, sur sa partie nord, et ceux de l'emplacement du moulin. Nous avions de quoi vivre à l'aise. Vers l'année 1810, nous perdîmes la terre de la *Pointe des-Roches* par suite d'un jugement de cour qui donna cette terre à l'enfant que mon père avait eue de son premier mariage. Elle était alors mariée avec un homme du nom de Jean Gagnon. Nous étions un grand nombre d'enfants, et mes parents durent travailler beaucoup pour subvenir aux besoins de leur famille. Ma mère était très-industrieuse ; elle travaillait le jour et la nuit. Elle gagnait surtout beaucoup d'argent en faisant de larges et magnifiques dentelles.

Mon père était un homme d'une très-remarquable sagesse ; d'une patience inaltérable ; il parlait peu ; jamais il ne disait un mot de blâme de qui que ce fut ; il était d'un caractère grave et sérieux et avait un cœur très compatissant ; mon père ne prenait jamais un seul verre de boisson forte, pas même dans ses voyages ; il aimait ses enfants en père vraiment chrétien ; et possédait, ainsi que ma mère, une très-grande autorité sur sa famille. Mes parents avaient trouvé le moyen de

nous attacher à la maison, de manière que jamais, à ma connaissance, nous n'allions veiller dans d'autres familles. Pendant les longues soirées d'hiver, nous chantions des cantiques de Marseille, chacun à notre tour, ou nous faisons une lecture, et ma mère ne manquait pas de nous donner certains ouvrages que nous pouvions faire. J'ai toujours été convaincu que mon père et ma mère étaient de bons chrétiens, remplissant, avec une rare fidélité, leurs devoirs envers leurs enfants et respectés dans leur paroisse. Ma mère mourut pendant que j'étais encore écolier au Séminaire de Québec. A la mort de mon père, j'étais à ma première année de soutane. J'eus le bonheur de l'assister à ses derniers moments. Nous étions dix enfants du second mariage de mon père : six garçons et quatre filles.

Quant à moi, j'étais le quatrième en âge, de cette nombreuse famille. Il me semble que ma mère aimait ses enfants sans jamais les ménager quand ils avaient besoin d'une correction. Elle était, au reste, douce, bonne, compatissante. Je l'aimais, ce me semble, de toute mon âme. J'ai la consolation de pouvoir dire que je ne me rappelle pas de lui avoir causé volontairement un seul chagrin.

Dans l'automne de 1814, je laissai la maison de mes parents pour aller au Séminaire de Québec, sur une pension que m'accordèrent les Messieurs du Séminaire, mes instituteurs bienfaiteurs, à qui je dois, après Dieu, tout ce que je suis et le peu que je vauz. Je terminai mon cours d'étude dans l'été où fut bâtie la partie qui sert aujourd'hui de salles aux écoliers pensionnaires. Je pris la soutane et fus ordonné prêtre le 28 de mai, veille de la Trinité, dans l'année 1825. Puis je fus nommé chapelain de l'église de Saint Roch de Québec—puis curé lors de l'érection de cette paroisse—puis curé de la Rivière-du-Loup, en bas de Québec—puis directeur du Collège de

Sainte-Anne—puis curé de cette paroisse, après la mort de M. Painchaud—puis, non pas *prédicateur*, cela ne serait pas correct, mais *prêcheur* de retraites paroissiales—puis *prêcheur* de tempérance—puis *donneur* de missions dans le district de Gaspé et partie du Nouveau Brunswick—puis *prêcheur* de tempérance dans le diocèse de Saint-Hyacinthe et dans celui des Trois-Rivières—puis missionnaire aux Illinois, dans les commencements du schisme de M. Chiniquy—puis curé de Saint-Bonaventure, dans la Baie des Chaleurs—puis de nouveau *prêcheur* de retraites et de tempérance—puis ce qu'on voudra que je fasse.—Puis après avoir bien des fois placé mes pieds au dessus de la tête du peuple, pour lui parler, dans une chaire, ce même peuple me foulera sous ses pieds, quand je serai dans la terre d'où j'ai été tiré.—Pendant quarante-cinq ans, j'ai essayé de tous les genres de ministère, sans avoir jamais rien fait de mieux que d'en changer toujours—Enfin, le monde que j'ai tant fatigué, tant tourmenté, tant harassé, tant ennuyé, tant remué, pourra bien placer sur ma tombe cette épitaphe, faite pour un autre, mais qu'on n'aurait dû ne faire que pour moi :

Cy-git Monsieur—Oh ! qu'il est bien

Pour son repos et pour le mien ! !

Je ne puis vous permettre de continuer notre promenade, sans vous parler du voisin que nous avons à l'est de la maison paternelle : son nom était *François Tremblay*. Il était le plus grand propriétaire en *biens-fonds* de toute l'Ile aux Coudres, lors de son mariage.

Jamais homme ne fut plus hospitalier, ni ne reçut mieux ceux qui venaient lui rendre visite. Sa maison, tout ce qu'elle contenait, ses voitures, ses chevaux, étaient à leur service, tout le temps qu'ils étaient chez lui. Il laissait tout pour leur tenir compagnie et pour les promener autour de l'Ile, et partout où ils désiraient aller.

Alors sa table était toujours mise et tout ce qu'il avait de meilleur y était placé, sans jamais oublier les *carafes* qu'on remplissait à mesure qu'elles se vidaient. Soit par l'effet des buveurs qu'il fréquentait, soit par inclination naturelle, François Tremblay buvait des liqueurs fortes, et assez souvent même en buvait beaucoup trop. Il s'ensuivait qu'il négligeait son travail, chaque fois qu'il était *dans ses fêtes*, et, de temps en temps, un demi arpent, d'autres fois un arpent entier était vendu. Mais François Tremblay n'avait qu'un seul garçon et trois filles ; il avait toujours assez de terres pour ses enfants, disait il.

On a dit que les ivrognes avaient un *ange* tout exprès pour eux. On peut dire que cet homme en avait un qui s'était fait son protecteur spécial, car sans cela, il eût été en danger de périr bien souvent. Ainsi, on rapporte que, en revenant de la Baie-Saint-Paul, où il avait rencontré des amis fêtants, il avait plus que la tête pesante. Pendant la traversée, s'étant placé sur le devant de la chaloupe, il tomba à l'eau, mais n'alla pas au fond. On le pêcha au gouvernail où il s'était accroché. Une autre fois, étant encore à la Baie-Saint-Paul, dans un temps où l'on travaillait au clocher de l'église, François Tremblay, qui n'était pas à jeun, vint à passer auprès : il avait, selon son ordinaire, une bouteille et un verre à la main. Voyant ceux qui travaillaient au clocher, il lui prit envie de leur faire la *politesse d'un coup*. Tant bien que mal, il réussit à monter sur les échafauds. Par malheur, il n'avait ni les jambes ni la tête très-solides. Après avoir fait sa *politesse*, il s'approcha trop du bord de l'échafaud, perdit l'équilibre et tomba par terre, d'une hauteur de vingt pieds, au moins. On le croyait mort. Mais, François Tremblay était bien encore vivant. Pour le prouver, il se leva subitement. Il n'avait cassé ni sa bouteille ni son verre, et il eût le plaisir de s'en servir pour verser un

coup et le boire à sa santé, et à celle de tous ceux qui passaient auprès de l'église, car François Tremblay était d'une politesse exquise, quand il avait son verre et sa bouteille dans les mains.

Malgré cette grande misère, François Tremblay avait un excellent cœur, beaucoup de foi et une grande charité envers les pauvres. Mais il se faisait déjà vieux et quelques efforts qu'il eût faits jusque là pour se corriger, il ne lui arrivait encore que trop souvent de franchir les bornes de la tempérance chrétienne. Monsieur Asselin, son curé, le voyait souvent et, chaque fois, lui faisait des avertissements que François Tremblay recevait toujours les larmes dans les yeux. Ça allait cependant mieux de jour en jour, mais pas encore comme il eut fallu. Un jour, après être revenu d'un oubli assez grave qu'il avait fait, François Tremblay se décida d'aller trouver son curé et de le prier de défendre aux paroissiens de le traverser à la Buie, quelques instances qu'il put leur faire. La défense fut faite au prône de la grande messe, mais il avait encore des oublis.

Après tous les moyens qui n'avaient pas réussi, Monsieur Asselin, qui estimait beaucoup cet homme à cause de son bon cœur, se décida de frapper un grand coup pour l'arracher à sa malheureuse habitude. Un jour donc, Monsieur Asselin se rend chez François Tremblay, et lui adresse de durs et sévères reproches qu'il termine par ces paroles : " J'a-
" vais toujours cru que François
" Tremblay avait du cœur, mais je
" m'aperçois que je me suis trom-
" pé : François Tremblay n'a pas de
" cœur." Puis en achevant ces der-
nières paroles, il se lève, se dirige vers la porte de la maison et en sort sans jeter un regard sur celui qu'il n'avait pas jugé digne de saluer. Le pauvre homme ne pouvait plus tenir contre de telles paroles, et contre un tel départ. Il se lève ; il gagne la porte, la franchit et courant

après M. Asselin, il l'arrête, le prie, les larmes aux yeux, de lui donner la main. Monsieur Asselin ne pouvait le refuser. Et pendant que le brave homme tenait, dans la sienne, la main de son curé, il lui adressa ces touchantes paroles : " Monsieur le curé, François Tremblay avait " du cœur, et il a encore du cœur. " Eh ! bien, François Tremblay vous " dit qu'il ne prendra plus jamais " une seule goutte de boisson enivrante. " Monsieur Asselin s'éloigna en branlant la tête. Son interlocuteur, qui s'aperçut de ce que cela voulait dire, lui dit avec un ton de voix ferme : " François Tremblay " viens de dire qu'il ne prendra plus " une goutte de boissons enivrantes, " et il n'en prendra plus ! "

Depuis ce jour mémorable, Tremblay allait aux noces, dans les repas, dans les réunions, et quand les convives versaient des rondes, il faisait emplir son verre de boissons fortes, puis le prenait dans sa main, l'approchait de ses lèvres pour saluer en même temps que les autres saluaient, mais il n'en buvait pas une seule goutte. Il a vécu encore plusieurs années, priant et pleurant beaucoup. Cet homme de cœur a vaincu sa mauvaise habitude et a eu le bonheur, dans l'absence de Monsieur le curé de l'Île, d'avoir le bon et admirable M. Faucher, mort depuis curé de Lotbinière, pour lui administrer les derniers sacrements qu'il reçut avec une abondance de larmes extraordinaire, après avoir demandé mille fois pardon, à sa famille et à tous ceux qui étaient présents, du scandale qu'il leur avait donné, pendant le temps qu'il avait passé dans sa malheureuse habitude. Et François Tremblay a laissé dans l'Île aux Coudres, la persuasion qu'il a fait une heureuse fin, parce qu'il a réparé sa mauvaise vie, par une autre vie de regret et de pénitence aussi grande que ses fautes l'avaient été.

Me voilà bien sûrement obligé de vous demander mille pardons pour

vous avoir retenu, si longtemps dans le même endroit, pendant un tour de promenade. Mais cet endroit de l'Île aux Coudres, renferme toutes les joies de ma vie de jeunesse. Cette *butte des chasseurs* où je suis si souvent monté; cette *petite Îlette* où j'allais voir et entendre chanter les petits oiseaux du bon Dieu; cette *Pointe de l'Îlette*, ces roches surtout où j'allais si souvent tendre ma ligne dans le fleuve pour prendre des poissons par trois, quatre, cinq, six à la fois; cette éminence surtout où j'ai reçu tant de fois les baisers d'une mère bonne et sage, les avis d'un père plus sage encore, que confirmaient les exemples d'une vie sans reproches, des frères et des sœurs si heureux de me revoir quand je venais en vacances, pendant les dernières années de mes études; et puis cette vue du fleuve, revenant deux fois par jour emplir cette anse de ses eaux, tantôt unies comme la glace d'un miroir, tantôt bouleversées par la violence des vents de l'ouest; puis enfin les souvenirs d'une tranquille enfance: toutes ces choses ont fait une trop profonde impression sur mon cœur pour que d'autres ne les effacent jamais. Que voulez-vous ! Il fallait bien, en passant ici, jeter quelques regards sur tous ces lieux que je ne revois plus qu'à de longs intervalles, sur ces lieux hélas ! qui sont aujourd'hui si différents de ce qu'ils étaient alors, car, vous le voyez de vos yeux, il n'y reste plus que des souvenirs qui attristent le cœur !

Marche donc, cheval ! Tu dois être bien assez reposé. Marche— Nous avons encore d'autres arrêts à faire dans les *fonds*—Marche !

Voyez-vous cette maison que voilà, au sud-est d'autres bâtisses qui lui servent d'accompagnements ? Eh ! bien c'est là que demeurait un homme que j'ai bien connu. Son nom était *François Dufour*, son surnom *Bédais*. Il était, je pense, le plus adroit chasseur de son temps. C'était le frère d'Alexis Dufour

(*Lagarcette*) et de la grande Madeleine que, déjà, je vous ait fait connaître.

Pendant la saison de la chasse, François Dufour allait avec son long fusil, de bonne heure, chaque matin, faire un tour à l'Îlette que nous venons de passer. En retournant chez lui, il arrêtait ordinairement à la maison de mes parents. Presque toujours il avait fait chasse. Sans être encore parvenu à un âge avancé, il ne voyait presque plus clair. Cependant, il allait chaque matin faire son tour de chasse. Les gibiers passaient près de lui, se levaient de dessous ses pieds, sans qu'il les vit suffisamment pour pouvoir les tirer. Cela ne le rebutait cependant pas; il allait toujours faire son tour de chasse, jusqu'à ce que ne voyant plus assez pour se conduire, il dut renoncer à cette occupation qu'il avait tant aimée, et suspendre, une dernière fois, son fusil à une poutre de sa demeure.

François Dufour se faisait vieux lorsque j'allai établir la touchante et belle société de la croix à l'Île aux Coudres. Comme il n'y a point de chaire dans l'église, je prêchais à la balustrade. Tous les chefs de famille, à très-peu d'exception près, étaient venus prendre la croix. J'allais m'en retourner à la sacristie lorsque François Dufour sortit de son banc pour venir me trouver. Rendu près de moi, il éleva la voix pour me dire: " Ecoutez donc, Monsieur se peut-il que j'en prenne une aussi, moi, une croix? N'y a-t-il que les ivrognes qui en prennent? Moi, je ne suis pas un ivrogne!" C'était vrai, François Dufour n'était pas un ivrogne. Lui ayant répondu que c'était surtout ceux qui n'étaient pas des ivrognes qui devaient la prendre afin de prier pour ceux qui l'étaient; " C'est bon, me répondit-il, je vais en prendre une." Et François Dufour alla se mettre à genoux au pied de l'autel, prit une croix des mains de son curé, et retourna dans son banc, ayant de grosses larmes dans

les yeux.

Sans qu'on put l'appeler un homme profondément violent, François Dufour, qui était grand et avait de fort larges épaules, faisait, parfois, ce que les gens de l'Île aux Coudres appelaient des *tempêtes*. Et je ne puis dire que le mot n'était pas vrai, parce que j'avais été témoin de ce que pouvait cet homme, quand il se mettait en colère.

Mais, du moment que la croix fut entrée dans sa maison, François Dufour éprouva ce que je pourrais appeler une métamorphose. Ce ne fut plus le même homme. Il aimait singulièrement sa croix et semblait y avoir puisé toute l'intelligence nécessaire pour comprendre ce qu'elle enseigne à ceux qui ont confiance en elle. Ce qui le prouve, c'est le fait suivant.

Un jour, il entend dire qu'il y avait des personnes qui, ayant cette croix dans leurs maisons, sous leurs yeux, osaient encore offenser le bon Dieu. Le voilà tombé dans un chagrin inexprimable. Persuadé que cela était impossible, il crut qu'on voulait le tromper. Voulant enfin connaître la vérité, il part pour aller trouver son curé. Il a le cœur trop chagrin, l'esprit trop préoccupé, pour faire attention où il entre. Il ne salue personne et, voyant monsieur le curé, il va tout droit à lui et, sans plus de façon, il lui adresse cette question: " Est-ce vrai, Monsieur le curé, qu'il y a des personnes qui ont la croix, dans leurs maisons, et qui offensent encore le bon Dieu? " Hélas, lui répond son curé, ce n'est malheureusement que trop vrai! " Oh! les misérables! Oh! les misérables! " s'écrie François Dufour. " Je ne l'aurais jamais cru, si vous ne me le disiez pas! " Et François Dufour, les yeux pleins de larmes, retourna chez lui, se mit à genoux au pied de sa croix et répéta ces mots douloureux: " Oh! les misérables! Oh! les misérables! Ils osent offenser le bon Dieu, en présence de sa croix! "

Depuis cette époque et jusqu'à sa mort, arrivée plusieurs années après, François Dufour redoubla d'amour, d'attachement et de vénération pour sa croix. Souvent pendant le jour, plus souvent encore pendant le silence de la nuit, il se levait de son lit, allait se mettre à genoux au pied de sa croix, pour y réciter son chapelet. Cet homme corrigé, devenu doux et paisible, mourut en embrassant sa croix avec une confiance et un amour incroyables.

“ Vive Jésus ! Vive sa croix !

“ Oh ! qu'il est bien juste qu'on l'aime

“ Puisque en expirant sur ce bois,

“ Il nous aima plus que lui-même ! ”

Combien d'autres ont aussi trouvé au pied de la croix, un remède à des misères beaucoup plus grandes que celle de ce François Dufour ! Combien ont été transformés en d'autres hommes au moment où ils embrassaient la croix, au pied des autels ! Combien d'autres enfin, après une vie pleine de crimes, de scandales et de désordres de toute espèce, ont trouvé, dans la croix et par la croix, le courage de faire pénitence, de corriger leur vie, et ont autant édifié leurs familles, et leurs paroisses, qu'ils les avaient scandalisés, avant d'avoir pris la croix !

Mais pourquoi ai-je toujours le cœur serré par la crainte, chaque fois que je parle de cette croix de tempérance, que j'ai vu tant d'hommes recevoir au pied des autels, où réside le Dieu crucifié ! J'ai peur, oui, j'ai peur, qu'au lieu d'être une protection et une sauvegarde pour les familles qui l'ont sous leurs yeux, elle ne devienne une occasion de ruine et de perdition pour quelques unes d'entre elles, parce qu'elle y sera dédaignée, peut être insultée et qu'on pourra leur appliquer ces paroles du bon François Dufour ! “ Oh ! les misérables ! Ils osent offenser le bon Dieu, en présence de sa croix. ”

Dans la maison que vous apercevez à l'ouest de celle de François Dufour, vivait un homme de bien

dont je ne puis passer le nom sous silence : c'était le Père Alexis Perron, un des habitants de l'île aux Coudres qui a été en grande vénération et qui, sous tous les rapports, était digne de la grande estime qu'on avait de lui. Les missionnaires qui desservaient l'île, avant qu'il y eût un presbytère, prenaient leur logement chez lui. Plusieurs fois ils y ont dit la Sainte Messe. Une huche servait d'autel pour y appuyer la pierre consacrée, sur laquelle était déposée la victime divine. Depuis qu'elle a servi d'autel, cette huche est devenue comme une relique que l'on conserve, dans la famille, avec une grande vénération.

Voici ce que m'écrivait Joseph Perron, fils d'Alexis Perron, dont je viens de dire un mot. Je lui avais écrit pour avoir des informations.

“ Cette huche dont vous me parlez est dans notre famille, depuis un temps immémorial. Mon père l'a eue, mon grand père l'a eue, et probablement quelques autres de mes ancêtres. Ce qui fait qu'on la conserve avec un soin tout spécial, c'est que les traditions, conservées dans la famille, ont constamment dit qu'elle avait servi d'autel, pour dire la messe, aux premiers missionnaires qui ont desservi l'île aux Coudres.

“ Au commencement du présent siècle, un curé de l'île dit à notre famille de la conserver précieusement, parce que c'était une vraie relique, qui protégerait notre maison tant que nous la conserverions avec le respect qu'elle mérite.

“ Quoiqu'il en puisse être de cette parole d'un de nos curés, notre famille prétend avoir été préservée du feu, à quatre reprises différentes, par la protection de cette huche. Voici des faits que je me crois en droit de citer pour exemple de cette protection :

“ Un dimanche, après avoir entendu la messe, j'étais venu dîner à ma maison. Après avoir pris mon dîner, j'allai, contre ma coutume,

“ faire un tour au jardin, et, pen-
 “ dant que je me promenais, je me
 “ sentais pressé d’aller visiter le
 “ comble de ma maison. Il me sem-
 “ blait que quelque malheur mena-
 “ çait la famille. J’avais une échelle,
 “ appuyée sur la couverture. J’y al-
 “ lai, et, après avoir jeté mes regards
 “ de tous côtés, je m’avisai de regarder
 “ dans la dalle et, à ma grande
 “ surprise, je m’aperçus que le feu y
 “ était pris. Je descendis aussitôt
 “ chercher de l’eau et j’eus le bon-
 “ heur de l’éteindre facilement. Trois
 “ autres fois, il y eût des commence-
 “ ments d’incendie, dans notre mai-
 “ son, et à chaque fois, quelqu’un
 “ de la famille le découvrit à temps
 “ pour l’éteindre, sans qu’il eût cau-
 “ sé des dommages. ”

Ces quatre commencements d’incendie, toujours découverts et arrêtés dans le principe, ont fait croire à la famille Perron, que la protection de cette huche y était pour quelque chose. Qui oserait la blâmer de sa pieuse confiance. Et ne serait-ce pas pour le respect et la vénération qu’elle a pour cet autel où l’on a célébré la Sainte Messe, que cette huche serait devenue une protection pour la famille ? Je reviens au Père Alexis Perron.

Par sa sagesse, sa profonde piété, et surtout par sa prudence remarquable, le père Alexis Perron se distinguait de tous les autres habitants de l’île. Il était et il devait être l’homme de confiance de tous les missionnaires qui ont desservi l’île de son temps. C’était à lui qu’ils recommandaient les malades, pendant leur absence. Chargé de cette importante mission, il allait les visiter avec une grande charité et quand les malades ne pouvaient se procurer l’assistance d’un prêtre, il leur aidait à se préparer à la mort. Lorsque j’étais jeune on parlait encore du père Alexis Perron comme d’un homme qui avait passé sa vie à faire le bien et dont les exemples avaient été comme une semence précieuse qui avait produit des fruits de salut,

dans un grand nombre d’âmes.

Le père Alexis Perron est mort en 1807, le 24 août, à l’âge avancé d’environ 72 ans, comme il avait vécu, dans la paix du Seigneur. Sa mémoire, comme celle du juste, est en vénération dans l’île aux Coudres. Ses enfants n’ont jamais entendu un *mauvais mot* contre leur père !

Joseph Perron, que je crois être le dernier, en âge, des garçons de la nombreuse famille du père Alexis Perron, dont je viens de faire mention, demeura à la maison paternelle, et il sut remplacer dignement son excellent père.

Passablement instruit, sage, prudent, bon, religieux, ami de la paix, doué d’un rare bon sens, Joseph Perron qui était l’ornement de l’île aux Coudres, a émigré à Saint-Arsène, il n’y a qu’un an. Comme tous les hommes qui ont une foi profonde, une piété éclairée et l’amour vrai de leur religion, ce brave citoyen n’a jamais dévié du chemin de la vertu. Il a constamment été l’ami de ses curés et il n’a jamais manqué de les appuyer de son influence, dans toutes les mesures qui avaient pour but le bien de la paroisse. Comme le bon et vertueux Jean Lapointe, il ne s’est jamais mêlé des affaires publiques de la paroisse, que comme les *pacifiques* que le Sauveur des hommes a *béatifiés* et qu’il nous a appris à désigner sous le *glorieux nom d’enfants de Dieu*. Il est encore dit de ces hommes que les biens (*les vertus*) qu’ils ont laissés à leur postérité lui demeureront toujours, et que les enfants de leurs enfants sont un peuple saint, et qu’enfin leur race se conservera dans l’alliance du Seigneur.

Avant de nous rendre vis-à-vis la maison voisine, il nous faut encore traverser sur un pont, qui n’a pas la longueur du *pont-Victoria*. Ce sera le dernier que nous passerons pendant notre promenade. Comme tous ceux que nous avons vus, il porte les marques non douteuses d’une haute antiquité. Comme les autres, il suffira pour vous aider à traverser ce

petit cours d'eau, auquel on a donné le nom pompeux de *rivière*. A défaut de cours d'eau assez considérables pour avoir le droit de porter ce nom, on a été forcé, pour conserver ce mot dans le langage des insulaires, de changer le nom d'un *ruisseau*, en celui de *rivière*. Cela veut dire que, dans le royaume des aveug'es, les borgnes sont rois.

Dans la maison, que voilà à notre gauche, la dernière des *fonds*, a vécu et est mort le père Pierre Boudreault. A l'Île, on ne l'appelait jamais autrement que *Pierre Laure*. Cet homme mérite une mention spéciale, sous un grand nombre de rapports.

Laure n'était pas son nom de famille. Son père s'appelait René Boudreault : Il était né en Acadie. Ses parents furent du nombre des malheureux qu'on obligea de quitter leur patrie. Pendant leur émigration au Canada, René Boudreault mourut. Sa femme, Marie Judith Pitre, arrivée à Québec, se remaria avec un autre acadien qui portait le nom de Joseph Laure †. Ce second mari, qui était meunier, fut envoyé à l'Île aux Coudres, par les Messieurs du Séminaire de Québec et placé dans le moulin à vent où, plus tard, mon père le remplaça. Pierre Boudreault se maria en 1774 avec Joseph Tremblay, sœur de François Tremblay, dont j'ai parlé plus haut.

Ce Boudreault eut de son beau-père la terre où est bâtie la maison que je viens de vous indiquer. Il se maria avec une des sœurs de François Tremblay et fut le père d'une nombreuse famille, huit garçons et quatre ou cinq filles. Il n'avait d'abord que cette terre, que ses descendants possèdent encore.

Ce qui paraîtra étonnant à un grand nombre de personnes, c'est qu'avec les revenus de cette terre, il a élevé convenablement sa nombreuse famille, a pu établir un de

† Ce Joseph Laure est le même qui se noya le 15 avril 1775.

ses enfants sur une terre, aux Eboulements, un autre sur une terre, à l'Île, un troisième sur sa propre terre. Toujours avec les revenus de son bien, il a pu payer, en partie du moins, les dottes de deux de ses filles, religieuses à l'Hôtel Dieu, et et d'une demoiselle Caron, de Saint Roch-des-Aulnets, qui était sa cousine. De plus, il a fait faire, au Séminaire de Québec, des cours complets d'études à trois de ses garçons, c'est-à-dire, à Thomas qui a été curé de l'Île aux Coudres, à Etienne et en partie à Noël, tous deux devenus notaires, enfin à Louis, qui a été médecin. Le cours d'étude de ses quatre enfants terminé, il a fallu payer, pour son fils Thomas, ses années de grand Séminaire, et et pour les trois autres, leur pension et leur entretien, pendant le temps de leurs études professionnelles, toujours avec les revenus de la même terre.

“ Il est peut-être rare, m'écrivait
“ quelqu'un, de trouver une famille
“ comme celle du père Pierre Bou-
“ dreault, simple habitant, qui ait
“ eu un prêtre, deux religieuses, deux
“ notaires et un médecin.”

Un seul de ses huit garçons, François Boudreault, n'ayant pas voulu s'établir, est demeuré avec son père Jean, dans la maison paternelle, où il est mort, dans un âge peu avancé.

Voilà, je crois, un père de famille de l'Île aux Coudres, qui devait avoir un talent bien extraordinaire, et que je dois citer comme exemple pour un grand nombre d'autres qui feraient bien d'apprendre à mieux travailler. Puisque l'occasion se présente, je dois ajouter que si nos cultivateurs savaient mieux régler les dépenses de leur maison et surtout la toilette de leurs femmes et de leurs enfants, ils trouveraient bien aussi, à peu d'exceptions près, les moyens qu'il faut, pour pourvoir à leur avenir. Mais comprend-on bien, aujourd'hui, ce que savait le père Boudreault : que les cultivateurs doivent être les

économiques intelligents des fruits que Dieu fait pousser dans leurs champs !!

Je crois non seulement ne pas manquer à la mémoire de l'admirable père Boudreault, mais encore ajouter une nouvelle perle à sa couronne, en rapportant le fait suivant :

Le père Pierre Boudreault faisait usage de boissons fortes, et il lui arrivait parfois d'en prendre trop. Sa femme, une excellente créature, éprouvait chaque fois un tel chagrin, qu'elle en était inconsolable. Mais, femme chrétienne avant tout, elle se contentait de répandre des larmes sous l'œil de Dieu, dans le silence d'une âme résignée à la volonté de celui qui sait seul consoler les affligés.

Celui dont la nature est bonté et miséricorde envers ceux qui souffrent sans se plaindre, avait-il eu pitié des larmes de cette femme affligée ? Ou fut-ce un des coups de la grâce, comme Dieu seul peut et sait en faire ? Je n'en puis rien connaître. Mais je sais ce qui arriva et je dois le publier à la gloire de Dieu et pour rendre, encore plus vénérable, le souvenir de cet homme de bien.

Le père Boudreault était encore dans la vigueur de l'âge et à l'époque où il semblait aimer davantage ces boissons dont il abusait parfois, lorsque, un matin, il fut à son placage, y prit sa bouteille et son verre, selon son invariable coutume, s'approcha de la cheminée de sa cuisine, se versa un verre de boisson, mais, s'arrêtant tout à coup, il promena lentement ses regards sur son verre et sur sa bouteille, puis lançant de toute la force de son bras, d'abord son verre ensuite sa bouteille, il les brisa en mille morceaux contre les jambages de la cheminée. Sans paraître troublé le moins du monde, il regagna sa chambre de nuit, s'y mit à genoux pour faire sa prière du matin et s'en alla à son ouvrage. Depuis ce jour, il ne mit jamais dans sa bouche, une seule goutte de boissons enivrantes.

Que s'était-il donc passé dans l'esprit et dans le cœur de cet homme ? Interrogé plusieurs fois par ses amis, le père Boudreault a tenu caché le secret du roi jusqu'à sa mort ! †

Cette admirable conversion, arrivée bien longtemps avant l'établissement de notre belle et sainte société de la croix, me suggère les pensées suivantes, que je crois devoir écrire, espérant qu'elles seront utiles à quelques-uns.

Dieu a fait les peuples et les individus *guérissables*, mais à une condition qu'on ne doit jamais oublier. Il faut le secours surnaturel de la grâce pour convertir, ou rendre *guérissable* tout pécheur quelconque et notamment tout homme adonné à la malheureuse habitude de prendre, avec excès, des boissons enivrantes. Ce secours surnaturel, qui rend un ivrogne *guérissable*, c'est la prière. On comprenait bien, ce me semble, cette vérité fondamentale, lors de l'établissement de la *société de la croix*. Aussi, une foule de personnes, ayant reçu la croix dans leurs familles, se mettaient devant cette croix, pour demander au ciel, par d'instantes prières, cette grande et puissante grâce de la *guérison* de leur frère intempérant. Les pauvres ivrognes étaient touchés, profondément remués, et entraînés vers la croix qui achevait l'œuvre de leur *guérison* commencée par la prière. Aussi les auberges, source principale des maux que nous causait l'ivrognerie, disparaissaient de nos paroisses et, avec les auberges, disparaissaient les malheurs et les scandales d'une longue suite d'années.

Aujourd'hui les auberges reviennent dans quelques-unes de nos paroisses de la campagne, et j'en conclus qu'on oublie de prier pour obtenir la continuation de la grâce de la sainte tempérance, pour la guérison de ceux qui sont encore

† Pierre Boudreault était le beau-frère de François Tremblay dont j'ai raconté, plus haut, la conversion et la mort édifiante.

ivrognes, et si nous avons le malheur de ne plus prier, dans notre grande société, nous verrons revenir encore les scandales que nous avions travaillé à faire disparaître, dans nos belles campagnes du Canada.

Tout en vous parlant du généreux Pierre Boudreault, notre cheval, gardant le vrai *train de la blanche*, nous a entraînés auprès de la demeure d'Antoine Perron, frère d'Alexis Perron dont je vous ai parlé plus haut. Sans être aussi remarquable que son frère, le père Antoine Perron n'en était pas moins un de ces antiques insulaires de ma paroisse natale, dont on aime à se rappeler le souvenir. Comme son frère Alexis, c'était un homme grave, laborieux, paisible, et qui comprenait que la religion, pour être selon Dieu, ne doit pas consister dans de vaines démonstrations extérieures, mais dans une conviction profonde qui porte à aimer ce que Dieu aime et à pratiquer avec une foi sincère, les devoirs que la foi impose à la conscience. Une manifestation sincère d'un profond respect pour son curé et une grande docilité à ses avis, formaient le caractère distinctif du père Antoine Perron. Comme son frère Alexis, c'était un homme hospitalier et qui n'avait jamais de plus grand bonheur que de rendre service à quelqu'un. Il était un de ces hommes intrépides toujours prêts à s'exposer aux dangers de la navigation dans de frêles canots pour aller chercher des prêtres ailleurs, pour les malades ou pour les autres besoins de la paroisse, dans le temps que l'Île aux Coudres n'avait pas encore de curés résidents. Il est peut-être le seul habitant de l'Île aux Coudres qui ait eu l'honneur de laisser son nom à un endroit de l'Île : c'est celui de la pointe où était sa demeure, la *Pointe-à-Antoine* dont j'ai tant de fois parlé.

Son fils, Christophe Perron, aujourd'hui parvenu à l'âge de quatre-

vingt ans, je pense †, est encore d'une grande activité pour son âge. La qualité marquante de Christophe Perron, est une complaisance rare envers les prêtres qui visitent l'Île aux Coudres. Qu'un prêtre, débarqué sur l'Île, manifeste la volonté d'aller faire la pittoresque promenade du tour de l'Île, Christophe s'offrira de le conduire, et il serait désolé si on le refusait. Pendant tout le long de la promenade, il saura ne pas laisser s'ennuyer celui qu'il conduira dans sa voiture.

La pointe du milieu de l'Île, où nous sommes, est remarquable par la quantité d'éperlans que l'on y prend, pendant la saison d'automne, dans des pêches, tendues avec des *claiés*. Par une singularité dont je ne puis me rendre raison, c'est que dans la pêche tendue devant la demeure de Christophe Perron, sur le côté nord de l'extrémité de cette pointe, on ne prend presque exclusivement que de gros éperlans approchant de la grosseur des harengs ordinaires, au lieu que, dans celle tendue sur le côté sud de l'extrémité de la même pointe, l'éperlan que l'on prend est généralement d'une médiocre grosseur. Ce poisson, surtout celui que l'on prend à l'eau salée, est un des plus délicats que renferme notre fleuve Saint-Laurent. Dans certaines marées, on en prend plusieurs barriques à la fois.

Si les propriétaires de ces riches pêches, trouvaient un moyen de transporter ce délicieux poisson sur les marchés de Québec, ils seraient certains de le vendre pour un haut prix. Pourquoi ne profiteraient-ils pas autrement qu'ils ne font de cette manne que les marées du fleuve amènent dans leurs pêches ?

Vous avez dû remarquer, pendant notre longue promenade, que ma chère petite Île aux Coudres a conservé, avec un soin tout spécial, l'antique et la sainte tradition catholique de planter des croix

† Il est mort en l'année 1874.

sur le bord des grands chemins. Si je ne me trompe, celle que voilà devant nous, doit être la septième ou huitième que nous avons eu le bonheur de saluer depuis notre départ de l'église. Vous avez dû remarquer, avec plaisir, qu'elles sont entourées d'une petite palissade et convenablement entretenues. Je vous avoue que je suis glorieux, chaque fois que je mets le pied sur l'Île aux Coudres, de rencontrer et de pouvoir saluer la croix. Je le dis avec vérité, c'est là un des motifs qui me font aimer cette petite population d'insulaires. Il me semble qu'elle aime grandement la croix, et comment ne pas aimer ceux qui aiment la croix ! Il y a, au reste, dans cette tradition, des enseignements qui parlent éloquemment à la vue et, par le moyen de la vue, au cœur de tout homme qui a le bonheur d'avoir conservé une foi pleine et entière.

J'aime mon Île aux Coudres, parce que ses habitants ont conservé fidèlement la tradition catholique de la croix au bord des chemins. J'aime mon Île aux Coudres, parce qu'en conservant cette tradition catholique, elle a pris le moyen d'être protégée contre l'invasion des mauvais anges. J'aime enfin mon Île aux Coudres, parce qu'elle aime la croix, parce qu'elle aime sa vue, parce qu'elle aime à la saluer, parce qu'elle comprend que la croix est une protection et une sauve-garde.

Je ne puis passer devant la maison un peu éloignée du chemin que voilà à votre gauche, sans vous en dire un mot, parce qu'elle me rappelle une famille très-remarquable. Le chef de la famille actuelle qui habite cette maison, était un des enfants du vénérable père Alexis Perron, que vous connaissez maintenant. Celui de ses enfants qui a donné origine à cette famille, portait le nom de Zacharie Perron.

Zacharie Perron était d'une tranquillité et d'une bonté qui rappelaient son vénérable père. Il avait soin, comme tous les bons paroissiens,

de ne se mêler des affaires publiques que pour empêcher les divisions, apaiser les querelles et soutenir l'autorité de son curé. Dieu qui dirige les hommes vertueux dans le choix d'une épouse, l'avait conduit aux Eboulements où il rencontra une personne des plus dignes et des plus remarquables par sa haute intelligence, sa vertu et son savoir-vivre. Elle avait reçu une éducation beaucoup plus qu'ordinaire. La femme de Zacharie Perron sut plaire à son mari, bien élever sa famille et conduire admirablement bien sa maison. C'était un vrai modèle de la femme intelligente et de la mère chrétienne.

Séraphin Perron, un des enfants, chef de la famille actuelle, a eu le bonheur d'hériter des bonnes qualités et de la piété de ses vertueux parents. C'est un des meilleurs chrétiens et des plus remarquables chefs des familles de l'Île aux Coudres. Personne, dans l'Île, ne contredira le témoignage que je lui rends.

Nous voilà enfin au bout de la *Pointe-à-Antoine*, à quelques arpents seulement de l'église, que nous ne faisons qu'apercevoir. On dirait que ceux qui l'ont fixée en cet endroit, voulaient laisser aux étrangers la peine de chercher leur église et leur ôter le plaisir de la voir avant d'y arriver. Sous d'autres rapports, je la trouve bien placée. Car vous remarquerez qu'elle est seule, isolée du bruit et bien située pour être la maison du recueillement et de la prière. Excepté les dimanches, elle conserve toujours cette paix, cette tranquillité. Car la paroisse de l'Île aux Coudres a le bonheur de n'avoir pas de village, autour de son église. Vous le savez aussi bien que moi, ces villages sont souvent l'occasion de dangers nombreux pour l'innocence des jeunes enfants. C'est dans ces villages que se concentrent, presque toujours, une partie des quéteurs et des fainéants des paroisses, et cù, à part d'assez nombreuses exceptions, se trouvent les pernicieux exemples

du luxe, de l'orgueil et des vaines prétentions, qui font la désolation d'un certain nombre de curés de la campagne !

Voilà notre promenade autour de l'Île aux Coudres enfin terminée. Maintenant vous n'avez plus besoin de *Cicéroné* pour l'apprécier et vous aider à connaître sa beauté, ses charmes et les points de vue remarquables qu'elle offre à l'œil de l'observateur. Vous avez souvent entendu parler de l'Île aux Coudres, vous pourrez désormais en parler avec connaissance de cause, et juger si on lui rend justice.

Il serait bien temps d'aller nous reposer un peu chez le bon et aimable curé de la paroisse, qui a le talent de si bien recevoir ceux de ses confrères, qui lui font le plaisir d'accepter sa franche et cordiale hospitalité. Mais ce qui est différé, n'est pas perdu. Nous trouverons, à la maison de M. le curé, deux *vieilles créatures*, dont la bonté et l'obligance à rendre service ne peuvent être surpassées. Ce sont des personnes que j'estime beaucoup, parce qu'elles sont sans prétentions et d'une humeur charmante. Mais avant d'entrer au presbytère je veux vous conduire à l'endroit, où a si long temps demeuré le bon François Leclere, avec qui je veux vous mettre en connaissance. Ce sera comme le bouquet de notre promenade, et notre dessert après le repas *du soir*.

CHAPITRE HUITIÈME

LE PÈRE FRANÇOIS LECLERE

Monsieur Louis-Antoine-Germain Langlois, que l'on appelait *Monsieur Langlois*, pour le distinguer de son frère, curé du Château Richer, que l'on appelait *Monsieur Germain*, avait pris possession de la cure de l'Île aux Coudres, en l'année 1793. Il prit pour son serviteur, ou plutôt, pour son compagnon de jeûne, de pénitence et de contemplation, le

jeune François Leclere, alors âgé de 16 ans †.

M. Langlois laissa l'Île aux Coudres le premier jour de septembre 1802, après en avoir été le curé pendant l'espace de neuf ans, moins un mois et sept jours. Il allait prendre la direction de la communauté des Religieuses Ursulines de Québec. François Leclere, alors âgé de vingt-cinq ans, l'accompagna aux Ursulines. Au départ de M. Langlois pour le monastère de la Trappe, au Kentucky, le 12 de juin 1806, François Leclere, alors âgé de 29 ans, revint à l'Île aux Coudres, sa paroisse natale.

Pendant les treize années qu'il avait passées sous la direction de M. Langlois, François Leclere avait contracté de merveilleuses habitudes de recueillement, d'abnégation, et d'une grande et profonde piété.

Peu d'années après son retour des Ursulines (en 1806), où sa mémoire est restée en bénédiction, à cause de sa piété, François Leclere s'engagea au service de l'église comme bedeau et comme sacristain, emplois qui convenaient parfaitement aux dispositions de son cœur et de son âme. Par un arrangement, conclu avec la fabrique, il eût pour son usage, pendant sa vie, une grande moitié du terrain qui devait servir de jardin au curé. À l'extrémité du terrain qu'on lui cédait, il bâtit une toute petite maison, d'environ 15 pieds sur 20, dans laquelle il vivait presque toujours seul, comme dans un hermitage. Il n'avait de rapport avec les personnes de la paroisse, que dans la nécessité. Sa petite maison fût bâtie dans le printemps de 1811.

Depuis son retour de Ursulines, jusqu'à un âge très-avancé, il rendit de très-grands services aux habitants de l'Île aux Coudres.

—
François Leclere était né à Saint Roch des Aulnets, en l'année 1777, de Basile Leclere et de Marie-Josephite Dessin dite Saint Pierre.

Il n'y avait point d'écoles, François Leclere se fit instituteur. C'est lui qui m'a appris à lire et à écrire, ainsi qu'à un grand nombre d'autres enfants de l'île.

De ce qu'à l'époque, dont je parle, il n'y avait pas d'écoles à l'île aux Coudres, il serait faux de conclure que personne n'y savait lire. Nos ancêtres n'étaient pas plus amis de l'ignorance que nous ne le sommes. Comme nous, mais avec moins de bruit, de dépenses et de temps perdu pour les travaux des champs, ils apprenaient à lire à leurs enfants, pendant les longues veillées du soir, surtout pendant la saison de l'hiver, et c'était un moyen de bien employer leur temps. Dès que l'aîné savait lire, on le chargeait de faire lire ses frères ou ses sœurs, à mesure qu'ils devenaient capables d'apprendre. Par ce procédé qui, pour cette époque, en valait bien un autre, sous le rapport de la surveillance surtout, près que toutes les familles de l'île aux Coudres savaient lire. Un nombre beaucoup moins grand savait écrire, ce qui devait être un tout petit inconvénient, alors que nos mœurs patriarcales et surtout notre franchise, avaient, pour remplacer les écrits, ce proverbe que nous avons trop vite oublié : *Un honnête homme n'a qu'une parole, ou celui-ci : parole donnée vaut mieux qu'écrits*. Toutefois, que tout ceci soit dit, sans la pensée de censurer le mode actuel d'éducation, dans les écoles, qui certainement a ses avantages, sous beaucoup de rap-

ports. Non seulement François Leclere s'était dévoué à instruire un certain nombre d'enfants, en leur apprenant à lire, à écrire et à chiffrer, mais il faisait le catéchisme les dimanches, pour préparer prochainement les enfants à leur première communion. Il le faisait très bien, je devrais dire, merveilleusement bien. Etant un homme d'oraison, de prière et d'une union intime avec Dieu; ayant une grande foi; lisant chaque jour des livres d'instruction religieuse; pos-

édant une profonde sagesse et une grande lucidité d'esprit: il savait former, en peu de temps, des enfants. Tous les curés de l'île, sans exception, le regardaient comme un excellent catéchiste, et savaient tirer parti de son rare talent. Un des curés de l'île, qui exigeait une instruction religieuse très solide de ces enfants, avant de les admettre à la sainte table, déclarait que les enfants instruits par François Leclere, savaient leur religion d'une manière exceptionnelle.

François Leclere que, jeune encore, on n'appelait plus que le *père* François, à raison du profond respect qu'on avait pour lui, parlait très-peu, lentement, d'un ton de voix modeste, comme s'il eût craint de troubler le recueillement habituel de son âme. Il souriait quelquefois, mais ne riait jamais; il ne se mêlait jamais de dire du mal des autres et pas plus d'en entendre dire; enfin il avait toujours quelque bonne parole à dire, lorsqu'il conversait avec quelqu'un.

Il s'habillait aussi d'une manière simple et commune. Ses habits consistaient en étoffe faite au pays qu'il faisait très-longtemps durer; lui-même raccommodait ses vêtements, qui avaient toujours un assez grand luxe de pièces, cousues d'une moyenne façon; je parle des habits qu'il portait sur semaine. Ceux des dimanches étaient passables et, quelquefois, on y voyait une pièce, qui ne semblait pas les gêner. Il portait les cheveux longs, qu'il faisait seulement raser, en arrière, quand ils menaçaient de descendre trop bas. Il lavait lui-même son linge et je n'ai pas connaissance qu'il le repassât: c'eût été une délicatesse que le bon père François se serait reproché.

Quand il sortait de son modeste hermitage, il marchait les yeux baissés, sans jamais porter ses regards ailleurs que là où il posait le pied. Mais où il était admirable de modestie et de recueillement, c'était dans l'église et surtout pendant les offices

divins. Un grand nombre de fois, je l'ai vu immobile en la présence du Saint-Sacrement, ne levant jamais la tête, ne la détournant jamais d'un côté ou de l'autre. S'il était obligé de sortir de sa place pour exercer ses fonctions de bedeau et de sacristain, il marchait toujours gravement, la vue baissée, d'une manière à faire juger qu'il ne perdait jamais la pensée de la présence de Dieu et le souvenir qu'il était dans le lieu saint.

Le père François préparait lui-même sa nourriture qui était toujours remarquablement simple et frugale. Il ne mettait aucun dessert, aucune friandise, sur sa petite table, qui souvent était le bout de son établi. C'était même bien rarement qu'il se permettait la satisfaction de manger des pommes des arbres de son jardin, et toujours c'était les moins bonnes. Pendant tout le temps du carême, même dans un âge très-avancé, il jeûnait avec une rigueur incomparable; ne prenait jamais aucune nourriture le matin, et seulement quelques bouchées à la collation du soir. Tous les vendredis de l'année, sans exception, étaient pour lui des jours d'abstinence et de jeûne.

Il ne connaissait bien que le chemin qui conduit à l'église ou à la sacristie. Rarement, dans les premières années qui suivirent son retour des Ursulines, le père François allait visiter sa famille qui demeurait à environ trois quarts de lieue de l'église. Il ne restait jamais oisif, même après avoir pris ses frugals repas.

Le dimanche était pour le père François, un jour entièrement consacré à la lecture et à la prière qu'il faisait ordinairement devant le Saint Sacrement, pour lequel il avait vraiment un attrait extraordinaire. Le matin et le soir, après avoir sonné l'*angelus*, il y faisait ses prières, seul avec Dieu et les saints anges, qui se tiennent devant l'autel du Dieu anéanti sous les espèces Eucharistiques. On ne l'a jamais vu dans les assemblées publiques qu'il n'ai-

mait guère, disait-il, parce que Dieu y est presque toujours offensé.

Il était menuisier et meublier et, sous ces deux rapports, il rendit service aux gens de l'Île aux Coudres. C'est lui qui a fait les armoires et les bureaux pour les linges et les ornements, que l'on voit dans la sacristie de l'Île. Son genre de travail, sans être élégant ni selon les modes du jour, était d'une solidité à toute épreuve.

Il rendit encore d'autres services assez importants en se faisant ferblantier, sortes d'ouvriers que ne possédait pas l'Île avant lui. Et, encore ici, je dois dire qu'il travaillait très-solidement, parce que, une rare délicatesse de conscience le dirigeait dans tous les ouvrages qu'il faisait pour les autres.

Il sut utiliser d'une manière fort remarquable le lopin de terre dont la fabrique lui avait donné l'usufruit. On n'y voyait pas un pied de terre qui ne fut mis à profit. Il y avait planté un grand nombre d'arbres à fruit, et surtout des pommiers, dont plusieurs subsistent encore. Quelques uns de ces pommiers, sans être greffés, donnent cependant d'assez bonnes pommes.

J'ai eu l'inappréciable avantage de passer un assez long espace du temps de ma jeunesse, avec le bon et vertueux père François. En conséquence, je puis et je dois rendre, ici, le témoignage qu'il était d'une sagesse, d'une bonté de cœur, d'une piété et d'une régularité de conduite irréprochables. Jamais je ne l'ai vu s'impatienter; jamais je ne lui ai entendu prononcer une seule parole inconvenante; jamais je ne l'ai vu sans être occupé, soit à lire, soit à prier, soit à travailler. S'il n'aimait pas à rester oisif, il ne l'aimait pas plus pour moi. J'avais toujours de l'ouvrage taillé d'avance, selon mon âge et mes forces. Il avait mille industries pour me faire aimer le travail. Outre le service que m'a rendu le vertueux père François, en me montrant à lire et à écrire, je lui

dois de m'avoir fait contracter l'habitude et l'amour du travail, qui sont devenus un véritable besoin pour moi. Je dois encore au père François une faveur des plus précieuses. C'est lui, le bon vieux père François, qui d'abord décida M. Thomas Boudreault, curé de l'Île, à me donner des leçons de *Grammaire française*, et ensuite s'unit avec lui pour engager le vénérable Grand-Vicaire Demers à me faire accorder une pension par les Messieurs du Séminaire de Québec, pour y faire un cours d'étude.

J'avais donc raison de bénir le père François; de l'aimer à l'égal d'un père, car que ne lui devais-je pas! Et lui, je le crois du moins, me regardait comme son enfant, et j'étais heureux de cet honneur. Aussi j'étais empressé d'aller lui rendre visite, quand j'allais à l'Île aux Coudres, et le bon père éprouvait toujours une grande joie de ma visite. Il était très-sensible à ce témoignage de reconnaissance de la part de ceux qu'il aimait, et semblait chagrin de leur abandon. Un jour que je m'étais empressé de lui rendre visite, dès mon arrivée sur l'Île, il me dit : " Vous me faites toujours plaisir en venant me voir. Mais un assez grand nombre de ceux que j'ai instruits ne mettent plus le pied dans ma pauvre petite maison! Je les excuse cependant, parce que je suis vieux. Je comprends que je dois les ennuyer, et je ne puis exiger qu'ils viennent ici. "

Par son travail et ses économies, ou plutôt, par suite de la manière modérée et pénitente dont il usait de tout, le père François avait réussi à mettre de côté une assez jolie somme d'argent. L'usage qu'il en a fait a été digne de sa sainte vie. En une seule fois, il donna quatre cents piastres à la nouvelle paroisse de Saint-Hilarion, pour lui aider à se procurer un calice, un ciboire, des chandeliers d'autel, ainsi que les linges et les ornements nécessaires pour faire les offices divins.

A un âge avancé, le père François prit avec lui un de ses neveux, qu'il aida plus tard à s'acheter une terre, à la charge de prendre soin de lui dans sa vieillesse. C'est dans la maison de ce neveu que, plusieurs années avant sa mort, le vénérable père François trouva tous les soins bienveillants que reclamaient sa vieillesse, ses infirmités multipliées et surtout la privation de la vue. C'est là qu'il mourut le 26 janvier 1867, à l'âge de quatre vingt onze ans, dans la paix du Seigneur, laissant un regret universel dans l'Île aux Coudres, dont les habitants avaient toujours eu pour lui, depuis qu'il vivait au milieu d'eux, le respect le plus profond et la plus grande vénération.

Je ne puis mieux terminer l'ébauche que je viens de tracer de l'admirable vie du père François Leclere, qu'en reproduisant ce que je trouve, dans le troisième volume des *Ursulines de Québec*.

" Ayant écrit à M. le Curé de l'Île aux Coudres, M. J. B. Pelletier, dit l'auteur de cet ouvrage, au sujet de François Leclere, nous en reçûmes la réponse suivante :

" Quant aux renseignements demandés, je vais y répondre par quelques notes simples, véridiques en tout point. D'abord, ce François est le même que François Leclerc notre ancien bedeau qui, après le départ de M. Langlois, revint ici— fut quarante ans bedeau, et depuis huit ans est retiré chez un particulier, en attendant qu'il chante le *Nunc dimittis*. Il est âgé de 87 ans, presque aveugle, ne marchant plus : il est bien portant du reste.

" M. Langlois a été curé de l'Île aux Coudres depuis l'année 1793, jusqu'à l'automne 1802; pendant ce temps, le dit François Leclere est demeuré seul avec lui : c'était tout le personnel du presbytère. François imita son maître en tout; ils vivaient tous deux en véritables trappistes. Ils faisaient maigre et jeûnaient tout l'avent; ils pas-

“ sèrent plusieurs carêmes aux lé-
 “ gumes; outre cela, ils jeûnaient
 “ tous les vendredis de l’année, au
 “ pain et à l’eau. Voici leur coucher:
 “ le curé, sur un lit que les prêtres
 “ voisins venaient voir par curiosi-
 “ té: C’était une mauvaise cou-
 “ chette dont les planches du fond
 “ fournissaient toute la mollesse.
 “ François dormait pendant quel-
 “ ques heures sur deux chaises. Dès
 “ la pointe de l’aurore, ils allaient
 “ tous deux à l’église et passaient un
 “ temps considérable en oraison de-
 “ vant le Saint-Sacrement. Tous les
 “ dimanches, ils passaient tous deux
 “ le jour entier à l’église; ils se te-
 “ naient en prière devant l’autel,
 “ afin de donner bon exemple à la
 “ paroisse. Le serviteur était telle-
 “ ment recueilli qu’il avertissait son
 “ maître, si celui-ci semblait quel-
 “ quefois distrait. Le père François
 “ (comme on le nomme ici) a gardé
 “ à peu près le même genre de vie,
 “ seul dans une petite maison, vi-
 “ vant d’une manière très-frugale.
 “ Depuis quelques années seule-
 “ ment (car auparavant il couchait
 “ toujours sur un banc) il couche
 “ sur un lit de paille, qui n’a été ni
 “ changé ni remué depuis qu’il est
 “ fait. Il a continué de jeûner tous les
 “ vendredis, et jeûne encore aujour-
 “ d’hui les carêmes. Depuis qua-
 “ rante ans, il n’a jamais connu
 “ d’autre chemin que celui de sa
 “ maison à l’église. A présent il dit
 “ des chapelets du matin au soir,
 “ pour le monde entier.

“ Le père François s’était amassé,
 “ par son travail et ses économies,
 “ une somme assez ronde, mais il a
 “ presque tout donné en bonnes
 “ œuvres; l’église de Saint-Hilarion
 “ a eu £100 en or. Il n’a jamais eu
 “ qu’un capot, qui est celui que lui
 “ a laissé M. Langlois; il est encore
 “ neuf et pourrait encore durer un
 “ siècle, s’il tombait entre les mains
 “ d’un autre père François.....”

J’ajouterai que le père François
 avait à l’île aux Coudres, dans la
 maison paternelle, un autre frère

d’une sagesse et d’une vertu singu-
 lières: je l’ai bien connu. C’était
 lui, comme je l’ai dit plus haut, alors
 que l’île aux Coudres n’avait pas
 de prêtre pour dire la messe, qui
 lisait, à l’église, les prières de l’office
 avec un accent d’une admirable pié-
 té. Cet homme avait une assez nom-
 breuse famille qu’il a élevé dans la
 crainte de Dieu.

En outre, le père François avait
 une sœur, mariée à un nommé Mi-
 chel Desgagners, qui était vraiment
 un ange de bonté et de douceur
 chrétiennes. Le père François avait
 une prédilection marquée pour cette
 sœur qui, quelquefois, venait lui
 rendre visite dans sa petite maison,
 afin de pouvoir parler de Dieu et
 des choses du ciel. A peu de choses
 près, le père François, était bien un
 second Saint Benoît, et sa sœur Ma-
 rie, une seconde Sainte Scholastique,
 tant ils étaient bons l’un et l’autre.
 Le mari de cette femme était
 l’homme de confiance des Messieurs
 du Séminaire de Québec, et il méritait
 bien cette confiance par sa probité
 et son intégrité.

Deux autres sœurs du même père
 François sont mortes religieuses
 hospitalières de l’Hôtel-Dieu de
 Québec.

François Leclere a donc été, pen-
 dant sa vie, un de ces bons, fervents
 et courageux chrétiens, dont l’exis-
 tence sans commotion, sans trouble,
 sans ostentation, s’est passée retirée
 et silencieuse sous l’œil de Dieu, ou
 ne paraissant devant les hommes
 que pour les édifier. On peut bien
 comparer le père François Leclere
 à ces petits filets d’eau qui, dans la
 crainte d’être souillés par la pous-
 sière que les vents soulèvent, se
 frayent un passage dans la terre, et
 se rendent ainsi vers les grandes
 eaux de l’océan, dans toute leur pu-
 reté primitive.

Le père François Leclere a légué,
 dans sa paroisse natale, l’exemple de
 vertus dont l’île aux Coudres ne
 perdra jamais le souvenir.

Maintenant que je vous ai donné une idée du solitaire qui a vécu dans la petite maison, dont vous voyez l'emplacement, et que je vous ai offert ce que j'ai appelé le bouquet de notre promenade autour de l'île, nous allons nous rendre chez M. le curé qui nous attend avec hâte pour nous offrir sa franche et cordiale hospitalité.

(A la suite de la Promenade autour de l'île qui se termine ici, M. Mailloux a écrit la biographie de son vieil ami, et insulaire comme lui, M. l'abbé Godefroy Tremblay qui forme la fin de son travail sur l'île aux Coudres.)

BIOGRAPHIE

DE

M. GODEFROY TREMBLAY



La biographie de M. Godefroy Tremblay, que je commence à écrire aujourd'hui, doit être suivi de celles de M. P. Th. Boudreault et de M. Epiphane Lapointe, tous trois prêtres, natifs de l'île au Coudres.

D'autres prêtres, au nombre de quatre : MM. Eloi-Victorien Dion, aujourd'hui curé de Ste-Hénédine ; Joseph-Octave Perron, missionnaire au Labrador ; et Jacob Gagné, secrétaire de Mgr l'Evêque de Saint-Germain de Rimouski, et moi enfin, sommes nés sur ma mignonne petite île aux Coudres. Ce qui forme le nombre de sept prêtres, pour la part de ma terre natale.

Si Dieu me prête vie, j'écrirai aussi les biographies de MM. Dion, Perron et Gagné, et je terminerai par là le travail que je me suis imposé, pour l'honneur de ma petite patrie dont j'ai écrit l'histoire †.

J'espère que personne n'aura la fantaisie d'écrire la mienne, pour la bonne raison que je suis déjà, malheureusement aussi et même plus, connu à *cent lieues à la ronde*, que ne l'est défunt Barabbas, dans l'histoire de la Passion, et que, me faire connaître davantage, ne servirait qu'à causer un dommage réel à ma réputation, déjà assez écornée.

La vie du bon M Godefroy Tremblay, que tous les prêtres du diocèse vénèrent, se trouve liée à plusieurs événements, dont j'ai cru devoir donner un aperçu, et notamment avec le célèbre choléra de 1832, pendant

† La mort n'a laissé à M. Mailloux que le temps d'écrire la biographie de M. Tremblay. — (Note de l'éditeur.)

lequel M. Tremblay a manifesté un si grand zèle pour les pauvres malheureux qui en ont été les victimes.

Les événements de la vie de M. Tremblay m'ont obligé de parler, en passant, de l'incomparable charité de nos religieuses hospitalières, de la bienveillante hospitalité des prêtres de notre vénérable Séminaire de Québec, du caractère et de l'esprit des écoliers d'alors, et des vacances à St Joachim, dont nous, heureux écoliers de ce temps, ne perdrons jamais le souvenir †.

Comme celle de M. Boudreault, la vie de M. Tremblay, encore vivant (aujourd'hui 8 février 1872, âgé de soixante-douze ans), offre un admirable exemple de patience, au milieu de cruelles douleurs. Malgré cet état habituel de maladie, la vie de M. Tremblay, jusqu'au moment où il a abandonné l'exercice du Saint-Ministère, en 1855, s'est passée dans une activité surprenante. J'ai cru, en commençant cette biographie, devoir avertir que je n'écrivais pas un roman, mais l'histoire d'une vie réelle. Si cette vie paraît accompagnée d'événements extraordinaires, on n'aura pas la pensée, j'espère, de supposer que je les rapporte dans le but d'augmenter la vénération dont on l'environne.

En publiant ces biographies, je dois avoir fait ma part, ce me semble, pour l'honneur du petit coin de la terre du Canada, où Dieu a permis que je sois apparu sur le théâtre de ce monde.

† Nous regrettons que M. Mailloux ait oublié de parler du sujet si intéressant des vacances à St-Joachim.

I

M. GODEFROY TREMBLAY

M. Tremblay est un de ces hommes qui n'ont apparu, en ce monde, que pour souffrir, languir, ou vivre dans un état de mort journalière. Mais qu'on n'aille pas conclure de cela, que M. Tremblay a dû se retirer dans quelque coin isolé pour y passer sa vie dans une parfaite inactivité.

Ce doit être l'impression qu'ont dû éprouver tous ceux qui n'ont vu M. Tremblay qu'en passant. A la vue de ce prêtre courbé avant l'âge, vieilli avant le temps, respirant à peine et se déchirant les entrailles pour en arracher les humeurs qui étouffaient sa respiration, ils ont cru qu'il n'était propre à quoique ce soit dans la sainte milice sacerdotale. Ce que je dois en dire les dé trompera entièrement.

Jusqu'au jour où il cessa de desservir la cure de Sainte-Agnès, pour enfin jouir d'un repos qu'il avait certes bien gagné, la vie de M. Tremblay a été d'une activité beaucoup plus qu'ordinaire. Je parle sérieusement, et je me sens capable de prouver ce que je viens d'avancer.

M. Godefroy Tremblay est né, à l'île aux Coudres, le 8 février au soir, et ne fut baptisé que le lendemain. Comme les autres enfants des hommes, il eût son enfance qui se passa, pour lui, fort paisiblement, sous la conduite d'une mère et d'un père remarquables pour leur sagesse, leur probité, leur piété et leur conduite parfaitement chrétienne.

Dès qu'il commença à grandir, le jeune Godefroy annonça qu'il deviendrait un homme fort, vigoureux, d'une santé à toute épreuve. Ses larges épaules, sa démarche assurée, la force de ses muscles, tout faisait présager qu'il serait un homme, selon toute la force du mot. Mais ces espérances furent trompées par une maladie qui brisa cette nature vigoureuse.

A l'âge de dix ans, le jeune Tremblay eût la rougeole, cette maladie

qui a laissé des traces si funestes sur tant de pauvres enfants. Pendant qu'il était sous l'influence de la rougeole, le jeune Tremblay eut l'imprudence de marcher dans l'eau froide. Il en contracta une affection asthmatique qui ne l'a plus laissé, depuis cette époque que par de courts intervalles. Cette maladie ruina sa forte santé, et a été le tourment de toute sa vie. Ce qu'elle lui a fait souffrir de misères de toute espèce, n'est connu que de Dieu et de lui seul.

Attaqué dans la racine même de sa vie corporelle par cette maladie incurable; appartenant à des parents chargés d'une nombreuse famille et n'ayant d'autres ressources que leurs bras pour cultiver leur terre: le jeune Tremblay, privé de la santé et de la vigueur corporelle, se trouvait dans une position très critique pour son avenir. Heureusement que ses parents étaient les amis de Dieu et que ce jeune enfant était un ange de bonté, de candeur et d'obéissance pour les auteurs de ses jours. Heureusement que le prophète royal avait dit: "J'ai été jeune, et je suis vieux: mais je n'ai point encore vu que le juste ait été abandonné, ni que sa race ait cherché du pain." Heureusement enfin que l'auteur de l'Ecclésiastique avait dit: "Celui qui honore sa mère est comme un homme qui amasse un trésor."

Nous allons voir que la divine providence ne voulait pas laisser sans récompenses, même temporelles, les vertus des parents et la piété de l'enfant. Car il faut bien dire à certains hommes de notre siècle que "C'est le Seigneur qui ôte et qui donne la vie, qui conduit aux enfers et qui en retire." Il faut bien encore leur dire que "c'est le Seigneur qui fait le pauvre et qui fait le riche"; que "c'est lui qui abaisse et qui élève." Il faut bien enfin dire aux pères et aux mères de toutes les classes de la société, qu'ils se trompent étrangement s'ils ne font reposer l'avenir de leurs enfants que

sur les sommes d'argent qu'ils leur préparent ou sur les larges et vastes domaines dont ils veulent les mettre en possession. Je le répète, ces pères et ces mères se trompent étrangement, si en mettant entre les mains de leurs enfants des biens temporels, ils négligent de leur donner la crainte de Dieu et l'amour des biens célestes, dès le temps de leur enfance. Car il y a une parole divine qui ne manquera jamais d'avoir son accomplissement en faveur de tous ceux qui la mettent en pratique: " Cherchez donc premièrement le " le royaume de Dieu et sa justice, " et toutes ces choses (*nécessaires aux " besoins de la vie de ce monde*) vous " seront données par surcroît." Car sans la crainte de Dieu et la vraie piété qui apprennent à en faire un usage légitime et selon la conscience ces biens que l'on place entre les mains de ces enfants, ne servent, hélas! que trop souvent à leur perdition.

Nous venons de voir le jeune Tremblay frappé d'une maladie qui lui ôtait l'espérance de se livrer aux durs travaux des champs, seul moyen qu'il eût de pouvoir gagner sa vie. S'il eût été laissé dans la condition où il était né, quels moyens aurait-il eus de soutenir sa vie. Ne nous troublons cependant pas. Il y a une Providence qui a déclaré qu'on ne verrait pas l'enfant de l'homme juste condamné à mendier son pain. Ayons confiance, Dieu est toujours là pour protéger l'enfant qui a honoré ses parents. Nous allons nous en convaincre.

Contre toute prévision humaine, il arriva que Madame Etienne Claude Lagueux, dont le mari tenait commerce dans la côte de la basse-ville de Québec, vint dans l'été de 1813, passer la belle saison à l'Île aux Coudres. Madame Lagueux, par son mari, se trouvait assez proche parente de la famille Tremblay. Cette dame n'avait qu'un fils et elle venait chercher la santé de ce fils tendrement aimé dont un rhumatisme in-

flammatoire mettait la vie en très-grand danger. Elle eut la consolation de constater que l'air pur et salubre de l'Île soulageait grandement son fils.

Où me pardonnera ici, je pense, de dire quelques mots de la famille de Monsieur Lagueux, que j'ai très-bien connue. J'ai, d'ailleurs, comme beaucoup d'autres, moi pauvre enfant de l'Île aux Coudres, une dette à payer à cette famille, et je me reprocherais de manquer cette occasion de lui en témoigner ma reconnaissance cordiale.

Pendant mon cours d'étude au Séminaire de Québec, on m'avait accordé la faveur de m'admettre gratuitement au nombre des pensionnaires. A cette époque, la règle de la maison n'allouait que du pain aux pensionnaires, pour le déjeuner et la collation. Les parents et les amis des écoliers pensionnaires, avaient cependant la liberté d'envoyer à leurs enfants ou à leurs protégés ce qu'ils voulaient pour *graisser leur pain*. Quant à moi, je n'avais ni parents ni amis, hors du Séminaire, qui pussent me fournir cette douceur. J'avoue candidement que manger du pain sec n'était pas une grande privation pour moi qui n'avait pas toujours eu d'aussi beau et d'aussi bon pain chez mes parents. Car, avant de rentrer au Séminaire, j'avais souvent mangé du pain d'orge, de seigle, ou de *gaudriole* qui, mis en comparaison avec le pain qu'on me donnait au Séminaire, ressemblait assez au mauvais *pain bis* mis en parallèle avec le pain de *savoie* le plus exquis. Au reste, possédant un appétit de première classe, je trouvais ce pain délicieux, et j'étais parfaitement content de mon sort. Il arrivait bien aussi, quelques fois que des écoliers, tel que M. B. Bil-largé, qui alors avait le cœur aussi généreux qu'aujourd'hui, me donnaient de quoi *graisser mon pain*.

Toujours, il arriva, je ne sais comment, que la famille Lagueux apprit que je n'avais que du pain sec pour

mon déjeuner. Que fit-elle ? Sans me le dire et sans que je pusse deviner d'où me venait cette bonne fortune, elle m'envoyait, par l'entremise d'un autre écolier, un beau et riche *bol* de café, tous les matins. A certains jours, je recevais, en surcroît, de quoi *graisser mon pain*, sans toutefois soustraire le bol de café. Ces envois durèrent, je crois, pendant toute une année scolaire, avant que je connusse d'où ils me venaient. Encore ce ne fut que par l'indiscrétion de l'agent de ce touchant acte de charité que j'appris que j'en étais redevable à la famille Lagueux.

Si la famille Lagueux savait bien et délicatement faire la charité, le père de cette respectable famille ne s'était point enflé d'orgueil au sein de la prospérité. M. Etienne-Claude Lagueux, comme beaucoup d'autres riches marchands de nos villes canadiennes, avait été élevé à la campagne. Il s'est toujours donné garde de rougir de son premier état. En laissant la campagne pour prendre commerce en ville, il avait apporté l'habit d'étoffe du pays qu'il portait, dans sa première condition. Il avait eu le soin de placer ces vêtements dans un coffre fermant à clef. Pour ne pas oublier ce qu'il avait été autrefois, il allait assez souvent regarder ce modeste vêtement en présence des splendides parures que portaient son épouse et ses demoiselles ; il allait quelquefois chercher cette relique pour la leur montrer et leur faire connaître ce qu'il était au début de sa carrière. M. Lagueux était alors parvenu à une grande prospérité ; il était un des plus riches marchands de Québec, à cette époque. Quelle leçon pour tant d'autres qui rougissent ou qui ont rougi, dans la prospérité, d'avoir été des enfants de la campagne !

M. Lagueux est le grand père de Messire Ovide Brunet ancien professeur de l'Université-Laval. Ce digne et savant botaniste peut, à bien juste titre, être glorieux d'avoir eu

pour grand père un homme aussi bon, aussi charitable, aussi modeste.

Madame Lagueux, digne épouse de ce brave citoyen, n'avait pas oublié que M. Lagueux, avant de devenir son époux, avait reçu une cordiale hospitalité du grand père du jeune Godefroy Tremblay. C'était chez lui que M. Lagueux avait commencé un petit commerce que Dieu avait singulièrement béni. De l'île aux Coudres, où il avait fait qu'el-qu'argent, M. Lagueux avait transporté son commerce à Québec.

Les personnes vraiment chrétiennes ne perdent jamais la mémoire du cœur. Madame Lagueux, qui était une femme éminemment pieuse, se ressouvint de cette hospitalité accordée à son mari par la famille Tremblay, et voulut s'acquitter de la reconnaissance qu'elle lui devait en proposant aux parents du jeune Godefroy de l'adopter pour son enfant, assurée que son vertueux mari s'associerait de tout cœur à cet acte de reconnaissance. Je n'ai pas besoin de dire que cette offre fut acceptée avec empressement. L'avenir du jeune Godefroy Tremblay ne pouvait être placé en de meilleures mains. C'est ainsi que la Providence venait au secours du pauvre asthmatique, et lui faisait connaître qu'elle n'abandonne point les bons et vertueux enfants.

De retour à Québec, Madame Lagueux n'eut pas de peine à engager son mari à se charger de l'éducation du jeune Godefroy Tremblay. Ils firent plus, ils l'adoptèrent comme leur fils et lui préparèrent une place dans leur famille.

Ce fut dans l'année de 1815 que l'enfant d'adoption, alors âgé de quinze ans, dut quitter l'île aux Coudres pour aller prendre sa demeure à Québec. Le jeune Tremblay aimait beaucoup son père et sa mère, comme tous les enfants à qui on a inspiré la crainte de Dieu. Il les quitta le cœur profondément affligé et les larmes dans les yeux. Au moment de son départ, il se mit à genoux pour rece-

voir dévotement la bénédiction paternelle qui, à cette époque, et surtout à l'Île aux Coudres, était regardée comme une sauvegarde, une protection et comme un gage assuré de l'aide particulière de Dieu sur l'enfant qui l'emportait dans son âme.

En arrivant à Québec, il se rendit directement chez ses parents adoptifs, qui le dépouillèrent de ses habits de paysan et le métamorphosèrent en jeune citoyen de la bonne ville de Québec. Ainsi transformé, il fit son apparition sur le théâtre du grand monde, mais modeste et craintif comme le petit oiseau qui, pour la première fois, laisse le nid de sa mère pour prendre son vol dans les airs. Il n'en pouvait guère être autrement pour un enfant qui venait de quitter la paisible demeure de ses parents et le séjour non moins paisible de l'Île aux Coudres.

Ses parents adoptifs l'envoyèrent à l'école chez un M. Vaillancourt, notaire, qui outre les devoirs de sa profession dont il s'acquittait à la satisfaction de tous, se dévouait à l'éducation des jeunes enfants. Sous la direction de cet habile maître, le jeune citoyen de la bonne ville de Québec, apprit à bien lire et à écrire convenablement, dans l'espace d'un an.

Profondément pénétré de la crainte de Dieu dès ses plus tendres années, et tombé à cette époque de sa vie sous la direction et la surveillance d'autres parents aussi soigneux et non moins vertueux que ceux qu'il avait quittés sur l'Île aux Coudres, le jeune Godefroy y fut préservé de la contagion des mauvaises compagnies et de celle, non moins funeste, des mauvais exemples. Il eut ainsi le bonheur inappréciable de conserver intactes les bonnes et religieuses dispositions de sa première enfance.

Un an après son arrivée à Québec, le 1er mai 1816, Godefroy entra pensionnaire au séminaire de Québec pour y commencer son cours d'études. J'étais alors pensionnaire

dans cette sainte maison, depuis tantôt deux ans. Je suis donc parfaitement en mesure de rendre compte de la conduite qu'il y a tenue.

Il serait inutile, je pense, de parler de la conduite morale du jeune séminariste, parce que déjà on le connaît suffisamment, et que M. Tremblay était alors ce qu'il avait toujours été jusqu'à cette époque et ce qu'il ne pouvait manquer d'être dans la suite : bon, sage, doux, soumis, aimant Dieu, ses devoirs, ses maîtres, et surtout ses supérieurs.

Estimé de ses professeurs pour son application, sa sagesse et sa docilité, il ne le fut pas moins de ses condisciples avec lesquels il sut vivre dans une grande union et dont il faisait les délices par sa charité et la bonté de son cœur. Sa conduite était telle qu'on pouvait appliquer à ce bon enfant l'éloge que l'auteur du livre de l'Écclésiastique faisait de Moïse, qu'il dit avoir été aimé de Dieu et des hommes et dont le nom était béni de tous.

Le jeune Godefroy Tremblay avait une assez bonne mémoire, un peu lente à apprendre, à la vérité, mais conservant bien ce qu'une fois il lui avait confié. Mais ce qui le distinguait entre bien d'autres, beaucoup plus favorisés que lui par de brillants talents, c'était une rare justesse de jugement, que favorisait un caractère réfléchi et ne se troublant jamais. Godefroy, au reste, employait bien tout son temps, et pendant l'étude et pendant la classe. Mieux que beaucoup d'autres, il comprenait que, pour un écolier surtout, le temps perdu ne revient jamais. Sa conscience se fut élevée contre lui et ne lui eût laissé aucun repos, s'il avait mal employé son temps. Elle lui eût crié bien haut qu'il était un voleur envers Dieu dont il perdait le temps, et envers ses parents ou ses protecteurs auxquels il faisait donner de l'argent inutilement. Sans être un *écolier brillant*, le jeune Tremblay était un *bon écolier*, dans toute la

force du mot. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'un *bon écolier* vaut presque toujours mieux qu'un *brillant écolier*, parce que de ce dernier on peut dire assez souvent: *Tout ce qui brille n'est pas de l'or*, mais jamais du premier, parce qu'il n'est point entiché de lui-même, source de toute bévue possible.

Ce qui prouvera par un fait péremptoire, ce que je viens de dire à la louange de M. Tremblay, c'est que d'autres écoliers qui depuis leur sortie du Séminaire, ont fait beaucoup de bruit et de *tapage* dans le monde, n'avaient pas la capacité intellectuelle de M. Godefroy Tremblay. Si on voulait me mettre, avec assez de raison, au nombre de ces hommes qui ont fait beaucoup de bruit pendant leur vie, appuyé sur je ne sais quel fondement je déclarerais ici, pour qu'on me rendit mieux apprécier M. Tremblay, le fait suivant: J'étais entré au Séminaire près de deux ans avant M. Tremblay. Lorsque je commençais ma première année de philosophie, il était devenu mon compagnon de classe. Pour rendre raison de ce fait, il faut admettre, ou que j'avais imité le lièvre de la fable qui se repose, dort, fainéantise, pendant que la tortue ne cesse un instant de marcher vers le but, ou que M. Tremblay courait plus vite que moi. Or, je n'étais pas un paresseux.

Si on voulait continuer de me prendre pour terme de comparaison afin de juger M. Tremblay, malgré que je n'en pusse ou dusse retirer que de la confusion au jugement de ceux qui m'ont fait dans le clergé, une place qui ne m'appartient pas, j'ajouterais qu'avant d'entrer au Séminaire, dans l'automne de 1814, j'avais commencé à étudier la grammaire française pendant six mois, auprès de M. Boudreault, alors curé de l'Île aux Coudres. M. Tremblay, au contraire, n'avait appris à lire et à écrire qu'après son arrivée à Québec, en 1815, et n'avait commencé à

étudier qu'en 1816.

Cette dernière comparaison met en ore un poids d'au moins mille livres contre moi, faiseur de bruit, airain sonnante et cymbale retentissante et en faveur de M. Tremblay, dont la vie sacerdotale s'est passée dans un petit coin de la terre inconnue, sans bruit, peut-être sous le coup de cet anathème d'humiliation: *Il a occupé le poste qu'il méritait — Placé un peu plus haut, un peu plus en lumière, il n'eût pas été au niveau de la position !!*

Ne se croyant pas appelé à l'état ecclésiastique; ne voulant être ni un avocat, ni un médecin, ni un personnage important, M. Tremblay laissait le Séminaire cinq ans après y être entré, le premier mai 1821. Une situation avantageuse et convenable à ses goûts se présentait, il ne voulut pas la perdre. Le jour même qu'il laissait le Séminaire, il entra comme commis-marchand chez M. J.-O. Brunet qui tenait un magasin de marine. Là, M. Tremblay se trouvait encore en famille. La femme de M. Brunet était, avant son mariage, une demoiselle Etienne-Claude Lagueux, père adoptif de M. Tremblay.

Cette nouvelle position, toute avantageuse qu'elle avait d'abord semblée, ne pouvait convenir à la santé du nouveau commis marchand. Obligé d'être presque toujours dans les étages inférieurs d'une maison de la basse-ville de Québec, par la nature même de ses occupations, M. Tremblay y trouva une nouvelle cause qui ne pouvait qu'augmenter sa maladie. Cependant, comme il aimait Monsieur et Madame Brunet; comme il était en sûreté pour sa vertu, dans cette respectable maison; comme il tenait plus que tout au monde à suivre le chemin dans lequel il avait marché jusqu'alors; comme enfin ce nouveau genre de vie lui convenait assez, M. Tremblay ne négligea aucun moyen de pouvoir garder cette situation. A la fin il dû céder aux conseils de ses mé-

decins qui lui déclarèrent que sa santé ne pouvait s'accommoder de cette position et qu'il lui fallait absolument y renoncer. Malgré qu'il lui en coûtât infiniment, il fut contraint de déférer à l'opinion des hommes de l'art. Il abandonna le magasin de M. Brunet, après y avoir demeuré à peine l'espace d'une année.

Engagé dans le commerce, occupé des affaires par elles-mêmes très-distrayantes, placé au milieu de la société des marchands de la basse-ville, une des classes la plus morale et la plus respectable de la bonne ville de Champlain, M. Godefroy Tremblay ne dévia pas d'une ligne de la route que, jusque là, il avait constamment suivie. Comme commis marchand, il fut ce qu'il avait été dans la maison paternelle, dans celle de ses parents adoptifs, dans le pensionnat du Séminaire : bon, sage, paisible, vertueux et régulier à s'acquitter de ses devoirs religieux.

Comme tous les écoliers qui savent apprécier les soins et l'amour qu'on leur a prodigués, dans une maison telle que l'antique et vénérable Séminaire de Québec, M. Tremblay n'oublia ni ses supérieurs, ni ses professeurs, ni les condisciples au milieu desquels il avait passé de si heureuses années. Semblable, en tout point, à ces vertueux écoliers qui, par leur conduite régulière, se sont fait des amis de cœur de leurs supérieurs et de leurs condisciples, pendant leur temps de séminaire ; semblable encore à tous ceux qui, sortis de la maison où ils ont reçu leur éducation pour aller vivre au milieu du monde, n'y ont point quitté la route qu'on leur avait montrée pendant le temps de leurs études ; semblable enfin à tous ceux qui n'ont point à rougir en revoyant leurs supérieurs de Séminaire et les vertueux condisciples qu'ils y avaient laissés, M. Tremblay aimait à revoir cette vénérable maison où il était demeuré pendant cinq ans, ces pieux prêtres qui l'avaient dirigé

et ces compagnons d'études dont il s'était fait autant d'amis. Il en doit toujours être ainsi. Car, la réunion des jeunes gens, dans le pensionnat d'un séminaire, doit avoir pour résultat infaillible de former entre eux des liens qui ressemblent à ceux qui existent entre les enfants d'une même famille. J'oserais même dire que ces liens doivent être et plus intimes et plus durables. La raison m'en paraît évidente. Les liens, formés entre les enfants d'une même famille ne le sont que par le sang, une commune origine et des intérêts communs, que des alliances et d'autres intérêts, comme dans une succession, par exemple, peuvent facilement rompre, au lieu que les causes d'où naissent les liens du pensionnat, sont une affection mutuelle, un amour désintéressé, une connaissance intime des plus nobles instincts du cœur humain, que le temps, la diversité des vocations, l'éloignement, ne sauraient détruire. De là ce bonheur et cette joie qu'on éprouve toujours en revoyant, après de longues années, un compagnon de classe, un professeur, un supérieur de séminaire. De là encore les douces réminiscences de ces jeux de collège, de ces luttes de classes, de ces promenades et de ces retours de vacances ! De là enfin ces touchants adieux qu'après ses études terminées, on adresse à cette salle de jeux communs, à cette classe où chaque jour on se réunissait pour s'instruire, à ces professeurs chéris, à ces supérieurs dévoués, à ces compagnons bien-aimés, à cette maison enfin où l'on a passé tant d'heureux jours dans la paix, dans la joie, dans cette douce insouciance qui forme un des plus beaux privilèges d'un pensionnat !

Obligé de laisser le magasin de M. Brunet et de se séparer de sa bonne et vertueuse épouse, qui le chérissait comme un frère bien-aimé, M. Tremblay cessa d'être citoyen de la bonne ville de Québec pour retourner à l'Île aux Coudres, dans la maison de

ses parents. Là, il se souvint que, pendant qu'il était au Séminaire, il avait fait partie de la société des mécaniciens imberbes qui avaient établi une manufacture de *papos*, c'est à dire *gardes-pipes*. Le bon et aimable Vital Têtu, aujourd'hui occupant une place très-honorable à Québec, ainsi que quelques autres et moi, en particulier, étaient membres de cette importante association. Ayant fait des *papos*, tant bien que mal, M. Tremblay imagina qu'il pouvait faire un des menuisiers de l'Île aux Coudres. Sans juger à propos de passer par les lenteurs d'un apprentissage, il se procura quelques outils de menuiserie et sans plus de cérémonie, il s'établit menuisier en chef. Une maison était commencée sur un terrain où depuis quelques années, il a fixé sa demeure: il se mit en frais de la terminer. Mais il a avoué depuis qu'il travaillait à contre-cœur. Pendant qu'il poussait son rabot, avec la vigueur qu'on peut supposer chez un asthmatique, il lui semblait entendre une voix intérieure qui lui disait que la maison qu'il travaillait à finir ne lui serait de presque aucun usage. Et lorsque, plus tard, il voulut l'occuper, le feu la réduisit en cendres.

Ce nouveau genre de travail ne lui allant plus, et toujours obéissant par une pensée qui l'attirait vers quelque autre occupation, il abandonna le métier de menuisier sans, dit-on, s'être fait la réputation d'un habile ouvrier. Les menuisiers de l'Île aux Coudres n'eurent plus l'honneur de le compter dans leur classe et se trouvèrent délivrés de la redoutable concurrence qu'il pouvait leur faire plus tard. Toujours, sans se douter où Dieu le conduisait, M. Tremblay, après avoir abandonné le travail manuel, allait faire un pas vers l'état où la Providence le voulait. Il n'avait été qu'un commis-marchand, il fut à peine un an et demi maître menuisier.

Ayant fermé sa boutique et mis de côté ses rabots, ses varlopes, ses

râpes et son papier sablé, il prit la résolution d'utiliser l'éducation que lui avaient procurée ses parents adoptifs.

Dans l'automne de 1824, il laissait l'Île aux Coudres pour se rendre à la Malbaie, dont M. Pierre Duguay était alors curé. Il prit une école qu'un petit nombre d'enfants fréquentait. Il n'y avait pas moyen d'espérer de se procurer autre chose que des patates et le sel pour les saler, avec la paye qu'il en pouvait retirer. Cependant, *cahin, caha*, il eût toujours quelques élèves qui lui permirent de continuer cette petite école jusqu'au commencement des travaux des semailles. A cette date, à peu près tous les enfants abandonnèrent de fréquenter son école, non parce que le maître ne la faisait pas bien, mais pour aider leurs parents aux travaux des champs. Comme un marchand qu'ont abandonné les acheteurs se voit forcé de fermer son magasin, ainsi les enfants ne fréquentant plus son école, M. Tremblay se vit forcé de l'abandonner. Ainsi donc il avait été commis-marchand pendant un an, maître-menuisier pendant environ un an et demi, il ne fut instituteur que pendant huit mois. C'était changer de besogne presque aussi souvent qu'on change de chemise. Toutefois le séjour qu'il fit à la Malbaie fut d'une importance majeure pour l'avenir de M. Tremblay. Dieu avait voulu se servir du vénérable curé de la Malbaie pour faire connaître à l'instituteur abandonné de ses élèves, qu'il n'était pas à sa place dans le monde, qu'il devait laisser pour entrer dans l'état ecclésiastique. Il lui fit remarquer que n'ayant pu tenir à rien de ce qu'il avait entrepris, depuis sa sortie du Séminaire, il devait croire que la Providence ne voulait pas qu'il restât dans le monde.

Ces paroles du bon curé furent comme un rayon de lumière céleste pour l'instituteur délaissé. Le malaise que, jusque là, il avait éprouvé dans toutes les situations qu'il avait occupées, avait trouvé sa raison d'être.

Dieu venait de l'éclairer, et le vertueux M. Tremblay n'était pas homme à fermer les yeux pour ne pas voir et ne pas suivre le chemin qui s'ouvrait devant lui.

Avant de quitter la Malbaie, il était déjà pleinement décidé à se retirer du monde où, disait-il aimablement, "on court toujours après le bonheur sans pouvoir en attraper un poil de la queue."

Il revint donc, pour une troisième fois à l'île aux Coudres, non comme il y était déjà venu, pour chercher un moyen de gagner sa vie, mais pour se disposer à entrer de nouveau au Séminaire.

Il ne pouvait espérer qu'on lui donnât la soutane sans avoir terminé ses études. Mais mille difficultés se présentèrent pour le détourner de ce projet. Dans ces perplexités, M. Tremblay alla consulter M. le curé de l'île, avec cette franchise et cette droiture qui étaient un des caractères distinctifs de sa famille.

M. le curé de la Malbaie avait fait connaître à M. Tremblay la volonté de Dieu, M. Lefebvre, curé de l'île aux Coudres se chargea de le mettre en moyens de l'accomplir. Après avoir entendu ses raisons et avoir connu les obstacles qui s'opposaient à son entrée dans l'état ecclésiastique, M. le curé de l'île lui offrit de lui faire repasser sa logique, et avec un zèle, une charité et un dévouement dont il a donné de si touchantes preuves à ses paroissiens, il se fit son précepteur.

Le résultat des leçons que M. le curé de l'île avait données à son vieux pupille, fut de le convaincre de sa grande rectitude de jugement et de son rare bon sens.

Ayant acquis cette conviction, ou plutôt, ayant découvert une capacité peu ordinaire dans son nouvel étudiant, M. Lefebvre crut acquitter un devoir de justice de faire connaître M. Tremblay à notre grand et toujours regretté Monseigneur Plessis, qui déjà connaissait tous ceux qui avaient été pensionnaires

au Séminaire de Québec

On me pardonnera, en considération de notre grand évêque Plessis, d'interrompre, pour quelques minutes, la vie de M. Tremblay, pour signaler un fait qui nous prouve jusqu'où s'élevaient et la sollicitude de cet incomparable évêque et l'étonnante pénétration de son esprit.

J'avais passé huit ans dans le pensionnat du petit Séminaire de Québec, vivant avec mes condisciples, conversant journellement avec eux, les voyant de très-près, et ayant, par conséquent, les relations les plus intimes avec tous et chacun d'eux. Ayant pris la soutane, les directeurs de cette vénérable maison me nommèrent *maître de salle*. Cette charge m'imposait le devoir, non pas précisément de vivre au milieu des écoliers du pensionnat, comme j'avais fait jusque là, mais de les surveiller, de les diriger et de veiller avec soin sur leur conduite morale. Pour m'acquitter de ces trois importants devoirs, j'étais obligé de les bien connaître, et je ne crains pas de dire que je m'y appliquai avec la plus grande attention possible. Il y avait un an que je me livrais à cette étude, lorsque je rencontrai Monseigneur Plessis qui, comme c'était sa coutume, me parla des écoliers et surtout des grands qu'il avait plus intérêt de connaître. Eh ! bien, je le dis en toute sincérité, il les connaissait cent fois mieux que moi-même. Il me les nomma tous les uns après les autres, me faisant un portrait de chacun d'eux, si ressemblant qu'il n'oubliait pas la plus petite particularité. Il savait les talents de chacun d'eux, leur conduite, leurs bonnes ou mauvaises dispositions ; s'ils observaient bien ou mal le règlement du pensionnat, les relations bonnes ou mauvaises que chacun d'eux avait avec ses condisciples, leur piété ou leur inférence, leur obéissance ou leur manque de soumission à leurs supérieurs, en un mot, il me les fit con-

naître tels réellement qu'ils étoient, tels que je les voyais tous les jours, mais avec des particularités si intimes, que je ne revenais pas de mon étonnement. Dans un court entre-tien, il m'apprit à me rendre compte de la communauté cent fois mieux qu'avec l'application la plus soutenue je n'avais pu le faire dans tout le cours d'une année. Comme il m'avait appris de certains ecclésiastiques des choses que je ne soupçonnais pas même, rendu à mon poste, je m'appliquai spécialement à la surveillance de ces ecclésiastiques, et je ne fus pas peu surpris de découvrir qu'il ne s'était pas trompé d'un seul *iota*.

Et ce grand évêque, que ceux qui l'ont connu pleurent encore, était chargé de l'administration du plus vaste diocèse que jamais peut-être évêque n'eût sous sa direction, et il écrivait presque seul toutes les réponses aux lettres qu'il recevait sans cesse de toutes les parties de son diocèse; malgré une telle besogne, il trouvait le temps de suivre, comme pas à pas, la conduite de tous les ecclésiastiques d'un pensionnat, dont il savait les noms et surnoms, ceux de leurs parents, la paroisse natale et toutes les particularités de leur conduite!

O Monseigneur Plessis, comme il est déjà loin ce temps où vous veniez, le mercredi de chaque semaine, voir ceux que, dans votre bonté et l'étonnante bienveillance de votre grand cœur, vous appeliez vos *prêtres de Saint-Roch*, dont j'avais l'honneur de faire partie! Oh! qu'il est déjà loin le jour du 28 mai 1825, alors que, agenouillé à vos pieds, dans l'église cathédrale de Québec, vous imposiez vos mains vénérables sur ma tête et que, laissant tomber sur moi une larme de vos yeux, vous preniez des huiles saintes pour sanctifier mes mains et les rendre dignes de toucher la victime adorable que vous veniez de me donner le pouvoir de faire descendre sur l'autel! Bien souvent, depuis, j'ai pensé à ce jour le plus béni de tous les jours de ma vie, où j'allais une dernière fois, me

mettre à vos genoux. A ce moment, vous preniez entre vos mains mes mains que vous veniez de consacrer. Puis, vous me demandiez si j'étais décidé à être obéissant envers vous et envers vos successeurs, dont quatre déjà, depuis ce jour, sont montés sur le trône épiscopal que vous aviez illustré par l'éclat de votre incomparable grandeur. Les anges du sanctuaire, le Dieu qui résidait dans le Saint Tabernacle, ont entendu ma réponse que j'ai la confiance de n'avoir jamais violé, parce que je l'ai toujours regardée comme d'une importance infinie pour moi, et peut-être aussi parce que c'était à vous, Monseigneur Plessis, que je l'avais faite. Hélas! depuis bientôt quarante-sept ans, vous nous avez laissés! Et nous n'avons plus de vous que le souvenir du cœur, nous surtout qui avons été vos prêtres de Saint-Roch de Québec que vous avez aimé jusqu'au point de lui léguer votre cœur! Oui, le cœur du grand évêque qui aimait si grandement et ses prêtres et ses enfants de Saint Roch!

Pardon de cette longue digression, que malgré son étendue j'abandonne avec regret, pour reprendre la suite de la biographie du bon M. Tremblay.

Monseigneur Plessis reçut avec bienveillance la lettre que M. le curé de l'Île lui avait adressée, et il permit à M. Tremblay de venir commencer l'étude de la théologie dans son séminaire de Saint-Roch. M. Tremblay ne prit pas alors la soutane. Après avoir été assez longtemps dans le monde, la prudence exigeait qu'on s'assurât de la solidité de sa vocation. Au reste il était nécessaire de connaître si sa santé s'était assez améliorée, depuis sa sortie du magasin de M. Brunet, pour avoir raison d'espérer qu'il serait capable d'exercer le saint ministère.

Qui ne sait que Monseigneur Plessis mourait subitement, à l'Hôpital-général, un dimanche après-midi, le quatre décembre 1825, et laissait un immense deuil et un vide plus immense encore. On sait encore

que le petit collège qu'il avait commencé, à Saint-Roch de Québec, fut discontinué et que les ecclésiastiques qui y faisaient les classes et leur théologie, retournèrent au grand Séminaire de Québec.

M. Tremblay prit enfin la soutane le 4 mai 1816, et alla continuer sa théologie au grand Séminaire de Québec. Ce fut Monseigneur Panet qui, depuis la mort de Monseigneur Plessis, l'avait remplacé sur le siège épiscopal de Québec, qui la lui donna avec une grande bienveillance, mais en partie à la recommandation, que je suis heureux d'avoir donnée à mon bon et vertueux ami.

Mais Dieu qui avait dessein d'éprouver de nouveau celui dont, plus tard, il voulait faire un des plus dignes ministres de son Eglise, le soumit à une nouvelle épreuve bien capable de décourager tout autre moins énergique que lui. Au grand Séminaire, la santé de M. Tremblay devint de plus en plus mauvaise, et quoiqu'il lui en coûtât infiniment de quitter ce saint asile, il fut forcé de l'abandonner. Pour la quatrième fois depuis qu'il avait quitté le petit Séminaire, il dut retourner à l'île aux Coudres, dans le sein de sa famille, après avoir été à peine un an au grand Séminaire.

Cette épreuve lui fut très-sensible, non pas en ce sens qu'elle le condamnerait à endurer de nouvelles douleurs dont il connaissait tout le mérite, mais parce qu'elle le mettait dans l'impossibilité de poursuivre son cours de théologie. Il continua de porter la soutane qu'il honora toujours par une conduite aussi sage que régulière.

Au contact de l'air natal, sa santé s'améliora de jour en jour. Se croyant assez bien, non pour retourner au grand Séminaire, mais pour rendre quelques services à la jeunesse de son pays, M. Tremblay traversa à Saint-Roch-des-Aulnets pour y tenir une école. S'étant fait une seconde fois instituteur, il eût la consolation de voir un grand

nombre de jeunes enfans accourir à son école. Il allait réparer avec éclat l'échec qu'il avait éprouvé à la Malbaie, lorsqu'il lui fallut encore changer de position et de résidence. Voici à quelle occasion :

L'aimable et regretté M. C.-F. Painchaud venait de fonder un collège à Sainte-Anne de la Pocatière, au milieu de mille difficultés qu'un homme de sa capacité et de son énergie seul pouvait peut-être vaincre pour réussir dans ce grand projet. Son collège, devenu si remarquable de nos jours, venait d'ouvrir ses portes à la jeunesse canadienne, qui s'y rendait de toutes les parties du Bas-Canada. Malgré qu'il eût fait plus qu'il ne fallait pour se procurer des professeurs ecclésiastiques, il n'avait pu obtenir qu'un directeur, le Révd. M. Etienne Chartier, et un nombre d'ecclésiastiques très-insuffisant.

M. Painchaud avait appris que M. Tremblay était à Saint-Roch, occupé d'une besogne qui, toute utile qu'elle pouvait être, n'était toutefois pour lui qu'un pis aller. Il jeta les yeux sur lui et alla lui offrir de venir professer dans son nouveau collège. M. Tremblay, qui souffrait une espèce de martyre de se voir condamné à vivre au milieu d'un monde pour lequel il n'était pas fait, accepta avec reconnaissance l'offre de M. Painchaud. Il quitta donc son école, qu'il n'avait tenue que quelques mois, pour aller professer au collège de Sainte Anne.

Dans sa nouvelle position, je regrette d'être obligé d'écrire que le bon et paisible M. Tremblay eût beaucoup à souffrir de la part d'un des autres professeurs, sans toutefois que M. Painchaud, qui estimait beaucoup M. Tremblay, en eût la moindre connaissance. On jugera de la charité de M. Tremblay si j'ajoute que jamais il ne s'est plaint de ces indignes traitements, qui eussent révolté tout autre que lui. Je ferai remarquer que ce n'est que par hasard et par une voie détournée, que j'ai appris la conduite de ce profes-

seur. Aussi il est bon que l'on sache que le malheureux auteur des déboires de M. Tremblay fut bientôt forcé de laisser la soutane, tandis que M. Tremblay, par la patience et la douceur qu'il avait montrées, s'assura le respect et l'estime de tous les grands écoliers. J'en ai connu plusieurs et c'est d'eux que je tiens ce fait.

M. Tremblay ne fut que sept à huit mois au collège de Sainte-Anne. Les misères de tout genre qu'il avait éprouvées, pendant son séjour dans cette maison, avaient réveillé les douleurs de sa cruelle maladie. Souffrant et épuisé, il fut contraint de regagner l'île aux Coudres, dont le salubre climat lui redonnait des forces.

Il passa encore près d'une année dans son île natale, étudiant, priant, méditant, souffrant et offrant à Dieu sa maladie toujours renaissante.

Nous étions dans l'été de 1830, et depuis déjà plusieurs mois j'étais curé de Saint-Roch-de-Québec. M. Tremblay, qui était à bout d'expédients pour parvenir au but de ses plus légitimes désirs, vint me rendre une visite, pendant laquelle il me fit part de ses embarras. Je ne pus entendre le récit qu'il m'en fit, sans être touché d'une immense compassion. Après avoir gagné mon cœur, il me demanda si je voudrais le recevoir au presbytère de St-Roch, dans l'espérance qu'il pourrait y trouver les moyens d'achever son cours de théologie.

Outre le titre d'enfant de l'île aux Coudres que M. Tremblay partageait avec moi, nous étions des amis d'enfance et des compagnons de classe; ce qui, alors peut-être plus qu'aujourd'hui, nous rendait comme les enfants d'une même famille. Nous étions logés très grandement à St-Roch et je pouvais, sans me gêner, donner une chambre et une pension à mon bon et saint ami. Je lui dis donc de me venir trouver et que je le recevrais à bras ouverts. Quant à lui faire continuer l'étude de la thé-

ologie, je ne le pouvais, par la raison que je n'en avais pas le temps, mais qu'il pourrait aller en conférence au grand Séminaire de Québec, tout en demeurant chez moi.

Je me rendis chez M. le supérieur du Séminaire, pour lui faire part de l'arrangement conclu entre M. Tremblay et moi. M. Antoine Parent, *mon ange-gardien*, me reçut, comme toujours, avec une grande bienveillance et accorda une pleine liberté à M. Tremblay de venir assister à la conférence, une fois chaque jour.

Grande fut la joie du bon M. Tremblay en apprenant cette heureuse nouvelle.

J'ai honte de rappeler ici la reconnaissance sans bornes que m'a conservée M. Tremblay pour le service que je lui ai rendu, dans cette circonstance.

M. Tremblay vint donc prendre son logement, en compagnie de MM. J. B.-A. Ferland, D.-H. Têtu et Zéphirin Lévêque qui alors étaient condamnés à me servir de vicaires.

Ayant pris quelques jours pour s'essouffler, M. Tremblay commença à suivre les cours de théologie au grand Séminaire de Québec.

Sa santé se soutint au delà de toute prévision, soit par le moyen de l'exercice corporel qu'il prenait tous les jours, soit surtout par la jouissance de l'aimable société des vicaires de la cure de Saint-Roch et, en particulier de celle de M. Ferland dont la gaieté et les manières délicates ont fait le charme de tous ses amis.

A cette époque, M. Tremblay n'était âgé que de trente ans, et il avait l'apparence d'un vieillard de cinquante. Sa figure amaigrie, les traits de son visage contractés par la douleur, sa respiration embarrassée, ses pas lents, sa démarche fatiguée, son corps déjà courbé, son apparence malade, ses fréquents voyages aux mêmes heures de la journée et presque toujours par les mêmes rues, lui suscitèrent un genre de persécu-

tion auquel il était bien loin de s'attendre.

Certaines habitantes des rues de St-Roch par où passait et repassait M. Tremblay tous les jours, s'intriguèrent de ces allées et venues, et soupçonnèrent que ce devait être quelque vieux curé qui avait commis quelque grand crime et qu'on avait condamné pour sa pénitence à faire le continuel pèlerinage de Saint-Roch à la Haute-ville et de la Haute-ville à Saint-Roch. Ce qui, au jugement de quelques commères, donnait plus que des soupçons sur sa conduite passée, c'est qu'on ne lui voyait jamais dire la messe.

Ces suppositions devinrent, en fort peu de temps, des réalités qu'on ne pouvait révoquer en doute, et M. Tremblay fut bien vite devenu un sujet de curiosité, pour ne pas dire de scandale. On le regardait venir de loin ; on sortait aux portes quand il passait auprès des maisons ; on le suivait des yeux, quand il était passé. Et bientôt, M. Tremblay entendit les commères qui appelaient leurs voisines pour voir passer, disaient les unes, *le vieux voyageur* ; les autres *le vieux prêtre interdit*, disaient les autres.

Le bon M. Tremblay, qui alors était dans les ordres sacrés, entendait, de ses propres oreilles, ces propos pas trop flatteurs pour la soutane qu'il portait et, encore moins, pour la dignité à laquelle il allait bientôt être élevé. Contre son habitude de douceur et de patience, il en fut passablement troublé, offensé, irrité même. La chronique du temps rapporte que, pour ne pas entendre ces propos offensants, il prit le parti de passer par des rues détournées pour faire ses voyages journaliers. Comme biographe véridique, j'ai cru devoir rapporter cette chronique, tout en avouant que je ne la crois pas fondée. Ce qui m'empêche d'y ajouter foi, c'est le constant mépris que M. Tremblay a toujours fait des cancanes de cette nature, et qu'ayant toujours tenu

une conduite régulière et sage, il n'a jamais cru devoir se troubler des accusations malveillantes portées contre lui.

Nous étions dans les premiers mois de l'année 1832, et depuis qu'il étudiait la théologie, M. Tremblay avait subi plusieurs examens et les examinateurs avaient rendu de lui les témoignages les plus avantageux. Monseigneur Panet, à qui j'avais donné l'assurance de le garder avec moi, si sa santé ne lui permettait point de travailler au saint ministère, consentit à l'ordonner prêtre, le 7 avril de la célèbre année de 1832. Ainsi l'Eglise allait avoir pour ministre un prêtre éprouvé et qui, par sa charité, sa patience, son zèle, ses souffrances, ses prières, sa prudence, sa rare sagesse, son abnégation, allait être, partout où il irait, comme la bonne odeur de Jésus-Christ.

II

M. TREMBLAY, DANS L'EXERCICE DU SAINT MINISTÈRE.

Ordonné prêtre, M. Tremblay revint à Saint-Roch se préparer à célébrer le lendemain pour la première fois, le divin sacrifice de la messe. Quel jour pour ce saint prêtre que celui du 8 février 1832, lorsque, monté au Saint-Autel, il appelait du sein de l'éternité, où elle fait sa demeure, l'adorable victime qui venait, à sa voix, se placer entre ses mains, puis dans son cœur, pour y mettre comme le sceau à tous les dons qu'il avait reçus !

Pendant que j'écris ceci, puis je ne pas me rappeler que, moi aussi, le 29 mai 1825, assisté de mon vénérable *ange-gardien*, M. Antoine Parent, je montais à l'autel de la dévote petite église de l'Hôtel-Dieu pour offrir, la première fois de ma vie, le très saint sacrifice de la messe ! O mon Dieu, donnez-moi la grâce de pleurer amèrement, avant d'aller à votre tribunal, d'avoir oublié si souvent, depuis ce jour, la sainteté qui doit accompagner le prêtre à l'autel !

O mes mains ! ô mes yeux ! ô mon cœur ! quels moyens ai je employés pour vous garder purs depuis que, pour la première fois, je tenais dans mes mains l'adorable victime du calvaire, je la contempiais sous mes yeux, je la recevais dans mon cœur ! O mon Dieu ! pardon !

Après qu'il eut fini son action de grâces, avec quelle respectueuse affection nous, les prêtres de la cure de Saint-Roch, nous embrassions le bon M. Tremblay, qui venait prendre sa place dans les rangs de la milice sacerdotale et s'associer à nos travaux du saint ministère dans la grande paroisse de Saint Roch de Québec ! !

Mais il était réglé, là haut, que nous ne devions pas avoir longtemps cette consolation ; car le nom de *vieux voyageur* que lui avaient donné certaines femmes de Saint Roch, pendant qu'il allait aux conférences du Séminaire, allait, je ne sais trop pourquoi, devenir comme un pronostic du sort qui l'attendait pendant une grande partie de sa carrière sacerdotale.

A peine M. Tremblay avait été ordonné prêtre, que Monseigneur Panet l'envoyait à Charlebourg pour avoir soin de la cure du digne et vénérable M. Antoine Bedard, que nous, ses contemporains, avons tant aimé et qui méritait tant d'être aimé. Une maladie assez grave qui heureusement n'eût pas de longues suites, l'empêchait de pouvoir remplir ses fonctions. M. Tremblay s'en acquitta à la complète satisfaction de cet excellent curé qui, la première fois qu'il me rencontra, me parla avec admiration du zèle, de la prudence et de la piété de M. Tremblay. J'étais ainsi déjà bien récomposé pour ce que j'avais fait en faveur de ce jeune prêtre. Car l'opinion de M. Antoine Bedard était sans réplique ; il s'y connaissait.

Après quinze jours d'absence, M. Tremblay revenait à Saint-Roch. Je n'eus qu'à me féliciter de la sagesse et de la diligence que M. Tremblay apportait en toutes choses.

Nous allions bientôt entrer dans l'été de 1832, qui a laissé de si douloureux souvenirs dans notre pays, surtout dans les villes de la Province. De même qu'à l'approche des grandes commotions, qui doivent bouleverser le monde, des pressentiments étranges, un malaise universel, des craintes sinistres qui opprèsaient toutes les âmes, une même pensée de terreur que rien ne pouvait éloigner, jetaient dans les familles, dans les relations sociales, dans toutes les classes de la société et sur tous les visages, un deuil profond qui se manifestait par des soupirs et des larmes. Le choléra semblait à tous apparaître dans le lointain et menacer de faire un grand nombre de victimes.

Les fêtes de la Pentecôte qui, en l'année 1832, tombaient les 10^e, 11^e, et 12^e jours de juin, approchaient. Une atmosphère humide, brumeuse, sombre et pestilentielle environnait la ville et les faubourgs ; une tristesse profonde apparaissait sur tous les visages.

Après l'office du matin, nous étions réunis à table, M. Tremblay était avec nous, lorsqu'un messager accourut au presbytère pour demander un prêtre. Un nommé *Letarte*, je crois, demeurant au nord de l'église de Saint-Roch, venait d'être frappé par la cruelle et impitoyable épidémie. M. Ferland était demandé, et c'est lui qui eût l'honneur de nous montrer le chemin du dévouement sacerdotal. Pendant les vêpres, une seconde victime fut atteinte dans l'église. Dieu commençait à visiter son peuple avec la verge qui frappe les corps pour sauver les âmes. Le choléra était déclaré ; il n'y avait plus moyen d'en douter.

Je m'y attendais, et il me semble que j'y étais préparé. Mais ce n'était que comme de loin et en spéculation, lorsque l'arrivée du choléra et l'idée d'une mort qui me semblait inévitable, vinrent porter la terreur dans mon âme. J'avoue, à ma grande confusion, qu'il me fallut

trois jours pour me résigner à cette mort. Elle m'apparaisait, je ne sais pourquoi, comme plus terrible que toutes les autres. Ce n'était plus la mort en spéculation ou telle qu'une profonde méditation peut en faire naître la conviction, mais bien la mort en réalité et à un âge où doit agir, dans toute sa force, cet amour de la vie inhérente à la nature humaine. Dieu cependant eût pitié de moi; il vint au secours de cette triste nature humaine, qui ne sait ce qui lui est avantageux. Car c'était bien réellement un gain pour un prêtre que de mourir pour ses frères et de sacrifier une vie périssable pour leur procurer une vie impérissable. Je savais tout cela; je l'avais médité; je m'étais déjà résigné bien des fois, et je frissonnais à la seule pensée de mourir du choléra.

Dieu me donna le temps de me préparer, car je fus le dernier qui fut demandé pour aller administrer un cholérique. Et les trois jours de combats terminés, Dieu me fit la grâce d'une profonde résignation. Vivre ou mourir, mourir ou vivre, devint une même chose pour moi.

Par les combats qu'il m'avait fallu livrer pour en venir là, j'ai compris quels doivent être ceux d'un homme condamné à mourir sur une potence, dans toute la vigueur de l'âge, et qui compte les heures qui précèdent l'heure de cette mort qu'il ne peut éviter. Quel acte héroïque de résignation fait cet homme! quel immense pardon il doit attendre de la miséricorde de Dieu, s'il accepte cette mort en expiation de ses péchés!

M. Tremblay, comme toujours, beaucoup plus courageux que moi, parce qu'il possédait à un plus haut degré que moi le véritable esprit sacerdotal, ne se troubla d'aucune façon à l'apparition de la terrible maladie. Il fit comme font tous les bons prêtres, il humilia son âme sous la main de Dieu, et puis il se dévoua avec un zèle admirable, une charité sans bornes et un héroïque

dévouement, à porter les secours religieux aux pauvres cholériques, dont il me semble entendre encore le cri de douleur que, malgré leur résignation, les souffrances aiguës que leur causaient les crampes, faisaient sortir de leur poitrine ces paroles: *Oh! oh! ça me dévore!* Le courageux M. Tremblay se dévouait jour et nuit, à visiter les malades, dans un temps où l'état humide et brumeux de l'atmosphère fournissait un nouvel aliment à cette désolante maladie!!

Au moment où le redoutable fléau allait sévir avec la plus grande rigueur, mes trois vicaires se trouvèrent, en même temps, obligés de garder le lit par une indisposition assez sérieuse qui dura je pense, pendant un jour et demi à deux jours. On comprend que me trouvant seul en état de visiter les malades, qui tombaient par dix et quinze à la fois, je ne pouvais suffire et que, malgré toute ma bonne volonté, plusieurs malades seraient morts sans recevoir les sacrements si je n'avais eu M. Tremblay; car, dans un grand nombre de cas, la violence de la maladie était telle que l'homme le plus robuste, qui en était frappé, n'avait que pour une heure ou deux à vivre.

Ce fut alors qu'il me fut donné de comprendre ce que renfermait de vigueur cette âme sacerdotale, dont le corps pouvait à peine se soutenir debout sans chanceler, sous le poids de la douleur. Pour me secourir en allant administrer les malades, il se multiplia d'une manière vraiment prodigieuse. Haletant, soufflant à peine, courbé par d'atroces douleurs, ce digne prêtre ne prit aucun repos, et montra une force morale et un courage qui me jetaient dans l'admiration.

Je me rappelle que la première nuit où nous n'étions que nous deux pour administrer les malades, j'étais parti peu de temps après le soleil couché pour aller parcourir plusieurs rues où presque à chaque maison, il fallait entrer pour administrer

quelque pauvre cholérique, dont les cris de douleur me brisaient l'âme. Ayant terminé ma longue et désolante tournée, je revenais au presbytère vers l'heure de minuit, lorsqu'arrivèrent presque en même temps un grand nombre d'hommes, de tous les points d'une nouvelle rue que le choléra venait d'envahir. Il n'est pas inutile de faire remarquer que le choléra se promenait dans les rues, pour ainsi dire, à la façon d'un voyageur qui ne retourne point sur ses pas. Il les parcourait d'un bout à l'autre, y frappait toutes les victimes que le doigt de Dieu lui avait désignées, changeait ensuite de rue, et ne revenait plus dans celles qu'il avait visitées. Voilà ce que j'ai vu de mes propres yeux, et ce qui me faisait comprendre que le choléra portait la marque visible et indubitable d'un fœu de Dieu.

Ne pouvant aller secourir tous ces malades à la fois, je montai à la chambre de M. Tremblay, qui n'y était que depuis environ vingt minutes. Comme moi, il était parti, pendant la veillée, et avait administré un grand nombre de malades. Il venait de se mettre sur son lit pour se reposer un peu de ses fatigues.

J'hésitai quelques moments à lui faire part du but de ma visite. Il m'en coûtait tant de lui demander de retourner aux malades ! Mais il le fallait, car, sans son aide, plusieurs seraient morts sans sacrements. Je me rappelle encore, avec quel courage il se leva, sans la moindre plainte, sans le moindre mouvement de mauvaise humeur, respirant péniblement, brisé par la douleur d'une attaque violente de son asthme, il me dit en souriant : " Allons ! allons ! ça va briser un peu plus le vieux Tremblay, mais les pauvres malades sont encore beaucoup plus brisés que lui ! " Il descendit aussitôt, et alla continuer sa glorieuse nuit en administrant les cholériques avec le même zèle et la même charité.

Dans les premiers mois de cette

année, 1832, le bon vieux Père Daulé, " dont la mémoire est en bénédiction, " ayant laissé sa déserte de la communauté des Ursulines de Québec, était venu prendre sa pension au presbytère de Saint-Roch.

Ce bon Père eût bien désiré pouvoir s'associer à nous dans le sublime ministère que nous exerçons ; mais il était incapable d'aller seul aux malades, auxquels il ne pouvait administrer l'extrême-onction, parce qu'il avait presque complètement perdu l'usage de la vue.

Dieu ne voulait pas le priver de cette consolation. Un jour que je passais par le réfectoire pour y prendre un peu de nourriture, comme en courant, car nous n'avions pas le temps de nous asseoir, excepté pour entendre les confessions de nos autres cholériques, j'y rencontrai le bon Père Daulé qui me dit, avec l'accent d'un profond chagrin : " Est-ce que je n'aurai pas le bonheur d'aller consoler quelques pauvres malades ? " " Il n'y a pas moyen de vous donner cette consolation, " lui répondis-je, " à moins que vous ne vous entendiez avec M. Tremblay, qui pourrait vous accompagner pour donner l'extrême-onction à ceux que vous auriez préparés à la recevoir. " Je dois dire ici que mes autres vicaires s'étaient rétablis et avaient repris l'exercice du ministère.

Je revins un peu plus tard au presbytère, et j'y appris que M. Daulé et M. Tremblay, s'étaient concertés pour aller de compagnie, administrer les malades. Je leur procurai une voiture. Cette touchante société, devint un spectacle émouvant pour la paroisse.

Le bon vieux Père Daulé confessait les malades, surtout les Irlandais, sans les voir, et M. Tremblay, leur administrait l'extrême-onction, pendant que le Père Daulé, agenouillé près de lui, priait comme un ange.

Je suis intimement persuadé que tous les mourants auprès desquels j'ai été appelé, sont morts en prédes-

tinés, et d'après ce qui est parvenu à mes oreilles j'ai raison de croire que ceux qui ont été administrés par d'autres prêtres que moi sont morts dans les mêmes dispositions. Voici les preuves à l'appui de mon opinion :

10. Pas un seul, parmi le nombre immense de ceux qui ont été frappés n'est mort sans pouvoir se confesser avec une parfaite connaissance, ce qui, sans une intervention spéciale de la Providence, devait arriver pour plusieurs ;

20. Non seulement ils ont tous eu le bonheur de recevoir les derniers sacrements, mais encore ils les ont tous reçus avec un repentir de leurs fautes et une confiance en Dieu, tels que j'en ai bien rarement été témoin à l'égard de ceux que j'ai vus mourir d'autres maladies ou en d'autres temps ;

30. Contrairement à ce qui a lieu à l'égard de beaucoup d'autres malades, ils avaient le souvenir de leurs fautes si clair, si circonstancié, si complet que j'étais dans l'admiration, et cela sans aucune exception, à ma connaissance ;

40. Malgré les douleurs atroces que leur causaient les crampes, je n'ai jamais ouï un murmure, une plainte, une simple impatience s'échapper de leurs bouches, mais tous exprimaient la plus parfaite soumission à la volonté de Dieu ;

50. J'ai constamment remarqué que c'étaient les plus grands pécheurs, ou ceux qui avaient passé un plus long temps sans approcher du Saint tribunal, qui témoignaient un repentir plus profond, une plus grande confiance dans l'infinie miséricorde de Dieu. Plusieurs, me voyant entrer dans leurs maisons, me disaient : " Vous m'avez appelé bien des fois, de la part de Dieu, et moi, misérable, je n'ai pas voulu vous aller trouver ! Aujourd'hui que je ne puis plus aller vers vous, c'est vous qui venez vers la brebis égarée ! Oh ! de grâce, aidez moi à obtenir miséricorde ! "

Un dernier trait mettra comme le sceau à toutes les preuves que je viens d'indiquer. Pendant les premières heures de la maladie, il fallait constamment frictionner les membres des colériques, pour rendre moins intolérables les douleurs que leur causaient les crampes. Eh ! bien je déclare, que pas une seule fois, sur les centaines de malades que j'ai confessés, je me suis vu obligé d'interrompre les confessions et d'appeler quelque personne pour leur faire des frictions. C'est un fait qui s'est constamment renouvelé pour chaque mourant, à quelque période que fut parvenue la maladie. Du moment que je commençais à entendre les confessions, les crampes cessaient tout à coup, pour ne revenir qu'après la confession terminée, ou pendant l'administration du sacrement de l'extrême-onction. Si la bonté de Dieu n'en eût pas disposé de la sorte, comment eussions-nous pu suffire à entendre les confessions d'un si grand nombre de malades, s'il eût fallu les interrompre à chaque instant ? Enfin qu'on veuille se rappeler que le choléra de 1832 était comme une grande visite de Dieu, qui porte toujours avec elle des grâces extraordinaires de conversion.

Vers le 25 de juin, c'est-à-dire quinze jours depuis son apparition, le choléra était moins sévère ; les cas n'étaient pas aussi fréquents ni aussi fatals ; il semblait las des coups terribles qu'il venait de frapper. On put respirer un peu. Il nous fut donné de pouvoir monter à la Hauteville pour savoir des nouvelles de nos confrères dont nous n'avions pas entendu dire un mot depuis le commencement du fléau. Par une visible et éclatante protection, Dieu les avait préservés de la mort, comme il nous avait préservés nous-mêmes.

La diminution du redoutable choléra ayant fait renouer un peu les relations sociales interrompues déjà depuis longtemps, nous apprîmes avec douleur que le fléau avait fait

son apparition dans les paroisses d'en bas du fleuve, et notamment dans celles du comté de Charlevoix.

M. Tremblay, dont nous pouvions alors nous passer, ayant en vent de cette triste nouvelle, s'offrit généreusement d'aller porter secours aux curés de ces paroisses et en obtint la permission de Mgr Panet. Il prit donc passage dans une goélette de la Malbaie.

Par malheur pour lui et pour le succès de la mission de charité qu'il allait remplir, M. Tremblay avait oublié ou n'avait pas cru nécessaire de prendre des lettres de Monseigneur Panet, qui devaient lui servir d'introduction auprès des curés qu'il allait secourir. Pour n'avoir pas pris cette précaution qui, en tout autre temps, eût peut-être été inutile, M. Tremblay eût à subir des misères, des rubuts, des accusations mêmes qui lui auraient fait regretter d'avoir entrepris ce voyage, si le motif n'en eût pas été aussi louable.

Le choléra qui avait causé, dans les villes et dans leurs environs, des terreurs incroyables, en avaient causé encore de plus grandes au loin. Des navigateurs, des voyageurs, des déserteurs, que le fléau avait fait fuir du centre de la contagion des villes et des faubourgs, avaient semé l'épouvante sur la route par des récits vraiment effrayants. Dans presque toutes les paroisses, on avait établi des bureaux de santé dont les réglemens, d'une sévérité extrême, interdisaient l'entrée de l'endroit à tous ceux qui venaient des villes ou des centres où régnait la maladie.

Il trouva que la population de l'île aux Coudres n'était pas aussi effrayée du choléra, qu'on avait essayé de le lui persuader, pendant son voyage. On savait qu'il venait directement de Québec, et un assez grand nombre de personnes vinrent lui rendre visite et s'informer si ce que l'on entendait dire était véritable; car on avait fait courir les bruits que tout le monde mourait, sans aucune exception. Loin d'augmenter leurs terreurs, les

récits que leur fit M. Tremblay de ce qui se passait à Québec, contribuèrent à les rassurer un peu et les convainquirent que tout le monde ne mourait pas.

Les parents de M. Tremblay demeuraient à environ trois quarts de lieue de l'église. Or il est de règle, à l'île aux Coudres, qu'une nouvelle peut en faire deux fois le tour dans l'espace de moins de vingt-quatre heures, même dans les temps de l'hiver où les chemins sont impraticables. De là il arrive qu'un étranger, qui y met le pied et s'y montre à une seule personne, peut s'attendre que, en moins de quatre heures, presque tous les habitants de l'île connaîtront son arrivée.

Vers les sept heures du soir, le président et les membres du bureau de santé avaient été informés que M. Tremblay, venant de Québec, était arrivé dans l'île et avait été prendre sa retraite chez ses parents. Sans perdre un instant, le président du bureau envoya prévenir tous les membres de se réunir immédiatement pour une affaire de la plus grande importance. Ils empruntèrent des ailes pour faire plus promptement le voyage de leurs demeures au lieu où devait se tenir l'assemblée. La chronique du temps rapporte que les délibérations des gardiens de la santé publique furent très animées et qu'à la très-grande majorité, il fut résolu de ne pas perdre un moment pour empêcher la contagion de se répandre dans l'île. Le bureau chargea un de ses membres d'aller, sur le champ et malgré l'heure avancée de la nuit, signifier la résolution du bureau au nouvel arrivé.

M. Tremblay était à converser fort paisiblement avec ses parents et quelques voisins lorsque, sur les dix heures du soir, il vit entrer le député de l'assemblée qui venait lui signifier de sa part de se garder d'oser mettre le pied en dehors de la maison où il était actuellement, car telle était la décision des gardiens de la santé publique, dans l'île aux

Coudres. Et, sans perdre un moment, il sortit de la maison où était le pestiféré.

Comme on le voit, c'était une sentence d'excommunication un véritable emprisonnement pour celui qui ne s'était rendu à l'Île que pour secourir ceux que la maladie aurait pu atteindre. Je n'ai nullement l'intention ici de condamner cette mesure de sûreté, mais seulement l'exagération qu'on y apporta.

Il n'en était pas moins vrai que, contre son attente et d'une manière assez cavalière, M. Tremblay était réellement emprisonné dans la maison de ses parents ; on ne lui donna pas même la liberté d'aller dire la sainte messe le jour de la fête de St Pierre ni le lendemain qui était un dimanche.

Voyant donc que sa présence, à l'Île aux Coudres, était un sujet de crainte excessive pour les habitants et le bureau de santé, il se décida de sortir de l'Île, *sans tambour ni trompette*.

De bonne heure, le lundi matin, il se fit traverser aux Eboulements, espérant que sa présence n'y serait pas, comme à l'Île aux Coudres, le sujet d'une terreur panique, qui obligerait les bureaux de santé à lui interdire la société des vivants, ou à lui fermer la porte des églises.

Il se fit conduire directement chez l'honorable Paschal Laterrière, dans le but d'en obtenir un *passé-port*, afin de pouvoir continuer son voyage. L'honorable monsieur Laterrière, qui connaissait très-bien M. Tremblay, le reçut avec sa courtoisie ordinaire. Mais il ne jugea pas nécessaire de lui donner le *passé-port* qu'il demandait, par la raison qu'étant prêtre, son habit valait mieux qu'un *passé port*. Au départ de M. Tremblay, il lui assura qu'il pouvait aller là où bon lui semblerait, sans aucun danger d'être molesté.

Cette autorisation verbale ne faisait pas tout-à-fait l'affaire de M. Tremblay, qui venait d'apprendre, à ses dépens, à quoi lui avait servi celle

que lui avait donnée Monseigneur Panet ; mais il fallut bien s'en contenter. Et le *vieux voyageur* se mit en route, pour descendre à la Malbaie, dernière place où il allait.

En passant au presbytère des Eboulements, M. Tremblay y entra pour saluer M. Pierre Clément, alors curé de cette paroisse, qui le reçut très-amicalement et l'invita à prendre le diner, en compagnie de ses deux futurs neveux, qui s'y trouvaient réunis pour le festin de la *grand' demande*. C'était une bonne aubaine à laquelle M. Tremblay ne s'attendait guère.

Après quelques quarts d'heure passés avec l'aimable et joyeuse compagnie, M. Tremblay prenait congé de ses hôtes et spécialement du vénérable M. Clément, qui l'invita fort gracieusement à venir coucher chez lui, à son retour.

M. Pierre Duguay, curé de la Malbaie, reçut assez bien M. Tremblay, mais pas avec un grand plaisir. Il craignait, avec raison, les reproches des officiers de santé qui, à la Malbaie plus qu'ailleurs, redoutaient l'invasion du choléra, par l'arrivée des voyageurs et surtout des navigateurs. Ne voulant pas donner un prétexte de mécontentement contre lui, M. Duguay demanda avec instance à M. Tremblay de vouloir bien s'abstenir de faire des visites dans sa paroisse, lui permettant, au reste, de demeurer dans son presbytère, aussi long temps qu'il le jugerait à propos. Par le fait même de cette restriction, M. Tremblay se trouvait de nouveau bien et dûment prisonnier dans le presbytère de la Malbaie. C'était jouer de malheur et laisser une réclusion pour courir après une autre. Car M. Tremblay devait conclure de l'injonction de ne pas sortir du presbytère, qu'on lui signifiait, dans les meilleurs termes possibles, qu'il ferait bien de retourner d'où il était venu, et, encore pour cette fois, *sans tambour ni trompette*.

Le lendemain de son arrivée, de très-grand matin, M. Tremblay se

hâtait de partir de la Malbaie pour regagner les Eboulements, afin d'y passer la nuit, sur l'invitation expresse de M. le curé. Mais voici bien une autre affaire : en mettant le pied dans le presbytère, on lui signifia, sans plus de façon, qu'il eût à continuer son voyage, car défense avait été faite à M. Clément de le recevoir dans sa maison.

Ainsi rebuté, chassé, emprisonné, ou mis à la porte comme un pestiféré ou un excommunié, M. Tremblay se décida à monter à Québec.

Heureusement qu'en arrivant au bas des Eboulements, il trouva une goëlette prête à faire voile.

Nous en étions sur la fin de juillet et le choléra, quoiqu'un peu moins sévère, faisait encore un grand nombre de victimes. Il y avait au-delà d'un mois et demi qu'il avait frappé ses premiers coups. Exténués par cette longue suite de jours où nous n'avions presque pas eu de repos, même pendant les nuits, M. Tremblay n'était pas de trop. Il fut donc, d'un commun accord et avec un insigne bonheur, réintégré dans le poste d'honneur qu'il avait si bravement occupé.

Mais il était réglé que le bon M. Tremblay ne devait pas rester longtemps avec nous. En effet, il n'y avait que peu de jours qu'il était revenu dans nos rangs, lorsque Monseigneur Panet le fit demander à l'évêché. C'était encore pour accomplir sa vocation de *voyageur*.

M. Jean-Baptiste Maranda, alors curé du Château-Richer et de l'Ange-Gardien, venait de tomber malade par suite des fatigues éprouvées dans la desserte de ses deux paroisses, où le choléra sévissait avec beaucoup de rigueur.

M. Tremblay accepta avec empressement la mission que lui offrait son évêque. M. Tremblay se multiplia, pendant près d'un mois et demi, pour suffire à l'administration des sacrements aux cholériques.

M. le curé du Château-Richer et de l'Ange Gardien se rétablit enfin

et put se passer des services de M. Tremblay, à qui il conseilla de prendre un peu de repos. Mais, comme le disait depuis l'excellent M. Tremblay : " J'étais alors semblable à une vieille cheville qui, n'ayant point trouvé sa place dans la construction d'une maison, avait été abandonnée sur le terrain, et ne pouvait plus servir qu'à boucher un trou tantôt un autre." Hélas ! ce n'était que trop vrai ! Car à peine avait-il cessé de travailler au Château-Richer et était-il revenu au milieu de nous, qu'il lui fallut boucher un autre trou ou, si on l'aime mieux, aller remplir un autre vide.

Un des vicaires de la cure de Québec étant tombé malade, ce fut M. Tremblay qui fut chargé d'aller le remplacer. C'était vers le mi-septembre, temps où le choléra ne faisait plus que de très rares victimes. Aussi, M. Tremblay, le pauvre impotent, la *vieille cheville*, cet homme qu'on semblait n'avoir ordonné prêtre que pour être à la charge d'un autre, se trouvait, par le fait, beaucoup plus capable qu'un grand nombre de ses confrères.

Pendant qu'il était encore à errer dans le comté de Charlevoix, j'avais été diner au Séminaire de Québec, où les évêques prenaient encore leur pension. On n'eût rien de plus pressé que de me demander des nouvelles des prêtres qui m'avaient aidé à administrer les pauvres cholériques. M. le Grand Vicaire Demers, qui estimait beaucoup M. Tremblay, à cause de son rare bon sens, m'adressant la parole : " Mais qu'avez-vous donc fait de M. Tremblay, pendant le choléra ? " dit-il. Je lui racontai les services qu'il nous avait rendus et lui parlai du grand courage qu'il avait montré à visiter les malades, de jour et de nuit, sans interruption, puis j'ajoutai : " Si j'étais évêque de Québec, je donnerais à M. Tremblay la plus belle petite cure de mon diocèse, et je ne croirais pas lui faire un présent. " " Ce serait

“ bien, ” me répondit en souriant cet homme admirable, “ et je vous assure que vous n'auriez pas lieu de vous en repentir, car M. Tremblay est un digne prêtre ; je le connais bien—et depuis longtemps. ”

Loué par M. le grand Vicaire Demers, dont l'opinion était d'un si grand poids auprès des autorités ecclésiastiques, M Tremblay fut complètement réhabilité dans l'opinion de ceux qui l'avaient regardé comme un *membre inutile*, ou ce qui était beaucoup plus injuste, comme un véritable fardeau pour ses supérieurs.

A la Saint Michel, M. Tremblay, reçut des lettres de vicaire, pour l'importante paroisse de la Malbaie. A peine y était-il arrivé que de nouveaux travaux et de nouveaux dangers l'attendaient, car le choléra venait de s'y déclarer pour la troisième fois.

Ceux qui ont connu jusqu'où s'étendaient, à cette époque, les limites de cette paroisse, la difficulté de ses chemins, les côtes qu'il fallait sans cesse ou monter ou descendre, pourront seuls se faire une idée des fatigues que dut éprouver M. Tremblay, pendant tout le mois d'octobre. Car le choléra n'y cessa ses ravages qu'aux approches de la Toussaint.

Après trois ans de séjour à la Malbaie, la cruelle maladie dont il souffrait avait achevé d'épuiser ses forces, et il fut obligé de demander quelque temps de repos qui lui fut accordé.

Il n'est pas hors de propos de faire connaître que, dans le courant de l'été qui venait de finir, le bon vicaire de la Malbaie avait eu la douleur d'apprendre que plusieurs membres de sa famille, sa mère, ainsi que deux de ses frères et deux de ses sœurs, étaient morts du typhus, dans l'espace de trois mois. Au moment où il allait laisser la Malbaie, il venait d'apprendre que deux autres personnes de sa famille étaient en danger de mort, par suite de la même maladie.

On était à l'automne de l'année 1835, quelques jours seulement après la Toussaint. La neige blanchissait déjà les rivages du fleuve ; le temps était sombre et froid ; la tempête, qui avait apporté cette neige, était de beaucoup diminuée, lorsque M. Godefroy Tremblay, après avoir fait ses adieux à son curé, prit passage dans un petit bateau de la Malbaie pour se rendre à Québec où il avait l'intention de consulter quelque médecin habile.

Il était écrit que M. Tremblay devait être le plus malheureux des voyageurs, sur terre et sur mer.

Le petit bateau, dans lequel il avait pris passage, se trouvait rendu le long de l'Île aux Coudres, lorsque le vent avait complètement cessé, et que le baissant était sur le point de reprendre son cours, ayant ainsi arrêté la marche du bateau.

M. Tremblay crut que la Providence disposait des choses pour qu'il eût la consolation de visiter sa famille, si cruellement éprouvée. Pensant qu'il ne pouvait rencontrer un refus, il demanda au capitaine s'il aurait la complaisance de le débarquer sur l'Île, lui donnant pour motif le besoin qu'il avait d'aller consoler sa famille éplorée et de dire quelques paroles de consolation à deux de ses sœurs dont on attendait la mort d'un moment à l'autre. Il offrit de payer *une piastre* pour chacune des heures qu'il passerait sur l'Île. La réponse du capitaine fut que, pour aucun prix, il ne consentirait à retarder son voyage pour l'attendre.

En me faisant part plus tard de ce refus qui l'avait si cruellement affligé, M Tremblay me dit qu'il allât se placer au fond de la cale du bateau, afin de n'avoir pas la douleur de voir, en passant, la maison de ses parents où régnaient depuis si longtemps la maladie, la mort et la désolation.

Que fit-il alors ? Il n'a pas voulu me l'apprendre ; mais il est facile de le deviner. Il pria Dieu, avec larmes, de lui venir en aide.

Il est raconté dans la vie de Saint Benoit, par Saint Grégoire le Grand, qu'un jour ce serviteur de Dieu était allé, accompagné d'un certain nombre de ses religieux, rendre une visite à sa sœur Sainte Scholastique, Ils passèrent tout le jour en chants pieux et en colloques célestes. Le soir arrivé, Scholastique supplia son frère de passer la nuit auprès d'elle. St Benoit lui répondit qu'il ne pouvait passer la nuit en dehors de sa cellule. En ce moment, aucun nuage quelconque n'apparaissait dans le ciel.

Grandement contristée par le refus de son frère, la chère Scholastique se joignit les deux mains, les posa sur la table et s'y appuyant la tête, elle se mit à prier en versant un torrent de larmes. Sa prière finie, elle leva la tête, mais voilà qu'en même temps, se firent entendre d'effrayants coups de tonnerre qu'accompagnait une pluie torrentielle. Il fut donc impossible à Saint Benoit de regagner son monastère. Malgré lui, il fut obligé de passer la nuit avec sa sœur.

La prière de M Tremblay fut elle exaucée comme celle de Sainte Scholastique ? Toujours est il qu'à peine il y avait cinq minutes qu'il était descendu au fond du bateau que s'élevait tout d'un coup un vent d'ouest d'une violence extrême. Il soufflait à peine depuis un quart d'heure que les vagues, soulevées par cette soudaine tempête, menaçaient d'engloutir le bâtiment.

À la vue de cette bourrasque, et de ces vagues s'élevant comme des montagnes, le capitaine vit qu'il n'y avait qu'un seul parti à prendre et que de gré ou de force, il fallait bien s'y résigner : c'était de *relâcher* et d'aller chercher un abri dans le havre appelé le *mouillage*, qui se trouve le long de l'île.

À peine y avait-il jeté l'ancre, que le capitaine s'empressa d'offrir à M. Tremblay de le débarquer sur l'île, s'il le désirait, convaincu que c'était lui qui avait soulevé cette tempête

et que, s'il ne déférait pas à sa demande, d'autres malheurs lui arriveraient pendant son voyage. Quoiqu'il en soit, M. Tremblay eut la consolation d'aller visiter ses parents dans le deuil et de leur adresser quelques bonnes et douces paroles.

Cette tempête de vent d'ouest ne dura que quelques heures, et autant de temps qu'il en avait besoin pour aller passer quelques moments dans la maison désolée de ses parents. Cette circonstance me confirme dans l'opinion que, descendu au fond de la cale du bateau, M. Tremblay avait fait comme la bonne Sainte Scholastique, et que comme elle, il avait été exaucé.

Après avoir consolé ses parents, et encouragé ses deux sœurs malades à se résigner à la volonté de Dieu, M. Tremblay se hâta de revenir au *mouillage*. La tempête avait cessé. Il embarqua sans délai ; et il se rendit très-heureusement à Québec.

Quoique souffrant plus que jamais, il fut nommé au vicariat de Ste Rose, près de Montréal, où l'on espérait qu'un meilleur climat le rétablirait. Il n'y put tenir que trois mois et demi, et, par l'intermédiaire d'un ami de collège, M. Pepin, alors curé du Saut-au-Récollet, il obtint une chambre chez les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Touchées de l'état déplorable où était réduit leur nouveau malade, elles en prirent un soin tout spécial. Quand M. Tremblay parlait des attentions et de la charité compatissante des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, à son égard, il ne pouvait trouver d'expressions assez énergiques pour dire l'admiration qu'il avait pour ces saintes filles. En cela M. Tremblay n'était que l'écho de tous ceux qui ont eu le bonheur d'être soignés dans quelque une de nos communautés d'hospitalières.

Dans le cœur de toutes ces saintes filles qui se consacrent à soulager les nombreuses misères humaines, il y a quelque chose d'ineffable. Ce n'est pas de la compassion telle qu'un

être humain peut en éprouver pour les souffrances de ses semblables, c'est une expansion de douceur, de bonté, de doux et d'aimables soins, qui seule serait suffisante pour faire de ces incomparables filles, une ressemblance étonnante de la bonté et de la charité d'un Dieu. Quand même la religion catholique n'aurait d'autres merveilles à nous montrer que celles qu'elle sait opérer dans le cœur de nos religieuses hospitalières, il serait plus que démontré qu'elle est sortie du côté ouvert d'un Dieu, mourant par charité pour sa créature.

Puisque la suite des événements qui ont fait partie de la carrière sacerdotale de mon bon et saint ami M. Tremblay m'a conduit à parler de nos sœurs hospitalières, qu'il me soit permis de rendre ici témoignage de ce dont j'ai été témoin, pendant plusieurs mois.

Par deux fois différentes, j'ai été sous les soins des Religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec. Par deux fois, j'ai vu de mes yeux, et pendant un long temps, les hospitalières de l'Hôtel-Dieu, au milieu des malades, je les ai examinées de près, et voici le témoignage que la reconnaissance et l'admiration me donnent le droit de leur offrir :

Pendant ma première année de philosophie, j'ai passé tout un hiver à l'Hôtel-Dieu de Québec, couché sur un lit, par suite d'un mal à une jambe, contracté pendant mes vacances et que, par une imprudence assez ordinaire aux écoliers, j'avais négligé de soigner.

Tandis que j'étais dans une salle de malades, j'ai vu, deux fois chaque jour, ces vénérables filles, recueillies et silencieuses, marchant en procession, entrer dans la salle des malades pour les servir. J'ai vu les unes occupées aux emplois les plus vils, j'ai vu les autres panser des plaies dont la puanteur et l'horrible aspect me soulevaient le cœur. Et sur les traits du visage de ces personnes, assez souvent d'une extrême déli-

catesse, je n'ai jamais aperçu le moindre signe de dégoût ou de répugnance ou de dédain, mais, bien au contraire, une expression de compassion, de bonté, même d'un incroyablement bonheur et d'une angelique douceur.

Je les ai vues aller au lit de chaque malade lui porter de la nourriture, et le faire manger elles-mêmes de leurs propres mains, quand il ne pouvait se servir de siennes. Je les ai vues s'approcher du lit des mourants, leur dire quelques bonnes paroles, les encourager, les consoler, leur parler de Dieu, de sa bonté, de sa miséricorde et du bonheur de le voir au ciel. Et, sur les figures de ces anges de la terre, j'ai contemplé, chaque fois, une expression de modestie, de paix, de satisfaction inexprimables. Je les ai vues à genoux auprès du lit des mourants, priant pour eux avec une terreur ineffable, leur suggérer de bonnes et saintes pensées, leur aider à faire des actes de vertus théologiques et à offrir à Dieu le sacrifice de leur vie, et ne les quitter qu'après avoir reçu leur dernier soupir. Enfin, et pendant qu'un grand nombre de personnes s'amuse, ou se divertissent, ou dorment fort tranquillement sur des lits bien mollets, j'ai vu ces anges de charité, associées deux par deux, passer les nuits entières sans prendre un moment de repos, aller sans cesse au lit de chaque malade, s'informer s'il n'avait pas besoin de quelque chose, et sur sa réponse affirmative, aller avec empressement le lui chercher.

J'ai vu ces choses, chaque jour et chaque nuit, et chaque fois que j'en ai été témoin, j'en ai été dans l'admiration. Et, après avoir contemplé ces saintes et admirables hospitalières il m'a semblé que j'avais compris ce que peut renfermer de bonté, de charité, de douceur, de compassion et d'héroïque dévouement, toute âme que la divine charité a formée à l'image du divin crucifié.

Depuis que je suis prêtre, j'ai vu

des mères au chevet du lit d'un enfant malade ou mourant. J'ai été ému de leur douleur, de leurs larmes et des soins empressés qu'elles prodiguaient à cet enfant chéri. Cette vue me faisait venir les larmes dans les yeux ; j'avais compassion d'elles. Mais, dans ces mères, je n'ai pas reconnu une sœur hospitalière. Celles-là étaient des créatures humaines ; celle-ci une créature divinisée. Ces mères excitaient ma commisération ; cette hospitalière, mon admiration. Les premières me faisaient connaître ce que la nature a mis de tendresse dans le cœur d'une mère ; la seconde ce que la grâce a su faire de ce cœur de femme, en l'élevant au-dessus de la nature, pour en faire un cœur divin.

Mais revenons à M. Tremblay.

Il trouva donc, et même au delà, tous les soins que réclamait le triste état de sa santé, chez les saintes filles de l'Hôtel-Dieu de Montréal. D'un jour à l'autre, ses douleurs diminuaient, ses forces se rétablissaient, sa toux prenait un caractère moins alarmant ; la vie revenait dans ses membres épuisés. A l'ouverture de la navigation il était assez bien pour prendre congé des dames Hospitalières, auxquelles il est redevable d'avoir conservé la vie. Il s'embarqua dans le premier bateau à vapeur qui laissa Montréal, et arriva à Québec le 12 de mai 1836.

Il reprit le rôle de cette *vieille cheville* à laquelle il s'était comparé.

A cette époque, M. François Boucher, aujourd'hui curé de Saint-Ambroise, était à celle de la bonne et belle petite cure de l'Ange-Gardien. Pour ne pas oublier ses anciennes missions de la Rivière-Rouge, où par son zèle et son dévouement, il avait placé de si précieuses perles à sa couronne, il avait accepté la desserte des pénibles et lointaines missions des *postes du roi, de Mingan et du Haut-Saguenay*. M. Tremblay était arrivé à Québec au moment où M. Boucher se trouvait sur le point de partir pour ses pénibles missions, où tant

de misères, de danger et de privations de toutes sortes l'attendaient. Monseigneur Signay chargea M. Tremblay d'aller remplir le vide que M. Boucher laissait à la cure de l'Ange-Gardien.

La cure de l'Ange-Gardien était alors comme un petit paradis terrestre par la bonté exceptionnelle de ses habitants. Malgré les dangers de la proximité de la ville, les habitants de l'Ange-Gardien, formés par ce bon curé, avaient conservé toute l'admirable modestie, la docilité, la pureté des mœurs, la franchise, la bonne foi de premiers colons de nos campagnes. Aussi M. Tremblay fut-il le plus heureux des mortels pendant tout le temps qu'il fut chargé de la desserte de cette paroisse.

Au retour de l'intrépide missionnaire des postes du roi, M. Tremblay redescendit à son Ile aux Oudres, et y fixa sa demeure dans une maison qui lui appartenait, près de la côte qui borde l'Ile. Cette demeure était une belle et charmante solitude, où M. Tremblay eût coulé des jours délicieux, si, de temps en temps, les retours de son asthme ne fussent pas venu réveiller de cruelles douleurs, suivies de longues insomnies. Mais ce saint prêtre connaissait trop bien que c'était Dieu qui lui avait imposé cette croix, pour avoir même l'idée de murmurer en la portant.

L'automne de 1836 fut une des époques les plus consolantes de la vie de M. Tremblay : Eloigné de l'église paroissiale de près de trois quarts de lieue, il ne lui était pas toujours facile, pas même possible, d'avoir la consolation d'aller tous les jours dire la sainte messe. C'est pour quoi il avait obtenu la permission de la dire dans une petite chapelle qu'il avait dressé chez lui.

Le repos de l'hiver et les bons soins qu'il reçut de ses parents, firent un grand bien à la santé de M. Tremblay. Le printemps venu, il put rendre utile la *vieille cheville*, en allant remplacer le vicaire de la Rivière-Ouelle, que la maladie avait

obligé d'interrompre l'exercice du Saint Ministère. M. Tremblay était de retour à l'Île aux Coudres, après un mois et demi de vicariat à la Rivière-Ouelle, dont il s'était acquitté, comme toujours, avec zèle, courage et sagesse.

Ce fut vers cette époque, je crois, que M. Tremblay s'occupa d'une manière particulière à planter des pommiers autour de sa maison. Il réussit au-delà de toute espérance dans ce nouveau genre de travail qui, tout en lui procurant un peu d'exercice corporel, lui préparait de beaux et de bons fruits, dont aujourd'hui il retire un assez joli profit.

Mais, tout en s'occupant de son jardin, M. Tremblay conservait toujours le privilège de remplir les vides, pendant la maladie ou l'absence des curés voisins. Ce privilège l'obligea à de fréquents voyages dans les paroisses du nord.

Ainsi se passèrent l'été de 1837, l'hiver et l'été de 1838. A la fin de ce dernier été, M. Tremblay touchait au terme de son repos, qu'il avait su rendre utile à lui-même, à ses confrères, et spécialement à M. le curé de l'Île aux Coudres, dont il adoucissait les ennuis pendant les hivers, privé qu'il était de pouvoir communiquer avec ses confrères, sans s'exposer à bien des dangers. Le temps qu'il passa à l'Île ne fut pas perdu pour M. Tremblay. Ce bon prêtre connaissait que son temps était le temps de Dieu, avant tout; qu'à part du repos indispensable à sa santé, le reste était à Dieu et au bien des âmes. Aussi savait-il bien employer ses jours, en priant, en méditant, en étudiant. C'est un témoignage que je suis heureux de lui rendre.

Dans l'automne de 1838, Monseigneur se ressouvint de M. Tremblay et se proposa de le retirer de l'Île aux Coudres pour le nommer à la desserte d'une cure.

Dans les profondeurs des terres de la Malbaie, dans un endroit fait ex-

près pour quelqu'un qui aime à s'ennuyer, avait été érigée, depuis déjà quelques années, une nouvelle paroisse qu'on avait baptisée du nom de *Sainte-Agnès*. Une grande bâtisse en bois y avait été destinée à différents usages. Elle servait de *salles publiques* pour les habitants et de logement pour le bedeau. On en avait séparé un espace d'une dizaine de pieds sur la longueur par une simple cloison. Ce local formait la chapelle de la nouvelle paroisse de *Sainte-Agnès*. C'était là qu'étaient l'autel, le sanctuaire, le confessionnal, le vestiaire, le bureau des ornements. En attendant l'heure des offices, les habitants conversaient et fumaient, en dehors de cette enceinte, formée par une mince cloison volante qu'on enlevait au moment où commençaient les offices divins. A ce moment la petite chapelle s'emplissait de l'odeur qu'avaient produite les pipes, chargées de fort mauvais tabac. Le curé devait entendre les confessions, souvent au milieu d'un tapage assourdissant qu'il n'y avait pas possibilité de faire cesser. Car les habitants de *Sainte-Agnès* croyaient être chez eux dans leur salle, et que personne n'avait le droit de les empêcher d'y dire ce qu'ils voulaient, d'y agir comme bon leur semblait, dût le curé en être souverainement incommodé.

Un presbytère, en bois, assez petit pour servir de pendant à la chapelle avait été bâti vers l'année 1833. M. Tremblay, alors vicaire de la Malbaie, avait été chargé d'en diriger la construction.

A l'époque de 1838, le défrichement des terres de la nouvelle paroisse de *Sainte-Agnès* était en général fort peu avancé, surtout dans les endroits où le sol, plus fertile, mais plus difficile à mettre en culture eût donné de meilleurs revenus. Il en résultait que, en général, les habitants étaient pauvres, et que le curé, qui allait être chargé de les desservir, devait partager leur pauvreté.

Quant à la conduite morale des habitants, elle était ce qu'elle est toujours dans les parties éloignées du centre d'une paroisse et alors que le défrichement des terres est peu avancé, où le manque d'habits convenables, l'éloignement de l'église, la difficulté de s'y rendre, la pauvreté enfin, sont une occasion pour plusieurs de ne pouvoir assister que rarement aux offices divins, d'entendre les instructions et d'approcher des sacrements.

Chaque paroisse, comme chaque famille, a un esprit à elle, qui lui appartient, et fort souvent très-différent de celui des autres. Il s'ensuit qu'une paroisse que l'on forme des parties séparées de plusieurs autres, serait semblable à la réunion de plusieurs familles qui, chacune aurait son esprit particulier. Telle était la composition de la nouvelle paroisse de Sainte-Agnès.

Composée d'habitants sortis de diverses localités, la nouvelle paroisse devait renfermer des éléments de division aussi multipliés et pres que toujours aussi différents les uns des autres que le sont ordinairement les individus sortis de localités différentes. Cet état des esprits prépare au curé qui se charge de créer une nouvelle paroisse, une tâche d'autant plus difficile, qu'il est question pour lui de vaincre toutes les oppositions, toutes les manières différentes de voir les choses, tous les esprits particuliers apportés de différentes localités, afin de former de tous ces éléments un seul esprit public, mais spécial, convenable, pour le conduire ensuite dans une même direction, et de procurer par là le bien général de la nouvelle paroisse, tant sous le rapport temporel que sous le rapport spirituel.

Ce qui contribuera plus que tout ce que j'ai dit jusqu'ici à faire apprécier le mérite de M. Tremblay, c'est que Monseigneur l'Archevêque de Québec le jugea capable d'être curé de Sainte-Agnès, et le chargea d'organiser cette nouvelle paroisse.

Je dis, *nouvelle paroisse*, parce que le curé, qui avait précédé M. Tremblay, n'ayant presque fait que passer, n'avait eu ni le temps, ni les moyens, ni la possibilité de lui faire prendre une direction convenable. C'était donc une paroisse à créer.

M. Tremblay prit possession de sa cure dans les premiers jours d'octobre de l'année 1838. De ce moment, il ne fut plus à lui-même, il fut tout entier au peuple qu'on lui avait confié.

Il fallait bâtir une église à Sainte-Agnès, et M. Tremblay en comprenait l'absolue nécessité. Mais comment espérer de pouvoir réussir avec les moyens qu'il avait en mains? Il hésita pendant trois longues années. Il en parla souvent à ses paroissiens et, chaque fois, il n'entendit que des plaintes et des murmures pour tout encouragement. Voyant que tout ce qu'il pouvait dire à son prône ne servait qu'à rendre cette opposition plus insurmontable, il prit le parti de parcourir sa paroisse, maison par maison, afin de convaincre ses paroissiens, séparés les uns des autres, qu'il n'y avait plus possibilité de continuer la desserte dans une maison qui servait de logement pour le bedeau, de salle publique, de chapelle et de sacristie.

Cette visite du pasteur, les bonnes raisons qu'il donna, eurent pour effet de dissiper les préventions, de détruire les vaines frayeurs et de convaincre un assez grand nombre de la possibilité de bâtir une église. M. le curé de Sainte-Agnès, dont une des qualités est la prudence, laissa germer la bonne semence qu'il avait répandue dans sa paroisse. Quelques mois après cette visite, il convoqua une assemblée et il se servit de ceux qu'il avait convaincu pour lui aider à convaincre les autres. Le résultat de cette assemblée fut, à part d'un certain nombre d'hommes qui semblent se faire une gloire de ne pas penser comme les autres, M. Tremblay eût la consolation de constater que la grande majorité de ses

paroissiens était décidée à commencer la bâtisse d'une église.

Un grand pas avait été fait, dans cette assemblée, mais bien d'autres encore restaient à faire.

Quatre ans après avoir pris possession de la cure de Sainte-Agnès, M. Tremblay avait tout préparé pour commencer à bâtir. Il n'hésita pas à mettre la main à l'œuvre, sans s'effrayer des obstacles qu'il devait rencontrer;—car il est bien rare que la construction d'une église ne soulève pas des tempêtes. On dirait que les plus redoutables des démons qui, sans contredit, sont les démons qui fomentent les divisions et les discordes, se donnent rendez-vous pour attaquer la paroisse qui veut bâtir une demeure à Jésus-Christ, auquel cette espèce de démons a voué une haine spéciale, parce qu'il est le Dieu de la paix et de la charité qui seules savent réunir les volontés dans une commune action, nécessaire pour la construction d'une église. On peut donc dire qu'une église qui a été bâtie sans troubles, sans divisions, sans discordes, c'est une merveille.

Les travaux furent poussés avec une si grande activité qu'à la fin de juillet de l'année 1844, Monseigneur, passant en visite, l'église de Sainte-Agnès était assez avancée, pour qu'il put y donner la confirmation.

Après la visite de l'évêque, qui félicita les paroissiens de Sainte-Agnès de leur courage, de leur zèle et de leur dévouement, les ouvrages furent repris avec une nouvelle vigueur, et, dans le printemps de 1845, deux ans après qu'elle avait été commencée, l'église était terminée.

Lorsque, dans l'automne de 1855, M. Tremblay laissait la cure de Sainte-Agnès, au lieu du triste récit qu'il avait trouvé à son arrivée, il y avait une forte belle église et une magnifique sacristie qui n'avait coûté à la paroisse qu'environ *mille louis*. Par une administration aussi habile qu'économique, il avait trouvé les moyens de rembourser les argent empruntés et de payer tous

les intérêts. Voilà ce que j'appelle une vie de curé bien remplie, toute passée à faire le bien sans bruit, sans ostentation, mais où chaque pas est, pour ainsi dire, marqué par une bonne œuvre.

Quant à ses affaires temporelles, M. le curé de Sainte-Agnès savait les conduire aussi bien que celles de sa paroisse. S'il avait peu, il dépensait peu, ayant soin de se priver de beaucoup de choses, afin de ne pas tomber dans la position de quelqu'un qui, ne regardant pas à ses affaires, descend chaque année dans un abîme dont il n'aperçoit le fond qu'au moment où il y est rendu et qu'il n'y a plus possibilité d'en sortir.

Jusqu'à présent j'ai fait connaître M. Tremblay dans sa vie active, il ne me reste plus qu'à le montrer dans sa vie de retraite.

III

M. TREMBLAY CESSE D'ÊTRE CURÉ, EN AUTOMNE DE 1855.

Lorsque dans l'automne 1855, M. Tremblay laissa la cure de Sainte-Agnès, après l'avoir desservie pendant dix-sept ans, il était dans la 56e année de son âge, et dans la 24e depuis son ordination.

En quittant le presbytère de Sainte-Agnès, il retourna dans sa solitude de l'île aux Coudres, qu'il avait abandonnée, en 1848, que par obéissance à la volonté de son archevêque. Il y rentrait en vertu de la même obéissance, en 1855. Mais cette fois, pour ne la plus quitter. La caisse ecclésiastique de Saint-Michel lui accorda une pension viagère, qu'elle a continué de lui donner.

M. Tremblay serait dans un paradis terrestre, si les fréquentes attaques de son asthme ne venaient pas l'avertir et lui prouver qu'il s'avance lentement dans la route du calvaire, que le bon Dieu l'a obligé de suivre depuis son enfance.

Comme sont à peu près tous les vieillards, M. Tremblay a contracté

certaines habitudes qui font diversion à la monotonie de sa position. Ainsi pendant la saison de l'été, il va faire la pêche à la ligne sur les bords du fleuve, afin de prendre l'air de la mer et se procurer du poisson frais. Quand la marée montante adonne, c'est le jeudi qu'il va faire cette pêche pour le vendredi.

Il donne chaque jour, pendant la saison des fruits, quelques quarts d'heure au soin des arbres fruitiers de son jardin, qu'il aime autant et peut être même plus qu'un grand-père n'aime ses petits enfants. Car il les trouve si beaux, ces arbres qu'il a plantés et greffés lui-même, et qui donnent de belles et bonnes pommes, en récompense des soins qu'il en a.

Comme tous les hommes bien nés, le bon vieillard prend un vif intérêt à tout ce qui se passe dans sa patrie, et, avec tous les gens de bien, il se réjouit de son bonheur et de sa prospérité. Mais surtout il suit avec un soin particulier le bien qui s'y opère, et, ne pouvant y contribuer par son travail, il s'y associe par ses désirs et par ses prières.

Il fume bien aussi quelquefois sa pipe, mais pour excuser cette sensualité, il prétend, à tort ou à raison, que sa maladie l'exige et que, tout en envoyant des colonnes de fumée au plafond de sa chambre, il n'en a que plus de facilité pour réfléchir sur les choses de ce monde, qu'il croit n'être assez souvent pas plus durables que cette fumée qui disparaît dans un instant.

Une grande partie du jour, il lit des livres édifiants, la Sainte Ecriture, prie, médite, récite son office divin, son chapelet, et envoie vers le ciel de ferventes supplications pour le salut du monde.

Tous les dimanches et fêtes, sans y manquer, il se rend à l'église pour assister aux offices divins, en union avec les fidèles de sa paroisse natale, qu'il édifie grandement par sa modestie, son recueillement et le profond respect qu'il fait paraître en présence du très-Saint Sacrement. M. le

Grand Vicairé Jérôme Demers nous répétait souvent "qu'il faut avoir "une grande confiance dans les "bonnes vieilles chrétiennes, qui, "retirées dans un coin y récitaient "leur chapelet. Ce sont elles, ajoutait-il, qui désarment la colère de "Dieu." A plus forte raison en est-il ainsi pour le vieux solitaire priant devant le Saint Sacrement.

Pendant l'hiver, alors qu'il est si dangereux de traverser à la terre du nord, le séjour de M. Tremblay, dans l'île, est du plus haut prix pour le digne curé de la paroisse. Isolé de tous ses confrères, pendant au moins cinq longs mois, le curé de l'île aux Coudres serait le plus délaissé de tous les curés. Aussi les habitants de l'île n'ignorent pas que, s'ils ont eu le bonheur de garder au milieu d'eux pendant plus vingt-huit ans, le curé qui les a dirigés avec tant de science, de sagesse et de prudence, ils en sont redevables au séjour de M. Tremblay sur leur île.

Le vieux solitaire sort rarement de sa retraite, et seulement pour aller consoler les malades de son voisinage, soulager les nécessiteux et encourager quelque bonne œuvre. Il n'y a qu'une seule circonstance, pendant l'année, où il croit nécessaire d'étendre au loin le cercle de ses relations, c'est celle de la visite pastorale. M. le curé de la paroisse tient à honneur de l'emmenner avec lui, dans sa tournée pour la quête de l'Enfant-Jésus. Si M. Tremblay n'était pas de la partie, ce serait un deuil pour la paroisse, qui se croit très-heureuse de recevoir, à la fois, cette double visite de deux prêtres, qu'elle a raison de regarder comme ses anges-gardiens.

M. Tremblay possède, à un haut degré, la confiance des habitants de l'île aux Coudres, qui le regardent comme un Saint. Ils ont un très-grand respect pour sa personne, ils l'aiment comme un père; ils reçoivent ses avis avec une admirable docilité, et ils se croient très-heureux de l'avoir au milieu d'eux, parce

qu'ils sont persuadés que Dieu ne peut manquer de les bénir, tant qu'il demeurera sur l'île.

Une ou deux fois par année M. Tremblay fait le voyage de Québec, durant lequel il ne manque jamais de subir quelque tempête ou quelque accident.

D'puis bientôt dix-sept ans qu'il est retiré, M. Tremblay s'est toujours cru rendu au bout de sa carrière. Chaque fois que j'ai eu le bonheur de rencontrer ce vieil ami, il m'a toujours assuré qu'il était rendu à son dernier jour. Mais ce dernier jour, tant de fois annoncé, n'est pas encore apparu, et les nombreux amis de M. Tremblay sont convaincus que le soleil se couchera encore un grand nombre de fois, avant qu'ils aient la douleur de le voir couché lui même dans sa bière.

Pour ne point perdre l'habitude de chanter la grand' messe, Monsieur Tremblay, sur l'invitation de son bon curé, s'est réservé un jour dans l'année, c'est celui de Noël. A minuit, chaque année, il chante la grand' messe. Et pour faire comprendre à ceux qui sont présents, de quelle façon chantaient les anges auprès de la crèche, il chante d'un ton de voix assez semblable à celui d'un fifre, sur l'octave la plus haute. On est assuré que, pendant cette messe, les chantres du chœur contracteront un gros rhume pour avoir voulu chanter sur le même ton que lui. Célébrer cette messe est pour Monsieur Tremblay un droit acquis. Aucun autre que lui ne monte à l'autel, pendant cette messe de Noël. Le vieux Monsieur Tremblay est si glorieux de cet honneur, qu'il ne le céderait à personne pour tout l'or du monde.

Je dois ajouter que, si l'excellent M. Tremblay a le privilège de chanter la messe de minuit du jour de Noël, j'ai acquis, moi aussi, par une ancienne coutume, le droit d'aller dîner chez lui, chaque fois que je vais à l'île aux Coudres. C'est alors une fête dont il faut être témoin

pour savoir avec quelle cordialité et quel bonheur il reçoit ses vieux amis.

Enfin M. Tremblay est du nombre de ces anciens curés qu'on revoit toujours avec un nouveau plaisir et dont on ne se sépare jamais, sans emporter avec soi le souvenir de ce qu'il y a de plus aimable dans la nature humaine et de plus exquis sur les lèvres et dans le cœur d'un prêtre.

Ici s'arrête le manuscrit de M. Mailloux. C'est par ces lignes consacrées à l'amitié qu'il a mis fin à cette suite de notes familières qui commencent par l'Histoire de l'île aux Coudres, se continuent par une promenade autour de l'île et se terminent par la biographie de M. Tremblay.

Lorsque M. Mailloux déposa la plume en 1872, il ne s'attendait, guère, malgré ses badinages, que son vieil ami prolongerait la longue mort de son existence deux ans après que lui-même serait allé mourir dans son île natale. Les deux saints prêtres dorment maintenant côte-à-côte dans cette petite église de l'île aux Coudres où ils ont été baptisés, où ils ont fait leur première communion et où ils aimaient tant à revenir pour prier, prêcher, célébrer la sainte messe, après leurs longues courses apostoliques que Dieu seul s'est chargé de récompenser parce que seul il en connaît tout le mérite.

Nous ne saurions mieux terminer ces pages qu'en publiant une bio-

graphie inédite de M. Mailloux écrite par M. Buteau ancien supérieur du Collège de Sainte-Anne. Outre sa valeur intrinsèque, cette biographie acquiert un intérêt touchant, quand on sait que M. Buteau l'a composée lorsque lui-même il était sur le bord de la tombe. La mort l'a interrompue au milieu de son travail †.

Nous y suppléerons autant, que possible, en citant la dernière partie de l'excellente, mais trop courte biographie que M. l'abbé Côté, premier vicaire à la basilique de Québec, a publiée sur M. Mailloux, et à laquelle nous ajouterons quelques ex-

† M. Félix Buteau, est mort au Collège de Ste-Anne, le 16 janvier 1878, alors qu'il remplissait la charge d'assistant-supérieur dans cette institution.

traits d'un manuscrit écrit, à la demande de M. Buteau, par un ami et contemporain de M. Mailloux. Ces notices ne feraient cependant connaître M. Mailloux que bien imparfaitement s'il ne s'était révélé et peint lui-même dans ses notes historiques, et particulièrement dans sa biographie de M. Tremblay.

Après avoir lu ces notices biographiques, on verra combien de faits importants que M. Mailloux nous a fait connaître seraient restés sous silence et combien, par conséquent, il eut été regrettable de livrer à l'oubli les manuscrits de ce prêtre remarquable qui a laissé une empreinte si profonde partout où il a passé !

BIOGRAPHIE

DE

M. ALEXIS MAILLOUX, G.-V.

PAR

M. FELIX BUTEAU, Ptre.

Cor hominis disponit viam suam, sed Domini est dirigere gressus ejus. (Prov. 10. 6.)

Le cœur de l'homme prépare sa voie, mais c'est au Seigneur à conduire ses pas.

Voilà une de ces vérités que tout le monde admet en théorie, mais que l'on oublie trop souvent en pratique. L'homme propose et Dieu dispose ; ainsi Saint Paul allant à Damas se proposait d'enchaîner les chrétiens, mais Dieu avait tout disposé pour en faire l'Apôtre des gentils. On n'a pas de peine à admettre l'action de la Providence dans ce grand coup d'éclat ; mais on oublie trop souvent que c'est toujours la même providence qui opère avec tous les hommes pour atteindre ses fins : *Universa propter semetipsum operatus est Dominus ; impium quoque ad diem malum* : Le Seigneur a tout fait pour lui-même, et le méchant même concourt à ses desseins au jour mauvais (Prov. 16 4). Cette action de la Providence, continuelle et universelle, si elle était mise en pratique, serait bien propre à arrêter bien des murmures et des critiques, dans les contrariétés inséparables de la pauvre humanité, capable même de jeter dans une admiration perpétuelle. Or un des meilleurs moyens de la comprendre, et d'y faire une attention digne de la Providence elle-même, et profitable pour nous, c'est de l'étudier dans la vie des Saints, et même de ces hommes qui, sans être déclarés saints par l'Eglise, ont beaucoup travaillé dans l'Eglise et pour l'Eglise. Telle est, sans contre-dit, la vie de Monsieur Alexis Mailloux, vicaire-général. Peu d'hommes

en effet, dans notre pays, offrent dans leur vie une série de missions aussi variées et quelquefois aussi inattendues. C'est ce qui nous engage à exquissier aussi brièvement que possible la carrière de ce prêtre vraiment apostolique, décédé à l'île aux Coudres le 4 août 1877.

Nous n'ignorons pas qu'un tel travail a été fait et publié dans les journaux, et de plus que par un zèle bien louable, on a fait un petit livret pour mieux répondre à la reconnaissance publique ; mais cette même reconnaissance nous fait un devoir d'entreprendre un travail nouveau pour compléter le premier, qui laisse trop ignorer les grands sacrifices et les grands travaux de M. Mailloux pour le Collège et la paroisse de Ste Anne de la Pocatière. Comme on le voit, ce n'est pas la prétention de faire mieux, sous le rapport littéraire, que l'auteur de la première notice, mais c'est uniquement le désir d'acquitter la dette de reconnaissance que le Collège doit à cet insigne bienfaiteur.

I

NAISSANCE.—TEMPS DES ÉTUDES.

M. Mailloux naquit à l'île-aux-Coudres, le 9 janvier 1801, d'une famille peu favorisée du côté de la fortune, mais riche en piété et en religion. Son père s'appelait Amable Mailloux, et sa mère Thècle Lajoie ; ils menaient la vie patriarcale, comme c'était, du reste, l'usage presque général de ce temps-là, et surtout dans cette île fortunée. Aussi avons nous plus d'une fois entendu M. Mailloux lui-même, en par-

lant des grands changements qui se sont opérés dans les mœurs, se féliciter et remercier la Providence de l'avoir fait naître dans ces temps, et surtout dans sa chère Ile-aux-Coudres. C'est pourquoi, quand on a dit que le jeune Mailloux passa son enfance dans la plus candide innocence, jusqu'à son entrée au Séminaire, on a tout dit sur cette partie de sa vie. Cependant ce n'est pas la moindre leçon que des parents chrétiens doivent tirer de cette notice. Oui, préserver les enfants de la contagion du mal, c'est en quelque sorte leur assurer un avenir heureux et quelquefois glorieux.

Le jeune Mailloux entra au Séminaire de Québec dans sa quatorzième année. Ici, l'on aimerait à le voir pour ainsi dire entrer dans une autre vie, qu'on appelle la vie intellectuelle : la science. Il devait avoir au moins un commencement de lecture et d'écriture ; or à cette époque, dans notre pays, il n'y avait point d'école à la campagne, si ce n'est dans les grands centres ; et généralement à la campagne on apprenait à lire et à écrire d'un maître passant de maison en maison, et avec des leçons de dix minutes par jour : bref, pour faire quelque progrès avec ce système d'éducation, il fallait des talents et surtout un grand désir de s'instruire. C'est donc un désir précoce de la science qui dut pousser le jeune Mailloux à s'instruire, au moins assez pour entrer au Séminaire †. Maintenant comment la providence l'a-t-elle fait entrer dans cette maison ? Lui-même nous le révèle, dans la dédicace de son premier ouvrage : " La Croix." Nous la citons textuellement.

† La note suivante d'un contemporain complète ce que dit M. Buteau, sur l'enfance de M. Mailloux :

" Il y avait dans l'Ile en ce temps, un nommé François Leclair, vieux célibataire qu'on appelait le vieil hermite. Cet homme avait été instruit dans les sciences élémentaires, et formé à une grande piété par feu Messire Langlois, mort à la Trappe, ainsi que par Messire Lefrançois, ex-curé de St-Augustin : c'est assez dire. Le père François, en l'ab-

" A Monsieur Louis Gingras,
" Supérieur du Séminaire de Québec.

" Monsieur le Supérieur,

" Un petit enfant, né de parents peu fortunés, se trouvait condamné à passer sa vie dans l'ignorance des sciences humaines, et à occuper une des plus humbles positions de la Société. Un jour un prêtre vénérable, digne de vivre éternellement dans la mémoire d'une foule d'hommes, éminents dans toutes les professions de la société canadienne, qu'il a instruits avec une capacité et une constance dignes des plus grands éloges ; un prêtre, que la providence conserve encore pour la gloire de la maison qu'il a tant honoré par ses travaux, rencontra ce petit enfant, dans une petite Ile, et lui offrit de le faire instruire gratuitement. Ce petit enfant accepta cette offre

sence du curé, faisant les catéchismes pour la première communion, avait remarqué dans le jeune Mailloux des talents distingués, une disposition toute particulière pour la piété, il le prit chez lui, et pendant environ quatre ans, lui fit l'école, et surtout suivit avec soin sa conduite morale, et par un règlement sévère, le mit à l'abri des séductions du monde. L'enfant ne connaissait, pour ainsi dire, que le chemin de l'église. Ce fut ainsi que se passa l'enfance du jeune Alexis. Aussi Monsieur le grand-Vicaire Mailloux, me disait souvent : " Si je suis quelque chose aujourd'hui, je le dois au père François, car sans lui j'aurais passé ma vie à végéter..... " Mais le père François ne pouvait plus rien enseigner à son élève, et la Providence continuait toujours son œuvre. Dans ces années, Messire Demers, procureur du Séminaire de Québec, venait tous les ans à l'Ile. Le père François lui parla un jour de son élève, mais cette fois ce fut sans succès, car dans ce temps le Séminaire se montrait un peu difficile pour de semblables protections. Mais le père François ne se rebuta pas ; l'année suivante, il parla sérieusement à M. Demers des dispositions de cet enfant, lui dit " que le Séminaire ne pouvait laisser à un enfant qui " serait un jour un grand homme, qui ferait beaucoup de bien ; " il pressa tellement le Procureur qu'il l'engagea à examiner cet enfant, et à souter son intelligence. Monsieur Demers, avec son coup d'œil perçant, reconnut ce que pouvait faire ce jeune homme et le fit entrer au Séminaire.

bienveillant, qui lui donnait l'inappréciable avantage de faire un cours complet d'études. Ceci se passait dans l'automne de 1814.

"Ce prêtre vénérable et bienfaisant, c'était M. le Grand-Vicaire Jérôme Demers. Ce petit enfant, c'était moi, aujourd'hui élevé à la sublime dignité du Sacerdoce, par suite de cet acte de bienfaisance, et par l'infinité bonté de Dieu..... comment passer sous silence un tel bienfait ?

"Essayerais-je, du moins, Monsieur le Supérieur, d'acquitter publiquement en votre personne (avant que la mort ait rendu ma langue muette), une partie de la reconnaissance que je dois à M. le Grand-Vicaire Demers, mon bienfaiteur, mon Supérieur de Collège et mon professeur de philosophie; à M. Antoine Parent, mon directeur, je dirais mieux mon *ange-gardien*, pendant une très-grande partie de mon heureux temps d'écolier, et aux autres prêtres de votre maison, en vous priant, Monsieur le Supérieur, de vouloir bien accepter, dans ce but, la dédicace de ce petit livre, traitant bien indignement sans doute, des vertus et des influences salutaires de la Croix du Seigneur Jésus, qui a passé sa vie en faisant le bien, comme je pourrais le dire, avec vérité, de vous Monsieur le Supérieur, et de tous les dignes prêtres qui vous ont placé à leur tête.

"J'ai le bonheur d'être, avec la plus vive reconnaissance,

"Monsieur le Supérieur,

"Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

"ALEXIS MAILLOUX, PRÊTE."

Cette dédicace, écrite en 1850, par les beaux sentiments qu'elle renferme, vient corroborer ce que nous avons dit plus haut de la candeur du jeune Mailloux à son entrée au Séminaire et pendant ses études; le jeune écolier qui regarde son directeur comme un *Ange-Gardien*, doit avoir l'innocence et la pureté de mœurs du jeune Tobie.

Cette dédicace nous indique de plus l'époque de son entrée au Séminaire de Québec. Ce fut donc dans l'automne de 1814, que le jeune Mailloux fut appelé au Séminaire d'une manière toute providentielle, comme il le reconnaît lui-même. Notons en passant une leçon bien importante pour tous les jeunes gens qui ont le bonheur d'être appelés aux études; car si l'action de la providence n'est pas toujours aussi patente que pour la vocation du jeune Mailloux, elle n'en est pas moins réelle, et toujours l'obligation de correspondre aux vues de la providence est la même. Heureux ceux qui auront le bon esprit d'y répondre comme le jeune Mailloux!

Nous n'avons pas beaucoup de détails à donner sur la manière dont le jeune Mailloux passa le temps de ses études classiques et ecclésiastiques; mais nous pouvons bien dire, sans craindre de nous tromper, qu'ayant compris et apprécié, comme il le devait, la grande faveur d'avoir été appelé au Séminaire, il a dû être un modèle de piété et d'application; et avec cela tenir les premières places dans sa classe.

Un trait, qui nous est raconté par un de ses contemporains d'études et qui a été un de ses successeurs à la cure de Ste-Anne, nous donnera la mesure d'énergie avec laquelle étudiait le jeune Mailloux. Il est bien certain qu'il n'avait jamais étudié l'anglais à l'Île aux Coudres, et que même au Séminaire on l'étudiait encore peu à cette époque; cependant M. Mailloux dans sa vie sacerdotale a montré qu'il savait l'anglais, assez non-seulement pour le commerce du monde, mais encore pour exercer le saint ministère en cette langue. Où donc l'avait-il appris? le voici: A une certaine époque de ses études, nous dit son contemporain, le jeune Mailloux fut atteint d'une grave maladie, et obligé de passer quelques mois à l'Hôtel-Dieu. Là, durant la convalescence, il se trouva en rapport avec un autre infirme qui ne

parlait point le français. Cette circonstance détermina chez lui la résolution d'apprendre l'anglais, non pas tant pour le besoin de lier conversation, que pour mettre à profit une occasion que lui offrait la providence de perfectionner cette partie de ses études qui, sans cela, serait peut-être restée bien défectueuse. Il revint au Séminaire, sachant l'anglais, au grand étonnement de tout le monde.

Après un tel fait, on peut bien conclure que le jeune Mailloux a dû mettre à profit tous les instants destinés à l'étude. C'est d'ailleurs ce que nous atteste le même contemporain qui l'a vu à l'œuvre durant sa dernière année de philosophie en 1821-22; le souvenir qui lui reste de cette année passée face à face avec le jeune Mailloux, c'est la plus grande rigidité à observer la règle du silence et de l'application à l'étude.

Arrivé à la fin de ses classes avec de telles dispositions, le jeune Mailloux entra dans l'état ecclésiastique, comme dans une voie connue et suivie depuis longtemps. Aussi le voit-on dès sa première année de soutane présider aux récréations et aux études, en compagnie d'un confrère nouveau comme lui, M. C. Gauvreau, dont la dignité et la maturité allaient bien avec celle de M. Mailloux. Deux années s'écoulèrent sous la surveillance de ces deux jeunes maîtres; et les écoliers de ce temps, nous le peignent comme un véritable *âge d'or*. Ce qui faisait le charme de cette vie de communauté, si difficile à réaliser, ce n'était pas ce *laisser-aller* qui ne plaît qu'aux nonchalants et aux indisciplinés, mais cette juste sévérité, tempérée par un fonds de bonté et de bienveillance, qui favorise le zèle pour l'étude, tout en faisant goûter les récréations. Il n'y a là rien de surprenant, car l'écolier qui durant ses études et surtout en philosophie aime la discipline et l'exactitude en tout, acquiert par l'exemple une sorte d'empire sur ses

condisciples, qui se sentent pressés de lui témoigner respect et soumission, lorsqu'il devient leur maître. Tel était le prestige qui entourait M. Mailloux, dès sa première année de soutane, que les écoliers le respectaient presque à l'égal du Directeur, et que la règle était observée sans punition. Toutefois il ne faut pas en conclure que M. Mailloux fut d'un *sérieux de glace*: au contraire, il savait dans les récréations et les congés procurer des agréments nouveaux, et quelquefois extraordinaires. Comme durant ses études il avait su utiliser ses récréations à s'exercer aux arts d'agrément, comme la musique; de même, devenu maître, il se prêtait aux plaisirs de ses élèves, jusqu'à faire raisonner son violon, dans certaines circonstances plus solennelles.

Après deux années au Petit Séminaire, comme maître de salle et d'étude, M. Mailloux alla passer quelques mois au Grand-Séminaire, pour se préparer plus prochainement aux ordres sacrés; et il fut ordonné prêtre le 28 mai 1825. Il était dans sa vingt-cinquième année. Sa dédicace de *La croix*, etc., nous a dit quelle estime il faisait de cette sublime dignité; quelle reconnaissance il avait gardée au vénérable M. Demers d'avoir été l'instrument de la providence qui l'avait acheminé à cette sublime vocation, au Sacerdoce! Cela nous dit d'avance quel usage il en fera, comme nous allons le voir.

II

M. MAILLOUX, CHAPELAIN PUIS CURÉ
DE ST-ROCH DE QUÉBEC. — DE LA
RIVIÈRE DU LOUP. — SON EN-
TRÉE AU COLLÈGE DE
ST-FRANÇOIS

A cette époque le faubourg de St Roch progressait rapidement; à tel point que feu Mgr Plessis crut devoir y exiger une succursale, qui devint paroissiale peu d'années après. Il y avait même adjoint une espèce

de collège ou école académique sous la surveillance du chapelain, et même avec des ecclésiastiques pour professeurs; tant il avait à cœur le nouvel établissement de St-Roch. C'est assez dire qu'il devait y placer des hommes selon son cœur; et c'est là qu'il plaça M. Mailloux, après son ordination, en compagnie de M. C.-F. Baillargeon, qui fut plus tard Mgr Baillargeon.

M. Mailloux, envoyé à St Roch, en qualité de second chapelain, en devint bientôt le premier par la nomination de M. Baillargeon à la cure de Château-Richer; puis enfin en 1829, la succursale de St-Roch étant érigée en paroisse, M. Mailloux en fut le premier curé. Cette paroisse devint si importante qu'il y eût, même du temps de M. Mailloux, jusqu'à trois vicaires †. Tel fut le premier théâtre du zèle de cet apôtre, pendant ses huit premières années de soutane: quatre ans comme chapelain, et quatre ans comme curé, ce qui nous amène à l'automne de 1833.

En cette année, il fut transféré à la cure de la Rivière-du-Loup en bas, sans doute à sa demande et pour raison de santé. Nous voyons en effet, par la correspondance touchant son entrée au Collège, qu'il fut obligé de voyager pour rétablir sa santé, pendant la dernière année passée à St-Roch de Québec. Quoiqu'il en soit de la cause de la translation de M. Mailloux de St-Roch à la Rivière-du-Loup, où il passa une année avant son entrée au Collège de Ste Anne, nous pouvons assurer que dans cette première période de sa vie sacerdotale, il a exercé le Saint-Ministère avec ce zèle, cette énergie qui a caractérisé toute sa vie. Le ministère curial offrà partout une infinité de détails, dont l'ensemble a de quoi absorber les aptitudes les plus diverses et les plus énergiques; mais il est des circonstances qui demandent des sacrifices dont ne sont

capables que les âmes d'élites: et l'on peut dire que M. Mailloux a rencontré ces circonstances dès le début de sa carrière.

Il est impossible d'entrer ici dans de longs détails; qu'il nous suffise de dire en général que les commencements et l'organisation d'une nouvelle paroisse exigent toujours un ministère pénible et laborieux, surtout à l'extrémité d'une ville où se trouve refoulé tout ce qu'il y a de pauvre et de misérable, soit au temporel soit au spirituel. Tels sont les éléments avec lesquels M. Mailloux a fondé et constitué St-Roch, dans des habitudes traditionnelles de piété et de moralité, qui font sa gloire; et si la débauche n'a jamais pu prendre un domicile proprement dit, dans cette belle et religieuse paroisse, n'en est-elle pas redevable en grande partie à ces traditions de probité qui datent de M. Mailloux?

On ne sera pas étonné maintenant de ce concert de louanges sur les talents, le zèle et les sacrifices de M. Mailloux, qui avait dû conquérir l'affection de ses ouailles, l'admiration de ses confrères, la confiance et toute l'estime de ses supérieurs, comme le prouve toute la négociation de son entrée au Collège de Ste-Anne, encore à son début et pour ainsi dire dans les langes de l'enfance.

En effet, le Collège de Ste-Anne ne subsistait que depuis cinq ans; dans un temps où les collèges de Montréal et de Nicolet eux-mêmes avaient besoin d'emprunter leurs professeurs au Séminaire de Québec qui, de son côté, était obligé de fournir des missionnaires aux provinces du Golfe et du Haut-Canada. Ajoutez à cette grande difficulté, c'est-à-dire le manque de professeurs, toutes celles inhérentes au début de toutes ces institutions qui ne peuvent prospérer que par le moyen d'une organisation solide et longtemps expérimentée; or il n'y avait encore rien de tout cela à Ste-Anne. Non-seulement il y avait beaucoup à

† MM. J.-B.-A. Ferland, D. Têtu et Z. Lévêque.

faire ; mais encore à défaire ou corriger. La première année de cette institution s'était passé sous un régime d'essai qui ne pouvait pas durer : l'esprit de liberté et d'indépendance, qu'on y avait introduit, avait poussé déjà de profondes racines. Il est vrai que M. le Grand-Vicaire Louis Proulx, pendant les quatre ans qu'il y avait passés, avait su faire aimer l'activité, la discipline et le travail, à force de douceur, de patience et de sacrifice ; mais cela même rendait encore plus difficile peut-être une position ferme et bien tranchée ; surtout à l'égard du supérieur et fondateur, de qui tout dépendait, et qui était complètement étranger à l'œuvre de l'éducation proprement dite. Telle était la solution difficile qui attendait M. Mailloux, après neuf années consumées dans un ministère des plus laborieux.

On se fera une petite idée de l'extrême difficulté de se procurer des professeurs à cette époque, par l'extrait suivant d'une lettre de Mgr Signay, alors administrateur, en date du 14 décembre 1832 :

“ La pénurie de Régents qu'éprouve le Collège de Montréal et celui de Nicolet, me gêne tellement, qu'il m'est impossible d'en ajouter au nombre de ceux que je vous ai donnés pour Ste-Anne. Il nous en faut un assurément à Nicolet, où pour en laisser aux autres, l'automne dernier, j'avais ordonné de réunir deux classes ensemble. Outre cela Mgr de Telmesse †, qui a besoin de trois prêtres, pour aider des curés malades et incapables de desservir, se voit forcé d'enlever deux Régents au Collège de Montréal. Jugez de l'embaras où on se trouve sous ce rapport, après qu'on en a déjà envoyé un d'ici.”

Et nos annales que nous pourrions désormais consulter, ajoutent :

“ Nouvelle tribulation pour le Supérieur du Collège de Ste-Anne, qui n'avait pas, il paraît, assez de professeurs.”

† Monseigneur Lartigue

Ce fut dans les vacances qui suivirent cette année 1832-33, qu'il fut question, pour la première fois, de M. Mailloux, pour la direction du Collège de Ste-Anne.

Nos annales en donnent l'occasion dans les termes suivants :

“ Il paraît que M. Froulx témoigna son désir de laisser le Collège dans l'automne de la présente année. Des tracasseries inséparables de sa situation, dans un établissement nouveau et qui manquaient de bien des choses, lui avaient donné du dégoût pour sa position. On voit, par une lettre de Mgr l'administrateur, que M. Painchaud avait jeté les yeux sur M. Mailloux, alors curé de St-Roch de Québec, qui désirait quitter la ville pour habiter la campagne.”

Notons en passant que ces Annales, que nous aurons occasion de citer encore, ont été rédigées en grande partie par M. le Grand-Vicaire Gauvreau.

Dans un entretien amical, M. Painchaud avait réussi, paraît-il, à obtenir de M. Mailloux un assentiment conditionnel, en faisant dépendre la chose des Supérieurs. Pour M. Mailloux ce n'était rien qu'une grande marque de sympathie pour un ami, qui avait dû lui faire une peinture énergique de ses peines. C'est sur ces données que M. Painchaud demanda M. Mailloux pour son Collège, par une lettre en date du 11 août 1833.

Voici la réponse, en date du 17 août, qu'il reçut du prélat :

“ Monsieur, il ne m'est pas possible de disposer ainsi du Monsieur dont vous me parliez dans votre lettre du 11 courant, parce qu'il n'a pas été déchargé canoniquement de la desserte que mon prédécesseur lui a confiée, et qu'il doit revenir ici, après son rétablissement, pour concerter certains arrangements relatifs à l'administration de sa cure. Ce ne sera donc qu'après qu'il se sera présenté à moi, à son retour chez lui, et qu'il m'aura exprimé lui-même ses dispositions à l'arran-

gement en question, que je pourrai prendre aussi à son égard un arrangement définitif.

“ Au reste, vous pouvez compter que j'ai une grande estime toute particulière pour ce digne prêtre et que je suis pleinement convaincu que votre maison retirera, sous tous les rapports, les plus grands avantages de ses connaissances, de ses conseils et de ses soins, si les circonstances permettent qu'il puisse s'y placer. ”

L'affaire en resta là pour cette année; M. Proulx fut obligé de se résigner à passer encore une année au Collège, et M. Mailloux fut transféré à la cure de la Rivière-du-Loup, qui se trouve à quatorze lieues en bas de Ste-Anne-de-la-Pocatière. Cette translation diminuait la distance qui séparait M. Mailloux de Ste-Anne, mais peut être qu'elle contribua à augmenter son éloignement d'y entrer.

Que se passa-t-il, durant cette année, entre M. Painchaud et M. Mailloux ? rien ne peut le faire deviner. Toutefois l'on peut supposer qu'il y eut quelque correspondance et même quelque entretien de vive voix, dans le sens de celui dont nous venons de parler, en sorte que la situation, à la fin de cette année scolaire 1832-34, peut se résumer à ceci : M. Louis Proulx devait laisser définitivement le Collège; M. Mailloux avait, en réalité, une grande répugnance à aller au Collège; mais n'osant en donner les véritables raisons à M. Painchaud, il faisait dépendre l'affaire de la volonté du Supérieur, persuadé qu'en donnant ses raisons à l'évêque, celui-ci ne le forcera pas; enfin pour M. Painchaud, dans l'extrême embarras où il était, il pouvait, il devait jusqu'à un certain point, regarder le silence sympathique de M. Mailloux pour un consentement formel. Il est donc à présumer que M. Painchaud, à sa dernière entrevue avec M. Mailloux, aura laissé son ami en lui donnant à entendre qu'il regardait l'affaire

comme terminée; puisqu'il n'avait plus qu'à écrire à l'évêque; et allait le faire aussitôt après son retour de la visite épiscopale, qui devait finir cette année là vers la fin de juillet.

C'est dans ces circonstances que recommença la négociation officielle de l'entrée de M. Mailloux au Collège de Ste-Anne, avec les autorités. De son côté M. Mailloux écrivait à l'évêque, vers la fin de juillet, pour lui exposer les véritables raisons de ses répugnances, et ajoutait :

“.... M. Painchaud dira peut être à Votre Grandeur que je suis consentant à me rendre à son Collège.... je dois dire.... que j'ai même la plus grande répugnance, et que la seule crainte des peines canoniques pourrait m'y déterminer. Il allait jusqu'à dire, que ce serait le rendre le plus malheureux des hommes.”

Cette lettre arrivait à Québec le 4 d'août. De son côté M. Painchaud écrivait aussi à l'évêque, en date du 29 juillet :

“..... Je me suis adressé à M. Mailloux que Votre Grandeur m'avait déjà comme promis; et ce monsieur n'attend plus que l'ordre de Votre Grandeur, pour se disposer à occuper le nouveau poste, que je sollicite, d'accord avec tous les amis du Collège, de lui assigner le plus tôt possible, afin que nous puissions prendre à temps les mesures nécessaires...”

A la vue de prétentions si différentes, Monseigneur de Québec répond dès le lendemain, 5 août, à M. Mailloux :

“ Monsieur,

“ Votre lettre, reçue hier, m'a mis en lieu de m'expliquer plus clairement au sujet des répugnances que vous avez à accepter la direction de l'établissement de Ste-Anne. Mgr le Coadjuteur m'avait déjà fait connaître ce que vous lui aviez exprimé à ce sujet. Vous pouvez être assuré que je vous verrais avec satisfaction occuper le poste pour

lequel M. Painchaud vous presse si fortement; mais je ne saurais me résoudre à forcer vos inclinations à cet égard et encore moins à contribuer, en quelque chose que ce puisse être, à ce qui, selon vous, serait vous rendre malheureux. Il faut qu'il y ait entre vous et M. Painchaud quelque malentendu, comme je l'observe à ce Monsieur même, pour qu'il ait pu se servir des expressions suivantes: *Je me suis adressé à M. Mailloux, etc.....* "

Monseigneur termine en disant:

"Puisque je vous laisse absolument une entière liberté au sujet de la direction de l'établissement de Ste-Anne, ne laissez pas plus longtemps M. Painchaud en suspens, et ayez la bonté de lui dire définitivement, par lettre, que vous ne consentez pas à accepter l'offre qui vous est faite. Si toutefois vous consentez à l'accepter, vous pouvez compter sur mon approbation, et pareillement il faudrait l'informer de l'acceptation, sans délai, ainsi que moi-même."

Pendant que les premières lettres se rendaient à Québec et que Monseigneur y répondait, M. Painchaud fut informé de cet état de chose, si contraire à son attente, par un M. Boucher, auquel M. Mailloux s'était ouvert tout franchement, et qui remontait de la Rivière-du Loup à Ste-Anne. Ce rapport inattendu inspira à M. Painchaud une lettre des plus pathétiques, dont nous donnons quelques extraits, qui peignent bien sa grande âme. Elle est datée du 4 août 1834:

"Mon cher Monsieur,

"Puis-je me résoudre à croire que, lors de mes instances pour vous faire consentir à prendre la conduite du Collège de Ste-Anne, vous me répondîtes finalement, *si vos supérieurs vous jugeaient capable d'y faire le bien, vous étiez prêt*, puis-je, dis-je, me résoudre à croire que cette réponse n'était que pour me tromper? Non, je ne le puis, ce serait vous faire

une injure que vous ne mériteriez jamais. Pourquoi donc un M. Boucher m'apprend-il, ce matin, que vous dites à tout venant qu'il ne faudrait rien moins que la menace d'excommunication majeure pour vous faire consentir à accepter ce poste?

"J'aime à croire que vous êtes incapable de tromper qui que ce soit et qu'on vous aurait mal compris. J'ai attendu le retour à Québec de Monseigneur † pour lui faire le rapport de la démarche que Mgr Turgeon m'avait conseillé auprès de vous, et j'attends sa réponse d'un jour à l'autre, sans savoir quelle elle sera.... Cependant votre refus me tuerait.... Oh! seriez-vous mon assassin, vous? L'immortel curé de St Roch de Québec reculerait-il devant un fardeau qui va écraser son ami, s'il ne lui prête l'appui de son bras? vous me l'avez promis cet appui, dans un autre temps où vous me voyiez malheureux. Ah! sachez donc que je ne le serais pas moins aujourd'hui. Sachez donc que ce n'est pas en vain que Dieu vous a comblé de tous les talents qu'il faut à un directeur d'une maison comme la nôtre, et que probablement il vous en demandera compte un jour. Dans tous les cas, venez me voir à votre tour, et le plus tôt possible; faites-le par charité, et ne craignez pas d'être importuné par mes reproches ou mes sollicitations. Content d'avoir fait ce qui est en moi, pour l'œuvre dont le Seigneur m'a chargé pour punir mon indignité, je me soumettrai à tout sans reproches; mais, dans l'un et l'autre cas, j'ai besoin de vous voir, car j'ai plus d'ennemis que d'amis. Si mon aimable Mailloux me trompe, je serai mal, très mal, et combien de projets s'évanouiront? Cependant, *fiat voluntas!* Ne méprisez pas la prière de celui qui est malheureux, je ne vous en dis pas plus à vous.

"P. S.—M. Boucher m'a dit de plus.... que vous disiez: "*Comment*

† Mgr Signay.

pourrais-je aller à Ste Anne, tandis que j'ai refusé d'aller au Séminaire de Québec, à qui je dois mon éducation gratuite ? " Sur le tout je suis mal à mon aise.... J'aime, en tout cela, à reconnaître cette humilité angélique qui vous caractérise ; mais j'ai la persuasion qu'elle sera fondée sur la charité, et que je ne serai pas confondu parce que j'aurai mis en vous toutes mes espérances temporelles sur ce pauvre Collège, contre lequel Satan gronde et travaille. "

Nous ne savons pas quelle impression cette lettre produisit sur le cœur de M. Mailloux ; mais nous pouvons assurer qu'il était difficile d'employer un langage plus éloquent. Quelle vive expression de la douleur excessive et presque voisine du désespoir ! Quel sublime effort de courage dans la dernière lueur d'espérance ! Le rapport le plus positif d'un prêtre respectable n'avait pu effacer entièrement les douces illusions d'une amitié trop confiante. M. Painchaud resta sous le poids de ces terribles angoisses depuis le 4 août jus qu'au 7, où il reçut une lettre, en date du 5 août, par laquelle Mgr Signay confirmant officiellement, et de point en point, le rapport de M. Boucher, déclarait qu'il ne pouvait se résoudre à forcer les inclinations de M. Mailloux, et par là achevait d'effacer les faibles lueurs d'espérance qui pouvaient encore rester dans son esprit.

M. Painchaud, complètement éclairé par cette lettre de l'évêque, écrivit le même jour à M. Mailloux une seconde lettre qui, dans des termes plus calmes en apparence, semble cacher une douleur indicible. En voici quelques extraits :

" Mon cher monsieur Mailloux,

" Vous ne m'avez jamais fait soupçonner que vous ne viendriez au Collège de Ste Anne que d'après un commandement qui, selon ce que vous avez écrit à Monsieur de Québec, dont je reçois à l'instant la réponse et copie partielle de la vôtre à Sa Grandeur, vous rendrait le plus

malheureux des hommes.

" Dans toutes les relations que j'ai eues avec vous à cet égard, vous n'avez mis en avant que cette modestie admirable qui vous caractérise, et, après longue discussion sur le sujet, vous avez terminé par cette phrase que j'attendais de l'ensemble de l'entretien, et que j'atteste ici sur mon âme et conscience : "*Après tout, si mes Supérieurs croient que je puisse faire du bien à Ste-Anne et qu'ils m'y envoient, je suis prêt.*" Vous vous rappelez bien aussi m'avoir promis la même chose dans une autre circonstance. Je devais donc vous croire. Alors je vous ai témoigné ma satisfaction ; ce qui vous faisait bien voir que je prenais les mots pour ce qu'ils signifiaient, car je pensais que je n'aurais pas de peine à obtenir l'assentiment de nos supérieurs. "

M. Painchaud rappelle plusieurs autres incidents de ces entretiens, puis il termine ainsi :

" Mais, mon cher M. le Curé, n'en parlons plus ; je ne vous rappelle ces circonstances, que parce que j'ai lieu de croire que vous les avez oubliées en tout ou en partie....

" Non non, *ne soyez pas le plus malheureux des hommes*, pour moi qui ne suis rien, ni pour le Collège de Ste-Anne que Dieu saura bien soutenir s'il est utile, et que nous ne devons pas regretter, s'il ne l'est pas.

" Vous m'avez bien mal jugé, si vous avez cru que j'aurais pu supporter la vue de l'estimable ancien curé de St Roch de Québec, que tout le Canada révère, attaché au boulet du Collège ou muselé d'un ordre comminatoire, pour y être malheureux : c'est un frère et non un esclave que je désire dans une institution canadienne et libérale. J'espère que Dieu l'enverra, et s'il ne le fait, je dirai comme Job, et je tâcherai de l'imiter. "

Le même jour, M. Painchaud répondait à Mgr Signay, par une lettre qui ne se trouve point dans nos archives, mais qui ne montrait plus le calme d'esprit et la résignation de la

précédente, à en juger par la réplique de l'évêque, dont nous donnons quelques extraits ; elle est datée du 18 août 1834 :

“ Monsieur,

“ Si vous tenez absolument à vouloir déjà mettre votre établissement sur le pied des anciennes maisons d'éducation du pays, vous ne devez pas être surpris des difficultés dont vous vous plaignez. Vous connaissez assez combien de temps le Collège de Montréal, protégé par les autorités civiles et ecclésiastiques, a mis pour parvenir à se former en établissement régulier, où on peut enseigner les *Belles lettres*, la *Rhétorique*, et enfin la *Philosophie* ” L'Evêque parle ensuite dans le même sens de Nicolet et de St-Hyacinthe, et il continue :

“ Personne n'ignore les grands sacrifices et les généreux efforts que vous avez faits et que vous continuez de faire pour l'avantage de l'éducation, et je suis un de ceux qui le reconnaissent ouvertement ; cependant je ne crois pas qu'on ait lieu de se chagriner aussi amèrement que vous le faites, dans votre dernière lettre du 7 août, contre les Supérieurs ecclésiastiques qui, assurément jusqu'à présent, n'ont omis rien de ce qui dépendait d'eux, pour répondre à votre estimable zèle pour l'éducation.

“ Vous savez, et vous venez de vous en convaincre de nouveau, combien il est difficile de trouver un prêtre qui veuille aller se dévouer au service important de votre maison, et se charger de la surveillance et de l'instruction d'une nombreuse jeunesse, en même temps du soin de former plusieurs clercs à la science et aux vertus ecclésiastiques. Pour moi, je dois ajouter, avec un grand nombre de personnes expérimentées, qu'il sera encore bien longtemps difficile, pour l'évêque diocésain, de trouver parmi les jeunes gens qu'il admet à l'étude de la théologie, un nombre de sujets propres à l'enseignement qu'on désire donner dans

les séminaires et les collèges doublés en nombre, tandis que le nombre des ecclésiastiques augmente à peine pour suffire aux besoins les plus pressants de l'Eglise. Dans un tel état de choses..... il est plus prudent de limiter l'enseignement à certaine branche d'éducation, que d'entreprendre, sans moyens assurés, de lui donner toute l'extension désirable.....

“ P. S.—Dans le cas où je ne jugerais pas à propos que M. Proulx continuât la direction de l'éducation de Ste-Anne encore cette année, je tâcherais de lui trouver un suppléant. Et M. Baillargeon, s'il n'est pas employé à Nicolet, serait assez qualifié pour cet emploi important. Toutefois, si M. Mailloux se décidait à l'accepter, je n'y aurais aucune difficulté, mais je serais très-satisfait.”

Voilà donc où en est l'affaire : M. Mailloux oppose une répugnance presque insurmontable ; l'évêque lui déclare qu'il ne veut point forcer ses inclinations ; nous verrons plus tard que Mgr Turgeon lui a promis de ne point employer son crédit contre lui ; M. Painchaud y a renoncé formellement ; et enfin on est rendu à *tâcher d'en trouver un autre*, et encore avec la perspective d'être obligé de tronquer le cours d'études, faute de professeurs.

Voilà certainement une position bien critique pour le Collège de Ste-Anne et son vénérable fondateur. Dieu le permet ainsi quelquefois pour rappeler aux hommes, que c'est lui qui fonde les institutions et les soutient ; que c'est lui qui tient prêts les hommes qu'il leur faut ; que le cœur de l'homme est en sa main et qu'il le fait tourner du côté qu'il lui plaît : “ *Cor regis in manu Domini, et quocumque voluerit inclinabit illud* ” (Prov. 21. 1). Nous en verrons la preuve tout à l'heure.

Cette crise fut aussi l'occasion d'une modification nécessaire des rapports de M. Painchaud avec la direction des études. Bien peu d'hommes

doivent être appelés à la gloire de fondateurs; il n'est pas donné à tous non plus le talent de diriger une maison d'éducation; du moins faut-il laisser son autonomie à celui qui se dévoue corps et âme à cette œuvre aussi ingrate que difficile. Déjà nous avons entendu M. Painchaud proclamer le premier principe: "*Dieu saura bien scutenir le Collège de Ste-Anne, s'il est utile.*" Nous le verrons plus loin reconnaître le dernier, en cédant à la nécessité des temps, ou plutôt aux ordres de la Providence. Oh! que les hommes s'épargneraient de douleurs et de chagrins, s'ils savaient reconnaître plutôt les rôles que la Providence leur a assignés!

Comme M. Mailloux était l'homme préparé par la Providence pour le Collège de Ste-Anne à cette époque, la négociation de son entrée ne fut pas longtemps interrompue. M. Painchaud dut partir pour Québec peu de temps après avoir reçu la lettre du 18 août, afin d'insister de nouveau, et par tous les moyens possibles, auprès des autorités et des amis, pour avoir M. Mailloux à son Collège. On peut juger de l'effet que produisit le passage de M. Painchaud à Québec, par la lettre suivante de Mgr Signay à M. Mailloux, en date du 29 août:

"J'ai vu, ces jours-ci, M. Painchaud qui jette les hauts cris de se voir privé de celui qui faisait toutes ses espérances et l'appui de sa maison d'éducation. Je ne le blâme pas sans doute de vous regretter. Grand nombre d'autres se joignent aussi à lui pour témoigner l'ardent désir qu'ils auraient de vous voir à la tête de cet établissement, qui ne sera intéressant pour la religion qu'autant qu'il sera dirigé par un prêtre, déjà expérimenté, digne de mériter la confiance des jeunes élèves d'abord et ensuite celle des ecclésiastiques.....

"Vous connaissez assez ma façon de penser à votre égard, pour n'avoir pas été surpris que j'aie haute-

ment approuvé M. Painchaud de désirer vous avoir à Ste-Anne. Cependant je n'ai pu m'empêcher de lui exprimer que je ne pourrais vous donner ordre de prendre la direction de sa maison d'éducation, connaissant déjà les généreux sacrifices que vous avez faits en tant de circonstances que je n'oublie pas. Pour satisfaire néanmoins les cris de quelques-uns de vos amis d'ici, qui se joignent à lui dans la vue du bien et qui disent que, si je vous exposais sensiblement que le bien de la religion exige encore ce sacrifice de vous, vous ne pourriez plus y tenir, je reviens sur le même chapitre, mais encore une fois dans le sens de ma précédente lettre, pour vous exprimer que je vous serais excessivement reconnaissant, si, considérant le bien de la religion à faire dans cet établissement, vous passiez généreusement sur toute autre considération.

"Ce n'est pas tant comme maison de M. Painchaud que je regarde cette maison actuellement, que comme séminaire régi par une corporation, dont l'évêque doit être le premier membre, si on obtient pour elle les Lettres patentes demandées, ou la sanction du Bill passé par notre Législature.

"Méditez maintenant le tout devant Dieu, et donnez-moi au plus tôt le résultat de vos méditations. Si vous vous déterminez à accepter cette offre, et non un commandement que je vous fais de nouveau, je composerai la maison de jeunes sujets qui pourraient vous accommoder. Car il faut que j'en retire quelques-uns. Parlez au plus tôt et cordialement à votre, etc."

Nous n'avons pas ici la réponse de M. Mailloux, mais nous pouvons assurer que ce ne fut pas encore un acquiescement au désir de l'évêque, qui persistait à n'exprimer que son désir; nous voyons même par les lettres subséquentes que c'était toujours à peu près la même répugnance.

Ici, nous devons faire connaître un nouvel acteur dans ce drame épistolaire. M. C. F. Baillargeon, alors curé de Notre-Dame de Québec, contribua certainement beaucoup à la solution de cette difficulté. Il était dans un rapport intime et journalier avec les deux évêques à Québec, où il exerçait son influence de vive voix ; de l'autre côté, M. Painchaud lui adressait les lettres qu'il écrivait à l'évêque, qui les recevait par l'entremise de M. Baillargeon. Ainsi, à son retour de Québec, M. Painchaud dut mettre par ordre ses raisons et ses plans pour mieux en assurer le succès, et c'est à l'occasion de cette lettre que M. Baillargeon lui répond, en date du 1er septembre 1834 :

“ Mon cher ami,

“ Lecture faite de votre magnifique lettre à Monseigneur, je la lui ai remise. Il était en belle humeur. Il a touché comme en passant les difficultés de maintenir le Collège de St-Anne sur le pied des autres, puis s'est appuyé sur les raisons de favoriser vos plans. “ Enfin, dit-il, j'assemblerai mon Conseil ces jours-ci pour décider cette affaire. ” J'y serai, et je suis l'homme désintéressé.

“ Monseigneur a reçu la réponse de M. Mailloux qui ne se montre pas disposé à céder aux *exhortations*. . . . “ Ni moi non plus, je n'aimerais pas à prendre une charge sur des invitations. M. Mailloux serait privé d'un mérite, d'une consolation, “ s'il acceptait la direction du Collège de Ste-Anne autrement que “ par obéissance. ” Monseigneur, cette maison est pour Votre Grandeur une poule aux œufs d'or. . . .

“ Je suis presque persuadé que c'est ici la dernière épreuve que vous aurez à subir, et je compte avec assurance que vous triompherez. . . .

“ Monseigneur est convenu que s'il y avait à Ste-Anne un directeur tel que M. Mailloux, les ecclésiastiques n'auraient pas besoin de passer par le Grand Séminaire. . . . ”

Les paroles citées dans cette lettre,

toute à la fois sympathiques et fermes, durent mettre du baume dans le sang de M. Painchaud, et engager l'évêque à prendre un ton plus décidé envers M. Mailloux. Aussi Monseigneur écrivait-il dès le lendemain, 2 septembre, à M. Mailloux :

“ Monsieur,

“ Qu'il m'en coûte de revenir à la charge ! Ça n'est que le bien du Diocèse qui m'y engage, car mon cœur est ou ne peut plus touché de vos excellentes raisons. Mais comme tout s'élève ici contre vous dans ce moment, si vous résistez à l'inspiration de votre Supérieur qui, disent-ils, doit tenir lieu d'un ordre exprès, j'ose me flatter que tout pesé devant Dieu, vous ne pourrez plus tenir à ce nouvel effort de votre Supérieur, pour la décharge de sa conscience. En réalité, je vous le déclare, je suis de l'opinion de tous ceux qui me pressent, qui me tourmentent de vous commander, puisque le bien de la religion exige ce commandement. . . . Si la religion doit tirer avantage de cet établissement par vous, comment votre conscience pourrait-elle vous permettre de vous y opposer ? Laissez la Providence se manifester dans la volonté de vos supérieurs, et vous serez heureux. C'est vous seul qui, dans ce moment, pourrez me faire concevoir quelque intérêt pour l'établissement de Ste-Anne. . . .

“ La poste d'aujourd'hui va vous abattre ; car tout le clergé de la ville aurait signé la présente et celle de mon Coadjuteur. Quelqu'un vient de me dire que le digne curé de Québec se joint à moi par la même poste.

“ Un Etablissement ecclésiastique qu'il ne dépend que de vous de maintenir existant ! Un Etablissement national, qu'on reprochera à l'évêque catholique de n'avoir pas cherché à maintenir ! Toutes ces idées, vous seraient-elles indifférentes ? Craignez vous d'être là livré au caprice, à la gloriole ? Non,

tout changera de face, soyez-en sûr ; il se fera un concordat et arrangement, et vous serez le représentant de l'Evêque de qui vous recevrez les ordres et la direction. Je ne consentirai jamais à d'autre arrangement, en prenant intérêt à cette maison. Car je suis convaincu que je ne puis faire autrement pour remplir les vues que je forme à son égard.

“ Courage donc, cher monsieur, qu'un nouveau sacrifice ne vous arrête pas dans la carrière qui s'ouvre devant vous. J'attends votre *oui* sans délai. Exemptez-moi de mettre ce mot, *j'ordonne* ; sachez qu'avec *obediëntiam*, vous avez promis *reverentiam* : respectez ma volonté, vous remplirez le premier mot : or ma volonté, je viens de vous la manifester. Je compte sur les sentiments que vous m'avez témoignés *de vous y conformer en tout*, etc. ”

Avec cette lettre si pressante de Mgr Signay, M. Mailloux en recevait une autre de Mgr Turgeon, non moins pressante, et poussant l'affaire à sa dernière limite.

Voici quelques extraits de cette lettre en date du 2 septembre :

“ Cher monsieur,

“ J'ai sous les yeux votre lettre du 17 août, à laquelle je me réserve de répondre une autre fois, en tant qu'elle parle d'autre chose que du Collège de Ste-Anne. Il faut que j'aïlle en ce moment au plus pressé et que je vous dise que dans votre dernière à Mgr de Québec, dont j'ai eu communication, je trouve ce que j'avais trouvé dans celle que vous m'avez écrite sur le même sujet, c'est-à-dire les sentiments et les expressions d'un prêtre qui joint la défiance de lui-même à bien d'autres vertus. N'en déplaît à votre humilité, il faut que vous enduriez que je vous parle avec franchise.

“ Je vous avais promis de ne point faire de démarche pour vous faire nommer directeur de Ste Anne. Mais voici ce qui arrive ou plutôt ce qui va arriver. Cet Etablissement... va réellement tomber, ou être très-mal

conduit, si on ne trouve pas moyen d'y placer quelqu'un qui ait de la fermeté, de l'expérience, et qui soit en état d'en imposer tant aux ecclésiastiques qu'il faut continuer d'y envoyer, qu'aux écoliers.... Quel sera *ce quelqu'un* ? Je me crois obligé, en conscience, de retracter ma promesse, pour dire à Mgr de Q ébec que c'est vous, et point d'autre que vous.... Soupirez, gémissez, cher Monsieur, il n'en sera pas moins vrai que c'est là le seul moyen de tirer parti d'un établissement, qu'on ne peut laisser tomber, sans se voir publiquement inculpés. Si on ne place à la tête de cette maison qu'un jeune prêtre sortant de l'ordination, et sur lequel le Supérieur actuel aura nécessairement trop d'ascendant, il ne fera rien de bien, et, au contraire, il en résultera bien du mal. M. Proulx, qui laisse la maison, en est convenu comme moi, et vous savez trop ce qui en est pour ne pas en convenir vous même.....

“ Ce que je vous demande présentement, c'est que vous preniez pour un ordre ce que Monseigneur va vous écrire aujourd'hui et d'agir en conséquence. Laisser une paroisse où vous êtes aimé et où vous faites le bien, va être quelque chose de bien sensible pour vous ; mais rappelez vous de suite qu'à Ste-Anne, vous ne travaillerez pas seulement pour une paroisse, mais pour tout le Diocèse.... La gloire du Seigneur, le bien de son Eglise, voilà ce que nous devons avoir en vue, vous et moi, et à quoi nous devons tout sacrifier. ”

A ces deux lettres des évêques, M. Mailloux répondit en date du 5 août. Nous n'avons pas sa réponse ; et, pour la connaître, nous sommes encore obligé de recourir aux extraits des lettres subséquentes. Ainsi Mgr de Québec lui répondait en date du 9 août :

“ Monsieur,

“ Ne cherchons plus, ni vous ni moi, à expliquer le *promitto*. Il faut à Ste-Anne un homme capable de

faire de grands sacrifices, et j'ai la satisfaction de trouver dans les expressions de votre dernière du 5 août, que vous êtes cet homme. Je dois ajouter que ce n'est point pour mettre votre obéissance à l'épreuve, ni pour vous contrarier, que je vous place dans cette situation, mais uniquement pour faire un bien que je ne puis faire sans vous. C'est sous ce rapport, que ce que vous dites, *que vous êtes fait pour aller dans les postes où personne ne peut aller*, est vrai.

“ Regardez aujourd'hui la chose comme finie; mettez au pied de la Croix le sacrifice que vous ajouterez à ceux que personne n'ignore que vous avez déjà fait, pour aller ensuite recueillir *“mercedem copiosam in caelo.”* ”

“ La condition que vous mettez à votre nomination à la Direction du Séminaire de Ste-Anne, sera remplie. Vous serez indépendant du Supérieur actuel de cette maison, en ce qui regarde le règlement des études, et la conduite des ecclésiastiques et des écoliers qui seront confiés à nos soins. Vos rapports à cet égard seront avec moi. J'ai déjà fait connaître mes idées là-dessus à M. Painchaud, et je lui signifie encore aujourd'hui mes intentions sur un sujet que je regarde comme de la première importance. D'ailleurs il s'est déjà lui-même expliqué avec moi dans le même sens, et assez pour qu'il ne puisse pas raisonnablement prétendre vous gêner par la suite. Quant à la régie du temporel, il est inévitable qu'il la garde... ”

“ Je vous prie de me croire dans les meilleures dispositions, je ne dirai pas de vous rendre heureux, vous n'attendez pas de bonheur ici bas, mais de vous rendre aussi peu malheureux que possible... ”

Voici maintenant comment Mgr de Québec annonçait, le même jour, à M. Painchaud, l'acceptation finale de M. Mailloux :

“ Monsieur,

“ J'ai la satisfaction toute particulière de vous annoncer que M. Mail-

loux, pressé par mes sollicitations, se rend enfin à mon désir et consent, malgré toutes ses répugnances, à me remettre sa cure, pour aller prendre la direction du Séminaire de Ste-Anne. Vous entendez bien, je suppose, que ce Monsieur, comme ses devanciers dans ce poste, conduira les études comme il l'entendra, et qu'il aura une inspection non contrôlée sur les ecclésiastiques que l'Evêque jugera à propos d'y envoyer comme Régent. Sur cet article, je connais tellement vos dispositions que je n'appréhende nullement de vous mortifier en vous disant que M. Mailloux s'attend que les choses doivent aller ainsi.

“ M. Mailloux fait dans ce moment un sacrifice qu'il faut que vous et moi sachions apprécier. Quant à moi, outre que j'en suis très édifié, je m'en réjouis bien sincèrement, parce qu'il me retire de la cruelle inquiétude où me plongeait l'appréhension de voir dépérir votre établissement, faute d'un directeur capable d'en prendre la conduite... ”

“ Je crois convenable de vous observer, en finissant, que c'est rendre justice aux dispositions favorables de mon digne Coadjuteur, pour le Séminaire de Ste-Anne, que de vous faire savoir qu'il a beaucoup contribué à engager M. Mailloux à faire le sacrifice dont je viens de vous donner information. ”

A la même date, Mgr Turgeon voulut aussi écrire à M. Mailloux pour le féliciter de son nouveau sacrifice, et lui rappeler différents motifs d'encouragements, à peu près dans le sens de la lettre de Mgr de Québec.

Enfin, un peu plus tard, le 21 septembre, M. Baillargeon écrivit, de son côté, à M. Painchaud, une lettre de circonstance qui achève de peindre la situation. Nous ne pouvons résister au plaisir d'en faire quelques extraits :

“ Mon cher Supérieur,

“ Vous avez pleinement triomphé. Vous avez obtenu pour Directeur de

tre Collège celui que vous aviez mandé, et celui-ci y va de bon gré.

“ Autre affaire. C'est l'évêque qui pressé de prendre cette direction ; va donc être l'homme de l'évêque. L'écuyer sera tenu de l'appuyer, et le seconder. Donc ce sera l'affaire de l'évêque de lui fournir de bons laborateurs, de bons régents. L'écuyer sera tenu de maintenir et de faire marcher les études à venir ; car tout va aller désormais selon ses ordres. Il y va donc de son honneur qu'elles aillent bien. Donc, enfin, il verra les affaires de Ste-Anne sous un jour plus favorable que qu'elles seront les siennes ; il dira plus facilement le bien, parce qu'il s'y fera en son nom ; il aura moins de préjugés à combattre, etc. ; commencer de cette année, on choisira les professeurs plus habiles, les écoliers plus forts : on trouvera enfin en tout plus de perfection et moins de défauts. Ste-Anne n'est pas une maison inutile et même à recommander aux évêques, mais un Collège intéressant aux yeux de la religion ; la seconde ou la troisième manière de Lévités...”

“ Et le fondateur et le supérieur de ce précieux établissement n'aura-t-il nulle part aux avantages de son œuvre ? Il va de ce jour blanchir comme un cygne, paraître tout éclatant de mille bonnes qualités, qu'on avait point encore aperçues en lui : on ne tarira plus sur les sacrifices que lui a coûté ce collège ; sur son énergie, son courage, sa persévérance. Qui sait si on n'en fera pas un saint ? Ce que je sais, moi, c'est que je l'appellerai toujours mon ami ; et parce que c'est mon ami, je me réjouis doublement de l'heureuse issue de cette affaire... Essayez donc vos sueurs. Goûtez enfin le repos du cœur, le repos et la paix du sommeil.

“ Vous me faites trop d'honneur de me donner la lecture des belles lettres que vous adressez à Monseigneur. A propos de la dernière, je vous dirai franchement que je n'aime

point les restrictions et conditions que vous y faites au sujet du plan de vos études. Pourquoi vous embarrasser encore de cette affaire ? N'avez-vous pas dit à Monseigneur que le Collège de Ste-Anne était plus à lui qu'à vous ? N'agit-il pas comme s'il était à lui ? Laissez-le donc faire. Vous avez fait trop d'avances pour venir parler de ces restrictions. Et que vous importe les plans d'études ? L'un vaut bien l'autre. Et après tout, si on en adoptait un moins bon, le mauvais succès ne vous en sera point imputé, puisque vous vous êtes déchargé du soin de surveiller les études, et que vous avez remis ce soin à l'évêque.

“ Vous qui écrasiez sous le fardeau, qui déclariez à vos amis que vous ne pouviez plus les porter, n'allez donc point vous tourmenter et vous fatiguer à plaisir de ces détails inutiles. Croyez moi, laissez faire l'homme que l'évêque donne, non à vous, mais à votre Collège. Faites comme M. Raimbault qui n'a connaissance de ce qui se fait dans les classes, que lorsqu'on lui présente un programme aux examens particuliers et publics...”

Enfin, en date du 22 septembre, Monseigneur de Québec nommait officiellement M. Mailloux Directeur du Séminaire de Ste Anne :

“ Monsieur,

“ C'est avec une entière satisfaction que je vous confie la direction du Séminaire de Ste-Anne de la Pocatière que vous voulez bien accepter pour le bien de la religion, malgré la répugnance que vous éprouvez à vous charger d'un tel fardeau. Comptez que j'apprécie à sa juste valeur le sacrifice que vous faites, et que j'en conserverai longtemps le souvenir...”

Pour compléter cette négociation de l'entrée de M. Mailloux au Collège de Ste-Anne, il ne nous reste que quelques observations à faire sur toute cette correspondance.

D'abord on se rappelle ces paroles citées par M. Painchaud, dans sa première lettre à M. Mailloux :

“ *Comment pourrais-je aller à Ste-Anne, tandis que j'ai refusé d'aller au Séminaire de Québec, à qui je dois mon éducation gratuite?* ” Ces paroles avaient été rapportées à M. Painchaud par un M. Boucher, comme venant de M. Mailloux. Ce qui indiquerait que le Séminaire de Québec aurait fait quelques instances pour garder ou faire revenir M. Mailloux au Séminaire. Preuve de plus en faveur des talents et des bonnes qualités de ce saint prêtre.

Si nous voulions considérer les choses au point de vue humain, nous pourrions peut-être qualifier certaines appréciations ou démarches d'exagérées ou d'imprudentes ; mais nous aimons mieux ne chercher en toute cette affaire que l'action de la Providence. Si la position du Directeur n'eût pas été rendue difficile par la trop grande influence de M. Painchaud, dans la conduite de la communauté, il n'aurait pas été prouvé aussi clairement que M. Mailloux était l'homme préparé par la Providence ; d'un autre côté, si M. Mailloux n'avait pas opposé tant de répugnance, on n'aurait pas obtenu si promptement la modification nécessaire des rapports de M. Painchaud avec la communauté.

Nous devons aussi remarquer que M. Baillargeon, alors curé de Notre Dame de Québec, tout en ne voulant que jouer le rôle d'ami intime, a été en réalité un des principaux instruments de la Providence ; c'est lui qui, tout en félicitant son ami de son triomphe, trace autour de lui le cercle le plus restrictif de ses attributions pour l'avenir. Heureux le vénérable Fondateur, s'il sait bien s'y renfermer !

III

M. MAILLOUX DIRECTEUR DU COLLÈGE —
SUPÉRIEUR — ET CURÉ DE STE ANNE.

Nous voici arrivés à l'époque principale de la vie de M. Mailloux :

époque de difficultés malgré les belles apparences, où il a dû mettre en œuvre tous ses talents et employer toute son énergie ; en un mot se développer tout entier.

(Ici finit le travail de M. Buteau. — Ce qui suit est extrait du manuscrit d'un contemporain et de la “ *Biographie écrite par M. l'abbé G. P. Côté,* ” vicaire à la Basilique Notre Dame de Québec.)

“ J'ai eu le bonheur, raconte un contemporain, de vivre au Collège de Ste-Anne sous M. le Grand-Vicaire Mailloux, deux ans comme écolier et deux ans comme professeur. C'est là que je l'ai connu pour la première fois, et depuis j'ai toujours eu une vénération quasi religieuse pour cet homme. M. le Grand Vicaire Mailloux se montra au Collège à la hauteur de sa position. Directeur exemplaire en tout, dirigeant avec sagesse la communauté qui lui était confiée, il était vénéré et aimé de tous les écoliers.

“ Vous me demandez s'il rencontra des difficultés. Il peut avoir eu quelques difficultés, car il est impossible que dans une communauté d'enfants, il n'y en ait point ; ces difficultés ne pouvaient exister qu'entre lui et ses confrères. Mais il était si discret que jamais on lui entendit dire un mot contre personne. Pour des difficultés, avec la communauté, elles n'étaient pas possibles : direction sage, impartial envers tous. Qui aurait osé lui résister ? lorsque chacun comprenait qu'il agissait pour l'avantage de tous, et qu'il se sacrifiait pour le bien des élèves. Il attachait les élèves au devoir, par conviction. Je me rappellerai toujours ses entretiens aux écoliers pendant une année entière, tenant lieu de lecture spirituelle. C'étaient les commentaires sur une brochure intitulée : *Le chemin de la vie*, prenant l'homme à son berceau, le conduisant jusqu'à la tombe, en lui indiquant les dangers qu'il rencontre, pendant la vie,

pour son salut, s'il n'est par fortement appuyé sur la religion. Je crois qu'il avait persuadé, au moins, la moitié des élèves; tous les soirs il était admirable et tout le monde semblait être convaincu de la vérité.

“ M. Mailloux, comme directeur, aimait sincèrement sa communauté; il ne s'enséparait jamais. A quelques-uns qui lui remarquaient, qu'il ne sortait point et ne visitait personne, il répondait: “ Comment sortir et “ laisser seule une communauté d'enfants, il ne faudrait qu'un jour pour “ y voir entrer une grosse misère qui “ influencera, pour la vie, l'avenir “ d'un jeune homme.”

“ Cependant, quoiqu'il réussit très-bien à gouverner, il désirait et sollicitait sans cesse son départ du Collège, se croyant incapable de diriger des enfants, “ car ” disait-il souvent, “ conduire des habitants qui n'ont “ autre chose à faire qu'à labourer “ leur terre, c'est peu important; “ mais diriger des enfants, plus tard “ des hommes ayant mission de con- “ duire les autres, et exercer une “ influence plus ou moins grande “ dans la société, c'est trop grosse affaire pour moi.”—Quelle humilié!

“ Si M. Mailloux dirigeait bien les écoliers, on peut dire avec vérité qu'il excellait à conduire les ecclésiastiques. Si quelques-uns de ceux qui ont été sous sa direction n'y ont pas correspondu, ils ne le doivent qu'à eux-mêmes, car combien de fois n'a-t-il pas répété ces paroles: “ Si vous “ voulez être prêtres, soyez bon prêtre, “ ou ne le soyez point, car les mauvais prêtres sont faits dans la colère de Dieu pour punir les peuples.” Aussi, presque tous les jours, il trouvait le moyen de nous parler sur les graves obligations du prêtre. C'est surtout dans son enseignement de théologie que perçait sa science profonde dans cette branche. Toutes les questions lui étaient familières. Chez lui, point de doutes; ses décisions étaient claires et pratiques, appuyées de preuves solides. Il savait rendre cet enseignement

tellement intéressant, que les heures qui y étaient employées paraissaient toujours trop courtes.”

(Extrait de la Biographie écrite par M. l'abbé Côté.)

A la mort de M. Painchaud, qui eut lieu, le 8 février 1838, M. Mailloux accepta la cure de Sainte-Anne, tout en demeurant attaché au collège, au soutien duquel il consacrait presque tous ses revenus ecclésiastiques, avec cette charité qui ne s'est jamais démentie un seul instant. C'est pour reconnaître tant de bons offices, qu'au mois de juin de la même année, Mgr Signay le nomma vicaire général, honneur qu'il méritait à tant de titres. Pendant dix ans, M. Mailloux se voua corps et âme à la desserte de cette immense paroisse, sans jamais oublier l'œuvre du collège dont il espérait tant de bien pour le pays.

Depuis longtemps cependant, ce saint prêtre mûrissait dans son esprit et réchauffait dans son cœur un projet aussi plein de patriotisme que de religion. et l'heure semblait venue où il allait pouvoir le mettre à exécution. L'ivrognerie faisait de terribles ravages dans tout le Canada; et elle avait alors ce caractère particulier, qu'on semblait ne la considérer ni comme une honte ni comme un péché bien grave. Pour combattre ce désordre affreux, monsieur le grand vicaire Mailloux se fit exclusivement l'Apôtre de la Tempérance, et bien que le mal eût jeté déjà des racines profondes, après quelques années de travaux, ce zélé missionnaire avait changé la face du pays.

On le vit donc, pendant longtemps, armé de l'étendard de la croix, parcourir les unes après les autres les paroisses des villes et des campagnes et y établir cette Société admirable de Tempérance dont la sainte rigueur était bien nécessaire au caractère du peuple canadien et qui demanderait peut être, de nos jours encore, un

apôtre pour la raviver au milieu de nous.

Les générations qui ont été témoins de cette première croisade, se rappellent encore combien ce prêtre vénéré mettait d'ardeur dans l'accomplissement de son œuvre. Sa parole, forte et onctueuse à la fois, ne connaissait pas d'obstacles, et si quelquefois, en lui, le prédicateur paraissait austère, le confesseur rachetait cette sévérité apparente par la plus miséricordieuse douceur. Que d'âmes lui devront leur salut éternel !

Après des semaines et des mois de travaux incessants, de veilles et de fatigues, l'apôtre des retraites et de la *Tempérance* s'accordait comme à regret quelques jours de repos. Il avait choisi pour demeure la maison de son ami le plus intime, le Révérend Messire Pierre Villeneuve, alors curé de Saint-Charles. Là, jouissant, pour ainsi dire, de la vie de famille, s'occupant de quelques travaux manuels, consacrant ses loisirs à la culture de la musique religieuse et à quelques autres amusements favoris, il trouvait encore l'occasion de satisfaire son zèle en aidant son confrère bien-aimé dans tous les soins du ministère et surtout dans la prédication et dans la direction des âmes.

C'est à peu près vers cette époque qu'il présenta aux associés de la *Tempérance* son opuscule intitulé *La Croix*, qui se conserve avec respect dans presque toutes nos familles chrétiennes. Il publia aussi vers le même temps *Le Manuel des parents chrétiens*, œuvre remplie de conseils salutaires pour le bien spirituel et temporel de ce peuple qu'il voulait enchaîner à jamais sous le joug de la foi et de la vertu.

Non content de se montrer patriote dans ses travaux apostoliques, dans ses écrits, il voulut encore encourager, par ses exemples, l'œuvre de la colonisation ; et on le vit, un jour, à la tête d'une nombreuse cohorte de défricheurs, aller travailler, pendant plusieurs semaines, à l'avan-

tement de ce township qui porte son nom et où sont établis maintenant des cultivateurs à l'aise qui lui sont redevables d'une large part de leur prospérité.—On rapporte que pendant cette expédition si ardue, après de pénibles journées, il passait encore une partie de ses nuits en oraison, voulant, disait-il, prier à la place de ses chers compagnons qu'il voyait accablés de fatigues et qui plus que lui avaient besoin de repos.

M. Mailloux menait, depuis huit longues années, cette vie laborieuse, lorsqu'un pénible incident vint encore une fois modifier son genre d'apostolat. Le 31 août 1856, le révérend M. Pierre Villeneuve mourait à l'Hôtel-Dieu de Québec, emportant dans sa tombe les regrets et l'amour de la paroisse de Saint-Charles tout entière. Monsieur le Grand-Vicaire Mailloux pleura ce tendre ami avec lequel il avait coulé des jours si heureux ; et, comme pour faire diversion à sa douleur, il s'offrit pour la mission des Illinois que de tristes circonstances avaient rendue nécessaire. Et qui mieux que lui pouvait arrêter ce schisme naissant ? En face d'un prêtre apostat et infidèle, ne fallait-il pas un prêtre véritablement digne de se nommer un prêtre inviolablement attaché à la doctrine de l'Eglise, et portant sur son front le triple cachet de la mortification, de l'obéissance et de la pureté sacerdotale ?

Cette mission des Illinois fut féconde en fruits de salut : et quand, en 1862, il laissa à ses dignes coopérateurs cette terre qu'avait voulu ravager l'ennemi, il put emporter dans son cœur la certitude d'avoir remis pour toujours dans le droit chemin grand nombre de familles qui s'étaient laissées entraîner presque invinciblement dans les sentiers de l'erreur.

De retour au Canada, il se donna avec une nouvelle ardeur à l'œuvre des retraites. Pendant un an, il interrompit ce travail pour se charger de la paroisse de Bonaventure, dans

le district de Gaspé; mais le Ciel, content de ses nobles efforts, voulait qu'il terminât ses jours dans les occupations plus paisibles et plus proportionnées à son âge, ainsi qu'à sa santé qui allait s'altérant de jour en jour.

Depuis cette époque jusqu'à sa mort, il fut successivement l'hôte d'amis de son choix qu'il mentionne et remercie tout particulièrement de leur charité, dans son testament. Du mois de mars 1866 au mois de juin 1870, il accepta l'hospitalité du révérend M. Martineau, curé de Saint-Charles, qui le traita toujours avec une déférence toute filiale. En retour de toutes ces prévenances respectueuses, Monsieur le grand vicaire Mailloux leur rendait tous les services dont il avait besoin, et c'est grâce à lui, et même sur ses instances, que Monsieur le curé de Saint-Charles put faire, en 1870, l'année du Concile du Vatican, son voyage en Europe et son pèlerinage à la Ville Eternelle.

Depuis 1870, jusqu'à sa mort, M. Mailloux vécut à Saint-Henri de Lauzon, auprès de ces deux autres amis de son cœur, M. le curé Grenier et le révérend M. J. B. Côté, qui n'ont cessé de lui prodiguer jusqu'à la fin, les marques du plus sincère attachement.

Pendant ces dix dernières années de sa vie, M. Mailloux ne resta pas inactif. De temps en temps encore, autant que ses forces le lui permettaient, il donnait quelques retraites, avec moins de vigueur peut-être qu'autrefois, mais avec des résultats non moins précieux. C'est aussi pendant ce laps de temps qu'il élaborait, à force d'études et de veilles, ses ouvrages si bien connus sur *La Tempérance*, sur *Le Luxe*, et tout récemment encore, un volume intitulé: *Le Petit Arsenal*. C'est un livre de controverse élémentaire destiné à la classe peu instruite et qui a reçu l'approbation des évêques de la Province.

Monsieur Mailloux a laissé de

plus *l'Histoire de l'Île-aux-Coures*, et un résumé inédit de l'Histoire de l'Eglise, ainsi qu'une foule de notes précieuses et de documents qui peuvent servir à notre histoire ecclésiastique, en particulier. Son testament lègue au Séminaire de Québec tous ses manuscrits, comme un gage de reconnaissance et d'affection pour cette maison envers laquelle il se trouve, dit-il, redevable de tant de bienfaits.

Ce qu'il faut rechercher, avant tout, dans la série des ouvrages de M. Mailloux, ce ne sont pas, sans doute, les délicatesses d'un style brillant et châtié: un travail trop rapide lui faisait négliger ces justes exigences de l'art; mais si on oublie un instant ces quelques défauts, on sera étonné, en lisant ses œuvres, de voir les recherches qu'elles ont dû exiger et l'érudition dont elles témoignent. La science qui semble y prédominer, c'est la connaissance approfondie des Saintes Ecritures et des Pères de l'Eglise. Mais à chaque page aussi se révèlent, sous une doctrine quelque peu sévère, un jugement généralement sûr et une chaleur d'âme, qui portent la conviction dans les esprits et la persuasion dans tous les cœurs †.

† On sait quel attachement M. Mailloux avait pour son île natale. Cet attachement, dit un contemporain, était fondé sur certains principes qu'il invoquait souvent. Il disait "qu'un homme bien né doit aimer sa patrie, et dans sa patrie le coin de terre qui l'a vu naître; que ce lieu, quelque petit et pauvre qu'il fut, était bien le plus cher à son cœur." Et comme il était grand appréciateur des dons spirituels, le fait d'avoir été baptisé et d'avoir fait sa première communion dans sa paroisse natale, étaient des dons si précieux, qu'un enfant ne devait jamais l'oublier, dans aucune circonstance de la vie. Aussi, la veille de sa mort, en regardant l'église, il disait: "Chère petite église, c'est dans toi que j'ai été baptisé et reçu pour la première fois mon Sauveur et mon Dieu!" Il était loin de penser que six jours plus tard il y serait inhumé.

Voilà, sans doute, les seules raisons qui pouvaient l'attacher à cette petite île: aussi semblait-il y arriver toujours avec joie; il considérait les habitants, non-seulement comme ses compagnons, mais comme ses

Jusqu'ici nous avons admiré l'athlète du Seigneur combattant les bons combats de la foi et la confessant par ses œuvres admirables devant une multitude de témoins : *certa bonum certamen fidei : confessus bonam confessionem coram multis testibus*. Il nous reste à le contempler maintenant au moment où il va cueillir le prix de ses travaux et recevoir la couronne de gloire qui lui est destinée : *apprehende vitam æternam in quâ vocatus es*.

Pendant son séjour à Saint-Henri de Lauzon, M. le grand-vicaire Mailloux s'occupait activement du saint ministère. Le tribunal de la pénitence et la prédication de la parole de Dieu attiraient particulièrement son attention. Au mois de mai de cette année 1877, pour accomplir un vœu qu'il avait fait, il prêcha trois sermons sur la sainte Vierge. Ces sermons furent les derniers de sa vie. Cet effort d'amour pour glorifier la Reine

amis d'enfance, et il cherchait toutes les occasions possibles pour leur faire du bien. Avec quel zèle il leur annonçait la parole de Dieu, voulant à tout prix leur procurer le salut de leur âme. Il cherchait à les encourager dans cette importante affaire, c'est en cette vue qu'il leur procura tout ce qui pouvait y contribuer. C'est lui-même qui leur donna le premier Chemin de Croix placé dans l'église; plus tard, en 1869, il plaça dans la même église un second Chemin de Croix, un des plus beaux du diocèse, préparé par lui; cette préparation lui avait coûté deux années de travail tel que lui seul, avec sa patience persévérante, pouvait l'accomplir. Ce fut dans cette année, 1869, qu'il enrichit l'église de l'Île-aux-Coudres des dons précieux suivants, savoir: de reliques de la vraie croix, de la Bonne Sainte-Anne, de Saint-Louis patron de la paroisse, de Saint-Alexis son patron à lui, et de celle du Bienheureux Port-Maurice: ce qui donna lieu à cette belle fête dites de la translation des reliques, qui fut la plus solennelle qu'on ait vue dans l'Île-aux-Coudres. Déjà, quelques années auparavant, il avait placé lui-même dans l'église un superbe instrument de musique qui contribue grandement aux solennités du culte divin. "Tous ces dons," disait-il, "il les devait à sa paroisse natale, à l'église où il avait reçu le bienfait inestimable d'avoir connu la religion de Jésus-Christ, et d'avoir participé à ses précieux dons."—Rien ne montre mieux combien il estimait notre sainte Religion.

des Cieux lui démontra combien ses forces s'en allaient rapidement; et dans l'allocution du dernier jour, comme par un instinct prophétique, il l'aurait comprise aux fidèles, et à ses confrères chéris, que désormais sa voix cesserait de se faire entendre. Il ne disait que trop vrai. Pourtant il continua encore de se rendre au confessionnal et de célébrer la sainte messe; mais plus d'une fois, il fut pris de défaillances, et un jour en particulier (c'était pendant le Tri-duum de la Bonne Sainte-Anne), il demeura assez longtemps évanoui, dans le jardin du presbytère, où personne ne l'avait aperçu.

Le 31 juillet, il quittait Saint-Henri pour se rendre à l'Île-aux-Coudres, pressé, disait-il, par le besoin de repos, et voulant respirer encore une fois l'air natal! Dans l'état de faiblesse où il se trouvait, on peut affirmer que la Providence seule l'a soutenu et conduit jusqu'à cet endroit où il devait terminer sa carrière. Deux ans auparavant, lorsqu'il célébrait, à l'Île-aux-Coudres même, sa cinquantième année de prêtrise, par une fête de famille qui restera à jamais célèbre dans l'Île tout entière, il avait déclaré publiquement aux paroissiens qu'il viendrait mourir au milieu d'eux. Il tenait sa parole: encore quelques jours et ses vœux allaient être exaucés! Le 4 du mois d'août, jour de l'ouverture des Quarante-Heures dans l'église paroissiale, M. le grand-vicaire se leva dès l'aurore et commença la sainte-messe, mais, après la consécration, il fut atteint d'une nouvelle défaillance. Sentant que c'était la dernière, il se communita lui-même avec cette piété qu'on admirait en lui: il prit également le calice du sang précieux, puis après ce viatique sacré, il se rendit en toute hâte à la sacristie, où M. le curé de l'Île-aux-Coudres lui prodigua ses soins empressés et le reconduisit au presbytère.

Les forces lui revinrent, cependant quelque peu, et dans le cours de la journée, il put voir quelques vieux

amis de la paroisse et converser avec eux. Mais, sur les quatre heures et demie de l'après-midi, se sentant plus mal, il appela. On lui prépara aussitôt en toute diligence une potion cordiale pour le reconforter; mais lorsque, quelques minutes après, on se rendit auprès de lui pour la lui présenter, on le trouva immobile et doucement étendu sur son lit. Il venait de rendre le dernier soupir sans autre effort que celui d'un voyageur qui, au terme d'une longue course, s'endort d'un paisible sommeil. Son bréviaire était encore dans sa main et témoignait hautement que son dernier acte avait été un acte de religion, sa dernière parole, une élévation de son cœur vers Dieu. ●

M. l'abbé Demers, vicaire de la Baie Saint-Paul, se trouvait en ce moment au presbytère. Espérant qu'un reste de vie pourrait peut-être errer encore sous ses membres glacés, il prononça les paroles de l'absolution et fit l'onction générale pour les mourants, mais il constata bientôt que c'en était fait et pour toujours. ●

Une mort subite laisse toujours dans l'âme de pénibles émotions; mais en considérant les traits si paisibles de cet ami de Dieu, on se consolait au souvenir de cette parole de la sagesse : *Quand même le juste mourrait d'une mort précipitée, il se trouverait dans le repos : Justus, si morte præoccupatus fuerit, in refrigerio erit.* Ah ! s'il était quelqu'un sur la terre qui pût se passer des derniers secours que l'Eglise réserve à ses enfants, n'était ce pas celui qui, le matin même, s'était nourri du pain des forts ? n'était-ce pas ce vaillant soldat du Christ qui depuis longtemps avait vaincu la puissance du démon et qui n'attendait plus que la couronne incorruptible promise par le Prince des Pasteurs ?

La nouvelle de la mort de M. Mailloux tomba partout comme un coup de foudre et se propagea avec la rapidité de l'éclair. En un instant

tous les paroissiens en furent informés et le soir même, le télégraphe annonçait que le Seigneur venait d'appeler à lui son bon et fidèle serviteur.

Pendant que les anges du ciel se réjouissaient du triomphe de ce saint apôtre de la Croix, ses amis de la terre le pleuraient et lui préparaient des funérailles dignes de lui. Elles furent célébrées le huit août, dans l'église de l'Île-aux-Coudres, au milieu d'un concours immense de fidèles et en présence d'un grand nombre de membres du clergé. Monseigneur l'Archevêque de Québec, voulant témoigner de sa vénération pour l'illustre défunt, présida lui-même à cette lugubre cérémonie; et, avant de confier à la terre la précieuse dépouille, il prononça sur la tombe l'éloge funèbre de ce prêtre distingué dont le nom béni sera à jamais la gloire du sanctuaire.

Après un demi-siècle de travaux incessants dont le théâtre s'étend des limites de l'Illinois aux côtes lointaines de la Gaspésie, après tant de privations, de peines et de fatigues, qu'il repose en paix ! Qu'il dorme le sommeil des saints dans cette église où il a prié à tous les âges de sa vie, auprès de cet autel où tant de fois il célébra les saints mystères et où il est venu, à son dernier jour, déposer cette riche moisson de mérites dont il reçoit maintenant la juste récompense !

Quelque bien approprié, cependant, que soit le lieu de sa sépulture, ce n'était pas là celui qu'il avait désiré. Ce qu'il voulait, ce qu'il avait demandé instamment, dans l'expression écrite de ses dernières volontés, c'était d'être déposé dans le cimetière de la paroisse où il mourrait, au pied même de la grande croix qui protège ce séjour de la mort, en souvenir de la *Société de la Croix* qu'il avait établie †.

† *Extrait de son Testament :*

“Troisièmement.—Je veux et ordonne que mon corps soit inhumé dans le cimetière de la paroisse où je décèderai, au pied

Reposer à l'ombre de cet arbre de vie, en attendant le jour du jugement, tel était son vœu suprême. Et pouvait-il réclamer un monument plus glorieux, cet homme de la croix, cet apôtre dont la vie ne prêcha jamais autre chose que Jésus et Jésus crucifié ?

Ce saint prêtre voulait encore, en agissant ainsi, rester plus présent à l'esprit des fidèles et leur recommander même après sa mort la fidélité aux leçons de vertu qu'il leur

de la grande croix du cimetière, en souvenir de la Société de la Croix que j'ai établie et je défends expressément qu'on inhume mon corps dans l'église.

"Quatrièmement.—Je veux et ordonne qu'on fasse chanter sur mon corps, le jour de mes funérailles, un service très-commun, qu'on ne fasse sonner qu'une cloche pour mes glas et mon inhumation, qu'on mette mon corps dans un cercueil très-commun, qu'on ne fasse pas d'oraison funèbre, ni d'éloges à mon enterrement, point d'éloges sur les journaux, mais qu'on insère seulement l'annonce de mon décès, et qu'on me recommande aux prières des membres du clergé, des communautés religieuses et des associés de la Croix ; et je veux et ordonne que mon corps ne soit exposé ni au presbytère, ni à l'église, mais qu'on fasse de moi à cet égard comme si j'étais laïque, et je défends aussi expressément qu'on ne fasse ou érige aucun monument sur ma tombe, ne voulant être qu'à l'ombre de la grande Croix."

avait enseignées. Mais si l'autorité ecclésiastique n'a pas cru devoir obtempérer à ses désirs ; si on a préféré mettre dans le sanctuaire celui qui fut une colonne dans la maison de Dieu, celui qui sera à jamais le modèle de la sainteté sacerdotale, le peuple canadien n'en conservera pas moins, malgré cela, le souvenir de cet homme si dévoué à la religion et à la patrie, et qui ne connut d'autre joie ici bas que celle de s'oublier lui même pour se donner tout entier à l'amour et au service de ses frères.

Dans une des dispositions de son testament, après maintes recommandations toutes dictées par l'humilité la plus profonde, M. le grand vicaire Mailloux a demandé qu'on ne lui fit aucun éloge sur les feuilles publiques. Nous avons dû enfreindre ses ordres.

Puisse-t-il du haut du ciel nous pardonner notre pieuse désobéissance ! Puisse surtout cette humble notice contribuer quelque peu à conserver plus longtemps parmi nous le souvenir de ce saint prêtre qui fut toujours si agréable à Dieu et si vénérable aux yeux des hommes !

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE.
Préface.....	5
Promenade autour de l'Île-aux-Coudres.....	7
Biographie de M. Godefroy Tremblay.....	79
Biographie de M. Mailloux... ..	109

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATUM

Page 104—ligne 49^{me}—Après ces mots : *Le résultat de cette assemblée fut, ajoutez : honorable pour la paroisse.*

